Déplacés et réfugiés

La mobilité sous contrainte

Éditeurs scientifiques
Véronique Lassailly-Jacob
Jean-Yves Marchal
André Quesnel

IRD Éditions

Déplacés et réfugiés

La mobilité sous contrainte

Déplacés et réfugiés

La mobilité sous contrainte

Éditeurs scientifiques
Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel

Dimensions économiques et sociales du développement
IRD

Centre d'études africaines
CNRS-EHESS

Éditions de l'IRD
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (ex-Orstom)

collection Colloques et Séminaires

Paris 1999

Maquette
Catherine Plasse

Mise en page
Christian Millet

Traduction
Paulette Géraud, Société Ketel , John Kliphan, Noal Mellot

Fabrication
Élisabeth Lorne

Cartographie
Anne Le Fur, AFDEC (sauf mention spéciale)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Photo de couverture
UNESCO/M.Belka : «Distribution alimentaire aux réfugiés khmers en Thaïlande»

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD éditions, 1999

ISSN : 0767-2896
ISBN : 2-7099-1428-X

Remerciements

À l'Orstom, Jacques Bonvallot, chef du Service des relations extérieures (SRE), ainsi que Jacques Champaud et Guy Pontié, successivement présidents de la Commission des sciences sociales, ont permis la tenue du séminaire et la présente publication.

Au Centre d'études africaines, Jean-Pierre Dozon et Chantal Blanc-Pamard nous ont assurés de leur soutien.

À l'université de Paris I, Roland Pourtier et Viviane Balland, directeurs successifs de l'UFR de Géographie nous ont accueillis en mettant à notre disposition une salle de l'Institut de Géographie.

Enfin, Denise Nobre du Centre d'études africaines a généreusement contribué à la lecture des textes et à la correction des épreuves. Que ces collègues trouvent ici l'expression de notre gratitude.

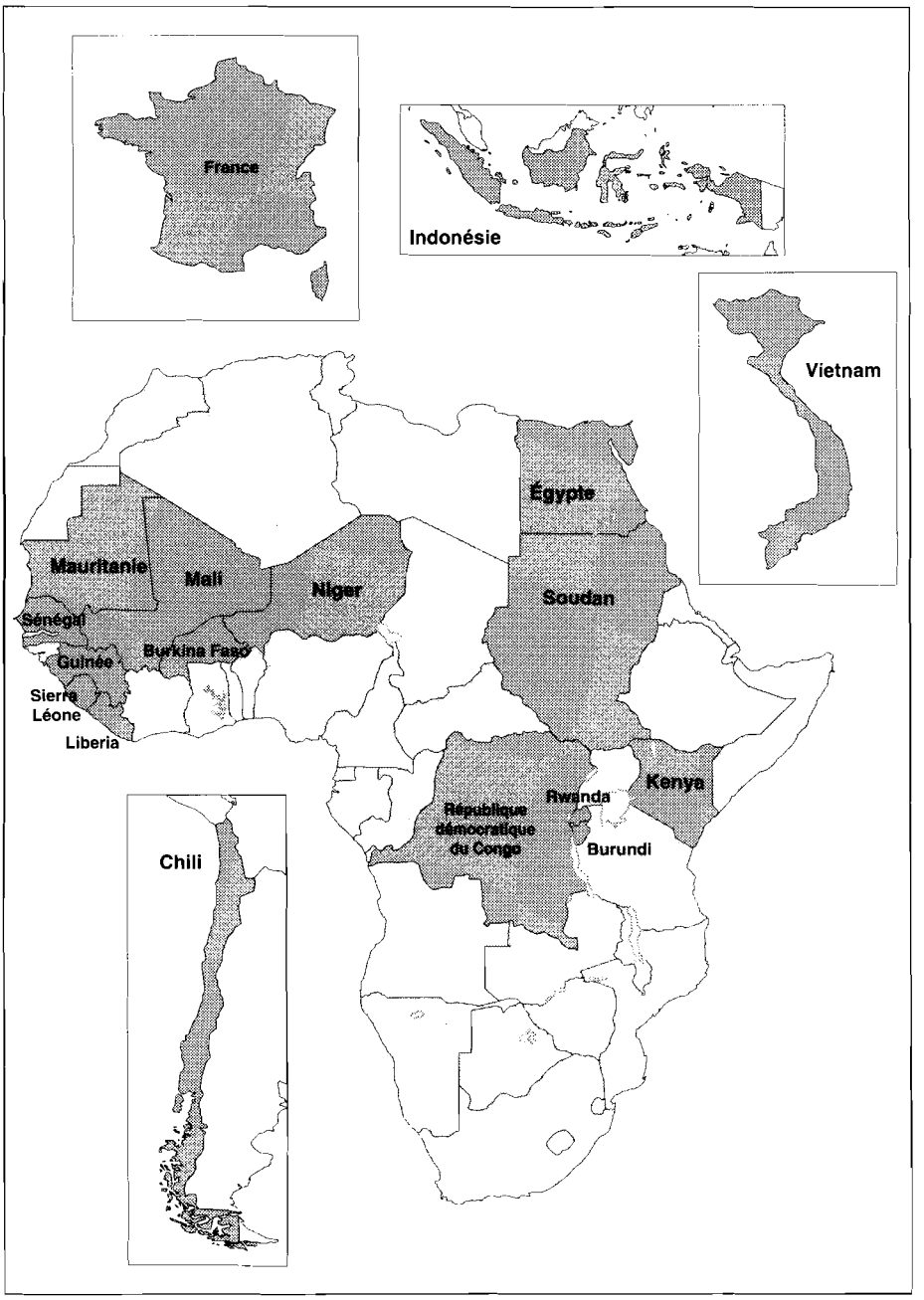

Localisation des études

Sommaire

Présentation – Les gens de l'exil 9
V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal, A. Quesnel

Définition des uns, identité des autres

Migrants malgré eux. Une proposition de typologie 27
V. Lassailly-Jacob

« Réfugiés de l'intérieur ». Droits, protection et assistance aux personnes déplacées 49
S. Albert

La remise en cause du droit d'asile en France 71
L. Legoux

La dimension idéologique dans le retour d'exil. Les chiliens réfugiés en France 89
A.M. Gaillard

De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum. Les déplacés du Sud-Soudan 109
M. Lavergne

Transfert contre migration ? Une analyse des pratiques migratoires en Nubie égyptienne 137
F. Fogel

Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés 161
J. Boutrais

Du passé à l'actualité. La dimension régionale

Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne 195
E. Bernus

Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950) 209
J.Y. Marchal

Des migrants forcés dans le cadre de la Transmigration en Indonésie 227
P. Levang

Migration dirigée et développement sériciole au Vietnam .. 251
F. Clavairolle

Les réfugiés « négro-mauritaniens » de la vallée du Sénégal 283
O. Leservoisier

Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs 303
A. Guichaoua

Quelle recherche pour l'urgence ?

Les réfugiés du Liberia et de Sierra Leone en Guinée forestière (1990-1996) 343
W. Van Damme

Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ? Exemples au Sénégal et en Guinée 383
R. Black

Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction. Les quatre « R » 409
F. Grunewald

Pour une géographie des populations réfugiées. L'exemple du Kenya 431
L. Cambrézy

Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère 451
R. Pourtier

Résumés 481

Abstracts 491

Intervenants au séminaire (1995-1997) 501

Auteurs 503

Présentation : les gens de l'exil

Ouvrir un journal, écouter une radio ou allumer un poste de télévision renvoie, presque chaque jour, à la question des réfugiés, qu'il s'agisse, à la fin 1998, des Albanais du Kosovo, des Kurdes de Turquie, d'Iran ou d'Irak, des Sierra-Léoniens, ou encore des Hutu, Tutsi ou Banyamulenge de la région frontalière entre Rwanda, Burundi et République Démocratique du Congo. Sans oublier ceux que les médias ne signalent qu'épisodiquement : tels les millions de sans-abri évacués, pendant l'été 1998, des zones inondées par les fleuves en crue de la Chine méridionale, ou bien encore les milliers de sans-papiers ou de sans-domicile-fixe qualifiés comme tels, dans la France d'aujourd'hui. Hier, les réfugiés étaient de nationalités bosniaque, afghane ou angolaise ; avant-hier, ils étaient Palestiniens, Vietnamiens, Érythréens. Et, si l'on remonte dans le temps, on rencontre encore et toujours des réfugiés : les Hongrois passés en Autriche dans les années 1950, les populations déplacées dans l'Europe de la période 1940-45, les républicains de la guerre d'Espagne et, plus avant, les Russes blancs et les Arméniens... Tout compte fait, parler de réfugiés c'est, peut-être, à la fois, être à l'écoute du monde qui se fait et rendre compte de l'histoire de l'Humanité.

Pour ne parler que de l'actualité, au-delà de la tragédie humaine et de la violation des droits de l'homme, dénoncées tant par ceux qui interviennent dans l'urgence – les organismes internationaux (HCR, OMS, FAO, PAM) et Organisations non gouvernementales (ONG, surtout celles de l'assistance médicale) – que par les militants d'obédiences diverses, les mouvements de population sous contrainte peuvent aussi être l'objet d'une étude scientifique. Le présent ouvrage essaie de démontrer que, sans être facile, l'exercice est possible. En ajoutant qu'il s'agit, ici, principalement, de témoigner de situations de déplacements forcés dans les pays du Sud et que, pour témoigner de ceux-ci, il soit aussi question du droit d'asile en France.

Un séminaire ouvert à tous

Le lecteur est invité à prendre connaissance d'une partie des communications présentées au cours des deux premières années (1995-1997) d'un séminaire intitulé *Migrations forcées de population : réfugiés, déplacés, migrants*, organisé conjointement par des chercheurs du Centre d'études africaines

(CNRS/EHESS) et de l'Unité de recherche *Peuplement et dynamique sociale des espaces ruraux* de l'Orstom, intégrée en 1998 dans le programme *Dimensions économiques et sociales du développement*. Tant les intervenants, chercheurs ou praticiens de diverses institutions et disciplines que les auditeurs, étudiants, enseignants, chercheurs ou membres d'organisations humanitaires, ont contribué par la diversité de leurs points de vue à faire de ce séminaire un lieu de réflexion et de débat stimulants. Depuis lors, le séminaire se poursuit et achèvera sa quatrième année en juin 1999.

Parmi les 26 intervenants invités à animer une séance du séminaire, seulement dix-huit ont donné le texte de leur communication pour publication. Malgré notre insistance, plusieurs collègues relevant des organisations humanitaires, tant ONG qu'institutions internationales, n'ont pu contribuer, car ils étaient très sollicités par ailleurs et pas toujours libres de leurs propos, en particulier lorsque leur organisme se trouvait engagé en intervention d'urgence. Pour prendre un exemple, nous regrettons de ne pouvoir publier les exposés d'une séance d'avril 1997, sur les camps de réfugiés rwandais dans l'ex-Zaïre, parce que les intervenants du jour, deux chercheurs et un représentant de Médecins sans frontières (MSF), en présence d'une déléguée du HCR pour la France, ont considéré que ce qu'ils avaient dit ne devait pas être écrit. On excusera d'autant mieux le silence de ces personnes qu'elles ont été appelées à témoigner, quelques mois plus tard, à la commission sur l'implication du gouvernement français, en 1994, au Rwanda (opération « Turquoise »). Alors, puisque la plupart des intervenants de la catégorie qualifiée d'« humanitaire », ceux qui s'impliquent dans l'urgence, n'ont pas écrit le texte de leur communication, ce sont majoritairement les chercheurs et universitaires qui ont fait part des études que nous publions ici.

Le titre du livre *Déplacés et réfugiés* fait référence à tous ceux qui fuient une situation de crise extrême, d'ordre politique (avec parfois, la guerre à l'appui), religieux, foncier, environnemental, ou bien qui subissent un déplacement contraint du fait de politiques migratoires voulues pour l'aménagement du territoire. Par *mobilité sous contrainte*, il faut entendre les mouvements collectifs, massifs, imposés parfois de manière brutale, tous induits par des forces d'expulsion vers un ailleurs qui n'a pas été souhaité. Cette forme de mobilité touche l'ensemble d'un groupe humain, habitants d'un même lieu ou membres d'un groupe social ou religieux. Voilà brièvement exposé le

champ d'étude de l'ouvrage, en soulignant que les termes de *déplacés* et *réfugiés* sont utilisés, ici, à la fois dans le sens de leur définition première et dans celui, juridique, beaucoup plus restrictif, des organismes onusiens. La diversité des cas analysés dans le livre, articulé autour de trois chapitres, en rend compte.

Un livre en plusieurs temps

La première partie de l'ouvrage tente de poser les jalons d'une classification entre déplacés, réfugiés, migrants économiques, demandeurs d'asile ou, plus simplement, exilés. Essayer de catégoriser les différents types de déplacements forcés et d'exils est, humainement, inacceptable. Cependant, sur le plan opérationnel de l'intervention dans l'urgence, l'inadmissible reprend ses droits, car il faut faire vite. De quelle manière intervenir efficacement et le plus rapidement possible ? Face aux multiples cas de déplacements et d'exils, les organisations internationales ont dressé une liste des types d'urgence et légiféré. Sept contributeurs de disciplines diverses interrogent les catégories et les remettent en cause. Comment juxtaposer dans une même « boîte » les réfugiés chiliens résidants en France, les déplacés du barrage d'Assouan en Nubie égyptienne et les éleveurs nomades d'Afrique de l'ouest qui s'enfuient au-delà des frontières ? Il est impossible de proposer une typologie figée, même s'il faut bien classer pour intervenir au mieux. Aux catégories juridiques, répondent l'espace vécu et l'expérience des déplacés, d'où le titre de la première partie du livre : *Définition des uns, identité des autres. Définition des uns* signifie qu'il y a classement, identification, dénombrement par les organismes des Nations unies et les institutions humanitaires, dans un but opérationnel. La pertinence de ces catégories est discutée, voire remise en question. En opposition, *identité des autres* s'intéresse aux représentations que les groupes déracinés se font de leur déplacement. L'identité se transforme-t-elle au fil du temps, en fonction des différents lieux occupés et des formes de déplacement ?

La seconde partie : *Du passé à l'actualité, la dimension régionale* rassemble six études de cas, quatre en Afrique et deux en Asie du Sud-Est, qui soulignent le prolongement, voire la réminiscence, entre, d'une part, les déplacements autoritaires de l'époque coloniale, dans les territoires aussi bien sous tutelle française ou belge, en Afrique, que néerlandaise en Indonésie

et, d'autre part, les déplacements dirigés et contrôlés de la période post-indépendance. Parfois, l'euphémisme est de règle entre l'« autoritaire » d'il y a cinquante ans et le « contrôlé », voire le « suscité » de l'actualité. Deux exemples africains témoignent de types de réfugiés peu connus des médias. D'un côté, les Touaregs qui ont franchi, depuis 1990, les frontières du Niger et du Mali, pour fuir la répression militaire ; de l'autre, les ressortissants de l'ex-Afrique occidentale française (AOF) qui, avant les années 1950 et pour échapper aux réquisitions, ont cherché refuge dans les lieux déserts non contrôlés par les administrateurs. À l'époque, on ne parlait, ni de déplacés, ni de réfugiés ; cependant, ils étaient des milliers. Les deux exemples asiatiques, quant à eux, appartiennent à l'actualité puisqu'il s'agit, d'une part, de la Transmigration indonésienne, à propos de laquelle une interrogation est posée entre migrants volontaires et migrants forcés et, d'autre part, de déplacements encadrés de population au Vietnam, pour la mise en valeur des régions du centre du pays. Les deux dernières études de cette seconde partie replacent le propos sur l'Afrique. L'une traite des réfugiés mauritaniens installés au sud du fleuve Sénégal et l'autre, de la multitude des déplacements forcés dans la région des Grands Lacs.

La troisième et dernière partie du livre : *Quelle recherche pour l'urgence ?* pose les questions, d'une part, de la connaissance dont il faudrait disposer pour être rapidement efficace afin d'accueillir au mieux des réfugiés et, d'autre part, du rôle des Sciences sociales dans la production de cette connaissance. Sous ces interrogations, cinq contributions sont rangées. Trois relatent des expériences vécues dans différents cas d'installation ou de retour de réfugiés, tandis que deux autres s'attachent à étudier l'éphémère des camps. Gérer l'urgence dans le cas d'afflux d'une population en situation de précarité signifie l'aider à s'installer, à survivre et à préparer son retour, tout en cherchant à savoir ce que les populations d'accueil peuvent offrir, sans oublier les répercussions que l'installation d'un camp, quelle que soit son importance, peut produire sur l'environnement proche. Face aux implantations massives et soudaines, qui sont l'aboutissement de mouvements de fuite, tant de réfugiés que de déplacés, et face, aussi, à l'action des gens de l'humanitaire qui organisent, à leur manière, la vie des camps ou les rapatriements, la recherche en Sciences sociales a-t-elle sa place ? Celle-ci n'a-t-elle pas l'habitude de prendre son temps, au moyen d'un dispositif d'enquête construit pour l' étude rétrospective sur la moyenne ou longue durée ?

Dans ces conditions, pourquoi et comment engager une recherche sur un objet qui devrait disparaître aussi vite qu'il a été créé, sauf à considérer que parfois la réalité est tout autre et que les camps peuvent s'installer aussi dans la longue durée ?

Définition des uns ...

Définir, classer et expliquer les déplacements sous contrainte est l'objet de la première partie du livre. L'exercice consiste, face aux multiples cas de déplacements et d'exils, à essayer de mettre au point une terminologie. Plusieurs auteurs s'interrogent sur la pertinence des catégories d'analyse livrées par les juristes et experts onusiens et, pour commencer, sur la césure observée entre migrations « volontaires » et « involontaires ». Frédérique Fogel, dans sa présentation intitulée « Transfert contre migration », conteste l'opposition classique entre « deux pôles typologiques qui font trop souvent appel à des automatismes théoriques ». D'un côté, souligne-t-elle, la migration dite « forcée » – en l'occurrence, le transfert des Nubiens provoqué par la construction du barrage d'Assouan – peut être intégrée dans les représentations symboliques, comme un élément identitaire valorisé ; de l'autre, la migration dite « volontaire » peut relever de la contrainte collective lorsqu'elle est instituée en rite de passage et inscrite dans la tradition. Ainsi dit, l'auteur suggère de nuancer les classifications, de manière à rendre compte de la complexité de la réalité migratoire.

Véronique Lassailly-Jacob s'interroge également sur la pertinence de la distinction faite entre ces deux types de migration. Elle pose, à la fois, la question du seuil de contrainte qui doit être atteint pour basculer de l'une dans l'autre de ces catégories et évoque la difficulté croissante à identifier quelle motivation prédomine dans la décision du départ. La classification, en termes juridiques, fait aussi l'objet des critiques de Luc Legoux, lorsqu'il examine les motifs et les conséquences de la remise en cause du droit d'asile en France. L'explosion des demandes d'asile à la fin des années 1980 ne serait, d'après le discours officiel, que l'expression d'une immigration économique déguisée, assertion contre laquelle Luc Legoux s'élève vigoureusement.

Toutefois, comme l'expose Véronique Lassailly-Jacob, la mobilité sous contrainte possède des caractères propres qui lui

confèrent une spécificité au sein du phénomène migratoire. L'auteur identifie deux grands types de mouvements forcés qu'elle distingue par la part de libre-arbitre des intéressés. D'un côté, les « migrants forcés » fuient la violence ou un environnement dégradé ; de l'autre, les « déplacés » subissent des décisions coercitives d'ordre politique, ou bien encore sont victimes de désastres d'origines multiples. Cette distinction n'étant pas toujours évidente, l'auteur construit une typologie qui témoigne de la diversité et de l'ampleur du champ d'étude. Parmi les catégories de migrants forcés, Luc Legoux examine le statut des demandeurs d'asile en France. Celui-ci s'est transformé depuis le début des années 1990 : « de futur réfugié statutaire, (le demandeur d'asile) est devenu un futur débouté à éloigner du territoire ». Luc Legoux dénonce les effets de la restriction de ce droit, menée dans le cadre d'une politique de « maîtrise » des flux migratoires, effets parmi lesquels il note le développement des filières d'immigration clandestine. La distinction en catégories évolue sous la force des événements.

Si les demandeurs d'asile ont des droits de plus en plus restreints, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont, elles, en voie d'être reconnues. Tel est le message de Sophie Albert. Elle explique que, si cette catégorie de personnes ne bénéficie pas encore d'un statut conventionnel qui lui permettrait de revendiquer certains droits, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) a récemment élargi son mandat pour lui apporter assistance et protection. L'auteur souligne l'importance des « déplacements internes », la plupart du temps inaperçus et donc, par définition, inconnus des institutions internationales, du simple fait qu'il est quasiment impossible d'intervenir, sauf droit d'ingérence, à l'intérieur des États concernés. Pour finir, Anne-Marie Gaillard, qui étudie le cas des Chiliens exilés en France, construit elle aussi des catégories instrumentales à partir des motivations de retours d'exil et des profils comportementaux de ceux qui retournent au Chili.

... Identité des autres

Aux termes juridiques ou catégories institutionnelles, s'opposent l'espace vécu et l'expérience des populations. En évoquant les situations de transferts, Frédérique Fogel prône le renouvellement des approches qu'elle juge trop souvent centrées sur l'analyse et le constat des difficultés rencontrées par les populations. Il faudrait, souligne-t-elle, « donner une large part

à ce que les gens eux-mêmes expriment dans de telles situations, comment ils les vivent et comment ils les gèrent en relation à ce qui constitue leur identité ». L'auteur suggère que les recherches soient plus particulièrement axées sur les modes de résistance au déplacement. Elle démontre que si le dernier transfert a bien été vécu comme un traumatisme par les Nubiens, celui-ci a été néanmoins « intégré symboliquement dans le continuum migratoire comme une migration supplémentaire » et a même joué comme le ressort d'une nouvelle phase migratoire. Elle insiste enfin sur l'importance qu'il faut accorder à l'analyse de la relation entre sédentaires, émigrés et expatriés, car elle la juge déterminante pour étudier une société qui génère des migrants.

Marc Lavergne apporte, lui aussi, un éclairage sur ces sociétés en mouvement quand il étudie la situation des populations déplacées du Sud-Soudan, rencontrées dans les faubourgs de Khartoum. Toutefois, avant de mettre en avant les éléments de la nouvelle identité de ces immigrés forcés, une identité qu'il qualifie « de survie », l'auteur soulève comme tant d'autres, les difficultés qui surgissent lorsqu'il s'agit de distinguer les changements propres à la migration de ceux liés à l'évolution générale de la société. Le déplacement forcé est avant tout un changement de mode de vie dans un nouveau milieu, en usant d'autres moyens d'existence et en prenant conscience d'un nouveau statut. Les nouveaux venus, dit-il, sont « porteurs d'une nouvelle société « sudiste du nord », différente de celle du Nord comme de celle de leurs pères au Sud ». Poussant jusqu'au paradoxe, Marc Lavergne explique que « derrière l'apparence de violence destructrice qui ravage le pays, se dessinent peut-être dans ces migrations forcées, les contours d'une société plus unie, en tout cas moins étrangère d'une composante à l'autre, et qui recherche, par-delà les interdits sociaux et les anathèmes politiques, les moyens d'une coexistence pacifique durable ».

Si la nouvelle identité des "déplacés" du Sud-Soudan est fondée sur la quête de la survie, celle des exilés chiliens se serait construite sur l'idéologie du retour. Anne-Marie Gaillard présente ce qu'elle appelle la dimension idéologique dans le retour d'exil, un retour qui s'inscrit « dans une logique de récupération d'un droit bafoué et d'un devoir de participation nationale ». À partir d'entretiens avec des Chiliens réfugiés en France – on peut déplorer l'absence de distinction entre parents exilés et enfants nés à l'étranger –, elle brosse le portrait social de

ceux qui ont décidé de retourner au pays : un portrait bigarré dans lequel le militantisme actif en faveur du mouvement démocratique au Chili s'accompagne le plus souvent d'une bonne adaptation professionnelle et d'une intégration à la société française.

À l'image des Sud-Soudanais, considérés par ceux du Nord comme des citoyens de seconde zone, les éleveurs présentés par Jean Boutrais, « sont des populations mal connues, peu prises en compte, voire carrément abandonnées à leur sort ». Or, ces éleveurs ont des mots pour définir la variété des migrations pastorales forcées, selon le type de crise qui les motive ; pour eux, la fuite est vécue comme « l'ultime issue de sauvegarde d'une activité et d'une identité ». Toutefois, le terme de réfugié n'existe pas dans leur vocabulaire ; ce serait donc bien une situation nouvelle. Pour Jean Boutrais, un éleveur connaîtrait une situation de réfugié lorsqu'il aurait perdu toute activité d'élevage. Il ajoute combien l'aide humanitaire est rarement adaptée aux éleveurs en difficultés, qu'ils soient chassés pour des raisons liées à l'aménagement du territoire, à la sécheresse ou aux faits de guerre.

Du passé à l'actualité, la dimension régionale

Bénéficiant de l'éclairage donné par le texte précédent, la narration d'Edmond Bernus rebondit sur le mot exode, que l'auteur assimile aux écritures bibliques consacrées à la fuite en Égypte. Il explique, en prenant les sociétés touarègues du Niger et du Mali pour exemple, que le mot exode doit être mesuré à l'aune des différents types de déplacement répertoriés en milieu sahélien, depuis le début du XXe siècle. En schématisant, il y eut, d'une part, les réquisitions de main-d'œuvre (individuelles) et les migrations pastorales forcées (collectives), soit suscitées de diverses manières par l'administration coloniale, soit provoquées par les calamités naturelles (sécheresse, invasion de criquets). Dans l'un et l'autre cas, il s'est agi de migrations ne mettant pas en jeu le genre de vie pastoral. Ensuite, dans les années 1970-85, les sécheresses obligèrent, une fois encore, les groupements touaregs à se déplacer vers le sud, vers les contrées plus arrosées. Mais, comme auparavant, le genre de vie nomade n'a pas été affecté durablement. Il en va tout autrement, après 1990, dès lors que les Touaregs en révolte, du Niger et du Mali, sont amenés, sous l'effet de la répression militaire, à fuir déses-

pérément tous azimuts. Cette fois, il y a abandon du bétail et changement de statut. Edmond Bernus démontre que les nomades sahéliens peuvent devenir réfugiés puis rapatriés, tout autant que les sédentaires-agriculteurs. Il ne parle plus de migration forcée mais d'exode, concernant des personnes de tout âge fuyant, pour se protéger, au-delà des frontières de leur pays.

Jean-Yves Marchal raconte l'histoire d'une catégorie méconnue de réfugiés, en extrayant des rapports de l'administration de la Haute-Volta (AOF) rédigés dans la première moitié du XXe siècle, les informations concernant les mouvements de population d'un cercle à l'autre. Ceux-ci se font sur de courtes distances. Les limites de circonscription (cercle) pouvaient, en effet, jouer le rôle de frontière pour des paysans qui cherchaient à se mettre hors d'atteinte de l'autorité d'un commandant particulièrement sévère, à condition que, de l'autre côté, l'autorité soit plus souple. Dans leurs tournées de recensement, les administrateurs découvrent des établissements isolés rassemblant plusieurs milliers de personnes. Ces campements sont brûlés, leurs habitants ramenés dans les villages dont ils sont originaires. Mais d'autres prennent la relève, si bien que jusqu'au début des années 1950, les brousses sahéliennes et forêts soudaniennes restent des lieux-refuges pour ceux qui n'acceptent pas d'être réquisitionnés ou enrôlés. On retrouvera cette question de frontière, entre genres de vie, dans la communication d'Olivier Leservoisier.

Deux exemples régionaux de l'Asie du Sud-Est ouvrent, ensuite, à d'autres réalités contemporaines, au plein cœur du développement économique et de l'aménagement du territoire national, sous la forme de déplacements encadrés ou dirigés, voire forcés. Dans le cas indonésien que cite Patrice Levang, l'énorme machine migratoire mise en œuvre par les services de la Transmigration distance de loin tout autre exemple de migration dirigée à l'échelle nationale. Affaire lancée depuis le début du XXe siècle et aux multiples rouages, le moteur de la Transmigration est de vouloir peupler, sur la base du déplacement volontaire, les îles ou parties d'îles sous-peuplées de l'immense archipel indonésien. Cependant – et c'est l'intérêt de la comparaison entre deux groupements de colons réalisée par le chercheur agronome –, il s'avérerait que des migrants « moins volontaires que d'autres », en tout cas ayant été obligés par les autorités de faire mouvement sur plusieurs centaines de kilomètres au sud de Sumatra, présenteraient

des qualités d'adaptation rapide, à la fois au milieu à coloniser et au système de production proposé. Les résultats de leur implantation, en termes économiques, seraient supérieurs à ceux des colons venus s'installer volontairement. Le bilan est délicat à juger, car les échantillons pris en compte sont fort modestes par rapport à l'ampleur du déplacement de population organisé qui, lui même, a amorcé un mouvement de population spontané, de plus grande importance encore, dans d'autres aires de la Transmigration.

Moins contrasté est le constat porté par Françoise Clavairolle sur la redistribution de population décidée au Vietnam, en relation avec la décision de créer de nouvelles zones économiques au centre du pays. Une fois encore, la dimension de la recherche est régionale, ce qui signifie que l'observation d'un aménagement du territoire par la plantation sur de grands espaces de mûriers ne saurait être comparée avec d'autres activités agro-industrielles menées dans différentes parties du pays. Dans le cas étudié de la province de Lam Dong, l'arrangement entre dirigisme d'État et privatisation de la filière de production-transformation-vente semble avoir favorisé certains dynamismes économiques bien localisés et animés par certaines catégories d'acteurs, qui se sont distinguées de l'ensemble des personnes déplacées. Toutefois, et quoi que dise l'auteur sur le cas précis de son analyse, il s'agit, avant tout, de considérer une grande entreprise de redistribution de population : ici, on implante des paysans pour participer à une production dont le marché international reste précaire. Voici deux exemples de déplacements de population organisés dont les résultats économiques sont difficiles à comptabiliser dans le cadre de la stricte observation régionale. Quelle est la bonne échelle d'étude ? Question récurrente, sans cesse posée aux Sciences sociales.

Les deux dernières contributions inscrites dans la seconde partie du livre nous reconduisent en Afrique à propos de déplacements sous contrainte qui n'ont, ni la même ampleur, ni la même actualité que dans les cas précédents ; et, surtout, ni la même nature, ni le même degré de gravité. Il s'agit, ici, de réfugiés politiques sur fondement de lutte ethnique. Olivier Leservoisier rappelle la « déportation » (1989) des Négro-mauritaniens expulsés de leur habitat dans la vallée du fleuve Sénégal et qui ont trouvé refuge de l'autre côté du fleuve, frontière avec le Sénégal ; une frontière qui prend de plus en plus de consistance, par le fait que, désormais, deux États voisins

s'opposent pour la possession des eaux du fleuve, aux fins de l'irrigation. Si les libres mouvements transversaux et complémentaires d'une rive à l'autre ont été empêchés durant toute la période du conflit, à l'heure du retour, les Négro-mauritaniens se battent pour récupérer leurs droits et surtout leurs terres accaparées entre temps par des Maures.

Pour sa part, André Guichaoua brosse à grands traits, et ce n'est déjà pas simple à suivre, l'histoire des importants mouvements de population (voulus, organisés, forcés, inéluctables ?) de part et d'autre de la crête Nil-Congo, au cours des cinquante dernières années, depuis les recrutements organisés dans le cadre de la colonisation jusqu'aux massacres de 1994 et leur suite. Le surpeuplement n'est plus à mettre en question. Il s'agit d'un immense imbroglio ethnique, politique, inter-étatique, où l'extermination prend rang dans les méthodes de contrôle du territoire. On a déjà vu cela dans une Europe occidentale que les Nazis voulaient organiser ; on le voit, aujourd'hui même, avec l'attitude des Serbes au Kosovo. Quelles différences avec ce que l'on observe dans l'Afrique des Grands Lacs ? « La mobilité forcée » écrit André Guichaoua « apparaît comme une réponse constante à l'impossibilité de construire, à partir de ces économies exclusivement agricoles, des sociétés où prévaudraient des formes de mobilité (...) acceptables par les divers acteurs et pays impliqués ». On ne saurait s'arrêter à ce constat, puisque la guerre se poursuit dans l'est de la République démocratique du Congo et que celle-ci trouble l'analyse que nous pourrions mener, sciemment (?), sur les mouvements de population engendrés dans cette partie de l'Afrique. Est-il question d'urgence ou de maintenance de l'observation ?

Quelle recherche pour l'urgence ?

Supposer que le fait d'être réfugié soit toujours de courte durée comme si, pour ne prendre qu'un exemple, les camps du Sud-Liban n'existaient plus, serait une provocation. Toutefois, la troisième partie du livre pose la question de la recherche en situation d'urgence. Ce que les dispositifs d'analyse en Sciences sociales ne permettent pas d'appréhender, sauf à côtoyer le journalisme, puisqu'un camp de plusieurs milliers de résidents « temporaires » peut être aménagé en quelques jours et disparaître aussi vite. Si telles sont les caractéristiques de l'objet d'étude, comment s'y prendre pour l'observer ?

Il faudrait tout d'abord rappeler que l'on n'entre pas dans un camp comme dans un village choisi comme objet d'une monographie portant sur les systèmes agraires. D'une certaine façon et à contrario, le texte d'André Guichaoua ouvre la réflexion puisqu'il relate l'histoire de déplacés et de réfugiés sur plusieurs décennies. Il est évident que ce type de recherche à caractère historique ne peut être opérationnel quand il s'agit d'examiner des installations précaires, si possible de manière autonome. Pour tenter de répondre à ces interrogations, cinq articles ouvrent quelques pistes.

La chronique brossée par Wim Van Damme, des différentes vagues de réfugiés arrivées en Guinée forestière, à partir du Liberia et de la Sierra Leone entre 1990 et 1995, permet de nous interroger sur la diversité des situations auxquelles sont confrontés, sur le terrain, les différents acteurs institutionnels, tels que le personnel du HCR, des ONG et celui des institutions publiques... ainsi que les chercheurs, en précisant toutefois que ces derniers ne se réclament pas uniquement de la recherche ; ils sont aussi médecins, impliqués dans l'humanitaire. Les situations très détaillées (que nous avons délibérément maintenues dans la publication de cette communication) renseignent sur le travail des agents des organisations humanitaires, sur les points de conflits entre les différents acteurs et sur la demande progressive de connaissances, compte tenu du fait que les situations évoluent. De cette communication, le lecteur retiendra les différents points suivants qui, outre l'assistance sanitaire et alimentaire, font question : l'identification des populations et leur dénombrement, la dégradation du milieu entraînée par le défrichement et la mise en valeur agricole, la relation des réfugiés avec les populations d'accueil notamment à propos des questions foncières, les possibilités d'installation durable ou de retour, sans oublier le rôle des organisations humanitaires qui, en lui-même, peut constituer un sujet de recherche.

Richard Black rappelle que la question de l'environnement, qui semble opposer le drame d'aujourd'hui aux problèmes de demain, cristallise en fait le débat politique, national, régional et local, entre le pays d'accueil et les organisations internationales. Alors qu'une multitude d'ONG étrangères ou nationales tente d'intervenir pour mettre en garde les autorités sur un risque de détérioration de l'environnement ou, dans le meilleur des cas, pour les aider à mieux le gérer, il est remarquable que des institutions communautaires locales, soit coutu-

mières, soit récemment créées pour l'occasion, se placent d'elles-mêmes en position de gérer les ressources, visant ainsi à désamorcer les éventuels conflits entre autochtones et réfugiés ou déplacés. Ce type de relations, entre deux groupes de population aux intérêts et priorités souvent divergents, constitue en zone rurale le centre d'une problématique plus large portant sur les questions de l'appropriation des ressources, de la compétence reconnue aux instances les plus locales de gestion du territoire et, au bout du compte, du rapport population/ressources. Richard Black précise que, selon qu'elle se fait dans un camp encadré, ou bien dans des campements spontanés créés à proximité ou non des villages autochtones, l'installation de réfugiés induit une charge démographique très variable sur le milieu, dont il conviendrait de pouvoir évaluer rapidement les conséquences sur le moyen terme. Dans le cas de la Guinée, l'arrivée massive des réfugiés se traduit par des effets bénéfiques comme le désenclavement de la région (pistes, centres sanitaires et écoles), la mise en valeur agricole ainsi que toutes les retombées de l'assistance humanitaire. Il s'agit ici d'étudier non seulement la déforestation mais aussi la mise en valeur des bas-fonds et les questions foncières qui y sont liées, l'écoulement des nouvelles productions sur le marché local avec les éventuels effets de concurrence commerciale, sans oublier l'encadrement agricole émanant des organisations humanitaires, et particulièrement du HCR, qui opère comme s'il était un aménageur désigné de cet espace rural.

De même, le retour des réfugiés dans leur pays, du moins dans les zones rurales, pourrait être envisagé comme thème de recherche. Il correspond à une (ré)insertion, avec ou sans encadrement, dans une région que l'on a quittée et où l'on a souvent tout perdu. Comme l'explique François Grunewald, il s'agit d'un processus complexe qui va bien au-delà de la seule logistique de réinstallation, puisque la réussite de celle-ci dépend, même après plusieurs années, des conditions qui avaient présidé au départ des personnes. Il importe donc de connaître, non seulement les faits immédiats qui ont transformé les habitants d'un lieu donné en réfugiés, mais encore l'histoire (tout court) de la société et du peuplement régional. Et les trois temps forts de l'après-retour – réconciliation, réhabilitation et reconstruction –, devraient pouvoir se nourrir de ce savoir qu'il appartiendrait aux chercheurs de livrer à ceux qui encadrent les personnes déplacées.

Plus essentiel et de première nécessité reste le dénombrement, accompagné ou non de l'identification des réfugiés, dès que les organisations humanitaires ou services du pays d'accueil les approchent. Les besoins d'information, d'abord immédiats (combien sont-ils, qui sont-ils, d'où viennent-ils ?), puis en continu, sont indispensables, à l'évidence, pour organiser l'installation (choix de la localisation du camp, décision quant à l'effectif devant y être installé, ouverture de dessertes, forage de puits, aménagement de latrines...) et pour mettre en place la logistique quotidienne (aliments à stocker et à distribuer, vaccinations à organiser...). Le HCR et toutes les ONG effectuent des recensements, chacun pour soi, souvent à intervalles répétés mais irréguliers, toujours pour tel ou tel objectif. Une fois les chiffres obtenus – ils varient d'un encadrement humanitaire à l'autre –, le recueil de données est souvent abandonné et les enquêtes ne sont pas pleinement exploitées. La multiplication des dénombrements s'explique aussi par le fait qu'ils deviennent vite un enjeu politique entre les différents acteurs, d'une part, entre l'État du pays d'accueil, le HCR et les ONG et, d'autre part et souvent, entre ces dernières, afin de prouver qui est la plus agissante ; sans oublier l'intérêt que leur portent les résidents du camp, voire les habitants des alentours.

Dans un tel contexte, le chercheur ne peut guère espérer une systématisation des processus de production de données. Il ne peut non plus trouver un écho aux questions qu'il se pose tant celles-ci paraissent peu prioritaires aux acteurs de terrain. Un constat qui ne serait pas propre au démographe, comme en témoigne Luc Cambrézy lorsqu'il propose au HCR de mettre en œuvre de nouveaux outils de cartographie pour suivre avec plus de précision, de rapidité et de rigueur l'évolution des camps, qu'il s'agisse aussi bien de la composition des groupes ethniques à l'intérieur, que de la transformation de l'environnement aux alentours. À quoi bon dresser une cartographie à l'aide de photographies aériennes numérisées, pour suivre « quelque chose » qui n'a de valeur que pendant la durée du camp ? Voilà bien des réserves qui augurent mal du développement d'une géographie des réfugiés. Pourtant, la carte peut devenir, comme l'assure Luc Cambrézy, l'indispensable complément d'une assistance humanitaire adaptée et soucieuse d'efficacité.

On reconnaît ainsi que les problématiques qui relèvent du domaine de la recherche, qu'il s'agisse de la localisation et du recensement, des rapports entre les différents groupes en

présence, de l'exploitation des ressources, voire des formes d'insertion urbaine, problématiques souvent exacerbées par la situation particulière de ces immigrants que sont les réfugiés, sont d'ordre à susciter nombre d'interrogations. Et, dans ce cas, face à l'émergence d'une situation de déplacement forcé, les chercheurs se devraient de réagir vite afin de mettre sous une forme intelligible l'avancée de leurs travaux à la portée de tous les intervenants. À condition qu'on leur facilite la tâche, il serait aussi de leur compétence, comme le laisse entendre le propos de Roland Pourtier, de questionner les catégories utilisées et les stratégies empruntées par les acteurs de l'intervention. Quand l'éphémère prend la forme d'une ville de plus de 200 000 habitants, comme ce fut le cas d'un certain camp du Kivu, et que celle-ci existe et survit grâce et par une logistique digne des grandes manœuvres d'une forte armée, la recherche devrait pouvoir l'investir et pas seulement raconter, après coup, son histoire.

Un sujet mis en débat

L'actualité capte les réfugiés. Pourquoi la recherche n'essayerait-elle pas de comprendre ? S'agit-il de définir un nouveau profil de chercheur ? Nous ne le croyons pas, même s'il convient d'envisager que, pour un tel objet d'étude, les chercheurs se doivent de nouer des rapports étroits avec les acteurs de l'humanitaire... et vice versa. C'est sans doute pourquoi des médecins engagés dans l'humanitaire s'enquièrent des méthodes d'analyse des Sciences humaines, par souci d'une meilleure efficacité. De plus, travailler sur l'urgence n'est pas antinomique de passer beaucoup de temps sur le terrain, précisément pour comprendre le phénomène et pas seulement le saisir dans sa fugacité. À cet égard, la contribution de Wim Van Damme est significative puisqu'il s'agit d'une chronique retraçant année par année, six ans de suivi de l'installation de groupes de réfugiés en Guinée forestière. Enfin, les chercheurs ne peuvent se contenter, comme dans le cas de l'analyse d'opérations de développement agricole, de rester en position de critiques de l'institutionnel. Et de juger le politique et le technique avec tout le recul « nécessaire ». Ici, il est difficile de ne pas parler d'implication. Elle peut être militante ou plus simplement humaine.

VÉRONIQUE LASSAILLY-JACOB, JEAN-YVES MARCHAL, ANDRÉ QUESNEL

Paris, octobre 1998

Définition des uns, identité des autres

Migrants malgré eux

Une proposition de typologie

Véronique Lassailly-Jacob
Géographe

Migrations forcées et déplacements imposés de communautés entières ont jalonné l'histoire de l'humanité et façonné le peuplement des pays du Sud. La « Grande Déportation », plus connue sous le nom de « traite esclavagiste » n'a-t-elle pas représenté le plus grand déplacement forcé de population jamais réalisé ? Et les navires négriers remplis de leur cargaison humaine en route pour le Nouveau Monde n'ont-ils pas fait office de premiers camps de transit ? L'époque coloniale, quant à elle, fut marquée de fuites massives de population refusant les réquisitions et l'impôt, de regroupements imposés par les autorités le long des pistes et d'expulsions pour faire place aux plantations des colons européens.

Notre étude concerne les mouvements et déplacements de population massifs, contraints et collectifs qui marquent l'histoire récente des migrations Sud-Sud. À l'aube du XXIe siècle, dans les pays du Sud, les flux migratoires sont dominés par les exodes massifs, soudains et de longue durée. Fuites et déplacements de grande ampleur surviennent en réponse à des contextes de crises aiguës, violence politique le plus souvent, mais aussi famine et épidémie, catastrophe ou destruction environnementale ou, encore, en cas d'intervention coercitive de l'État. Ce sont des mouvements de proximité qui surviennent à l'intérieur des territoires comme vers des pays voisins. Les uns sont brutaux et désorganisés, telle la fuite éperdue en quelques jours d'environ 400 000 Rwandais vers l'ex-Zaïre en 1994, les autres sont planifiés et encadrés par les pouvoirs publics, tant à l'époque du déplacement que de la réinstallation, comme ce fut le cas du transfert organisé des 100 000 Nubiens d'Égypte et du Soudan, à la suite de la construction du second barrage d'Assouan, en 1964.

La mobilité forcée fait référence à deux groupes qui se distinguent par la part de libre-arbitre qu'ils détiennent : d'un côté, les « migrants forcés », de l'autre, les « déplacés ». Les premiers se déplacent, font mouvement, ont un choix aussi faible soit-il quant au temps du départ, – même s'il y a nécessité quasi absolue de partir – et à la destination. Les seconds subissent un déplacement sous la pression d'une contrainte implacable sur laquelle ils n'ont aucune prise. Les « migrants forcés » fuient la violence menaçant leur sécurité ou bien quittent un environnement dont les ressources ne sont plus suffisantes pour assurer leur survie : leur mouvement est une migration dans le sens où ils gardent une certaine capacité d'initiative aussi réduite soit-elle. Cette migration sous contrainte trouve ses caractères dans la citation suivante qui pourrait être celle d'un éleveur malien fuyant en 1993 la région de Tombouctou pour échapper aux représailles de l'armée : « Il faut partir, vite. Partir et sauver ce qui peut l'être, emmener nos bêtes dans cette transhumance forcée et contraire à nos usages. Partir et laisser presque tout, sans savoir vraiment où nous allons, sans savoir quand nous reverrons les terres où nous vivions depuis des décennies. Partir, simplement pour rester vivant » (Rebelle, 1995 : 7). Urgence, perte de biens, nouvel espace de vie inconnu, incertitude quant à la destination et à l'avenir, partir pour fuir l'insupportable, tous ces critères entrent dans une définition d'une migration forcée. Les « déplacés », quant à eux, regroupent les personnes transférées par des projets d'infrastructure, redistribuées, regroupées, expulsées ou déportées par décision politique ou encore victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

Ces mouvements de masse sont d'ores et déjà un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale. En préfaçant l'ouvrage du HCR sur « Les réfugiés dans le monde » (HCR, 1997), le secrétaire général des Nations unies, K. Annan, insiste sur la gravité du phénomène de déplacement forcé qu'il perçoit comme l'un des problèmes actuels les plus cruciaux et les plus urgents à résoudre. Quant à la littérature anglophone, elle fait une large place à ces mouvements forcés de population abordés comme thèmes d'étude, notamment par deux centres de recherche universitaires, l'un à Toronto (Centre For Refugee Studies), l'autre à Oxford (Refugee Studies Programme). En revanche, cette question n'a suscité que peu d'attention de la part de la recherche académique française. Si les processus migratoires, les migrations internationales ou les diasporas sont

des domaines largement étudiés, la mobilité géographique forcée en tant que telle n'a pas encore suscité de recherches approfondies. Évoquant les mouvements de population au Moyen-Orient, R. Bocco (1993) souligne l'absence de systématisation des approches sur les migrations forcées dans cette région du monde. Il insiste également sur l'attention inégale que les chercheurs en Sciences sociales portent aux divers types de flux migratoires, privilégiant l'étude des migrations de main-d'œuvre aux dépens de celle des déplacements forcés. Ce champ de recherche – dit-il – est encore peu exploré, hormis par des juristes et experts en relations internationales ou par des économistes d'organisations onusiennes ou encore par une littérature qu'il qualifie de « technique » produite par et pour les organisations internationales.

Notre objectif est d'attirer l'attention sur ces mouvements de masse en démontrant qu'ils constituent, par leurs spécificités, un champ de recherche à part entière dans l'ensemble des phénomènes migratoires. Pour cela, nous tenterons successivement de situer la « mobilité forcée » dans le champ d'étude du phénomène migratoire et de construire une typologie des mouvements sous contrainte fondée sur les déterminants des départs, principalement à partir d'exemples africains.

La « mobilité forcée » dans le phénomène migratoire

La littérature sur les phénomènes migratoires classe souvent les migrants en deux grandes catégories : d'un côté, les migrants « volontaires » ou « spontanés », de l'autre, les migrants « involontaires » ou « forcés », un classement qui se fonde sur le pouvoir de décision des acteurs. Comme le souligne R. Bocco (1993 : 13) : « le migrant "volontaire" serait essentiellement un migrant "économique" qui opère rationnellement et librement des choix de départ et de retour, alors que le migrant "involontaire" agirait dans un contexte contraignant qui empêche ou réduit fortement toute possibilité de choix ». Toutefois, cette distinction fondée sur le libre-arbitre prête de plus en plus à

controverses. À partir de quel seuil de contrainte, une migration volontaire devient-elle involontaire ? Les mobiles de l'exode se sont tellement complexifiés qu'ils ne permettent plus de départager clairement les deux groupes et la migration dite « volontaire » comporte de plus en plus un certain niveau de contrainte.

Parmi les motivations du déplacement, on distingue de plus en plus difficilement celles qui prédominent dans la décision. Par exemple, si les violences issues de conflits politiques sont la principale cause d'exodes massifs, elles s'associent de plus en plus à d'autres facteurs de crise, démographique, économique et écologique qui ne permettent pas de dissocier facilement « réfugiés de la violence » et « réfugiés de la misère ». Les « boat people » de Gibraltar qui risquent leur vie et leur liberté pour s'introduire subrepticement en Europe sont-ils des migrants volontaires ou forcés ? Sont-ils vraiment des migrants clandestins ou des demandeurs d'asile ? Et les Chinois qui débarquèrent illégalement en Nouvelle-Calédonie à la fin de l'année 1997, où ils furent immédiatement parqués dans un camp de détention provisoire, répondent-ils aux qualificatifs de « clandestins pour raisons économiques » et doivent-ils être traités comme tels par les autorités du pays d'accueil ? Sont-ils des « vrais » ou « faux » demandeurs d'asile ? Ces questions méritent d'être posées au regard des nouvelles politiques migratoires de plus en plus restrictives instituées par les pays d'accueil.

Une autre classification apparaît dans l'atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe conçu par N. Robin (1996) ; dans l'un des chapitres intitulé « Migrations de crise... ou crises des migrations », C.-V. Marie différencie dans le monde d'aujourd'hui deux types extrêmes de migrations : les migrations d'*itinérance*, « dont les protagonistes, y compris les plus modestes, sont portés par une ambition, par un projet de promotion sociale » et les migrations de *désérrance*, un néologisme utilisé pour imager « la double dimension de l'errance et de la désespérance ». Les premières ont « pour horizon privilégié l'Occident développé » alors que les secondes sont plus souvent des migrations Sud-Sud et incluent, entre autres, les réfugiés (Marie, 1996 : 53). Ces deux formes extrêmes de mouvements se distinguent par les motifs de départ, la destination et le comportement des acteurs, la composition démographique, l'encadrement, la relation au lieu d'origine ou au lieu d'accueil, les modalités du retour et de la réin-

sertion ou encore le comportement ou le statut des acteurs. Nous avons choisi d'approfondir trois de ces critères : il s'agit des déterminants du mouvement, de sa composition démographique et de son encadrement.

Les déterminants

Les motifs de départ sont l'un des critères les plus importants pour différencier les catégories de mouvements de population. Alors que la migration volontaire s'apparente à un processus régulateur de contraintes économiques, sociales ou écologiques, la mobilité forcée est en elle-même le symptôme d'une crise profonde. Dans le premier cas, « on part pour essayer de mieux vivre » alors que, dans le second, « on part pour fuir l'insupportable » (Sauvain-Dugerdil, Preiswerk, 1993 : 24). D'un côté, la migration représente la solution au problème de conditions de vie devenues trop précaires et répond à une stratégie de promotion économique et sociale ; de l'autre, c'est le départ qui est vécu comme le problème et la seule survie qui est en jeu.

Fondée le plus souvent sur des déterminants économiques, la migration « volontaire » est également une composante du fonctionnement de certaines sociétés. Chez les Soninké de la vallée du fleuve Sénégal, la migration est un fait identitaire, vécue comme un parcours initiatique : « partir, c'est notre école » disent les Soninké. Et chez les Nubiens d'Égypte, les migrations de travail vers les villes du Nord sont depuis fort longtemps inscrites en profondeur dans l'organisation sociale et la cohésion des communautés (Fogel, 1997). Par opposition, la mobilité forcée est souvent synonyme de rupture, de cassure dans le fonctionnement d'une société et son espace de vie. Le mouvement en lui-même est vécu comme un traumatisme, car ses déterminants ne sont ni décidés, ni maîtrisés par ceux qui le subissent. Il peut entraîner appauvrissement, illégalité, bouleversement des structures familiales et marginalisation sociale, comme le souligne L. Cambrézy (1998) à propos de la communauté rwandaise en exil à Nairobi. Et les multiples risques de paupérisation encourus par une population transférée, suite à des projets d'infrastructure, ont été identifiés, évalués et intégrés dans un modèle théorique d'intervention à l'usage des planificateurs et des gouvernements (Cernea, 1998).

La composition démographique

La migration « volontaire » est souvent sélective. Elle peut ne concerner que quelques familles à l'intérieur des communautés, comme dans le cas du vaste mouvement d'émigration européen du XIXe siècle vers le Nouveau Monde : par exemple, dans les montagnes du Valais Suisse, nombreuses furent les familles qui décidèrent de quitter une terre dont les ressources n'étaient plus suffisantes pour leur assurer des conditions de vie décentes ; elles choisirent la voie de l'exil afin de refaire leur vie à des milliers de kilomètres, en Argentine, où elles fondèrent des colonies agricoles. Mais toutes ne furent pas candidates au départ. Seuls les chefs de famille les plus entreprenants et ceux qui avaient pu rassembler les fonds nécessaires pour financer le voyage, se lancèrent dans l'aventure (Carron, 1986). La migration « volontaire » peut aussi être sélective en fonction de l'âge et du sexe, comme en Nubie égyptienne où, pendant longtemps, les migrations de travail vers les villes du Nord ne concernèrent que les jeunes hommes. Par opposition, la mobilité forcée a la particularité d'être collective. Elle touche l'ensemble des membres d'une communauté, hommes et femmes, jeunes et vieux, de tout statut social. Parfois, le mouvement sous contrainte touche un certain groupe marqué d'un trait identitaire, telle la communauté protestante française à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes ou celle, aujourd'hui, des journalistes algériens menacés de mort. Ou bien, c'est toute la population d'un lieu qui subit un déplacement forcé, comme dans une situation de transfert pour cause d'utilité publique ou en cas d'intervention coercitive d'une autorité souveraine, ou encore lors d'une catastrophe naturelle.

Et les effets de ces départs forcés ne sont pas ressentis de façon similaire par les différentes catégories de population : en milieu rural, les femmes sont souvent plus affectées que les hommes, car leurs droits, généralement leurs droits fonciers, ne sont pas toujours reconnus dans les programmes de réinstallation. Les personnes âgées et les jeunes enfants sont aussi plus vulnérables aux effets du déplacement, comme le soulignent T. Scudder, sociologue américain spécialiste des questions de transferts (1982), ainsi qu'A. Maillet dans son ouvrage « Pélagie-la-Charrette » (1979). Cet auteur retrace l'épopée du retour d'exil du peuple Acadien déporté en masse vers les colonies américaines du Sud en 1755. Au cours de ce « Grand Dérangement », tout

un peuple fut « empilé » dans des goélettes anglaises et déporté vers la Georgie et la Louisiane. A. Maillet accompagne de sa verve le convoi des chariots qui ramenait en Acadie, dans la clandestinité, « un reste de peuple » qui « avançait aux pas des bœufs », « remontait un continent sur la pointe des pieds », « un peuple en lambeaux, fourbu, (qui) semait sur la terre d'Amérique des enfants en bas âge et des vieillards épuisés » (Maillet, 1979 : 209).

Enfin, la migration « volontaire » peut évoluer vers une migration de type « forcé » ; la composition démographique est l'un des indicateurs du changement de la nature du mouvement. Par exemple, dans les pays sahéliens frappés par la sécheresse de 1969-1974, la migration de famine impliqua les femmes et les enfants, alors que seuls les hommes étaient jusque-là concernés par les déplacements de travail. Et pendant la famine de 1974-75, qui affecta les communautés du Tamil Nadu de l'Inde méridionale, les migrations traditionnellement masculines et saisonnières se transformèrent en exodes de familles entières quittant la région pour se séparer ensuite, chaque membre actif se mettant à la recherche d'un emploi (Suhrke, 1994).

L'encadrement

La migration « volontaire » est souvent organisée, dirigée, inscrite dans des réseaux structurés mis en place par des autorités ou par les migrants eux-mêmes, au fil du temps. Par exemple, l'émigration transocéanique européenne du XIXe siècle fut encadrée par de puissantes agences d'émigration qui incitaient par voie de presse les populations à partir et prenaient en charge toutes les prestations liées au voyage et à l'installation (Carron, 1986). Une autre forme de migration dirigée ou incitée par des pouvoirs publics est la colonisation de terres agricoles, comme en témoigne la « Transmigration » en Indonésie, vaste programme étatique d'encadrement de colons pour la mise en valeur de nouvelles terres (Levang, 1997).

En revanche, certains mouvements forcés comme les exodes soudains offrent des images de chaos, de désorganisation. Les photographies du retour, à pied, de milliers d'immigrants ghanéens se bousculant en foule au poste frontière, car expulsés brutalement du Nigeria en 1983, ou bien celles des Kurdes irakiens s'enfuyant en masse vers les confins montagneux de l'Irak, sont toujours inscrites dans les

mémoires. On se trouve face à un mouvement désordonné, une fuite, pendant laquelle les membres d'une communauté ou d'une famille sont dispersés. Pendant l'embarquement des familles acadiennes déportées vers le sud, A. Maillet souligne combien les lignages furent « bousculés » et « chavirés », les noms « embrouillés », les branches des familles « dispersées aux quatre vents » (Maillet, 1979 : 99). Quant aux camps de réfugiés, ils abritent des familles éclatées, des adultes isolés ou des jeunes qualifiés de « mineurs non accompagnés » ; une des principales tâches de la Croix-Rouge est bien, durant les conflits, de lancer des recherches pour retrouver les membres de familles éparpillées dans les prisons ou les camps.

La mobilité sous contrainte représente une forme de mouvement particulière au sein des flux migratoires : elle se singularise par un contexte de crise aiguë, de multiples ruptures et des exils collectifs. Toutefois, cette entité fait référence à de multiples mouvements. Les termes de « réfugiés », « déplacés », « dispersés », « évacués », « expulsés », « refoulés », « chassés », « regroupés », « sinistrés » ou « victimes » s'appliquent aux individus ou aux groupes qui, tous, quittent leur lieu de résidence sous une contrainte externe impérative. Cette diversité de dénominations atteste de la multiplicité des mouvements que nous avons tenté de classer.

Une typologie selon les contraintes du départ

De multiples typologies sont possibles au regard des déterminants du départ, structures et conditions du déplacement, logiques des itinéraires, formes d'assistance et d'encadrement, modalités d'installation, de réinstallation ou de retour, autant de critères de différenciation de ces groupes. Nous avons tenté de classer, définir et dénommer chacun d'eux en fonction des motifs de départ. Au risque d'un simplisme réducteur, nous tentons ici ce premier classement en regroupant les causes de départ en quatre grandes catégories : violences et persécutions, dégradations et destructions de l'environnement, politiques d'aménagement du territoire, interventions d'ordre politique

et stratégique. Chacune de ces causes est source d'un déplacement forcé que nous avons identifié, dénommé et scindé en sous-catégories.

Pour des motifs de violence, de persécution, de répression

Au cours du XXe siècle, de nombreux pays africains ont connu des troubles de diverses origines, telles les luttes de libération nationale, les conflits à caractère sécessionniste, irrédentiste ou interethnique, les guerres civiles, toutes ces violences étant génératrices d'exodes. En 1997, le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) recensait à l'échelle mondiale près de 23 millions de personnes relevant de sa compétence dont près de huit millions se trouvaient en Afrique : plus de quatre millions étaient considérés comme « réfugiés », deux millions, comme « déplacés internes » et 1,7 million, comme « rapatriés » (HCR, 1997).

Ces populations, qui fuient collectivement des situations de violence issues de conflits armés, de persécutions ou de répressions politiques ou religieuses, appartiennent à la catégorie des réfugiés dans le sens où elles cherchent refuge dans un autre lieu pour échapper à un danger, se mettre en sécurité. Toutefois, la législation internationale a créé trois groupes de réfugiés en fonction du statut qu'elle leur a reconnu : les « réfugiés statutaires », les « réfugiés clandestins » et les « déplacés internes ». Par exemple, parmi les six millions de Mozambicains qui s'enfuirent entre 1985 et 1991 pour échapper aux exactions des bandes armées, environ deux millions furent reconnus comme réfugiés statutaires dans les pays voisins et assistés dans les camps de différents types. Un nombre tout aussi important devinrent des réfugiés clandestins car, non enregistrés, ils survécurent sans assistance au-delà des frontières parmi la population locale. Enfin, quatre millions se déplacèrent à l'intérieur du pays en « déplacés internes » dont un million vers les havres précaires des périphéries des grandes villes (Wilson, 1992). Que recouvrent ces appellations devenues d'usage courant de « réfugiés statutaires ou conventionnels », « réfugiés clandestins » et « déplacés internes » ?

Les « **réfugiés statutaires ou conventionnels** » sont enregistrés comme tels, car ils franchissent une frontière et répondent aux critères

de la Convention de Genève de 1951, complétée par le Protocole de New York de 1967. En Afrique, ces instruments législatifs furent amendés par la Convention de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), convention régionale relative aux problèmes spécifiques des réfugiés en Afrique. Le HCR s'est vu reconnaître par la communauté internationale une triple compétence à l'égard de ces réfugiés, en leur apportant une protection juridique internationale, une assistance matérielle et en recherchant des solutions durables à leur situation. Les réfugiés, au sens juridique du terme, sont assistés dans des camps ou bien sont aidés à s'installer dans un pays tiers. Notons que, dans les pays du Sud, le statut de réfugié est concédé en bloc à tous ceux qui franchissent en masse une frontière, tant que le pays qu'ils fuient est reconnu comme étant en guerre. Par exemple, entre 1975 et 1982, tous les « boat people » vietnamiens qui débarquaient à Hong-Kong recevaient d'emblée le statut de réfugié. Toutefois, après cette période, les nouveaux arrivants furent tous considérés comme demandeurs d'asile et soumis individuellement à un interrogatoire serré qui se concluait généralement par le refoulement (Lanphier 1993).

La deuxième catégorie rassemble les « réfugiés de fait », c'est-à-dire ceux qui vivent une situation de réfugiés sans être reconnus comme tels par le droit international. Parmi eux, on distingue deux groupes :

Les « **réfugiés clandestins** » franchissent une frontière et se fondent dans le milieu rural ou dans les villes, vivant en clandestins dans le pays d'accueil. Dans les pays du Sud, cette forme d'exode est la plus fréquemment adoptée par des populations frontalières qui ont des affinités ethniques de l'autre côté de la frontière. Très souvent, on donne le nom de « dispersés » à ces réfugiés qui ne sont ni enregistrés, ni assistés. Les « boat people » fuyant aujourd'hui le Vietnam, Cuba ou Haïti, appelés aussi « réfugiés de la mer », sont considérés comme réfugiés clandestins et traités comme tels.

Les « **déplacés internes** » sont aussi appelés « réfugiés de l'intérieur ». Cette catégorie rassemble tous ceux qui, fuyant la violence, survivent par eux-mêmes en « déplacés » dans leur propre pays, trouvant refuge dans les périphéries des villes ou dans des régions isolées comme au Liberia, au Soudan, en Angola ou en Sierra Leone. Le Sud-Soudan abrite l'une des plus importantes populations de « déplacés », soit environ quatre millions de personnes et, en Angola, insécurité, banditisme et présence de mines terrestres empêchent toujours

1,2 million de personnes déplacées de retourner dans leur zone d'origine (HCR, 1997 : 106). Enfin, en Colombie, les combats qui opposent la guérilla, l'armée gouvernementale et les groupes paramilitaires ont chassé de leurs terres plus d'un million de « déplacés par la violence ». Ces populations déplacées ont été longtemps ignorées de la communauté internationale car, demeurant dans leur propre pays, elles étaient censées bénéficier de la protection de leur propre gouvernement. Toutefois, face à l'ampleur et à la gravité de la question humanitaire, le HCR a récemment élargi son mandat en étendant sa protection et son assistance à certains groupes de déplacés : en 1997, il assistait environ deux millions de personnes déplacées en Afrique, surtout au Mozambique où l'encadrement du retour et de la réinstallation des réfugiés fut l'occasion d'intégrer dans ce programme des groupes de personnes déplacées.

Pour des causes de dégradation ou destruction de l'environnement

Un autre type de violence se traduit par la destruction ou la dégradation de l'environnement, qui engendre des migrations de grande ampleur ; cette violence prend la forme, soit d'une dévastation brutale causée par des cataclysmes naturels, volcanisme, tremblements de terre ou inondations, soit d'une détérioration lente due aux sécheresses, à l'érosion, à la désertification ou à la salinisation des sols. Nous avons distingué deux groupes de population en fonction de la nature du dommage subi : d'un côté, les dévastations brutales créent des sinistrés, des victimes, de l'autre, les dégradations lentes produisent des « réfugiés de l'environnement ».

Les populations « sinistrées » ou « victimes » fuient les catastrophes environnementales telles que les inondations, tremblements de terre, typhons, raz-de-marée, épidémies, invasions acridiennes. Par exemple, dans la Chine méridionale, victime de fréquentes inondations causées par des typhons, l'année 1981 aura été marquée par des crues dévastatrices entraînant le déplacement forcé d'environ 1 300 000 personnes et un gigantesque effort de réhabilitation de 100 000 ha de terres (Gallais, 1994). Et plus récemment, l'été 1998 aura été marqué par les débordements catastrophiques du fleuve Yangtse, les ruptures volontaires ou accidentelles de certaines digues ayant entraîné la mort

de plus de 2 000 personnes, l'évacuation de centaines de milliers de « sans-abris » et l'inondation de plus de 21 millions d'hectares de terres arables (« 24 heures », 12 août 1998). Si certaines catastrophes peuvent être qualifiées de calamités naturelles, d'autres ont des origines humaines. Bhopal (Inde), Seveso (Italie) et surtout Tchernobyl (Ukraine) en sont des exemples criants. Pour n'évoquer que le désastre le plus connu, Tchernobyl, on sait que les 400 000 habitants de la zone irradiée ont été évacués, mais on dispose de peu d'informations et on s'interroge sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour aider sur le long terme cette population à reconstituer son niveau de vie. En effet, si l'assistance aux victimes de catastrophes est aujourd'hui rapidement opérationnelle, elle ne concerne trop souvent que la phase des secours d'urgence. Dès que l'attention médiatique disparaît, l'aide s'arrête. Évoquant le sort des sinistrés des raz-de-marée au Bangladesh, M. Islam (1992) dénonce l'absence de mesures de réhabilitation de ces populations sinistrées dont les plus pauvres viennent gonfler les bidonvilles de Dhaka.

Les « réfugiés de l'environnement » ou « éco-réfugiés » sont ceux qui quittent leur lieu de résidence lorsque l'équilibre population-ressources est durablement rompu. Le concept de « réfugié de l'environnement » est apparu dans la littérature anglophone en 1985, dans un rapport publié par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) intitulé « Environmental Refugees » (El Hinnawi, 1985). Ce thème fit rapidement l'objet d'un intérêt et d'une polémique grandissants. Des chiffres énormes de population et des lieux multiples furent avancés, tels ceux publiés par N. Myers et J. Kent (1995 : 1) : « There are at least 25 million environmental refugees today, a total to be compared with 22 million refugees of traditional kind. They are mainly located in sub-saharan Africa (notably the Sahel and the Horn), the Indian sub-continent, China, Mexico and Central America ».

On parle de réfugiés de l'environnement en évoquant les éleveurs de l'Afrique sahélienne chassés vers le sud par les grandes sécheresses à répétition de ces dernières années (Gado, 1993). On parle aussi de réfugiés de l'environnement lorsque des paysans quittent leurs terres dévastées par des armées qui utilisent ce moyen comme stratégie anti-insurrectionnelle. Au Sud-Vietnam, par exemple, d'énormes quantités d'herbicides furent épandues par avion sur des surfaces considé-

rables, entre 1962 et 1970, forçant ainsi les paysans à quitter leurs terres brûlées ; d'autres pratiques de ce type ont eu lieu récemment au Salvador, au Guatemala et au Cambodge, créant des réfugiés de l'environnement souvent rassemblés, par la suite, dans des villages modèles ou villages stratégiques, afin de mieux les contrôler (Glassman, 1992). Et dans la presse, on a évoqué récemment les longs cortèges de réfugiés de l'environnement chassés de leurs terres par les désastres écologiques provoqués par le phénomène climatique d'El Niño, en 1997.

Une diversité de termes qualifie ces migrants forcés : réfugiés écologiques mais aussi « réfugiés de la misère », lorsqu'ils viennent frapper aux portes de l'Europe, ou « réfugiés de la famine », lorsqu'ils échouent dans les bidonvilles de la périphérie de Nouakchott ou de Khartoum. Ces diverses appellations démontrent le flou de la définition juridique de ce groupe de population non reconnu comme réfugié au regard du droit international ; elles prouvent également que les politiques migratoires tendent à amalgamer migrants économiques et réfugiés de l'environnement. Comme le soulignent H. Domenach et M. Picouet (1995 : 117) « ce concept demeure fortement controversé en raison de ses implications politiques et idéologiques. L'absence d'un statut international légal laisse encore régner une grande confusion dans l'identification de cette catégorie ».

Pour des raisons d'aménagement du territoire

Si les médias nous informent des fuites tragiques des réfugiés dans un contexte de guerre ou d'exodes dus aux sécheresses, nous ignorons souvent les drames qui se cachent derrière d'autres déplacements forcés passés sous silence. Il s'agit des transferts de population dus aux projets d'aménagement ou de conservation de l'environnement. Un rapport publié, en 1996, par la Banque mondiale fait état de 80 à 90 millions de personnes expulsées de par le monde de leur lieu de résidence, pendant la dernière décennie, par des projets d'aménagement. Ce rapport souligne aussi le fait que dans les pays du Sud, les transferts pour cause d'aménagement du territoire s'amplifieront dans un avenir proche, en raison de la multiplication des infrastructures dans un contexte de croissance démographique (Banque mondiale, 1996). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes pour dénoncer la gravité de

cette forme de mobilité forcée. Aux projets d'aménagement, s'ajoutent les politiques dirigistes de redistribution et de sédentarisation de la population, sources de trois groupes de déracinés : les populations « transférées » ou « transplantées », « évacuées » ou « regroupées » et enfin « sédentarisées ».

Les populations « transférées » sont expropriées au nom de l'intérêt public. Les grands travaux d'aménagement du territoire se multiplient dans les pays du Sud : barrages-réservoirs, voies de communication, rénovations urbaines, mines, création de parcs nationaux, forêts classées, ranchs, périmètres agricoles, chassent de leurs terres des populations de plus en plus nombreuses. L'ouvrage titanesque du barrage des Trois Gorges, en construction sur le fleuve Yangtse en Chine, aura pour conséquence le transfert de plus de 1,9 million de personnes, habitants de quelque 1 400 agglomérations et villages, et sera l'un des déplacements humains planifié le plus important de cette fin de siècle (Zich, 1997). Ces groupes humains transférés sont appelés aussi « déguerpis » ou « oustees » en langue anglaise, une appellation courante dans la littérature indienne sur les déplacements involontaires de population.

Les populations « évacuées » sont expropriées au nom de politiques d'aménagement qui se traduisent par des redistributions territoriales de groupes humains. La période coloniale fut marquée de regroupements imposés en villages le long des routes. Plus récemment, de gigantesques déplacements humains furent incités par les autorités, pour réduire les disparités territoriales en termes de démographie et d'économie. Par exemple, au Vietnam, dans les années 1960-70, deux grands mouvements de population furent incités par les autorités, le premier affectant environ 1,2 million d'agriculteurs kinh des basses plaines, contraints à se déplacer vers les provinces montagneuses du Nord, l'autre, provoquant la sédentarisation aux côtés des Kinh de plus d'un million de montagnards agriculteurs itinérants appartenant à des minorités ethniques (Schaeffer-Dainciart, 1998). D'autres vastes redistributions planifiées de population eurent lieu en Afrique, notamment en Éthiopie, en Tanzanie et au Mozambique. En Tanzanie, accéder à l'autosuffisance alimentaire dans le cadre du socialisme et de la collectivisation, supposait la création de villages communautaires, dits villages Ujamaa. Ce programme obligatoire de « villagisation », mis en place en 1973, concerna plus de cinq millions de paysans issus

de hameaux dispersés qui furent regroupés sous la contrainte dans plus de 8 000 villages de 250 à 600 familles chacun (Joinet, 1981). En Éthiopie, une opération semblable de « villagisation » débuta dans les années 1980. L'intention du gouvernement éthiopien était de regrouper la population rurale de chaque région dans des villages uniformes. Les déplacements eurent lieu sur de courtes distances et plus de 2,5 millions de personnes furent ainsi « villagisées » contre leur gré.

Une autre forme de déplacement forcé eut lieu en Éthiopie, en réponse à la sécheresse de 1984. Pour lutter contre la famine qui sévissait sur les hauts plateaux du Nord très peuplés, le gouvernement décida un transfert de population vers le sud. Cette politique de « bascule » démographique, des hautes terres vers les basses terres, prit le nom de « resettlement ». Ce véritable transfert s'effectua sur de longues distances et engendra de fortes résistances (Pankhurst, 1992). Si les raisons officielles de cette redistribution dirigiste étaient d'ordre économique, elles cachaient d'autres causes essentiellement stratégiques, c'est-à-dire vider de leur population les zones de refuge des Fronts d'opposition, Front pour la libération du Tigré (FPLT) et Front pour la libération de l'Érythrée (FPLE), afin d'éviter tout soutien politique. Deux mouvements forcés de population eurent ainsi lieu en parallèle, en Éthiopie, celui de la « villagisation » et celui du « resettlement ».

Les populations « sédentarisées » sont généralement des éleveurs nomades immobilisés par la politique dirigiste d'un pouvoir central qui cherche à les contrôler. Les autorités ont toujours jugé le nomadisme incompatible avec la constitution d'un État moderne ; cela se traduit par des mesures qui tendent à fixer les tribus nomades comme celles qui ont touché les tribus bédouines du sud-Tunisien (Sandron, 1998). Sédentariser ces communautés nomades, pour lesquelles la mobilité fait partie intégrante de leur mode de vie, entraîne des modifications profondes de leurs structures sociales, de nouvelles relations avec les sociétés sédentaires et des répercussions importantes sur l'écologie de milieux fragiles.

Pour des considérations politiques et stratégiques

Lorsqu'une autorité souveraine décide du déplacement forcé de certaines communautés pour des considérations politiques et stratégiques, les mesures coercitives employées créent divers types de déplacés : des populations raflées et regroupées, expulsées, refoulées, déportées ou rapatriées sous la contrainte

Les populations « raflées » et « regroupées » subissent un déplacement coercitif de la part de forces armées qui utilisent ce moyen comme stratégie de contre-insurrection. Les rafles et regroupements sont une arme de guerre, une forme de répression dans le cadre d'une pacification, par exemple. Le but premier est d'évacuer, ensuite de regrouper pour mieux contrôler. En Algérie, pendant la guerre d'Indépendance, l'armée française entreprit une action d'évacuation de certaines zones montagneuses, dans le but de faire le vide des lieux qu'elle ne réussissait pas à contrôler ; ces secteurs furent décrétés « zones interdites ». L'objectif était d'ôter aux rebelles l'appui logistique et le soutien qu'ils trouvaient dans ces hameaux isolés (Lesne, 1962). Les populations raflées, qu'on avait dénommé « les regroupés » furent rassemblées dans des centres surveillés dits « villages de regroupement ». Dans un premier temps, de 1954 à 1957, l'armée ne s'inquiéta que de « vider les zones qu'il lui était difficile de contrôler, sans se soucier très précisément des populations évacuées, sans se donner pour objectif explicite d'organiser leur implantation et, par là, toute leur existence » (Bourdieu, Sayad, 1964 : 12). Ce n'est que plus tard, que le regroupement devint l'objet direct d'une véritable politique. En 1960, le nombre des Algériens regroupés atteignait 2 157 000 soit le quart de la population totale (Bourdieu, Sayad, 1964 : 13).

Le regroupement forcé, utilisé comme technique anti-guerilla, a été subi par de nombreuses populations réparties dans le monde, comme les Indiens du Guatemala rassemblés par la force dans des villages dits « modèles », ou bien les Mozambicains parqués par les Portugais dans des villages dits « stratégiques » ou « aldeamentos », ou encore les Éthiopiens rassemblés à la fin des années 1960 dans des « hameaux de sécurité » sous le contrôle de l'armée. On retrouve une situation semblable au Myanmar (ex-Birmanie) où un million d'habitants de

l'est du pays ont été déplacés puis regroupés de force pour vider des régions occupées par la guérilla (HCR, 1997).

Les populations « expulsées » font référence aux expulsions de masse de travailleurs étrangers, de groupes nationaux ethniques ou religieux, qui ont marqué l'histoire récente de pays africains. De larges mouvements d'expulsion de travailleurs étrangers et leurs familles ont été entrepris dans des contextes de crise politique et économique : deux millions de travailleurs, en grande partie ghanéens, furent expulsés par le Nigeria en 1983, 300 000 Jordaniens, essentiellement d'origine palestinienne, furent chassés du Koweit et des États du Golfe vers la Jordanie en 1990-91, ou encore 800 000 Yéménites furent renvoyés chez eux depuis l'Arabie saoudite, le Koweit et les autres États du Golfe. Au Sénégal également, les tensions avec la Mauritanie se traduisirent par l'expulsion des commerçants mauritaniens. Ces retours forcés, massifs et soudains de groupes spécialisés dans certaines activités, eurent un impact économique considérable sur les zones de départ comme sur les régions d'accueil. Ces expulsions ont également concerné des nationaux, telle la communauté asiatique ougandaise, forte de 50 000 personnes, qui fut expulsée et spoliée de ses biens par le régime d'Amin Dada en 1972, ou encore le groupe religieux des Témoins de Jéhovah chassé du Malawi.

Les populations « refoulées » subissent les effets d'une décision politique qui les expulse d'une région dont elles ne sont pas originaires ; elles demeurent toutefois dans leur pays : ce fut le cas des 800 000 Kasaïens de l'ex-Zaïre qui, entre 1992 et 1994, furent chassés de la province minière du Shaba, où ils étaient installés depuis des décennies, pour être rapatriés au Kasaï. Ce retour forcé aura de multiples conséquences, appauvrissant durablement la région minière, mais aussi faisant surgir la vitalité de la société civile, principalement des églises, dans l'encadrement des refoulés (Pourtier, 1998).

Les populations « déportées » sont constituées de nationaux expulsés de leur pays et déportés vers un autre lieu. L'intervention porte à la fois sur l'expulsion, le déplacement et le lieu d'accueil. Le mouvement forcé est accompagné et contrôlé jusqu'à sa destination. On fait ici référence à la déportation massive des Acadiens immortalisée par A. Maillet, ou bien à la communauté négro-mauritanienne déportée en 1989 vers la rive Sénégalaise du fleuve Sénégal (Santoir, 1998).

D'autres populations sont « rapatriées sous la contrainte ». Généralement, les retours d'exil sont des mouvements spontanés, décidés par les intéressés. Évoquant les entretiens qu'elle avait eus avec des Chiliens exilés en France, A.-M. Gaillard souligne combien le retour représentait la seule fin logique de leur exil et s'imposait, puisque leur départ avait été contraint (Gaillard, 1997). Toutefois, les retours d'exil sont parfois exigés par des circonstances extérieures comme des décisions politiques ou des conflits dans le pays d'accueil. F. Jean, de l'ONG Médecins sans frontières, dénonce le fait que « certaines des opérations de rapatriement mises en œuvre au cours des dernières années (Sri Lanka, Birmanie, Rwanda) furent engagées sans que le principe du volontariat ait toujours été respecté » (Jean, 1996 : 37) ; dans ce cas, le rapatriement est une forme de mobilité forcée. Les exilés, obligés de retourner chez eux en s'exposant aux risques qu'ils ont fuis, deviennent des doubles déracinés. Leur retour anticipé les transforme en « réfugiés de l'intérieur » ayant à nouveau besoin d'assistance.

D'autres cas de rapatriements forcés concernent les reflux massifs qui se sont produits dans les colonies au moment des Indépendances. Ces rapatriements forcés liés à l'effondrement des empires coloniaux ont concerné un grand nombre de gens : 1,5 million de rapatriés d'Afrique du Nord et 150 000 à 200 000 Harkis, musulmans d'Algérie engagés aux côtés de l'armée française, arrivèrent en France ; 600 000 *retornados* quittèrent l'Angola et le Mozambique pour le Portugal. L'accueil, la réinsertion et l'indemnisation de ces rapatriés forcés, porteurs de revendications envers leur État d'origine furent extrêmement coûteux en termes sociaux et économiques (*Encyclopaedia Universalis*, 1997).

Cette typologie démontre la diversité et l'ampleur des situations de déracinement. Toutefois, on ne peut faire de distinctions trop strictes et étiqueter formellement et durablement chacun de ces groupes. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, les motivations de départ sont devenues si complexes qu'il est difficile de distinguer celles qui prédominent dans la décision du déplacement. L'exemple déjà cité des « boat people » de Gibraltar forçant les portes de la forteresse Europe est significatif. Ensuite, certains groupes peuvent changer d'appellation en fonction des conditions de leurs mouvements successifs. C'est ainsi qu'un grand nombre de Palestiniens, ayant

obtenu un statut de réfugiés en Jordanie, devinrent par la suite des migrants économiques dans les pays pétroliers, avant de subir le sort des rapatriés forcés après la guerre du Golfe (Van Hear, 1993). Ou bien, des personnes « transférées » par des projets d'infrastructure, faute d'un programme de réinstallation adéquat, décident de fuir les lieux de réinstallation où leurs conditions de vie se sont dégradées, devenant ainsi des migrants économiques. Ce fut le cas de nombreux Ghanéens réinstallés à la périphérie du lac Volta, dans des zones isolées et mal aménagées, après la construction du barrage d'Akosombo.

✳

Cet article est une esquisse d'un vaste sujet, celui de la mobilité géographique forcée. Il ne s'agit que d'un essai ouvrant à la réflexion et la discussion. S'il met en lumière quelques caractères spécifiques de ces mouvements de masse et construit une typologie révélatrice de leur diversité, d'autres caractères et d'autres typologies sont à explorer qui remettront probablement en cause la classification présentée ci-dessus. Les mouvements d'origines diverses doivent être source d'analyses comparatives approfondies qui devraient permettre de dégager similitudes et divergences, tant au niveau des contextes géopolitiques que de celui des comportements de populations, leur prise en charge, leur statut et leur enracinement dans un nouvel espace.

Enfin, nous avons voulu démontrer qu'au-delà de la tragédie humaine et des violations des droits de l'homme, les mouvements de masse méritent une attention particulière par leur dimension, leurs particularités et leurs répercussions démographiques, économiques et sociales tant dans les lieux de départ que dans les espaces d'accueil.

Bibliographie

Banque mondiale, 1996 — « Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993 ». *Environment Department Papers* n° 032, 188 p.

Bocco (R.), 1993 — « Migrations, démocratisation, médiations : enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient », in R. Bocco et M. Djalili (eds) : *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations.* Presses Universitaires de France : 9-29.

Bourdieu (P.), Sayad (A.), 1964 — *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie.* Les éditions de Minuit, 225 p.

Cambrézy (L.), 1998 — « Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi », in V. Lassailly-Jacob (ed.) : « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 79-94.

Carron (A.) et (C.), 1986 — *Nos cousins d'Amérique : histoire de l'émigration valaisanne au XIXe siècle.* Collection Mémoire vivante, Monographic SA, Sierre, Suisse, 300 p.

Cernea (M.), 1998 — « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique », in V. Lassailly-Jacob (ed.), « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 11-28.

Domenach (H.), Picouet (M.), 1995 — *Les migrations.* PUF, collection « Que Sais-je ? », 127 p.

El Hinnawi (E.), 1985 — *Environmental Refugees.* United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya, 41 p.

Fogel (F.), 1997 — *Mémoires du Nil. Les Nubiens d'Egypte en migration.* Karthala, 397 p.

Gado (B.), 1993 — *Histoire des famines au Sahel. Étude des grandes crises alimentaires (XIXe-XXe).* L'Harmattan.

Gaillard (A. M.), 1997 — *Exils et retours : Itinéraires chiliens.* CIEMI-L'Harmattan, 303 p.

Gallais (J.), 1994 — *Les Tropiques, Terres de risques et de violences.* Armand Colin, Paris, 271 p.

Glassman (J.), 1992 — « Counter-Insurgency, Ecocide and the Production of Refugees : Warfare as a Tool of Modernization » in « Environmental Refugees », *Refuge*, Vol. 12, n° 1, juin 1992 : 27-30.

Hansen (A.), Oliver-Smith (A.) eds, 1982 — *Involuntary Migration and Resettlement. The problems and responses of Dislocated People.* Westview Press, Boulder, Colorado.

HCR, 1997 — *Les réfugiés dans le monde 1997-1998. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire.* La Découverte, Paris, 296 p.

Islam (M.), 1992 — « Natural Calamities and Environmental Refugees in Bangladesh », in « Environmental Refugees », *Refuge*, Vol. 12, n° 1, juin 1992 : 5-10

Jean (F.), 1996 — « La fin des réfugiés ? in *Populations*

en danger 1996. Action humanitaire et protection des civils. Rapport annuel de Médecins sans Frontières. La Découverte, Paris : 31-45.

Joinet (B.), 1981 — *Tanzanie. Manger d'abord.* Karthala, Paris.

Lanphier (M.), 1993 — « Les "boat people" à Hong Kong : de la politique d'accueil à la politique de rapatriement, in *Documents du GERAC, Groupe d'études et de recherches sur l'Asie contemporaine.* Université Laval, Québec : 53-65.

Lassailly-Jacob (V.), 1996 — « En Afrique, sur les chemins de l'exil ». *Hommes et Migrations*, 1198-1199 : 22-30.

Lassailly-Jacob (V.), 1998 — « Introduction », in V. Lassailly-Jacob, (ed.) *Communautés déracinées dans les pays du Sud. Autrepart*, n° 5, : 5-10.

Lesne (M.), 1962 — « Une expérience de déplacement de population : les centres de regroupement en Algérie ». *Annales de géographie*, n° 71.

Levang (P.), 1997 — *La terre d'en face : la transmigration en Indonésie.* Orstom, collection À Travers Champs, 419 p.

Maillet (A.), 1979 — *Pélagie-la-Charrette.* Grasset, 315 p.

Marie (C.V.), 1996 — « Migrations de crise... ou crises des migrations », in N. Robin (ed.), *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993.* Orstom, Eurostat : 53-55.

Myers (N.), Kent (J.), 1995 — *Environmental Exodus. An Emergent Crisis in the Global Arena.* Climate Institute, Washington D.C., 214 p.

Pankhurst (A.), 1992 — *Resettlement and famine in Ethiopia. The villagers'experience.* Manchester University Press.

Pourtier (R.), 1998 — « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques », in V. Lassailly-Jacob, (ed.) « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 137-154.

Rebelle (B.), 1995 — Éleveurs et réfugiés : vivre l'exil et préparer demain. *Habbanae* n° 37, octobre : 7-10.

Robin (N.), 1996 — *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993.* Orstom, Eurostat.

Sandron (F.), 1998 — « L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien », in V. Lassailly-Jacob, (ed.), « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 63-78.

Santoir (C.), 1998 — « Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal », in V. Lassailly-Jacob, ed., « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 95-120.

Sauvain-Dugerdil, (C.) et Preiswerk (Y.) 1993 — « Vers un ailleurs prometteur... » in *Vers un ailleurs prometteur... L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?* Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève et Presses Universitaires de France, Paris : 15-26.

Schaeffer-Dainciart (S.), 1998 — « Redistribution spatiale de la population et collectivisation du Nord-Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités », in V. Lassailly-Jacob, ed., « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 45-62.

Scudder (T.), Colson (E.), 1982 — « From Welfare to Development : A conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People », in A. Hansen and A. Oliver-Smith (eds), *Involuntary Migration and Resettlement. The Problems and Responses of Dislocated People.* Westview Press, Boulder, Colorado.

Simon (G.), 1995 — *Géodynamique des migrations internationales dans le monde.* PUF, 429 p.

Suhrke (A.), 1994 — Environmental Degradation and Population Flows, *Journal of Internationnal Affairs*, vol. 47, n° 2 : 473-496.

Van Hear (N.), 1993 — « L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe » in *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Presses Universitaires de France : 101-116.

Vingt Quatre heures, grand quotidien Suisse, 12 août 1998 — « Inondations catastrophiques en Chine : aucun espoir de répit dans l'immédiat : 4.

Wilson (K.), 1992 — *Internally Displaced, Refugees and Returnees from and in Mozambique.* Refugees Studies Programme Report, Oxford, 61 p.

Zich (A.), 1997 — « China's Three Gorges. Before the Flood ». *National Geographic Magazine,* 192, September : 7-33.

«Réfugiés de l'intérieur »

Droits, protection et assistance aux personnes déplacées

Sophie Albert
Juriste

En cette fin de siècle, où les pays développés prônent la grande mobilité de leur population active à l'échelle mondiale, il y a trois types de mouvements de personnes qui ne s'inscrivent pas dans cette perspective positive. Il s'agit des mouvements de réfugiés, de travailleurs migrants et de personnes déplacées. Le troisième type, les déplacements internes de population, a la particularité de se faire à l'intérieur de l'État où les personnes résident ou ont la nationalité. Ainsi, contrairement aux cas des réfugiés et des travailleurs migrants, les déplacements internes de population ne concernent qu'un seul État : celui dans lequel les personnes se déplacent. Théoriquement, dans l'ordre international où se juxtaposent des souverainetés étatiques, ce déplacement n'appelle pas une attention particulière de la part du droit international, car il n'y a pas de franchissement de frontières. Il n'a d'ailleurs pas donné lieu à la mise au point d'un statut conventionnel de personne déplacée, comme il y a un statut de réfugié.

Cependant, la question des déplacements internes fait l'objet de textes et d'activités de la part de la communauté internationale, avec un empressement renouvelé, depuis une dizaine d'années. Les déplacements ont pris, en effet, une ampleur nouvelle tant au niveau de leur gravité que de leur durée. Et la communauté internationale, par ses organisations, tend à se préoccuper davantage de ce qui se passe à l'intérieur des frontières des États. Les récentes études de l'ONU et de ses agences, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) montrent que les déplacements internes de population affectent entre 25 et 30 millions de personnes dans le monde depuis le début des années 1990. L'Afrique est le continent de loin le plus touché par ce problème, avec environ 16 millions de personnes dépla-

cées. L'Asie recense entre 6 et 7 millions de personnes déplacées, l'Europe 5 millions et les Amériques centrale et du Sud, 3 millions [1].

Des remèdes ont dû être trouvés. Pour cela, il a été utile d'analyser les causes et les caractères du déplacement. Les mouvements pris en compte par les organisations internationales sont ceux qui ont lieu pour des raisons politiques et écologiques. Le Secrétaire général de l'ONU a proposé la définition suivante des personnes déplacées dans leur propre pays : « personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers soudainement, de manière imprévue et en grand nombre, par suite d'un conflit armé, de troubles internes, de violations systématiques des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et qui se trouvent sur le territoire de leur propre pays » [2]. Cette définition souligne le caractère forcé du déplacement et c'est là un point essentiel. Cela implique qu'il n'est pas fortuit et qu'il y a des entités ou personnes responsables. L'aspect imprévu et soudain est cependant en contradiction avec ce caractère forcé qui laisse penser qu'il y a une stratégie de la part des *déplaceurs* et donc qu'il est possible de prévoir.

De même, le fait que le déplacement doit se faire en grand nombre a soulevé des oppositions quant aux incertitudes que cela contient. À partir de quel nombre peut-on considérer qu'il s'agit d'un grand nombre ? Toutefois, l'aspect collectif du déplacement n'est nullement contestable. Les personnes déplacées sont souvent du même peuple ou de la même minorité et elles sont visées comme telles par les agents de persécution. Pareillement, en cas de désastre écologique, la population affectée est nombreuse. On ne parle nullement de *la* personne déplacée mais *des* personnes déplacées, au contraire du réfugié qui voit son cas faire l'objet d'un traitement individuel. La définition ne prend pas en compte la cause économique du déplacement. Ainsi par exemple, les déplacements de population à l'intérieur de la Chine populaire, partant des campagnes pauvres vers les villes côtières en pleine expansion, ou le déplacement de près de deux millions de personnes en prévision de la construction du barrage monumental

[1] Chiffres donnés par le H.C.R., dans *Les réfugiés dans le monde*, La Découverte, 1995.

[2] Rapport du Secrétaire général sur les personnes déplacées, E/CN.4/1992/23, 14 février 1992.

des Trois Gorges, ne seront pas pris en compte car il s'agit de déplacements pour raisons économiques ou d'intérêt général.

Se pose alors le problème d'une disparité de traitement entre les migrants internes et les déplacés. À ce jour, il n'y a pas de définition conventionnelle de la personne déplacée. Le point de vue du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et celui du département des Affaires humanitaires (DHA), tous deux institutions de l'ensemble onusien, font état d'une approche pragmatique de la question, qui permet de prendre en compte des populations dans le besoin sans essayer de les faire entrer dans le cadre trop strict d'une définition [3]. Définir revient en effet à faire une sorte de tri entre les personnes et il est difficile de faire la différence dans une situation de crise et de déplacement entre la population qui se réfugie dans un village et la population du village ; les deux peuvent être également sinistrées.

Il n'existe pas, non plus, de convention sur les personnes déplacées qui pourrait définir leurs droits et leur statut. Cependant, il n'est pas certain qu'une convention nouvelle sur ce sujet soit vraiment nécessaire. Les problèmes auxquels sont confrontées les personnes déplacées sont de plusieurs natures. Tout d'abord, il y a le déplacement lui-même, qui peut être un crime contre l'humanité ou un acte de persécution selon la situation et l'intention des *déplaceurs*. Il est de nature violente et peut faire des victimes. Il entraîne la perte de biens et de revenus et sépare les membres d'une même famille. Il bafoue les droits et les libertés des individus et des groupes. Ensuite, les personnes déplacées, qu'elles soient rassemblées dans des campements ou disséminées dans les forêts, les maquis ou les montagnes, sont vulnérables, sujettes aux attaques, au pillage et à toutes les formes de violence. Elles manquent des ressources élémentaires, de soins,

[3] Point de vue du DHA sur une définition de la personne déplacée : « l'important est d'élargir la population cible ayant besoin d'assistance pour englober les personnes déplacées dans leur propre pays et tous les groupes de personnes souffrantes dont les besoins risquent d'être négligés par leurs propres autorités, et qui doivent donc dépendre des secours et de la protection de la communauté internationale. La question importante, en ce qui concerne les organisations de secours humanitaire, n'est pas de savoir dans quelle catégorie classer les personnes, mais plutôt de savoir si les personnes concernées ont besoin d'assistance humanitaire sur la base d'une évaluation objective des critères existants ». Doc. ONU E/CN.4/1993/35 annexe, 21 janvier 1993.

d'éducation pour les enfants et ne peuvent assurer leur subsistance dans une situation aussi précaire. L'économie globale, mais aussi l'écologie de la région en sont affectées. Enfin, lorsqu'il s'agit de la réinstallation des personnes déplacées, se posent les problèmes de retour, de lieu de résidence, de reprise d'une activité économique, de leur sécurité et de leurs droits.

Ces problèmes touchent les droits de l'homme et le droit humanitaire. Ces branches du droit sont assez complètes pour permettre aux personnes déplacées une certaine protection. Cependant le problème fondamental, que l'on retrouve ici comme ailleurs en droit international, est celui du respect et de la mise en œuvre de ces droits.

Les droits de l'homme et la protection de ces droits

Les personnes déplacées sont, au même titre que les autres hommes et femmes, titulaires de droits de l'homme et de libertés en vertu du droit international. Le développement et l'encouragement de ces droits sont des buts de l'Organisation des Nations unies, des organisations régionales comme l'OUA, l'OEA et du Conseil de l'Europe. Un nombre important de conventions sur ce sujet a été adopté. En ce qui concerne le cas des personnes déplacées et de leurs besoins spécifiques, nous pouvons nous fonder sur une liste impressionnante d'accords : la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, la Convention pour la répression et la prévention du crime de génocide de 1948, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes de 1979, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1985, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, la Convention américaine relative aux droits de l'homme de l'OEA de

1978 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981.

Les droits ayant un intérêt particulier pour les personnes déplacées

Comme il a été écrit plus haut, les déplacements ne se font pas de plein gré. Les personnes fuient une menace ou une situation dans laquelle leur existence est menacée ou leurs droits sont bafoués. Ces droits sont les plus fondamentaux, il s'agit du droit à la vie, à la sûreté et à la liberté.

Le droit à la vie et à l'intégrité physique et mentale de la personne se trouve dans les premiers articles des textes les plus importants des droits de l'homme. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » [4]. Ce droit s'étend à l'interdiction des exécutions sommaires et arbitraires et des disparitions. Il est complété par une interdiction de la torture et des autres traitements inhumains et dégradants, ainsi que par l'interdiction d'actes de violence à l'encontre des femmes et des enfants [5]. L'acte lui-même de déplacer une population peut être entendu comme un crime contre l'humanité, en vertu de l'Accord de Londres de 1945 sur le Tribunal militaire international de Nuremberg qui définit le crime contre l'humanité comme « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout acte inhumain commis contre les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal ou en liaison avec ce crime ». La déportation est une forme de déplacement. Ce déplacement ne doit

[4] Article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant : « Les États parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie ».
Article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques : « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine ».

[5] Articles 4 et 5 de la Déclaration, Articles 7 et 8 du Pacte, article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

pas être confondu avec le fait de mettre des civils à l'abri. L'intention de nuire est un élément essentiel à prendre en compte.

La définition de 1945 a été reprise en partie par le statut des tribunaux pénaux internationaux de La Haye et de Arusha qui ont à connaître respectivement des crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Les résolutions du Conseil de sécurité qui définissent ces statuts ont ajouté à cette définition, dans la liste des actes inhumains, les expulsions [6]. Ces normes sont destinées moins à la protection des victimes et à la prévention des déplacements, qu'à l'engagement de la responsabilité des auteurs de ces actes. Elles créent malgré tout un droit implicite à l'existence et un droit à ne pas être déplacé par la force ou la terreur.

La Convention contre le génocide consacre ainsi implicitement un droit à l'existence du groupe [7]. Ce droit à l'existence collective, indépendamment du droit de chacun à être protégé contre les atteintes à sa vie et à sa personne, n'est pas sans importance ici, car il s'agit de situation où des groupes sont visés. Le droit de la personne à la vie et le droit d'un groupe à l'existence peuvent être invoqués et doivent être protégés au niveau de la prévention du déplacement et au cours de ce déplacement. Ce sont des droits auxquels l'État ne peut déroger de façon arbitraire, non nécessaire et non proportionnée, dans des circonstances autres que celles prévues par la loi [8]. En temps de guerre civile ou internationale néanmoins, ces obligations sont régies et nuancées par le droit humanitaire.

Le droit à la liberté est aussi un droit des personnes déplacées, qui constituent des groupes de population vulnérables dont la liberté est menacée. Le droit international universel et régional prévoit l'interdiction de l'arrestation et de la détention arbitraire. L'article 9 de la Déclaration universelle stipule que « Nul ne peut être arbitrairement

---

[6] Résolution 827 du 25 mai 1993 et résolution 995 du 8 novembre 1994.

[7] Voir P. Thornberry, *International Law and the Rights of Minorities*, Clarendon Press, Oxford, 1991 : 57-58.

[8] À cet égard les textes internationaux adoptent des positions différentes d'un point de vue formel. Soit ils contiennent la reconnaissance d'un droit à la vie et des dérogations sont possibles en vue de prendre en compte la législation nationale sur la peine de mort et autres cas précis. Soit ils détaillent le droit à la vie en prenant en compte le caractère légal que peut prendre une atteinte à la vie et par conséquent interdisent toute dérogation.

arrêté, détenu ni exilé ». Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reprend et détaille cette interdiction, également dans son article 9, spécifiant les garanties judiciaires nécessaires pour que l'arrestation et la détention ne soient pas arbitraires [9]. Comme dans le cas du droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de la personne, le droit à la liberté ne doit connaître de dérogations en temps de paix et de troubles que celles prévues par la loi. Se pose cependant la question de la détention dans des camps des personnes déplacées. La constitution de camps est fréquente. Mais il faut faire une différence entre les camps ouverts dans lesquels les personnes restent de leur plein gré objectivement ou par nécessité, et qui sont plutôt des campements que des camps ; et les camps à proprement parler où les personnes sont détenues. La mise à l'abri de ces populations ne requiert pas un internement mais plutôt une protection de la part des autorités ou des belligérants en cas de guerre, ce qui entre dans le cadre du droit humanitaire.

La liberté comprend celle d'aller et venir et de choisir son lieu de résidence. Le Pacte des droits civils et politiques prévoit dans son article 12, § 1 que « quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un État a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence ». Le déplacement forcé est une violation de ce droit que l'on qualifie aussi de droit de rester. Ce nouveau concept a connu un certain succès auprès des institutions internationales mais présente une ambiguïté. Il ne saurait être utilisé dans les cas où les personnes ont besoin de trouver refuge hors du pays. En effet, le droit de chercher asile est un droit reconnu par le droit international [10] et qui est menacé par les restrictions de l'accueil dans les autres pays. Si les personnes persécutées ont le seul droit de rester chez elles, on risque de leur enlever leur seule chance de survie qui est l'exil. Les personnes déplacées sont dans un cas similaire. Elles peuvent toutefois utiliser avec profit ce droit de rester en vue de prévenir leur déplacement et demander l'assistance et la protection des autorités ou, suite au dépla-

[9] Ce droit est présent également dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, articles 6 et 7 ; dans la Convention européenne des droits de l'homme, aux articles 5 et 6 et dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme, aux articles 7 et 8.

[10] Notamment par l'article 14 de la Déclaration universelle et par l'article 12, § 3 de la Charte africaine.

cement, pour engager la responsabilité des autorités qui ne les ont pas protégées et pour revendiquer un droit sur leur ancien lieu de résidence.

Ce droit rejoint l'interdiction de l'expulsion. En tant que telle cette interdiction ne se trouve dans aucun texte international, sauf au titre de l'interdiction de l'expulsion massive d'étrangers [11]. L'expulsion de ressortissants hors du territoire national ou hors de certaines régions de ce territoire n'est interdite qu'indirectement par le droit international, par le biais de la liberté de mouvement individuelle. Seule la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail sur les peuples autochtones et tribaux demande que les peuples ne soient pas expulsés des terres qu'ils occupent.

L'État peut déroger au respect de la liberté de mouvement et de choix de résidence, en conformité avec la loi et dans le souci de la protection de l'ordre public. Cela intervient notamment dans le choix du lieu d'installation des personnes déplacées. Comme nous l'avons vu, il s'agit de mouvements de masse et, en conséquence, il est plus facile pour les autorités, et parfois nécessaire, de cantonner les personnes déplacées dans un lieu déterminé afin de ne pas créer un problème grave d'ordre public, en temps de paix ou de troubles. L'État se trouve donc en droit de gérer les déplacements. De toute façon, les circonstances de guerre réduisent comme une peau de chagrin la liberté de mouvement des personnes, car elles se rendent où elles le peuvent.

Elles risquent d'être menacées de l'extérieur, par des belligérants, les autorités de l'État ou de simples pilleurs, et elles sont exposées également à des risques de la part de personnes qui les mènent. Ainsi l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, le travail forcé ou l'esclavage sont des pratiques trop fréquentes dans les camps quand la misère s'ajoute à la faiblesse des victimes. Les procès des criminels d'ex-Yougoslavie ont par exemple révélé des filières d'esclavage des femmes. Toutes ces pratiques sont condamnées par le droit international. L'esclavage est un crime, en temps de guerre comme en temps de paix, quand il s'agit d'actes isolés ; et un crime contre l'humanité si tout un groupe est réduit en esclavage pour des raisons liées à sa religion, à sa race ou à ses opinions politiques. L'article 4 de la

[11] Article 12, § 5.

Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

L'enrôlement forcé n'est pas interdit par les conventions internationales, et encore moins en période de guerre. Mais les enfants ne sauraient être soldats, en aucun cas. L'article 38, § 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant, énonce l'obligation suivante : « Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. » Cet article ne concerne toutefois que les États parties ; les milices et les guérillas ne sont pas visées – et de toute façon agissent en dehors de tout contrôle et de toute loi et morale. Il pose une protection essentielle pour les personnes déplacées bien que l'on sache que, pour des enfants livrés à eux mêmes, l'enrôlement dans une armée qui promet à ses soldats de l'argent, présente un attrait.

Le principe de non discrimination est un autre pilier des droits de l'homme en droit international. Il est cité dans le préambule de la Charte des Nations unies et dans tous les textes internationaux des droits de l'homme, notamment dans les Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965 et sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes de 1979. Il signifie que les droits de l'homme doivent être reconnus à tous sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, de nationalité, de classe sociale, d'opinion politique, d'appartenance à un groupe particulier, etc. Les motifs de discrimination varient d'un texte à l'autre et la liste n'est pas souvent exhaustive. C'est un principe qui présente des intérêts pour les personnes déplacées, car elles font toujours l'objet de discrimination, à l'exception des cas où le déplacement s'explique par des raisons économiques ou écologiques. Les agents de persécutions, qu'ils soient belligérants, terroristes, miliciens ou agents des autorités publiques, ne créent pas de déplacements au hasard. Ils ciblent leurs victimes. Ils agissent de façon discriminatoire. C'est une tactique de guerre ; elle fragmente la résistance de l'adversaire qui, voyant sa famille en danger, reste auprès d'elle pour la défendre. De plus, une population déplacée peut se trouver discriminée dans la région où elle se retrouve par rapport à la population locale. Privée de droits, elle est par conséquent inapte à s'ins-

taller durablement et de façon profitable dans cette région et, si le retour est parfois impossible, elle est mise à l'écart.

Les droits économiques et culturels sont également menacés. Il faut rappeler que les déplacements ont rarement lieu dans un contexte où ces droits sont respectés. Il s'agit de situation de troubles ou de conflits, dans la plupart des cas, et les pays les plus touchés ne sont pas des démocraties. Alors, la personne déplacée ne peut obtenir davantage de droits, pas plus qu'un traitement plus respectueux de ses libertés que le reste de la population. En revanche, ce qui peut être revendiqué, c'est davantage de droits pour tous et les même droits pour tous, c'est-à-dire une application générale des droits de l'homme ainsi que la non discrimination. Ces droits, tels qu'ils sont inclus presque entièrement dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, comprennent notamment le droit d'avoir et de pratiquer une religion, la liberté de pensée et d'expression, la liberté d'association et de réunion, le droit à l'éducation, au travail et à la vie culturelle, le droit à la vie familiale, à la nationalité, au respect de la vie privée, le droit de participer à la vie publique et de voter et le droit à des conditions de vie minimales. Dans les cas de crise et de conflits, bien peu de ces droits résistent à la possibilité d'y déroger.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels prévoit dans son article 11 que « les États parties reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Il existe également un droit au développement collectif des peuples. Ces droits, comme celui de pouvoir éduquer les enfants, sont essentiels pour les personnes déplacées. Mais dans ce domaine, on se place davantage sur le terrain des besoins que sur celui des droits. Cela entre dans la considération de l'assistance humanitaire et des programmes concrets d'aide au redémarrage économique.

La protection de ces droits

Les droits de l'homme créent des obligations à la charge des États. Ces derniers doivent garantir leur mise en œuvre. Or, il existe peu de mécanismes et encore moins de moyens contraignants pour amener

les États à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de leur population. Le traitement des individus dans l'État où ils résident est du ressort souverain de cet État. Il décide souverainement de contracter des conventions internationales et, tout aussi souverainement, de ne pas les respecter. Toute tentative de la part de la communauté internationale de contrôler la situation des droits de l'homme à l'intérieur de ses frontières peut être considérée comme une immixtion dans les affaires internes. Dans les pays indépendants depuis seulement quelques décennies, la souveraineté entière et exclusive a pris une valeur de symbole qui est défendu avec susceptibilité et hypocrisie. Mais, petit à petit, depuis 50 ans, les droits de l'homme sont devenus des sujets de préoccupation de la communauté internationale et les différents acteurs internationaux (les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales) relèvent les violations et montrent du doigt les États dans lesquels elles se passent. Concrètement, toutefois, la communauté internationale n'offre que peu de remèdes.

Le système de l'ONU comprend un ensemble de Comités [12] chargés de veiller au contrôle de la mise en œuvre des différentes conventions précédemment citées, ainsi que la Commission des droits de l'homme assistée de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités. Ils sont relayés par un Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Le rôle des Comités est principalement d'analyser les rapports transmis par les États sur l'application des droits et d'émettre à leur sujet des recommandations et des conclusions. Si les États l'acceptent, certains Comités deviennent compétents pour recevoir des communications de la part d'individus ou de groupes d'individus arguant la violation de leurs droits. Les Comités font alors part de leurs constatations à l'État et les retranscrivent dans leurs rapports. Ils exercent donc un contrôle politique et non judiciaire. Ils sont, de plus, incapables de traiter beaucoup de demandes et, pour des raisons d'éloignement géographique, leur siège étant soit à New York, soit à Genève, ils sont peu sollicités, si on oppose le nombre de communications au nombre de violations connues.

12 Comité des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité contre la torture.

La Commission des droits de l'homme peut aussi recevoir des plaintes individuelles venant de particuliers ou d'organisations non gouvernementales qui feront l'objet d'une procédure confidentielle. Ces organes ont le mérite de produire des rapports nombreux, volumineux et informés sur des situations concrètes et des types de violations définis. Cela constitue une base doctrinale intéressante et un moyen d'information et de pression. Ils dressent un bilan. Mais à court terme, ils n'offrent pas de protection efficace contre les atteintes aux droits de l'homme.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'OUA fonctionne de façon assez similaire à celle des Comités de l'ONU. Elle peut recevoir, des États ou des individus, des communications visant à attirer son attention sur la situation dans un État partie. S'il est avéré qu'il y a des violations graves ou massives des droits de l'homme, la Commission saisit alors la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'OUA. C'est une procédure longue qui n'aboutit qu'à une conférence diplomatique. Elle n'a pas connu de grands succès pour le moment.

Enfin, sur le continent européen et le continent américain, il existe deux juridictions, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, que les individus peuvent saisir afin d'obtenir la sanction judiciaire de leurs droits. C'est néanmoins un recours coûteux et trop lointain pour la plupart des plaignants.

Deux autres cours exceptionnelles offrent un intérêt pour les personnes déplacées. Il s'agit des Tribunaux pénaux internationaux jugeant des crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Dans les deux cas, les belligérants ou miliciens ont utilisé les populations civiles comme cibles et ont provoqué de très importants déplacements : 3,5 millions de personnes déplacées dans le premier cas, de 1992 à 1995, et 800 000 à 2 millions de personnes déplacées dans le second, en 1994. La condamnation des criminels qui ont causé les déplacements et attaqué les personnes déplacées peut servir d'exemple. Néanmoins, la patience est de mise car la machine judiciaire, au niveau international, s'avère lente. Finalement, le recours le plus efficace dont disposent les personnes déplacées est l'information et les médias internationaux. Ceux-ci jouent un rôle déterminant dans le déclenchement de l'action humanitaire.

Le droit humanitaire et les interventions

Les personnes déplacées sont des êtres humains et donc titulaires de droits de l'homme ; en temps de guerre, elles font partie de la population civile et sont donc les bénéficiaires de droits humanitaires. Il peut y avoir parmi elles, des soldats et des membres des forces belligérantes, ce qui n'est pas sans poser problème. Mais elle est, dans sa majeure partie, constituée de civils, de femmes et d'enfants, ainsi que de personnes âgées ou blessées. C'est une population qui a besoin d'assistance et de protection. Le droit humanitaire et les interventions de la communauté internationale vont dans ces deux directions.

Le droit humanitaire et les personnes déplacées

Le droit humanitaire est à l'origine un droit qui réclame un minimum d'humanité de la part des belligérants en temps de guerre civile ou de conflit international. Cette humanité est dirigée vers les soldats blessés et prisonniers de même que vers la population civile de l'arrière ou des zones occupées. Ceci a beaucoup évolué et, maintenant, si cette idée du droit humanitaire demeure prééminente, il est moins question de droit humanitaire que d'humanitaire tout court, désignant des droits et un domaine d'activités beaucoup plus vastes. Il apparaît aussi que la population devient un enjeu dans la guerre alors, qu'auparavant, la seule victoire sur le sol suffisait à assurer une domination. Elle se trouve donc imbriquée dans la guerre et la frontière entre les belligérants et les civils est plus difficile à définir. De plus, le droit humanitaire tend à être invoqué à présent dans des situations qui ne sont pas des situations de conflits internes mais plutôt des situations de troubles ou de désordres graves. Dans ce contexte, les personnes déplacées trouvent dans ces normes un support important.

Le droit traditionnel s'inscrit dans les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et les Protocoles additionnels I et II de 1977 qui contiennent des dispositions protectrices pour les personnes déplacées. Ces textes prévoient globalement l'obligation pour toutes les parties au conflit de traiter avec humanité les personnes qui ne parti-

cipent pas directement aux hostilités. Les articles 3 de ces quatre Conventions prévoient l'interdiction de toutes atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle des populations civiles, en cas de conflits. Mais ces textes portent sur les populations civiles étrangères.

Les Protocoles de 1977 offrent une protection plus avancée pour les populations civiles. Le premier Protocole concerne les civils en cas de conflits internationaux. Les articles 51 et 54 interdisent les attaques contre les civils et les actions en vue de les affamer. Les articles 59 et 60 requièrent la protection des localités sans défense et des zones démilitarisées. L'assistance est régie par les articles 69 à 71 et la question du regroupement des familles dispersées, par l'article 74. L'accès aux soins et aux hôpitaux est prévu. Les articles 75 à 78 établissent la garantie du respect des droits fondamentaux et la protection spécifique des femmes et des enfants. Néanmoins, peu d'États ont ratifié ce protocole.

Le second Protocole traite de la protection des victimes dans les situations de conflits non internationaux. C'est un texte important pour les personnes déplacées, car les mouvements massifs de populations se font souvent dans ce cadre. L'article 3 rappelle le principe de non intervention, de non ingérence. Le maintien de l'ordre et la défense de l'intégrité territoriale restent du domaine de la responsabilité de l'État et les dispositions de ce protocole ne permettent pas d'intervenir dans les affaires intérieures. La protection des personnes déplacées incombe à l'État dans lequel elles vivent. Celui-ci a toutefois des obligations en vertu de ce second Protocole. L'article 4 stipule que les personnes qui ne participent pas aux hostilités ont droit au respect de leur personne, de leur dignité, de leurs opinions et de leur religion. Elles doivent en toutes circonstances être traitées humainement et sans discrimination. Les articles 13 à 18 interdisent les attaques contre les civils, les menaces, les campagnes de terreur et celles visant à les affamer, le viol, le pillage, la prise d'otages et les punitions collectives.

Si les personnes déplacées sont armées, elles cessent de faire partie de la catégorie protégée pour entrer dans celle d'une armée en déroute ou d'un groupe de prisonniers. C'est un élément problématique car, si elles sont désarmées, elles risquent d'être davantage exposées à des attaques et, si elles comprennent un groupe d'hommes armés, cela peut servir de prétexte à des offensives de la part des belligé-

rants hostiles. Cette situation s'est présentée à plusieurs reprises en Bosnie, notamment à Srebrenica et au Rwanda, au moment de la déroute des Hutu.

L'article 17 est plus spécifiquement consacré aux déplacements. Les déplacements de populations civiles sont proscrits sauf pour les mettre à l'abri. Et s'ils sont indispensables pour des raisons de sécurité, les personnes doivent bénéficier de conditions satisfaisantes au niveau de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'abri et de la nourriture. De même, les « populations civiles ne doivent pas être forcées à quitter leur propre territoire pour des raisons liées au conflit ». On peut toutefois se demander s'il s'agit d'une interdiction de déplacement ou de l'interdiction de l'exil forcé vers un autre pays ?

Une violation grave du droit humanitaire peut être qualifiée de crime de guerre, en vertu du Statut du Tribunal de Nuremberg en 1945, « c'est-à-dire les violations des lois et des coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et les déportations pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat et les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifiaient pas les exigences militaires ».

Les normes de droit humanitaire offrent une protection assez complète pour les personnes déplacées. Mais confrontée à leur non respect par les parties au conflit, la communauté internationale a émis une Déclaration sur les règles humanitaires minima, fixant le minimum à respecter. Ce texte a été fait par des experts de l'Institut des droits de l'homme de l'Académie d'Abo Turku en Finlande en 1990 et révisé par l'Institut norvégien des droits de l'homme d'Oslo en 1994. Il a été soumis à la Commission des droits de l'homme [13]. En matière de déplacement, son article 7 énonce que : « 1. Tout individu a le droit de rester en paix dans son propre foyer, sur ses terres et dans son pays. 2. Le déplacement de l'ensemble ou d'une partie de la population ne pourra être ordonné, sauf dans les cas où la sécurité des personnes concernées ou des raisons impératives de sécurité l'exigent ». Les conditions à respecter pour ces déplacements touchent au logement,

[13] Document ONU E/CN.4/1995/116 du 31 janvier 1995.

à l'hygiène, à la santé, à la sécurité, à l'alimentation, au regroupement des familles, à la possibilité de retour et à la liberté de circulation... Le problème des normes minima à respecter équivaut à réduire le droit humanitaire à quelques normes essentielles et à empêcher, du même coup, les tentatives futures destinées à leur évolution. Mais le droit humanitaire évolue heureusement dans une autre direction : celle de l'assistance et de la satisfaction des besoins autres que ceux de sûreté et de protection physique.

L'humanitaire comprend les normes traditionnelles du droit humanitaire que nous venons d'évoquer mais également des droits sociaux, économiques et culturels, traduits sous forme de besoins essentiels, plutôt que sous la forme de droits. La communauté internationale fait écho à ces besoins dans ses documents de travail, rapports et résolutions [14]. Ces besoins rassemblent tout ce qui est utile à une population qui fuit. Les plus urgents concernent l'eau, le matériel de chauffage, le matériel pour construire des abris, les vêtements, la nourriture et les soins médicaux. S'ajoute à cela l'assistance pour les victimes de traumatisme. Et enfin, le déplacement ayant globalement tendance à s'allonger dans la durée, la population a besoin de mener des activités dans la région d'accueil dont l'équilibre économique, social et écologique peut être complètement dévasté. Cela passe également par l'éducation des enfants et leur prise en mains s'ils sont orphelins.

Dans ce domaine, il y a une grande différence entre les besoins des personnes déplacées dans les différents continents. Les hivers rigoureux du Caucase et de Bosnie, par exemple, ont rendu nécessaires la construction d'abris en dur et la fourniture de matériel de chauffage. À cette différence, s'ajoute celle du financement volontaire de l'action humanitaire. Il est bien plus important pour les pays d'Europe, et surtout dans le cas récent de la Bosnie Herzégovine ; ce qui permet de prendre en considération des besoins nouveaux.

Les personnes déplacées éprouvent aussi la nécessité de redevenir autosuffisantes en termes économiques. L'humanitaire s'oriente petit

[14] Rapport de M. Deng, représentant du secrétaire général des Nations unies pour les personnes déplacées à la Commission des droits de l'homme, doc E/CN.4/1996/52/Add.2 du 5 décembre 1995. Conclusion du Comité exécutif du Haut Commissariat pour les réfugiés n° 75 (XLV) de 1994, sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et de très nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

à petit vers la promotion d'actions concrètes de relance et de création d'activités lucratives. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie à moyen terme de développement, qui prend en compte la part des femmes dans la vie économique et sociale : création d'ateliers ou de lieu d'apprentissage. Ce domaine est nouveau. Il est une réponse aux problèmes rencontrés par l'aide humanitaire dans le passé ; en effet, celle-ci a parfois totalement détruit et ruiné les secteurs d'activités locaux et a rendu pour longtemps la population dépendante de l'aide.

L'ingérence et les interventions humanitaires

Comme pour l'application des droits de l'homme, l'État est responsable de la survie et de la protection de sa population. L'action humanitaire est de son ressort. Toutefois, il se peut qu'il ne puisse s'en charger pour des raisons économiques ou politiques ou qu'il ne veuille pas s'en charger. Ici commence la tâche des acteurs internationaux. Ceux-ci agissent de leur libre chef, mais ils sont dépendants de l'action des médias qui font s'émouvoir la compassion publique et par suite l'afflux des donations privées ou publiques. Les déplacements de population sont assez médiatisés du fait de leur caractère massif, meurtrier et donc spectaculaire.

Une fois les fonds réunis et les programmes décidés, il reste à obtenir une chose essentielle : l'accord de l'État sur le territoire duquel l'assistance va avoir lieu et l'assurance de la protection des agents humanitaires. La non-obtention de cet accord transforme une intervention en une ingérence. On a pu parler d'ingérence humanitaire, de droit et même de devoir d'ingérence. L'expression a connu son heure de gloire. L'ingérence a même été utilisée par le Conseil de sécurité au moment de l'intervention en Somalie et en Irak. Il semble pourtant que ces événements n'aient pas créé de précédents véritables. Le Conseil de sécurité est moins prêt à imposer une ingérence humanitaire aujourd'hui qu'il y a cinq ans. À présent, un peu délaissé, le concept d'ingérence est remplacé par le droit d'accès aux victimes [15].

---

15 Voir « L'accès aux victimes : droit d'ingérence ou droit d'assistance » in *L'accès aux victimes : droit d'ingérence ou droit à l'assistance humanitaire*, Commission européenne, 1997, 13-66.

Le droit d'accès aux victimes est un droit traditionnellement reconnu à la Croix-Rouge depuis près d'un siècle. Mais il a fallu se rendre à l'évidence que le défaut d'accord et surtout de protection de la part de l'État – ou des belligérants qui contrôlent le terrain – est très préjudiciable au déroulement des opérations. Le chaos de la Somalie, l'aide humanitaire marchandée en Bosnie, les attaques contre les humanitaires en Tchétchénie et dans l'ex-Zaïre en sont une illustration.

Un autre problème de l'assistance humanitaire est celui de l'utilisation de l'aide comme stratégie militaire. L'offensive tutsie au Rwanda en 1994 a compté avec l'arrivée des humanitaires sur ses arrières et donc avec un approvisionnement gratuit. De même, la zone humanitaire Turquoise de l'armée française a servi de lieu de repli pour des miliciens hutus. Les agences se trouvent alors face à un dilemme, mais doivent agir du fait des risques de violences, de famines et d'épidémies. L'humanitaire représente un tel enjeu économique qu'il n'est pas exempt de convoitises.

L'aide humanitaire peut également faire partie de la stratégie de la communauté internationale. En Bosnie, par exemple l'aide humanitaire a été apportée en masse aux populations déplacées et assiégées à défaut de protection militaire. Les agences humanitaires se sont trouvées confrontées à la nécessité de nourrir, de façon la plus neutre possible, non seulement les victimes mais aussi les futures victimes et les trois factions de la population en guerre. L'humanitaire peut alors être accusé de faire durer un conflit. S'est donc posée sérieusement la question de la complémentarité de l'aide humanitaire et de l'action armée. Néanmoins, tous ces dilemmes ne peuvent pas empêcher l'aide quand elle est nécessaire.

Dans sa résolution 43/131, de 1989, qui marque le début d'une nouvelle période d'actions, l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît que le sort des victimes de catastrophes naturelles et de situation d'urgence, qui ne sont pas des réfugiés, doit être pris en considération par la communauté internationale. L'agence qui a eu très vite vocation à s'occuper de personnes déplacées est le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR). Son mandat, qui ne prévoit que des activités à la faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile, n'exclut pas une extension du rôle de l'agence. Le secrétaire général des Nations unies lui a demandé, en novembre 1991, de se charger de l'action en faveur des personnes déplacées en ex-Yougoslavie et,

en 1994, au Rwanda. Il faut noter que la situation des réfugiés dans les camps est assez similaire de celle des personnes déplacées et que les cas de déplacements conduisent souvent à des mouvements de réfugiés. Néanmoins, il est plus facile de déployer une aide à un camp de réfugiés dans un pays d'accueil voisin que dans un pays en guerre.

Le Progamme des Nations unies pour le développement (PNUD), a reçu le mandat de coordonner l'assistance fournie aux personnes déplacées dans les États, du fait de la présence de nombreux bureaux du PNUD dans les pays en voie de développement. Cette tâche est assez mal définie et touche plus l'humanitaire que le développement à proprement parler. Elle se fait même aux dépens de la politique à long terme de développement menée à grand peine par le PNUD, dont le personnel dépend aussi du département des Affaires humanitaires, (DHA). L'Unicef se charge des services pour les femmes et les enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'hygiène. Le Programme alimentaire mondial (PAM), fournit de la nourriture et étend parfois ses activités aux projets de développement. La FAO distribue des semences pour relancer l'agriculture et l'OMS se charge des services médicaux et sanitaires.

Dans la région des Grands Lacs, en 1996 et 1997, toutes ces institutions étaient impliquées dans l'aide à la population dont le coût s'est élevé à 120 millions de dollars pour quelques mois. Les quatre cinquièmes du financement ont été assurés par le PAM et le HCR. L'opération en ex-Yougoslavie rassemblait également plus de 10 agences onusiennes pour une opération dont le coût s'élevait, les deux dernières années du conflit, à près de 500 millions de dollars US par an. Sur ces 500 millions, la moitié a été payée par le Programme alimentaire mondial et 200 millions par le HCR, au titre des programmes spéciaux alimentés par les donations volontaires des pays.

En Bosnie, le HCR a reçu le soutien de la Force de protection des Nations unies (Forpronu), de l'Implementation Force (IFOR), et de la Stabilisation Force (SFOR), de l'Otan, pour assurer la sécurité des convois de marchandises ou de personnes, la protection des zones de sécurité et le déminage. Au Rwanda comme en Somalie, les soldats mandatés par l'ONU ont également eu pour rôle de protéger l'assistance aux populations. Leur intervention dans le domaine de l'humanitaire a été ressentie de façon contrastée du fait de l'absence de moyens

coercitifs adéquats. Les organisations non gouvernementales ont également regretté le défaut de neutralité de la part des soldats onusiens.

L'assistance aux personnes déplacées est aussi largement tributaire des organisations non gouvernementales qui peuvent agir plus rapidement et plus discrètement et qui ont plus facilement accès aux personnes menacées. Le nombre d'intervenants potentiels est considérable. Le secteur de l'humanitaire est un secteur en expansion. Cependant ce foisonnement des interventions nécessite une coordination, voire la délimitation de zones de compétence et la sous-traitance par les organisations internationales à des organisations non gouvernementales et notamment à des associations locales. Cette coordination est assurée depuis les sièges de l'ONU par le Coordinateur des secours d'urgence, qui a été nommé suite à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale de 1991. Il est secondé par le DHA qui collecte les contributions volontaires des États et rassemble, sous son égide, un Comité permanent inter-organisations. Celui-ci est à l'initiative des actions concertées de la part des organisations onusiennes. Il évalue les besoins et répartit les tâches. Au sein du Comité permanent, existe un groupe de travail spécifique pour les personnes déplacées, depuis 1992.

En dépit de ces efforts de coordination, il n'y a pas de mécanisme dans le système des Nations unies qui aurait pour but la seule protection des personnes déplacées. La multiplication des acteurs institutionnels et la lenteur des procédures, la nécessité de concertation et la dispersion des agences font qu'il y a beaucoup de temps et de moyens perdus. Mais une organisation nouvelle se chargeant des personnes déplacées retirerait aux autres organisations une part substantielle de leurs activités qui sont leur raison d'être. La solution se situerait plutôt dans une procédure de concertation accélérée.

✶

L'ensemble des normes que les personnes déplacées peuvent invoquer, ainsi que les dispositifs d'assistance, montrent que la communauté internationale s'est efforcée d'apporter des solutions aux problèmes des déplacements forcés. Or, comme nous l'avons vu, au niveau de la protection des personnes déplacées, la situation reste difficile car les États et les autorités *de facto* appliquent peu les normes et bloquent le processus d'assistance. Par conséquent, des efforts

restent à faire pour convaincre les États de s'acquitter de cette protection nécessaire. Pour cela, la communauté internationale a montré ses limites et elle doit trouver de nouvelles méthodes. Elle devrait se démocratiser, c'est-à-dire s'ouvrir davantage aux organisations non gouvernementales qui représenteraient les populations déplacées et les minorités en difficulté. Elle aurait aussi tout avantage à avoir une meilleure stratégie de communication, relayée par des partenaires privés et pourrait décentraliser ses organes de décision, afin que des régions se sentent plus directement concernées.

La remise en cause du droit d'asile en France*

Luc Legoux
Démographe

Contrairement aux idées véhiculées par bien des discours sur l'immigration, l'accueil des réfugiés en France ne représente pas un enjeu numérique. Dans notre pays de près de soixante millions d'habitants, reconnaître deux ou quinze mille réfugiés par an n'a aucun effet sur l'économie ou le problème du chômage. Par contre, entre deux et quinze mille persécutés accueillis, il y a tout l'espace entre une société fermée aux Droits de l'homme qui désavoue sa propre constitution en refoulant des combattants de la liberté, et une société fidèle à son image de terre d'asile. Dans la remise en cause du droit d'asile en France, c'est la conception même de notre société qui est en cause.

L'installation d'une démocratie xénophobe est censée répondre aux vœux de l'opinion publique qui n'est pas favorable à l'accueil des réfugiés. En période de crise, de chômage massif, de prévarications en tout genre, d'affaires qui salissent le personnel politique, de fort accroissement des inégalités sociales, etc., le rejet sur l'autre de toute la responsabilité de ces malheurs est en effet très présent dans l'opinion publique ; mais la même opinion publique reste humaniste et elle ne supporterait pas de savoir que de nombreux demandeurs d'asile soient torturés ou exécutés après leur refoulement dans leur pays d'origine. La politique de l'État est tout autant ambivalente : dans l'esprit d'une réduction drastique des flux migratoires, plus des quatre cinquièmes des demandeurs d'asile sont déboutés, mais les plus exposés aux persécutions en cas de retour obtiennent des régularisations

(*) Version remaniée de : « Crise de l'asile, crise de valeurs », *Hommes et migrations*, n° 1198-1199, mai-juin 1996 : 69-78.

temporaires ou sont tolérés en France aux marges de la légalité faute de pouvoir les expulser.

La remise en cause du droit d'asile est apparue clairement au milieu des années 1980 lorsque l'État n'a voulu voir dans le fort accroissement des demandes d'asile, qui se produisait alors, qu'une immigration économique déguisée cherchant à contourner les restrictions migratoires. Les autres motifs de l'accroissement des demandes que nous évoquerons n'ont pas été pris en considération et la réponse de l'État fut une politique visant à dissuader les exilés de tenter l'aventure d'une demande d'asile en France et à restreindre l'accès au territoire. La réduction du nombre des demandes d'asile résultant de cette politique n'a cependant pas satisfait les sentiments xénophobes et à partir des années 1990 nous assistons à un véritable abandon du principe même de l'asile et, en corollaire, au développement d'espaces de non-droit qui permettent de gérer *a minima* les exilés que l'on ne sait expulser.

Première crise de l'asile 1984-1989 : accroissement des demandes et mise en place de politiques restrictives

La crise de l'asile est apparue au milieu des années 1980 et elle peut, dans sa phase initiale, être caractérisée par trois éléments. En premier lieu, elle est matérialisée par un brusque accroissement du nombre des demandes ; elles triplent en cinq ans et culminent à 61 000 en 1989. En deuxième lieu et dans le même temps, la baisse des proportions de reconnaissance de la qualité de réfugié s'accélère, 94 % des décisions prises en 1978 sont des reconnaissances, 65 % en 1984, seulement 28 % en 1989. Statistiquement, le demandeur d'asile a changé de statut en quelques années, de futur réfugié statutaire il est devenu un futur débouté à éloigner du territoire. En troisième lieu, les délais de traitement des demandes d'asile s'allongent considérablement. Souffrant à l'époque d'un manque de moyens chronique, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides)

est submergé par l'accroissement des demandes et des durées de traitement de dossier de plusieurs années deviennent relativement courantes.

L'explication officielle : le détournement de procédure

L'explication officielle de l'accroissement des demandes d'asile est basée sur la notion de détournement de procédure. La procédure d'asile aurait été utilisée massivement par des immigrants économiques, des faux réfugiés, pour contourner l'arrêt de l'immigration économique et obtenir en tant que demandeurs d'asile le droit au séjour et au travail tant convoité. Toujours selon cette explication officialisée par les discours du ministre de tutelle de l'OFPRA de l'époque, la lenteur de la procédure d'asile la rendait attractive à un double titre. Premièrement, elle offrait une régularisation pendant de longues années: Le rejet initial de la demande par l'OFPRA n'intervenait pas avant un ou deux ans, durée pouvant être prolongée de quelques années par le dépôt d'un recours devant la Commission des recours des réfugiés (CRR) ou par le dépôt d'une demande de réexamen en évoquant des faits nouveaux. Deuxièmement, une fois bien intégré dans la société française, ayant un emploi, un logement, parfois des enfants nés en France, le demandeur débouté devenait plus difficile à expulser et il pouvait espérer obtenir une régularisation permanente. Cette explication justifie totalement la baisse des taux de reconnaissance puisque les demandes sont décrites comme de plus en plus fondées sur de pures considérations économiques, considérations totalement exclues du champ d'application de la Convention de Genève.

Si mettre l'accent exclusivement sur l'immigration économique déguisée permet de justifier une politique restrictive, cette analyse escamote de nombreux points qui relativisent l'importance des détournements de la procédure d'asile ou en changent la signification. Nous verrons successivement que les dates de la fermeture des frontières et de l'envolée des demandes ne correspondent pas ; que l'augmentation est en partie imputable aux exilés politiques ne pouvant plus venir en France sous couvert d'immigration économique ; que l'utilisation de la demande d'asile par des clandestins présents de longue date n'est pas une immigration nouvelle ; que le mélange des moti-

vations politiques et économiques est parfaitement logique ; et que la période est marquée par une forte augmentation des flux de réfugiés dans le monde.

La thèse officielle explique la croissance des demandes par le report de l'immigration économique sur la procédure d'asile. Cependant, la crise de l'asile n'est apparue qu'au milieu des années 1980, soit dix ans après la fermeture des frontières de 1974. Rien n'explique, et surtout pas le discours officiel, les raisons d'un tel décalage de date qui infirme la thèse d'une substitution simple des flux. Le succès de cette thèse, outre son intérêt politique, repose sur une lecture trop rapide des flux de réfugiés depuis 1974 qui permet de croire à une première substitution dès 1974 suivie, dix ans après, de l'envolée ayant engendré la crise de l'asile. En effet, de vingt à trente mille aux lendemains de la création de l'OFPRA, le nombre des demandes d'asile (à l'époque essentiellement européennes) a diminué régulièrement jusqu'à atteindre 1 620 en 1973. L'année 1974 voit l'arrêt de l'immigration économique, et deux ans après, les demandes ont décuplé : 18 478 demandes en 1976. Cette explosion ne doit rien à des détournements de procédure. Elle a débuté par l'accueil des réfugiés du Chili, que personne ne soupçonne d'être des immigrants économiques, suivi immédiatement par les arrivées bien plus massives des réfugiés du Sud-Est asiatique. Ensuite, et pendant près de dix ans, l'État français a organisé l'immigration sur quota des réfugiés du Vietnam, du Cambodge et du Laos à un rythme d'environ 10 000 par an. Contrairement aux réfugiés libanais à qui l'État délivre des titres de séjour de droit commun malgré l'arrêt officiel de l'immigration, les réfugiés du Sud-Est asiatique sont reconnus réfugiés statutaires. Ces reconnaissances posent d'ailleurs à l'époque des problèmes de cohérence de critères à l'OFPRA. En 1977, le rapport d'activité de l'Office « *déplore* » que cette population doive être gérée par lui et, en 1981, le directeur précise que « L'Office accorde presque automatiquement le droit d'asile à ces réfugiés » (Legoux, 1995)[1]. De par son volume très important, cet accueil dérogatoire des réfugiés du Sud-Est asiatique masque l'effet de la fermeture des frontières sur l'évolution de l'asile et brouille la compréhension de la crise.

1 Pour toutes les citations des rapports d'activité de l'OFPRA de ce texte, voir Luc Legoux, 1995.

En fait, la crainte des détournements de procédure ne date pas du milieu des années 1980, elle est présente dans les rapports d'activité de l'Office dès 1976 et, dès l'arrêt de l'immigration, le nombre de rejets s'accroît. Mais, même si tous les rejets de cette période correspondent à des détournements, ce qui est peu probable, leur nombre reste marginal : 208 rejets en 1974, et 709 en 1976. L'arrêt de l'immigration économique n'a donc pas engendré immédiatement de détournements de la procédure d'asile, il n'y a pas eu substitution des flux.

L'augmentation régulière et importante du nombre des demandes après 1974 (hors Sud-Est asiatique) n'est cependant pas indépendante de l'arrêt de l'immigration économique. En effet, cet arrêt supprime les possibilités d'asile en dehors du statut de réfugié, et incite les exilés politiques déjà présents en tant qu'immigrés économiques à demander le statut de réfugié pour échapper au risque d'être expulsés. (Par exemple de nombreux exilés politiques chiliens n'ont demandé l'asile que 3 ou 4 ans après leur arrivée, lorsqu'ils se sont rendu compte que la situation au Chili s'éternisait et qu'ils ne pourraient rester en France en tant qu'immigrés économiques). Ainsi, en dehors de tout détournement, l'arrêt de l'immigration économique augmente le nombre de demandeurs d'asile, dans une période où l'État veut limiter l'immigration et où les critères de reconnaissance se durcissent. Par exemple, la jurisprudence excluant de la définition du réfugié toutes les persécutions liées aux guerres, guerres civiles, situations de violence généralisée, et excluant également toutes les personnes ayant déjà un pays de premier asile, est développée à cette époque. Elle est fermement appliquée, sauf, bien sûr, pour les demandeurs d'asile du Sud-Est asiatique venus sur quota. Cependant, de par le poids des exilés du Sud-Est asiatique automatiquement reconnus réfugiés, les proportions de reconnaissance s'en ressentent peu avant le début des années 1980.

Si on veut réintroduire les détournements de la procédure d'asile dans l'explication de l'envolée des demandes, il faut y associer les flux d'immigration économique clandestine et l'analyse par nationalité. En effet, il semble que les immigrés économiques contournant l'arrêt de l'immigration de travail aient préféré la clandestinité tant que cette situation était vue comme plus sûre que celle de demandeur d'asile déclaré à la préfecture de police. Par contre, au milieu des

années 1980, le développement de la lutte contre l'immigration clandestine, et la publicité accordée au « charter pour le Mali » du ministère de l'Intérieur, ont probablement eu pour conséquence d'empêcher de nouvelles arrivées, mais ils ont également incité de nombreux clandestins désirant éviter l'expulsion à chercher une régularisation temporaire par la demande d'asile. Le nombre de travailleurs clandestins présents à cette époque ne peut être connu avec précision, mais son ordre de grandeur est parfaitement compatible avec l'hypothèse d'un transfert massif de la clandestinité vers la demande d'asile. Selon cette interprétation, les détournements de procédure ne correspondent pas à une immigration mais à un simple changement de statut. Cette hypothèse est confortée par l'analyse des demandes par nationalité, car il apparaît qu'une grande part de l'accroissement des demandes jusqu'en 1989 est due aux demandes turques et à celles des pays d'Afrique noire francophone, ensemble de nationalités dont on peut soupçonner une forte présence clandestine au milieu des années.

Toutefois, lorsque pour rejeter la demande d'asile des clandestins, on explique que leurs motivations politiques sont peu claires et au minimum inextricablement mêlées à des motivations économiques, on oublie, volontairement ou non, qu'il ne s'agit pas d'une caractéristique propre à notre époque. Au contraire, les rapports d'activité de l'OFPRA antérieurs à l'arrêt de l'immigration décrivent le même mélange de motivations, y compris pour les demandeurs d'asile des pays de l'Est, et l'on y trouve fréquemment des affirmations comme celle-ci : « Les motivations politiques sont rares, presque toujours incertaines et peu claires ». À l'époque, ces demandeurs étaient pourtant tous reconnus réfugiés. Le mélange des motivations est en réalité une constante inévitable des demandes d'asile dans la mesure où, quel que soit le régime politique, l'exploitation économique et la persécution politique sont toujours inextricablement mêlées. De plus, le report des travailleurs clandestins sur la procédure d'asile ne peut certainement pas expliquer la totalité de l'accroissement des demandes et il faut également tenir compte de l'accroissement des désordres politiques mondiaux lors de cette période.

En effet, dans la décennie 1980-1990, l'opposition entre l'Est et l'Ouest se matérialise par une stratégie indirecte d'encouragement des mouvements armés qui participe au développement de nombreux

conflits locaux dits « de faible intensité ». Tout en évitant les confrontations directes entre les forces armées, ces conflits touchent très sévèrement les populations civiles et occasionnent de nombreux exodes ainsi que la création d'importants camps de réfugiés (Rufin, 1996). Il faut rappeler qu'entre 1980 et 1990 le nombre de réfugiés dans le monde est passé de 8,2 à 17,2 millions.

La politique dissuasive et restrictive

La réponse à l'accroissement des demandes est bien entendu dictée par l'analyse officielle de ses causes. Puisque les trois quarts des demandes sont censées être le fait d'immigrants économiques qui détournent la procédure d'asile, il faut empêcher tous ces faux réfugiés de déposer des demandes, par la dissuasion et par la contrainte. L'aspect dissuasif repose sur un principe très favorable aux réfugiés et fortement médiatisé. La réduction à quelques mois des délais de réponse de l'OFPRA et de la CRR doit supprimer tout l'intérêt de la procédure d'asile pour les travailleurs clandestins, la perte de la protection de l'anonymat pour une très courte régularisation temporaire offerte par le statut de demandeur d'asile n'offrant plus aucun avantage. Les moyens déployés pour atteindre cet objectif ont été importants : l'OFPRA et la CRR ont changé de locaux, leur budget a triplé, le personnel a fortement augmenté, le système informatique a été totalement refondu, et les procédures internes améliorées. Très rapidement, les résultats quantitatifs sont impressionnants, le nombre de décisions prises en 1990 est quasiment le triple de celui de 1989, et les délais raccourcissent considérablement. En 1990, suite au déstockage de nombreux dossiers anciens jugés non fondés, seulement 15 % des décisions de l'année sont des reconnaissances. Il apparaît que statistiquement le demandeur d'asile est de plus en plus un futur débouté et il est donc traité comme tel. Fin 1991, le droit automatique au travail pour les demandeurs d'asile est supprimé puisque le demandeur type n'a plus vocation à s'insérer dans la société française. L'objectif de cette décision est de parfaire la dissuasion en supprimant tout intérêt de la procédure pour les travailleurs clandestins.

À côté de ces mesures dissuasives, se mettent en place des mesures restrictives concernant l'accès au territoire. Il s'agit essentiellement des visas, des amendes aux transporteurs d'étrangers sans titre de

voyage en règle et des procédures Schengen et Dublin. Actuellement, les ressortissants de 147 États sont soumis à l'obligation de visa par la France. Mais, l'article 31 de la Convention de Genève exclut les sanctions contre les réfugiés pénétrant irrégulièrement sur le territoire, s'ils viennent d'un pays où ils sont menacés et s'ils se présentent sans délai aux autorités. Par l'intermédiaire des amendes aux transporteurs, la France détourne cette disposition de la Convention de Genève en plaçant les entreprises de transport dans une situation telle qu'elles ne peuvent que refuser d'embarquer les demandeurs d'asile démunis des documents requis. En effet, les textes prévoient que les sanctions contre les transporteurs de passagers irréguliers doivent être appliquées dans le cas d'introduction de demandeurs d'asile mais que : « le transporteur ne sera tenu pour responsable que si ces deux conditions sont remplies : d'une part, que le demandeur d'asile ait fait l'objet d'un refus d'entrée en France ; d'autre part, que le caractère manifestement infondé de la demande aurait dû être décelé, sans instruction particulière, par les agents de l'entreprise concernée »[2]. Comme les agents des entreprises de transport n'ont aucun moyen de juger du caractère manifestement infondé des demandes, et encore moins de préjuger de la décision de la police des frontières, ils ont tendance à refuser de transporter tous les étrangers sans documents en règle, qu'ils soient persécutés ou non. Ainsi les demandeurs d'asile sans papiers sont sanctionnés de fait par l'impossibilité d'utiliser les entreprises de transport régulières.

Les amendes aux transporteurs, lorsque des étrangers sans papiers réussissent à passer au travers des contrôles des compagnies, sont loin d'être négligeables : « Les amendes infligées à la compagnie Air France en 1995 se sont élevées à 5 millions de francs auxquelles se sont ajoutés 6 millions de frais de retour et d'escorte des irréguliers » (Philibert, 1996). Avec les visas très difficiles à obtenir, elles constituent un véritable couple infernal très efficace. Ce dispositif est complété par les possibilités de refus d'entrée aux frontières lorsque : l'examen relève d'un autre État (Schengen et Dublin) ; le demandeur est admissible dans un pays tiers ; la présence du demandeur constitue une menace grave pour l'ordre public ; la demande

[2] Circulaire du ministère de l'Intérieur, publiée dans *Documentation-Réfugiés* n° 218, juin 1993.

repose sur une fraude délibérée. Dans les trois derniers cas, le demandeur peut tout de même déposer une demande d'asile, mais il est généralement maintenu en zone d'attente et l'OFPRA doit statuer dans les plus brefs délais.

Effets de la politique restrictive

Dès la mise en place des mesures dissuasives et restrictives, le nombre de demandes d'asile baisse, d'abord progressivement, de 61 000 demandes en 1989 à 47 000 deux ans après, puis très fortement ; en 1992, on dénombre seulement 28 000 demandes et il y aura moins de 20 000 demandes en 1996. Ainsi on constate une baisse de 40 % l'année où la suppression du droit automatique au travail pour les demandeurs d'asile entre en application. Pourtant, l'ensemble des mesures dissuasives ne peut être considéré comme un succès pour le droit d'asile car la baisse des demandes ne touche pas que les demandes infondées, bien au contraire. Remarquons tout d'abord que les demandes rejetées ne sont pas toutes des demandes abusives. L'exemple type et très actuel est celui de l'intellectuel algérien persécuté par le Groupe islamiste armé (GIA). N'étant pas persécuté par son État d'origine, il n'entre pas dans la définition du réfugié selon l'interprétation française de la Convention de Genève, et sa demande est rejetée. Dans bien des cas cet intellectuel au fait de la législation française sait pertinemment utiliser une procédure qui ne lui est pas destinée, mais sa demande est-elle pour autant abusive ? Certainement pas, puisque, conscient du danger que ces déboutés encourent, le ministère de l'Intérieur leur accorde parfois un droit au séjour plus ou moins temporaire. On peut également prendre l'exemple inverse, celui du demandeur malien qui n'évoque que la situation économique de son pays, mais qui, victime du désordre politique dans sa région se croit un vrai réfugié. Sa demande sera rejetée, mais à ses yeux elle n'est pas abusive et il ne pourra pas être dissuadé par des moyens autres que coercitifs. Constatons ensuite, sur le simple plan quantitatif que, si la baisse des demandes entre 1989 et 1992 n'avait touché que des demandes infondées, la hausse des taux de reconnaissance que cette diminution des demandes infondées implique, aurait dû être bien plus importante que ce qu'elle a été en réalité à l'époque. De plus, la baisse des taux de reconnaissance actuels infirme totalement l'idée d'une dissuasion positive des seules demandes infondées.

Des effets pervers

Toutes ces entraves à l'accès au territoire européen façonnent les flux de demandeurs d'asile de trois manières : les entraves réduisent les flux, elles les globalisent, et elles les pervertissent.

La réduction des flux de demande d'asile ne doit pas surprendre ; toutes les mesures visent à réduire les flux migratoires et les demandes d'asile sont prises dans les mailles du filet anti-migratoire. À ce propos, notons que le nombre de non-admis aux frontières françaises est de l'ordre de 50 à 70 000 personnes par an (Philibert, 1996 : 44). Cependant très peu de demandes d'asile sont déposées aux frontières (503 dans les aéroports en 1995, zéro aux frontières terrestres). On doit donc en déduire que les personnes refoulées tentent rarement de demander l'asile, ce qui voudrait dire qu'il y a peu de détournement de la procédure. À moins, mais on n'ose le croire, que les demandes d'asile soient nombreuses aux frontières mais non prises en considération.

La globalisation des flux est une conséquence des difficultés d'accès en Europe, un demandeur d'asile isolé a peu de chance de franchir tous les obstacles élevés par les États européens et, de fait, le recours à des réseaux migratoires devient indispensable. Dans certains cas, les réseaux préexistaient à la demande d'asile et n'ont fait que s'adapter à cette nouvelle donne : par exemple, les réseaux de commerçants soninké exploitant également des filières d'immigration entre le Mali, le Zaïre et la Belgique. Ailleurs, d'autres réseaux ont été développés spécifiquement pour encadrer les demandeurs d'asile. Par exemple, le PKK (mouvement de libération kurde) a développé des compagnies de bus et le LTTE tamoul, des agences de voyage. Si les mouvements de réfugiés sont depuis longtemps un outil régulièrement utilisé par les groupes armés, la nouveauté est dans la destination. Qu'il y ait volonté de modifier la structure de la population, ou simple utilisation de l'attrait des pays riches, l'existence de ces moyens de voyage favorise le départ de groupes souvent très localisés. Ainsi les demandes individuelles s'insèrent dans un système international de mobilité des personnes avec, d'un côté, une mondialisation des réseaux migratoires et, de l'autre, une harmonisation des procédures d'accès aux pays riches. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, la mondialisation vient en partie de l'évolution de l'économie des conflits liée à la fin de la guerre froide. On peut citer à ce propos l'analyse de

Jean-Christophe Rufin (1996), qui remarque que le tarissement des financements liés à la logique bi-polaire a eu pour conséquence l'insertion des mouvements armés dans le commerce mondial des produits illicites, avec les mafias internationales comme partenaires privilégiés, et le développement de réseaux très structurés. Le recours aux diasporas pour soutenir les mouvements armés participe également à la mondialisation.

La perversion des demandes est le résultat de cette commercialisation de l'accès aux pays riches. La demande d'asile ne dépend plus essentiellement des persécutions endurées mais des possibilités d'emprunt de filières migratoires dont le coût s'accroît proportionnellement à l'efficacité de la fermeture des frontières. Les restrictions à l'immigration dans les pays riches induisent une présélection des demandeurs basée sur l'argent, qui favorise les demandes les moins fondées sur des persécutions. De plus, et cela est encore bien plus grave, la commercialisation discrédite les demandeurs réellement persécutés qui réussissent tout de même à atteindre les pays occidentaux, car l'utilisation d'une filière, et souvent de faux documents et des propos stéréotypés associés, est perçue comme une preuve de détournement de la procédure d'asile. Et lorsque, pour les plus démunis, le seul moyen de fuir leur pays est d'accepter de servir de main-d'œuvre à des trafiquants de produits en tout genre, la disqualification des demandeurs dans l'opinion publique est complète. Enfin, comme pour l'immigration économique, le coût de l'accès à la demande d'asile provoque un endettement qui rend très difficile le retour des demandeurs déboutés.

Ainsi, les politiques migratoires européennes très restrictives et la mondialisation des réseaux entrent en résonance et participent au décalage entre les violences dans le monde et l'origine des demandeurs, en ne laissant entrer dans les pays occidentaux que les personnes les mieux organisées. Les pratiques élaborées pour restreindre les flux de demandeurs d'asile créent les conditions du rejet de nombreuses demandes. Nous sommes dans un cercle vicieux où les entraves au droit d'asile s'auto-justifient, c'est une nouvelle forme de la trop fréquente spirale de la répression.

Mais la politique n'est pas seulement répressive et tout indique que nous sommes entrés dans une deuxième phase de la crise de l'asile.

Seconde crise de l'asile, les années 1990 : abandon du principe de l'asile et développement des espaces de non-droits

Si ce que l'on peut appeler la première crise de l'asile est une crise numérique, l'envolée du nombre des demandeurs d'asile a occasionné une politique d'asile extrêmement restrictive ; la deuxième crise marque l'abandon du principe même de l'asile et le développement d'espaces de non-droit à l'intérieur même des États de droit.

De nouvelles définitions

Dès 1991, Jacques François, pseudonyme d'un diplomate ayant occupé de très hautes fonctions dans le domaine de l'asile en France, développait une théorie justifiant le rejet de la plupart des demandes d'asile, qu'elles émanent de personnes persécutées ou non. Dans un article publié par l'Institut français de polémologie, Jacques François (1991) commence par reprendre l'argumentaire classique sur l'application stricte des textes en temps de crise économique qui « conduit à réserver au petit nombre de cas démontrables le bénéfice du statut de réfugié ». Mais il va beaucoup plus loin et opère une distinction entre la fuite motivée par la persécution, qui relèverait de l'exil, et le choix d'un pays de destination économiquement développé, qui relèverait de la migration économique. « La distinction classique qui existait entre le réfugié, contraint par la répression de quitter son pays, et le migrant, qui en fait le choix librement, tend à se brouiller. En effet, un facteur économique puissant, l'écart des niveaux de développement, vient s'ajouter aux raisons qui poussent à l'exil, qui devient non seulement une solution à des conflits, mais aussi un moyen d'accéder à un niveau de développement supérieur. » Le véritable exil, le cas « *démontrable* » et ouvrant droit au statut de réfugié, serait celui qui n'entraîne pas un accès du demandeur à un niveau de développement supérieur. Les exemples choisis sont parfaitement explicites et méritent une deuxième citation. « Ainsi, l'émigration turque d'ori-

gine kurde vers les pays d'Europe occidentale trouve son origine dans la violence exercée, de part et d'autre, dans les provinces à majorité kurde, mais se transforme en émigration économique dès lors que les Kurdes, contraints de se déplacer, préfèrent, plutôt que de s'installer dans les provinces occidentales de la Turquie, franchir les frontières et se diriger vers l'Allemagne, la Suède ou la France. Il en est de même pour (...) les Tamouls de Jaffna préférant la vie en Europe plutôt qu'au Tamil Nadu indien. » Ainsi, en admettant les persécutions établies, la frontière entre immigration et exil se situe dans le choix du lieu de refuge. Un Tamoul fuyant des persécutions est un réfugié s'il s'exile en Inde, il « se transforme » en émigrant économique s'il demande asile en France.

Ce raisonnement est une extension, à l'échelle d'un groupe de pays de même niveau de développement, du principe selon lequel le demandeur devrait prouver qu'il ne peut pas trouver refuge dans une autre région de son pays d'origine, principe appliqué largement en Allemagne et en Hollande. L'argumentation est rigoureuse, mais elle conduit le pays des Droits de l'homme à l'extrême limite du droit d'asile, car qui donc, à part les individus les plus riches des pays pauvres, peut demander l'asile en France sans risquer d'accéder ainsi à un niveau de développement supérieur ? De son côté, le HCR prend acte de la position des pays occidentaux et adapte sa doctrine. En 1993, après avoir rappelé l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme comme quoi « Toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays », il affirme que « Les gens ont le droit de chercher refuge, mais ils n'ont pas le droit de choisir un lieu d'asile à leur convenance ».

En 1995, si le droit de quitter son pays reste une notion fondamentale, le HCR met l'accent sur la protection temporaire (notamment dans les pays riches HCR 1995, p. 87), et sur le droit de rester en sécurité dans son propre pays. Le HCR plaide pour des actions de développement comme solution aux conflits et aux migrations qui en découlent. Si on ne peut qu'adhérer à l'idée de supprimer les causes des demandes d'asile, il semble que supprimer l'asile dans les pays occidentaux avant d'avoir supprimé les causes d'exil est pour le moins dangereux pour les droits de l'homme.

La pusillanimité de la politique française

À côté du cadre juridique de la Convention de Genève, un nouvel asile se développe en France. Il est territorial, précaire, multiforme, souvent aux marges de la légalité et il s'insère dans toutes les failles du système. Ce doublement de l'asile conventionnel par un asile « autre » se réalise aux marges de l'État de droit. La première forme de l'asile hors Convention de Genève est l'asile territorial. On appelle ainsi le pouvoir dont dispose l'État, en l'occurrence le ministère de l'Intérieur, d'accorder un droit au séjour de manière totalement discrétionnaire. Cet asile régalien n'est pas codifié, la durée du titre de séjour délivré peut aller de trois mois à dix ans renouvelables et il est assorti ou non du droit au travail. L'asile territorial ne prenant tout son sens que pour les personnes qui ne peuvent obtenir de droit de séjour à un autre titre, les restrictions à l'immigration depuis 1974 développent fortement son importance. Depuis la fermeture des frontières, il a été utilisé pour accueillir des groupes, parfois importants, d'exilés politiques que l'État ne désirait pas voir demander le statut de réfugié. Le groupe le plus important est celui des réfugiés libanais pendant la guerre du Liban, le plus récent est celui des ex-Yougoslaves au tout début de la guerre en ex-Yougoslavie. L'asile territorial est également utilisé pour accueillir individuellement des personnalités ; des dictateurs déchus en ont même bénéficié. Aujourd'hui, l'asile territorial est également utilisé pour compenser des défauts de protection et rendre acceptables certaines conséquences de la jurisprudence sur l'asile conventionnel. En effet, il est accordé à des demandeurs d'asile dont les persécutions n'entrent pas dans le cadre de l'interprétation française de la Convention de Genève, et qui sont donc déboutés, mais dont la vie est réellement en danger dans leur pays d'origine. Le cas typique est celui des déboutés algériens persécutés par le FIS, mais des exilés politiques obtiennent directement l'asile territorial sans demander au préalable l'asile conventionnel. Le nombre des exilés obtenant ce type d'asile est impossible à connaître, car les statistiques officielles du ministère de l'Intérieur ne les différencient pas des droits au séjour pour d'autres motifs et les dénombrements officieux sont ultra confidentiels.

La deuxième grande forme de l'asile hors convention est ce que notre groupe de recherches[3] a baptisé « l'asile au noir ». Il s'agit de la protection *de facto* qu'obtiennent tous les exilés politiques qui se

maintiennent plus ou moins légalement sur le territoire sans avoir obtenu l'asile. Cette situation générale recouvre une très grande variété de cas qui, pour la plupart, ont le défaut de concerner des populations hétérogènes composées d'immigrés économiques, et, pour reprendre les termes de Jacques François, d'exilés fuyant des « exactions (...) qui ne sont pas des persécutions au sens classique ». L'asile au noir s'infiltre dans les failles du système. Obtenir de nombreuses et successives « autorisations provisoires de séjour en vue de demander l'asile » sous de faux nom et sans jamais déposer de demande à l'OFPRA est une forme élaborée d'asile au noir. Déposer de multiples demandes de réexamen auprès de l'Office est également un moyen de se maintenir sur le territoire. Une fois débouté, être sans adresse permet d'éviter la reconduite à la frontière. Souvent les autorités ne peuvent expulser des déboutés faute de pays acceptant de les recevoir. Parfois, résultat de cette incapacité, des déboutés en situation irrégulière ne sont même pas inscrits aux fichiers des personnes recherchées.

L'inventaire des situations d'attente qui sont *de facto* des situations d'asile temporaire est très long et un premier défrichage a été entrepris et coordonné par Olivier Brachet[4]. Les statistiques concernant toutes ces situations sont, selon les cas, inconnues, partielles ou confidentielles, et ne permettent pas d'obtenir une vision d'ensemble cohérente. Faute de connaissances précises, tous les déboutés sont souvent soupçonnés de rester éternellement clandestins sur le territoire. Le rapport de l'Assemblée nationale « Immigration clandestine et séjour irrégulier d'étrangers en France » développe cette interprétation jusqu'à la caricature. Voici un extrait de l'audition de Francis Lott (30 janvier 1996), ancien directeur de l'OFPRA (Dialogue entre le président J.-P. Philibert et F. Lott, p. 261) :

> *M. le Président : Combien de personnes, déboutées dans leur demande de droit d'asile, se trouvent encore sur le territoire français ?*
>
> *M. Francis Lott : On compte au moins 120 000 déboutés depuis 1991.*

[3] Groupe de recherches informel et scientifique sur l'asile (GRISA), Institut de démographie de l'Université Paris I.

[4] Directeur du CRARDDA (Comité rodhanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile) à Lyon.

M. le Président : Si l'on procède par extrapolation, le chiffre de 200 000 déboutés du droit d'asile continuant à résider sur le territoire national vous paraît-il proche de la réalité ?

M. Francis Lott : Cela ne me paraît pas invraisemblable.

M. le Président : Monsieur le directeur, cela veut donc dire que 200 000 personnes ont organisé leur anonymat à partir d'une demande de droit d'asile qu'elles ont présentée à vos services.

Le saut, surprenant et sans la moindre justification, de 120 000 déboutés à 200 000 déboutés clandestins relève d'une vision extrémiste qui ne correspond pas à la réalité de l'asile au noir. En effet, la caractéristique essentielle de cet asile est d'être temporaire et la mobilité de ces exilés est forte. Une partie de leur mobilité est même contrainte, puisque, d'après le ministère de l'Intérieur, environ 20 % des arrêtés de reconduite à la frontière prononcés sont effectivement réalisés. La mobilité entre les statuts existe également et les déboutés réussissent parfois à être régularisés. Enfin, la mobilité entre les pays d'accueil de demandeurs d'asile est très forte, la meilleure preuve en est le dispositif Schengen qui a précisément été mis au point pour éviter que les demandeurs puissent déposer des demandes successives dans divers États membres. Mais ce dispositif n'empêche pas les demandeurs déboutés de tenter leur chance aux États-Unis, au Canada, en Australie, ou en Europe hors Schengen, voire même de tenter un retour dans leur pays d'origine et d'être à nouveau contraints de s'exiler en France ou ailleurs.

✶

La déficience des statistiques de l'asile territorial et de l'asile au noir rend toute supputation sur leur importance numérique hasardeuse. Cependant, les ordres de grandeur existent : 4 344 réfugiés statutaires reconnus en 1996 (dont la moitié en tant qu'enfants de réfugiés présents en France de longue date) et, à l'évidence, bien plus de nouvelles personnes concernées durablement par l'asile non conventionnel. Ainsi, on assiste à une remise en cause du droit d'asile en France, comme d'ailleurs dans la plupart des pays européens, qui conduit de nombreux observateurs à évoquer la fin de la Convention de Genève comme outil central de gestion des flux de réfugiés. Cependant, au moment même où la politique dissuasive et restrictive atteint son plein effet, au moment où le nombre de réfugiés reconnus

s'écroule, la société laisse se développer de nouvelles formes d'asile. Toutefois, ces nouvelles formes d'asile sont précaires et extorquées à une société timorée qui n'ose ni accueillir, ni expulser. Le nouveau régime de l'asile qui se constitue ainsi n'est plus centré sur la défense de la liberté d'être et de penser (cœur de la définition du réfugié dans la Convention de Genève), mais sur un compromis entre la maîtrise des flux migratoires et le respect d'un certain humanisme envers les persécutés qui réussissent à s'imposer sur notre territoire. Cette pusillanimité de la politique française est le ferment d'une idéologie xénophobe et totalitaire.

Bibliographie

Angoustures (A.), Pascal (V.), (1996) — « Diasporas et financement des conflits », in *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette.

Bettati (M.), 1985 — *L'asile politique en question*, Paris, PUF.

Brachet (O.), 1996 — L'impossible organigramme de l'asile en France, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n° 4.

Créach (Xavier), 1997 — La notion de « pays tiers sûr » ou l'instrumentalisation des itinéraires par les États d'accueil, *Recherches & Asile*, n° 2.

HCR, 1979 — *Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié*, Genève.

HCR, 1993 — *Les réfugiés dans le monde. L'enjeu de la protection*, Paris, La Découverte.

HCR, 1995 — *Les réfugiés dans le monde. En quête de solution*, Paris, La Découverte.

HCR, 1997 — *Les réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, Paris, La Découverte.

François (J.), 1991 — « De l'exil à l'asile en Europe », in *Approches Polémologiques, Conflits et violence politique dans le monde dans les années quatre-vingt-dix*. Institut français de polémologie : 416-428.

Julien-Laferrière (F.), 1996 —
Les accords européens, la raison des États et la maîtrise des flux migratoire, *Hommes & Migrations* n° 1198-1199, mai-juin.

Legoux (L.), 1995 —
La crise de l'asile politique en France, CEPED, Paris.

Marie (C.-V.), 1996 —
L'Union européenne face aux déplacements de populations. Logiques d'État et droits des personnes, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n° 2.

Noiriel (G.), 1991 —
La tyrannie du national, Paris, Calmann-Lévy.

Philibert (J.-P.), Sauvaigo (.), 1996 —
Immigration clandestine et séjour irrégulier d'étrangers en France, tomes 1 et 2, Assemblée nationale, Paris.

Porquet (J.-L.), 1997 —
Les clandestins, Paris, Flammarion.

Rufin (J.-C.), 1996 —
« Le temps du monde rebelle », in Balencie (J.-M.), de La Grange (A.), *Monde rebelle*, Paris, Michalon.

Zolberg (A.), 1992 —
« Le "régime de Genève" dans la nouvelle donne internationale », in *Les réfugiés en France et en Europe*, OFPRA, Paris.

La dimension idéologique dans le retour d'exil

Les Chiliens réfugiés en France

Anne-Marie Gaillard
Anthropologue

« Le retour, c'est le deuxième drame de l'exil » disait en 1989 une mère de famille exilée qui avait décidé de rester en France avec sa fille terminant des études, alors que son mari et son fils reprenaient le chemin du Chili. Cette phrase, lourde d'un vécu douloureux, illustre le paradoxe du retour, lequel chargé du bonheur immense d'un espoir enfin réalisable se vit le plus souvent comme un moment de crise impliquant des choix déchirants.

Le retour avait été une évidence pour tous les Chiliens, certitude exprimée le plus souvent par une phrase leitmotiv entendue tout au long de notre travail de recherche : « Nous n'avons pas choisi de partir, c'est normal que nous retournions ». Ce retour était donc une obligation contractée au moment même du départ qui, par son caractère forcé, impliquait le retour comme seule issue possible. La dimension politique de l'exil chilien[1] renforçait encore cette légitimité, l'exil vécu par les intéressés comme une punition infligée à ceux qui avaient tenté de rendre leur société plus égalitaire et plus juste, exigeait réparation et donc retour. De ce fait, le droit de retour – droit de vivre

[1] Conséquence d'un coup d'État qui, en septembre 1973 mit fin, de façon dramatique, à une expérience de gouvernement socialiste (le Gouvernement d'Unité populaire présidé par Salvador Allende), entraînant l'arrestation de dizaines de milliers de personnes, la mort de plusieurs milliers d'entre elles et l'exil de plusieurs centaines de milliers d'autres. Les départs, sur toute la durée de l'exil (1973-1990) ne furent pas tous consécutifs au putsch militaire mais constituèrent un flux permanent durant les seize années que dura le régime dictatorial dirigé par le général Augusto Pinochet.

dans son pays[2], de résider avec les siens – s'imposait tant à court terme qu'à long terme, d'abord pour lutter contre le pouvoir (ce fut un des mots d'ordre de certains partis d'opposition en exil) ensuite, parce que dans l'imaginaire collectif, ce retour qui se superposait au recouvrement de la liberté individuelle signifiait surtout l'échec du régime dictatorial qui avait contraint les exilés à quitter leur pays. De fait, le droit au retour recouvrait totalement un devoir de retour.

Cette inscription du retour dans l'histoire de l'exil, ce qui lui conférait son caractère de droit et de devoir (et que nous appelons, ici, la logique idéologique), s'accompagnait simultanément d'un refus de considérer ce retour comme un possible aboutissement d'une histoire migratoire, à savoir comme un choix dépendant du vécu des exilés dans leur pays d'accueil (et que nous appellerons, ici, la logique du vécu migratoire). Même après plus de dix années d'exil, alors qu'ils avaient fini par « ouvrir les valises »[3], cette perception idéologique du retour, résultant directement du refus d'intégration qui avait accompagné les premiers temps de l'exil, restait prédominante.

En conséquence, le vécu migratoire était occulté, banni du discours, ne pouvant ni ne devant avoir d'incidence sur la décision même du retour, car celui-ci s'imposait de façon quasi sacrée. C'était là précisément que se situait le paradoxe vécu par l'ensemble des Chiliens autorisés à rentrer. En effet, si la plupart d'entre eux adhéraient à ce discours univoque, leur vécu s'imposait, malgré eux, dans leur prise de décision, car celle-ci entraînait le plus souvent la remise en cause de leurs équilibres personnels et familiaux, parfois difficilement recréés

---

2 Droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, art. 9 et 13.

3 Autre leitmotiv rencontré dans le discours collectif chilien et synonyme d'intégration : la valise qui s'ouvre est le début de l'acceptation de l'installation, de la recherche de stabilité et de l'intégration. La valise appartient au registre de l'exil chilien : tout d'abord, la valise ne doit pas s'ouvrir car on ne peut être en exil que de façon transitoire ; on ne s'installe pas, mais le temps passant, elle finit quand même par s'ouvrir... il faut bien vivre au quotidien ! Pourtant c'est au prix d'une grande culpabilité car, en s'ouvrant, la valise risque de rompre le cordon virtuel qui tient l'exilé relié au pays. La valise devient donc synonyme de retour (et non pas de voyage) ; il y a ceux dont la valise est toujours prête (qui ne l'ont en fait que très peu entrouverte) et qui partiront rapidement dès qu'ils le pourront, et les autres qui auront du mal à rassembler tous leurs effets... Mais ceux-là sont considérés par leurs pairs comme ayant failli (ou risquant de faillir) à la cause de l'exil.

pendant l'exil. Donc, malgré ce discours idéologique, les circonstances de la plupart des retours montraient, à l'évidence, que c'était le plus souvent des raisons conjoncturelles, directement dépendantes du vécu migratoire (naissance des enfants, début de scolarité, perte d'un logement, d'un travail, séparation conjugale) qui devenaient les occasions de retour. On pouvait donc, sur ce point, observer une grande similitude entre les retours des exilés chiliens et ceux des migrants volontaires, comparaison que les Chiliens acceptaient difficilement puisque, pour eux, l'idée du retour était non seulement porteuse des rêves d'avenir (comme pour tout migrant), mais surtout de la charge idéologique du passé.

Nous n'aborderons pas ici les paramètres de cette migration[4], mais nous mentionnerons cependant l'importance des retours comparativement aux départs. Selon nos estimations, calculées en 1992, à partir des statistiques établies par le Bureau national des retours (ONR : Oficina Nacional de Retorno), nous situons la proportion des retours entre 16 et 24 % des personnes effectivement parties (c'est-à-dire que n'ont pas été considérés dans cette fourchette : les conjoints épousés à l'étranger, ni les enfants nés à l'étranger, mais bien ceux qui avaient quitté physiquement le Chili[5]).

De même, nous ne pouvons faire état de tous les attendus théoriques sur lesquels se base notre recherche. Nous dirons simplement que nous avons allié une approche sociologique à une approche anthropologique, la première nous autorisant à définir, sur le plan macrosocial les caractéristiques de l'exil des Chiliens en France et de leur retour[6], la seconde nous permettant d'aborder la migration chilienne en tant que fait social global (Mauss, 1950) dont nous illustrons les

[4] Pour plus d'informations à ce sujet, voir A.-M. Gaillard, 1995.

[5] C'est la raison pour laquelle nos estimations diffèrent légèrement des estimations officielles. Selon les chiffres officiels, entre 160 000 et 250 000 Chiliens sont partis en exil (200 000 est le chiffre retenu au Chili) et environ 50 000 personnes (en tenant compte des membres de familles nés à l'étranger) étaient revenues au moment de l'enquête, soit entre 20 et 30 % des départs.

[6] À partir d'un échantillon représentatif : un sondage au dixième (578 personnes) sur la totalité de la population chilienne ayant obtenu l'asile en France, et d'un échantillon expérimental constitué de 100 familles (Gaillard, 1997).

multiples facettes par des expériences individuelles, en veillant à ce que ces dernières conservent leur force et leur spécificité tout en contribuant à former un tout[7].

C'est dans le cadre de cette seconde approche que nous avons tenté, à partir de 59 entretiens (dont 39 ont été conduits en France et 20 au Chili), d'examiner quelle était la part de la logique idéologique et de celle du vécu migratoire dans les retours effectués au Chili. Pour ce faire nous avons construit une typologie simple, de nature instrumentale, catégorisant des dynamiques de retour, d'abord en caractérisant la forme d'attachement au pays, puis en caractérisant les comportements de mise en œuvre des retours.

Les dynamiques du retour

Avant d'aborder la dimension idéologique dans les choix de retour, nous présentons très brièvement les catégorisations qui ont permis d'analyser les dynamiques sur lesquelles s'appuyaient les forces en faveur du retour. Partant de l'hypothèse que, même lorsqu'ils se réalisent dans des conditions sereines et raisonnables, les retours sont des phénomènes d'ordre principalement affectif, car liés à l'attachement au pays, à la famille, à la culture, au passé (ce qui est le propre de la nostalgie), nous cherchons à mettre en évidence la forme dominante prise par cet attachement émotionnel au pays, de même que nous cherchons à identifier l'élément « déclencheur » du retour.

À la suite de nos entretiens, au Chili, nous avons établi quatre types de retours dont les définitions sont les suivantes :

Le retour idéologique est celui qui est fondé sur la conviction que celui-ci constitue à la fois un droit et un devoir. Droit, car l'exil a été une injustice nécessitant réparation et devoir, car l'exilé se sent toujours chargé d'une mission de promouvoir un changement politique ou social dans son pays (ou pour le moins d'y participer).

[7] À partir de 59 entretiens et récits de vie (Gaillard, 1997).

Le retour stratégique résulte d'une planification rationnelle, en termes individuels permettant une équivalence voire une ascension socio-professionnelle.

Le retour nostalgique est celui qui se fonde sur l'attachement au pays, à la terre, à la famille sans autre but recherché que le rapprochement géographique et le mieux-être émotionnel.

Le retour pis-aller est celui auquel on a recours faute de mieux : un conjoint qui veut absolument retourner et dont on ne veut pas se séparer, une impossibilité de résider dans un autre pays en raison de circonstances qui s'imposent.

Dans le même temps, nous avons cherché à examiner les comportements des personnes dans la mise en œuvre de leurs retours. Nous avons donc défini des profils comportementaux qui s'associent d'une façon ou d'une autre avec les catégories de retour et qui sont les suivantes :

Le kamikaze est celui qui revient dans son pays sans préparation. Il a pu, dans le meilleur des cas, faire un voyage exploratoire, mais son envie de rentrer est telle qu'il ne s'assure d'aucune sécurité matérielle pour réaliser ce retour. L'illustration extrême du kamikaze est le « retornado »[8] qui, n'ayant pas préparé son retour, brûle également ses vaisseaux, c'est-à-dire qu'il ne se ménage aucune possibilité matérielle ou légale pour, en cas d'échec, retourner dans son pays d'accueil.

Le militant est celui qui articule son retour autour d'un projet social financé par la communauté internationale (le plus souvent une ONG du pays d'accueil) et dont il est à la fois l'acteur et le bénéficiaire.

Le persévérant est celui qui a conçu son retour comme la finalité de son exil et qui, pierre après pierre, a mis en place les conditions propices à ce retour, qu'elles soient matérielles ou morales. Les étapes comme les choix de sa vie sont tournés vers ce but. Même s'il part sans assurance de travail au pays, il a suffisamment de ressources (matérielles entre autres) pour ne pas aller à la catastrophe et il s'est ménagé des voies de repli.

[8] Terme utilisé au Chili et dans le cône sud latino-américain pour qualifier ceux qui sont retournés d'exil.

L'aventurier est celui qui réalise son retour sur la base d'un projet professionnel même si ce dernier comporte une part importante de risque. Contrairement au kamikaze, s'il n'avait pas de projet relativement sérieux, l'aventurier ne retournerait pas au pays.

Ces catégories instrumentales ne seront pas développées dans le contexte de cette présentation, dont l'objectif est l'étude de la dimension idéologique dans les retours d'exil. Nous les avons cependant mentionnées, d'une part parce que ces dynamiques et comportements illustrent bien les différentes formes de retours observés dans la communauté chilienne et, d'autre part, parce que c'est grâce au travail opéré par le moyen de ces classifications que nous sommes en mesure d'affirmer que la dimension idéologique a bien été au cœur des retours des réfugiés chiliens.

Les retours « idéologiques »

> « Le retour est l'aboutissement d'un exil antérieur. » (Eugenia Weinstein, 1986)

« *Patria o muerte, regresamos* » (La Patrie ou la mort, nous retournons), ce mot d'ordre fut pendant longtemps la consigne de certains partis politiques chiliens en France.

Pourtant, il apparaît que cette évidence du retour, qui fut pour tous une conviction sans failles durant les premiers temps de l'exil[9], aurait dû évoluer en fonction de l'intégration sociale sur la durée de l'exil ; or le hiatus entre discours et vécu concernant la question du retour semble avoir perduré en dépit de l'intégration. Ce n'est que lorsque le retour fut réellement possible que de nombreux réfugiés comprirent que leur histoire individuelle et familiale vécue en France avait

[9] Ana Vasquez (1983) détermine trois étapes dans les exils du Cône Sud Latino-américain : la première étape est caractérisée par le traumatisme et le deuil, la deuxième étape est caractérisée par une crise (avec entre autres un désengagement politique des individus), c'est aussi l'étape de la transculturation et la troisième étape est celle de l'ébranlement des mythes et du début de l'intégration.

pris le pas sur l'aspect intangible de ce « retour évident » et nombreux furent ceux qui, dans le cadre de cette recherche, annonçaient officiellement qu'ils allaient « bien sûr repartir » – n'ayant, bien entendu, jamais choisi de partir – mais qui nous firent part de leurs hésitations et de leurs inquiétudes à réaliser ce retour en inscrivant celles-ci dans le registre de leur vécu social en France : les enfants, la famille, le travail, le logement, le milieu culturel, etc.

Nous avons donc classé dans la catégorie des dynamiques idéologiques les personnes qui, interviewées au Chili, n'ont signalé, à aucun moment, des raisons d'ordre conjoncturel – familial, psychologique, social ou professionnel – pour motiver leur décision de retour et dont le discours est corroboré par le vécu relaté dans l'entretien. Ce sont, d'une part, les personnes qui sont reparties dès que le retour leur a été autorisé (il n'est pas exclu qu'il y ait eu dans cette catégorie des personnes fortement nostalgiques, mais elles ont articulé – peut-être rationalisé ? – leur décision de retour autour de la dimension idéologique) et, d'autre part, celles qui ont construit leur retour uniquement autour du principe du droit et devoir de retour et qui retournent pour des raisons évidentes de participation à la vie politique et sociale de leur pays. Ce sont des personnes qui, clairement protagonistes du conflit chilien des années 70, n'ont jamais douté de leur retour, lequel n'a pas été réalisé en fonction d'un événement conjoncturel (enjeux familiaux, crises ou mobilité professionnelle) mais fut bien l'aboutissement d'un projet initial de retour mené pas à pas à son terme.

Tous les acteurs de ces « retours idéologiques » avaient en commun les points suivants :

– un départ du Chili consécutif à une période de prison souvent accompagnée de torture ; sinon un départ pour fuir un danger imminent (connaissance du mandat d'arrêt à leur encontre, par exemple) ;

– il leur était interdit de rentrer au pays et ils ont dû, pour retourner, attendre la levée de cet interdit par les autorités chiliennes ; la moitié d'entre eux sont d'ailleurs rentrés dans les quelques mois qui ont suivi la publication de cette autorisation, sans avoir particulièrement préparé leur retour ;

– leur militantisme politique et/ou social pour le Chili s'est poursuivi pendant toute la durée de l'exil et a été la manifestation de leur préoccupation constante pour leur pays, même si ce militantisme s'est élargi parfois à d'autres centres d'intérêts ;

– leur adaptation professionnelle en France a été bonne, voire très bonne sauf pour l'un d'entre eux qui a occupé de nombreux emplois, probablement en raison d'une vie personnelle instable ;
– la décision de retour est un choix familial, sauf dans un cas où cela a été l'occasion d'une séparation pour un couple en difficulté.

Nous avons cherché à ausculter, dans les trois derniers de ces paramètres, les éléments qui ont contribué au fait que certains réfugiés chiliens n'aient jamais évolué sur ce principe du retour et à identifier les éléments qui avaient concouru à maintenir vivante et active cette idée, telle qu'elle était conçue dès le début de l'exil.

Un militantisme actif

L'aspect d'un militantisme actif en faveur du Chili, durant toute la période de l'exil paraît être un indicateur intéressant à relever, car tous les acteurs de retours, classés dans cette catégorie, sont les seuls de notre échantillon expérimental (100 familles[10]) à avoir maintenu durant tout leur exil ce type d'activité[11]. Le rôle joué par le militantisme dans la dynamique du retour avait déjà été abordé lors d'une enquête réalisée au milieu des années 1980 parmi les populations chiliennes réfugiées à l'étranger[12]. Les auteurs du rapport, s'appuyant sur un questionnaire auquel avaient répondu 800 chefs de familles exilés répartis dans six pays, avaient croisé le principe d'acceptation de la baisse de niveau de vie potentiellement associée au retour et le militantisme actif des personnes durant l'exil. Il ressortait de cette enquête qu'il y avait bien un rapport direct entre l'acceptation d'une baisse du niveau de vie et l'activité militante, ainsi qu'entre le délai souhaité de réalisation du retour et cette activité. Les exilés désirant rentrer « tout de suite », bien qu'ils affronteraient une « réduction de

[10] Un questionnaire a été passé auprès de 100 familles (constituant notre échantillon expérimental). Les entretiens sur lesquels s'appuie ce texte ont été conduits auprès de 59 d'entre elles (voir Gaillard, 1995).

[11] Les acteurs des retours classés dans les autres catégories étaient tous restés de fermes partisans d'une politique de gauche mais n'étaient plus des militants actifs au moment de leur retour et ne s'appuyaient pas non plus sur la notion de devoir pour justifier leur retour.

[12] Cariola et Rossetti, 1984-85 : 23.

leur niveau de vie », représentaient 31 % du total des 800 enquêtés et parmi eux, 60 % étaient militants d'organisations politiques. Le pourcentage de ceux qui, dans les mêmes conditions de diminution de niveau de vie repoussaient leur départ à « plus tard », se situait aux alentours de 20 % et ne comprenait plus que 37 % de militants. Les 6 % qui disaient ne jamais vouloir rentrer s'ils devaient affronter une réduction de leur niveau de vie n'étaient que 18% à militer dans une organisation politique. Cependant, ces souhaits pour le retour à n'importe quelle condition, exprimés du temps où les autorisations de retour ne leur étaient pas accordées, reflétaient davantage une frustration et un désir, qu'ils ne présageaient des comportements futurs. Nous pouvons dire maintenant, bien que nous soyons dans l'impossibilité de la mesurer, que cette propension au retour manifestée alors a bien été suivie d'effets parmi les militants politiques.

Toutefois, il conviendrait de se poser la question en amont de cette constatation et de la formuler ainsi : pourquoi certaines personnes ont-elles continué à militer pour leur pays alors que d'autres ont vu tiédir leurs convictions ou ont tourné leur intérêt politique et social vers des buts différents ? L'examen des situations nous permet de définir quelques-unes des caractéristiques du militantisme qui ont permis de garder les liens avec le Chili.

Ceux qui sont repartis au Chili avaient, d'une façon ou d'une autre, maintenu pendant tout leur exil leurs regards tournés vers le pays, soit en militant au sein de partis et d'associations chiliens, soit en faisant partie de réseaux chiliens (les églises entre autres) ce qui leur permettait de recevoir des compatriotes de passage et de rester informés sur la réalité du pays. Certains « retornados idéologiques » ont noté différents comportements militants pendant l'exil : il y avait, selon eux, ceux qui avaient su maintenir les valeurs et les idéaux du groupe auquel ils appartenaient et ceux qui avaient frelaté leurs convictions dans la société que représentait la France, où il était possible de vivre d'assistance et d'allocations de chômage afin de pouvoir se consacrer à la politique. Aux yeux de certains (une petite minorité probablement, étant donnée la fréquence de cette pratique parmi les personnes interviewées), cette conduite paraissait être un sommet de corruption morale, participant forcément à la perte d'un idéal et de l'objectif de l'action militante.

En conséquence de cette action, essentiellement tournée vers la cause chilienne, le militantisme est devenu le lieu de refuge, substitut de la terre dont on était privé, donnant un sens à l'exil et échauffant de façon permanente l'envie et le besoin de retour.

Chez certains, le militantisme fut un exutoire à leur colère : colère d'avoir échoué, d'avoir été punis, d'être maintenus en exil. Certains acteurs ou partisans de l'Unité populaire ne peuvent, aujourd'hui encore analyser la chute du régime d'Allende en tenant compte des raisons intrinsèques de cet échec. Pour eux, tout reste encore à imputer à la collusion des forces du capitalisme contre l'expérience de gouvernement menée par la gauche chilienne. Pour ces militants, la question du retour ne s'est jamais posée, ne pas rentrer aurait été reconnaître qu'ils avaient perdu. Ils se devaient de rentrer la tête haute, à n'importe quel prix. Ce sont par excellence les acteurs de ce que nous avons appelé les « retours kamikazes », l'aspect sacrificiel du retour étant, dans ce cas, particulièrement patent.

Si la plupart des exilés ont, en relatant leur départ, bien insisté sur les raisons légitimant leur fuite du Chili, il en est quelques-uns qui, vingt ans après leur départ, s'interrogent encore pour savoir s'ils ont fait le bon choix en quittant leur pays. Car, même dans cette migration contrainte que fut l'exil chilien, le départ se posait bien en termes de choix. Certains compagnons de l'Unité populaire ont fait le choix de rester au pays pour mener une action clandestine et l'ont souvent payé de leur vie. Or, quand on sait que dans la culture latino-américaine de ces années 1970, les engagements politiques et idéologiques répondaient à « des choix affectifs où l'individu s'implique tout entier » (Vasquez, 1987 : 36), le départ pouvait être assimilé à une forfaiture. On comprend dès lors la culpabilité qui a imprégné un certain nombre de ces exils, culpabilité qui fut un élément favorisant du militantisme ou du retour militant.

Une bonne adaptation professionnelle

La situation socioprofessionnelle en France de presque tous les acteurs de ces « retours idéologiques » était stable et de bon niveau [13]. Parmi eux, sont représentées les professions de médecin, professeur d'université, assistant social, éducateur, employé de l'administration (publique et privée). Pourtant, malgré ces situations stables ils n'ont

pas hésité à tout rompre pour rentrer, parfois brutalement, dès que le retour a été autorisé. Il n'est donc pas étonnant que nous trouvions également, parmi ces professionnels, des personnes qui ont effectué des retours « kamikazes ».

La moitié des personnes ayant fait un retour idéologique avait retrouvé, en France, leur statut socioprofessionnel d'avant l'exil ; dans tous les couples où les deux conjoints étaient d'origine chilienne, l'un d'entre eux avait retrouvé ce statut mais, dans aucun cas, les deux n'avaient pu y parvenir. Pour certains, seul le retour pouvait donner l'espoir de la restauration du statut professionnel perdu. Parmi ce groupe, nous avons constaté quelques déqualifications professionnelles notoires [14], mais nous avons surtout pu observer que les emplois sous-qualifiés, qui avaient apparemment été acceptés durant l'exil, ne l'étaient plus après le retour et qu'en conséquence les « retornados » de haut niveau avant leur départ, supportaient très mal de ne pas retrouver leur statut d'antan une fois réinstallés au pays. Il se pourrait donc que, même dans les retours idéologiques, la composante socioprofessionnelle ait pu être opérationnelle. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant au fait que des éléments constitutifs de l'identité individuelle (comme les convictions politiques, l'appartenance sociale ou le statut professionnel) puissent intervenir dans la prise de décision telle celle du retour. Toutefois, dans la catégorie des retours idéologiques, à aucun moment cet aspect ne fut mis en valeur par nos informateurs.

Une acculturation souvent cognitive

> « Nous savons que la capacité de l'individu à rester le même dans une succession de changements forme la base de l'expérience émotionnelle de l'identité. Cela implique le maintien de la stabi-

[13] La plupart d'entre eux occupant des professions des CSP 3,4 et 5 selon les catégories INSEE, à savoir cadres et professions intellectuelles et supérieures, professions intermédiaires et employés.

[14] Cela n'est pas spécifique aux retours idéologiques et se retrouve dans les autres dynamiques de retour identifiées. Toutefois, il faut noter que la proportion de déqualifications professionnelles était beaucoup plus fréquente dans l'échantillon expérimental (100 familles) dont plus de la moitié était rentrée au pays après l'exil, que pour l'ensemble de la population réfugiée en France (72 % dans l'échantillon contre 22 % pour la totalité de la communauté – Gaillard, 1997).

> lité à travers des circonstances diverses, des transformations et changements de vie » (Grinberg L. et R., 1984 :155-156).

Un caractère dominant de ces familles est, conjointement à leur stabilité professionnelle, leur apparent très bon niveau d'intégration [15] qui se traduit par une bonne connaissance et le respect des codes en vigueur. Ces familles avaient depuis longtemps « trouvé leurs marques » et fonctionnaient harmonieusement dans leur environnement français. Toutefois cette apparente intégration ne reflétait pas forcément un niveau élevé d'adhésion à la culture du pays d'accueil.

Certains le disent très franchement, comme cet exilé qui, dans notre échantillon, était le seul à avoir épousé une Française. Outre le fait qu'il déclare que son « lieu » a toujours été et restera le Chili, son discours présente une image de la France qui reflète un sens critique acéré. De toute évidence, lorsqu'il parle des « Français », il s'agit d'habitants d'une autre planète, même s'agissant de personnes de la même tendance politique que la sienne auxquelles il reproche leur « paternalisme ». Lorsqu'il parle de ses acquis d'exil et dit « l'exil m'a transformé », ce n'est pas à la culture française qu'il fait référence. Il dit : « On ne peut pas nier que 13 ans en Europe m'ont imprégné culturellement. J'ai connu la réalité d'autres peuples, les Arabes, les Kurdes... »

Cette réflexion indique à la fois le rejet de la culture française – laquelle, en aucune façon, malgré les 13 ans de séjour en France, n'est reconnue comme un facteur possible des changements survenus dans la manière de penser – et l'adhésion, qui ne peut être qu'idéologique, aux problèmes des peuples opprimés dont, en Europe, l'exilé

---

[15] L'intégration telle que nous la définissons se rapproche du concept présenté par Véronique De Rudder (*et al.* 1990), concept selon lequel l'intégration se joue à plusieurs niveaux au sein desquels les personnes s'insèrent plus ou moins en fonction, d'une part, de ce qu'elles souhaitent préserver de leur identité ethnique et culturelle et, d'autre part, de leur identification au milieu professionnel, politique ou social dans lequel elles évoluent. L'acculturation peut être une étape vers l'intégration, même entendue dans son sens cognitif, car elle est le résultat d'une démarche qui consiste à prendre des repères et à les intégrer de telle sorte que cela permette la connaissance et la compréhension de l'environnement. À ce stade, le migrant voit, entend, comprend, mémorise sans que toutefois cela n'exige de sa part d'adhésion de nature morale ou émotionnelle. À terme, il maîtrise suffisamment cet environnement pour s'y insérer et y obtenir une reconnaissance.

a pris conscience. On peut supposer que le phénomène d'acculturation a été freiné, dans ce cas et dans d'autres, par une forte conviction idéologique. Il est en effet étonnant de constater que certains des acteurs de ces « retours idéologiques » soient passés au travers des frottements culturels, sans qu'il y ait apparemment de traces. Il est très probable que l'analyse que faisait Ana Vasquez (1987) au sujet de la « transculturation » des exilés chiliens, en 1983, soit toujours opératoire dans ce contexte, car l'engagement idéologique a permis le maintien de codes culturel (lesquels étaient sur-valorisés) au détriment de la culture du pays d'accueil (laquelle était sous-valorisée).

Tous les acteurs des « retours idéologiques » n'étaient cependant pas en situations de rejet au regard de la France. Nombre d'entre eux se sentaient bien dans ce pays d'accueil et l'ont dit. Ils ont mené une vie sociale et professionnelle très active en adoptant certains aspects de la culture française. Toutefois, même dans ce cas, il n'y avait pas de place pour le doute concernant le retour. L'idée de revanche et de réparation semblait, là aussi, être un viatique assez fort pour permettre aux réfugiés une navigation sans changement de cap pendant leur long séjour en France.

Parmi les exemples de départs en « kamikazes idéologiques », un cas illustre particulièrement ce phénomène d'acculturation cognitive, à savoir une acculturation qui permet un repérage de la culture d'accueil et une participation sociale parfaite, scolaire et professionnelle entre autres, mais qui ne réclame aucune adhésion. Il s'agit d'une famille dont les parents tous deux assistants sociaux semblaient – et probablement étaient – bien intégrés en France : parents engagés professionnellement et personnellement dans la vie sociale, enfants bien scolarisés (deux d'entre eux étaient nés en France), tous ayant tissé des liens d'amitié au sein des deux communautés, chilienne et française. Ils sont cependant partis, quasiment du jour au lendemain, dès la levée de l'interdiction de retour frappant le père de famille, après 16 ans d'exil, sans même faire de voyage exploratoire, sachant depuis toujours que leur place était dans leur pays, parmi les leurs. N'ayant fait aucune démarche en vue d'une naturalisation, ils ont quitté la France en sachant que jamais ils ne reviendraient s'y installer. Leur choix était conscient et sans état d'âme.

Lorsque l'on sait qu'il n'y a eu aucune hésitation chez ces gens particulièrement informés sur les risques et les énormes difficultés qu'ils

vont affronter, on prend conscience de la force de leur attachement et on s'interroge sur les raisons qui l'ont maintenu intact après tant d'années d'exil. La réponse la plus vraisemblable est que, malgré une apparente adhésion culturelle au pays d'accueil, celle-ci n'a jamais pu concurrencer l'attachement à leur propre pays et aux valeurs s'y rapportant. Ils ont su trier dans les valeurs françaises celles qui se rapprochaient des leurs et celles où ils se reconnaissaient. En cela, il est probable que le militantisme « à vif » du père de famille ait contribué à maintenir un attachement sans faille pour leur pays. La place du Chili dans leur cœur n'a jamais laissé de vacance pour qu'il y ait place pour autre chose, pour d'autres lieux. Mesuré aux souvenirs qu'ils ont rapportés d'exil, leur attachement émotionnel à la France semble se rapprocher de zéro. Alors qu'ils revenaient d'un exil de 16 ans en Europe, il n'y en avait aucune trace visible dans leur maison. La décoration de la salle de séjour ne comportait aucun souvenir provenant ou se rapportant à la France ou même à l'Europe. Au mur et sur leurs étagères il n'y avait que des objets d'artisanat chilien. En fait, même retournés au Chili, leur cœur était toujours plein du Chili.

D'autres sont allés plus loin dans l'intégration et ont pu et su maintenir intacte leur idée de retour, tout en reconnaissant et en adhérant aux valeurs françaises. C'est le cas de ce couple qui, déçu par le militantisme politique de leurs compatriotes, a réussi à mettre en place un réseau de solidarité avec le Chili qui leur permettait de garder un contact de proximité avec le pays. Paradoxalement, cette proximité ne les a pas empêchés de tisser des liens étroits avec les Français. Dans un premier temps, ce furent les Français qui furent convertis à la « cause ». « On emmenait tous nos amis, les parents des enfants qu'on gardait (l'épouse était nourrice agréée) dans les actions de solidarité avec le Chili », mais avec le temps les intérêts ont évolué : « on s'est aussi mobilisé avec eux pour d'autres choses ; on a partagé les joies et les peines de ces familles ». Le père de famille après plusieurs années d'emploi dans les services de nettoyage et d'entretien communaux a été admis, par dérogation du ministère des Affaires sociales, à travailler comme éducateur spécialisé, ce qui relevait d'un autre engagement dans la vie sociale française. Il y a donc eu conjointement, dans le cas de cette famille, une ubiquité mentale permettant de mener de front deux appartenances : celle viscérale et idéale avec le Chili, imposant une nécessité de réparation et un devoir de retour, et celle relationnelle, construite par le partage et l'adhésion aux valeurs

sociales impliquant un devoir de participation sociale mais ne leur imposant pas de rester.

Il semble bien que la plupart des personnes bien intégrées en France et n'ayant pas craint les frottements culturels, aient réussi à mettre en œuvre un moyen de protection contre ce qui risquait de les détourner de leurs valeurs initiales et particulièrement de celles qui alimentaient l'idée du retour. Par exemple, le fait de limiter l'achat de biens de consommation fut un comportement généralement observé parmi les « retours idéologiques » : ne pas devenir esclave de la consommation était une garantie de la faisabilité du retour.

Mise à part la position unanimement partagée vis-à-vis de la « société de consommation », les différents cas étudiés ne permettent pas d'observer d'autres points communs quant à l'intégration à la société française. Ce que nous savons, c'est que certains n'y ont trouvé qu'un faible niveau de satisfaction, alors que d'autres y ont mené « une vie pleine de sens » et s'y sont « ouverts au monde ». Nous pensons donc que, pour cette catégorie de « retornados », ce n'est pas dans leurs rapports avec la France, et donc dans les paramètres d'intégration et d'acculturation, qu'il faut rechercher les mobiles de retours. Ce que nous pouvons dire c'est que les changements individuels et collectifs qui ont bouleversé leur vie n'ont en rien changé leur volonté initiale de retour. Pour ces personnes retournées sur la base d'une conviction idéologique, le retour s'inscrit bien dans l'histoire de leur exil et non pas dans leur vécu migratoire. Il semblerait bien que c'est dans le maintien d'une identité, fortement marquée par la lutte sociale et politique chilienne, laquelle recouvre pour eux la notion d'appartenance à leur pays, que l'on pourrait trouver les raisons de ce comportement spécifique.

Des familles prêtes au retour

Le choix de ces « retours idéologiques » est la plupart du temps un choix familial. Seule une famille s'est séparée au moment du retour. Dans la plupart des cas les enfants étaient totalement convaincus du fait que leur place était au Chili. Ils s'étaient identifiés à leurs parents,

dans leur amour du pays. Un exemple nous en a été donné par Julia qui, ayant quitté le Chili à l'âge d'un an et l'ayant retrouvé à l'âge de 17, a exprimé cette identification d'une façon consciente et amusée un an après son retour. Elle nous a dit : « Hier, j'ai vu un documentaire sur l'Unité populaire, c'était très émouvant, j'ai enfin retrouvé mon Chili. (...) ; c'est drôle, nos parents nous en ont tellement parlé, on en a tellement rêvé, que c'est bizarre de le retrouver dans un film. »

On trouve une certaine logique dans le fait qu'un militantisme convaincu des parents entraîne l'adhésion des enfants, car ces convictions donnent un sens à la vie. C'est ce qu'exprime Roberto lorsque, se rappelant son enfance en France, il dit : « Je regardais un soir les étoiles, j'avais sept ans, et j'ai compris que ma vie avait un sens, celui de retourner au Chili. Je me suis dit que, moi au moins, j'avais de la chance, parce que tous les enfants français n'avaient pas de sens à leur vie, ils n'avaient nulle part où retourner ». Il est de fait que dans une famille d'exilés, le projet de retour est une réalité virtuelle qui occupe tous les instants. Tous les projets de vie, dans une famille qui tend au retour, sont conditionnés par cette échéance. « La seule chose qu'on s'est toujours souhaitée aux vœux du nouvel an depuis qu'on est parti en exil, c'était le retour au Chili cette année » dit Eva Maria. Cette échéance, dont on ne connaît pas le moment, conditionne un grand nombre d'actions, des projets à long terme comme le choix des études ou du « métier qu'on fera quand on sera grand », aux projets à court terme comme les achats de biens de consommation : « Pourrons-nous emporter ça au Chili ? » Certains jeunes en arrivent à développer, face au retour, des attitudes névrotiques, telle cette jeune fille pour qui la mère consultait un psychologue, car elle ne voulait plus porter les habits qu'elle achetait ; elle les rangeait dans une valise parce que « c'était pour le Chili ».

Notre observation est certes limitée pour pouvoir dire, qu'en cas de « retours idéologiques », les enfants adhèrent quasi unanimement au souhait des parents. Certains peuvent, en effet, se trouver dans la situation de l'enfant qui répondait à une interview : « Ils m'ont demandé si je voulais rentrer. Je pouvais voir qu'ils voulaient vraiment rentrer et j'ai voulu leur faire plaisir ; alors j'ai dit oui » (cité par Ferris, 1988 :10) ; cependant l'entretien que nous avons eu avec le groupe de théâtre des jeunes « retornados » du lycée français de Santiago est éclairant à ce sujet, nous en citons ici un extrait :

« – *On se sent chilien depuis qu'on est petit, donc on était prédisposé à revenir. On avait un amour pour le Chili, l'envie de retrouver un paradis perdu.* »

« – *Nous, on a appris d'autres valeurs, d'autre mœurs, mais on ne peut pas oublier les valeurs de nos parents, les valeurs de la solidarité, les valeurs de 1970 à 1973.* »

« – *Oui, l'idéal de nos parents, les idées socialistes, se préoccuper des autres, ça nous réunit et ça nous restera.* »

Pour ces jeunes, l'adhésion aux valeurs des parents est leur seule justification pour accepter le retour (souvent difficile) et, qui plus est, pour rester au Chili. « *Hay tanto que hacer* » (il y a tant à faire) disait un de ces jeunes, parodiant le téléthon, et parlant de la situation socio-économique. « Ici on n'a pas l'impression qu'on perdra notre temps, on a un but dans notre vie. »

✶

La dimension idéologique est bien une particularité des retours d'exils et ne se retrouve dans aucune des migrations économiques (Gaillard, 1994), même dans les cas de retour de personnels qualifiés de haut niveau où le devoir de restitution au pays d'origine, des connaissances et savoir-faire acquis à l'étranger est souvent mentionné (Glaser, 1978). La spécificité de cette catégorie de retours tient, pensons-nous, à la nature même de la migration, exode forcé de personnes que rien ne prédisposait à quitter leur pays, passionnément attachées à leurs convictions au moment de la chute de l'Unité populaire et ayant vécu cet exil sur le mode de la culpabilité. Beaucoup des réfugiés de la première heure étaient des intellectuels connaissant, du moins de l'extérieur, la culture française, connaissance leur ayant permis une très bonne intégration ; mais celle-ci n'a pas eu d'effet sur la décision de retour car conjointement, le vif attachement qu'ils portaient à leur pays (que ce dernier soit basé sur la nostalgie, la culpabilité, ou encore le désir de revanche) leur imposait le devoir de maintenir leur culture d'origine et plus particulièrement la culture de l'Unité populaire comme référent identitaire.

Cette appartenance a été renforcée par un certain militantisme orienté vers le Chili, militantisme qui, en retour, faisait effet « d'alerte rouge », contribuant à l'efficacité du filtre au regard de l'acculturation et servant

à protéger la forteresse intérieure qui abritait la masse des sentiments et des valeurs dans lesquels sommeillait l'idée de retour. Le militantisme a, selon nous, contribué à conforter la « perméabilité sélective », autre forme de ce que Jorge Barudy *et al.* (1980) nomment « l'intégration critique » où l'ouverture et l'échange se conçoivent comme étant quelque chose de positif, à condition que l'on n'adopte que les comportements considérés comme positifs dans la société d'accueil, phénomène qui permet à la fois l'intégration et le maintien de l'identité nationale ; cette perméabilité sélective étant selon Georges De Vos (1980 : 28) « une forme de répression automatique chez l'individu et qui a une fonction essentielle dans la formation et le maintien de l'identité ». Cette vigilance était d'autant plus forte que le militantisme s'alimentait des convictions et sentiments abrités au sein de cette forteresse. Le seul point commun que nous trouvons dans ces « retours idéologiques » a bien été un militantisme permanent en faveur du Chili, et c'est cette force active qui a, pensons-nous, maintenue vivante l'idée du pays et permis la réalisation du retour.

Cependant, si ceux qui ont réalisé ces « retours idéologiques » sont vraisemblablement très peu nombreux, ils demeurent le symbole des convictions profondes qui ont marqué l'ensemble de la communauté en exil et qui ont traversé, et parfois même travesti, les discours. Si la plupart des retours au Chili ont obéi aux aspirations et besoins humains fondamentaux, ce qui les rend comparables à des retours de migration volontaire, le fait qu'il y ait eu, dans cette communauté, des personnes qui ont fait des retours purement idéologiques, justifie que l'on reconnaisse une spécificité au retour d'exil chilien. Car en accréditant le mythe, il ont permis à tout « retornado » d'inscrire son retour dans une logique de récupération d'un droit bafoué et d'un devoir de participation nationale.

Bibliographie

Barudy (J.), Corral (N.), Duran (E.), Martens (J.), Murisso (A.), Paes (D.), Serrano J., 1980 — *Así buscamos rehacernos. Represión, exilio y trabajo psicosocial*, Colat/Celadec, Louvain.

Cariola (P.), Rossetti (J.), 1984-1985 — *Inserción laboral para el retorno, el caso de los exiliados chilenos*, Santiago de Chile, CIDE.

Ferris (E.), 1988 — Back to the Future, *Refugees*, n° 58, nov. 88, p. 10.

Gaillard (A.-M.), 1994 — *Migration Return. A Bibliographical Overview*, Center for Migration Studies, New York, Occasional Paper and Documentations Series, 153 p.

Gaillard (A.-M.), 1995 — *L'exil revisité, le retour des réfugiés chiliens*. Paris, Thèse d'anthropologie sociale et d'ethnologie de l'École des hautes études en sciences sociales, 637 p.

Gaillard (A.-M.), 1997 — *Exils et Retours, Itinéraires chiliens*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 294 p.

Glaser (W.A.), Habers (G.C.), 1978 — *The Brain Drain : Emigration and Return*, Unitar Research Report, Oxford, Pergamon Press, 324 p.

Grinberg (L.), Grinberg (R.), 1984 — *Psicoanálisis de la migración y del exilio*, Madrid, Alianza Editorial, 274 p.

Mauss (M.), 1950 — *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

De Rudder (V.), Taboada-Leonette (I.) et Vourch (F.), 1990 — *Immigrés et Français. Stratégies d'insertion, représentations et attitudes*, CNRS-DREIF, Paris, 364 p.

Vasquez (A.), 1983 — L'exil, une analyse psycho-sociologique, *l'Information psychiatrique*, vol 59 (1) : 43-58.

Vasquez (A.), 1987 — Les avatars de l'« identité culturelle » étudiée chez les exilés politiques, *L'homme et la société* (La mode des Identités), 83 (1) : 28-40.

De Vos (G.), 1980 — « L'identité ethnique et le statut de minorité », in Tap P., *Identité collective et changements sociaux*, Toulouse, Privat : 27-38.

Weinstein (E.), 1986 — « El retorno de los exiliados sus características y tareas vitales » in *Escritos sobre exilio y retorno* (1978-1986) : 147-158.

De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum

Les déplacés du Sud-Soudan

Marc Lavergne
Géographe

La problématique du déplacement forcé de population comporte un certain nombre de difficultés spécifiques. En effet, elle implique l'étude d'une rupture et même, d'une double rupture : la première est celle du passage brutal entre une situation « normale », avec ses caractéristiques relativement stables en termes de genre et de niveau de vie, et une situation de déséquilibre grave : celui-ci peut être un basculement soudain dans une situation délicate ou bien une dégradation plus ou moins rapide qui aboutit à une situation intolérable.

C'est alors qu'intervient la seconde rupture, celle de la décision et de la mise en œuvre de la migration, sous la contrainte d'une situation qui n'offre pas d'alternative : la migration forcée est un choix de vie (ou de mort) ; elle est en tout cas vécue comme telle, même si on peut parfois discuter de la rationalité « objective » de ce choix.

La première tâche consiste donc à identifier de manière à peu près fiable les motivations et les circonstances de la décision de quitter le territoire ancestral ; seule cette connaissance permet ensuite d'évaluer les conditions de la migration, à la fois d'un point de vue pratique et d'un point de vue psychique : mouvement de panique et de sauve-qui-peut ou, au contraire, mouvement organisé et structuré, maintien des structures d'encadrement et de cohésion du groupe ou apparition de nouveaux leaders, choix des moyens de déplacement et de transport, du lieu de refuge visé, choix du ou des itinéraires, conditions de ravitaillement, d'hébergement du groupe en chemin... Ces informations sont en général plutôt recueillies et utilisées par les intervenants humanitaires que par les chercheurs ; or, elles fournissent des

indices précieux sur la capacité de réaction du groupe, sur ses stratégies d'adaptation et sur l'attitude du milieu environnant : du rejet à la solidarité avec les victimes, avec leur traduction symbolique ou concrète.

On arrive enfin à l'étude des modalités d'arrivée et d'installation, conduisant éventuellement à terme à une intégration du groupe dans la société d'accueil, ou à un rapatriement au lieu d'origine, une fois les conditions du retour à la normale réunies.

En cours de route, le groupe migrant, tout comme les individus qui le composent, s'est transformé, chacun réagissant d'une manière différente au défi de la migration, en fonction de vécus qui peuvent être très divers. Entrent en jeu non seulement les différences de parcours, de moyens matériels préservés ou acquis, de conditions d'accueil, mais aussi les capacités individuelles, les sexes, les classes d'âge, les niveaux de formation...

Pour le chercheur, ces éléments ne peuvent être établis sans une connaissance minimale du milieu d'accueil, de sa culture, de son mode de vie, de son regard sur le nouvel arrivant, de sa volonté ou de sa capacité à intégrer les concitoyens ou les étrangers frappés par le malheur, sans même parler des orientations politiques qui influencent ce regard et ces comportements de rejet ou d'hospitalité.

Une fois maîtrisée la connaissance de tous ces éléments, se pose la question de leur mise en perspective : une description diachronique ne donnerait que des itinéraires de vie, dont on pourrait éventuellement dresser une typologie. Mais cela ne permettrait pas de mesurer l'impact du phénomène migratoire sur la « fabrique sociale » du groupe ou du pays considéré à travers l'interaction entre les migrants et leur société d'accueil.

Cet article porte sur le cas des migrations forcées subies depuis quatre décennies, de façon récurrente, par les habitants du Sud du Soudan. Ceux-ci sont les protagonistes et les victimes d'une guerre civile qui oppose le gouvernement central à des formations politiques et militaires qui prônent tantôt la sécession du Sud, tantôt l'égalité de tous les Soudanais dans le cadre d'un système laïque et fédéral. Cette guerre civile engendre des tensions ethniques, souvent meurtrières, et des situations de pénurie alimentaire grave. Elle a contraint à peu près l'ensemble des groupes humains du Sud, à un moment ou à un

autre, à migrer pour échapper aux persécutions ou à la famine (Lavergne, 1989).

On pourrait de prime abord se demander ce qui qualifie le géographe pour aborder des questions touchant à l'identité ; celles-ci sembleraient être plutôt du ressort du psychologue, s'il s'agit de l'identité individuelle, et du sociologue, si l'on considère l'identité d'un groupe social pris dans son ensemble. La psychologie sociale, ou socio-psychologie, paraît ainsi à même de rendre l'ensemble des dimensions identitaires, en saisissant l'interaction entre l'individuel et le collectif. L'identité peut être présentée comme la synthèse de l'ensemble des éléments constituant une personnalité : héritages culturels collectifs, nés et transmis au sein du groupe tribal ou de la famille, autant qu'évolution individuelle qui forgent des repères, des ancrages, des adhésions et des rejets, qui ouvrent des potentialités ou posent des interdits.

Le géographe intervient cependant dans cette définition par le biais du territoire, celui-ci étant entendu comme un construit social, dans un temps et une société donnés. C'est en retour le territoire qui permet à un individu ou à un groupe d'affirmer son identité. L'appartenance identitaire se marque par les interactions sociales fortes qui se nouent sur un espace, par des comportements territoriaux qui sont à la base de la vie en société, et qui permettent à chacun de développer son identité par appropriation. Moyen d'affirmer son identité, le territoire est aussi un contexte, il est « porteur de sens » ; les relations socio-spatiales y sont en interrelation dynamique, et il est en cela une des dimensions signifiantes de l'identité. Le géographe a toute sa place dans cette étude des relations socio-spatiales, clés de changements identitaires lorsqu'elles sont bouleversées par une migration forcée.

Le « dépaysement » spatial n'est pas en soi le facteur principal de la mutation identitaire, même s'il ne faut pas négliger l'impact du changement de cadre de vie, de paysage et de climat ; bien plus marquantes sont les conditions dans lesquelles se déroulent les migrations forcées, dans l'angoisse du lendemain, la peur des attaques et la récurrence des brimades. C'est de ces contacts amicaux ou agressifs, de la découverte brutale de comportements, de logiques, de cultures et de valeurs nouvelles que survient le changement. Il ne faut pas négliger non plus la part d'anticipation chez les migrants, en particulier les jeunes, pour

lesquels peut se mêler, à l'urgence de la fuite, le désir de découvrir un monde nouveau et de tenter d'améliorer son sort en ville...

Comment cerner le changement identitaire, processus multiforme et quels sont les éléments de l'identité qui en sont affectés ? Peut-on dégager, sinon des normes, du moins des exemples des conséquences de ces changements en termes de fonctionnement socio-spatial ?

Ce survol montrera que la guerre et ses migrations sont un puissant facteur de changement identitaire, mais dans un sens opposé à celui que voudraient imprimer les sectateurs d'un islam conquérant et niveleur de la diversité ethnique et culturelle du pays. Il est cependant trop tôt pour discerner l'aboutissement, s'il doit y en avoir un, de ce processus profond de gestation d'une nouvelle culture, d'une nouvelle diversité, qui embrasse certes les migrants, mais aussi l'ensemble des populations avec lesquelles ils entrent en contact.

Les migrations forcées au Sud-Soudan : un phénomène de grande ampleur et d'origine ancienne

Le Sud-Soudan est le théâtre, depuis le début de sa rébellion contre le pouvoir central en 1955, de migrations forcées massives, multiformes et multidirectionnelles. Ces migrations ont des conséquences profondes sur l'identité des populations concernées ; mais le changement se décline à différents niveaux : celui des individus ou des groupes, dont les représentations et les solidarités ont changé de nature et de sens, et enfin de l'entité Sud-Soudan tout entière, dont les contours, les objectifs, les formes d'organisation et le rôle ont changé.

Surtout, la difficulté pour le chercheur réside dans la distinction entre ce qui, dans le changement identitaire, relève de la migration et ce qui relève d'une évolution qui aurait eu lieu de toutes façons, et qu'on pourrait pour l'instant englober d'un terme que nous voulons « neutre » et technique, celui de « modernisation ». En effet, le changement identitaire est un processus continu, permanent, qui procède de mécanismes internes à la société, ou d'influences extérieures, et dont la

migration contrainte par la guerre ne fait que perturber, freiner, accélérer ou détourner le cours.

Pour situer le problème et son ordre de grandeur, précisons simplement que le Sud-Soudan est une entité administrative délimitée par le condominium anglo-égyptien (1899-1956), et maintenue sous diverses formes depuis l'Indépendance. Il couvre 650 000 km² (total de la superficie du Soudan : 5,5 millions de km²) et abriterait aujourd'hui sept à huit millions d'habitants [1] sur environ 30 millions au total (figure 1).

Le Sud-Soudan, peuplé d'ethnies négro-africaines, encore largement animistes (même si la christianisation et l'islamisation y progressent), est couramment opposé au Nord en majorité arabisé et islamisé ; mais il n'en est pas moins très divers. Les ethnologues européens y ont recensé plus d'une centaine de langues et dialectes (Miller, 1989). On distingue les peuples nilotiques, généralement de grands groupes de nomades, éleveurs de bovins dans la cuvette marécageuse du Haut-Nil et ses alentours, divisés en clans autonomes, et de petites ethnies de paysans sédentaires installées dans les savanes arborées qui jouxtent les frontières méridionales du pays.

Le premier caractère des migrations forcées qui frappent ces peuples est leur ampleur ; et encore, on ne peut procéder que par estimations, le flux des migrants n'étant pas interrompu à ce jour, et les migrants arrivés à destination étant toujours susceptibles de se déplacer à nouveau, qu'ils soient chassés par les autorités ou qu'ils cherchent un asile plus accueillant.

Selon Amnesty international (1995), près de trois millions de Sudistes seraient chassés de chez eux ; leur nombre était estimé à 2,5 millions en 1989, dont 1,6 million installé à Khartoum et 200 000 à Juba, leur nombre passant à 3,1 millions au début de 1990. Recensant tous les

[1] La population exacte du sud n'est pas connue, car les recensements successifs ont été perturbés par la guerre : en 1973, la population n'avait pas encore entièrement regagné ses foyers après les accords de paix d'Addis-Abeba de 1972 ; en 1983, la guerre civile venait de reprendre en mai avec la création de la Sudan People's Liberation Army et elle faisait rage en 1993, date à laquelle plusieurs millions de Sudistes avaient fui les zones de guerre ; d'autre part, les autorités de Khartoum ont toujours eu tendance à minimiser la part des Sudistes dans la population totale.

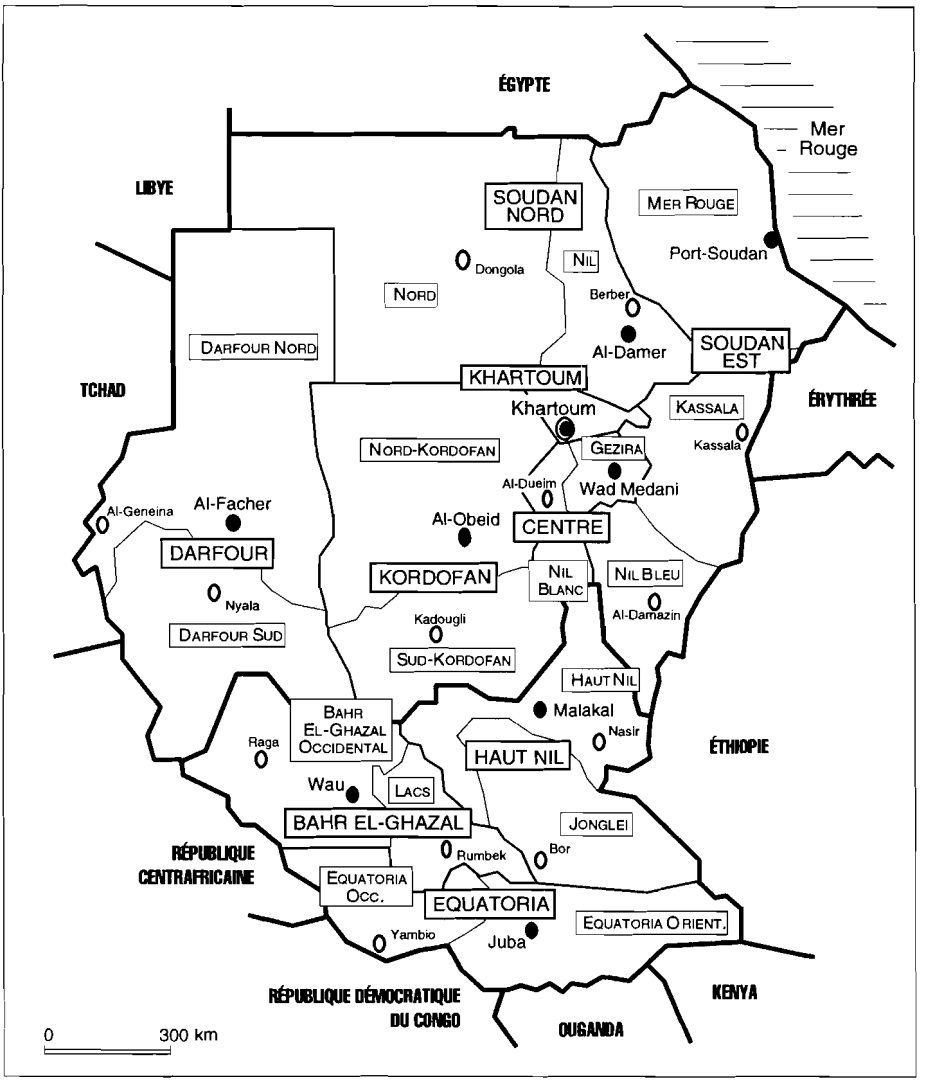

Cartographie : Florence TROIN, URBAMA, 1998.

Figure 1
Carte administrative du Soudan en 1983.

déplacés[2] à l'intérieur du Soudan selon leur lieu de destination, Tayssir Ibrahim el Fahal (1990) propose les chiffres suivants :

Nord -Soudan	
Khartoum	1,627
Kordofan	0,3
Darfour	0,17
Centre	0,4
Nord	0,165
Est	0,175

Sud-Soudan	
Haut-Nil	0,18
Bahr el-Ghazal	0,17
Equatoria	0,35

Tableau 1
Population déplacée au Soudan (en millions) (voir figure 2).

L'ampleur de ces déplacements peut être mise en regard du nombre des victimes de la guerre : pour Amnesty international, il atteindrait 1,3 million entre mai 1983 et mai 1994. Selon l'ONU, la famine causée par la guerre aurait fait 250 000 victimes au sud durant la seule année 1988.

Les migrations forcées sont une pratique ancienne dans les stratégies de survie des populations du Sud-Soudan. Sans que l'on puisse remonter plus haut, le XIXe siècle a été une époque d'intenses razzias d'esclaves par des armées de trafiquants arabes, mais aussi européens, qui ont contraint les populations visées, déchirées entre elles par des guerres dont l'objectif était la capture d'esclaves, à se déplacer continuellement, avec les destructurations / restructurations correspondantes, dans les champs économique, social et culturel (Fawzy, 1991). Si la *pax britannica* a été une relative période de stabilisation (mais la « pacification » coloniale a été particulièrement meurtrière pour les tribus nilotiques et leurs troupeaux de bétail décimés par l'aviation britannique jusque dans les années 1930), la guerre civile déclenchée en 1955 par le mouvement indépendantiste *Anyanya*, avait fait 500 000 morts, provoqué le déplacement de 500 000 personnes à l'intérieur et en avait chassé 500 000 autres dans les pays voisins jusqu'aux accords de paix d'Addis-Abeba en 1972.

[2] Une distinction juridique doit être faite entre les déplacés (*nazihin*) de nationalité soudanaise installés à l'intérieur des frontières du pays, et les réfugiés (*laj'n*) qui ont trouvé abri dans les pays voisins, ou qui, originaires des pays voisins, ont trouvé refuge au Soudan.

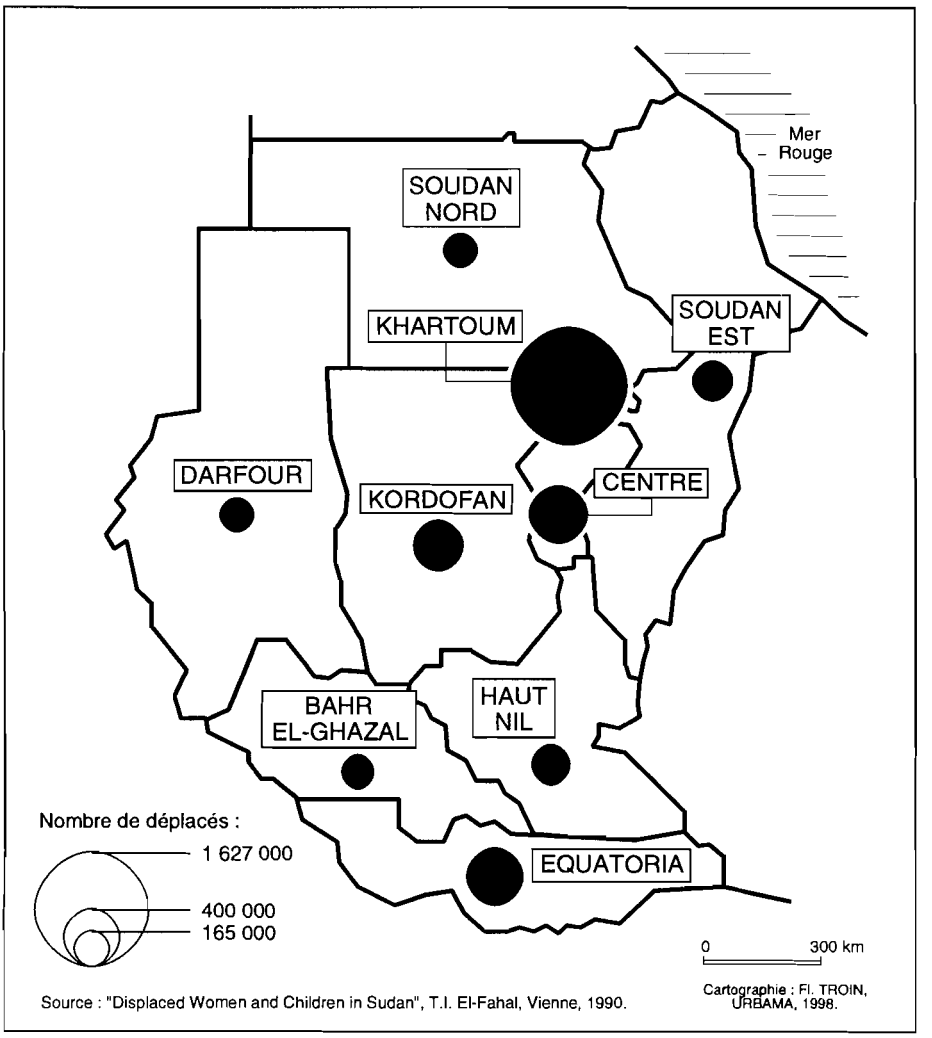

I Figure 2
La population déplacée au Soudan par région (1990).

Enfin, ces migrations forcées ont concerné des peuples dits « primitifs » : les Britanniques ne parlaient-ils pas du Sud-Soudan comme d'un « zoo humain » (Collins, 1983) ? Les conséquences sur l'identité de ces peuples n'en ont été que plus perturbantes. On ne peut plus envisager les Sud-Soudanais d'aujourd'hui en se référant aux écrits

des anthropologues des années 1930 comme Evans-Pritchard, dont le regard était déjà biaisé par les préjugés de l'époque sur un «état primitif» imaginé, alors que les premiers contacts avec la technologie occidentale dataient déjà du milieu du XIXe siècle et surtout que la complexité des constructions et des représentations mentales et sociales de ces sociétés n'ont rien de « primitif ». La colonisation britannique a eu pour politique à l'égard du Sud-Soudan l'isolement et l'interdiction des contacts avec le Nord arabo-musulman (politique des « closed districts »), ainsi que l'ouverture aux efforts missionnaires chrétiens. Compte tenu de l'intensité des contacts antérieurs entre le Nord et le Sud, à travers le commerce de traite (non seulement les esclaves, mais aussi l'ivoire, les plumes d'autruche, la poudre d'or), cette politique de préservation d'une identité imaginaire était largement artificielle.

Les changements identitaires se sont poursuivis durant cette politique, à travers la présence missionnaire et la christianisation d'une partie des « élites », les contacts avec l'embryon d'administration coloniale et l'unique projet de développement cotonnier du « Zandé scheme » (Catford, 1953) lancé sur le tard pour propulser les Sud-Soudanais dans l'économie moderne. Après l'Indépendance, l'intégration forcée dans l'ensemble soudanais dominé depuis Khartoum a entraîné la naissance d'une classe de cadres éduqués à l'occidentale et l'implantation d'une administration autonome entre 1972 et 1983[3] a développé le rôle de cette catégorie de responsables ainsi que celui des employés et ouvriers des quelques entreprises installées pour développer le Sud.

Le changement identitaire est donc une constante de l'histoire contemporaine du Sud-Soudan. Ce qui doit retenir l'attention est non pas son absence, mais au contraire sa rapidité, en dehors même des temps de guerre et de migration forcée.

[3] Durée de l'existence d'une « Région autonome du Sud-Soudan » créée à la suite des Accords d'Addis-Abeba et qui comportait un Exécutif et une Assemblée législative installés à Juba et dotés de larges pouvoirs de gestion interne.

Les chemins de la migration

Au Sud proprement dit, aucune zone n'a été épargnée par la guerre, si ce n'est le pays zandé, qui couvre la majeure partie de l'Equatoria occidental, à la frontière du Zaïre ; les théâtres d'opération varient d'une campagne à l'autre, avec des mouvements de flux et de reflux des adversaires : de 1983 à 1991 environ, la rébellion a eu l'offensive, ne laissant aux mains du gouvernement que les capitales provinciales et les garnisons solidement retranchées ; de 1991 à 1994, avec la chute du protecteur éthiopien et la défection de plusieurs cadres importants du Sudan People's Liberation Army (SPLA), l'armée gouvernementale, rééquipée et galvanisée par le régime islamiste installé à Khartoum en juin 1989, a repris le dessus, repoussant la rébellion aux frontières de l'Ouganda et du Zaïre. Depuis 1994, un nouveau retournement a eu lieu, avec l'épuisement de l'armée gouvernementale, l'échec des milices tribales et le renforcement de la rébellion par des soutiens internationaux : les forces du SPLA ont repris le contrôle de la majeure partie du terrain, les forces gouvernementales restant retranchées dans les grands centres et le long des principaux axes de communication fluviaux, ferroviaires ou routiers.

Les populations civiles ont été bousculées par ces va-et-vient des zones de combat, mais surtout par l'action des milices supplétives chargées par le gouvernement de mener une politique de la terre brûlée. Ces milices sont de deux sortes : soit des milices formées dans les groupes nomades arabisés et islamisés de la zone sahélienne, les Baggara Messiriya, Rizeigat, Hawazma, etc., regroupés sous le vocable générique de « *mourahilin* », soit des milices tribales formées dans des groupes ethniques sudistes opposés aux forces engagées dans la guérilla : milices Nuer (*Anyanya*), Mundari, Fertit, etc.

Les premières ont surtout dévasté le Nord du Bahr el-Ghazal, razziant le bétail, incendiant les villages et capturant les femmes et les enfants dinka pour les réduire en esclavage. Les secondes, comme celles des Fertit autour de Wau, ou celles des Nuer sur les villages dinka du Haut-Nil, lors de la scission du SPLA en mai 1991, ont également poursuivi la pratique ancienne du vol de bétail et ont commis de terribles massacres.

Les déplacements provoqués par ces opérations de guerre se sont produits dans plusieurs directions :

– vers les villes tenues par l'armée gouvernementale, pour y bénéficier d'une relative sécurité et des distributions de nourriture de l'Opération Lifeline Sudan déclenchée par l'ONU à partir de 1991 ; Juba, la « capitale » du Sud, compterait 350 000 habitants ; Wau, chef-lieu du Bahr el-Ghazal, 180 000 et Malakal, chef-lieu du Haut-Nil, environ 150 000 ;

– vers les havres de sécurité des pays voisins, l'Éthiopie et l'Ouganda, où des camps de réfugiés les ont accueillis ; les camps de Gambela, dans la province d'Illubabor, en Éthiopie, auraient accueilli 360 000 réfugiés et ceux de Moyo, en Ouganda, à peu près autant ;

– vers des régions difficiles d'accès, comme les Monts Imatong, culminant à plus de 3000 m à la frontière de l'Ouganda ;

– enfin, vers les grandes villes du nord du pays et surtout les faubourgs de la capitale, Khartoum. Celle-ci compterait entre 1,5 et deux millions de déplacés originaires du Sud, dans de multiples camps et bidonvilles plus ou moins organisés, contrôlés et assistés, aux périphéries désertiques de la ville. Mais d'autres villes plus proches du Sud, comme Kosti sur le Nil Blanc, Meiram, Babanoussa ou El-Daeïn, aux confins du Kordofan et du Darfour, serviraient de lieux de ralliement à plusieurs centaines de milliers de déplacés (environ 150 000 habitants à El-Daeïn seulement).

Les conséquences de la migration forcée

Le déplacement est avant tout un changement de mode de vie. Celui-ci se décline de plusieurs façons :

– un changement de milieu : les migrants sont pour la plupart des nomades éleveurs de bétail dans les « cattle-camps »[4] de la cuvette

[4] Enclos entouré d'épineux qui abrite les cases des hommes et leurs troupeaux qui y sont regroupés la nuit. C'est aussi le lieu, qui se déplace au gré des transhumances, de la vie sociale des pasteurs nilotiques.

du Haut-Nil. Ils sont brutalement privés de leur bétail, razzié ou abattu, qui formait le centre de leur système socio-spatial[5]. Ils se trouvent soudainement plongés dans des univers inconnus, qu'il s'agisse des clairières d'altitude, noyées de brume, des Monts Imatong, des camps du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), des villes de garnison du Sud, ou des agglomérations de la steppe aride du Nord, en milieu arabo-musulman ;

– un changement de moyens d'existence : d'autosuffisants, les migrants deviennent soudain dépendants. Dans les camps de réfugiés et les villes encerclées du Sud, ainsi que dans quelques camps du Nord, ils sont pris en charge par des organisations humanitaires. Oisifs, prostrés, ils doivent s'adapter à de nouveaux rythmes, de nouveaux voisins, une nouvelle nourriture. Mais cette aide internationale ne suffit pas : si les réfugiés à l'extérieur sont entièrement pris en charge dans les camps, étant éloignés des centres urbains où il leur est théoriquement interdit de travailler, il n'en va pas de même au Soudan, où le UNHCR n'intervient pas pour les déplacés. Dans les villes du Sud comme dans celles du Nord, la lutte pour la survie est rude : le choix des occupations possibles est limité (trafics divers, un peu d'agriculture maraîchère, prostitution, fabrication artisanale d'alcool), même s'il est plus varié dans les villes du Nord, dont le tissu économique et humain est plus diversifié.

Lorsque les déplacés s'installent dans un milieu comparable à leur terroir d'origine, leur comportement économique se transforme également : rassemblés en groupes compacts, ils exercent des prélèvements excessifs sur l'environnement (déforestation pour le bois de cuisson ou pour se construire des abris, surpâturage, surexploitation agricole). Alors que leur économie pastorale de transhumance est fondée sur une exploitation rationnelle et équilibrée de l'environnement, ils sont contraints de se transformer en prédateurs insouciants du lendemain, devant l'urgence de la survie et le découplage qui se fait entre activités nourricières et vie socioculturelle globale. C'est ainsi que la relation à la vache, hier fondée sur le respect de l'animal dont la viande n'était pas consommée, se banalise et se réifie.

[5] La vache est au centre de l'univers des Nilotes : à la base de leur économie, elle est dotée d'une personnalité quasi-humaine et ses besoins sont le facteur déterminant des comportements socio-spatiaux. La cosmogonie et la culture complètent un système cohérent tout entier forgé sur la symbiose entre l'homme et l'animal.

– un changement de statut : une partie des migrants, vivant en autarcie à l'écart des postes administratifs, n'avait qu'une connaissance théorique et lointaine de l'existence d'un État soudanais. La guerre leur fait découvrir la violence, que celui-ci déchaîne à leur encontre, et leur statut de citoyens de second rang, en butte en tant que Sudistes animistes ou chrétiens à diverses réglementations qui n'ont aucun sens dans leur culture. Si l'enjeu de la guerre les dépasse dans un premier temps, ils en viennent vite à comprendre que leur existence même est en jeu, car ils constituent des obstacles à la colonisation économique du Sud par le pouvoir central : la guerre a en effet éclaté autour du contrôle des eaux du Nil (canal de Jongleï) et des richesses pétrolières inventoriées (concessions Total de Bor et Chevron de Bentiu).

Ceux qui se sont déplacés au Nord découvrent un autre Soudan, d'autres Soudanais, ceux qu'ils appellent traditionnellement les « *Jallaba* », nom donné jadis aux marchands « arabes » originaires de la vallée du Nil (Dongola) et installés dans les petits postes du Sud où ils pratiquaient le commerce de traite. Dans ce nouvel environnement où ils sont à la fois minoritaires et considérés comme inférieurs, – le terme « politiquement incorrect» dont ils étaient naguère qualifiés, « '*abid* » (esclaves), est encore parfois utilisé par les vieux Soudanais du Nord hors de leur présence –, ils font l'expérience non seulement de la diversité ethno-culturelle du Soudan, mais aussi de celle de leur infériorité statutaire, inscrite dans les mentalités et les comportements bien plus sûrement que dans les textes. Il faut faire une mention à part, à ce sujet, de la recrudescence de l'esclavage parmi ces populations déracinées : les milices arabo-musulmanes capturent femmes et enfants, soit pour en tirer rançon, soit pour les utiliser dans les travaux domestiques, aux champs ou pour un usage sexuel. Il y aurait aujourd'hui près de 100 000 esclaves captifs de ce type dans l'Ouest du pays, au su et au vu des autorités.

La fuite à l'étranger donne une expérience différente : elle fait prendre conscience de sa citoyenneté au moment même où l'on en est privé. Elle donne accès au statut, avalisé ou non par l'ONU (et dans le premier cas garant de certains droits jusque-là inconnus) de réfugié. C'est l'occasion d'apprendre aussi le rôle de la frontière, ligne imaginaire à la fois protectrice et génératrice de possibilités d'échanges et de profits.

Conscience de soi et pratique de l'autre

D'une manière plus large, la migration est l'occasion d'une prise de conscience politique, au sens large. La guerre est l'occasion d'un brassage entre groupes sudistes, confrontés les uns aux autres sur une échelle bien plus vaste que naguère. Cette confrontation s'opère soit de manière pacifique, des groupes différents partageant un sort commun, soit dans la violence, lorsqu'ils se trouvent dressés face à face pour l'appropriation de pâturages, de troupeaux, de ressources. Il faut signaler que, de plus, dans les deux principaux camps qui s'affrontent – la rébellion et l'armée gouvernementale – les combattants d'origine sudiste sont majoritaires : si, dans la rébellion, on peut supposer que les combattants sont mus par un idéal de libération et de justice, ceux qui s'enrôlent dans l'armée gouvernementale le font essentiellement pour nourrir leur famille installée dans le Sud ou déplacée au Nord, ou bien ont été enrôlés de force, comme il est courant.

D'autre part, les Sudistes se trouvent dans un contact étroit et vital avec un monde extérieur qui impose ses propres normes avec toute sa brutalité. Les déplacés découvrent la toute-puissance de la technicité moderne : technologie guerrière ou humanitaire, bénéfique ou maléfique, qui introduit un choc dans sa disproportion, non seulement par rapport aux moyens dont disposent ces sociétés, mais aussi par rapport à ce qu'elles pouvaient connaître de la technologie moderne avant la guerre. La puissance de feu est certes impressionnante, tant du côté de l'armée régulière, avec ses bombardiers Antonov qui sèment la terreur dans les villages et les camps, que de celui des rebelles qui disposent de Kalashnikov ou de RPG-7 et même de chars lourds qui ont remplacé les arcs, les flèches et les lances de leurs pères. Dans les camps de réfugiés à l'étranger, les groupes de guérilla recrutent des combattants et leur apprennent à situer leur destin dans celui d'entités nouvelles : des mouvements de libération armés porteurs de slogans « modernes » (socialisme, fédéralisme, laïcité) qui n'avaient pas de sens dans le système traditionnel. Ces slogans désignent l'ennemi, non plus comme l'Arabe razzieur d'esclaves du siècle passé, mais selon des qualificatifs déconnectés de la réalité tribale ou confes-

sionnelle immédiatement perceptible (Front national islamique, compagnies pétrolières étrangères, Forces de défense populaire).

Comme l'armée gouvernementale et l'appareil administratif qui l'épaule au Sud, dans le cadre de la politique de « Peace from within », le SPLA et les autres groupes armés sont des vecteurs de modernité. Leur structure, leur hiérarchie bousculent et remplacent celles des sociétés tribales, mises à mal par la migration, discréditées par leur incapacité à assurer la protection et la stabilité du groupe. Les nouvelles élites qui émergent de la guerre sont passées par l'éducation moderne, les formations professionnelles, le métier des armes, et sont rompues aux contacts avec le monde extérieur. Elles sont passées soit par l'École militaire, soit par l'université de Khartoum, formations complétées par des stages à l'étranger, tout comme celles de leurs « collègues » du camp gouvernemental.

La migration forcée débouche aussi sur la découverte du monde des Blancs : non plus les missionnaires ou les administrateurs coloniaux, enracinés dans le pays et revêtus d'une dimension individuelle, mais les agents interchangeables et lointains des ONG et de la galaxie onusienne, avec la toute-puissance de leur technologie et de leur gestion. Mais en même temps, ces nouveaux venus dans les fourgons de l'Opération Lifeline Sudan, depuis 1991, révèlent les faiblesses de leur système : leur impuissance à arrêter la guerre et même à en atténuer les effets, leur implication parfois dans le conflit, le gaspillage et la corruption, le carriérisme des responsables des agences onusiennes de Nairobi et le comportement parfois maladroit des membres des ONG qui officient au Sud-Soudan dans de multiples domaines : aide aux enfants, aux blessés, aux affamés, aux malades, aux handicapés.

Pour les Sud-Soudanais, qu'ils soient employés dans ce monde de l'Humanitaire ou qu'ils soient les récipiendaires de l'aide, cette confrontation permet de relativiser la supériorité technique et organisationnelle au vu des déficiences humaines et en terme de résultats. Ils peuvent ainsi édifier un système où leur infériorité intériorisée depuis des décennies se trouve compensée par les possibilités de se positionner de manière autonome dans ce système et d'en tirer des avantages d'une manière pragmatique. Le regard sur les Blancs et sur le monde qu'ils incarnent devient plus nuancé, plus complexe, et il en va de même pour l'ensemble du monde extérieur. La migration

transformée en émigration donne parfois accès à une éducation, soit dans les camps, soit dans un autre système scolaire, comme ce fut en particulier le cas des réfugiés en Ouganda lors de la première guerre du Sud-Soudan, où l'université de Makerere forma en anglais toute une génération d'intellectuels sudistes.

L'un des aspects les plus surprenants de la migration forcée est qu'elle conduit la majorité des déplacés vers le Nord du pays, d'où proviennent pourtant tous les malheurs qui frappent le Sud. Pourquoi les Sudistes menacés se réfugient-ils en masse au Nord et quelles sont les conséquences de ce choix sur leur identité, en tant qu'individus ou groupes ?

Une première réponse est apportée par la situation objectivement meilleure au Nord qu'au Sud : il y règne un État de droit relatif, comparé à la loi de la jungle qui règne au Sud, livré aux razzias et aux tueries de l'armée, des milices tribales, des Forces de Défense Populaire et des éléments incontrôlés du SPLA.

Un deuxième ordre de raisons tient à l'image que les Sudistes peuvent avoir de la situation au Nord où la population n'apparaît pas comme homogène et tout entière rangée derrière la bannière arabo-islamiste. D'autre part, il ne faut pas oublier l'attrait que peut exercer la capitale, porte d'entrée de la modernité dans le pays, même si c'est dans une version islamique. Pour les intéressés, comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne, l'islam progresse parce qu'il est perçu d'abord comme le véhicule d'une culture considérée comme modernisatrice, porteuse d'unification et d'ouverture culturelle.

Les déplacés se concentrent dans toute la bande sahélienne et autour de Khartoum ; ce sont surtout des originaires du Bahr el-Ghazal, province occidentale du Sud, desservie par le chemin de fer qui parvient à Wau, sa capitale. Les villes situées le long de la voie ont toutes vu leur population exploser, cette province étant la plus vulnérable aux attaques des milices, arrêtées ailleurs par les marais de la cuvette du Haut-Nil. Babanousa, Mouglad, Meiram et Abyei sont cernées de vastes camps de tentes et de huttes et Al-Daeïn atteindrait 150 000 habitants. Mais on trouve des Sudistes en quête d'embauche jusqu'à Port-Soudan et dans les bourgades de la vallée du Nil. Plus que dans ces villes ou dans celles du Sud, qui sont de véritables camps retranchés, c'est à Khartoum et dans sa ceinture de misère que se fait l'apprentissage de la vie urbaine.

L'installation à Khartoum : vers une nouvelle identité sudiste

Les aspects matériels de l'arrivée et de l'installation à Khartoum, dans des camps de déplacés ou des zones squatterisées (figure 3), ont été décrits ailleurs sous leurs aspects humanitaires, juridiques et politiques (cf. rapports annuels de Médecins Sans Frontières « Populations en danger » MSF).

Le changement identitaire est lié au passage d'un milieu rural, souvent nomade, au monde d'une grande ville plurimillionnaire, située de plus dans un milieu climatique très différent. Aux bouleversements liés à la perte du mode de vie et aux traumatismes psychologiques, s'ajoutent ceux qui sont dus à l'installation précaire en milieu hostile. Les singularités du cas des Sud-Soudanais, si on le compare à celui d'autres groupes confrontés à la même situation, tient à l'écroulement de tous les repères qui structurent leur vie : en effet, leur identité est fondée sur l'appartenance au groupe, à une classe d'âge, au clan, dans un milieu géographique précis, celui de l'écosystème de la savane. Le déplacé endure une désagrégation de soi et du monde, dans la vie dégradante et dépourvue de signification des camps et des bidonvilles ; son savoir ancestral d'éleveur de bovins ou d'agriculteur a perdu toute utilité et n'est plus transmis aux jeunes qui grandissent dans ce nouvel univers. L'alcoolisme et la drogue font des ravages, le vol pour les garçons et la prostitution pour les filles deviennent presque des issues obligées, ou bien c'est l'acceptation d'un statut d'esclave domestique en échange du gîte et du couvert, dans une famille citadine.

En effet, la société urbaine du Nord considère ces déplacés avec condescendance, souvent avec mépris, parfois même avec animosité lorsqu'elle est sensible à la propagande gouvernementale qui voit en eux une cinquième colonne infiltrée dans la ville pour la subvertir. Dans ce contexte, les liens familiaux ont du mal à résister. La grande majorité des foyers est monoparentale[6], constitués d'une femme et

[6] Le ratio des adultes déplacés est de 9 femmes pour un homme à Khartoum. En 1987, on comptait 14 % de femmes mariées, 15 % abandonnées, 12 % divorcées, 38 % célibataires et 21 % veuves.

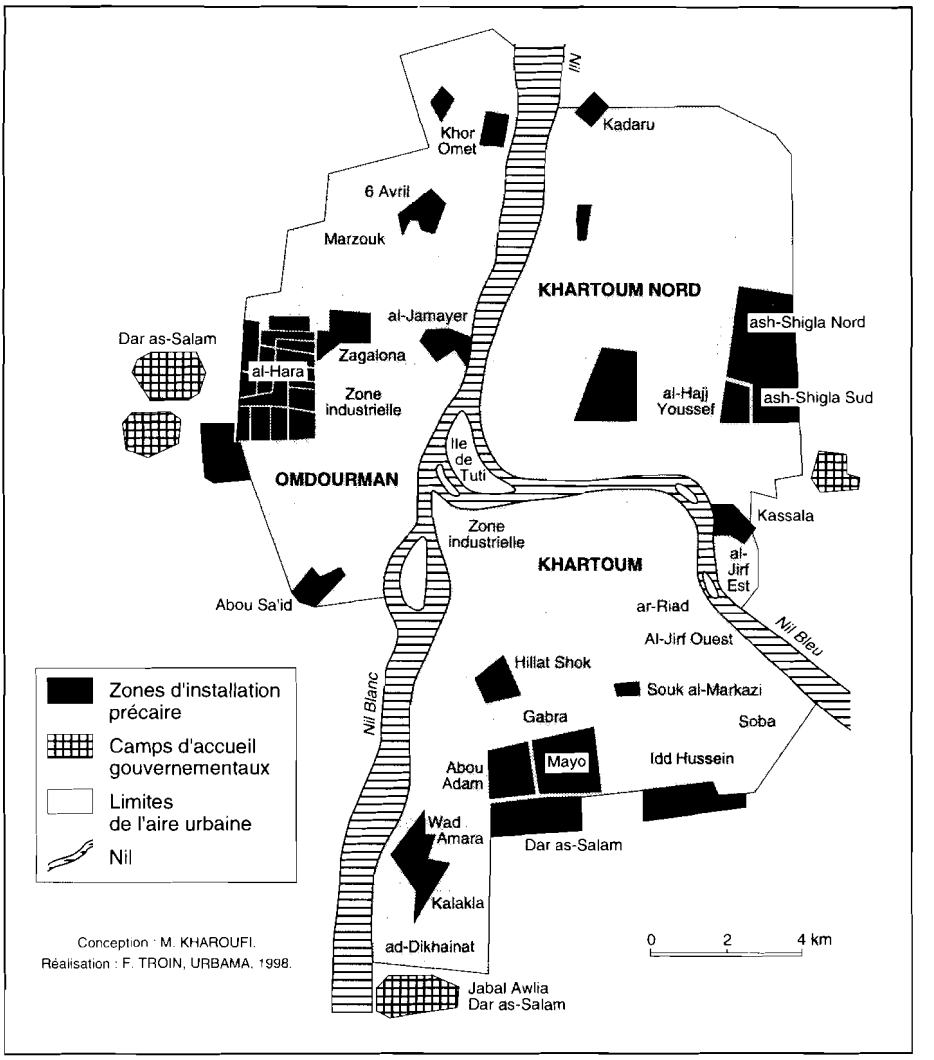

Figure 3
Quartiers spontanés et camps de déplacés à Khartoum.

de ses enfants. De nombreux enfants quittent tôt le foyer qui ne peut subvenir à leurs besoins et qui surtout ne transmet plus de culture ni de normes. Les enfants se regroupent en bandes vivant dans les rues, à la merci des délinquants, de la police et des services de recrutement forcé dans l'armée.

H. Abderrahman (1992) montre bien, sur un mode anecdotique, la façon dont le groupe Acholi [7] ressent la transplantation. Il était traditionnellement interdit à un couple de vivre sous le toit de ses beaux-parents ; or, en ville, étant donné la difficulté de se loger, c'est désormais admis et la famille élargie partage parfois une même pièce ; si cela entraîne une promiscuité inconfortable, et surtout indigne et indécente, cela permet en revanche d'éviter l'éclatement du groupe, et contribue à donner un sentiment de sécurité. D'autres coutumes disparaissent ou sont prétendument reportées à des jours meilleurs. C'est le cas des cérémonies qui accompagnent les naissances et requièrent des nourritures spéciales : elles sont repoussées jusqu'au retour au pays, mais le bébé à protéger du mauvais œil sera peut-être devenu un adulte !

Lors des funérailles, les voisins aident traditionnellement à l'accueil des invités mais, aujourd'hui, le voisinage est composite et n'entretient souvent pas de lien parental, ni même tribal, avec la famille du défunt, tandis que les proches sont dispersés dans l'ensemble de l'agglomération, à des heures de transport en commun. Selon la tradition, les visiteurs doivent être accueillis par des libations de *mérissa* (bière de sorgho) or la fabrication et la consommation d'alcool sont interdites et il se peut que « les voisins n'aiment pas l'odeur » (*sic*). Les hôtes sont donc contraints, soit d'enfreindre une loi qui va à l'encontre d'une coutume sacrée, soit de s'y soumettre et de servir du jus de fruit, ce qui les couvre de honte.

Face à la disparition de toute autorité légitime au sein du groupe, la question se pose de savoir ce qui est désormais licite et ce qui ne l'est pas, compte tenu des circonstances. En fait, il se dégage souvent un consensus social qui vise à l'adaptation la meilleure possible. Les groupes déplacés manifestent alors une capacité d'invention et une

[7] Une tribu d'agriculteurs de la région d'Equatoria, à cheval entre le Soudan et l'Ouganda.

vitalité surprenantes. Il est en effet vital, sur le plan matériel, de reconstruire immédiatement une identité de survie dans un univers totalement nouveau : celui de la débrouille, du travail salarié dans la grande ville où il est impératif de bâtir dans l'urgence de nouvelles solidarités avec ceux qui partagent la même situation, sans appartenir nécessairement au même groupe, et de nouveaux modes de coexistence avec les Soudanais du Nord, premiers occupants de la ville et détenteurs du pouvoir.

Mais il est aussi important, sur le plan psychologique et culturel, de se reconstruire des valeurs et des règles qui fassent le lien entre l'héritage transplanté et ce qui est acceptable pour le nouvel environnement. Ainsi, le rôle des voisins est désormais crucial : le regard de l'autre détermine la conduite qui permettra de se conformer à la règle sociale dominante, en vue de s'intégrer. Cependant, les chemins qui mènent à cette intégration et qui permettent de la doser au mieux des aspirations et des concessions de chacun, sont hasardeux et font appel à des trésors de subtilité. Aussi, les femmes du quartier enquêté avaient-elles décidé d'adopter la coutume arabo-musulmane en cas de deuil, c'est-à-dire de se couvrir la tête de cendres et de sable, de déchirer leurs habits et de se rouler par terre en gémissant ; mais les voisins arabo-musulmans considérèrent ce comportement d'un air surpris et réprobateur ; les femmes, qui n'étaient elles-mêmes pas très convaincues, revinrent à leurs pratiques coutumières.

L'adaptation se fait donc, douloureusement le plus souvent, en passant par un changement identitaire qui n'est pas, loin de là, assimilation au groupe nordiste dominant, mais qui, au contraire, entraîne aussi, de façon souterraine, inconsciente, une transformation de l'identité nordiste. Les femmes, chefs de famille, prennent en main le destin et la survie du groupe : elles fabriquent de la *mérissa* et de l'*aragi* (alcool blanc tiré de la distillation des dattes), se prostituent, vendent du thé ou de la pâte d'arachide sur les trottoirs, font des ménages, ouvrent de petites échoppes sous un auvent de sacs d'aide alimentaire. Dans les camps et les bidonvilles, se met en place progressivement, et malgré les destructions des forces de l'ordre, toute une micro-économie de petits échanges de services et de marchandises. C'est donc par les marges que se fait l'intégration économique, et même par des activités illicites, mais qui sont, *nolens volens*, indispensables au fonctionnement de la société arabo-musulmane du Nord.

Une partie des hommes trouve un débouché dans les rangs inférieurs des services de l'État : éboueurs, cantonniers, gardiens de prison, policiers, soldats. Le port de l'uniforme, la détention d'une parcelle infime d'autorité, la maîtrise même rudimentaire de la langue arabe et de codes de comportement dominants peuvent les investir d'un rôle de médiateurs entre leur groupe et les autorités. Ils en assurent la protection en cas de menace d'expulsion, d'extorsion de fonds, ou pour obtenir des services municipaux ou de l'État le raccordement aux conduites d'eau, le ramassage des ordures, la pose d'une ligne de courant, le goudronnage d'une voie d'accès... Parmi les nouveaux leaders de la communauté émergent aussi les instituteurs, eux aussi déplacés, ou toute personne alphabétisée en anglais ou en arabe ; certains de ces instruits sont des convertis à l'islam, sincères ou arrivistes. Ils s'arrogent alors une autorité appuyée sur leurs connections dans l'appareil d'État et auprès des organisations non-gouvernementales islamiques, acquièrent des moyens financiers supérieurs aux autres et se différencient par l'adoption de vêtements et d'attitudes copiées sur celles des Soudanais arabo-musulmans : *jallabiya* blanche, *imma* comme couvre-chef, *markoub* (sandales de cuir fourrées de poils de chat sauvage) aux pieds.

La société tente ainsi de se restructurer autour de leaders, qui sont rarement les Anciens comme dans le Sud. Les autorités poussent, elles-mêmes, à l'émergence d'interlocuteurs qu'elles nomment les sultans : chaque camp, chaque quartier a ainsi son sultan dinka, shillouk, dont l'autorité ne repose que sur ses capacités personnelles. Ces leaders n'ont pas de moyens financiers ni de légitimité leur permettant de constituer une clientèle, surtout dans des sociétés réputées acéphales, comme les peuples de pasteurs itinérants nilotiques. Du côté des églises chrétiennes, on assiste à la même volonté de la base de recréer un semblant d'ordre protecteur : les fidèles construisent des églises, des prêtres autoproclamés célèbrent le culte en attendant une reconnaissance officielle de la hiérarchie ecclésiastique, s'affublent des habits sacerdotaux et organisent des processions. Dans tous les cas, les regroupements correspondent à un besoin de se retrouver, de faire masse pour se rassurer face à l'hostilité de l'appareil d'État et d'une partie de la population du Nord et à la précarité du quotidien. Les fêtes célébrées à grand renfort de tam-tam et d'alcool, au nez et à la barbe des forces de l'ordre, sont aussi une façon de se donner du courage et de se compter, pour imposer un rapport de force

un peu moins défavorable après les humiliations que doivent affronter chaque jour les individus.

Finalement, c'est bien l'ancrage nouveau d'une population différente qui est en train de se faire à Khartoum et dans les grandes villes du Nord. Les Sudistes n'y sont pas totalement nouveaux, puisque la capitale nationale a attiré et formé depuis l'Indépendance plusieurs générations d'élites du Sud : politiciens, militaires, avocats, journalistes, ecclésiastiques sont autant de planches de salut pour les déplacés de leur parentèle ou de leur village et assument face au pouvoir un rôle, même modeste, de contrepoids et de relais. Toutefois, les nouveaux venus, par leur masse, leur origine, les circonstances de leur arrivée, ne se contenteront pas de s'agréger à ces « Anciens » ; ils sont porteurs d'une nouvelle société « sudiste du Nord », aussi différente de celle du Nord que celle de leurs pères au Sud.

Les voies de l'avenir

En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés, on peut déjà constater le passage du pouvoir, qui s'exerçait sur un groupe, à une autorité qui s'applique à un espace, qu'il s'agisse de circonscriptions administratives au Sud (districts, provinces, régions) ou de quartiers spontanés (bidonvilles) et organisés (camps de déplacés dits « camps de la paix » au Nord). Ce nouveau pouvoir à base territoriale transcende les limites ethniques, bien souvent mouvantes, à la fois du fait du nomadisme des principaux groupes et des recompositions permanentes dont ils sont l'objet, divisibles et fongibles à l'infini, au niveau des clans et des fractions.

Ainsi, on peut anticiper la fin de l'autarcie des « cattle-camps » où se déroulait la vie des groupes nilotiques, avec pour corollaire la banalisation du système pastoral. La vache, naguère liée à l'homme par tout un faisceau de liens magiques, tend à devenir une marchandise, qui doit être sacrifiée pour la survie de l'homme. Il n'est plus aussi honteux de vendre ou de manger les animaux, devant la nécessité de se procurer un revenu, ou de se séparer de son bétail pour s'enfuir ou être épargné par les voleurs qui se confondent souvent avec les

« rebelles ». Cette rupture des liens « consubstantiels » entre l'homme et l'animal ouvre aussi la voie à une recomposition sociale. Aux hiérarchies et aux solidarités des sociétés acéphales se substitue la reconnaissance de chefs dotés d'une légitimité nouvelle : non plus celle du lignage ou de la bravoure personnelle, mais celle du pouvoir et du savoir de type moderne, acquis sur les bancs de l'école, dans les bureaux de l'administration ou les casernes de l'armée[8]. Le groupe se charge d'un sens différent de celui de jadis, qui était complexe et riche de solidarités et de visions partagées du monde ; il devient le support d'un chef, d'une ambition, d'un projet politique ou de brigandage, rallié sur les bases d'un intérêt commun des individus, et non pas de l'ensemble des classes d'âge ou des hiérarchies traditionnelles. Il peut se fondre dans un projet politique transethnique, comme le SPLA, ou se réduire progressivement au noyau dur d'un clan, comme les Dinka Malwal de Kérubino Benyamin Bol dans le Bahr el-Ghazal (Johnson, 1991)[9].

Le territoire prend lui aussi un sens nouveau, avec l'apparition de frontières imposées, créatrices de solidarités ou de ruptures qui séparent des groupes naguère unis. C'est ainsi que des Dinka Ngoc de la région d'Abyei se trouvent depuis 1948 inclus dans le territoire du Nord-Soudan. Le problème est connu et insoluble, tant il est vrai qu'une ligne comme une frontière ou une limite administrative, si soigneusement et équitablement choisie soit-elle, ne peut prendre en compte la totalité des identités. En revanche, elle est le produit d'une certaine conception, qui a privilégié un aspect (relations commerciales, allégeances politiques, parcours des troupeaux) et elle est, par là, créatrice d'autres évolutions dans la pratique de l'espace et des relations sociales.

---

[8] Bien que ce soient souvent les fils de chef qui aient pu accéder à l'école missionnaire ou gouvernementale, puis à l'école secondaire de Rumbeck à partir de 1940, et pour finir à l'université de Khartoum, complétée éventuellement par des bourses d'études dans des universités européennes ou américaines. C'est le cas en particulier du Dr John Garang de Mabior, fils d'un chef dinka de Bor, devenu docteur en économie agricole de l'université de Géorgie (États-Unis).

[9] Comme le montrent les prophètes Nuer ou, en Ouganda, l'expérience effrayante de l'Armée de résistance du Seigneur, de Joseph Kony, la modernité peut emprunter les masques plus ou moins réinventés de la tradition tribale ou prophétique lors des situations de crise.

La difficulté de l'administration au Soudan, comme ailleurs en Afrique, à s'adapter à la fois aux nécessités du quadrillage du territoire et à celles du respect des liens ethniques, est à l'origine de la *kokora* de 1983, c'est-à-dire la redivision de la région autonome du Sud en trois provinces, pour faire droit aux revendications des petites tribus sédentaires d'Equatoria qui s'estimaient brimées dans la répartition des postes de fonctionnaires par la « dinkacratie ». La superposition forcée d'une coloration ethnique sur les divisions administratives conduisit à un chassé-croisé de fonctionnaires victimes d'un mouvement d'épuration « ethno-administrative ». Si la migration forcée est le moment de la découverte de ces limites et de leur rôle (qu'il s'agisse des frontières internationales pour les réfugiés ou des limites administratives pour les déplacés), elle peut aussi marquer le déclenchement de leur contestation. Contestation de leur configuration ou, de manière plus radicale, de leur contenu ; l'installation des déplacés sudistes à Khartoum engendre une revendication d'égalité, en tant que citoyens soudanais, avec le respect de la dignité fondamentale de l'identité sudiste et plus généralement de toutes les identités ethniques présentes sur le territoire national. Le SPLA a d'emblée refusé la voie de l'ethnicité comme projet politique et a inscrit son combat dans un mouvement universel en faveur de l'égalité des citoyens et de la séparation de la religion et de l'État, avec un appel en faveur du fédéralisme.

✶

Quelle que soit l'issue des combats au Soudan, les mutations introduites par les migrations forcées seront marquées par l'urbanisation du Sud, à partir des concentrations de déplacés dans les garnisons encerclées d'aujourd'hui, et par le développement sur les vastes étendues laissées en friches pendant la guerre, de la grande culture mécanisée. Le rêve du «grenier arabe» des années gâchées du boom pétrolier risque fort de voir le jour à la faveur de la guerre, avec le soutien des futurs dirigeants, sudistes comme nordistes. Devant le pactole à portée de main, le sort de la population du Sud ne pèsera pas lourd ; il est à craindre que les élevages de type ranch à bovins, ou la culture mécanisée du riz, de la canne à sucre, des protéagineux et des céréales, comme elle s'est développée au Nord, ne maintiennent la population déplacée éloignée de ses terres, tandis que viendront s'installer techniciens et colons du Nord, mieux rompus à ce type d'entreprises,

d'autant que la population du Sud aura diminué et perdu beaucoup de ses cadres.

Peut-on prévoir un brassage des sangs et, en tout cas, des cultures, qui rapprocherait le Sud du Nord ? Ce serait alors le pendant de la coloration sudiste que pourrait prendre le Nord à la faveur de l'installation définitive dans la zone aride des actuels déplacés venus du Sud : mouvement massif qui ne ferait qu'amplifier une tendance séculaire où, par le biais de l'esclavage et des concubines, le Sud apporte au Nord son sang négro-africain, ses coutumes et sa culture. À Khartoum en particulier, la dimension «sudiste» et chrétienne serait désormais impossible à effacer. Ultime paradoxe, alors qu'en Orient arabe, le christianisme est partout sur la défensive, sans être directement ni explicitement agressé, c'est au Soudan, base d'un régime islamique férocement prosélyte, que le christianisme, porté par les épreuves et la migration forcée, se diffuse et s'ancre le plus profondément.

Les mutations qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans tout le corps social soudanais permettent d'envisager que, derrière la violence destructrice qui ravage le pays, se dessinent peut-être, dans ces migrations forcées, les contours d'une société plus unie, en tout cas moins étrangère d'une composante à l'autre, et qui recherche, par-delà les interdits sociaux et les anathèmes politiques, les moyens d'une coexistence pacifique durable.

Bibliographie

Abderrahman (H.), 1992 — The Displaced. The Effects of Urbanization, *Sudanow*, mai 1992 : 34-35.

Abu Sin (M. E. H.), 1990 — *Urban Process and Environmental Changes in the Red Sea Province*, article dactyl. présenté à la conférence annuelle du projet RESAP, Sinkat, 40 p.

Abu Sin (M.E. H.) et Davies (H.R.J.) (ed), 1991 — *The Future of Sudan's Capital Region : A Study in Development And Change*, Khartoum University Press, 269 p.

Al-Sawi (A.A. H.), 1996 — *The Sudanese Dialogue on Identity and National Unity. A New Perspective*, Centre d'études soudanaises, Le Caire, 100 p.

Amnesty International, 1995 — *Soudan. Quel avenir pour les droits de l'homme* ? EFAI, 132 p.

Catford (J.R.), 1953 — The introduction of cotton as a cash crop in the Maridi area of Equatoria, *Sudan Notes and Records*, vol. 34 : 153-171.

Collins (R.O.), 1983 —
Shadows in the Grass. Britain in the Southern Sudan, 1918-1956, Yale University Press, 458 p.

Deng (F. M.), 1995 —
War of Visions. Conflict of Identities in the Sudan, Washington, 515 p.

Fawzy (D.), 1991 —
« Les relations Nord-Sud à l'époque de la Turkiyya » in *Soudan, histoire, identités, idéologies*, Ithaca Press : 1-12.

Harir (S.), 1994 —
« "Arab Belt" Versus "African Belt" ». Ethno-Cultural Conflict in Dar Fur and the Regional Cultural Factors », in *Short-Cut To Decay*, Uppsala : 144-185.

Human Rights Watch/Africa, 1994 —
Civilian Devastation. Abuses by all Parties in the War in Southern Sudan, New York/Washington/Los Angeles/Londres.

Hurreiz (S.H.) et Abdessalam (E. F.) (ed.), 1989 —
Ethnicity, Conflict and National Integration in The Sudan, Institute of African and Asian Studies, University of Khartoum, 361 p.

Ibrahim Aali (H.) (ed.), 1995 —
Al-Tanawui' al-Thaqafi wa bina al-dawla al-wataniya fil-Sudan/ La diversité culturelle et la construction de L'État-nation au Soudan, Centre d'études soudanaises, Le Caire, 220 pages en Arabe + 116 en Anglais.

Ibrahim (F.), 1984 —
« Ecological Imbalance in the Republic of the Sudan, with References to Desertification in Darfur », *Bayreuther Geowiss. Arbeiten*, 6, Bayreuth, 215 p.

Ibrahim (F.), Ruppert (H.) et Awan Yath (Y.), 1991 –
« Identitätswandel bei den Seminomadischen Migranten in der Hauptstadt des Sudan, dargestellt am Beispiel der Zaghawa, der Dinka und der Nuer » in *Das Arabische Buch*, Berlin : 91 - 112.

Johnson (D.), 1991 —
« Prophetic Visions of the Sudanese Civil War » in *Soudan, histoire, identités, idéologies*, Ithaca Press : 33-44.

Lavergne (M.) (ed.), 1989 —
Le Soudan contemporain, Paris, Karthala, 625 p.

Lavergne (M.), 1995 —
L'aménagement du Grand Khartoum, entre planification autoritaire et « droit à la Ville », *Annales de géographie*, Université Saint-Joseph, Beyrouth, vol. 16 : 75 - 115.

Lavergne (M.), 1997 —
La Violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine : le cas de Khartoum (Soudan), *Espaces, Populations, Sociétés*, n° 1 : 49-64.

Lavergne (M.) et Marchal (R.) (ed.), 1997 —
Le Soudan. L'échec d'une expérience islamiste ?, *Politique Africaine* n° 66, Karthala.

Mahmoud Hamid (G.), 1996 —
Population Displacement in the Sudan. Patterns, Responses, Coping Strategies, Center For Migration Studies, New York, 156 p.

Médecins sans frontières –
Populations en danger, Rapports annuels, Paris, La Découverte.

Miller (C.), 1989 —
« Langues et identités »
in M. Lavergne (ed.), *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala : 87-108.

Miller (C.), 1991 —
« Le changement linguistique à Juba et à Khartoum » in *Soudan, histoire, identités, idéologies*, Ithaca Press, : 153-180.

Miller (C.), 1995 —
Migration vers la ville. L'exemple de At-Takamul, à Hajj Youssef, Khartoum (Soudan), *Cahiers d'Urbama* n° 27, Tours : 259-280.

Peter (M.), 1993 —
« Vertriebene im eigenen Land – "Displaced Persons" aus dem Süd Sudan im Grossraum Khartum », in *Wuquf* n° 7-8, Hambourg, : 547-562.

Sid Ahmed Gutbi (O.), 1990 —
Dockers of Port Sudan. From Pastoralists to Urban Workers, Article dactyl. présenté à la Conférence annuelle du projet Resap, Sinkat, 20 p.

Suliman (M.), 1992 —
Environmental Degradation and Migration In Africa. The Predicament of Displaced People inside the Sudan, Institute for African Alternatives, Londres, 27 p.

Tayssir (I.E.F.), 1990 —
Displaced Women and Children in Sudan, Expert Group Meeting on Refugee and Displaced women and children, Vienne.

Trilsbach (A.), Hulme (M.), 1984 —
Recent Rainfall Changes in Central Sudan and their Physical and Human Implications, *Trans. Inst. Br. Geograph.*, n° 9 : 280-298.

Wani Gore (P.), 1991 —
« Effects of Disasters on Population Redistribution » in *Disaster Prevention and Management in Sudan*, Khartoum University Press : 66-81.

Transfert contre migration ?

Une analyse des pratiques migratoires en Nubie égyptienne

Frédérique Fogel
Ethnologue

Les populations sont rarement consultées par les autorités sur les projets de transfert qui les concernent[1]. À de rares exceptions près[2], les ethnologues ne sont pas non plus conviés à donner leur avis. Leurs interventions se limitent souvent à un trop rapide « état des lieux » dans les mois qui précèdent le déplacement, une ethnographie d'urgence dont les résultats ne sont pas pris en compte. Les conditions générales des recherches en sciences humaines – de par la difficulté des financements et donc la relative brièveté des périodes de terrain – ne permettent presque jamais de suivi sur le long terme[3] des populations transférées. Mais rien n'empêche de questionner les faits et les représentations à partir des souvenirs que les personnes transférées se sont forgés, et de revenir avec elles sur ces traumatismes même longtemps après que l'événement se soit produit.

---

1 L'étude des réactions des populations à l'annonce de leur transfert est abordée *in* Hansen & Oliver-Smith (1982). L'une des attitudes les plus intéressantes a été étudiée notamment par Scudder & Colson (1982) : le *business as usual*, qui consiste pour les populations en attente d'un transfert à « faire comme si de rien n'était », à poursuivre normalement leurs activités et leurs projets. Une des nombreuses manières de nier l'imminence et l'inéluctabilité du déplacement forcé.

2 Voir notamment quelques exemples sud-américains *in* Hansen & Oliver-Smith (1982). L'Ancienne Nubie a fait l'objet de l'*Ethnological Nubian Survey*, effectué par les chercheurs de l'American University in Cairo, juste avant le transfert (cf. notamment Fernea 1966).

3 Exception notable, les travaux de Scudder et Colson concernent le transfert des Gwembe du plateau Tonga (Zambie), déplacement provoqué par la construction du barrage hydroélectrique de Kariba. Cette expérience a servi de base de comparaison avec d'autres études du même type, par exemple Foster *et al.* (1979).

C'est dans cette perspective que j'ai mené une enquête anthropologique en Nouvelle Nubie égyptienne à la fin des années 1980 (Fogel, 1997). Les Nubiens y ont été transférés en 1963/64 pour permettre la mise en eau du Haut Barrage d'Assouan, construit à partir de 1960 et inauguré en 1972. Contraints d'abandonner leur « pays » en amont du barrage, ils ont été réinstallés dans cette zone d'aménagement planifié. Ce départ définitif, sans espoir de retour puisque la Nubie a disparu, prend cependant sa place dans une histoire migratoire ancienne et diversifiée. L'expérience de la migration est inscrite au cœur de l'identité nubienne ; l'imaginaire aussi est orienté par la migration, les ancêtres fondateurs étant considérés avant tout comme des migrateurs. Cette manière de concevoir le passé et de construire le présent autour de la migration apparaît également dans la manipulation de la nostalgie du pays disparu et dans sa transmission aux générations futures.

À travers ce cas particulier, et dans une visée comparative, je propose ici quelques pistes pour une réflexion anthropologique sur les pratiques migratoires. En intitulant cet article « Transfert contre migration ? », je souhaite attirer l'attention du lecteur sur la complexité que revêt, à la fois pour les personnes concernées et pour les chercheurs, la catégorisation des réalités migratoires. Si les Nubiens réussissent à intégrer symboliquement et pratiquement le transfert dont ils ont été victimes dans un continuum migratoire, les chercheurs ne peuvent-ils pas à leur tour mettre en place des passerelles entre les catégories usuelles d'analyse afin de rendre compte du phénomène dans sa globalité ? En d'autres termes, il s'agit de tirer les conséquences méthodologiques et analytiques d'un constat banal et largement partagé : tout déplacement de population présente une triple dimension temporelle, un avant, un pendant et un après.

Le présent article propose deux arguments principaux : dans la première partie, la notion de transfert est interrogée du point de vue méthodologique, puis considérée dans sa relation à l'aménagement du territoire, et enfin située en rapport avec l'identité culturelle de la population déplacée ; dans la seconde, la question du transfert est contextualisée par l'exposé des interrelations entre migrants et sédentaires dans un groupe nubien.

Transfert et migration, territoire et identité

Parmi les différents axes méthodologiques permettant d'appréhender le phénomène migratoire, une césure classique dissocie les déplacements forcés des mouvements volontaires. Les premiers résultent d'une décision politique ou économique à l'échelon national, ou sont consécutifs à une catastrophe naturelle : ce sont des déplacements massifs, de grande ampleur, entraînant le mouvement soudain de milliers de personnes, voire de centaines de milliers. Les seconds sont caractérisés par une idée de fluidité, leur importance numérique apparaît seulement sur la longue durée, par la reproduction, par le renouvellement : ils relèvent d'une stratégie ou d'une pratique structurelle propre à la population concernée, comme par exemple les migrations de travail des zones rurales vers les zones urbaines, ou bien les expatriations temporaires.

Ces deux pôles typologiques entraînent, comme tout raisonnement fondé sur une bipolarité, des automatismes théoriques. D'une part, la migration forcée est généralement associée à la notion de contrainte, et décrite comme une force extérieure qui entraîne les populations dans des déplacements qu'elles n'ont pas la capacité de contrôler. Afin de sortir de cette impasse qui limite trop souvent l'analyse au constat des difficultés de toutes sortes rencontrées par les populations – qui, effectivement, ne maîtrisent pas les déplacements forcés –, il faudrait étudier les modes de résistance qu'elles déploient dans ces situations, et montrer que des aménagements sont possibles, tant dans les façons pratiques de gérer le déplacement et l'installation dans un nouvel espace, qu'en ce qui concerne les façons symboliques de « faire avec » la contrainte, notamment en l'inscrivant dans les représentations identitaires.

D'autre part, il semble que l'autre type de migration ne puisse être qualifiée de « volontaire » que par un recours commode à une opposition méthodologique assez superficielle : de nombreux cas à travers le monde disent en effet que la décision d'émigration n'apparaît individuelle que lorsque l'on isole, artificiellement, la personne dans le groupe ou le groupe dans la société, mais que l'acte n'est en réalité

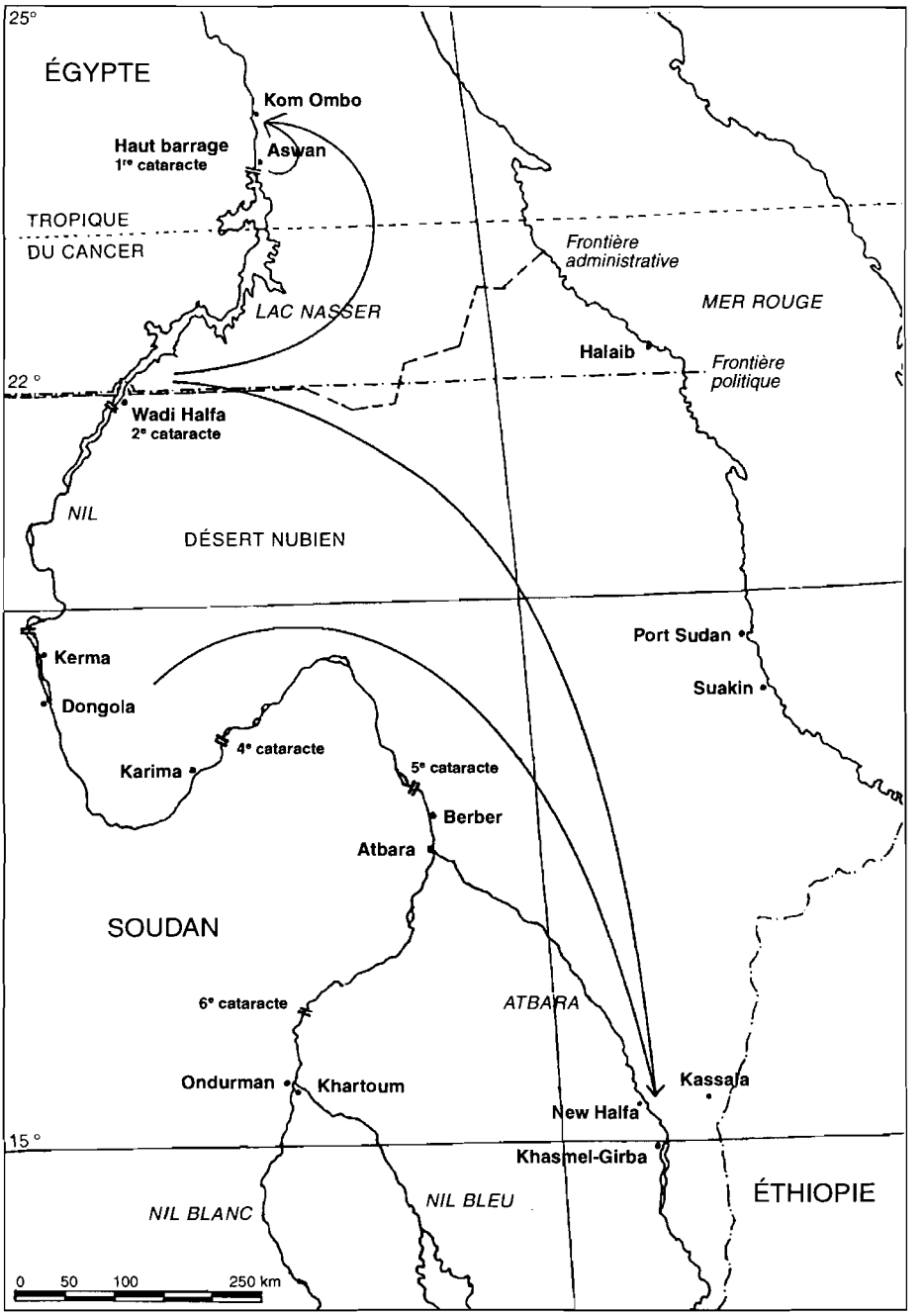

Source : Fogel, 1997.

que l'aboutissement d'un processus long et complexe, qui relève de dispositions socioculturelles. Lorsque la société dépend, du point de vue économique par exemple, des ressources que lui procurent les émigrés – et la société en question peut être une communauté de quelques centaines de personnes, à une échelle ethnographique, ou un pays entier –, le départ d'un individu est-il volontaire ou relève-t-il de la contrainte ? Et comment classer les sociétés pour lesquelles l'émigration est instituée en rite de passage ? Il est donc nécessaire que l'analyse formalise des catégories intermédiaires pour rendre compte au plus près de ces distinctions, pour reconsidérer la pertinence des catégories, pour mettre en lumière certaines perméabilités entre elles et certains procédés permettant le passage d'une catégorie à une autre. Autrement dit, un transfert n'est-il pas une forme de migration ? Une migration n'est-elle pas une forme de transfert ?

Terres et populations en Nubie

Examinons ces questions à partir de données nubiennes. Entre octobre 1963 et juin 1964, tous les Nubiens égyptiens, qui résidaient entre la frontière égypto-soudanaise et le sud d'Assouan (entre le sud de la deuxième cataracte et la première), sont transférés en Nouvelle Nubie, dans les environs de Kom Ombo, à environ 70 km au nord d'Assouan. En huit mois, 55 690 personnes, 29 600 moutons et chèvres, et 377 400 valises et paquets font le déplacement. De janvier 1964 à février 1965, 36 220 Nubiens soudanais et 23 364 tonnes de bagages sont transférés des rives du Nil entre la frontière et la région de Dongola (entre la troisième et la quatrième cataractes), au périmètre aménagé de Khashm al-Girba, dans la région de Kassala, près de la frontière éthiopienne, c'est-à-dire à plus de 600 km de la Nubie (figure 1).

Sans développer ici ce qu'il est advenu des Nubiens soudanais, disons rapidement que l'installation à Khashm al-Girba s'est soldée par un échec, notamment parce que les terres attribuées aux Nubiens agriculteurs étaient prises en partie sur des terres de parcours d'éleveurs arabes et beja. En quelques années, la plupart des Nubiens soudanais

◀ Figure 1
Transfert des Nubiens en Égypte et au Soudan.

se sont organisés pour repartir en Nubie, et mettre en culture certaines portions des rives du lac.

Du côté égyptien, le bilan est plus complexe, puisque les Nubiens vivaient déjà, avant le transfert, dans une situation de plurilocalisation. Historiquement, le toponyme « Nubie » réfère à plusieurs espaces géographiques, occupés successivement ou conjointement par une population originaire du sud-ouest du Soudan. La « grande Nubie » s'étend le long du Nil de Khartoum à Assouan, et différentes « petites Nubies » occupent des portions de cet espace en débordant un peu sur le désert. Par exemple, entre le Ve et le Xe siècle environ, trois royaumes nubiens chrétiens s'étendent du nord au sud de la zone : Maris de la première à la troisième cataracte, Makuria de la troisième cataracte au sud de la cinquième, et Alodia au sud. À partir de l'arrivée des tribus arabes, c'est-à-dire dès le VIIe siècle pour le nord de la Nubie, deux Nubies se forment progressivement, se rapportant à deux grandes zones morphologiques : au nord, la Basse Nubie, région de grès homogène, correspond à la Nubie égyptienne et est peuplée de deux groupes ethniques, les Kenuz et les Fadidja ; au sud, la Haute Nubie, où le grès alterne avec le granit – une terre dans l'ensemble moins fertile, et pour cette raison, désertée à plusieurs époques –, correspond à la Nubie soudanaise et est également peuplée de deux groupes, les Mahassi et les Dongolawi. L'ensemble Basse Nubie – Haute Nubie correspondait jusqu'à la construction du Haut Barrage à « la » Nubie, maintenant appelée Ancienne Nubie.

De plus, de nombreux déplacements se sont produits entre ces lieux. La population nubienne dans son ensemble a connu plusieurs sites d'installation, mais aussi des déplacements entre ces sites et différents endroits en Égypte. Les migrations sont attestées depuis l'Antiquité, migrations « forcées » pour les archers nubiens enrôlés dans les armées de Pharaon ou les groupes réduits en esclavage, et migrations « volontaires » de travail – certaines guildes urbaines médiévales étaient nubiennes. Ces migrations de travail se sont amplifiées à la fin du XIXe siècle, lorsque l'établissement du premier barrage d'Aswan – ou « barrage des Anglais » – a constitué un premier lac de retenue, dont les eaux ont recouvert les terres cultivées au nord de la région. Chaque surélévation de l'édifice, en 1912 puis en 1932, a submergé des superficies de plus en plus importantes, ce qui a contraint la population soit à reconstruire les villages sur les hauteurs, soit à

émigrer dans les environs d'Assouan ou dans les grandes villes du nord. À partir de cette époque, une partie de l'émigration masculine, temporaire, est devenue familiale et plus durable, tandis qu'une autre partie se tournait vers l'Europe jusqu'aux années soixante-dix, puis vers les pays du Golfe. Depuis les années 1930, les migrants, résidant et travaillant hors de Nubie, sont plus nombreux que les sédentaires, qui demeurent au village.

Actuellement, le terme « Nubie » réfère selon les discours à l'Ancienne Nubie, désormais recouverte par les eaux du lac Nasser, ou à la Nouvelle Nubie, zone de réinstallation planifiée au nord d'Assouan, ou encore à la « Nouvelle » Nouvelle Nubie, secteur d'expérimentation agricole sur une partie des berges du lac. La Nubie apparaît donc comme une réalité composite, dans le temps et dans l'espace. La société nubienne, elle-même composite, est fortement marquée par les migrations, au point qu'elle se définit comme une société migrante. Dans le continuum migratoire, l'épisode du transfert apparaît comme une migration de plus, mais une migration particulière sous bien des aspects, notamment en raison de la volonté idéologique des autorités égyptiennes de l'époque d'intégrer les Nubiens dans la nation. En effet, bien que située sur le territoire national égyptien, l'ancienne Nubie bénéficiait d'une certaine indépendance du point de vue sociopolitique. La présence de l'État y était affirmée sporadiquement par l'intermédiaire de quelques instituteurs, médecins ou officiers du Trésor, mais l'essentiel de l'organisation sociale reposait sur l'organisation traditionnelle. Les représentants de la loi étaient nubiens, locaux pour la plupart ; la charge municipale était confiée au chef de village, choisi parmi les responsables tribaux ; les conflits se réglaient sans jamais faire appel à une instance supérieure, lointaine par principe, égyptienne donc « étrangère ». En somme, un espace que l'État ne contrôlait absolument pas, et de surcroît, situé aux confins du pays, dont la population ne reconnaissait pas la frontière puisque des Mahassi soudanais et des Fadidja égyptiens étaient parents, et le commerce de contrebande florissant.

Donc, si le transfert était nécessaire pour que le Haut Barrage procure l'autonomie énergétique au pays – et Nasser a remercié les Nubiens pour leur sacrifice sur l'autel du développement –, l'opération comportait aussi d'autres enjeux. De ce point de vue, le transfert des Nubiens s'apparente à d'autres déplacements massifs en Égypte comme les

programmes de sédentarisation des Bédouins dans la région côtière du nord-ouest (Bujra, 1973), près de la frontière libyenne, dès 1959, ou encore le projet de la Nouvelle Vallée (Fathy, 1970), dans les oasis du désert occidental, projet entamé au début des années 1960 et jamais abouti. Le développement socio-économique joue comme un prétexte, solide certes, mais le but véritable du pouvoir est de contrôler les marges tout en intégrant les populations à la nation, et le déplacement forcé – ou la sédentarisation forcée, ce qui revient au même – contribue dans les faits à enrayer différents processus de migration et déplacements « anarchiques ». Dans ce sens, transférer la population nubienne permettait son contrôle en mettant fin aux migrations, et le transfert a joué, un temps du moins, contre la migration.

Le transfert vécu, subi et intégré

Dans les représentations locales également, le transfert joue contre la migration. Les récits nubiens de fondation sont essentiellement des histoires de migration : les ancêtres viennent d'ailleurs, l'origine est située en amont du lieu d'où les gens parlent, et les actes par lesquels ils ont acquis le statut d'ancêtre sont des actes de migration. L'ethnohistoire nubienne est un récit de migration dans lequel s'insèrent des déplacements réels. La plurilocalisation évoquée plus haut apparaît aussi dans le domaine des mythes où le lien entre les différents lieux d'origine ou de passage des ancêtres fondateurs est expliqué par des mouvements de migration. Ces lieux de l'origine ne sont pas abandonnés mais le statut de ces espaces est modifié par la mémoire.

Par exemple, une tribu rédige sa généalogie en 1930 lorsque la montée des eaux nécessite l'émigration : cette version désigne comme lieu d'origine l'île soudanaise d'Argo, où se sont effectivement réfugiés des Nubiens lors des invasions arabes, peut-être à partir du IXe ou du Xe siècle. Autre exemple, les monuments pharaoniques en Ancienne Nubie étaient investis comme les symboles tangibles d'un passé glorieux, un passé nubien. Ces monuments ont été déplacés juste avant la construction du Haut Barrage par la campagne de sauvetage archéologique de l'Unesco. Mais les lieux sur lesquels ils s'élevaient sont entrés dans le mythe de l'Ancienne Nubie, au même titre que le paysage dans sa globalité. L'Ancienne Nubie est maintenant un lieu d'origine, un espace mythique, une étape dans l'ethnohistoire nubienne.

La migration est donc un élément fondamental de l'identité nubienne, de la nubianité : tous les thèmes, les faits et les représentations que les Nubiens manipulent comme des objets identitaires sont en quelque sorte des métaphores de la migration.

Dans ce contexte pratique et symbolique, le discours des Nubiens transférés revêt deux aspects. D'abord, le transfert est dénoncé comme la plus grosse catastrophe qui leur soit arrivée. Ils ont été contraints d'abandonner un pays magnifique, des terres fertiles, des palmiers-dattiers, l'eau bénie du Nil, une atmosphère très calme, de superbes maisons, et aussi les cimetières et les tombes des saints. Un pays isolé aussi, où l'on vivait entre soi, c'est-à-dire à l'abri des étrangers, où les hommes qui émigraient pouvaient laisser leurs femmes et leurs enfants sans souci. Bref, un paradis d'abondance et de sécurité.

En échange, on leur a promis le confort, l'eau courante, l'électricité, l'éducation, la terre en abondance, du travail pour tous – donc l'émigration deviendrait inutile –, et c'est notamment la raison pour laquelle de nombreux émigrés se sont fait enregistrer comme transférables. Ils ont trouvé en arrivant en Nouvelle Nubie une zone soi-disant aménagée, où les grands travaux de mise en place du réseau d'irrigation et de bonification des terres n'étaient pas terminés ; les maisons étaient encore en chantier, il n'y avait pas de service public, l'eau manquait et la nourriture aussi. Des épidémies de dysenterie, de rougeole et d'encéphalite ont entraîné une forte mortalité surtout parmi les jeunes enfants et les personnes âgées. Les problèmes étaient à la fois techniques et psychologiques. Les années d'attente, le sentiment de l'inéluctable, la perte du pays, le transfert, la prise en charge par les autorités, avaient fait des Nubiens des assistés. Ce n'est qu'après une assez longue période de latence qu'ils se sont approprié leur nouveau territoire et ont réorganisé leur vie.

Ce premier aspect du discours, qui allie la nostalgie du pays disparu au sentiment très fort d'avoir été grugés, perdure et est repris par les jeunes qui n'ont pas connu la Nubie : il participe aujourd'hui du patrimoine symbolique nubien. Parallèlement, un second aspect intègre le transfert dans le continuum migratoire comme une migration supplémentaire, car l'histoire culturelle des Nubiens se joue sur un processus quasi ininterrompu de déplacements entre les cataractes du Nil. Dans l'ordre des représentations, les communautés situent leur origine au sud, et racontent leur histoire comme un déplacement vers le nord.

Les différents types de migrations temporaires sont intégrées dans la représentation globale comme des figures particulières, ponctuelles, du « destin » nubien. Le transfert est une étape de plus, vers le nord.

Mais aussi l'étape ultime d'une longue migration, car le transfert est également pensé comme l'aboutissement du processus migratoire. Jusqu'alors, les déplacements n'étaient pas toujours circonscrits dans l'espace nubien mais le retour au pays était possible. Lors du transfert, les Nubiens égyptiens ont été contraints de franchir la première cataracte, la frontière naturelle protectrice, la limite de la Nubie : ils sont maintenant installés en Haute Égypte, et l'existence même de cette Nouvelle Nubie artificielle prouve que leur pays n'existe plus.

Le transfert des Nubiens a été interprété localement comme une attaque des autorités contre l'élément principal de l'identité nubienne, c'est-à-dire la pratique migratoire : le transfert jouait contre la migration. Plusieurs années durant, les transférés ont attendu, observé, espéré malgré des conditions de vie très pénibles, puis ils ont repris le chemin de l'émigration. Dans ce sens, le transfert a finalement joué comme le ressort d'une nouvelle phase de migration, interne et internationale, avec une ampleur peut-être encore plus forte qu'auparavant. Si l'événement en lui-même reste un traumatisme inscrit et transmis comme tel dans les représentations locales, ses conséquences ont été amoindries, ramenées à des proportions tolérables. La migration a été jouée par la population contre le transfert en devenant la principale stratégie mise en œuvre pour réorganiser la société.

L'exercice de cette pratique n'est pas de circonstance : elle préexistait au transfert, elle constituait déjà un mode d'appréhension du réel de manière globale. Les Nubiens migraient avant le déplacement forcé, et ils ont continué à migrer après. Face à la contrainte, et après un moment d'hésitation, ils ont tout simplement réactivé la machine migratoire en s'appuyant sur une constante sociale : la relation déterminante entre les sédentaires et les migrants.

Migrants et sédentaires

Si les Nubiens ont « toujours » migré, une proportion variable de la population est « toujours » restée sur place, constituant le pivot de cette société en mouvement[4]. Avant le transfert, le sentiment d'une identité collective fortement associée à la terre natale était cultivé par les Nubiens quel que soit l'endroit où ils se trouvaient ; maintenant encore, et indépendamment du fait que le pays ait disparu, la communauté s'identifie toujours à sa terre d'origine. Il ne s'est pas produit de translation de l'espace de référence : se définissent comme Nubiens tous ceux qui conservent un lien avec l'Ancienne Nubie. La Nouvelle Nubie ne s'est pas substituée au pays disparu, elle n'a pas été investie de la même manière. Le changement dans l'identité collective concerne le passage d'un espace réel à un espace symbolique, la terre engloutie se trouvant progressivement investie d'un contenu et d'un sens métaphoriques.

Pour les migrants comme pour les sédentaires, toutes générations confondues, *al-nubîa* est le lieu de leur origine. Quel que soit l'endroit où ils se trouvent : en ville et au village, *al-nubîa* ne se confond jamais avec la Nouvelle Nubie, laquelle est désignée le plus souvent par l'usage du nom des villages – un émigré au Caire rejoignant sa famille pour les fêtes part pour le village et non pas pour la Nubie. L'Ancienne Nubie, c'est-à-dire la seule Nubie, est appelée *balad-nâ* (« notre pays »), ou *balad el-gudûd* (« le pays des grands-pères » pour « le pays des ancêtres ») : en d'autres termes, l'espace est investi d'un contenu temporel. Le discours révèle un ancrage identitaire fort, dont le contenu se transmet de génération en génération, à la manière d'une généalogie. Comme on prend sa place dans la filiation en se remémorant la chaîne de ses ancêtres, on s'inscrit dans la communauté en reprenant à son compte l'image du pays des ancêtres.

C'est là l'un des aspect les plus significatifs de l'orientation dans l'espace et dans le temps de cette population déplacée. Dans les représentations, la Nubie est restée en amont du Haut Barrage, elle ne s'est

[4] Dans cette partie, j'utilise principalement des matériaux recueillis auprès des Nubiens Kenuz. Les différences notables avec les Fadidja sont indiquées en note, si nécessaire.

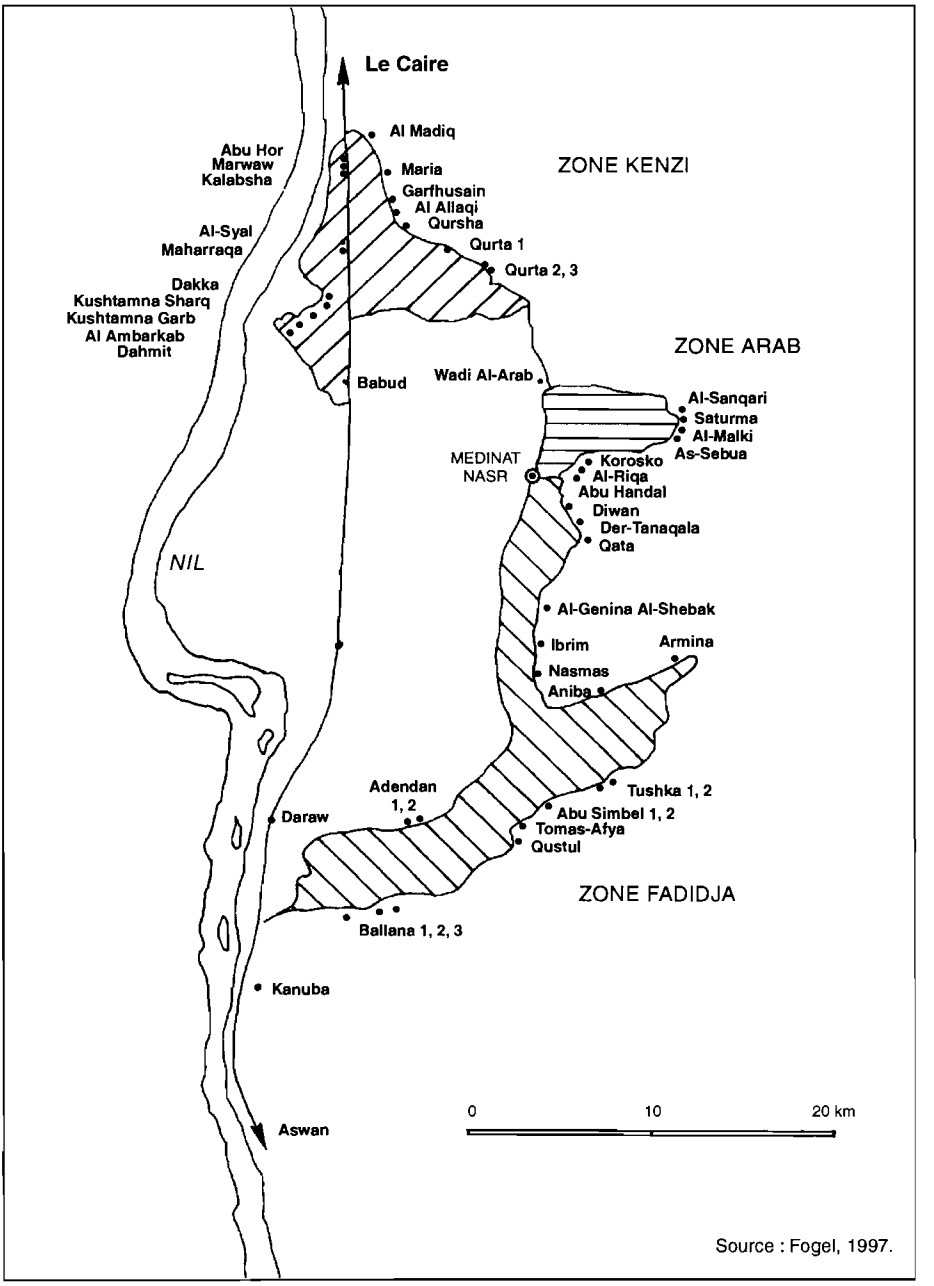

Figure 2
Nouvelle Nubie égyptienne.

pas déplacée pour cause de transfert, pas plus qu'elle ne se déplaçait auparavant au gré des migrations nubiennes. Elle constitue encore, trente ans après la migration forcée, la référence centrale de l'imaginaire nubien, le point fort de l'identité.

Constitution et évolution des groupes

D'un point de vue pratique, cependant, les migrants sont, depuis les années 1930, plus nombreux que les sédentaires, et passent la majeure partie de leur vie hors du village. Avant le transfert, la structure sociale en Nubie était basée sur la famille étendue ; les émigrés « célibataires » cohabitaient dans des logements urbains tandis que ceux qui faisaient venir leur épouse et leurs enfants s'installaient en familles nucléaires.

En Nouvelle Nubie, la répartition administrative a disloqué l'habitat traditionnel. Les autorités ont respecté la séparation spatiale des deux groupes ethniques qui prévalait en Ancienne Nubie (figure 2), les unités villageoises ont été maintenues, mais les hameaux qui composaient des ensembles homogènes de résidence fondés sur la filiation ont été mélangés : les familles étendues, autrefois solidaires, se sont trouvées fragmentées en « familles nucléaires », logées selon le nombre de leurs membres dans des alignements d'habitations de même taille. En supprimant l'assise spatiale des tribus, les planificateurs pensaient supprimer les tribus elles-mêmes[5].

Cependant, après quelques années, l'espace communautaire s'est surimposé à l'espace anonyme des plans d'urbanisme. Des échanges de logement ont permis un regroupement partiel des parentèles, tandis que certains migrants réunissaient leur famille en ville. Il ne s'est donc pas produit de passage définitif de la famille étendue à la famille nucléaire comme c'est souvent le cas lorsque des communautés s'installent dans une bilocalisation à long terme et que les liens sont progressivement modifiés, voire rompus, entre le lieu d'origine et le lieu d'implantation.

[5] Seuls les Kenuz sont organisés en tribus, mais cette tentative de destructuration des unités sociales par la disposition de l'habitat concerne aussi les Fadidja.

Plutôt qu'une transformation de la structure familiale, il s'est produit une évolution des dynamiques familiales suivant les types de migration. Dans le cas nubien, le schéma classique de l'exode rural est modifié par l'ancienneté de l'expérience migratoire. En émigrant, les Nubiens n'abordent pas un rivage totalement inconnu, mais s'installent dans des lieux et des situations dont ils connaissent *a priori* les règles. L'adaptation des familles à la vie urbaine est facilitée par les réseaux d'entraide et par le maintien des contacts et des échanges avec le village. Des associations urbaines représentent la communauté auprès des autorités, organisent les activités culturelles, sportives et sociales, gèrent la formation des jeunes, les déplacements entre la ville et le village, et possèdent des locaux et des tombes.

Il n'existe pas de structure comparable pour les migrants installés à l'étranger, mais seulement des réseaux d'entraide selon les lieux de résidence. Comme les émigrés urbains au début du siècle, les expatriés confient des lettres et des colis à celui qui rentre. Même si les communications sont plus faciles qu'autrefois, il est très rare qu'un expatrié soit informé rapidement d'un événement grave survenu en son absence, ou qu'il soit consulté sur une décision à prendre : les sédentaires règlent les problèmes entre eux ou s'entendent avec les émigrés urbains pour trouver une solution. Les émigrés occupent souvent une position intermédiaire entre les deux autres groupes, pour prendre en charge un candidat à l'expatriation ou pour convaincre les expatriés de la nécessité d'une aide ponctuelle pour le village.

Les familles urbaines reviennent au village pour les vacances, les fêtes religieuses et les mariages. Les expatriés s'arrêtent en ville sur le chemin du retour chez des parents qui les accompagnent alors au village ; s'ils arrivent par Assouan ou Louxor, leurs oncles et leurs cousins s'installent à l'aéroport parfois plusieurs jours à l'avance pour les accueillir ; dans les faits, un migrant pénètre rarement seul au village. Chaque retour se prépare dans les familles, tout le monde s'agite, l'ambiance s'électrise, on fait des prévisions sur les horaires, on parle des conditions du voyage, les plus âgés racontent leurs souvenirs. Quelles que soient la durée de l'absence et sa fréquence, les proches dramatisent l'événement : l'accumulation des expériences, la répétition dans le temps, le maintien des contacts par courrier ou par téléphone, la relative facilité des transports..., rien ne banalise l'émigration. Au contraire, les rites se maintiennent et se renforcent.

Dans le passé, la durée des périodes d'émigration et le manque de communication donnaient aux visites des émigrés un caractère affectif très prononcé. Les mères attendaient plusieurs années durant le rctour de leurs fils ; partis à la pré-adolescence, ils revenaient hommes. Pour une épouse, la présence du mari signifiait outre une satisfaction psychologique un certain prestige social : pendant sa visite, elle portait ses plus beaux habits et ses bijoux en or ; se pavanant ainsi dans le village, elle entendait les autres femmes l'appeler *khanta*, terme signifiant qu'elle avait alors des rapports sexuels. Aujourd'hui, alors que les visites sont plus fréquentes, les femmes manifestent leur fierté de la même façon. Avant le retour de leur mari, elles font circuler la nouvelle, mettent leurs habits de fête pour accomplir leurs tâches quotidiennes, réquisitionnent parentes, amies et voisines pour nettoyer la maison de fond en comble et préparer de la nourriture en abondance, et multiplient leurs dettes chez les commerçants. Quand les époux sont enfin arrivés – et tandis qu'ils remplissent leurs obligations de leur côté en visitant leur parenté et passent la plupart du temps hors de chez eux –, elles se rendent visite, arborant leurs nouveaux atours, pour faire évaluer à l'aune des bijoux en or la réussite de leur conjoint et l'intérêt qu'il leur porte.

L'évolution des types d'émigration depuis le transfert a induit un changement important dans les relations d'échange et de solidarité entre sédentaires et migrants. Auparavant, les émigrés en ville faisaient vivre leur famille au village en envoyant de l'argent et, quand ils revenaient, apportaient des cadeaux à tous leurs proches. Maintenant, les urbains, vivant pour la plupart en famille et dans des conditions moins favorables, ne sont plus dans l'obligation de donner dans les mêmes proportions. L'aide au quotidien des sédentaires les plus démunis se gère au niveau de la fratrie, les émigrés et les expatriés partageant par exemple les frais d'entretien d'une sœur veuve dont les enfants sont encore petits ou d'un frère au chômage.

La véritable charge économique – du nécessaire et du superflu – s'est déplacée sur les expatriés. On attend tout d'eux, à la mesure des espoirs de réussite que suscite leur expatriation et aussi à celle des investissements que nécessite leur départ. Ils doivent non seulement remplir leurs obligations en ce qui concerne la vie quotidienne de leurs proches, mais aussi se montrer plus que généreux dans un cercle très large. C'est encore à eux que s'adressent les sédentaires quand

il s'agit de financer un projet collectif, comme la rénovation de la mosquée du village.

Finalement, le principe revient à exiger le plus de ceux dont les dettes sont déjà le plus élevées. Les sédentaires considèrent avec raison que les expatriés ont les moyens de leur endettement et l'ensemble des expatriés assure ainsi la part la plus importante de l'entretien des villageois. Chaque famille étendue – chaque lignée comportant des sédentaires, des émigrés et des expatriés – favorise tour à tour le projet de migration d'un jeune, et répartit sur les autres migrants les charges financières.

En observant le partage des responsabilités entre sédentaires, émigrés et expatriés, je proposerais l'hypothèse suivante : la migration nubienne est un phénomène tournant qui implique trois groupes de « joueurs », les sédentaires qui vivent en grande partie des ressources et des possibilités fournies par les deux autres, les émigrés qui financent l'expatriation de certains des leurs et de tous les sédentaires qui le veulent, les expatriés qui bénéficient au départ des efforts des émigrés et rendent aux sédentaires. Dans le temps et selon les types de migration exposés précédemment, le rôle de chacun et la composition des groupes évoluent, certains émigrés devenant sédentaires tandis que d'autres s'expatrient, des sédentaires émigrant puis s'expatriant.

Le circuit ancien – classique en matière de migration – voyait les émigrés masculins se succéder, chaque génération aidant la suivante à émigrer, alors que les femmes et les enfants demeuraient au village tant que la terre les nourrissait au moins en partie. Puis, à mesure que des familles se sont urbanisées, les émigrés ont entretenu les sédentaires. L'expatriation a entraîné une redistribution des rôles, les émigrés urbains agissant comme intermédiaires entre les deux autres groupes. Ainsi, de génération en génération – une « génération de migration » regroupe plusieurs « générations réelles » –, don et contre-don s'enchaînent. Les sédentaires ont aidé les émigrés masculins, qui ont aidé l'émigration urbaine familiale, puis les émigrés ont rendu l'aide qui leur a été donnée en finançant le maintien des sédentaires au village et l'expatriation de leurs enfants ; à leur tour, les expatriés rendent en donnant aux sédentaires.

À l'échelle d'une lignée, les positions individuelles dans ce circuit sont claires ; en passant à l'échelle de la tribu, et du village par extension, on reconnaît facilement l'appartenance de chacun aux différents

groupes de sédentaires, d'émigrés et d'expatriés. L'important reste que ces groupes sont de fait interdépendants, ce qui incite à penser la communauté, même plurilocalisée, comme un ensemble. Un individu peut, au cours de sa vie, occuper successivement plusieurs positions dans le circuit, mais le passage de l'une à l'autre de ces positions dépend de l'équilibre global de l'unité à laquelle il appartient, et donc de la manière dont le groupe dans son entier gère le partage des tâches. La communauté est financièrement, économiquement solidaire, et plus que cela.

Termes de l'échange

L'aspect financier du circuit migratoire est évident, le roulement est manifeste d'une génération à l'autre, et chaque groupe visiblement situé dans le circuit. Cependant, il n'est pas inutile d'examiner la balance des « intérêts » des différents groupes, tout en gardant présent à l'esprit qu'une lignée unie par la filiation et les mariages comporte toujours des membres appartenant à chacun des trois groupes. Admettons comme guide de réflexion le « jeu » de l'échange proposé plus haut : les expatriés reçoivent des émigrés et donnent aux sédentaires ; les émigrés donnent aux sédentaires et aux expatriés – que reçoivent-ils et de qui ? – ; les sédentaires reçoivent des émigrés et des expatriés – que donnent-ils et à qui ?

Le rassemblement de la communauté pour les fêtes est la meilleure occasion pour observer les termes de l'échange. La population du village s'accroît brusquement, les rues d'ordinaire désertes et uniformes s'animent et pavoisent, le silence habituel se rompt et la tension qui régnait les jours précédents se transforme en une surexcitation joyeuse – le climat atmosphérique en est presque changé. Les maisons des émigrés, fermées tout au long de l'année, sont enfin ouvertes ; chaque famille accueille au moins un parent migrant. Toutes les activités de jour comme de nuit sont alors centrées sur les visites, celles que l'on fait et celles que l'on reçoit. Chaque voiture transportant un expatrié klaxonne dès son entrée dans le village, et effectue un grand tour dans les rues. Il est d'abord conduit chez ses parents où toute la famille se réunit pour les salutations, la présentation des nouveau-nés et l'ouverture des valises de cadeaux que la personne la plus âgée distribue avec force commentaires, suivant l'ordre des liens

de parenté. Il reste toujours des présents de moindre valeur pour les voisins, les amis et certains membres d'autres lignages.

On sait la complexité de l'échange dans le monde arabo-musulman, et l'importance du regard, du geste et de la parole. L'obligation du don ne vaut pas seulement pour le thé que l'on offre au passant et que celui-ci doit refuser avant d'accepter. Entre des personnes que lie un rapport de quotidienneté, l'apparition d'un nouvel objet doit provoquer une réaction en chaîne : le visiteur remarque l'objet – ou pose simplement son regard dessus – et en fait compliment à son hôte qui, immédiatement, lui offre (*tafaddal*, « Prends ! Sers-toi ! ») en lui faisant signe de le prendre ; le visiteur refuse avec un geste de recul (*Allah yebarek-fik*, « Dieu te bénisse »), et personne n'insiste plus. L'hôte est fier que le visiteur ait remarqué l'objet en question, et il est quitte puisqu'il a proposé de s'en défaire ; le visiteur a montré qu'il est attentif à son hôte, qu'il est personne d'honneur puisqu'il a refusé le don, et ne posera plus ses yeux sur l'objet.

Tout se joue dans un espace extrêmement ténu entre ce que l'on montre et ce que l'on cache, ce qui est visible et que l'on feint de ne pas remarquer, ce que l'on veut faire remarquer et la manière dont on souligne le fait sans s'appesantir. L'objet est visible pour susciter une réaction, et le visiteur doit lancer l'échange verbal. L'hôte n'est pas le seul à gérer le visible et le caché, le visiteur a également pris la peine de choisir ses vêtements pour l'occasion, et un vêtement neuf obligera l'hôte à une discussion rituelle semblable. Dans la vie quotidienne, il est aisé de faire la part des choses : tout ce qui entre ou sort d'une maison est empaqueté ou couvert – même symboliquement –, jusqu'aux assiettes de nourriture que s'échangent des voisines. On n'ouvre jamais immédiatement un cadeau inattendu : on tente d'abord de le refuser, puis on remercie discrètement, presque distraitement, on le met de côté, on l'ouvrira plus tard ; le cadeau « surprise » représente presque un affront pour celui qui le reçoit, et l'effort vise à effacer toute tentative de subordination pour que la relation présente continue sans perturbation.

Mais dans les périodes exceptionnelles, lors du rassemblement annuel de la communauté en l'occurrence, les normes en la matière changent et une sorte de surenchère apparaît. Les femmes ne sont pas les seules à se pavaner, les hommes et les enfants n'en finissent pas de montrer leurs cadeaux. Il ne s'agit pas alors de cadeau « surprise »,

ni de la marque d'une réciprocité immédiate entre voisines, mais d'un contre-don attendu qui a toute sa place dans le cadre formel de l'échange et concerne la communauté dans son ensemble. En d'autres termes, les dons des expatriés explicitent le lien de reconnaissance qu'ils entretiennent avec les sédentaires.

Ce que donnent les expatriés aux sédentaires pour assurer leur quotidien n'est jamais l'objet d'une attitude ostentatoire. Une famille dépendant d'un expatrié ne rend pas publique son aisance ou sa gêne. Par contre, les cadeaux sont exhibés parce qu'ils matérialisent *a posteriori* le don des sédentaires aux expatriés, don essentiel à la pérennité de la communauté. Ce sont en effet les sédentaires qui constituent le noyau, le centre, le lieu des valeurs et de l'honneur. Ils prennent en charge les femmes et les enfants des expatriés, se portent garants de l'honnêteté des garçons, du comportement des femmes – mères, épouses, sœurs, filles. Ils sont responsables de l'honneur du groupe. Ils transmettent les généalogies, les rites et les mythes. Ils protègent la communauté des innovations de toutes sortes et filtrent avec soin l'introduction de la « modernité ».

C'est par leur rôle de « gardiens » de la tradition et de l'identité que les sédentaires donnent aux expatriés et aux émigrés. Et c'est dans ce contexte qu'ils agissent comme un groupe « donneur » dans ce système d'échange[6]. Les expatriés épousent en majorité des sédentaires. Les émigrés continuent à préférer marier leurs enfants à des jeunes élevés au village. Les projets matrimoniaux sont toujours discutés au village et les sédentaires, bien au fait des situations de toutes les familles, organisent les mariages. Le marché matrimonial n'est pas sectorisé, divisé entre les lieux d'émigration ; on pourrait même dire qu'il est centralisé au village de sorte que les alliances matrimoniales pérennisent les liens entre les trois catégories.

L'âge au mariage relativement élevé – autour de 24 ans pour les filles et de 30 pour les garçons – par rapport aux périodes précédentes, tient principalement au fait que les filles étudient plus longtemps et que les garçons s'expatrient après leur formation. Dans les mariages entre

[6] En utilisant ce terme, je ne recours pas à une solution de continuité théorique – par ailleurs inadéquate puisqu'il ne s'agit en aucun cas d'un « échange de femmes » –, mais je cherche à caractériser les différents groupes en fonction de leur position par rapport au marché matrimonial.

sédentaires, les deux époux sont plus jeunes. Autrement, il n'y a pratiquement aucune différence entre la ville et le village en ce qui concerne l'âge des époux : une villageoise sans diplôme peut ainsi attendre des années que son fiancé, expatrié, réunisse l'argent du mariage, tandis qu'une citadine continuera ses études pendant une durée équivalente.

La différence du niveau d'étude entre futurs conjoints est assez fréquente, dans les deux sens : si le diplôme de la jeune fille est plus valorisé et qu'elle tienne à exercer son métier en ville, le jeune homme compense par une expatriation plus longue qui lui permet de fournir un équipement ménager plus conséquent ; un jeune homme diplômé ne refuse pas d'épouser une jeune fille sans formation, même s'il a été élevé en ville et elle au village. Tous les mariages sont célébrés au village, que les époux soient sédentaires, émigrés ou expatriés. Certaines jeunes filles nées au Caire obtiennent parfois des fiançailles à la mode égyptienne, dans une grande salle de la capitale avec de nombreux invités..., mais le mariage a lieu au village avec, peut-être, une austérité d'autant plus appuyée que les dépenses précédentes ont été élevées. Ce sont les sédentaires qui veillent à ce que les traditions en la matière soient respectées.

Certaines différences économiques s'accentuent entre les familles migrantes et les autres. Les migrants ont des moyens que les sédentaires n'auront jamais, mais les possibilités financières ne constituent pas un facteur d'accroissement du statut dans la communauté. Tout se passe comme si la fortune n'était appréciée que relativement au mérite, un mérite personnel dans certains cas mais surtout le mérite familial, ce qui n'a rien d'original. En fait, les sédentaires, tout en bénéficiant indirectement du travail des migrants, portent un jugement négatif sur l'ostentation, l'étalage des richesses, la distinction matérielle. Les expatriés qui réussissent à financer la construction d'une maison à proximité du village sont vivement critiqués parce qu'ils sortent du lot ; ceux qui se contentent d'améliorer le confort de leur logement en rajoutant un étage, une pièce d'eau ou en remodelant la façade dans le style traditionnel nubien, sont encouragés. Tout est affaire de conformité aux normes communautaires.

Émigrés et expatriés participent continuellement à la vie du village, par des aides financières au sein de la famille élargie et par des collectes organisées à l'échelle des tribus pour les projets et les événements communautaires. Dans la sphère restreinte de la lignée, ils sont solli-

cités pour chaque entreprise locale, acheter une voiture pour qu'un sédentaire travaille comme chauffeur de taxi ou investir dans l'achat d'animaux pour un élevage familial. Peu au fait des questions agricoles, ils sont conscients de l'importance symbolique de la terre, plus que de son utilité en termes de ressources, et s'engagent aux côtés des sédentaires pour faire valoir leurs droits sur les zones nouvellement bonifiées. Ils reçoivent les prémices comme tous les membres de la lignée. À chaque récolte, leur part est comptée avant d'être distribuée entre ceux qui en ont vraiment besoin, et à chaque nouveau départ, ils emportent une provision de produits traditionnels, dattes et karkadé.

Le statut de migrant ne modifie en rien les obligations liées à l'appartenance tribale : émigrés et expatriés contribuent au financement de la coopérative alimentaire comme aux dépenses de la fête annuelle du saint local. S'ils sont absents lors des cérémonies, les sédentaires effectuent certains rites en leur nom, ce qui montre l'unité de la communauté et l'importance du rôle des sédentaires dans la préservation de la tradition. Chaque fois que les villageois mettent en place un projet collectif comme la construction d'une salle de réunion ou l'organisation de l'enseignement coranique, les migrants participent. Les contributions sont comptabilisées par tribu, sans distinction entre les sédentaires et les autres.

L'expérience migratoire nubienne n'a donc pas entraîné de coupure entre deux espaces, deux modes de vie, mais elle a permis à la communauté dans son ensemble de perpétuer des éléments fondamentaux de son identité. La cohésion entre migrants et sédentaires tient en grande partie au rôle de ces derniers dans le maintien des traditions. L'« épicentre » de la communauté ne s'est pas déplacé du village à la ville, et ce n'est pas là seulement l'opinion des sédentaires. En termes de production économique et de présence effective – autrement dit, si l'on s'en tient aux chiffres –, les migrants se classent loin devant les autres, mais l'ensemble des éléments qui constituent l'identité de la communauté est organisé relativement au village.

Le migrant n'est pas « détribalisé » quand il s'installe en ville, pas plus qu'il n'est « désurbanisé » quand il revient au village. Il ne perd pas les marques d'un endroit quand il est dans l'autre, mais il n'emmène pas non plus le village à la ville, ou inversement. Les activités urbaines servent en grande partie à faire vivre le village et les connec-

tions tribales continuent d'être effectives dans la vie urbaine. La situation des uns et des autres par rapport à la migration ne se présente pas comme une alternative mais selon un continuum.

Chaque départ d'un membre de la communauté est entouré de rites de protection : le migrant donne quelques pièces de monnaie à ses enfants, ses neveux et nièces, et ses frères et sœurs cadets. Ses plus proches parentes l'entourent en pleurant et en le provoquant sur un improbable retour. Sa mère ou sa sœur aînée recouvre de sable les traces de ses derniers pas, et il s'en va en cachant ses larmes. Ces scènes se reproduisent pour les hommes comme pour les femmes, sédentaires, émigrés ou expatriés, se déplaçant seuls ou à plusieurs, quels que soient leur âge et la durée prévue de l'absence, dès qu'ils quittent la région pour plus d'une journée. Dans une société où l'expression de l'émotion est codifiée à l'extrême, où la violence même verbale est rare, la charge émotionnelle liée au départ et au retour signifie bien le poids de la migration. La communauté qui se brise ainsi et se ressoude rituellement et continuellement est une, indivisible, fondée sur les multiples relations matérielles et symboliques qui unissent sédentaires et migrants. Contrairement aux situations nombreuses où la distance géographique et les efforts d'adaptation à la vie urbaine entraînent une distanciation sociale, les migrants remplissent une fonction sociale – et non pas seulement économique – par rapport au village.

✳

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité d'élargir le champ de l'analyse des migrations, et cela en donnant une large part à ce que les gens eux-mêmes expriment dans de telles situations, comment ils les vivent et comment ils les gèrent en relation à ce qui constitue leur identité. Deux propositions corrélées émergent de la relecture des travaux anthropologiques sur des populations transférées.

D'une part, il apparaît qu'une société est rarement concernée par un type unique de déplacement. Ce qui ne signifie pas qu'elle les connaisse tous forcément, ni dans la diachronie, ni dans la synchronie. Mais plutôt que, confrontée à un déplacement donné, elle peut établir, dans le champ des représentations, des relations entre l'événement présent et des pratiques antérieures, voire des références

mythiques qui relatent d'autres déplacements. Elle peut intégrer l'événement dans un ensemble cognitif.

D'autre part, les réactions d'une population à la contrainte du transfert peuvent prendre des formes différentes, significatives de la manière dont la communauté gère à la fois sa présentation et sa représentation d'elle-même. Ces réactions, immédiates ou décalées dans le temps, participent d'une stratégie globale de résistance à la contrainte, ou de transformation de cette contrainte en élément identitaire.

C'est donc à partir de l'analyse des représentations et des pratiques locales que l'on pourra interroger les catégories analytiques et esquisser une méthodologie centrée sur le comparatisme, pour atteindre une réelle dynamique dans l'analyse du phénomène migratoire.

Bibliographie

Bujra (A. S.), 1973 — « The Social Implications of Developmental Policies : A Case Study from Egypt », *in* C. Nelson (ed), *The Desert and the Sown, Nomads in the Wider Society*, Berkeley, University of California, Institute of International Studies, *Research Series* 21 : 143-157.

Fathy (H.), 1970 — *Construire avec le peuple*, Paris, Sindbad.

Fernea (R. A.) (ed.), 1966 — *Contemporary Egyptian Nubia*, 2 vols. New Haven, Human Relation Area Files Press Inc.

Fogel (F.), 1997 — *Mémoires du Nil. Les Nubiens d'Égypte en migration*, Paris, Karthala.

Foster (G.M.), Scudder (Th.), Colson E. et Kemper R.V. (eds), 1979 — *Long-Term Field Research in Social Anthropology*, New York, San Francisco, London, Academic Press.

Hansen (A.) et Oliver-Smith (A.) (eds), 1982 — *Involuntary Migration and Resettlement. The Problem and Responses of Dislocated People*, Boulder, Colorado, Westview Press Inc.

Scudder (Th.) et Colson (E.), 1982 — « From Welfare to Development : A Conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People », *in* Hansen & Oliver-Smith, *op. cit.* : 267-287.

Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés

Jean Boutrais
Géographe

Dans les inventaires habituels des réfugiés, les éleveurs occupent presque toujours une place à part. Ce sont des populations mal connues, peu prises en compte, voire carrément abandonnées à leur sort. Certes, les éleveurs, vivant souvent isolés en brousse, sont accoutumés à ce genre de traitement et, en des circonstances moins dramatiques, ils s'en accommodent volontiers, en attendant fort peu d'aide de l'extérieur. Au contraire, ils se tiennent souvent d'eux-mêmes à l'écart d'initiatives étrangères au monde pastoral. Dans le domaine du développement rural, des politiques d'aménagement ou d'investissements publics, les éleveurs font couramment l'expérience d'inégalités, de mesures discriminatoires voire hostiles à leur égard.

Pourtant, certains éleveurs partagent le sort difficile des réfugiés et des migrations pastorales relèvent de déplacements involontaires, contraints, imposés et entrepris comme ultime issue de sauvegarde d'une activité et d'une identité. Cette affirmation peut paraître surprenante à propos de pasteurs souvent assimilés à des nomades, c'est-à-dire à des gens qui se déplacent d'eux-mêmes constamment. On répète qu'ils aiment la vie nomade et que cet attachement sentimental les empêche de changer de mode d'élevage. En fait, la plupart des déplacements pastoraux ne sont pas entrepris de façon gratuite ni pour le plaisir. D'un autre côté, en se référant à la langue peule, celle-ci ne comporte pas de terme d'usage courant qui traduirait la notion de réfugiés [1]. Est-ce le signe que les éleveurs font rarement l'expérience de déplacements forcés et d'existences précaires en d'autres pays que le leur ?

[1] Le terme le plus proche de cette notion serait *fattiido/fattiiße* (de *fattoo* : demander la protection, l'asile). Signalé dans les dialectes peuls de l'ouest (Zoubko, 1996), ce terme semble inconnu dans ceux de l'est.

La situation d'étranger (*jananno*) ou d'hôte reçu (*koDo*) est pourtant vécue de façon habituelle, notamment par les Peuls. Ils côtoient souvent des communautés locales qui les perçoivent comme des gens différents venus d'ailleurs. Leur vie en brousse (*yimβe ladde* : les gens de la brousse) et la recherche des pâturages (*yimβe geene* : les gens de l'herbe) participent à leur étrangeté. Ces populations étrangères aux normes villageoises le sont pourtant de manière banale et non à la suite de catastrophes qui « produisent » des réfugiés.

Les Peuls disposent-ils d'un vocabulaire plus approprié pour exprimer la notion de migration forcée ? De façon curieuse, ce n'est pas évident, de prime abord. Et pourtant, leur vocabulaire est réputé d'une grande richesse pour désigner diverses formes de déplacements. De plus, ce sont des termes de base de la langue peule, qui se retrouvent d'une extrémité à l'autre de leur aire linguistique. Le verbe le plus habituel dans ce registre est sans doute *egga* : déménager, émigrer, se déplacer, transporter le campement d'un lieu à un autre. Mais *dilla* comporte les mêmes sens : s'en aller, partir. Une différence fondamentale intervient pourtant entre les deux verbes : *egga* implique un déplacement des gens avec les animaux, ce qui n'est pas le cas de *dilla,* verbe neutre qui exprime simplement un départ, un éloignement sans indication de modalités pastorales. Quand des Peuls emploient *egga* pour dire que des jeunes ont migré, par exemple pour fuir la sécheresse, il n'est pas nécessaire que l'informateur précise ; ceux qui l'écoutent ont compris que ces jeunes sont partis à pied avec des animaux. Le fait qu'ils se déplacent avec au moins un peu de bétail est une donnée importante. Elle implique que cette migration n'est pas une fuite éperdue mais une avancée prudente pour ménager des animaux fragilisés et que ces migrants gardent une certaine autonomie de décision par rapport à des interventions externes, même lorsqu'elles sont destinées à les secourir.

Le verbe *egga* sous-entend également presque toujours un déplacement de grande ampleur et, en ce sens, il s'oppose à *sotta* : se déplacer un peu, sur une courte distance. Un petit déplacement n'entraîne pas de changement significatif tandis que *egga* suppose un dépaysement par l'entrée dans une autre région, un autre milieu. Ce faisant, les distances parcourues dans le cadre de *egga* peuvent s'avérer très inégales, d'une dizaine de kilomètres à plusieurs centaines.

Dans les dialectes peuls orientaux, *egga* s'oppose enfin à *rimda*, en tant que déplacement de tout le groupe familial avec les animaux. Au

contraire, *rimda* (charger un animal porteur) désigne implicitement le départ d'une partie de la famille avec les animaux. Dans le vocabulaire pastoral, *rimda* fait partie des verbes importants pour exprimer des déplacements avec le bétail. Zoubko (1996) donne comme équivalents en français à la fois transhumer et émigrer. La réalité géographique des deux formes de déplacement est pourtant différente. La transhumance correspond à un déplacement saisonnier, alternatif et régulier du troupeau avec une partie du groupe familial, tandis que la migration implique un déplacement définitif de tout le groupe pastoral, famille et bétail. Même s'il est parfois utilisé de façon plus générale, *egga* implique un départ définitif.

D'autres verbes permettent de préciser *egga* dans la manière de se déplacer avec le bétail, en tête (*arda*) ou en arrière (*jokka*) du troupeau, dans une direction précise (*yaha*) ou incertaine (*waanca*). Parmi toutes les manières de dire, en foulfouldé, les déplacements pastoraux, certaines expriment des migrations forcées, par leurs causalités ou leurs modalités. Ce sont les verbes *dogga, meeda* et *fera* qui servent d'entrées à cette présentation de migrations pastorales forcées.

Dogga : courir, fuir

Le verbe *dogga* est d'un emploi commun chez les Peuls pour dire simplement courir, qu'il s'agisse de personnes ou d'animaux. Mais *dogga* signifie également : migrer rapidement pour échapper à une menace, s'échapper, s'évader, s'enfuir. La migration soudaine répond à des circonstances inattendues dont les éleveurs cherchent à se soustraire le plus vite possible. Cette migration-fuite ressemble souvent, par son caractère imprévu, à un déplacement forcé. Des formes dérivées de *dogga* décrivent des situations proches de celles des réfugiés, dans les dialectes orientaux (Noye, 1989) : *doggitirgo* (aller demander secours) et *doggirde* (lieu de refuge).

Les Peuls sahéliens emploient souvent le verbe *dogga* pour exprimer la façon dont ils ont migré en catastrophe au cours des sécheresses des dernières décennies. Par exemple, dans les phrases suivantes relevées au Burkina Faso : *lesdi fuu woodaay, yimbe dogga* : « tout le

pays est abîmé (sinistré), alors les gens s'enfuient » ; *hudo waddataa, gawri waddataa, sey a dogga :* « l'herbe ne pousse pas, le mil ne pousse pas, alors il faut t'enfuir ». Les grandes sécheresses sahéliennes ont provoqué des migrations forcées qui ont marqué la conscience collective durant plusieurs années et changé la géographie pastorale de cette zone.

Abandons de la zone pastorale au Tchad

Les crises pastorales à l'origine d'exodes de réfugiés de la sécheresse sont relativement bien connues en Afrique de l'ouest, grâce à de nombreuses publications. Par contre, en Afrique centrale, notamment au Tchad, les conséquences des mêmes sécheresses ont été peu évaluées. Elles n'étaient pas aisées à mettre en évidence car elles s'imbriquaient avec les effets d'une guerre civile endémique. Pourtant, de 1970 à 1985, des abandons forcés de pâturages et des exils de pasteurs vers le sud ont pris une ampleur considérable dans ce pays.

Avant les sécheresses, les systèmes pastoraux tchadiens ont surtout été étudiés par J.-C. Clanet (1985) qui a dressé des cartes de transhumance couvrant tout le pays, travail cartographique repris de façon synthétique dans sa thèse (1994). Les groupes disposés au centre du pays effectuaient alors deux séries de mouvements saisonniers : une poussée vers le sud en milieu ou en fin de saison sèche, pour aller à la rencontre du front des pluies, puis un retour progressif vers le nord, en suivant l'avancée des pluies vers les confins sahariens. Dans ce schéma classique au Sahel, les pasteurs remontaient plus ou moins loin vers le nord en hivernage. Les Arabes au centre du pays accomplissaient des déplacements annuels de 1 000 kilomètres d'amplitude, en empruntant des pistes de transhumance habituelles, jalonnées de puits très profonds où chaque tribu disposait de privilèges séculaires d'abreuvement de ses animaux. Les Toubous situés un peu à l'ouest pratiquaient une technique similaire d'exploitation successive de plusieurs milieux zonaux. Par contre, ceux des abords du lac Tchad n'effectuaient que de très petits déplacements entre les dunes et les dépressions inter-dunaires. L'amplitude des déplacements saisonniers diminuait donc, de la périphérie au centre du bassin tchadien. Bien que séjournant seulement durant un temps bref au Sahara, les pasteurs sahéliens convoitaient ces pâturages précieux.

Aux confins du Tchad et du Soudan, M.-J. Tubiana (1971) avait également décrit une grande transhumance comparable, des pâturages sahéliens vers les confins sahariens. Or, en 1970, à la suite d'une première année de sécheresse quasi totale, les parcours du nord furent abandonnés. J.-C. Clanet (1994) confirme que, dès la fin des années 1960, les pasteurs sahéliens renoncèrent à leurs pâturages sahariens d'hivernage. Certes, la sécheresse était un phénomène habituel aux marges du Sahara mais elle manifesta un paroxysme à ces latitudes dès la seconde moitié de la décennie. À la fin des années 1960, les pasteurs du nord-Sahel étaient déjà sinistrés, mais personne ne s'alarma car la détresse ne touchait que de petits groupes isolés.

Après la perte des pâturages saisonniers sahariens, les parcours sahéliens du Tchad furent eux-mêmes frappés au début des années 1970. Des mouvements de panique de grande ampleur s'emparèrent alors de groupes pastoraux (Clanet, 1994). Des tribus disparurent en quelques jours, à la suite de la dispersion complète de leurs membres. Des agro-pasteurs qui ne se déplaçaient pas entreprirent des exodes dans des conditions catastrophiques, en perdant presque tout leur cheptel. Les tribus qui nomadisaient chaque année s'en tirèrent mieux, en prolongeant leurs déplacements vers le sud ou en pénétrant dans le lac Tchad en cours d'assèchement.

Après 1973, les conditions pluviométriques redevenant favorables, les éleveurs sahéliens regagnèrent leurs positions d'avant la sécheresse. Mais des déficits de pluies se renouvelèrent à la fin des années 1970 et au début des années 1980. En 1984, les pasteurs abandonnèrent très vite les pâturages sahéliens, ce qui limita leurs pertes en cheptel. Les années suivantes, il ne restait que de petits groupes au Sahel, beaucoup de pasteurs ayant trouvé refuge près des lacs (lac Fitri et lac Tchad). Pendant plusieurs années, les positions des groupes ne changent plus, une fois décalées plus ou moins loin vers le sud. Les nouveaux pâturages d'attache des Arabes orientaux se trouvent à 200-250 km de leurs régions d'autrefois, ceux du centre du Tchad à 100-200 km. Les Toubous à l'est du Niger empiètent sur les parcours des Peuls, en provoquant des confrontations dont témoigne B. Thébaud dans une thèse en cours.

En plus d'une évacuation forcée des pâturages nord-sahéliens, les systèmes d'élevage ne fonctionnent plus comme avant. Les déplacements d'hivernage vers le nord se raréfient et se rétractent, alors que ceux vers les savanes du sud acquièrent une grande amplitude, ce qui

accentue l'expansion de l'élevage en zone soudanienne. Ces changements de grande ampleur impliquent toute une série d'adaptations des hommes et des animaux, l'apprentissage de nouveaux milieux et le côtoiement d'autres populations.

L'anthropologue C. Pairault (1994) a témoigné de la présence nouvelle d'éleveurs sahéliens dans une région de savanes au sud du Tchad. Leur première arrivée massive se fit dans des conditions catastrophiques, à tel point que les villageois de la région du lac Iro appellent cette année de sécheresse « l'année des os », tellement les pertes en animaux subies par les pasteurs furent graves au cours de leur fuite vers le sud. Quelques années plus tard, la situation des Arabes et Mbororo qui stationnent sur place en saison sèche reste préoccupante : maladies du bétail, absence d'appuis vétérinaires, imposition de lourdes taxes sur le bétail. Quant aux rapports entre les éleveurs et les villageois, ils sont empreints de méfiance réciproque et d'incompréhension. D'un côté, les Arabes refusent de négocier en cas de contestations liées au bétail, de l'autre les villageois les considèrent comme des étrangers, des gens « du dehors ».

Les éleveurs qui séjournent aux environs du lac d'Iro vivent une situation précaire qui ressemble à celle des réfugiés : séparation géographique des régions d'attache, marginalisation par rapport à la société dominante du lieu d'accueil. Ils s'en distinguent pourtant par une absence de dépendance à l'égard d'aides externes. Ainsi, les nouveaux habitants du lac d'Iro disent ne pas être secourus par l'administration. L'absence d'aide, partagée par la plupart des éleveurs réfugiés en zone soudanienne, ne devient une plainte que par comparaison à d'autres populations secourues. Tant qu'il leur reste du bétail, les éleveurs s'efforcent d'être économiquement autonomes. Même ruinés, d'anciens éleveurs cherchent encore à valoriser leurs compétences comme bergers salariés, avec comme objectif de reconstituer par eux-mêmes un élevage personnel.

Une distinction entre éleveurs émigrés en difficultés et réfugiés de fait peut être proposée d'après le critère de la sauvegarde ou non de bétail. C'est lorsqu'ils ont perdu toute activité d'élevage que d'anciens éleveurs se rapprocheraient le plus de la situation des réfugiés. La cloison n'est habituellement pas étanche, la reconstitution progressive de cheptel permettant de la franchir. Toutefois, ces passages deviennent parfois plus difficiles, par exemple pour les émigrés récents de la sécheresse dans une région de savanes du Burkina Faso.

Arrivées et destins d'éleveurs sahéliens au sud-ouest du Burkina Faso

La plupart des savanes soudaniennes ont accueilli des éleveurs, chassés par les grandes sécheresses des années 1970 et 1980. Des témoignages de ces grands départs ont été recueillis auprès d'informateurs revenus au Sahel (E. Bernus, sa contribution à cet ouvrage et thèse en cours de B. Thébaud). Pour ces gens, l'exode vers le sud ne fut qu'un épisode, même s'il laisse des souvenirs pénibles. Mais de nombreux réfugiés de la sécheresse ne sont pas retournés au nord. Est-ce le signe d'une adaptation progressive à un nouveau milieu pastoral ou, au contraire, celui d'un grand appauvrissement, voire de la perte irrémédiable d'une activité ? Comment les éleveurs enfuis du Sahel surmontent-ils cette catastrophe, au fil des années ?

Situé sur une ancienne piste de commerce du bétail, le secteur de Bondoukuy a joué un rôle d'accueil d'éleveurs venus du nord : pays samo, Yatenga et surtout Djelgodji au Sahel. En 1995, j'ai recensé une centaine de familles peules aux environs du village et effectué 35 entretiens. Sur 35 familles, 27 ont indiqué comme provenance l'une des trois régions citées au nord tandis que 25 étaient parties récemment à cause de la sécheresse. Les deux grandes sécheresses des dernières décennies ont fait fuir la plupart de ces éleveurs (10 puis 12 sur les 25), les autres étant partis en dehors de ces périodes critiques.

Lors de la sécheresse des premières années 1970, la situation était grave au Djelgodji : absence de pâturage, mais aussi échec des cultures de mil, pertes régulières de bétail épuisé par la faim. Même en pays samo, des pluies tardives ou réduites éprouvaient les troupeaux. Devant ce désastre, des Peuls « ont pris peur » et se sont enfuis vers les savanes du sud. Les informateurs disent que beaucoup de gens sont partis du Djelgodji dès 1970. La plupart des Peuls ont émigré, alors, avec leur bétail. Seul, un Mossi propriétaire d'animaux a décidé de les vendre au Djelgodji pour en racheter d'autres à Bondoukuy. La fuite des Peuls avec leur bétail est significative d'une volonté commune de ne pas se séparer des animaux.

Un véritable flux migratoire pastoral relie alors le Djelgodji au sud-ouest, en passant par le Yatenga et le pays samo. Avant 1970, les Peuls de Bondoukuy arrivaient surtout de Barani. Les migrants du Djelgodji

se déplacent au loin d'une seule traite, tandis que ceux du pays samo « descendent » vers le sud en plusieurs étapes, selon un itinéraire plus compliqué.

De 1975 à 1983 survient une accalmie puisque seules deux arrivées sont enregistrées, en provenance du pays samo. Puis, les années 1983-86 relancent le flux migratoire dans des conditions de plus grande détresse encore qu'au début des années 1970. En effet, des troupeaux ne sont pas vraiment reconstitués lorsque survient la seconde sécheresse. Des Peuls se ruinent en vendant du bétail pour acheter du mil et survivre. Les jeunes partent alors s'engager comme bergers, de façon à alléger les charges familiales.

Les migrations des années 1980 sont des migrations de grande pauvreté : sept migrants sur 12 n'ont pas de bétail. Ces gens ruinés arrivent surtout du Djelgodji (cinq sur sept). En situation de crise, des familles éclatent et des troupeaux sont scindés entre les migrants et ceux qui restent. Des jeunes partent avec les bovins mais laissent des chèvres au Djelgodji pour que les anciens disposent d'un peu de lait. Alors que la sécheresse sévit surtout en 1983 et 84, des éleveurs ruinés continuent à quitter le Sahel burkinabé au cours des années suivantes. Un Peul à Bondoukuy est encore parti de son village, au Seno malien, en 1989.

En 1995, les destins à Bondoukuy de ces deux vagues migratoires se différencient nettement. Les migrants de la première sécheresse sont devenus, une vingtaine d'années plus tard, des éleveurs autonomes à la tête de troupeaux personnels (*na'i maraadi*) ou associés à des cultivateurs qui leur confient encore du bétail (*na'i halfinaadi*). Des Peuls arrivés sans bétail dès les années 1960 ont réussi à se constituer des troupeaux, grâce au salaire perçu en animaux, à raison d'un taurillon âgé de deux à trois ans chaque année. Pour ceux arrivés au cours des années 1970, c'est déjà plus difficile : les cultivateurs propriétaires d'animaux n'acceptent d'en payer le gardiennage qu'en argent dont ils disposent grâce aux revenus de la culture cotonnière. Les salaires mensuels relevés varient de 1 000 à 3 000 francs CFA, selon le nombre de têtes confiées (d'une dizaine à une vingtaine). « C'est fort peu », disent les éleveurs : « la moindre paire de chaussures coûte 1 500 francs. » Du moins, peuvent-ils traire les vaches et maîtriser la conduite du troupeau qu'ils envoient en transhumance. De plus, ils ont ouvert des champs qu'ils labourent avec des attelages empruntés

aux cultivateurs. Des Peuls venus dans les années 1970 et ayant mis en culture un champ n'achètent plus de mil « depuis longtemps », disent-ils. Grâce à la fumure animale, les Peuls agro-éleveurs obtiennent de bons rendements en sorgho et en maïs. Ils savent gérer la période et l'importance de la fumure, en fonction de la culture prévue, de façon à limiter l'envahissement par des adventices (fumure de saison sèche pour le sorgho, fumure de début de saison des pluies pour le maïs). Ces Peuls ont adapté leur système mixte de production au contexte soudanien. Le bilan est plutôt celui d'une réussite, bien que la plupart de ces Peuls soient inquiets pour l'avenir de leur élevage dans le secteur d'accueil où les pâturages reculent devant les cultures.

Pour les fugitifs de la sécheresse des années 1980, le bilan est beaucoup moins positif, une dizaine d'années plus tard. Sur 12 chefs de famille, sept sont encore employés comme bergers (*durooBe*) de cultivateurs qui possèdent du bétail. Ces bergers n'ont toujours pas réussi à reconstituer un troupeau. Leur bétail se limite à des chèvres, parfois à quelques têtes de bovins. Il faut dire que les rémunérations actuelles de ces bergers sont faibles, surtout depuis la dévaluation de 1994. Ils ne cultivent pratiquement pas et reçoivent 2 à 3 000 francs par mois plus deux à trois tines de sorgho pour s'occuper d'un troupeau d'une trentaine de têtes. Les cultivateurs refusent catégoriquement de payer désormais les bergers sous forme de jeunes animaux. Après la dévaluation, les cours des bovins ont nettement augmenté, un veau d'un an en bon état se négociant à 50 000 francs en 1995. Dans ce contexte, les bergers n'ont plus aucun espoir d'acquérir du bétail avec leur salaire : ils se trouvent en cours de paupérisation.

La fourniture de sorgho dans le salaire du berger dénote son faible engagement agricole. De fait, le berger déclare souvent qu'il est accaparé par la garde du troupeau en hivernage. Les propriétaires placent leurs bergers à faible distance des fermes, de façon à pouvoir contrôler le bétail (et les bergers eux-mêmes !). Mais cette installation proche des champs augmente l'effort de gardiennage pour éviter des dégâts.

Encore plus que la pauvreté, c'est de la dépendance à l'égard du propriétaire de bétail dont se plaignent les bergers peuls. Souvent, ils n'apprécient pas l'endroit où ils doivent habiter et regrettent de ne pouvoir partir en transhumance, parce que le ou les propriétaires s'y opposent. Le seul avantage qui leur reste, c'est l'autorisation de traire

les vaches en saison des pluies. À cette saison, les femmes vendent un peu de lait dans les villages. Mais ces bergers avouent qu'ils cherchent seulement à survivre, sans plus : « moi, je reste ici, je gagne de l'argent pour acheter de la nourriture ». À ce stade, un processus d'accumulation ne peut plus être amorcé. Des bergers peuls affirment qu'il est impossible de s'enrichir (c'est-à-dire d'acquérir un troupeau personnel) en travaillant en particulier au service de Mossi : le propriétaire « veut » que son berger reste pauvre...

La seule façon dont ces bergers peuvent espérer récupérer une certaine autonomie consiste à se mettre à cultiver suffisamment pour couvrir les besoins alimentaires de la famille. Ce faisant, ils ont la possibilité de valoriser les déjections des animaux gardés. Dans ce domaine, les bergers ne se heurtent pas à une compétition ou à un refus des employeurs car ceux-ci préfèrent l'engrais (obtenu par le biais de la culture du coton) à la fumure animale. Dès lors que le berger assure lui-même sa nourriture, il est en position de demander une augmentation du salaire monétaire. Par exemple, un berger était nourri et payé 2 500 francs par mois pour garder le troupeau (environ 30 têtes) d'un Bwa. Depuis qu'il s'est mis à cultiver et qu'il est à peu près autosuffisant en céréales, il est payé 5 000 francs, ce qui lui a permis d'acheter des moutons.

Pourtant, une évolution inverse de la rémunération peut également survenir, en particulier lorsque le troupeau gardé diminue par suite de maladies du bétail ou de ventes nombreuses engagées par le ou les propriétaires. C'est ce qui advient à un Peul qui s'occupe, depuis 11 ans, du même troupeau d'un chef de village mossi. Autrefois, le berger recevait 1 500 francs et trois tines de sorgho par mois. Mais le bétail, non traité, a beaucoup souffert de trypanosomose. Aujourd'hui, l'employeur n'accepte plus de verser de l'argent au berger ; il lui fournit seulement de la nourriture. Il est vrai qu'il prête un attelage pour labourer le champ du berger. Champ tout petit, parce que le berger ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour effectuer les sarclages. De toute façon, le berger se trouve encore dépendant de l'employeur pour la nourriture, si bien qu'il n'ose pas le quitter. La situation de la famille se dégradant, un fils est parti s'engager comme berger au Mali. Aujourd'hui, les seules entrées d'argent proviennent des ventes de lait effectuées par la femme. Mais elle se plaint de « ne

rien gagner » car tout l'argent du lait revient au mari, ce que les femmes peules n'acceptent pas, habituellement.

Les Peuls qui se sont enfuis sans bétail du Djelgodji il y a une dizaine d'années étaient prêts à souscrire à n'importe quel contrat de berger, sauf à renoncer à deux clauses : la traite du bétail et l'obtention d'un salaire mensuel. Lorsqu'elle est confrontée à une situation critique, une famille ne peut pas attendre plusieurs mois avant d'être rétribuée, selon le schéma ancien de paiement en bétail. Quant à la liberté de traire les animaux et de vendre le lait, c'est une condition imposée par la femme peule. Des Peuls du Djelgodji ont même accepté de garder les troupeaux de chèvres appartenant à des Mossi, à condition de pouvoir les traire.

Les dispositions précédentes, même de plus en plus contraignantes, relèvent toujours d'une logique pastorale qui maintient les émigrés dans leur activité principale. Une nouvelle dépossession intervient lorsque les anciens pasteurs, non seulement sont ruinés mais ne trouvent pas de bétail d'autrui à garder. Dès lors, ils sortent du monde pastoral, ce qui se manifeste par leur exclusion sociale. Leur petite unité familiale risque de se désagréger. Ces faillites sont difficiles à repérer car les personnes qui en sont victimes n'habitent plus dans l'espace pastoral.

Un Peul aux environs de Bondoukuy est en train de vivre cette marginalisation. De façon curieuse, il habite pourtant en brousse, comme s'il possédait ou gardait encore du bétail, alors qu'il est devenu un simple cultivateur. Quand la nourriture manque, il s'engage comme ouvrier agricole (*golloowo*) chez des voisins mossi qui le paient seulement en sorgho. Probablement n'est-il qu'un piètre ouvrier agricole ! Dans ce cas, les rapports de travail habituels entre les deux ethnies sont inversés. Les deux fils, âgés de 14 et 17 ans, deviennent bergers en saison sèche puis reviennent aider le père à cultiver en saison des pluies. Quant à lui, il aspire encore à garder le troupeau d'un Mossi. Avant la sécheresse, il possédait un troupeau de vaches et un autre de chèvres mais tous les deux furent anéantis... Ne plus vivre avec du bétail est un destin cruel pour un Peul. Celui-ci avoue que, la nuit, il rêve encore de ses vaches d'autrefois...

En 1995, la seconde vague migratoire de Peuls sahéliens à Bondoukuy n'a pas encore réussi à réparer les pertes causées par les sécheresses. Il en résulte un sentiment de malaise chez ces derniers venus : ils

disent que l'élevage est plus difficile qu'au Djelgodji, que les Mossi leur sont hostiles, que les Peuls restent toujours aussi pauvres. Ils se sentent toujours étrangers dans la région et envisagent de retourner au Djelgodji, s'il leur est impossible de reconstituer un troupeau à Bondoukuy. C'est ainsi que des femmes peules sont intervenues dans une conversation pour renchérir : « C'est à rentrer que nous pensons. Nous ne possédons rien. Nos voisins non plus. Pourquoi rester ici ? » Mais un autre Peul dans la même situation conteste ce souhait quelques jours plus tard : « retourner pour quoi faire ? J'ai tout perdu là-bas : les animaux, mon champ de mil. Comment vais-je vivre ? » Et pourtant, des retours ont lieu, chaque année. Ce sont surtout des migrants qui avaient laissé une partie de leur famille au Djelgodji. Pour les autres, il est probable que l'exil au sud se prolongera longtemps.

Officiellement, les pasteurs sahéliens enfuis vers les savanes au sud du Tchad et du Burkina Faso ne sont pas des réfugiés. Appauvris ou ruinés, ils cherchent à survivre en milieu rural, en reconstituant par eux-mêmes un troupeau. Migrations individuelles, engagements de liens de travail avec des villageois, effacement social et évitement des contacts avec les autorités administratives : ils s'écartent du comportement classique de réfugiés. Et pourtant, ce sont des réfugiés de la sécheresse. L'écart entre les situations vécues et les interprétations officielles est encore plus grand pour les Sahéliens enfuis vers les pays côtiers.

De la non-reconnaissance des éleveurs réfugiés au Ghana à leur expulsion

L'engagement de Peuls comme bergers des villageois est un phénomène déjà ancien au nord du Ghana (Benneh, 1973). Plus récemment, des Peuls sont également embauchés par des citadins qui ont investi dans l'élevage bovin. Ces troupeaux sont plus grands et comportent davantage de zébus ou de croisés zébus-taurins que les précédents (Hall, 1997). Cependant, les responsables de l'élevage au Ghana accusent les Peuls de pratiquer un élevage non productif (rétention d'animaux supposés en surplus) et nuisible pour l'environnement de savanes.

C'est dans ce contexte d'une cœxistence relativement ancienne, mais d'un contentieux de fond, que de nouveaux Peuls cherchent refuge au Ghana, lors de la sécheresse de 1983-84. Des estimations ont fait état de 2 000 Sahéliens réfugiés dans ce pays, répartis entre des Peuls entrés avec un peu de bétail au nord et des Touaregs ruinés, partis dans les villes où ils se livrent à la mendicité. À la même époque, le Ghana accueille également des Libériens qui fuient la guerre civile dans leur pays.

Une comparaison des politiques adoptées envers ces deux catégories de réfugiés illustre un clivage fréquent (Essuman-Johnson, 1994). Alors que les seconds bénéficient du statut de réfugiés et qu'ils reçoivent des aides alimentaires dans des camps d'accueil, il n'en est pas de même des premiers. À leur arrivée, le Ghana ne savait trop que faire de ces gens. Finalement, rien n'a été entrepris, sous prétexte qu'ils ne sont pas de vrais réfugiés mais de simples indigents étrangers. Du moins, sont-ils d'abord laissés tranquilles mais les relations se dégradent rapidement.

Des cultivateurs se plaignent de dégâts agricoles occasionnés par le bétail des Peuls. Le service vétérinaire incrimine les animaux des mêmes Peuls de propager des maladies contagieuses. Des enquêtes sont lancées pour identifier les causes et les responsables de feux de brousse catastrophiques qui ont éclaté en 1982-83, à l'occasion d'une sécheresse en zone guinéenne. Bien qu'elle ne soit jamais démontrée, l'idée est largement partagée d'une responsabilité des éleveurs peuls. Tous ces éléments décident le gouvernement ghanéen à chasser les troupeaux appartenant aux Peuls, en avril 1988 (« Opération Cowleg »).

Avant leur expulsion, des troupeaux sont mis en quarantaine et leurs propriétaires contraints de dédommager les cultivateurs ayant porté plainte. Des facilités auraient été offertes aux Peuls sous le coup de l'expulsion pour qu'ils vendent leur bétail à des agences étatiques et acheteurs privés (Essuman-Johnson, 1994). En fait, ces dispositions cachent un véritable racket institué aux dépens des Peuls qui s'enfuient au Burkina Faso ou en Côte-d'Ivoire. Du moins, c'est ainsi qu'ils interprètent les mesures prises contre leur élevage. Une dizaine d'années plus tard, les Peuls n'osent pas encore retourner au Ghana, malgré la pression sur les pâturages dans les pays voisins. Les grands

troupeaux de zébus appartiennent désormais à des citadins ghanéens qui les ont acquis à vil prix.

Cette expulsion participe d'une politique anti-pastorale partagée par de nombreux États. L'ex-Zaïre a également confisqué en 1983 le cheptel de Peuls qui tentaient de s'infiltrer dans les savanes oubanguiennes au nord du pays. Ailleurs, ce sont des populations qui prennent l'initiative d'expulser des éleveurs. L'arrivée de nombreux éleveurs qui cherchent un refuge pastoral provoque incontestablement une modification brutale de l'occupation de l'espace. Des populations y réagissent violemment mais ces réactions spontanées n'épuisent pas le registre des expulsions d'éleveurs.

Meeda : chasser, expulser

Le verbe *meeda* désigne une initiative externe à la société pastorale mais dont elle subit directement les conséquences : hommes et animaux se trouvent expulsés de leurs pâturages habituels et contraints de partir. Cette mésaventure peut survenir assez fréquemment. La langue peule dispose de plusieurs synonymes pour exprimer ce type de décision vécue durement : *ummina* : faire partir, *wurtina* : faire sortir de force, *riiwa* : expulser, pousser au loin.

Alors que des populations locales chassent parfois les pasteurs sous le coup d'une colère collective, en réplique à de graves dégâts ou préjudices, d'autres expulsions sont décrétées par des politiques délibérées. Les expulsions massives d'éleveurs proviennent souvent de décisions administratives. Face à ce genre de mesure, les éleveurs manifestent un fatalisme : *kuugal mawdo, walaa ko goddo vi'a :* « le travail de quelqu'un puissant, personne ne peut rien en dire (ne peut le comprendre) ». À des privations brutales de pâturages, les pasteurs réagissent par l'incompréhension, le sentiment d'être confrontés à une situation absurde. Cette réaction dénote le manque de communication assez fréquent entre les sociétés pastorales et les administrations. La frustation des éleveurs tient également aux modalités d'expropriation et de déplacement forcé, par rapport à d'autres populations, par exemple aux cultivateurs. Alors que ceux-ci se voient accorder des indemnités et des facilités de réinstallation, aucune

compensation n'est habituellement offerte aux éleveurs expulsés, sous prétexte qu'ils n'ont pas de droits sur les pâturages. Des tentatives d'alternative pastorale s'avèrent tellement inadaptées que les bénéficiaires supposés ne peuvent pas les accepter. Là encore, l'incompréhension mutuelle est très grande.

Grands barrages et expulsions des éleveurs

À partir de la fin des années 1960, de grands barrages commencent à être édifiés sur les fleuves africains pour la production d'hydro-électricité. Dans un article de 1983, V. Lassailly-Jacob a répertorié des populations oubliées par les opérations d'aménagement entreprises autour des lacs de retenue. Parmi ces « oubliés des grands barrages », elle a déjà identifié les éleveurs transhumants.

En zone de savanes, il est inévitable que la construction de grands barrages entraîne des perturbations dans les systèmes d'élevage. Les plaines alluviales, soumises naturellement aux rythmes d'inondation saisonnière, correspondent à des milieux originaux, désignés par des termes spécifiques : *waalo* dans la vallée du fleuve Sénégal, *burgu* dans le delta intérieur du Niger, *fadama* au Nord-Nigéria, *yaere* au Nord-Cameroun... La décrue découvre de vastes étendues herbeuses qui revêtent un intérêt pastoral particulier pour plusieurs raisons :

– l'inondation introduit un décalage dans les cycles végétaux des graminées par rapport à celles qui dépendent uniquement des pluies. Des complémentarités dans les calendriers de pâture deviennent alors possibles ;

– la production fourragère des formations herbeuses inondables est plus abondante que celles des savanes d'interfluve ;

– la valeur fourragère des pâturages de plaines alluviales est souvent excellente. C'est le cas, en particulier, de la graminée flottante Echinochloa stagnina que les Peuls du Macina appellent *gamarawol* mais qui est souvent désignée *burgu*, d'après le nom du pâturage dont elle est la principale composante.

Des éleveurs transhument régulièrement vers ces pâturages alluviaux où ils passent la majeure partie de la saison sèche, selon des modes et des règles d'exploitation parfois complexes. L'ennoyage artificiel des pâturages prive leurs utilisateurs de ressources fourragères

précieuses durant cette période de l'année. De plus, il remet en cause des systèmes pastoraux qui fonctionnaient autour de ces pâturages.

Mis en eau en 1968, le barrage de Kainji (Nigéria) a formé une retenue d'eau moins grande que celle d'Akosombo au Ghana mais dont les effets ont été fortement ressentis par les éleveurs. En effet, Kainji se trouve en zone de savanes et dans l'aire pastorale des Peuls au cours des années 1960. Surtout, la vallée du Niger en amont de Kainji comportait des pâturages appréciés en saison sèche.

La retenue a ennoyé des sections étroites de vallée mais aussi une plaine d'environ 30 km de large. Cette section qui constitue le principal réservoir hydraulique de Kainji jouait auparavant un rôle important pour l'élevage (Fricke, 1963). Pour évaluer les préjudices pastoraux entraînés par le barrage, il convient de rappeler l'ancien rôle de cette partie de la vallée du Niger dans les systèmes d'élevage. Ceux-ci fonctionnaient en connexion avec le régime hydrologique du fleuve, caractérisé par deux crues annuelles :

– la crue « blanche », d'août à octobre, liée aux pluies dans la région, était dénommée ainsi parce que ces pluies alimentent des eaux turbides, chargées d'éléments argileux. C'était la crue la plus importante à Kainji ;

– la crue « noire » succédait à la précédente, après une baisse des eaux en octobre-novembre. Cette seconde crue, moins puissante et plus étale, se poursuivait jusqu'en avril. Elle provenait des pluies tombées dans le bassin supérieur du Niger, arrivant à Kainji avec plusieurs mois de retard, après filtrage et écrétage de la crue dans le delta intérieur du fleuve, au Mali. Les eaux y sont nettoyées d'éléments en suspension, d'où le nom local de cette crue[2]. En fait, la décrue commençait dès fin février et se poursuivait lentement pendant toute la seconde moitié de la saison sèche.

Au rythme de la double crue-décrue correspondait une double transhumance des pasteurs, après l'hivernage passé au nord du fleuve, entre les affluents de la rivière Sokoto :

– dès la fin de la saison des pluies, ils transhumaient vers la vallée du Niger, sur des pâturages découverts par le retrait de la crue blanche, en octobre-novembre ;

[2] En langue peule, il est habituel de désigner comme noires ou foncées (*ndiyam Balejam* : de l'eau noire) des eaux dites claires en français.

– au moment de la remontée des eaux provoquée par la crue noire, les troupeaux refluaient sur les terrains exondés où les champs étaient libérés de leurs cultures. Une période de vaine pâture sur les chaumes de mil durait quelques semaines ;

– l'amorce de la baisse des eaux de la crue noire (février-mars) déclenchait la seconde transhumance vers la vallée, transhumance plus massive des éleveurs se dépaçant alors du centre du Sokoto, à 200 km de là. Cette saison de transhumance durait aussi plus longtemps, les campements étant déplacés dans les « bourgoutières »[3] au fur et à mesure du retrait des eaux. Les premières pluies n'entraînaient pas tout de suite la sortie des troupeaux mais une nouvelle mobilité pour éviter les secteurs les plus marécageux. Les transhumants ne quittaient la vallée qu'à la montée des eaux de la crue blanche (juillet-août).

Cette fréquentation des pâturages mouillés de la vallée au cours de la plus grande partie de l'année était le fait de ceux que Fricke (1979) dénomme les « Mayo-Fulani », Peuls de vallée. Déjà, Saint-Croix (1945) avait montré comment ces Peuls, arrivés dans la région au début du siècle, avaient métissé leur cheptel pour obtenir des animaux adaptés à un milieu amphibie.

Un recensement aérien du cheptel effectué en 1963 (Fricke, 1965) présente l'intérêt de distinguer les troupeaux de bovins dans la vallée selon leur race :

– les bovins *jajaiye* (rouges, en haoussa) sont issus de croisements avec les races locales mais ressemblent beaucoup aux zébus rouges mbororo ;

– les bovins *bunaje* sont les zébus blancs des Peuls, dits white fulani en anglais.

Une carte de répartition du bétail dressée en avril 1963 montre que les troupeaux de race *jajaiye* étaient localisés à proximité du fleuve où ils paissaient dans les bourgoutières (Fricke, 1965). Les campements de ces éleveurs étaient situés en bordure de pâturages très humides ou sur les berges du fleuve. Quant aux troupeaux de race *bunaje*, ils se tenaient surtout à l'écart du fleuve et de façon disper-

[3] « bourgoutière » est un terme construit d'après la désignation locale (*burgu*) des pâturages humides de décrue.

sée. Ces animaux ne sont pas des « mangeurs de bourgou vert ». À partir des campements, installés sur les terrains exondés, ils ne descendaient dans les parties basses que pour s'abreuver en fin de saison sèche, lorsque les petites rivières sont taries.

D'après les recensements aériens de 1963, 35 000 têtes passaient la saison sèche dans la vallée ennoyée plus tard par le barrage, dont 14 000 de race *jajaiye*. Les charges en bétail variaient de 30 à 60 bovins/km^2 dans la plaine centrale. Elles étaient encore plus fortes en amont (140 bovins/km^2), par suite d'une décrue tardive, cette année-là (Fricke, 1963).

Il était évident que les éleveurs de bétail *jajaiye* allaient être les plus affectés par le barrage de Kainji. Au moment des investigations, le responsable de la « Niger Dam Resettlement Authority » a critiqué les chiffres avancés, en minimisant justement l'importance du cheptel *jajaiye*. Quant aux éleveurs, ils avaient conscience de la perte prochaine de leurs pâturages principaux, à tel point que le recensement aérien n'a pu être complété par une enquête de terrain, le chef local craignant des violences contre les enquêteurs (Fricke, 1963). Or, ces éleveurs de bétail *jajaiye* étaient, du moins autrefois, des pasteurs purs. Le vétérinaire Saint-Croix (1981) les a évoqués dans ses souvenirs de campagnes de vaccination comme des gens très attachés à leur bétail et à leurs pâturages, où ils allaient et venaient en traversant le Niger à la nage, suivis de leurs animaux.

Le barrage de Kainji a spolié des Peuls de la vallée du Niger de leurs meilleurs pâturages. Alors que les villages de la vallée ont été reconstruits en bordure de la retenue (New-Busa), les informations manquent quant aux éleveurs. Il est probable que les éleveurs de troupeaux *bunaje* ont allongé leurs transhumances en aval de Kainji. Quant à ceux de bétail *jajaiye*, ils ont sans doute émigré en aval.

Le nouveau rythme hydraulique des niveaux du lac de Kainji est inversé par rapport aux crues naturelles, par suppression de la petite décrue d'octobre-novembre et, surtout, par le retard de la décrue en fin de saison sèche. Il est probable que les éleveurs restés près des rives du lac ne bénéficient plus des bourgoutières. En tout cas, ce ne sont plus les mêmes car celles d'autrefois restent ennoyées, même aux basses eaux du lac, à la fin d'août.

Les éleveurs qui avaient développé le système pastoral le plus remar-

quable, car le mieux adapté au régime hydrologique complexe du fleuve, ont été exclus de la vallée. Ils ont peut-être retrouvé des pâturages équivalents en aval mais dépourvus du rythme essentiel de crues et de décrues du fleuve. Dès lors, ces pâturages se sont probablement dégradés assez vite.

Un autre exemple significatif est celui de l'ennoyage de la plaine de Ndop qui s'est traduit par une déstabilisation pastorale. La petite plaine de Ndop, au Cameroun, offre un autre exemple d'expulsion d'éleveurs par la construction d'un barrage. Insérée dans les plateaux de l'Ouest-Cameroun, cette plaine comportait deux modelés principaux avant son ennoyage (Boutrais, 1978) :

– une série d'interfluves allongés, dits « en doigts de gant ». Les Peuls appellent *yoolde* ces ondulations de terrain, jamais inondées ;

– une zone alluviale très plane soumise à une inondation saisonnière. Pour les Peuls, c'était *fadamaare*, la zone de transhumance par excellence. En aval, la plaine se terminait par un ombilic d'une dizaine de kilomètres où les graminées aqueuses étaient les plus abondantes ; elle était aussi désignée globalement *burgu*.

Les zones alluviales ne couvraient que la moitié des 1 200 km² de plaine mais c'étaient les pâturages privilégiés en saison sèche. Un atlas régional (Champaud, 1973) l'avait déjà montré par une carte consacrée au thème de l'élevage. Or, une enquête socio-économique entreprise au début des années 1970, dans le but de préparer des indemnisations aux populations touchées par le futur lac de retenue, ne prenait pas en compte les éleveurs. Elle se contentait de recenser les habitations et les champs qui risquaient d'être submergés par les eaux. En fait, il n'existe qu'un grand village dans la plaine et les maisons sont toujours bâties sur les *yoolde* pour éviter l'inondation saisonnière. Les éleveurs étaient bien les principaux utilisateurs de *fadamaare*, la zone qui serait largement submergée par la retenue.

Une enquête sur la transhumance a montré une occupation presque systématique de la plaine en saison sèche (Boutrais, 1978). Seuls, des marais tourbeux étaient évités car dangereux pour le bétail. À partir d'estimations de taille de chaque troupeau observé, une carte des effectifs de cheptel a été dressée, par secteur alluvial. La plaine accueillait alors 30 000 têtes, surtout concentrées dans la bourgoutière en aval. Les charges variaient de 10-20 bovins/km² sur les prai-

ries de fines graminées vite asséchées en décrue, à 30-40 sur les prairies plus humides et à plus de 50 dans la bourgoutière.

La plaine de Ndop constituait la zone de transhumance la plus appréciée de l'Ouest-Cameroun : absence de conflits avec les cultivateurs, facilités de gardiennage des troupeaux, absence de tiques et de mouches tsé-tsé, bon état général du bétail en saison sèche jusqu'à sa remontée sur les plateaux. Les transhumants ne disposaient pas de droits fonciers sur ces pâturages saisonniers mais bénéficaient simplement d'un agrément d'usage de la part des populations locales qui n'en tiraient pas parti, sauf les pêcheurs dans les cours d'eau. Dans ces conditions, il s'agissait peut-être moins de les indemniser que de compenser la perte prévisible des meilleurs pâturages de saison sèche par le détournement des troupeaux vers d'autres plaines, sous protection vétérinaire.

Or, le barrage a été mis en eau en 1975 sans que les éleveurs bénéficient d'aucune mesure compensatoire. Mal informés, ils ont été surpris par la formation du lac de retenue. Les eaux n'ont commencé à baisser qu'en janvier dans la partie amont et, en aval, leur débit a été maintenu durant toute la saison sèche. La situation des anciens transhumants dans le *burgu* est devenue dramatique. En amont de la plaine, les transhumants sont également dans un grand désarroi devant la perte de leurs pâturages. Les uns détournent les troupeaux vers des vallées en bas des plateaux, les autres continuent à transhumer vers la plaine de Ndop, en bordure du lac où subsistent des portions de zones alluviales. En début de saison sèche, l'aire de transhumance est étranglée entre la retenue d'eau et les rizières d'une opération agricole. Ailleurs, des *yoolde* autrefois accessibles au bétail se couvrent de champs de manioc.

Dans ces conditions, les éleveurs renoncent à transhumer. « Quand on descend visiter la plaine où les troupeaux devraient se rendre, on est effrayé parce qu'il n'y a plus de pâturages. » D'autres soutiennent qu'il leur est impossible de maintenir le bétail sur les plateaux, tellement leurs pâturages sont appauvris à cette époque de l'année. « Les vaches, il faut qu'elles descendent en plaine, sans quoi elles ne seront pas bien. » Mais ceux qui continuent à transhumer doivent renforcer le gardiennage, tant que le riz n'est pas récolté.

À partir de 1982, les éleveurs disent que la baisse des eaux de Ndop a été modifiée : au lieu d'être évacuées à partir du mois de janvier par

les vannes du barrage, elles ne le sont plus qu'après mars. Ces eaux sont retenues pour maintenir les débits du fleuve, en aval, dans le but de régulariser la production électrique. Et, d'autres barrages sont édifiés en aval dans le même but, si bien que le calendrier des lâchers d'eau se trouve modifié.

La prolongation de la fermeture du barrage aggrave encore la situation des transhumants. Les pâturages périphériques à la retenue ne sont plus libérés que tardivement. Les troupeaux doivent évoluer dans un milieu amphibie et traverser à la nage des bras du lac pour passer d'un pâturage à l'autre.

La réduction des pâturages de saison sèche a été mal vécue par les éleveurs. Ils affirment que, depuis la construction du barrage, l'élevage n'est plus prospère. Alors qu'autrefois, la transhumance en plaine de Ndop offrait chaque année une période de liberté pastorale, les éleveurs vivent maintenant une situation obsidionale : ils affrontent l'extension irrésistible des cultures sur les hauts plateaux et sont contenus en bas par les rives de la retenue. À la limite, les éleveurs incriminent moins la construction du barrage qu'une gestion des eaux qui ne libère plus des pâturages à la saison souhaitée.

Grands ranchs contre pasteurs : Dumbo (Cameroun)

Au cours des années 1970, en corollaire à une politique anti-pastorale, de nombreux pays ont créé des grands ranchs pour ravitailler les marchés urbains en viande. Ces initiatives représentaient le volet, dans le domaine de l'élevage, des entreprises agricoles étatiques destinées à moderniser et à soutenir la production dans le secteur primaire. L'élevage moderne pallierait les défaillances de l'élevage traditionnel pour subvenir aux besoins croissants de consommation. La formule est adoptée par des pays côtiers déficitaires en viande (Côte-d'Ivoire) mais également par des pays d'élevage traditionnel (Niger). Le Cameroun qui, selon ses régions, participe des deux situations, s'est tout autant engagé dans la création d'un grand élevage étatique.

Si les ranchs sont supposés plus productifs, ils commencent par accaparer d'immenses pâturages. Dès lors, leur création s'effectue souvent aux dépens du secteur traditionnel dont les perturbations entraînent

des conséquences économiques et sociales. Les modalités de mise en place du ranch de Dumbo en offrent une illustration.

Le plateau de Dumbo, dans les Grassfields, est une table herbeuse densément occupée par des Mbororo en provenance du Nigéria. Au début des années 1970, il offre une porte d'entrée au Cameroun, dans les itinéraires migratoires de pasteurs vers les savanes humides (Boutrais, 1996). Lorsque les experts de la Banque mondiale inventorient des pâturages pour les futurs ranchs, ils sont séduits par ce grand plateau herbeux d'un seul tenant et sans culture. De leur côté, les responsables camerounais veulent arrêter le courant migratoire des pasteurs dont ils soupçonnent les animaux porteurs de maladies. Le projet de ranch à Dumbo est donc entériné, malgré son éloignement des grands marchés urbains.

En 1975, la situation des Mbororo est dramatique à Dumbo : des centaines de familles sont expulsées de pâturages que certaines d'entr'elles habitaient depuis une dizaine d'années. Un informateur dira, plus tard, que l'administration les a toutes « sorties » (*wurtina*). Comble de malchance, une épizootie de fièvre aphteuse s'est déclarée en même temps, affaiblissant les animaux. L'évacuation de Dumbo s'opère donc dans des conditions très pénibles. Les initiateurs du ranch, qui n'avaient pas soupçonné une occupation pastorale aussi importante, expulsent entre 10 et 20 000 têtes de bétail.

L'administration propose alors aux déguerpis de s'installer dans les savanes d'une grande réserve forestière, proche de la frontière nigériane. De fait, cette réserve comporte des pâturages abondants et libres mais, situés à basse altitude, ils sont infestés de mouches tsé-tsé. Contre la promesse d'une protection vétérinaire gratuite, quelques éleveurs de Dumbo acceptent quand même de descendre dans la plaine où ils disposent au moins de pâturages reconnus officiellement. Ils n'y restent pas longtemps : malgré trois campagnes vétérinaires par an, les animaux tombent malades. Tous les éleveurs abandonnent alors le secteur qui leur est attribué. C'est un échec.

L'expulsion des éleveurs de Dumbo provoque comme une onde de déstabilisation pastorale. Devant l'irruption massive des fugitifs sur d'autres pâturages, les éleveurs en place se remettent eux aussi en mouvement, par crainte des maladies contagieuses du bétail. Une série de chocs migratoires ébranle les groupes pastoraux sur de grandes distances et durant plusieurs années.

En 1983, seule une partie du ranch est occupée par les troupeaux de la société d'élevage. Ils transhument dans l'autre partie, comme les Mbororo le faisaient auparavant. Ceux-ci se concentrent encore en périphérie. Pour interdire leurs incursions, une grosse clôture en fil de fer barbelé protège les portions exposées du ranch. De plus, des «patrol control» se déplacent le long des limites du ranch pour repousser des troupeaux extérieurs. Tout se passe comme si le ranch se défendait contre les éleveurs voisins.

Il est paradoxal qu'une grande entreprise d'élevage nuise aux éleveurs traditionnels au lieu de leur apporter de l'aide. Les expulsions initiales, opérées dans des conditions dramatiques, ont comporté un coût social évident. L'alternative pastorale proposée dans la précipitation par l'administration n'était pas crédible. Elle a entraîné un discrédit du Service d'élevage et une méfiance accrue des éleveurs à l'égard des autorités administratives.

Les conceptions qui ont présidé aux grandes entreprises d'équipement et de production en Afrique n'ont pas facilité la prise en compte des intérêts des éleveurs. Les techniciens ne se préoccupent pas des préjudices subis par les populations locales, ou bien confient leur évaluation aux autorités administratives, pour des raisons de facilité et de non-ingérence dans les affaires locales. Or, l'administration ne traite pas les pasteurs comme des habitants à part entière, bien qu'ils paient des impôts et parfois des taxes sur le bétail. Le statut collectif des pâturages n'entre pas dans les critères habituels d'estimation des patrimoines immobiliers. Quant aux effectifs de cheptel, ils sont mal connus officiellement, bien souvent du fait des éleveurs eux-mêmes. Il est donc difficile de comptabiliser l'ampleur des dommages entraînés par les disparitions ou les expropriations de pâturages. Le plus souvent, les éleveurs ne sont pas indemnisés ou les dédommagements qui leur sont proposés se révèlent inadaptés. Il existe une sorte d'incapacité à concevoir une forme d'indemnisation adaptée à cette activité.

Fera : s'enfuir, se sauver

Le verbe *fera* est l'un des plus forts, en langue peule, pour exprimer une migration forcée. En dialectes orientaux, D. Noye (1989) précise

que *fera* désigne émigrer en groupe ou partir très loin de son pays pour fuir une persécution religieuse ou autre. G. Zoubko (1996) donne, comme premier sens, émigrer « comme font les nomades », ce qui implique soudaineté, imprévision et rapidité de déplacement. De la même racine provient le substantif *perol* (ou *pergu* au Macina) : l'exode, l'émigration massive, l'évasion.

Les éleveurs qui fuient dans ce contexte ressemblent davantage que les précédents aux réfugiés, d'après la définition posée par les Nations unies en 1951 : des personnes qui ont dû quitter leur pays par crainte légitime d'une persécution. De fait, les éleveurs redoutent souvent des actes de violence sur leur bétail. Dans leur conception, *fera* est la conséquence directe d'une oppression désignée par le verbe *teeta* : prendre de force, arracher à quelqu'un, piller. Pillages de bétail et abattages surviennent en particulier dans un contexte de guerre ou, simplement, d'insécurité.

En effet, les éleveurs et leur bétail sont davantage exposés que d'autres populations aux guerres et troubles politiques. Les animaux représentent un bien plus précieux à extorquer que les produits agricoles, plus valorisé par abattages pour subsister sur le pays, de la part de groupes armés, ou comme moyen de rétorsion à l'encontre des populations locales. Toutes les régions victimes de guerre ou d'insécurité voient leurs effectifs en cheptel diminuer, parfois disparaître [4].

Face aux pillages de bétail, les éleveurs ne peuvent opposer qu'une parade : la fuite. Dans ce contexte, les pasteurs, agro-éleveurs et villageois propriétaires de bétail ne réagissent pas de la même façon. Les nomades sont toujours les premiers à partir. Quant aux autres, ils se trouvent confrontés à un dilemme : s'enfuir avec le bétail et sacrifier des biens laissés sur place ou ne pas bouger, au risque d'assister à la destruction de leur cheptel. Lorsqu'ils se décident à partir, c'est souvent trop tard.

[4] Cette incompatibilité entre l'élevage et la guerre n'est pas spécifique aux pays africains. Au nord de la France, la race bovine flamande était la meilleure race laitière à la fin du XIXe siècle. Elle aurait pu connaître le destin de la Holstein si elle n'avait pas été massacrée pendant la Première Guerre mondiale, le front ayant longtemps traversé son berceau d'élevage. De même, la Bleue du Nord fut anéantie au cours de la Seconde Guerre mondiale.

La plus grande capacité des pasteurs à entreprendre des exodes résulte de leur manque d'attache à des lieux mais également d'une véritable sélection du bétail pour survivre en contexte d'insécurité. C'est le cas, chez les Mbororo, des grands zébus rouges *mbororooji* ou *boDeeji*. Les Mbororo qualifient eux-mêmes ce bétail *na'i jamanu kono* : « vaches de temps de guerre. » En cas d'attaque, ces animaux ne se laissent pas capturer par des inconnus. Ils s'enfuient en une masse compacte et peuvent courir durant des journées entières sans paître. Ces animaux permettent de parcourir rapidement une grande distance, de façon à se soustraire aux agressions.

Les pasteurs peuls recourent également à une autre pratique avec le même objectif : un traitement des animaux, souvent par des fumigations (*suurna*) à l'aide de plantes. Ce « remède », appelé *karfa*, rend les bêtes méfiantes vis-à-vis de toute personne inconnue, et très nerveuses. Dès le moindre danger, elles s'enfuient en bon ordre. Sans *karfa*, des animaux pris de panique risquent de s'éparpiller ou de rester en arrière (Bocquené, 1986), donc d'être plus faciles à voler ou à abattre.

Des groupes d'éleveurs pratiquent une véritable gestion pastorale de l'insécurité. C'est ce que des Mbororo en cours de sédentarisation appellent *durngol boyma* : « l'élevage d'autrefois. » Mais lorsqu'on demande si ces préoccupations sont dépassées, ils répondent que non : les éleveurs seront toujours confrontés à des situations dangereuses, eux et leur bétail. Les animaux craintifs sont toujours appréciés. Au pâturage, ils ne font pas que paître mais surveillent également la brousse. Le gardiennage des troupeaux peuls s'opère à la voix davantage que par les gestes du berger ou le recours au bâton. Des modulations vocales chantées (*gimol*) apaisent les animaux qui paissent alors sans appréhension. Par contre, il suffit que le berger lance des cris saccadés et stridents (*wokaandu*) pour que les animaux, avertis d'un danger, s'enfuient aussitôt en bon ordre, en devançant le berger. Cette réaction immédiate face au danger est le fruit d'un long apprentissage et d'une sélection des animaux. L'élevage reste une activité qui attire les menaces.

Les modalités et la signification des migrations/fuites d'éleveurs diffèrent selon qu'elles sont entreprises avec du bétail ou non. Dans le premier cas, la société garde une certaine cohésion tandis que dans l'autre, les contradictions sociales deviennent très fortes.

Rébellion des Bamiléké et péripéties des Mbororo au Cameroun

Les années qui précèdent et suivent l'Indépendance du Cameroun, en 1960, sont troublées par le mouvement insurrectionnel des Bamiléké. Les monts Bambouto, partagés par la frontière entre Cameroun francophone et anglophone, sont alors l'un des foyers les plus actifs de cette rébellion. La montagne étant occupée par une compagnie française d'élevage et des Mbororo avec leurs troupeaux, les rebelles s'en prennent à ces élevages, objets de plaintes répétées des cultivateurs (Boutrais, 1996).

Le soulèvement éclate en juillet 1959. Une panique s'empare alors des éleveurs : les bergers de la Compagnie pastorale sont regroupés, tandis que les Mbororo s'enfuient. En 1960, il n'en reste plus en région bamiléké mais l'armée organise la guerre contre les maquisards. Si la compagnie d'élevage a évacué tous ses pâturages, des cultivateurs sont également contraints d'abandonner la montagne. Ces deux abandons laissent vides de magnifiques pâturages. Malgré la menace des maquisards, des Mbororo retournent alors sur les monts Bambouto, à partir de 1963-64. Ce sont des lignages qui possèdent précisément des zébus rouges *bodeeji*, faciles à manœuvrer en cas d'attaques.

Avec les années, un *modus vivendi* s'établit entre les maquisards et les Mbororo. L'administration s'émeut de cette entente et décide, en 1967, d'expulser tous les habitants au nord de la montagne. Cette fois, la politique du vide est imposée aux éleveurs. L'interdiction d'habiter la montagne ne sera levée que plusieurs années plus tard, permettant un retour plus pacifique des éleveurs.

Fuites et retours mouvementés sur les monts Bambouto n'ont concerné qu'entre 10 et 20 000 têtes de bétail, mais les composantes des migrations forcées de type *fera* s'y trouvent réunies : agressions contre le bétail, rôle des frontières pour offrir des refuges, interférence entre des problèmes politiques et des violences agraires, acceptation des risques d'insécurité pour conduire le bétail sur de bons pâturages, relations ambiguës entre l'administration et les éleveurs.

Exode et retour de pasteurs au sud de l'Éthiopie

Les pays de l'Afrique de l'Est ont connu récemment les plus grandes migrations forcées de pasteurs. Certes, il est souvent difficile de distinguer, dans ces pays, les pasteurs des cultivateurs parmi les réfugiés, mais l'identification est assez nette pour les populations des basses terres du sud de l'Éthiopie. Ce sont des populations pastorales qui se différencient par des élevages de bovins-ovins (les Boran) ou de camelins-caprins (les Somali). Dans sa présentation des éleveurs éthiopiens, B. Faye (1990) évoque les problèmes de ces pasteurs et, parmi ceux-ci, l'insécurité liée aux guerres tribales.

Un anthropologue éthiopien, Getachew (1996), relate l'exode et le retour d'une petite population pastorale, les Garri. Musulmans, ils étaient éleveurs surtout de camelins et d'ovins, opposés violemment à leurs voisins Boran. Au début des années 1960, à la suite de raids et de représailles entre les deux populations, l'armée éthiopienne intervient en faveur des Boran et mène une dure répression contre les Garri. Ceux-ci s'enfuient alors en Somalie, tandis que l'armée occupe leur région, contrôlant en particulier les points d'abreuvement du bétail.

La vie des Garri réfugiés en Somalie est très difficile. Aussi, les premiers retours interviennent-ils à partir de 1980 et surtout de 1986, sous les auspices du HCR. Les autorités éthiopiennes encouragent les rapatriés à s'engager dans l'agriculture, alors que leurs compétences sont pastorales. Dès lors, la reconstitution de troupeaux s'effectue seulement par le biais d'aides traditionnelles, à partir de familles mieux pourvues en bétail. Pourtant, cela ne veut pas dire que les rapatriés retournent à leur vie ancienne, comme si l'exil n'avait été qu'une parenthèse neutre. Ils se comportent désormais autrement des Garri restés en Éthiopie. S'ils sont installés sur des terres arables et qu'ils disposent d'animaux de trait, ils adoptent la culture attelée. Surtout, les femmes des rapatriés acquièrent une autonomie économique en s'engageant dans de petits commerces.

Vécu de façon dramatique, le long exode de pasteurs les a transformés, non seulement dans leurs activités mais également dans leur identité culturelle. La place du bétail est au cœur de ces mutations.

Des réfugiés dé-pastoralisés au Soudan oriental

À la même époque que la répression contre les pasteurs musulmans du sud, le gouvernement éthiopien mène une guerre contre le soulèvement érythréen au nord. La monographie d'un village du Soudan oriental par A. Schuthof et M. Boeremkamp (1990) témoigne du sort de réfugiés érythréens pendant les années 1980.

Les Baria sont des agro-éleveurs localisés à l'ouest de l'Érythrée, près de la frontière soudanaise. Autrefois, ils possédaient beaucoup de bétail : caprins, ovins et bovins. Les dernières catégories d'animaux effectuaient une transhumance de saison sèche vers le sud. La guerre a désorganisé cette économie, l'armée éthiopienne pratiquant la tactique de la terre brûlée : incendie des récoltes et pillages du bétail. La guerre fait rage en 1967 et contraint beaucoup de Baria à s'enfuir au Soudan. Un second exode survient en 1984-85, provoqué cette fois par une sécheresse catastrophique dans toute l'Afrique du Nord-Est.

Le petit village d'El-Sabil, au sud de la ville de Kassala, est entouré de jardins irrigués. Il a accueilli de nombreux réfugiés Baria qui ont pu rejoindre des parents déjà installés de longue date. Les Baria ne font plus d'élevage, leur bétail ayant disparu ou étant confié à des gens restés en Érythrée. À El-Sabil, les Baria survivent comme ouvriers agricoles au service des propriétaires de jardins. Ils ne sont embauchés qu'à la journée et ont un niveau de vie misérable. Autrefois, le bétail constituait une part importante des dots et jouait un rôle dans de nombreux rites relatifs au mariage. Ces rites sont simplifiés, d'autres abandonnés car considérés par les autochtones comme non-islamiques, donc interdits. Même si quelques Baria réussissent à devenir métayers, ils occupent un statut social très bas dans le village. Les ouvriers agricoles constituent une main-d'œuvre bon marché pour les jardiniers. Anciens agro-éleveurs autonomes et relativement prospères, ces réfugiés sont devenus des prolétaires agricoles.

Les auteurs terminent en assurant que tous les Baria retourneraient en Érythrée si la guerre s'arrêtait. Elle a fini en 1991, mais il n'est pas certain pour autant que tous les réfugiés au Soudan soient rentrés, en particulier ceux qui ne possèdent plus de bétail.

Les éleveurs, des réfugiés pas comme les autres

Des verbes en langue peule ont servi d'entrées pour un tableau à plusieurs facettes des migrations forcées d'éleveurs. Et pourtant, ce tableau n'est pas exhaustif. Ainsi, parmi les réfugiés de l'environnement figurent également ceux dont les troupeaux sont victimes d'agressions de mouches tsé-tsé ou de dégradations de pâturage. Les expulsions n'interviennent pas de façon collective et brutale, mais de manière insidieuse et individuelle, par exemple par des extensions agricoles qui gagnent de façon progressive sur les pâturages, en affectant les éleveurs les uns après les autres. Avec les années, les pâturages rétrécissent, la circulation du bétail devient plus difficile puis un passage de rivière est fermé. Au fur et à mesure que les cultures envahissent l'espace pastoral, les parcours se réduisent puis se défont, en perdant de leur cohérence. Tel éleveur se résigne à partir, puis tel autre. Ce sont bien des départs forcés (*min egga bee doole :* « nous partons sous la contrainte ») mais en ordre dispersé et de façon diffuse. Chaque départ n'est qu'un drame individuel ; il n'entraîne pas le traumatisme de toute une population. Et pourtant, en les additionnant, ce sont sans doute les plus nombreux des déplacements forcés d'éleveurs.

Une fois remis de force en mouvement, les éleveurs se dispersent à la recherche de meilleures conditions pour leur bétail, en évitant les autorités administratives, les organismes d'assistance et les camps pour réfugiés. Tous ces lieux de concentration du peuplement et du pouvoir ne leur conviennent pas. Tant qu'ils possèdent encore du bétail, il leur est difficile de se maintenir à proximité des centres habituels de diffusion de l'aide.

D'un autre côté, l'aide humanitaire internationale est rarement adaptée aux éleveurs en difficultés. Elle est conçue pour des sédentaires et des cultivateurs. Les programmes de fourniture de vivres contre du travail sont orientés vers les productions agricoles, pas vers l'élevage. Les actions d'appui à la reconstitution de troupeaux sont rares après des catastrophes naturelles ou politiques.

Les éleveurs réfugiés se trouvent confrontés à deux types de privations : l'abandon des pâturages habituels et la perte d'une portion du

cheptel. Leur économie pastorale est en crise. Or, beaucoup de responsables sont opposés à ce qu'une aide soit fournie en faveur de la reconstitution du cheptel, sous prétexte que l'excès d'animaux et la surcharge des pâturages sont précisément responsables des problèmes de l'élevage. Dès lors, il conviendrait de déstocker des animaux et de diversifier, voire de reconvertir les activités d'une partie des pasteurs, notamment dans l'agriculture. À ce raisonnement technique s'ajoute, pour les responsables politiques africains, l'idée que le pastoralisme est incompatible avec le fonctionnement d'un État moderne, qu'il est générateur d'insécurité et qu'il offre un milieu favorable à des mouvements subversifs. Enfin, beaucoup d'experts estiment que le pastoralisme est une activité dépassée et appelée à évoluer vers une association avec l'agriculture. Des opérations d'installation d'éleveurs ruinés et de reconversion dans l'agriculture irriguée ont été mises en œuvre, aussi bien en Afrique de l'Ouest que de l'Est, notamment après les grandes sécheresses. La plupart ont échoué parce que les anciens éleveurs ont réinvesti dans le bétail dès qu'ils l'ont pu, en plaçant leurs animaux à proximité, sur des pâturages qui sont devenus surchargés.

En opposition aux politiques de dé-pastoralisation et de sédentarisation, quelques initiatives ont tout de même favorisé la reconstitution de troupeaux. Ces initiatives ont surtout émané, au cours des années 1980, d'ONG religieuses (Oxby, 1990). Bien que limités en importance, les prêts ou dons d'animaux ont soulevé beaucoup de problèmes inédits dans le choix des bénéficiaires et les modalités d'attribution. Une contradiction se manifeste entre les conceptions idéalistes de familles pastorales autosuffisantes et l'ouverture réelle sur le marché des économies familiales. Cela se traduit par la vente rapide d'animaux reçus en aide. Une intervention en faveur des démunis n'est pas socialement neutre. Elle déclenche des demandes de remboursement, de la part de créditeurs, ou des sollicitations pour partager l'aide. De telles réactions au sein de la société pastorale risquent d'annihiler les effets recherchés par l'aide. Enfin, les opérations de reconstitution de troupeaux ne bénéficient qu'à des éleveurs restés sur place. Les éleveurs réfugiés en sont exclus.

Bibliographie

Benneh (G.), 1973 —
Land tenure and farming systems in a Sissala village in northern Ghana. *Bulletin de l'IFAN*, 35 : 361-379.

Bocquené (H.), 1986 —
Moi, un Mbororo : Ndoudi Oumarou, Peul nomade du Cameroun. Paris, Karthala, 387 p.

Boutrais (J.), 1978 —
Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun). *Trav. et Doc. Orstom*, n° 88, Paris, 194 p.

Boutrais (J.), 1996 —
Hautes terres d'élevage au Cameroun. Études et thèses, Orstom, Paris, 2 vol., 1 301 p.

Champaud (J.), 1973 —
Atlas régional Ouest 2 ; commentaires des cartes. Orstom, Yaoundé, 117 p., 10 cart.

Clanet (J.-C.), 1985 —
« Évolution des situations agro-pastorales dans le Sahel tchadien. Atlas du Tchad », in *L'élevage dans le Sahel africain.* Maisons-Alfort, IEMVT.

Clanet (J.-C.), 1994 —
Géographie pastorale au Sahel central. Thèse d'État, Paris IV, 2 vol. 700 p. multigr.

Essuman-Johnson (A.), 1994 —
Ghana's response to the liberian and sahelian refugees influx. Oxford Univ., 31 p. multigr.

Faye (B.), 1990 —
Éleveurs d'Ethiopie. Paris, Karthala, 194 p.

Fricke (W.), Weltz (F.), 1963 —
Survey of the cattle population in the Niger dam area. Univ. Francfort, 38 p. multigr.

Fricke (W.), 1965 —
Herdenzählung mit Hilfe von Luftbildern im Gebiet des künftigen Niger-Stausees (Nordnigeria). *Die Erde*, 96 ; 2 : 206- 223.

Fricke (W.), 1979 —
Cattle husbandry in Nigeria ; a study of its ecological conditions and social-geographical differentiations. *Heidelberg Geographische Arbeiten*, n° 52, 330 p.

Getachew (K.N.), 1996 —
« The displacement and return of pastoralists in Southern Ethiopia ». In T. Allen (ed.) : *In Search of Cool Ground ; War Flight and Homecoming in Northeast Africa.* Genève, UNRISD, Londres et Africa World Press : 111-123.

Hall (S.J.G.), 1997 —
Livestock in Northern Ghana in relation to environmental conservation and economic development. 16 p. multigr.

Lassailly-Jacob (V.), 1983 —
Grands barrages africains et prise en compte des populations locales. *L'Espace géographique*, n° 1 : 46-58.

Noye (D.), 1989 —
Dictionnaire foulfouldé-français ; dialecte peul du Diamaré, Nord-Cameroun. Paris Geuthner, 425 p.

Oxby (C.), 1990 —
Peuples pasteurs en crise ; les réponses des ONG en Afrique. GRET / FPH, Syros-Alternatives, Paris. 141 p.

Pairault (C.), 1994 —
Retour au pays d'Iro ; chronique d'un village du Tchad. Paris, Karthala, 293 p.

Saint-Croix (F. W. de), 1945 (rééd.1972) — *The Fulani of Northern Nigeria : some general notes.* Farnborough, Gregg Int., 74 p.

Saint-Croix (F. W. de), 1981 — Work at inoculation camps : a year's round of camps in Sokoto Province. *The Nigerian Field*, 46 : 104-110.

Schuthof (A.), Boeremkamp (M.), 1990 — « The adaptation of Baria refugees to local circumstances in the Sudan ». In H.J. Tieleman, T. Kuhlman (ed.) : *Enduring crisis ; refugee problems in Eastern Sudan.* Leyde, African Studies Centre : 115-154.

Tubiana (M. J.), 1971 — Système pastoral et obligation de transhumer chez les Zaghawa (Soudan-Tchad). *Études rurales*, 42 : 120-171.

Zoubko (G.), 1996 — *Dictionnaire peul-français.* Osaka, National Museum of Ethnology, 552 p.

Du passé à l'actualité
La dimension régionale

Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne

Edmond Bernus
Géographe

Le titre du séminaire, « Migrations forcées de populations : réfugiés, déplacés, migrants », évoque surtout des fuites individuelles et collectives dans un contexte de violences économique, politique ou militaire. J'ai préféré le terme « exode », car plus que migration, terme utilisé pour tous les mouvements – migrations de travail, migrations vers les villes ou le Nouveau Monde – il possède un sens plus général ; comme le rappelle le *Petit Robert,* migration désigne un « déplacement de populations qui passent d'un pays dans un autre » et des « déplacements d'ordinaire périodiques, qu'accomplissent certaines espèces animales ».

« Exode », par contre, possède pour moi une double référence. C'est d'abord l'exode des Hébreux guidés par Moïse qui quittent l'Égypte pour le pays de Canaan, au XIIIe siècle avant notre ère. Cet exode d'un peuple pour échapper à la servitude, qui affronte la traversée du désert, incarne un côté volontariste, organisé, qui semble bien différent des migrations forcées actuelles. C'est ensuite l'exode de mai 1940, qui représente une fuite éperdue de populations civiles devant l'avance de l'armée allemande. C'est ici une panique, une « débâcle », un abandon de son pays, la peur au ventre, qui se présente un peu comme le négatif de l'exode biblique. Ces deux exodes aux sens contradictoires me semblent justifier l'utilisation de ce terme.

Mon exposé sera, bien entendu, partiel car je privilégierai des exemples pris dans ma propre expérience ou, du moins, dans des régions qui me sont familières ou auprès des populations que je connais bien. Je tenterai de montrer la réaction des populations d'accueil et les rapports entre les autochtones et les migrants, qu'ils soient ou non des étrangers par la langue et la culture.

Des migrations de travail aux exodes de la sécheresse

On ne peut parler des exodes de la sécheresse amorcée en 1968 sans rappeler les migrations qui ont existé dans toute la zone sahélienne depuis une époque lointaine : elles ont tracé des routes, donné des habitudes migratoires, préparé des contacts et des zones d'accueil. Ces migrations étaient parfois provoquées par des famines nées de guerres, de déficits pluviométriques, d'épidémies ou encore d'invasions acridiennes ; elles furent aussi suscitées et souvent forcées par la puissance coloniale. Les migrations des navétanes dans le bassin arachidier, celles vers l'Office du Niger, vaste périmètre irrigué à partir d'un barrage moderne permettant la culture du coton et du riz ou celles des Voltaïques descendant vers la forêt et la côte ont été bien étudiées.

Migrations de la famine au XIXe siècle

Dans un livre sur « l'histoire des famines au Sahel », l'historien Boureïma Gado fait le bilan des famines qui ont été à l'origine de migrations importantes. Il distingue, depuis le début du siècle, quatre phases migratoires majeures :

– La grande famine de 1900-1903 dans la boucle du Niger, appelée « vente des enfants » en songhay, qui a pour origine diverses causes : bouleversements socio-économiques, crise écologique, épidémies, invasions acridiennes, sécheresse ; suites du passage de la funeste mission Voulet-Chanoine (1898-99) qui, au sud de l'actuel Niger, pilla et détruisit de nombreux villages sur son passage. La vente d'enfants de condition libre comme esclaves et des migrations successives en sont la conséquence.

– La grande famine de 1913-14, causée par un déficit pluviométrique général en zone sahélienne, provoque d'importantes migrations. Au Nigeria on signale pour la première fois l'arrivée de Touaregs en parlant, dans la région de Sokoto, de « famine des Touaregs ». Les Touaregs de la rive gauche du Niger se rendent dans le Gurma, ceux

du Niger central dans le Katsina, les Peuls de Dosso partent également en Nigeria et tous les éleveurs vendent leur bétail.

– En 1931-32, « l'année des criquets » provoque une grave famine qui donne lieu à une enquête après la mise en cause des négociants et fonctionnaires par une lettre du président de la Ligue des droits de l'homme qui parvient au ministre des Colonies. Cette famine est la cause de nombreux morts (plus de 60 000 et une perte de 22 % de la population dans les deux cercles de l'ouest du Niger) et d'innombrables départs vers les colonies anglophones.

– C'est enfin la famine récente amorcée en 1968 qui est l'objet des lignes qui suivent.

Les sécheresses de 1968-73 et de 1983-85

Nous entrons ici dans un passé vécu par beaucoup d'entre nous. Il faut renvoyer à l'ouvrage édité par Jean Gallais « Stratégies pastorales et agricoles des sahéliens durant la sécheresse 1969-74 » (CEGET, 1977), avant d'analyser un cas précis sur lequel j'ai personnellement travaillé. Il s'agit des Touaregs de l'Azawagh nigérien, vivant dans la région comprise entre Tchin Tabaraden, Abalak et In Gall. Il faut rappeler ici les réactions différentes des communautés touarègues au cours des deux phases paroxysmiques de sécheresse et de déficit fourrager.

La première se situe en 1972, après que le Ministre des affaires sahariennes et nomades se soit rendu à Tchin-Tabaraden, dès la fin des pluies, pour inviter les éleveurs à se diriger vers les zones agricoles méridionales moins touchées par la sécheresse : il désigna en particulier la région de Gaya, sur le Fleuve, tout au sud du Niger, à la frontière du Bénin et du Nigeria, où, disait-il, les paysans étaient prêts à les accueillir. Les Peuls nomades partirent, certains sans attendre cette invitation, alors que les Touaregs, dans leur grande majorité, restèrent sur place.

La seconde réaction se place en 1984, année où la pluie fut presque absente, après quelques saisons moins déficitaires. Dès la fin de l'été, il apparut que les troupeaux ne pourraient survivre à la saison sèche, faute de ressources fourragères. Appuyés par les autorités, les Touaregs quittèrent leurs parcours habituels (figure 1). Les Illabakan, « tribu »

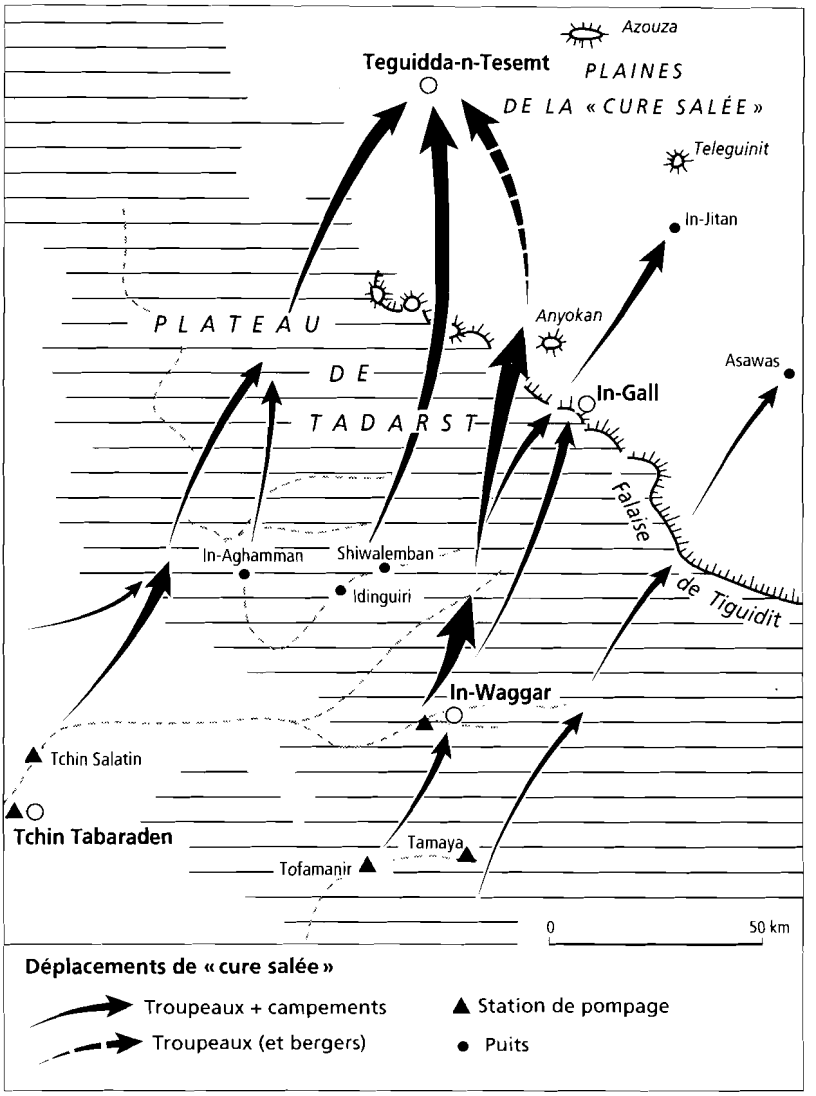

Cartographie : A. Le Fur, AFDEC.

Figure 1
Migration estivale de « cure salée » des Touaregs Illabakan.

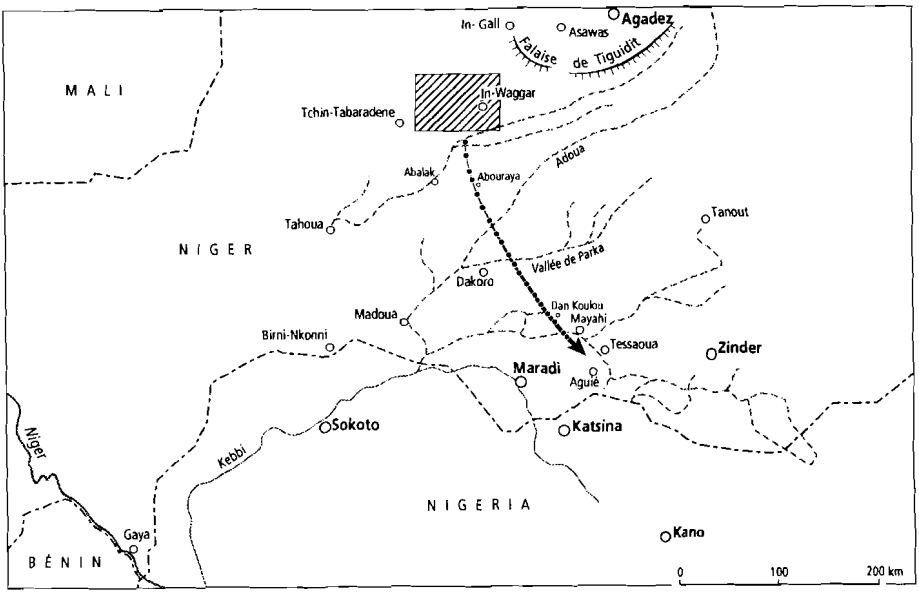

Cartographie : A. Le Fur, AFDEC.

Figure 2
Exode des Touaregs Illabakan en vingt étapes
vers la région méridionale de Mayahi (octobre 1984).

de Touaregs, que j'ai particulièrement suivis et interrogés, se décidèrent à partir à destination de Mayahi où le chef de tribu se rendit en éclaireur pour retrouver un parent fonctionnaire sur place et préparer l'arrivée.

Le voyage dura deux mois, avec vingt étapes pour gagner cette région à forte densité de population où se retrouvaient beaucoup d'autres groupes touaregs venus du nord avec leurs troupeaux (figure 2). Les contacts furent difficiles, tendus, bientôt hostiles avec les paysans haoussa de la région. Ils vécurent sous la menace permanente de vols d'animaux ; la paille de plus en plus rare fut vendue à des prix sans cesse croissants, alors que leurs animaux, menacés par le manque de fourrage, étaient bradés. La nuit, il fallait attacher des chameaux sellés pour être prêts à poursuivre à la trace les voleurs de troupeaux : le petit bétail était volé par les paysans, les chamelles par les Mousgou – nom haoussa des Touaregs Tamesgidda – sédentarisés dans la vallée de Tarka. Les Illabakan, réfugiés dans ce pays inconnu, reconnais-

saient les traces de leurs chamelles, différentes de celles de leurs voleurs, Touaregs comme eux et agro-pasteurs désireux d'accroître leurs troupeaux camelins : la sole de leurs chamelles, moins lisse, en raison du sol de leurs parcours septentrionaux habituels de l'Azawagh, leur permettait d'identifier et de suivre les animaux volés.

Ils vivaient dans un univers fermé, cloisonné, sans espace disponible pour le libre déplacement de leurs troupeaux. Le retour, au cours de l'été 1985, leur donna l'occasion de traverser des terroirs cultivés et parfois de laisser leurs animaux divaguer dans les champs, avant un prompt départ : c'était la vengeance de nomades, loin de tout contrôle, sur les paysans qui les avaient mal reçus et qui avaient profité d'une situation qui leur était favorable.

Ils regagnèrent leurs vallées et leurs puits habituels où n'étaient restés que quelques personnes avec un petit nombre de laitières, chamelles, vaches ou chèvres. Une femme Illabakan fit le poème suivant :

« Je prends la direction d'In Tamat et d'In Tadant,
Et j'y fixe mon campement.
Je ne vois pas un champ, pas un jardin où pousse la calebasse,
Les chameaux paissent en liberté,
Les ânes ne sont pas entravés,
Nous voici au pays tant aimé,
Ma prière est finie,
Ma chanson achevée ».

La femme voit déjà les vallées aimées dont les deux toponymes – In Tamat et In Tadant – évoquent les ombrages de l'*Acacia ehrenbergiana (tamat)* et les fleurs au parfum doux et aux baies sirupeuses du *Boscia senegalensis (tadant)*. Liberté de parcours, et animaux sans entraves, donnent l'image du pays aimé. Si l'exode de ces Touaregs connut un retour rapide, celui de certains Peuls, qui avaient gagné des pays plus lointains – Nigeria, Cameroun –, se poursuivit plusieurs années avant un éventuel retour.

Autre cas de migration, des Peuls nomades, vers les années 1970, envahirent le nord de la Côte-d'Ivoire. C'était un exode biblique de familles entières accompagnées de leurs troupeaux de zébus, alors que les Touaregs avaient laissé sur place quelques familles avec un petit nombre d'animaux pour se nourrir. Les paysans sénoufo locaux possédaient un petit troupeau de taurins de race baoulé ou n'dama : ces animaux étaient confiés à des bergers peuls, salariés des paysans.

Mais l'arrivée des Peuls maliens, en corps constitués, avec leurs troupeaux, souleva une crainte générale. Ces troupeaux massifs de grands zébus constituaient un danger pour les récoltes. Un chercheur ivoirien intitula un article « De la zébusite », montrant ainsi que cette arrivée était perçue comme une invasion, une épidémie, une épizootie. Pour dissiper cette crainte, le président Houphouët Boigny dut parcourir la région. Partout il était accueilli par des discours reprenant le thème du danger peul : on parlait de cette calamité, de ce fléau, pour leurs champs, leurs récoltes et même leurs épouses, leurs jeunes filles qui n'échappent pas toujours aux envies de ces fougueux et irascibles visiteurs (Coulibaly, 1983).

Exodes tous azimuts

Après les exodes provoqués par des sécheresses, famines et autres fléaux, qui jalonnent l'histoire, et qui généralement prennent la route des pays méridionaux plus arrosés, d'autres exodes ont récemment été observés qu'on pourrait qualifier de tous azimuts. Il s'agit essentiellement d'exodes provoqués par des révoltes, des répressions dans le cadre d'États indépendants. Il faut se rappeler les circonstances de l'accession à l'Indépendance du Soudan français et du Niger qui allaient devenir républiques du Mali et du Niger : si les hommes du sud avaient été initiés aux pratiques de la politique en formant des partis liés ou associés à ceux de la métropole, en devenant députés et parfois ministres du gouvernement français, les chefs touaregs étaient restés à l'écart de l'évolution de l'Afrique et du monde : ils n'étaient pas du tout préparés à l'Indépendance. Souvent conseillés par des militaires français, les chefs touaregs manifestèrent le souhait de ne tomber ni sous l'autorité des gouvernements « arabes », ni sous celle des gouvernements « noirs ».

Deux pétitions, faites par les chefs du Mali et du Niger au président de la République française, exprimèrent ce désir : seule la première nous est connue. Signée par le *qadi* de Tombouctou le 30 octobre 1957 et renouvelée le 30 mai 1958, elle était intitulée « lettre ouverte par les chefs coutumiers, les notables et les commerçants de la Boucle

du Niger, à sa majesté Monsieur le Président de la République Française » : elle était signée par 300 chefs ou notables touaregs, maures et même songhay. « Son préambule annonce clairement le refus d'être intégré à un ensemble maghrébin ou, plus encore soudanais qui serait dominé par les populations d'Afrique noire » (Boilley, 1994, II : 277). En 1960, le Sultan d'Agadez et les principaux chefs de l'Aïr adressèrent également une lettre au Général de Gaulle pour lui demander de leur permettre de rester à l'écart du nouvel État nigérien ; la lettre fut renvoyée au nouveau président du Niger et de nombreux chefs, dont le Sultan Oumarou, furent destitués. Ces pétitions venant de chefs qui avaient longtemps été hostiles à la présence française, s'expliquent d'une part, parce qu'alors les Français leur semblent les seuls alliés possibles, et d'autre part, parce que les militaires français étaient en partie les inspirateurs de ces textes.

Si au Niger les années qui suivent l'Indépendance sont calmes, au Mali, dans l'Adrar des Ifoghas, on assiste assez vite à une dégradation des rapports entre les nouveaux agents administratifs et les populations. « Un nouveau pouvoir s'installe dans le vide laissé par l'administration française. Rapidement, les chefs de poste font subir aux Touaregs diverses exactions, vexations, provocations (par exemple vis-à-vis des femmes) » (Ag Bay & Bellil, 1986 : 72). Après plusieurs attaques touarègues qui s'emparent de chameaux , d'armes et de provisions, une révolte se lève et oppose des chameliers équipés d'épées et de rares fusils à une armée moderne. L'Adrar des Ifoghas, resté à l'écart des révoltes de 1917, fut dévasté par cette guerre, 40 % du troupeau fut détruit : cette révolte provoqua un premier exode vers l'Algérie. Des migrations de travail existaient depuis 1960 vers la base atomique d'In Eker (fermée en 1968) ; elles furent renforcées par un exode né de la guerre et de la répression. Des familles s'installèrent à l'ouest (Silet, Abalessa) et au nord (In Amzel) de Tamanrasset.

L'Adrar des Ifoghas fut décrété zone d'insécurité interdite aux étrangers, et placé sous un contrôle serré de l'administration. La politique menée par les fonctionnaires maliens visait la sédentarisation, l'obligation pour les Touaregs de s'intégrer dans une économie nationale monétarisée, avec des contrôles douaniers pour empêcher le commerce traditionnel avec le Touat, région sud-algérienne productrice de dattes ; c'était une tentative pour forcer les Touaregs à commercer avec les sociétés d'État et à participer aux activités des coopératives d'éle-

vage. Cette politique répressive fut un échec et les réglements furent souvent contournés.

La sécheresse, qui atteint un point culminant en 1972-73, s'abat sur une population fragilisée par des massacres et par cette politique volontariste : elle provoque cette fois-ci un exode tous azimuts, une véritable diaspora. Suivant la première vague des exilés de la révolte de 1963-64, les réfugiés de la sécheresse partirent dans trois directions, vers l'Algérie, le sud du Mali et le Niger. Certains furent reçus par leurs prédécesseurs, notamment en Algérie, mais la majorité d'entre eux s'entassèrent dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles spontanés à la périphérie des villes. Des quartiers de Kel Adagh – c'est le nom des Touaregs de l'Adrar des Ifoghas – se formèrent à Tamanrasset, mais aussi à Ouargla, Adrar, Colomb-Béchar. La diaspora s'étendit dans toutes les grandes villes de l'Ouest africain, en Côte-d'Ivoire (Abidjan), au Sénégal, au Cameroun, au Togo, en Nigeria (figure 3).

Petit à petit s'organisa la migration de travail vers la Libye, de jeunes connus sous le nom d'*ishumar* (déformation touarègue du terme de chômeurs). Au départ, ce terme désignait les migrants se rendant dans les villes, puis il se banalisa et s'appliqua à tous les jeunes partant à l'étranger. Terme d'abord valorisant, puisqu'il désignait ceux qui reviennent dans leur pays avec des transistors et des objets rares, il changea de signification : le terme d' *ishumar* s'appliqua dès lors à tous les jeunes, puisque tous s'en allaient en voyage et, dans les quartiers de Reggan et de Tamanrasset où s'entassaient les réfugiés, il connotait dès lors, pour les autochtones et plus encore pour les autorités, une forme de rejet, de mépris, en s'appliquant aux marginaux, aux voleurs, aux prostituées. Le terme a connu un certain succès dans de nombreuses publications car sa forme touarègue plurielle, ainsi que ses dérivés – *teshumara*, etc. – intriguent et montrent comment une langue de pasteurs nomades peut traduire et s'approprier de nouveaux concepts.

La reprise de la révolte touarègue en 1990 se fait dans de toutes autres conditions. Elle est menée par des jeunes gens qui ont appris à manier des armes, à conduire des voitures tout-terrain : dès lors, la Kalachnikof qu'on arrache à l'armée et la Toyota qu'on vole aux ONG changent les rapports de force, à l'avantage des révoltés désormais mobiles dans un terrain qu'ils connaissent mieux que les militaires. L'armée

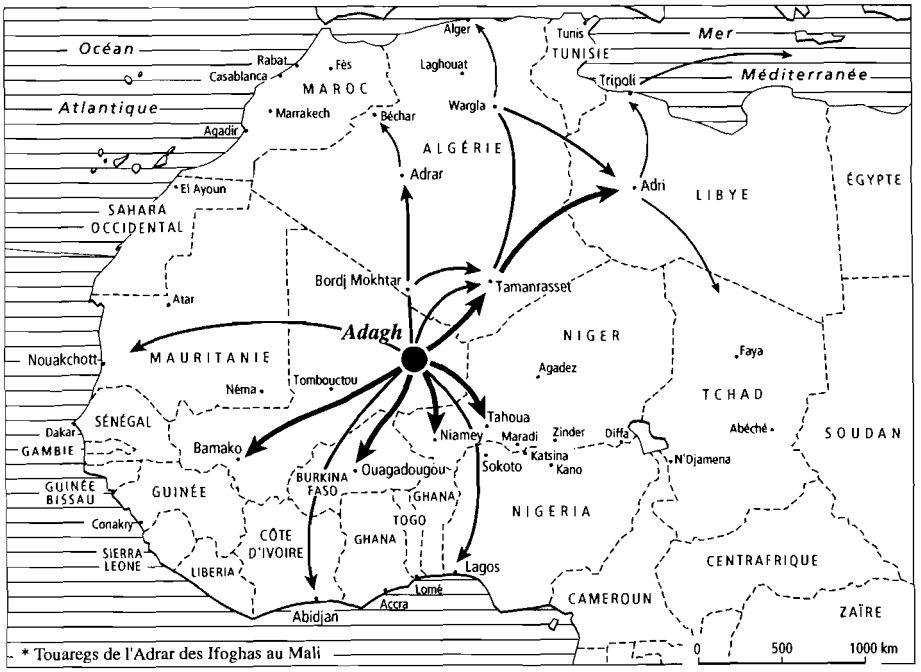

(Extrait de P. Boilley, 1994, II : 370. Cartographie : A. Le Fur, AFDEC.)

Figure 3
La diaspora Kel Adagh*,
à la suite des sécheresses et de la révolte.

subit des échecs, tombe dans des embuscades et dès lors se venge sur les campements désertés par les hommes. Ce n'est pas le lieu ici de décrire la révolte, la formation de divers mouvements, de différents fronts, mais d'en venir aux exodes qui en sont la conséquence.

À partir de 1991, l'exode connaît deux nouvelles directions : le Nord du Burkina Faso et la Mauritanie. Après des massacres dans la région de Léré, des exodes massifs de Touaregs, mais aussi de Maures du Nord-Ouest du Mali et de la région de Tombouctou se dirigent vers la Mauritanie. Cet exode n'était pas terminé quand, après le pacte signé en 1992, les Songhay s'estimant lésés par ces accords, refusant l'intégration des révoltés touaregs dans l'armée, constituèrent un mouvement armé (*ganda koy)* qui pilla les citadins touaregs et maures et sema la terreur dans les campements. La Mauritanie et le Burkina Faso furent une fois encore les pays d'accueil pour ces familles menacées.

Le nombre des réfugiés est mal connu et les chiffres officiels sont souvent inférieurs à ceux donnés par les Touaregs de France. On peut signaler que le Président Konaré, en mars 1996, appelle les 120 000 réfugiés à regagner leur pays. En Mauritanie, de nombreux réfugiés vivent dans des camps avec l'aide des ONG et du HCR. Certains éleveurs ont pu conserver des troupeaux et échappent à la vie des camps : du coup, l'effectif des troupeaux est multiplié par deux dans le Sud-Est de la Mauritanie comme le signale la revue « Habbanae » (n° 37, oct. 95) de *Vétérinaires sans Frontières*, ce qui pose des problèmes et provoque des conflits entre les nouveaux venus et les éleveurs locaux. C'est le problème des rapports entre étrangers et autochtones que nous allons aborder dans le cadre de l'Ahaggar.

Évolution des rapports entre Touaregs kel ahaggar et kel adagh en Algérie

La réaction des Sénoufo devant l'arrivée des Peuls et de leurs troupeaux en Côte-d'Ivoire faisait apparaître la confrontation de deux cultures, de deux civilisations que tout opposait. La confrontation de deux groupes touaregs qui se connaissaient, qui parlaient la même langue et qui pratiquaient les uns et les autres le nomadisme pastoral, est d'une toute autre nature. L'analyse que nous en donnons est inspirée d'un article de R. Bellil et B. Dida (1993).

Poussés par la sécheresse, les Kel Adagh et d'abord les Kel Afella, nomadisant à l'extrême nord du Mali, à proximité de l'Algérie, arrivèrent les premiers en Algérie et en particulier à Tamanrasset. Dans cette ville se trouvent dès lors en présence les Touaregs algériens (Kel Ahaggar) et les Touaregs maliens (Kel Adagh), réfugiés victimes de la sécheresse puis de la répression. À partir de 1975, leur présence posa des problèmes et, à la suite de nombreuses rixes, l'administration algérienne suspendit l'inscription sur les listes d'état-civil des populations frontalières, c'est-à-dire les Kel Afella. Incapable de distinguer « nationaux » et réfugiés, l'administration se fia aux renseignements fournis par les Kel Ahaggar, ce qui permit à ces derniers de s'approprier les parcours frontaliers des Kel Afella.

À cette époque, Tamanrasset est une ville-chantier où vivent de nombreux travailleurs venus du nord : pour ces derniers, Kel Ahaggar et Kel Adagh ne sont guère discernables et répondent à une même image de Touaregs voilés. Les Kel Ahaggar veulent affirmer leur différence par rapport aux réfugiés du Mali et pour y parvenir ils répandent une image négative des Kel Adagh : en particulier, ils rappellent que ces Kel Adagh ont été vaincus lors de leur révolte de 1963-64, ce qui est dévalorisant pour des guerriers ; de plus, leur attitude très libre et disponible n'est pas le silence hautain qu'on attend d'un guerrier vaincu.

Les Kel Adagh, bien au contraire, n'attendent pas en assistés leurs rations quotidiennes. Ils ne luttent pas seulement les armes à la main, mais dans un désir de s'affirmer, de vivre, de se réunir, de faire des fêtes pour maintenir leur cohésion et affirmer leur appartenance à une communauté vivante. Leurs fêtes sont organisées avec l'argent rapporté de Libye par les jeunes gens. Le terme *zahuten,* tiré de l'arabe, témoigne de l'organisation de fêtes nouvelles, en plein air, où s'expriment des chanteuses qui acquièrent une vraie notoriété, grâce à un répertoire rapporté sur cassettes de Libye. Une chanteuse devient la porte-voix des *ishumar* et de leurs aventures. Face aux Kel Ahaggar figés, les Kel Adagh apparaissent comme une communauté dynamique, ouverte au monde.

Les réfugiés touaregs venus du Mali et du Niger se comptaient par milliers après la sécheresse de 1973-74 ; un nouvel afflux de réfugiés se produisit après le retour d'un déficit pluviométrique record en 1984. Parmi eux, les Kel Adagh étaient les plus nombreux et ils se lancèrent dans le commerce entre l'Algérie et le Mali et bientôt on les accusa de vendre les produits subventionnés par le gouvernement : ils devinrent la bête noire des autorités algériennes qui réagirent brutalement. En juillet 1984, un quartier de Tamanrasset, peuplé de Touaregs maliens, est rasé. En avril 1986, après des rafles effectuées à Tamanrasset, des milliers de Touaregs maliens et nigériens sont expulsés et transportés par camions jusqu'à la frontière sans que rien n'ait été préparé : ils sont abandonnés là, sans ressources.

« La vitalité de la communauté nomade est passée par sa jeunesse qui a réussi à inventer de nouveaux modes d'existence. Vus de loin, ceux-ci peuvent paraître l'expression des déstructurations multiples, être perçus comme des "errances" ou les conséquences d'une "extraver-

sion" imposée sans rapport avec les bases sociétales anciennes, et sans fondements. L'espace nomade semble avoir perdu tout sens, les populations toute cohésion, livrées à l'exil, aux emplois de fortune et à la dilution culturelle » (Boilley, 1994, II : 384). « En fait une culture nouvelle est en gestation (...) et a déjà produit des formes originales d'expression. Il y a la solidarité de l'exil, une nouvelle culture nomade, avec cette errance, le sac à la main, le bidon de plastique et enfin une nouvelle pensée politique qui consacre l'abandon du nomadisme traditionnel. Ces *ishumar* sont de nouveaux guerriers qui ne plient pas l'échine : ils constituent une nouvelle aristocratie basée sur la combativité, l'expérience des mondes extérieurs et sur l'énergie, et non sur la naissance. Ils ont élargi l'amplitude de leur mouvement et de leur pensée au-delà de la société touarègue » conclut très justement Pierre Boilley (*ibid.* : 381).

Les retours demandent cependant une adaptation, une fusion avec ceux qui sont restés et une concertation avec les États pour qu'on accorde à ces *guérilleros* une place dans l'armée ou la gendarmerie ; il ne faut pas oublier « ceux de l'intérieur » qui ont permis, dans bien des régions, de conserver quelques troupeaux et de nourrir les familles.

✶

Depuis vingt ans, les sécheresses et les révoltes ont provoqué dans toute la zone sud-saharienne des exodes tous azimuts. On a l'impression que l'Afrique et le monde sont saisis d'une mouvance permanente qui échappe aux migrations du passé, sinon ordonnées, du moins organisées sur des axes privilégiés. Ces mouvements ne sont plus seulement l'appel d'un pôle positif, plus riche, mieux arrosé, à un pôle négatif, surpeuplé et souvent victime de famines ; ce sont de plus en plus des fuites éperdues vers une bouée de sauvetage, vers un abri provisoire, devant un ennemi menaçant. C'est à la fois l'exode des Peuls qui quittent leur pays pour trouver dans la riche et fertile Côte-d'Ivoire une terre d'asile, ou celui des Touaregs et des Maures, chassés par une guerre impitoyable, mais qui espèrent regagner un jour la « Terre promise ».

Bibliographie

Ag Bay (C.) & Bellil (R.), 1986 — Une société touareg en crise : les Kel Adar du Mali. *Awal*, 2 : 49-86.

Bellil (R.) & Dida (B.), 1993 — « Évolution de la relation entre Kel Ahaggar et Kel Adagh », in *Le politique dans l'histoire touarègue*, sous la direction d'H. Claudot-Hawad. *Les Cahiers de l'Irenam*, n° 4, Aix-en-Provence : 95-110.

Bernus (E.), 1994. — « Touaregs en révolte. Front uni ou ordre dispersé ? » Boston USA. Brazzaville + 50, Conference on francophone Africa and Franco-African relations.

Boilley (P.), 1994 — *Les Kel Adagh. Un siècle de dépendances de la prise de Tombouctou (1893) au pacte national (1992).* Étude des évolutions politiques, sociales et économiques d'une population touarègue (Soudan français, république du Mali). Thèse de doctorat d'Histoire, université Denis Diderot (Paris VII), 3 tomes, 977 p.

Bourgeot (A.), 1994 — Révoltes et rébellions en pays touareg. *Afrique contemporaine*, n° 170, 2e trimestre 1994 : 3-19.

Claudot-Hawad (H.) (sous la responsabilité de), 1990 — Touaregs exil et résistance. *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 57, Edisud, Aix-en Provence, 198 p.

Coulibaly (S.), 1983 — La difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural senoufo (de la zébusite). *Annales Université d'Abidjan*, Série G (Géographie), t. XII : 64-145.

Gado (B.), 1993 — *Histoire des famines au Sahel. Étude des grandes crises alimentaires (XIXe-XXe)*. Paris, L'Harmattan, 21 tabl., biblio., 201 p.

Gallais (J.), (sous la direction de), 1977 — Stratégies pastorales et agricoles des sahéliens durant la sécheresse 1969-1974. *Travaux et Documents de Géographie tropicale*, n° 30, CEGET/CNRS, Bordeaux, 281 p.

Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950)

Jean-Yves Marchal
Géographe

Comme point de départ, on peut choisir l'année 1900 ou 1910 selon l'intérêt que l'on veut bien porter aux statistiques pour traiter le sujet. Du fait que l'exposé s'appuie souvent sur les recensements et les chiffres intéressant les déplacements de population indiqués dans les archives administratives, la question vaut la peine d'être posée. L'AOF, décidée en principe depuis 1895, est organisée de 1902 à 1904 et la mise en place d'un cadre général de production de statistiques dans cette fédération remonte à 1909 (Gervais, 1997). En dépit de tout cela, nous choisissons l'année 1900, d'abord, par commodité, pour coller au début du siècle, et puis, aussi, parce qu'un premier dénombrement de population a lieu dès 1903 dans le cercle de Ouahigouya, que je vais prendre souvent en exemple : 1903, l'année *où l'ère d'exploitation pacifique des territoires occupés commence* explique l'administrateur de l'époque (Tauxier, 1917). Cette unité administrative, aujourd'hui province du Burkina Faso, a relevé successivement de la Sénégambie-Niger (1902-1904), du Haut Sénégal-Niger (1905-1918), de la Haute-Volta (1919-1932), du Soudan, actuel Mali (1933-1947) puis, depuis 1948 et à nouveau, de la Haute-Volta, appelée Burkina Faso depuis 1983. Voilà que nous entrons dans le vif du sujet, c'est-à-dire les territoires et les frontières.

Maintenant, prendre l'année 1950 comme date butoir de l'exposé c'est, comme pour l'année 1900, vouloir faire un compte rond. En 1947, la colonie de la Haute-Volta est reconstituée.

Regard jeté sur l'AOF

Pourquoi intervenir sur le sujet « migrations forcées » et « réfugiés », alors qu'il s'agit de raconter l'histoire des déportés et déserteurs de l'Afrique de l'Ouest ? Parce qu'il me semble qu'il y a un lien entre les camps de réfugiés d'aujourd'hui et ceux des fuyards d'hier. J'introduis donc, à propos d'une partie de l'Afrique de l'Ouest, un rappel historique concernant la première moitié du XXe siècle, un rappel chargé des mots : recensement, impôt, recrutement, réquisition, auxquels répondent ceux de transfuges ou déserteurs. Le mot réfugié n'est jamais utilisé, mais l'on emploie le mot refuge pour dénommer le lieu où les déserteurs se réfugient. Tels sont les appellations qui ponctuent les rapports des administrateurs en charge des colonies du Soudan, du Niger, de la Haute-Volta et de la Côte-d'Ivoire. J'ajoute que, de 1932 à 1947, on parle, d'une part, d'une Haute Côte-d'Ivoire pour désigner la majeure partie de l'ancienne Haute-Volta (1919-32) alors dissoute et, d'autre part, de la Basse-Côte, pour ce qui concerne l'actuelle Côte-d'Ivoire.

Administration forte et limites fixées

Dans cet ensemble territorial, je propose un reportage sur le Moogo, ou pays mossi de Haute-Volta, notamment sur son secteur nord appelé, selon les années, cercle ou subdivision de Ouahigouya. Les Mossi, eux, l'appellent Yatênga.

Le reportage déborde, au nord-est, sur le cercle ou subdivision de Djibo qui, pour les Fulbe (Peul) et Kurumba (Fulse) qui y habitent s'appelle Djelgodji ; au sud-ouest, sur le cercle ou subdivision de Tougan, ou encore Samorodougou habité par les Samo et, plus au sud-ouest, en pays bwaba ou bwa, le long de la Volta Noire (Mou Houn), sur le cercle de Dédougou. Je propose, aussi, un déplacement, en direction du sud, pour atteindre les cercles ou subdivisions de Garango, Tenkodogo et Zabré, traversés par les Volta Rouge (Nazinon) et Blanche (Nakambe), pas loin de la frontière avec la Gold Coast, actuel Ghana. Et, enfin, je parle de l'Office du Niger (Soudan), en avançant vers le nord-ouest, jusqu'à Ségou, sur une distance de 400 km à partir de Ouahigouya.

Au-delà de ces régions de la boucle du Niger, j'effectue quelques reconnaissances en Côte-d'Ivoire (ou Basse-Côte pour les années 1932-47), jusqu'à parvenir au contact savane-forêt, puis à la forêt et à la frange littorale, à plus de 1000 km au sud du pays mossi.

Si j'indique ces directions et précise ces lieux, c'est afin que le lecteur puisse disposer des repères nécessaires à la compréhension des déplacements de dizaines de milliers de personnes, hommes, femmes et enfants, recrutés de force ou déserteurs. Ceci dans la période 1900-1950, ceci dans une Haute-Volta découpée en une douzaine de circonscriptions. Là, il se passe quelque chose, puisque c'est de là que l'on part contraint ou forcé.

Si, comme l'écrit A. Londres (1929, réédition 1994 : 29-30) : « Vingt millions de Noirs, sujets français dans deux empires, l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF) sont recensés, soit seize millions de sujets en AOF contre quatre en AEF (...) et qu'il soit dénombré huit colonies en AOF : Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Soudan, Niger, plus le Togo administré par la France sous mandat de la Société des Nations (Genève) depuis 1918, et quatre autres en AEF : Gabon, Moyen-Congo, Oubangui Chari, Tchad (...) alors, les colonies françaises vont de l'Atlantique au lac Tchad, pour la largeur et, du Sahara au golfe de Guinée, pour la hauteur. C'est un territoire de cinq millions de kilomètres carrés. (...) Il y a de quoi se promener. »

Lorsque commence notre reportage, au début des années 1900, la Haute-Volta détient un potentiel d'environ trois millions d'habitants. Le Burkina Faso d'aujourd'hui compte huit millions d'habitants. Dans l'ensemble de l'AOF d'alors, trois millions d'habitants, c'est exceptionnel dans un petit territoire, d'autant plus que deux millions sont concentrés au centre de la colonie, avec des densités rurales estimées entre 20, 35, voire 50 hab./ km^2 (Marc, 1909). Et c'est pourquoi, dans le Moogo – quelle que soit l'appellation donnée par la suite, il s'agit toujours du centre relativement bien peuplé de la Haute-Volta – le verbe recenser a toujours été lié à celui d'administrer.

Mieux que recensement, utilisons dénombrement souvent à la vavite, en regroupant les familles de tel ou tel village, puisqu'il n'y eut pas, avant 1947, de souci statistique strict. Dans le centre de la Haute-Volta, dès le début de la colonie, le dénombrement des habitants

devient prioritaire, car en dépendent l'équilibre budgétaire de la colonie (impôt de capitation) et la mobilisation des sujets pour les prestations de travail et les recrutements militaires. En conséquence, les habitants tentent d'échapper aux dénombrements et réquisitions, en passant d'une circonscription à l'autre, selon la poigne de l'administrateur du moment, mais aussi, en passant d'une colonie à l'autre, selon les avantages comparés de part et d'autre de la frontière. Ce qui fait que, dès la mise en place des colonies au sein de l'AOF, il y eut des mouvements de population « volontaires » (?) ayant pour aboutissement l'établissement de nouveaux villages (des camps de réfugiés ?) de l'autre côté des limites où s'exerçait une autorité trop forte.

Mises à part de rares exceptions intéressant quelques dizaines de kilomètres linéaires, le découpage administratif entre les unités d'une même colonie, ainsi qu'entre colonies voisines de la fédération de l'AOF, voire entre territoires français et étrangers (Togo allemand jusqu'en 1918 et Gold Coast anglaise) reste ferme. Passer d'un cercle à l'autre, d'une colonie à l'autre, c'est changer d'administrateur (bon ou mauvais, selon le jugement des habitants) et, par conséquent, de statut. De ce fait, les recensés en un lieu peuvent disparaître pour s'évanouir de l'autre côté des limites du territoire où ils ont été recensés. Le passage se fait souvent avec la complicité des chefs autochtones situés de l'autre côté. Par exemple, en quittant Ouahigouya, on bénéficie de l'appui des chefs peul, samo ou bwaba selon la direction de fuite que l'on prend : *J'accuse le chef peul du canton de Baraboulé* (Djibo) *d'attirer les populations du cercle en ne les déclarant ni pour l'impôt, ni pour le recrutement, ni pour les prestations* (Ouahigouya, 1932). Pour celui qui passe la limite, c'est une liberté offerte pour quelques années, de cinq à dix ans, le temps d'être découvert, puni, ramené à son chef de village, ou bien encore déporté pour l'exemple, après un stage en prison.

Il existe aussi, à l'intérieur d'une même circonscription des limites plus floues, que l'autorité ne franchit que rarement. Il s'agit de celles du couvert arboré dense des vallées des Volta, au sud, et de la strate arbustive, au nord. Dans ces formations végétales denses, difficilement pénétrables, ceux qui veulent fuir se cachent à condition d'y trouver les points d'eau indispensables à la survie. L'administration, implacable dans sa volonté de recenser, les retrouve tôt ou tard.

Mais pourquoi donc déserter, se cacher, se réfugier ?

La règle du jeu

La règle du jeu en AOF comme en AEF est la suivante. Il existe un gouverneur général. Pour l'AOF, ce gouverneur réside à Dakar. En dessous, pour chaque colonie, apparaît le gouverneur de la colonie ou lieutenant-gouverneur. Ce dernier est responsable des administrateurs des cercles qui compartimentent sa propre colonie. Chaque administrateur de cercle, appelé commandant, est la cheville ouvrière du système, au sens où il exécute les ordres venus d'en haut. Mais c'est lui aussi qui, observateur de terrain, fait remonter l'information en haut lieu. Coincé entre le marteau et l'enclume, il est tout de même le « dieu de la brousse » (Ki Zerbo, 1972) et légifère en maître dans sa circonscription.

Comme, à compter de 1920, le principe admis est que chaque colonie participe au développement de la fédération et couvre les frais de son administration – les soldes des fonctionnaires ne seront payées par le ministère des Colonies qu'en 1945 ; la métropole ne subventionnant pas les colonies tandis que celles-ci, en revanche, alimentent une caisse de réserve à Dakar pour les grands travaux : chemins de fer, ponts, ports, districts irrigués – chaque cercle de l'AOF vit, quant à lui, de ses propres recettes pour payer ses fonctionnaires et aménager les infrastructures du lieu : principalement, les bâtiments de l'administration, les lotissements du chef-lieu et les pistes qui en divergent, avec les ponts et radiers indispensables aux bonnes communications.

C'est ainsi qu' en Haute-Volta, toutes les dépenses tombent sur la tête des habitants qui, d'une part, paient l'impôt de capitation dont le taux est fixé arbitrairement chaque année par les commandants de cercle et, d'autre part, doivent répondre aux réquisitions, pour l'entretien des routes et bâtiments publics, celles des cultures obligatoires et, enfin, pour les recrutements de l'armée et la mise en valeur des colonies voisines : la Côte-d'Ivoire et le Soudan, principalement. Dans de telles circonstances, on comprend qu'il soit fondamental de dénombrer les imposables pour l'impôt et les prestations. Et aussi fondamental de considérer les fuites de population de part et d'autre des limites de circonscription.

Voilà que l'essentiel est dit et que je peux commencer le reportage en m'appuyant sur les documents d'archives (Marchal, 1980).

Une économie de survie incomprise

Lorsque le Moogo, ou pays mossi, est englobé dans les territoires français, la société rurale qui l'habite est fragile, périodiquement ébranlée par des crises de subsistance ; ce que le colonisateur ne voit pas. Au contraire, induit en erreur par la densité de population élevée qu'il observe, il se méprend sur les capacités de production de la région, assimilant abusivement population nombreuse et abondance de biens (Marchal, 1986).

Il ne manquait pourtant pas de témoignages sur les disettes et famines. Les densités de population, proches de 50 hab./km² (Marc, 1909), cachaient mal une situation de déséquilibre entre la production et les besoins. Mais l'administration coloniale pense pouvoir enrayer les crises alimentaires en forçant les habitants à accroître la production agricole.

Elle ne parvient pas à résoudre le problème des disettes saisonnières : 1908, 50 000 morts autour de Ouagadougou (Prost, 1975) ; 1915, 57 000 personnes mortes de faim sur 215 000 habitants recensés à Ouahigouya (Tauxier, 1917). Au contraire, son action provoque des effets contraires à ceux qu'elle souhaite. L'extension des champs vivriers qu'elle suscite, les cultures d'exportation qu'elle introduit et l'impôt de capitation dont elle élève le taux chaque année désorganisent la production des villages.

Alors, elle s'oriente vers une politique d'émigration après avoir constaté un peu tard que les villages moose, ferments de colonisation agricole, alimentaient d'autant plus vite les espaces de solitude et aires de refuge situés en bordure du Moogo que son régime de contrainte se faisait plus dur.

Production accrue, émigration amplifiée

L'administration impose une politique : produire plus, vite et bien, à la fois des céréales, pour remplir les greniers (certains appelés « de réserve »), et du coton et de l'arachide, pour le commerce et le paiement de l'impôt. Cette politique suscite des réponses variées qui ont pour aboutissement, tôt ou tard, la fuite vers les aires de refuge, pour échapper aux réquisitions.

Après la création de la Haute-Volta (mars 1919), le gouverneur Hessling lance le développement économique de la colonie. Pendant les huit années de son gouvernorat (1919-27), il persuade ses commandants de cercle que leur territoire doit exporter du coton. Cependant et malgré les contraintes infligées, cette tentative de développement « autocentré » ne réussit pas à faire de la Haute-Volta un territoire « viable », ce qui explique son démembrement en 1932.

Malgré l'échec de cette politique cotonnière, l'autorité poursuit l'extension des surfaces cultivées. En conséquence, les départs vers les brousses peu contrôlées s'accélèrent : « À l'encontre de l'avis des chefs qui voient (dans les départs effectués sans autorisation) uniquement une manifestation de l'esprit d'indiscipline de leurs ressortissants, j'estime que la véritable cause de ces mouvements réside (...) dans l'insuffisance des terrains de culture existant aux abords des villages actuels. Les inconvénients de cette situation ne pourront que s'accroître avec le développement des cultures industrielles » (Ouahigouya, rapport politique, 2e trimestre 1937).

Les cultures obligatoires interviennent dans une conjoncture de déficit vivrier (cycles de sécheresse en 1925-26 et 1928-29, suivis d'invasions acridiennes en 1928-30) et déplaisent d'autant plus aux administrés qu'elles n'améliorent en rien leur condition matérielle. Le prix offert à l'achat du coton est trop bas ; les cultivateurs du Yatênga refusent de vendre (1928) ; des gardes-cercle sont postés sur les champs du cercle de Ouagadougou (Delavignette, 1932). Les régions du Moogo sont éprouvées : « la question de l'alimentation des populations est extrêmement angoissante » signale un rapport de 1929. Une turbulence migratoire s'ensuit.

Se cacher...

Puisque les habitants fuient leur village, la solution imaginée par les autorités est d'exercer des ponctions régulières sur les « multitudes noires » (Delavignette, 1946). La suppression de la colonie (1932) facilite cette politique. L'exceptionnelle concentration de population avait attiré les commissions d'enrôlement de l'armée dès 1910. Dans le courant des années 1930, elle allait être systématiquement exploitée au profit des chantiers et plantations de l'AOF.

Les coupeurs de bois de la Côte-d'Ivoire avaient recruté des manœuvres depuis 1919 mais c'est surtout à partir de 1922, avec l'ouverture des chantiers de chemin de fer, que la demande de main-d'œuvre se fait plus pressante. La crise alimentaire de 1928-32 est mise à profit. Un régime de contrainte s'instaure. Le gouverneur de la colonie, Arnaud, écrit en 1927 : « Une industrie nouvelle est née : c'est le trafic de manœuvres, engagés par des intermédiaires, transportés en Côte-d'Ivoire et cédés au plus offrant contre le versement d'une prime. Le commerce de bois d'acajou a ressuscité, dans une certaine mesure, le commerce du bois d'ébène » (cité par Lagardelle, 1947). Quelques années auparavant, le même gouverneur s'alarmait que l'émigration en Gold Coast affectait plusieurs milliers d'individus originaires des cercles de Fada N'Gurma, Tenkodogo, Ouahigouya et Ouagadougou. Il expliquait ce mouvement par le recrutement intensif de travailleurs en Haute-Volta et précisait qu'en Gold Coast, les Moose s'employaient dans les centres miniers et les cacaoyères ashanti *où les Noirs de Haute-Volta travaillent chez d'autres Noirs et à leur manière propre.* Le rapport d'un administrateur anglais (Cardinally,1931, cité par Lagardelle, 1947) signale que, pendant toute la décade 1921-1931, « on a constaté un courant régulier d'immigration dans le protectorat et la colonie de Gold Coast (...). L'augmentation est particulièrement remarquable le long de la frontière. Le district nord (Mamprusi) comprenait en 1921, 257 950 habitants. Dix ans plus tard, la population est estimée à 365 465 habitants, soit une augmentation de 41 % dans une région qui est presque surpeuplée » (*ibid.*).

Nombreux sont donc les Voltaïques, particulièrement les Moose, déplacés contre leur gré, qu'ils relèvent, après 1932, des cercles du Soudan ou de la Haute Côte-d'Ivoire. S'agissant de ceux du premier groupe, sachons que le cercle de Ouahigouya fournit à la Côte-d'Ivoire entre 500 et 900 manœuvres deux fois l'an jusqu'en 1932 et, à compter de cette date, autant à destination des chantiers de l'Office du Niger (Soudan). En année de disette, l'administration recrute davantage et, parallèlement, les fuyards sont plus nombreux à se cacher.

... et être découverts

Au-delà de la limite du cercle de Ouahigouya, par exemple, les « fuyards » de ce cercle créent de nouveaux établissements. À l'ouest, en pays samo, 34 établissements moose (10 000 personnes) sont

fondés entre 1917 et 1930. Il en va de même dans le Djelgodji et l'Aribinda, où une soixantaine de villages mossi (15 000 habitants) sont découverts au cours du recensement de 1938.

> « Depuis quelque temps, les chefs mossi se plaignaient de ce que nombre de leurs administrés quittaient clandestinement leurs cantons d'origine pour aller s'installer sans bruit, avec leur famille, sur les territoires semi-désertiques qui s'étendent dans le sud des cantons peul du cercle (...). Ils ajoutaient que leurs départs n'avaient d'autres buts que de les soustraire aux diverses obligations qui leur incombaient et aux exigences administratives : paiement de l'impôt, travaux de prestations, recrutement et fournitures de travailleurs (...). Nous avons pu nous rendre compte de l'exactitude de ces informations. Depuis plusieurs lustres déjà, aucun représentant de l'administration n'avait visité la région et les gens y jouissaient de la plus douce des quiétudes, se souciant fort peu des diverses demandes de leurs chefs et n'y répondant même pas (...). Le recensement tant des gens que des animaux a été soigneusement fait (...) ; tous les villages ont été visités un à un (une soixantaine) et tous les indigènes clandestinement installés ont été renvoyés, avec leur famille, dans leurs cantons respectifs » (Ouahigouya, octobre 1930). « Toutefois, tous les indigènes sont revenus clandestinement se réinstaller dans la région même de laquelle ils avaient été éconduits » (Ouahigouya, rapport annuel, 1931).

Des mouvements semblables de « désertion » sont également observés au sud, en pays gurunsi et bissa. Dans les forêts qui bordent les rivières Volta Blanche et Rouge, le commandant de Garango découvre, en 1927, dix-huit établissements de fuyards, soit près de 2 000 habitants ayant disparu de huit cantons bissa de sa circonscription. Ils seront six mille quelques années plus tard (Lahuec, Marchal, 1979). Enfin, loin à l'ouest, le pays bwa accueille lui aussi des fuyards. En 1937, 700 Mossi sont dénombrés dans le cercle de Dédougou ; ils sont 1 500 deux ans plus tard et 5 000 en 1948 (Benoit, 1982).

Le leitmotiv de l'administration est le suivant : « On ne peut avoir de recrues que par la force. Le pourcentage de désertion est élevé (22 %) (...). En limite des cercles, ils vivent à l'abri, grâce à la distance éloignée du chef-lieu et peuvent aisément gagner la brousse aussitôt qu'une arrivée suspecte est signalée. La population des villages-abris les protège » (Ouahigouya, octobre 1937).

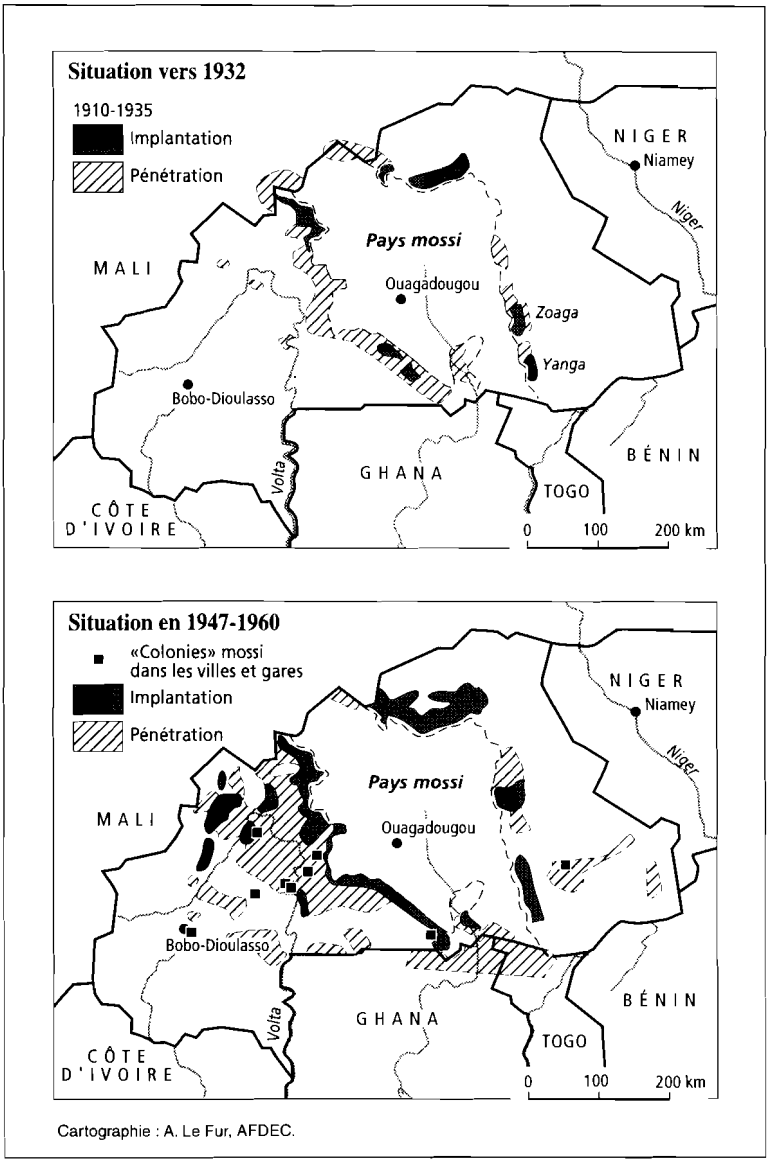

Figure 1
La genèse du champ migratoire mossi.

« Ils pénètrent dans le cercle de Bandiagara sous le seul prétexte que dans cette dernière circonscription, l'indigène est laissé tranquille au point de vue des diverses corvées administratives et qu'il n'est point poussé à intensifier les cultures, notamment le coton, comme dans le cercle de Ouahigouya. Ces seules découvertes indiquent surabondamment les nombreux départs qui doivent avoir lieu en empruntant les sentiers détournés pour s'esquiver à notre surveillance » (Ouahigouya, juin 1928).

« La visite fréquente de toute cette région jusqu'à présent négligée permettra de faire disparaître la réputation d'ailleurs méritée de lieu de refuge (...). J'ajouterai encore qu'une surveillance de toute la région limitrophe du pays mossi est nécessaire. Là, peu ou point de villages. Par contre, des isolés en masse (...). Là, ils se sentent en sécurité et à l'abri des atteintes de leurs chefs » (Ouahigouya, rapport annuel, 1930).

« Ces Mossi circulent entre les cercles de Kaya et de Dori selon leur fantaisie (...) ; ils vivent hors-la-loi dans le sud de l'Aribinda où ils échappent aux réquisitions pour le Chemin de fer de Côte-d'Ivoire (CFCI) » (Gouvernement de Haute-Volta, rapport confidentiel, septembre 1931).

Que ce soit pour échapper aux contraintes administratives ou aux disettes locales, les deux causes étant souvent associées, un glissement continu de population en direction des secteurs sous-administrés se manifeste à partir du centre bien peuplé de la Haute-Volta, soit le Moogo (figure 1). Reste à parler maintenant, outre des réquisitions sans trêve, d'une déportation organisée sur une dizaine d'années. Il s'agit de l'Office du Niger.

Le mythe d'un nouveau pays mossi

Le thème de la famine a été largement développé pour recruter les colons appelés à peupler les terres irriguées de l'Office du Niger. L'ingénieur Bélime songe à prélever des cultivateurs dans le Nord-mossi. Il espère *qu'un minimum de 50 000 individus consentira à émigrer en 1937* (Herbart, 1939). Quelques années plus tard, le chiffre de 100 000 colons à recruter dans la région nord de la Haute-Volta sera avancé (Lagardelle, 1947). En fait, l'effectif total de population

en colonisation à l'Office du Niger, Mossi, Bambara, Minianka et Samo compris, n'atteindra que 15 000 habitants (1940) et 23 000 (1945), dont moins de 6 000 Mossi.

L'idée d'exploiter les terres inondées du delta intérieur du Niger remonte à 1927. Le coton serait la culture de rapport et le riz, celle de subsistance. En 1932, l'Office est créé et le premier périmètre irrigué est mis en service en 1935-36. Le recrutement de colons commence alors. En 1945, 5 564 Mossi sont installés dans seize villages. Les recrutements, forcés jusqu'en 1942, s'arrêtent en Haute-Volta en 1954.

Le but de cette entreprise de colonisation agricole tient du rêve géopolitique. Il s'agit de créer ex-nihilo un nouveau Moogo, prospère celui-là, avec l'accord de la hiérarchie des chefs moose. « Là-bas, l'administration paiera l'impôt pour vous, vous ne ferez plus de prestations (...). La machine travaillera pour vous » (Herbart, 1939). Toutefois, même avec la force, les « volontaires » ne se précipitent pas. « De longues années seront nécessaires pour préparer les esprits à des exodes massifs et, pour longtemps encore, il faut renoncer à procéder, ainsi que cela a été envisagé, au transfert de villages entiers » (Ouahigouya, 1er trimestre 1938). Peu à peu, le rêve de créer un nouveau Moogo s'estompe, les recrutements à destination des casiers irrigués du Niger provoquent, dans les villages autour de Ouahigouya et de Kaya, les mêmes réactions que celles provoquées par les réquisitions de travailleurs pour les chantiers forestiers de la Basse-Côte : mouvements échappatoires vers les aires-refuges proches.

Il était une fois des réfugiés

Le 4 septembre 1947, la colonie de Haute-Volta est reconstituée, les prestations sont abolies et la libre circulation des personnes est autorisée. Une nouvelle situation se présente donc, favorable au retour des «déserteurs» partis vivre dans les aires-refuges. Toutefois, bien peu reviennent. Ce qui avait été « refuge » se transforme en village «ordinaire». En 1972, j'ai recensé au nord-est de Ouahigouya, dans le cercle de Djibo, 61 villages mossi dont la moitié avait été créée

avant 1930 et l'autre, entre 1930 et 1950. Cette année-là, malgré la sécheresse et le reflux de population, ils étaient encore près de 39 000 habitants, soit 40% de la population du cercle. Le constat a été le même à Tougan, au sud-ouest de Ouahigouya. Là, j'ai recensé 48 établissements mossi, avec 25 000 habitants, dont 34 avaient été créés avant 1930. Ce qui veut dire que les aires-refuges des années 1910-1947 ont engendré des « camps » durables.

Il existe une frontière entre la Haute-Volta et la Gold Coast. Elle est fixée et ne change pas. De l'autre côté de cette frontière, plusieurs centaines de milliers de Voltaïques ont choisi de vivre entre 1910 et 1950. Le résultat de cette émigration reste d'actualité.

Entre les colonies françaises, il y a des frontières que l'on peut désigner comme autant de passoires pour ceux qui veulent changer de « camp ». Ils sont nombreux. Appelons-les « réfugiés ». Et ces frontières ne cernent pas les mêmes colonies selon l'époque. À cet égard, les années1932-47 marquent une rupture dans le temps colonial de l'AOF et, en conséquence, les passages de « réfugiés » d'une colonie à l'autre se diversifient quant à leurs directions. Enfin, il y a des commandants de cercle qui changent d'affectation tous les trois ou quatre ans, les uns remplaçant les autres sans avoir, pour autant, la même manière d'administrer. Tout cela permet bien des mouvements de population. D'autant plus que les cercles du Mossi (Moogo), parce que bien peuplés, sont plus touchés par les directives autoritaires que leurs voisins de l'Est et de l'Ouest, puisque les densités de population décident de l'intensité des recrutements de main-d'œuvre.

Dénombrer ceux qui décident de s'extraire d'un cauchemar, soit les « réfugiés », mais cette appellation n'est jamais employée dans les documents d'archives analysés, est impossible. En revanche, le chiffre des recrutés de force est connu. Par exemple, uniquement à Ouahigouya et pour quelques années données en référence, le recrutement militaire intéresse : 910 recrues (1915), 650 (1916), 400 (1923), 535 (1924), 660 (1925), 750 (1926), 700 (1927), 860 (1928) ; les réquisitions pour les chantiers : 535 manœuvres (1924), 660 (1925), 400 (1926), 700 (1927), 860 (1928), pendant que les recrutements privés pour le Sénégal, le Soudan ou la Côte-d'Ivoire rassemblent : 310 travailleurs (1924), 200 (1925), 471 (1926), 680 (1927) (Archives de Ouahigouya). On peut assimiler ces recrutements à des déportations.

Certains (ou beaucoup ?) ne reviennent pas des camps de travail. « J'ai vu, en 1926, revenir au cercle de Ouagadougou quelques-uns de ces misérables qui avaient pu s'enfuir des chantiers (...). Si l'on avait voulu que le profit budgétaire fût la règle en Haute-Volta, alors le gouvernement eût été riche car il eût vendu ses Nègres au lieu de les donner. Et si l'on désirait que les gens du nord allassent dans le sud pour leur profit personnel, il n'y avait qu'à les laisser faire. Ils s'y fussent rendus d'eux-mêmes si le bruit ne s'était répandu, plus fort que les circulaires, qu'on trouvait, dans certains chantiers, non de l'argent mais des coups » (Delavignette, 1932).

Au bout du compte, mais il ne sera jamais fait en totalité, « En Haute-Volta, colonie de trois millions de paysans, le gouvernement général de l'AOF a levé 25 276 manœuvres de 1920 à 1924 pour les travaux du chemin de fer de Thiès-Niger, 42 930, de 1921 à 1930, pour le chemin de fer d'Abidjan à Ferkessedougou et il a laissé lever 16 545 manœuvres, de 1920 à 1930, pour les coupes de bois et les plantations de la Côte-d'Ivoire. En dix ans, 84 107 paysans ont dû servir loin de leur terre (...). Dans la colonie même, de 1927 à 1929, les chantiers administratifs en ont réquisitionné 42 313 et les chantiers commerciaux, 52 416 (...) » (chiffres officiels publiés à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, Delavignette, 1946, p. 183). 300 000 se sont réfugiés en Gold-Coast.

Tentons un bref calcul à partir des données qui précèdent. Voilà près de 200 000 hommes (179 476) déplacés sous la contrainte en une dizaine d'années. En supposant que, dans ce lot, chaque homme ait été membre d'un ménage de cinq personnes au minimum, voilà un million d'habitants directement concernés par l'absence d'un proche, pour une durée de six mois en moyenne, à renouveler chaque année. Si nous ajoutons les 300 000 habitants (familles entières) établies en Gold Coast, c'est 1,3 million de personnes qui sont en relation de dépendance avec les migrations, soit plus du tiers de la population recensée à l'époque, sans compter les familles qui ont déserté leur village pour s'établir dans les aires de refuge, ici ou là, en Haute-Volta. À propos de celles-ci, nous avons dit que leur comptabilité était impossible. Toutefois, sur la base de ce que l'on sait du seul cercle de Ouahigouya dans les années 1920-30, soit l'installation en dissidence, hors des limites du cercle, de quelque 25 000 personnes, nous pouvons estimer la population réfugiée, au-delà des limites du Moogo

ou à l'intérieur de celui-ci (brousses et forêts des vallées des Volta) à quelque 500 000 personnes.

Donc, au total, voici évalué à 1,8 million de personnes, soit les deux tiers de la population recensée (1920), la part de ceux et celles qui ont participé aux déplacements de population ou subi directement les effets de ces derniers.

L'histoire du peuple mossi est faite de ses migrations, d'une part, des glissements de population, de proche en proche, que son système de production agricole génère depuis des siècles et, d'autre part, des déplacements multiples que la période coloniale a engendrés vers la basse Côte-d'Ivoire, le delta intérieur du fleuve Niger et tout l'ouest de ce qui s'appelle actuellement le Burkina Faso.

Bibliographie

Bassolet (F.), 1968 — *Évolution de la Haute-Volta de 1898 à 1966*, Imprimerie nationale, Ouagadougou, 133 p.

Bélime (E.), 1921 — *Les travaux du Niger, études et projets*, E. Larose, Paris.

Benoit (M.), 1982 — *Oiseaux de mil, les Mossi du Bwamu*, Orstom, « Mémoires », Paris.

Cambrézy (L.), 1996 — *En famille ou sans famille ? Les réfugiés d'Afrique de l'Est*, Orstom, Nairobi, 17 p. miméo et 2 fig.

CNRST, (s. d.) — *Archives du cercle de Ouahigouya*, Service de documentation, Ouagadougou.

D'Aquino (P.), 1996 — « L'occupation de l'espace dans le Djelgodji », Orstom, *Cah. des Sci. hum.*, vol. 32, n° 2 : 311-333.

Delavignette (R.), 1932 — « Le dynamisme de l'A.O.F. : une nouvelle colonie d'Abidjan à Ouagadougou », *Bull. du Comité de l'Afrique française* : 528-532.

Delavignette (R.), 1946 — *Service africain*, Gallimard, « Problèmes et documents », Paris, 281 p.

Gervais (R.), 1997 — *État colonial et savoir démographique en AOF*, Montréal, 36 p. miméo.

Hello (Gén.) — *La colonisation et la main-d'œuvre au Soudan et en Haute-Volta*, Publication du Comité du Niger, s. l., s. d. (post 1920), 38 p., CNRST, Ouagadougou.

Herbart (P.), 1939 — *Le chancre du Niger*, NRF, Paris, 124 p.

Hervouët (J.P.), 1990 —
Le mythe des vallées dépeuplées par l'onchocercose, *Cahiers de Géographie de la santé*, n° 18, université de Provence.

Izard (M.), 1980 —
Les archives orales d'un royaume africain. Recherches sur la formation du Yatênga, université de Paris V, thèse d'État, 7 vol.

KI Zerbo (J.), 1972 —
Histoire de l'Afrique Noire, Hatier, Paris.

Kohler (J.M.), Marchal (J-Y.) et Rémy (G.), 1971 —
Les colons mossi à l'Office du Niger : l'expérience de trente années de colonisation agricole dirigée, Orstom, Paris, 142 p.

Lagardelle (H.), 1947 —
Exodes et migrations de Haute Côte-d'Ivoire en Gold Coast (1919-1947), s.l., CNRST, Ouagadougou, 97 p. multigr.

Lahuec (J.P.) et Marchal (J-Y.), 1979 —
Mobilité du peuplement bissa et mossi, Orstom, « Travaux et documents » n° 103, Paris.

Londres (A.), 1929, réédition 1994 —
Terre d'ébène, Le serpent à plumes, Paris, 263 p.

Marc (L.F.), 1909 —
Le pays mossi, Larose, Paris, 187 p.

Marchal (J-Y.), 1974 —
L'Office du Niger : îlot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole ?, *Revue canadienne des études africaines*, vol. VIII, n° 1 : 73-90.

Marchal (J-Y.), 1975 —
« Géographie des aires d'émigration en pays mossi », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. II, fascicule 3 : 30-68.

Marchal (J-Y.), 1975 —
« Les migrations internes mossi. Des aires refuges aux terres neuves d'aujourd'hui », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. 1, fascicule 1 : 10-59.

Marchal (J-Y.), 1978 —
L'onchocercose et les faits de peuplements dans le bassin des Volta, *Journal des Africanistes*, n° 48-2 : 9-30.

Marchal J-Y., 1980 —
Chronique d'un cercle de L'AOF. Ouahigouya (Haute-Volta) 1908-1941, Orstom, « Travaux et documents » n° 125, Paris, 215 p.

Marchal (J-Y.), 1986 —
Prémisses d'un État moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960, *Cahiers d'études africaines*, 103, XXVI-3 : 403-420.

Orstom (collectif), 1975 —
Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi, Paris/Ouagadougou, 12 tomes.

Prost (A.), 1975 —
Les missions des Pères Blancs en Afrique Occidentale avant 1939, Imprimerie de la Mission catholique, Ouagadougou, 179 p.

Quesnel (A.) et Vaugelade (J.), 1975 —
« Démographie et migration, Les migrations de travail mossi », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. II, fasc. 3 : 1-146.

Rémy (G.), 1981 —
« Les Mossi à la rencontre de la grande brousse », *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*, Travaux et Mémoires de l'Institut des hautes études d'Amérique latine, n° 32 : 117-131.

Tauxier (V. L.), 1912 —
Le Noir du Soudan : pays mossi et gourounsi, Larose, Paris, 793 p.

Tauxier (V. L.), 1917 —
Le Noir du Yatenga, Larose, Paris, 661 p., appendices : 662-788.

Viguier (M.P.), 1950 —
La mise en valeur par la colonisation africaine des terres irriguées du delta central nigérien, *Agronomie tropicale*, vol. V, n° 3-4 : 152-177.

Zahan (D.), 1963 —
« Problèmes sociaux posés par la transplantation des Mossi sur les terres irriguées de l'Office du Niger », *African agrarian systems*, IAI, Londres/Oxford Univ. Press, vol. XIII : 392-403.

Des migrants forcés dans le cadre de la Transmigration en Indonésie

Patrice Levang
Agronome

Un exposé sur la Transmigration en Indonésie a-t-il sa place dans un séminaire consacré aux migrations forcées de population ? Avec plus de six millions de personnes déplacées depuis 1905, la Transmigration est sans conteste le plus grand programme de migration organisée de population jamais entrepris par un État. De nombreux mouvements spontanés[1] de population ont atteint des chiffres plus importants et ont duré bien plus longtemps. Toutefois, l'Histoire ne signale aucun mouvement organisé de population qui ait connu une telle ampleur. La Transmigration a donc largement sa place dans un séminaire consacré aux migrations de population. Doit-elle pour autant être associée à des migrations forcées ? Pour qui ne connaît pas la Transmigration, la forte implication de l'État ne peut qu'aller de pair avec la coercition. Il est implicitement admis que l'intervention publique vise soit à contraindre à la migration des populations qui ne le souhaitent pas, soit à canaliser des mouvements spontanés pour les orienter dans un sens favorable à l'État. Ainsi, la Transmigration a toujours souffert d'une perception négative, certains allant jusqu'à l'assimiler à une déportation. Si l'on peut émettre beaucoup de critiques à son égard, celle-ci est injustifiée.

1 Par « spontané », nous entendons « non organisé » de bout en bout par les pouvoirs publics. Il est bien entendu qu'aucun mouvement de population n'est spontané de nature, les incitations à la migration pouvant être plus ou moins fortes suivant le cas.

La Transmigration : une colonisation agricole

Une dette d'honneur

En 1860, Eduard Douwes Dekker, sous le pseudonyme de Multatuli publie « Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie des Pays-Bas ». Œuvre maîtresse de la littérature néerlandaise, le livre va faire prendre conscience à la métropole de la grande misère des autochtones des Indes orientales. Relayée au Parlement par le groupe de pression *Ethici*, cette prise de conscience va être à l'origine d'une nouvelle politique coloniale qualifiée de « voie morale » ou de « politique éthique ». Pour les tenants de la nouvelle politique, la métropole a une dette d'honneur (*een ehrenschuld*)[2] envers sa colonie (Levang et Sevin, 1989).

Soucieux de déterminer les causes et les moyens de remédier à la « réduction du bien-être des indigènes », le Parlement crée la Mindere Welvaarts Commissie. Il n'attend cependant pas les résultats des travaux de la Commission[3], tant le responsable de cette misère est clairement désigné : la surpopulation. En effet, avant même la fin du XIXe siècle, la densité démographique de Java atteint la valeur record de 200 habitants au kilomètre carré[4]. Une perception typiquement malthusienne des effets de la croissance démographique pousse le colonisateur à privilégier trois domaines d'action : l'éducation, l'irrigation et la migration.

---

[2] L'honneur n'est pas seul en cause. Entre 1851 et 1870, la contribution de la colonie au trésor néerlandais (*batig slot*) s'était élevée à 31,5 % du revenu total.

[3] La Commission, qui travailla de 1904 à 1914, arriva à la conclusion qu'il n'y eut aucune aggravation de la misère des indigènes pendant la période coloniale (mais un fort enrichissement de la population non indigène : Néerlandais, Chinois...).

[4] En 1940, au sujet de la Cochinchine, Gourou écrivait : « Une telle densité rurale (160 hab./km²) est déjà le résultat d'une adaptation perfectionnée de l'homme au milieu, d'une utilisation habile de toutes les ressources ». À la même date, la densité moyenne de Java était de 358 hab./km².

La migration s'impose au colonisateur comme l'une des solutions car, dans les Indes néerlandaises, le sous-peuplement des îles périphériques (Sumatra, Bornéo, Célèbes, Nouvelle-Guinée) fait pendant au surpeuplement des îles « intérieures » (Java, Madura, Bali). La Transmigration va naître de ce souci de corriger un important déséquilibre démographique au sein de l'archipel. Dès 1905, les Néerlandais vont organiser la colonisation agricole des îles périphériques par des migrants javanais.

De la Kolonisatie *à la* Transmigrasi

En 1905, la *Kolonisatie* installe 150 familles de migrants javanais dans le village de Bagelen dans la province de Lampung (Sumatra). Chaque famille reçoit 70 ares de rizière et 30 ares de jardin. D'autres villages suivent rapidement. La phase expérimentale va durer jusqu'en 1931. Malheureusement, le programme s'avère beaucoup plus coûteux que prévu et les autorités envisagent de l'abandonner (Heijting, 1938).

La grande crise de 1930, qui va mettre au chômage des milliers d'ouvriers des plantations coloniales, va donner un second souffle au programme. Pour assurer la paix sociale dans les campagnes, les autorités vont relancer la colonisation agricole en créant de toutes pièces d'immenses périmètres irrigués dans le sud de Sumatra (Metro et Belitang). Entre 1905 et 1941, la *Kolonisatie* a déplacé 200 000 personnes (figure 1). Pendant la même période, la population de Java est passée de 30 à 49 millions d'habitants (Pelzer, 1945).

Le programme est relancé en 1950 par la jeune république indépendante. À l'issue des luttes pour l'Indépendance, des solutions d'urgence s'imposent. La démobilisation des troupes supplétives (CTN et BRN) est organisée dans le cadre de la *Transmigrasi*, nouveau nom du programme[5]. Pendant toute l'ère sukarnienne (1950-1967), des réalisations modestes font suite à des plans délirants (Hardjono, 1977).

La Transmigration connaît un renouveau important avec l'arrivée au pouvoir du général Suharto et le démarrage des plans quinquennaux de développement. Pour rétablir une économie au bord du gouffre, les divers gouvernements d'Ordre nouveau font porter l'essentiel de

[5] *Kolonisatie* ayant une connotation trop péjorative.

Figure 1
Allez, rejoignons la « Kolonisatie » !
Affiche de propagande, Commission centrale pour la migration et la colonisation indigènes, fin des années 1930.

l'effort sur le développement de l'agriculture. L'autosuffisance en riz devient un objectif prioritaire. Pour l'atteindre, les pouvoirs publics mènent une double politique d'intensification à Java (Révolution verte) et d'extension du domaine cultivé dans les îles périphériques (Transmigration).

Soutenu par des ressources pétrolières en forte hausse, le programme s'emballe pendant les deuxième et troisième plans quinquennaux (1974-1984). Pendant le troisième plan, environ 100 000 familles sont déplacées annuellement. Malheureusement, la quantité prime souvent sur la qualité des réalisations et la Transmigration fait l'objet de critiques de plus en plus insistantes.

La chute du cours du pétrole, à partir de 1983, ramène le programme à des proportions plus réalistes. Bon an mal an, la Transmigration se maintient. Le fort développement industriel indonésien depuis 1987 fait passer le secteur agricole au second rang des préoccupations nationales. Mais en 1994, suite à de mauvaises récoltes, le pays se retrouve dans l'obligation d'importer du riz. Il n'en faut pas plus pour rallu-

mer les vieux réflexes agraires et pour relancer la colonisation agricole des îles extérieures. Et, après les événements de 1998 ?...

Des objectifs complexes et des motivations fluctuantes...

La Transmigration est tout d'abord **une politique sociale**. Le premier objectif du programme n'était-il pas de contrer « la réduction du bien-être des indigènes » ? Aujourd'hui encore, le premier objectif assigné au ministère consiste à améliorer le niveau de vie des migrants. La même motivation sociale se retrouve dans les objectifs : de soulagement de la pression démographique à Java, d'accueil des ouvriers licenciés par les grandes plantations coloniales, d'accueil des soldats démobilisés, des victimes de catastrophes naturelles, des expropriés pour projets d'intérêt général, des vagabonds et prostituées raflés dans les centres des grandes villes.

La Transmigration est également **une politique de développement**. La colonisation agricole des îles périphériques vise à étendre les surfaces cultivées, contribuant ainsi à l'effort national pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et s'assurer des rentrées de devises. Les projets essentiellement vivriers des débuts de la Transmigration cèdent aujourd'hui la place aux projets de plantations industrielles (hévéa, palmier à huile, eucalyptus, acacia). La colonisation agricole d'espaces jugés insuffisamment mis en valeur par les autochtones va de pair avec un souci de modernisation de l'agriculture. La Transmigration est ainsi investie d'une mission civilisatrice : remplacer les pratiques jugées archaïques et rétrogrades des cultivateurs sur brûlis par des techniques modernes, c'est-à-dire intensives.

Enfin, la Transmigration est **une géopolitique**. En brassant les populations d'un archipel comptant plus de 300 groupes ethnolinguistiques, les autorités cherchent à contrer les velléités sécessionnistes[6] des îles périphériques et, par là, à renforcer l'unité nationale. En colonisant en priorité les zones frontières disputées[7], les militaires au

[6] Dès les premières années de l'Indépendance, le pouvoir central a dû faire face à de nombreuses tentatives de sécession aux Moluques, à Sulawesi-Centre, à Sumatra-Ouest et à Banda Aceh.

[7] Iles Natuna en mer de Chine du Sud, Irian Jaya et Timor Timur.

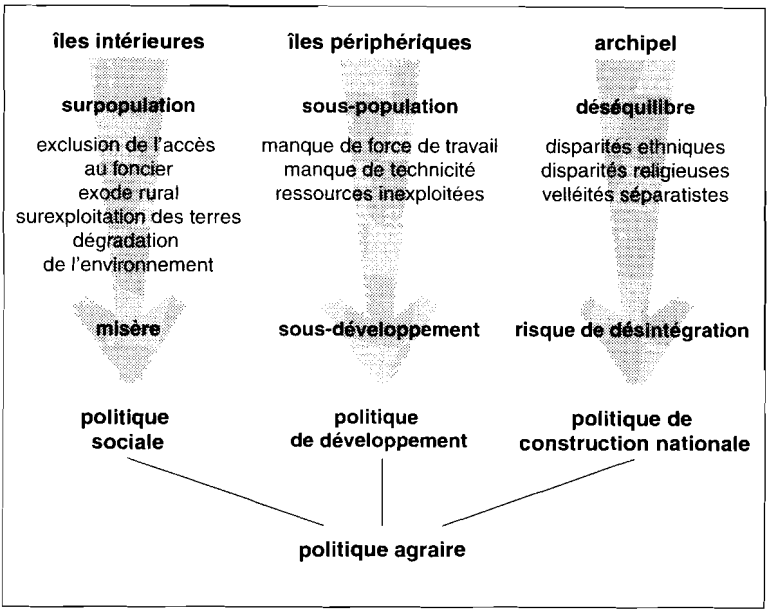

Figure 2
La Transmigration conçue comme une solution unique à trois problèmes distincts.

pouvoir poursuivent une politique d'occupation de l'espace et de peuplement du vide en accord avec leur théorie du « cordon sanitaire ». La Transmigration joue ainsi un rôle déterminant dans la construction de la Nation indonésienne (L'Hermitte, 1992 et figure 2).

Un bilan mitigé

Dresser le bilan d'un programme aussi divers dans ses objectifs et se poursuivant depuis 1905 jusqu'à nos jours pratiquement sans interruption, n'est pas chose facile. Les échecs retentissants (abandon total de centres après quelques années) équivalent en nombre les réussites hors pair (périmètres irrigués du Lampung et de Sulawesi-Centre). Mais la grande majorité des centres de Transmigration se situe entre ces deux extrêmes. Dès ses débuts, le programme s'est retrouvé confronté à un dilemme permanent : quantité ou qualité. La réussite

d'une colonie dépend de la mise à disposition d'infrastructures de qualité. Malheureusement, le coût élevé des infrastructures oblige à réduire ses ambitions et ne permet plus que de toucher un nombre réduit de migrants. Dès lors, le programme perd de son intérêt. Pour toucher un plus grand nombre de migrants, la tentation est forte de faire l'économie des infrastructures indispensables. Malheureusement, toutes les tentatives allant dans ce sens se sont soldées par de graves échecs... à l'issue desquels la nécessité de disposer d'infrastructures de qualité est remise à l'ordre du jour. L'histoire de la Transmigration pourrait se résumer à ce mouvement pendulaire entre Charybde (ça ne sert à rien) et Sylla (c'est une catastrophe).

Les chiffres sont imposants (figure 3), mais les réalisations restent insuffisantes. Entre 1905 et 1994, *Kolonisatie* et *Transmigrasi* ont créé plus de 2 000 villages de colonisation et déplacé plus de 6,4 millions de transmigrants. Pendant le même laps de temps, la population de Java est passée de 30 à 108 millions d'habitants. Au mieux[8], la Transmigration ne parvient à déplacer que le cinquième du croît naturel javanais. Insignifiant sur Java, l'effet démographique de la Transmigration est cependant déterminant dans les îles périphériques. La province du Lampung, par exemple, passe de 150 000 habitants en 1905 à 6 millions en 1990. Sur ce total, 78 % sont des migrants ou des descendants de migrants originaires des îles intérieures[9]. Depuis le début des années 1980, le Lampung n'est plus une zone d'accueil mais une zone de départ de transmigrants.

L'impact du programme sur le développement régional est un sujet toujours débattu. Pour le gouvernement central, le rôle déterminant de la Transmigration ne fait aucun doute car, pour lui, développement signifie : peuplement, défrichement et infrastructures (irrigation, routes, écoles, dispensaires, etc.). Il arrive cependant que les autochtones ne partagent pas cet avis. En effet, la colonisation agricole promeut des systèmes de culture qui s'apparentent étrangement à des systèmes de valeurs. L'œuvre civilisatrice que s'assigne le centre

8 Pendant le troisième plan quinquennal (1979-1984).

9 78 % des habitants du Lampung parlent une langue originaire des îles intérieures : javanais, sundanais, madurais ou balinais (recensement général de 1990).

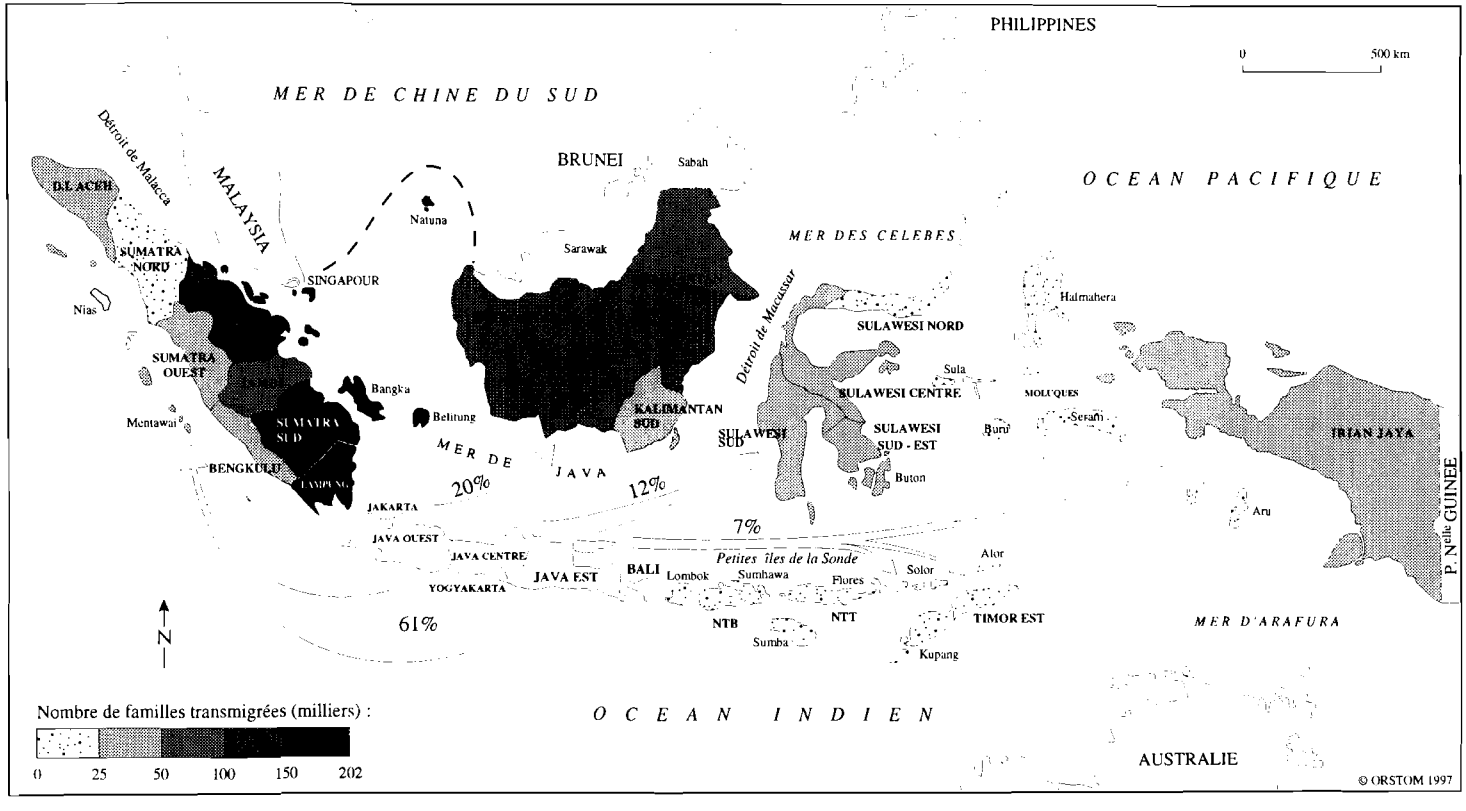

Figure 3
Transmigration en Indonésie de 1905 à 1994.

passe par la promotion des valeurs javanaises et par l'extension du modèle javanais aux îles périphériques de l'archipel.

Sukarno considérait la Transmigration comme « ... un véhicule pour la construction d'une nation par le biais de l'assimilation et de l'intégration ethnique » (Sukarno, 1964). Les objectifs de défense et de construction nationale sont régulièrement mis en avant par les militaires. Avec 78 % de sa population composée de migrants ou de descendants de migrants, le Lampung est définitivement intégré dans l'espace national indonésien. Toute velléité sécessionniste de la part des autochtones de la province serait irrémédiablement condamnée à l'échec.

Le bilan du programme est mitigé, ni réussite ni échec, il mérite autant les éloges que les critiques. Pourtant, la critique la plus souvent formulée à son encontre n'est pas justifiée : la Transmigration ne poursuit aucun objectif inavoué.

Transmigrants et centres de Transmigration

Quatre grands modèles

Le colonisateur néerlandais pensait tout d'abord qu'il suffisait de déplacer des riziculteurs javanais pour voir apparaître des rizières à Sumatra. Mais le « meilleur agriculteur au monde » s'avéra très décevant. Les premières familles déplacées se révélèrent incapables, non seulement de développer des rizières, mais aussi de se prendre en charge pendant plusieurs années. Les autorités durent assurer la distribution de vivres, de médicaments, d'outils agricoles, de plants et de semences, de matériel de construction... Pire, les autorités durent assurer directement l'organisation du travail et l'encadrement des centres, toutes choses impensables dans un village javanais « traditionnel ». Les difficultés rencontrées furent mises sur le compte de l'insuffisante sélection des hommes et des sites, ainsi que sur les défaillances de l'encadrement. Les solutions à tous ces problèmes furent rapidement découvertes. Elles passent par l'amélioration de la

sélection des migrants et des sites, la mise à disposition d'infrastructures de qualité et la mise en place d'un encadrement dense. Toutes ces solutions nécessitent plus de moyens financiers. Or le programme était déjà jugé trop coûteux. Plutôt que de remettre en cause les systèmes de culture retenus et d'opter pour des modes de mise en valeur plus adaptés aux conditions locales, l'essentiel des efforts visa à réduire le coût des infrastructures. En privilégiant toujours le nombre de familles déplacées sur la qualité des implantations, le programme se condamna lui-même aux semi-réussites et aux semi-échecs. Chronologiquement, quatre grands types de centres furent développés :

– **le modèle irrigué**. Après quelques tentatives malheureuses, les autorités coloniales aboutirent à la conclusion que la mise en place rapide d'un réseau d'irrigation était une condition *sine qua non* de la réussite d'une colonie. Force est de reconnaître que tous les centres bénéficiant de l'irrigation connurent un succès rapide et se transformèrent en véritables pôles d'attraction de la migration spontanée. Malheureusement, le coût de tels projets est toujours très élevé. Dans les zones dévolues à la colonisation agricole à Sumatra, la mise en place d'un réseau d'irrigation suppose la réalisation de barrages de grande taille sur des fleuves à fort débit et le creusement de canaux primaires de plusieurs dizaines de kilomètres de long. Malgré un succès assuré, le coût de l'opération est le plus souvent prohibitif ;

– le **modèle *pasang surut***. Découverts au début des années 1970, les projets *pasang surut* furent longtemps considérés comme les nouveaux greniers à riz de l'Indonésie. *Pasang surut*, littéralement flot-jusant, signifie que l'irrigation et le drainage sont assurés par un unique réseau de canaux [10] grâce au jeu de battement de la marée. Développés dans de vastes zones très peu peuplées, ces projets présentent de multiples intérêts. Le regroupement d'un grand nombre d'unités de Transmigration [11] au sein d'un même site permet d'effectuer des économies d'échelle, certaines infrastructures étant communes à plusieurs unités. Le faible peuplement des zones côtières de Sumatra et de Kalimantan évitent les conflits fonciers avec les populations locales. Enfin, le même réseau de canaux assurant l'irrigation, le drainage et

[10] Les canaux servent également de voies de communication.

[11] Une unité compte 500 familles en moyenne. Un site peut regrouper 5 à 20 unités.

le transport, ce type de projet permet de faire l'économie d'une partie des infrastructures. Malheureusement, les concepteurs du modèle avaient largement sous-estimé les coûts d'entretien du réseau... qui se révélèrent prohibitifs. La subsidence irrégulière de la tourbe se traduisit par des ruptures au sein des canaux et par le dysfonctionnement des ouvrages d'art. Les remontées salines et les problèmes de sulfates acides maintinrent les rendements à des niveaux très faibles. Les nouveaux greniers à riz ne tinrent pas leurs promesses ;

– **le modèle en culture pluviale**. Suite à l'échec des projets *pasang surut*, le ministère de la Transmigration fit porter l'essentiel de ses efforts sur les projets vivriers en culture pluviale. L'avantage de ce modèle provient de son coût très compétitif, la seule infrastructure coûteuse se résumant à une simple piste d'accès. Les difficultés autrefois rencontrées dans ce type de projet par le colonisateur néerlandais allaient être résolus grâce aux acquis récents de la Révolution verte : semences sélectionnées, engrais, pesticides... Malheureusement, le coût des intrants se révéla prohibitif en regard des rendements obtenus sur les sols de fertilité médiocre de Kalimantan et de Sumatra, et surtout des risques encourus [12] dans les zones de colonisation récente. Bien que moins coûteux, les projets vivriers en culture pluviale se révélèrent aussi décevants que les projets *pasang surut* ;

– **les plantations industrielles**. Depuis 1983, les projets de plantations industrielles d'hévéa et de palmier à huile connaissent un boum sans précédent. Le système *Nucleus Estate and Smallholder* associe un « noyau » de plantation industrielle à un « plasma » de petits planteurs transmigrants. Fortement impliqué, le secteur privé des plantations supporte – plus exactement avance – l'essentiel des charges de développement des centres (défrichement, plantation, entretien, construction des logements, encadrement, formation). En contrepartie, l'administration facilite l'obtention de baux emphytéotiques, recrute et transporte les migrants jusque sur le site de la plantation. Les migrants s'engagent par contrat à livrer l'ensemble de leur récolte à la société de plantation, ce qui lui permet de récupérer le montant du crédit sur la vente du produit. Malgré un succès économique indéniable, le modèle NES se traduit également par une prolétarisation croissante des transmigrants (Levang, 1997).

[12] Toutes les zones de colonisation récente sont rapidement le siège d'infestations parasitaires (insectes, rongeurs, singes, sangliers voire éléphants).

La perpétuelle recherche du « bon » transmigrant

Dès 1937, la « Commission centrale pour la migration et la colonisation indigène » promulgua les dix commandements pour la sélection des colons : privilégier les vrais agriculteurs (1) jeunes (2) et forts (3), les familles (4) sans trop d'enfants en bas âge (5), éviter les ouvriers des plantations (6), n'accepter ni les mariages de circonstance (7) ni les femmes enceintes (8) ni les célibataires (9) ; si un village accepte de migrer dans sa totalité (10), toutes les règles précédentes peuvent être ignorées.

Édicter ces règles avait pour objectif d'éviter le recrutement des indésirables : paresseux, poids morts, fâcheux, mécontents chroniques, fauteurs de troubles... véritable cauchemar des administrateurs des colonies. Pourtant, malgré la définition de règles précises et la mise en place d'un processus de sélection rigoureux, la Transmigration n'est jamais parvenue à recruter ce « bon » transmigrant qui lui fait tant défaut.

L'immense majorité, pour ne pas dire la presque totalité, des transmigrants sont volontaires. Issus des zones les plus peuplées et les plus pauvres de Java, Bali, Madura ou Lombok, la Transmigration leur propose d'accéder à la propriété d'au moins deux hectares [13] de terre dans les îles périphériques. Ils accèdent ainsi à la propriété du principal facteur de production qui leur fait défaut, mais aussi au statut social envié de propriétaire foncier. En plus de la terre, le transmigrant reçoit une maison, une aide alimentaire complète de un à un an et demi pour toute sa famille, des moyens de production (semences, plants, engrais, pesticides, outils agricoles, ustensiles de cuisine...), bénéficie d'un encadrement technique et moral, de la gratuité des soins et de la scolarité, d'une exemption d'impôt pendant une période de cinq ans. Étant donné l'ampleur du « cadeau » dont bénéficient les migrants, les candidats ne manquent pas et la coercition n'est pas de mise pour remplir les contingents de transmigrants.

[13] La superficie agricole moyenne en propriété à Java s'élève à 0,5 ha par famille.

Migrants forcés ou migrants par force ?

De rares cas de transmigrants forcés

Bien que le volontariat soit de règle, quelques exceptions existent. Elles se répartissent pour l'essentiel en trois grandes catégories : les cas sociaux, les victimes de catastrophes naturelles et les expropriés.

Les cas sociaux ne représentent qu'une infime minorité des migrants. Recrutés par le ministère des Affaires sociales (Depsos), ils s'agit le plus souvent de mendiants, de vagabonds ou de prostituées raflés dans les villes. Vieux réflexe de royaume agraire, quitter la ville corruptrice pour partir en Transmigration est considéré – par les autorités – comme une véritable rédemption par le biais du retour à la nature et aux vraies valeurs paysannes. Beaucoup de persuasion et un peu de coercition suffisent le plus souvent à décider les cas sociaux à partir en Transmigration. Les protégés du Depsos sont la hantise des chefs de centres car avant même la fin de l'aide alimentaire, la grande majorité d'entre eux a déserté[14].

Les victimes de catastrophes naturelles : inondations, tremblements de terre et éruptions volcaniques frappent régulièrement l'archipel. Les victimes ayant souvent tout perdu dans la catastrophe, il arrive que les autorités insistent pour qu'elles acceptent une indemnisation sous la forme d'un départ en Transmigration. Un malheur n'arrive jamais seul. Les personnes concernées peuvent refuser l'offre du gouvernement, mais elles ne sont alors plus en droit de réclamer d'autres aides. Les autorités estiment avoir fait leur devoir.

Les expropriés : étant donné la forte densité de population dans les îles intérieures, la mise en œuvre de projets d'intérêt national nécessite souvent l'expropriation et l'indemnisation d'un grand nombre de paysans. La notion d'intérêt national s'applique à des projets aussi divers que la mise en eau de barrages hydroélectriques, l'extension

14 S'il est toujours possible de contraindre quelqu'un au départ, la Transmigration n'a jamais été en mesure (et n'a jamais essayé) d'empêcher un colon d'abandonner un centre.

de camps militaires ou la construction de terrains de golf. En guise d'indemnisation pour le lopin de terre perdu, les autorités proposent deux hectares en Transmigration. De même, dans le cadre des projets de reboisement, de la protection des parcs naturels et des bassins versants, l'expulsion des « squatters » est adoucie par la proposition d'un départ en Transmigration.

Deux exemples de migrants forcés

Les expropriés du barrage de Wuriantoro : vers la fin des années 1970, la mise en eau du barrage hydroélectrique de Wuriantoro dans la région de Wonogiri devait entraîner l'inondation de plusieurs villages. Les habitants concernés furent invités à rejoindre la Transmigration. Mais tous n'ont pas répondu présent à l'appel. Malgré les efforts répétés de l'administration et les conditions particulièrement avantageuses offertes aux volontaires, un grand nombre de villageois refusèrent de rejoindre la Transmigration. Les raisons de ce refus, à la fois économiques et socioculturelles, sont riches en enseignements (Gondowarsito, 1990 : 57-62). Tous les paysans possédant plus de 25 ares de rizière décidèrent de rester. Les indemnisations furent utilisées pour racheter des rizières de taille inférieure dans le voisinage. L'augmentation du prix de la terre eut pour effet d'accroître le prestige lié à la propriété foncière. Aucun fonctionnaire ne voulut prendre le risque de perdre son emploi et sa position. Tous ceux bénéficiant d'un revenu régulier, même faible, préférèrent rester. Les ménages ayant des enfants scolarisés dans le secondaire ou de proches parents en zone urbaine firent le même choix.

Pour les personnes âgées, les facteurs socioculturels – la peur de l'inconnu, la crainte de ne plus bénéficier de la bénédiction des ancêtres, le souhait d'être enterré auprès de leurs parents – furent déterminants. À leur tour, les femmes âgées exercèrent de fortes pressions sur leurs filles et empêchèrent plus d'un jeune ménage de rejoindre la Transmigration. Une croyance communément répandue à Java prédit les pires malheurs à celui qui quitterait la maison sans la bénédiction de ses parents. Malgré la volonté exprimée par le jeune chef de ménage, la décision finale appartenait le plus souvent à sa belle-mère. Dans la région de Wonogiri, la tradition d'uxorilocalité renforce encore le phénomène. Le jeune couple se retrouve sous la

dépendance économique des beaux-parents. Considérés comme des aides familiaux, les gendres ne supportent leur condition que dans l'espoir d'hériter d'une parcelle de rizière. La Transmigration leur permet de s'affranchir de cette dépendance. Dans le cas présent, l'appellation transmigrant « par force » conviendrait mieux que transmigrant forcé.

Les « squatters » de Gunung Balak : situé dans l'est de la province du Lampung (figure 4), le massif basaltique de Gunung Balak connaît une histoire mouvementée. Encore forestier au début des années 1960, le massif fut défriché par des groupes d'action paysans contrôlés par le PKI (Parti communiste indonésien) en 1962-63. Véritable îlot de fertilité au sein de la province, Gunung Balak attira plusieurs milliers de colons. Pendant les troubles de 1965-1967, de nombreuses parcelles changèrent de main suite à l'éradication du péril communiste. Jusqu'au début des années 1980, Gunung Balak allait s'affirmer comme la principale zone de production de soja et de clous de girofle de la Province. En 1982-83, les habitants de la région apprirent par la télévision que le massif « forestier » de Gunung Balak allait être reboisé, protection de bassin versant oblige. Ils apprirent également que les terres, qu'ils avaient défrichées ou achetées et pour lesquelles ils payaient des taxes foncières depuis vingt ans, ne leur appartenaient pas. Ils n'étaient que des squatters sur terres forestières. Mais dans sa grande bonté, l'administration accepta de les indemniser en leur accordant deux hectares de terres dans les projets de Translok[15] dans le nord du Lampung. Suite à quelques troubles sporadiques, l'armée intervint et plus de 10 000 familles acceptèrent de rejoindre le nord de la province. Devant la quasi-absence de cas de refus de migrer... il convient ici de parler de migration forcée.

[15] Transmigration locale. Nom des projets réservés aux squatters forestiers originaires de la province et déplacés dans cette même province.

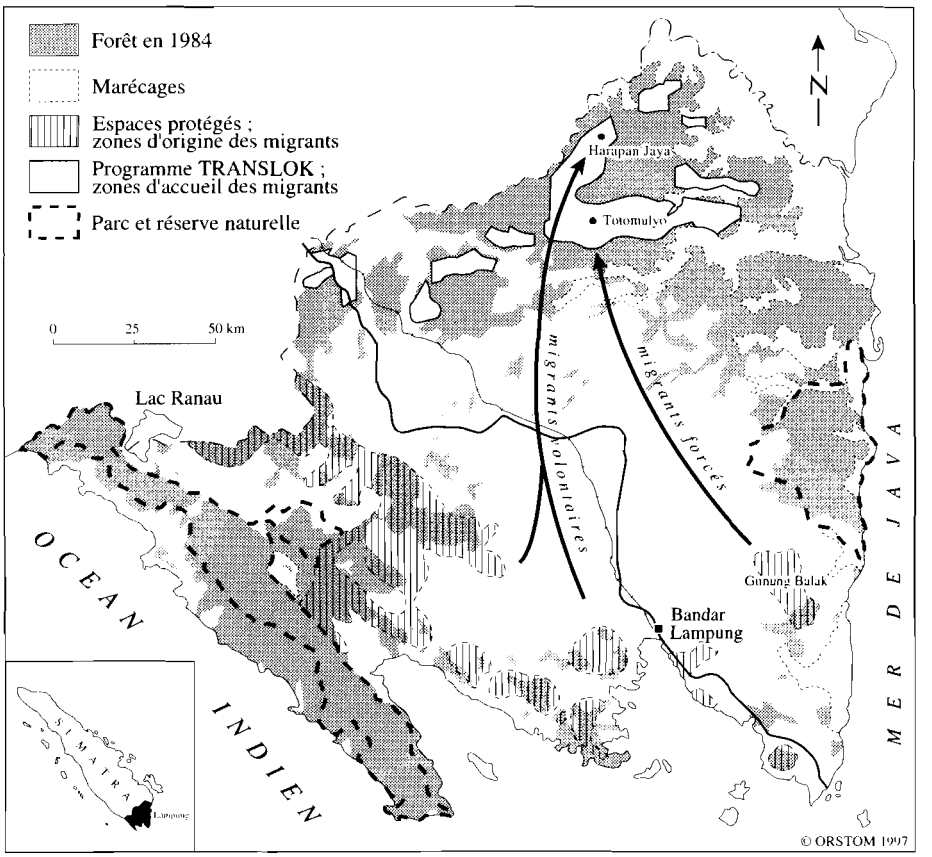

Source : Pain (1989)

Figure 4
Migrants forcés et volontaires du programme Translok.

Migrants forcés et volontaires : les plus performants ne sont pas ceux que l'on croit

Les critères de sélection des transmigrants ne s'appliquent pas aux migrants plus ou moins contraints que nous venons de présenter. *A priori*, l'absence de sélection devrait donc se traduire par une péjoration du recrutement. Or, il n'en est rien, bien au contraire. Les responsables de centres sont unanimes, les migrants forcés (Depsos mis à part) font les meilleurs transmigrants. Ce sont de vrais agriculteurs et non des ouvriers agricoles, ils ont un meilleur niveau d'éducation et un meilleur niveau technique, plus d'esprit d'entreprise et d'initiative. Le paradoxe mérite qu'on y regarde de plus près. Pour ce faire, intéressons-nous à deux villages de Translok dans le nord du Lampung : Harapan Jaya et Totomulyo. Le premier se compose uniquement de migrants volontaires originaires du sud de la Province. Le deuxième est constitué de soi-disant squatters originaires de Gunung Balak.

Supériorité des migrants forcés sur les migrants volontaires

Les environnements physiques des deux villages sont remarquablement semblables. La topographie est peu accentuée, les faibles ondulations ne suffisant pas à briser la monotonie du paysage. Seuls quelques lambeaux de forêts secondaires subsistent au sein d'une vaste savane à *Imperata cylindrica* parsemée de villages de Transmigration. Les sols, générés à partir de tufs acides, présentent des caractéristiques chimiques peu favorables à la plupart des cultures vivrières (forte acidité, faible capacité d'échange, désaturation, faibles réserves en cations).

Le milieu humain, du moins *a priori*, présente les mêmes similitudes. Les populations, à dominante javanaise, se composent pour l'essentiel de migrants de deuxième génération. L'âge et le niveau d'éducation moyens du chef de famille et la taille moyenne de la famille sont

légèrement supérieurs à Harapan Jaya comparés à Totomulyo. Par contre, les deux villages se distinguent nettement par l'activité agricole et le niveau de revenu (tableau 1).

	Harapan Jaya (migrants volontaires)	Totomulyo (migrants forcés)
Âge du chef de famille	39,5	38,6
Education (années de scolarité)	4,4	4,1
Taille de la famille (personnes)	5,0	4,7
Surfaces cultivées (ares)		
première saison	102	117
deuxième saison	61	109
troisième saison	20	86
Revenu total agricole (x 1000 Rp)	213	768
auto-consommation	77	59
cultures de rapport	107	680
élevage	29	29
Revenu non agricole (x 1000 Rp)	205	239
Revenu total annuel (x 1000 Rp)	418	1 007

Tableau 1
Les différences d'un même programme.

Les deux communautés pratiquent des systèmes de culture totalement différents. Les migrants de Harapan Jaya privilégient les cultures vivrières d'autosubsistance alors que les migrants de Totomulyo optent pour la monoculture du soja (associé au maïs) destiné à la vente. Les premiers font porter l'essentiel de leurs efforts sur la première saison de culture (riz pluvial associé à du maïs) alors que les seconds obtiennent trois récoltes de soja par an. Au niveau des résultats économiques, la supériorité des migrants forcés sur les migrants volontaires est indéniable : 1 007 000 roupies de revenu annuel moyen contre 418 000. À Totomulyo, les revenus sont plus élevés, à dominante agricole, et la dispersion entre familles est faible. À Harapan Jaya, les revenus, autant agricoles que non agricoles, sont plus faibles et plus hétérogènes entre familles (figure 5).

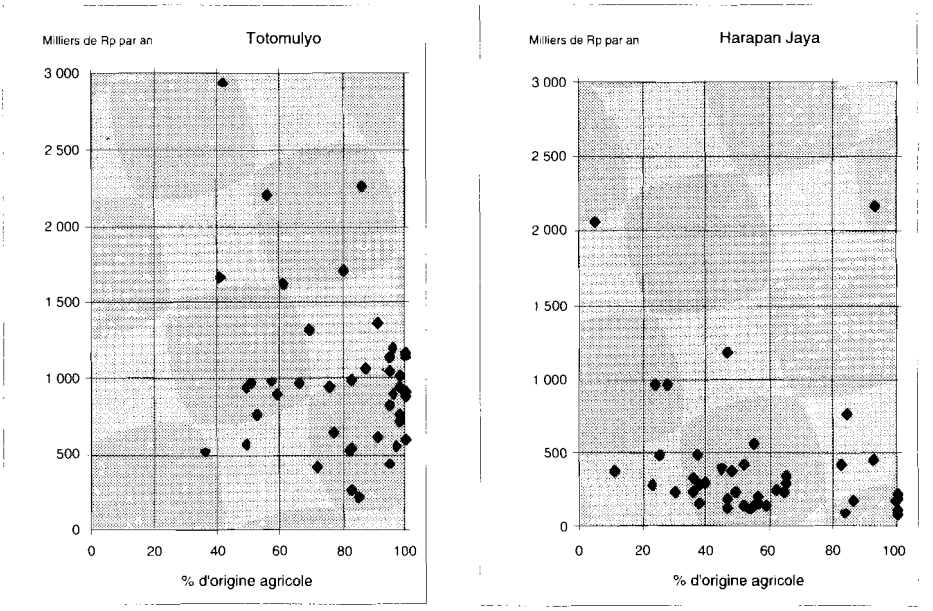

Figure 5
Revenus annuels des familles de Totomulyo et Harapan Jaya.

Pour le personnel d'encadrement des centres, il ne fait aucun doute que les migrants forcés de Gunung Balak sont de « vrais » agriculteurs, alors que les volontaires de Harapan Jaya ne sont au mieux que d'anciens ouvriers agricoles. Le niveau technique[16], nettement supérieur à la moyenne, des colons de Gunung Balak confirmerait cette assertion. Mais à y regarder de plus près, il apparaît nettement que ce savoir-faire est d'acquisition très récente. En effet, en raison de la fertilité chimique exceptionnelle des sols de leur région d'origine, aucun des migrants de Gunung Balak ne pratiquait la fumure minérale. Tous par contre pratiquaient la monoculture de soja et achetaient leur riz. Le souhait de transposer leur système de culture dans les conditions environnementales du nord du Lampung les obligea à adopter de nouvelles techniques.

16 Pratique de la traction attelée, de la fertilisation chimique et des traitements phytosanitaires.

Si les techniques en tant que telles n'ont rien de révolutionnaires, par contre, la vitesse à laquelle elles furent adoptées ne laisse pas de surprendre. En effet, depuis la fin des années 1970, les pouvoirs publics et les Instituts de recherche essayent désespérément d'inciter les colons à adopter les techniques de production « modernes » [17] dans le cadre des projets en culture pluviale. La pertinence technique des systèmes de culture proposés par les agronomes n'est pas en cause. Les obstacles à leur adoption sont avant tout de nature socioéconomique. Ainsi, l'un des systèmes de culture testés en 1976 par le Central Research Institute for Agriculture de Bogor ressemble trait pour trait à celui pratiqué par les colons de Gunung Balak. C'est pourtant celui qui avait remporté le moins de succès auprès des transmigrants. Ne comportant pas de riz dans la rotation, les migrants n'étaient pas en mesure d'assurer leur autosubsistance alimentaire (CRIA, 1978).

Le transmigrant moyen, socialement isolé dans un environnement inconnu, répugne profondément à prendre des risques financiers importants. Il cherche avant tout à assurer sa subsistance, ce qui l'amène à privilégier la culture du riz pluvial. La faiblesse des rendements, la difficulté à contrôler les adventices, etc., le laissent, année après année, dans une situation déficitaire. Contraint de recourir, de plus en plus fréquemment, au travail extérieur pour assurer la survie des siens, il finit par renoncer définitivement à l'activité agricole.

Au contraire, le colon de Gunung Balak fait partie intégrante d'un réseau d'entraide actif. Conséquence inattendue de l'expropriation, riches et pauvres, jeunes et vieux se retrouvent à égalité, unis dans le malheur. Les valeurs traditionnelles javanaises, comme l'entraide communautaire, retrouvent toute leur force. Dès lors, les risques ne sont plus pris individuellement, mais partagés par l'ensemble de la communauté. En voulant reproduire dans leur nouvel environnement un modèle ayant déjà fait ses preuves ailleurs, les migrants n'ont d'autre choix que de recourir à une forte augmentation des consommations intermédiaires (semences sélectionnées, engrais chimiques, pesticides).

[17] Par technique « moderne » il convient d'entendre agriculture intensive à fortes doses d'intrants pour contrebalancer la fertilité chimique médiocre des sols habituellement dévolus à la Transmigration.

Peut-on organiser la migration volontaire de communautés paysannes ?

La comparaison de migrants forcés et de migrants volontaires dans le nord du Lampung montre que le niveau d'éducation, le niveau technique, la disponibilité de capitaux ne jouent de rôle que sur le plan individuel. Sur le plan collectif, les migrants volontaires forment une société d'assistés (absence d'initiative individuelle, dépendance de l'encadrement, absence d'entraide), alors que les migrants forcés, dans le cas analysé, font preuve d'initiative individuelle et collective (réseau d'interconnaissance, entraide, cohésion sociale).

Les liens familiaux ne sont pas seuls en cause. Le village javanais est bien plus qu'une unité de résidence. Une très forte solidarité lie les membres d'un même hameau ou quartier. Il est de coutume de s'entraider en cas de difficulté. Les occasions ne manquent d'ailleurs pas de prouver sa sollicitude. Maladie, décès, mariage, septième mois de grossesse, naissance, changement de nom, circoncision sont prétextes à fêtes et à quêtes. La sécurité de chacun est l'affaire de tous. Un voleur serait mal avisé de compter sur l'indifférence des voisins. L'éducation des enfants est assurée par l'ensemble de la communauté. Expliquer à un paysan javanais à quoi sert un orphelinat engendre la perplexité ; une maison de retraite, la consternation.

La solidarité villageoise tient lieu d'assurance sociale et de sécurité civile. S'y soustraire, pour invraisemblable que cela paraisse, supposerait se mettre en marge de la société. En l'absence de services de santé, de police et de sapeurs-pompiers, l'opération serait particulièrement risquée. « Tous les habitants sont pris dans un réseau de dettes de reconnaissance (*hutang budi*) » (Lombard, 1990 : III-82). Dans ces conditions, la faible mobilité individuelle des Javanais et des Balinais s'explique aisément. Seul un groupe d'individus interdépendants est en mesure de fonder un village en terre étrangère et de recréer l'harmonie indispensable à sa survie. Une telle colonie, issue d'un réseau, participe à l'extension du réseau. Après plusieurs générations, à des centaines de kilomètres de distance, les liens avec le village-mère restent vivaces. Dans les centres de Transmigration, l'État regroupe, au hasard, des familles recrutées dans plusieurs provinces. En attendant que s'établisse un nouveau réseau de dettes de reconnaissance, la solidarité doit être assurée par l'administration.

✶

La comparaison entre migrants volontaires et forcés dans le nord du Lampung met le doigt sur l'une des difficultés majeures de la Transmigration : la sélection des colons. La Commission centrale pour la migration et la colonisation indigènes signalait déjà que 30 % des colons de 1938 et 1939 étaient de « mauvaise qualité » et n'auraient pas dû être recrutés si les critères de sélection avaient été respectés (Pelzer, 1945 : 251). Les chefs de village, s'ils respectaient ces critères, ne pouvaient plus remplir les quotas fixés par l'administration. Par ailleurs, plutôt que de se priver de leurs meilleurs éléments, ils préféraient profiter de l'occasion pour se débarrasser des fauteurs de troubles.

De la *Kolonisatie* à la *Transmigrasi*, les problèmes sont restés les mêmes. Aujourd'hui encore, tous les chefs de centres signalent qu'un grand nombre de migrants ne répondent pas aux critères de sélection. Et l'administration de peaufiner de nouveaux critères de sélection... En fait, rien ne sert de renforcer la sélection si les « bons » candidats font défaut. Or, c'est bien ce dont il s'agit. Le portrait-robot du transmigrant dont rêve l'administration correspond trait pour trait au portrait de ce paysan javanais ou balinais si difficile à trouver : cet agriculteur émérite, petit propriétaire ou métayer d'une rizière de 50 à 100 ares, qui n'a aucune raison de rejoindre la Transmigration. À l'inverse, le transmigrant peu entreprenant et sans expérience agricole que les pouvoirs publics veulent tant éviter de recruter correspond en tout point au candidat potentiel à la Transmigration : le paysan sans terre. Pour lui, la Transmigration représente le moyen d'accéder à la propriété foncière et à un statut social supérieur.

La Transmigration est une politique agraire qui poursuit à la fois des objectifs sociaux et de développement. C'est bien là que repose son problème principal. En voulant venir en aide « aux plus pauvres des pauvres », elle ne s'adresse pas aux candidats les mieux à même d'assurer la réussite économique du programme.

Bibliographie

Central Research Institute for Agriculture, 1978 — *The final result on cropping systems research in Transmigration areas of Southern-Sumatera.* Central Research Institute for Agriculture – Directorate General of Transmigration, Bogor, 114 p.

Gondowarsito (R.), 1990 — Transmigrasi bedol desa. Inter-island village resettlement from Wonogiri to Bengkulu. *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, 26 (1) : 48-68.

Hardjono (J.), 1977 — *Transmigration in Indonesia.* Kuala Lumpur, Oxford University Press, 116 p.

Heijting (H.G.), 1938 — De les van wortelvast Gedongtatakan (Javanen-kolonisatie). *De Indische Gids*, 60 : 1106-1117.

L'Hermitte (I.), 1992 — *Migration interne et intégration du territoire national. Le cas de la Transmigration en Indonésie.* Mémoire de DEA, Paris-Dauphine, 82 p.

Levang (P.), Sevin (O.), 1989 — 80 ans de Transmigration en Indonésie (1905-1985). *Annales de géographie*, 549 : 538-566.

Levang (P)., 1997 — *La terre d'en face. La transmigration en Indonésie.* Orstom, collection À travers champs, 419 p.

Lombard (D.), 1990 — *Le carrefour javanais : essai d'histoire globale. (III) L'héritage des royaumes concentriques.* Paris, École des hautes études en sciences sociales, 337 p.

Pain (M.), Mufti (M.), Daswati (S.), Marlina (N.), 1989 — *Peuplement et développement régional en Indonésie. Settlement and regional development in Indonesia. Propinsi Lampung, Sumatera.* Jakarta, Orstom-Departement Transmigrasi, 170 p.

Pelzer (K.J.), 1945 — *Pioneer settlement in the Asiatic tropics.* New-York, American Geographical Society, 290 p.

Sukarno, 1964 — *Transmigration as a matter of life and death for nation building.* Department of Information, Jakarta.

Migration dirigée et développement sériciole au Vietnam

Françoise Clavairolle
Ethnologue

Au cours des quatre décennies écoulées depuis la signature des accords de Genève mettant fin à la présence française en Indochine (1954), la population vietnamienne a été contrainte à des déplacements incessants dans les limites et hors de son territoire.

On peut classer ces déplacements en trois catégories : forcés, dirigés et spontanés. La première catégorie inclut tous les mouvements de population pour cause et/ou par crainte de violences physiques et sociales. Elle concerne les habitants du Nord-Vietnam réfugiés au Sud après les accords de Genève, les populations urbaines et rurales qui ont fui les bombardements pendant la seconde guerre d'Indochine ainsi que les *boat people* qui ont quitté le pays après la prise de Saïgon. Les mouvements de population liés à des projets planifiés et encadrés par les instances gouvernementales ou par des organisations chargées de leur mise en œuvre appartiennent à la seconde catégorie. Enfin, la dernière catégorie s'applique aux déplacements pour lesquels l'État ne joue pas un rôle organisateur. C'est le phénomème migratoire le plus récemment observé. Ces migrations que l'on qualifie de spontanées sont toutefois, comme les précédentes, marquées du sceau de la contrainte puisqu'elles sont motivées par d'impérieuses nécessités économiques.

J'ai été amenée à m'interroger sur les phénomènes migratoires au Vietnam à l'occasion d'une recherche que j'ai engagée en 1993 sur la filière agro-industrielle de la soie. Cette dernière m'a paru être un lieu pertinent d'observation des mutations socio-économiques en cours au Vietnam. Dans cette perspective, je me suis donc intéressée au système de culture, aux échanges commerciaux, aux relations entre

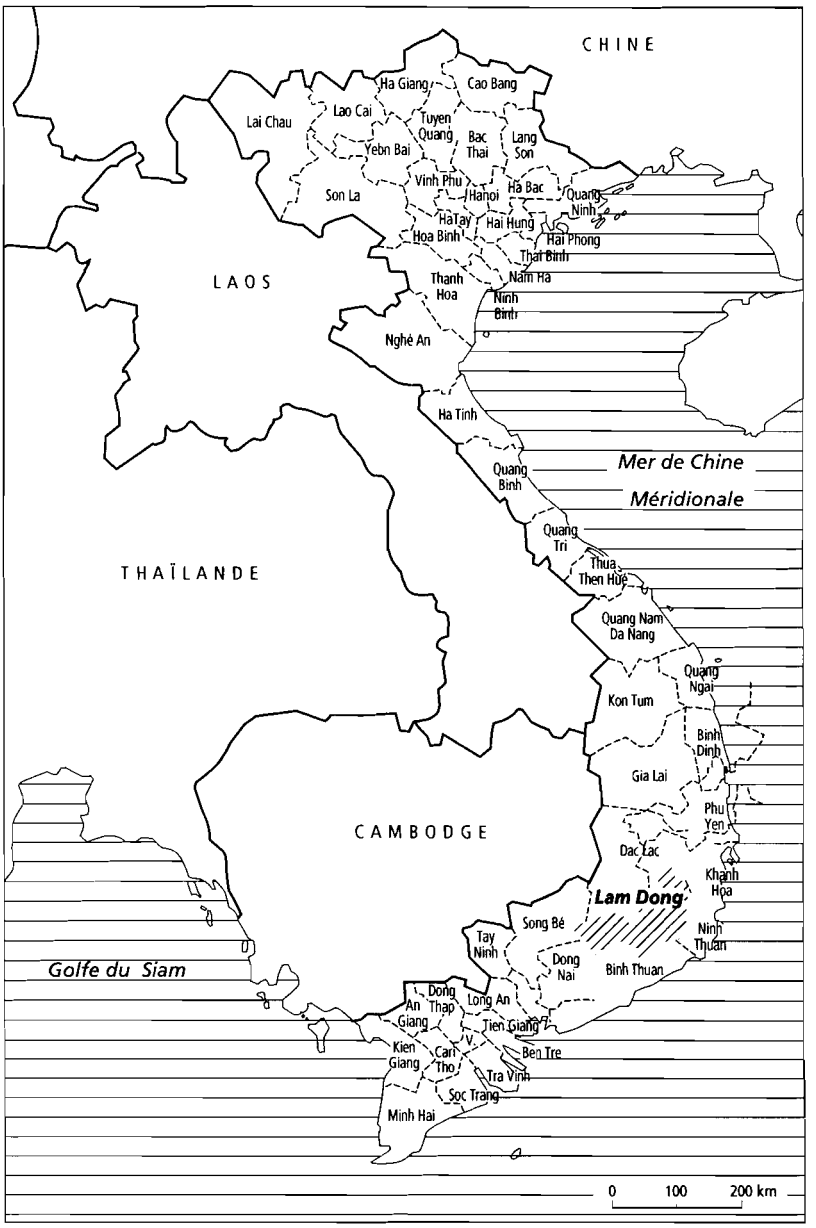

Source : Vu Tu Lap et Taillard C. (1994). Cartographie : A. Le Fur, AFDEC.

Figure 1
Les provinces du Vietnam en 1992.

le secteur d'État et le secteur privé... À l'occasion des enquêtes réalisées auprès des sériciculteurs et des responsables d'entreprises de la province de Lam Dong, située dans la région des hauts-plateaux du Sud, j'ai pu constater que la plupart de mes interlocuteurs étaient originaires d'autres régions du Vietnam ; ils étaient venus s'installer à Lam Dong dans le cadre des programmes de création de « nouvelles zones économiques » (en vietnamien *Kinh te moi* ou KTM) initiés par le gouvernement. Ces migrations dirigées jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre du développement de la production sériciole, il convenait donc de les prendre en considération dans ma réflexion. Si l'histoire d'une société n'est pas réductible à celle des mouvements de population, migrations, déplacements, segmentations... celle-ci est susceptible d'éclairer les modalités de sa recomposition. Dans le cas étudié, il est possible d'établir un lien direct entre le parcours migratoire de chacune des familles de l'échantillon sur lequel a porté l'enquête et son statut social et économique actuel.

Je donnerai tout d'abord un aperçu des différents mouvements migratoires qui sont intervenus depuis les accords de Genève en m'intéressant plus particulièrement à ceux qui concernent la région des hauts-plateaux ou *Tay Nguyen* et notamment la province de Lam Dong (figure 1). Je présenterai ensuite l'Union des entreprises sériciles vietnamiennes (Viseri) dont je retracerai l'évolution. Je montrerai qu'elle est indissociable du programme de redistribution de la population, étant une composante majeure de la politique de création de « nouvelles zones économiques » que le gouvernement a engagée depuis la réunification du pays. Je mettrai ensuite en évidence la relation triangulaire qui associe ces migrations dirigées avec le développement de cette filière et le passage à l'économie de marché. Je montrerai que la prise en compte de ces migrations permet d'appréhender les transformations socio-économiques en cours et éclaire le mécanisme de la différenciation sociale.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important d'indiquer que l'étude des migrations au Vietnam n'est pas sans présenter quelques difficultés, inhérentes au fait que l'on ne dispose pas de statistiques précises et affinées les concernant. Les chercheurs qui se sont penchés sur ce sujet ont bien montré le caractère parcellaire et discontinu des sources disponibles. Dans le recensement de 1979, il n'est pas fait état des migrations inter-provinciales. Le suivant, effectué une décen-

nie plus tard (*Atlas Vietnam population, Population census :* 1989) présente en revanche des données statistiques couvrant la période 1984-1989[1] ; comme durant ce laps de temps les Vietnamiens ne disposaient pas d'une liberté de circulation, on peut raisonnablement considérer que ces migrations ont eu lieu dans le cadre des programmes gouvernementaux de redistribution de la population, ce qui donne à penser que la marge d'erreur entre les chiffres communiqués et la réalité est relativement faible.

Les seuls éléments statistiques qui concernent spécifiquement les migrations organisées pour la construction des « nouvelles zones économiques » sont présentés dans un annuaire statistique publié en 1993. Toutefois, seule la période 1991-1993 est prise en compte, soit trois années dans un programme de transfert de population engagé depuis deux décennies. Au problème de l'incomplétude des séries statistiques s'ajoute celui de la fiabilité des sources. Il faut rappeler que le Vietnam est un pays d'économie dirigée, avec tout ce que cela laisse supposer de confusion, possible et souvent vérifiée, entre les objectifs du plan et la réalité. On peut émettre la même réserve en ce qui concerne la seconde source d'information utilisée par les spécialistes des migrations au Vietnam, les médias (presse et radio), outils de propagande avérés de l'action gouvernementale.

Chronologie des migrations

Les déplacements de population durant les guerres d'Indochine

La première guerre d'Indochine s'est conclue par la signature des accords de Genève le 27 juillet 1954. Une clause prévoyait que les populations civiles résidant « dans une région contrôlée par une partie » et désirant aller vivre dans la zone qui avait été attribuée à l'autre « partie » pouvaient le faire dans un délai de 300 jours (jusqu'au 18 mai 1955). Les autorités de la première partie étaient invitées à les y aider.

[1] Ces données sont analysées par Vu Tu Lap et C. Taillard, 1994.

Cette clause a permis de déplacer du Sud au Nord environ 140 000 personnes favorables au régime communiste, mais surtout à ses opposants de se réfugier au sud du 17e parallèle. Plus de 900 000 personnes, craignant pour leur vie et pour leur liberté religieuse, ont alors quitté le Nord du pays, soit un millier de protestants, près de 200 000 bouddhistes et de 700 000 catholiques représentant près de 50 % des fidèles du Nord (Nguyen Khac Vien, 1978)[2].

Dès août 1954, un pont aérien est mis en place entre Hanoï et Saïgon et des bateaux français et américains effectuent également des rotations pour assurer leur transfert dans les meilleurs délais. Les réfugiés, qui arrivent au nombre de 6 000 par jour pendant les premiers mois, sont hébergés provisoirement dans des centres d'accueil avant d'être répartis dans des zones considérées comme d'importance stratégique et économiquement « sous-développées »[3]. Sur les 207 centres destinés à l'accueil des réfugiés, 50 se trouvent sur les hauts-plateaux et accueillent 88 000 personnes. Ngo Dinh Diem, le chef du gouvernement du Sud, transforme le « Commissariat général aux réfugiés » en « Commissariat général au développement agricole » et décide d'installer ces migrants réfugiés du communisme et considérés comme des partisans du régime de la république du Sud-Vietnam dans des « centres de développement agricole ». Mais l'insécurité croissante, liée à la crainte d'infiltrations Vietcong, poussera Diem à regrouper la population dans des « hameaux stratégiques ».

Un premier bilan de l'opération montre qu'en septembre 1957 les réfugiés avaient défriché 3 400 hectares et les avaient plantés principalement en caféiers, poivriers, théiers, mandariniers, etc.

La période de la seconde guerre d'Indochine, contre les États-Unis, est également marquée par d'importants mouvements de population, tant au Sud qu'au Nord. On estime à environ dix millions le nombre de personnes qui ont été contraintes à se déplacer à cause de la guerre, à la fois des campagnes vers les centres urbains pour fuir les combats

[2] On ne dispose pas d'une évaluation précise de la population vietnamienne avant 1979, date du premier recensement.

[3] Rappelons que cette zone avait déjà fait l'objet d'un programme de développement économique sous la colonisation française. Il s'agissait du « Plan de développement économique pour les pays montagnards du Sud du domaine de la Couronne ».

et des villes vers les campagnes, en raison des bombardements. Entre 1961 et 1966, le gouvernement a par ailleurs procédé au transfert d'un million de personnes vers les moyenne et haute régions afin de soulager Hanoï d'une trop forte pression démographique.

La politique de redistribution de la population (1976-1990)

Lors du IVe congrès du PCV qui se tient un an après la réunification, en 1976, le gouvernement lance un plan de redistribution de la population des zones urbaines et rurales densément peuplées, en direction des zones rurales, et de réduction du déséquilibre démographique entre le Nord et le Sud.

Le nombre de personnes (*Courrier du Vietnam*, 1977) devant être déplacées d'ici à la fin du millénaire est fixé à dix millions, soit 20 % de la population. Pour la période 1976-1990, ce sont près de 600 000 personnes par an qui seront concernées (Jones, 1982). Ces migrations dirigées devraient permettre d'augmenter la production agricole, par la mise en culture de près de cinq millions d'hectares de terre supplémentaires (Gendreau, 1993).

Les objectifs du gouvernement ne sont pas que démographiques et économiques, ils sont également sécuritaires. Concernant les hauts-plateaux, il s'agit de constituer des bases militaires en liaison avec le système de défense du Laos et du Cambodge (Nguyen Duc Nhuan, 1984)[4] et d'introduire dans cette zone des agents communistes pour contrôler ces populations considérées comme insoumises (Rambo, 1995)[5]. En outre, cette région étant occupée par une population de cultivateurs itinérants sur brûlis d'origine non kinh[6] et peu disposés à jouer le compromis territorial avec le pouvoir étatique, la mise en œuvre de migrations dirigées serait, selon R. de Koninck,

---

4 Plus tard, les Khmers rouges accuseront les Vietnamiens de mener une politique de colonisation agricole à visée stratégique.

5 Des bataillons dits de montagnards ont été levés parmi les minorités pour lutter contres les communistes. Pendant la guerre contre les Américains, des montagnards ont également été intégrés dans des « groupes de défense civile irrégulière » organisés par les « forces spéciales ».

6 La majorité de la population vietnamienne est d'origine kinh.

une manière de remplacer ces derniers par des agriculteurs prêts à « reconnaître ce compromis... ou n'ayant pas les moyens de le refuser » (Koninck, 1993 : 138).

La création des « nouvelles zones économiques » sera le dispositif principal de ce programme de redistribution de la population. À son propos, T. Rambo risque un rapprochement entre la politique de Washington concernant l'ouest américain au XIXe siècle et la manière dont Hanoï perçoit le potentiel de développement des hauts-plateaux. Selon cet auteur, il y aurait d'importantes similitudes entre les manières dont les dirigeants se seraient représentés ces espaces : de vastes étendues habitées par une poignée de nomades, des terres fertiles susceptibles d'être transformées en territoires agricoles prospères grâce à l'intervention ici des colons « blancs », là des colons kinh (Rambo, 1995)

L'objectif du second plan quinquennal (1976-1980) est de répartir quatre millions de personnes sur l'ensemble du territoire, dont près de la moitié pour défricher un million d'hectares de nouvelles terres qui doivent être transformées en zones spécialisées dans les cultures industrielles.

Le plan prévoit de déplacer 1 600 000 personnes de Ho Chi Minh Ville (HCMV) vers les zones rurales et les nouvelles zones économiques des hauts-plateaux (Lam Dong, Dac Lac, Gia Lai-Kontum) ainsi que la province de Song Be, 1 200 000 du Fleuve Rouge vers le delta du Mékong et les hauts-plateaux et 300 000 vers la moyenne et la haute régions (Vinh Phu, Yen Bai, Lao Cai), 900 000 personnes du Nord et des provinces littorales du Centre vers les hauts-plateaux et la partie montagneuse de chaque province[7]. Le coût de ce programme ambitieux est évidemment élevé car il faut défricher et préparer les terres pour la mise en culture, construire les maisons, fournir aux paysans des outils et créer des infrastructures. Or, le Vietnam réunifié manque de fonds, l'aide étrangère obtenue étant inférieure aux prévisions (Pottier, 1982 : 106).

Seulement 1 500 000 personnes sur les quatre millions prévus auraient été effectivement réparties sur l'ensemble du territoire au cours du

[7] Durant cette période, 34 migrants dirigés sur 100 l'ont été vers les hauts-plateaux.

deuxième plan. Durant les deux premières années, le gouvernement provisoire met en place une politique de « ruralisation » de la population qui consiste à renvoyer dans leurs villages d'origine tous ceux qui avaient fui leur maison pendant l'offensive et s'étaient réfugiés à Ho Chi Minh Ville. Cependant, leurs villages ayant été détruits lors des combats, nombreux sont les réfugiés qui s'opposent à ce rapatriement. De fait, seulement 700 000 personnes auraient quitté la zone HCMV-Cholon en 1975 et 1976. Le *Nhan Dan*, le quotidien du parti, concèdera par la suite que les autorités n'ont pas mis en œuvre les moyens permettant d'accueillir les migrants dans de bonnes conditions : insuffisance de services éducatifs, de santé et administratifs, de magasins d'approvisionnement (particulièrement dans les « nouvelles zones économiques », régions de cultures industrielles spécialisées qui par conséquent ne sont pas autonomes sur le plan alimentaire)...

Ce revers n'empêche pas le gouvernement de reconduire sa politique migratoire et de colonisation agricole avec le troisième plan quinquennal qui débute en 1981. Initialement fixé, pour l'ensemble du pays, à 3/4 millions, le nombre des déplacés va néanmoins être révisé à la baisse au fur et à mesure que les dirigeants prennent conscience des difficultés rencontrées dans l'exécution du plan précédent. L'objectif est d'abord réduit à 2 millions en 1982 et l'année suivante le *Nhan Dan* annonce qu'il est finalement ramené à 1 000 000 (Desbarats, 1987 : 57).

Concernant la province de Lam Dong, 10 500 familles originaires de Ha Nam Ninh, une province du delta du Fleuve Rouge, y auraient élu domicile entre 1977 et 1982, le plus grand nombre s'installant au Sud de Di Linh (*Courrier du Vietnam*, 1982 : 19). Elles représentent près de 40 % des personnes transférées vers cette province (Nguyen Duc Nhuan *et al.*, 1987 : 26) au cours de la période considérée, sur un total, pour les hauts-plateaux, d'environ 300 000 personnes, sans prendre en compte les militaires qui travaillent dans les fermes d'État et sont enregistrés comme migrants temporaires.

Au cours des années 1980, le pourcentage des migrants dirigés vers les hauts-plateaux et venant de la moyenne et haute région du Nord, du delta du Fleuve Rouge et de Thanh Hoa est en constante progression, le gouvernement renforçant sa politique de mise en culture de nouvelles terres et de développement des cultures industrielles (café, mûriers, hévéa) pour le remboursement de sa dette extérieure. De

1976 à 1986, la population s'accroît dans cette zone au rythme de 6 % l'an.

La fin de la décennie est marquée par une modification dans l'organisation des migrations dirigées. Une résolution adoptée en 1989 précise que la gestion des fonds pour l'emploi et la redistribution de la population ainsi que pour la création des KTM doit faire désormais l'objet d'une gestion décentralisée. Autrement dit, il revient aux instances locales (provinciales en l'occurrence) de la prendre en charge (Pham Do Nhat Tan, 1993 : 4-10) en ajoutant leurs fonds propres à ceux consentis par le gouvernement central. Cette nouvelle disposition va avoir pour effet de renforcer le rôle des organismes qui ont une responsabilité dans le développement socio-économique et qui désormais seront un maillon essentiel de cette politique.

Le début des années 1990 se caractérise par la poursuite du programme de migrations organisées pour la construction des « nouvelles zones économiques ». Sur l'ensemble du pays, 153 000 personnes se seraient déplacées au cours de l'année 1991 dans le cadre d'un projet de migration organisée ; elles auraient été 210 483 en 1992 et 164 814 l'année suivante. Concernant les hauts-plateaux, les chiffres avancés sont de 9 380 en 1991, 16 256 en 1992 et 8 693 en 1993 (*Statistical year book of labour-invalids and social affairs*, 1993 ; tabl. 1 et 2).

Les déplacements spontanés vers les « nouvelles zones économiques »

Le phénomène le plus significatif pour les années 1990 est certainement l'essor prodigieux des migrations spontanées.

Elles concernent tout particulièrement les provinces des hauts-plateaux qui deviennent, avec les deux métropoles Hanoï et HCMV, la principale zone d'attraction : entre 1990 et 1995, environ 144 000 personnes se seraient installées à Lam Dong hors de tout programme, à raison de 20 000 chaque année (pratiquement la population d'un district comme Cat Tien en 1989) (figure 2). Pour les quatre provinces des hauts-plateaux, on avance le chiffre de 75 000 personnes en 1992 (Pham Do Nhat Tan, 1993) ; rapporté aux 16 256 qui seraient venues dans le cadre des migrations organisées, on a immédiatement une idée de l'importance du phénomène et de son impact socio-économique.

1991

Provinces	familles	travailleurs	personnes
Hauts-plateaux			
immigration	1 900	4 557	9 380
émigration	310	591	1 437
Lam Dong			
immigration	600	1 965	2 900
émigration			

1992

Provinces	familles	travailleurs	personnes
Hauts-plateaux			
immigration	3 216	7 109	16 356
émigration	1 465	3206	7035
Lam Dong			
immigration	1 691	3 758	8 582
émigration	215	552	864

Sources : Statistical year book of labour-invalids and social affairs, 1993 : 78.

Tableau 1
Résultats de la migration en 1991 et 1992.

Provinces	Projets réalisés	Projet d'investissement*	Fonds réellement dépensés*	Nombre de travailleurs planifiés	Nombre de travailleurs installés
Total hauts-plateaux	18	234 218	25 654	74054	21 175
Lam Dong	6	90 692	6 136	24786	11 426
Gia Lai	4	52 027	5 520	18484	2 014
Kon Tum	4	32 111	5 724	10184	2 369
Dac Lac	4	59 388	8 274	20600	5 366

Sources : Statistical year book of labour-invalids ans social affairs, 1993 : 74.
(*) en millions de « dôngs ».

Tableau 2
Programmes de migration dirigée réalisés en 1993.

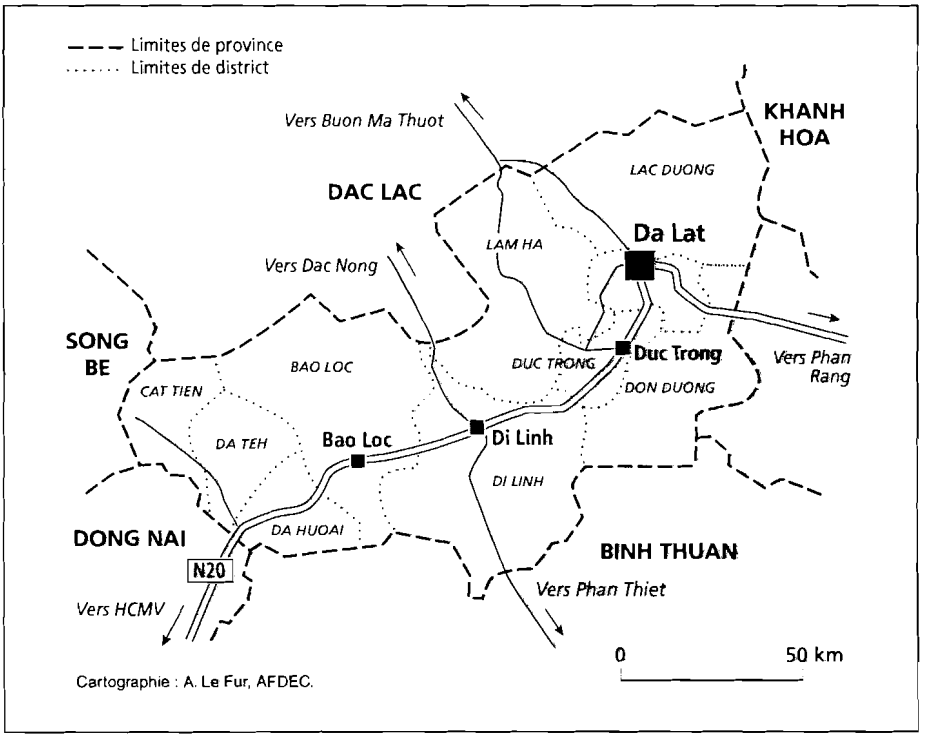

Figure 2
Province de Lam Dong.

Les modifications du découpage administratif des provinces témoignent de l'augmentation continue de la population, du fait notamment des migrants spontanés. Ainsi, au Dac Lac, un district serait créé tous les deux ans. À Lam Dong, la division en décembre 1996 du district de Bao Loc en deux nouveaux districts, Bao Loc et Bao Lam, reflète cet accroissement extrêmement rapide sous les effets conjugués des migrations dirigées et spontanées (la figure 2 de la province n'intègre pas ces redécoupages récents).

Les migrants qui s'installent à Lam Dong viennent des provinces montagneuses du Nord (Cao Bang et Lang Son)[8], des provinces deltaïques (Nam Ha, Thaï Binh), de la province Thanh Hoa et des provinces côtières du Centre comme Quang Ngai. La raison majeure

[8] Les « minorités ethniques » du Nord fournissent un contingent élevé de migrants.

à ces départs massifs est évidemment le chômage qui touche de 30 à 40 % de la population active rurale. En ce qui concerne le choix des provinces d'élection, il faut tenir compte de l'effet d'appel des campagnes de propagande à vaincre la réticence des populations concernées par les projets de colonisation agricole bien qu'ils touchent l'ensemble de la société vietnamienne. Plusieurs familles de migrants spontanés que j'ai rencontrées à Bao Loc ont mentionné l'incidence décisive de ces campagnes menées par l'intermédiaire des médias audiovisuels sur leur décision de départ et leur choix de destination.

Ces migrants s'installent sur les terres encore en friche des districts de Bao Loc, Di Linh et Cat Tien dont les sols basaltiques sont propices à la culture du café, du thé et du mûrier. Les autorités de Lam Dong tentent actuellement de fixer les orientations des localités concernées afin qu'il y ait une meilleure répartition des nouveaux venus, car cette ruée a des conséquences écologiques et sociales considérables. D'une part, ils contribuent à la déforestation et le gouvernement s'inquiète de l'ampleur prise par ce phénomène ; d'autre part, leur installation aux marges ou même dans le périmètre des « nouvelles zones économiques » récemment mises en culture, ainsi que sur les territoires des « minorités » pratiquant la culture itinérante sur brûlis, est un facteur avéré d'affrontement. C'est ainsi que le vice-président du comité de la province du Dac Lac pour la construction des « nouvelles zones économiques » se plaint officiellement du comportement des migrants spontanés auxquels il reproche d'abattre les essences précieuses pour en faire du bois de chauffe et d'entrer en conflit avec les minorités (Grant, 1992 : 285).

Développement séricicole et migrations dirigées

1976-1984 : la « régionalisation » des cultures et le développement séricicole

Aux lendemains de la réunification, les dirigeants vietnamiens décident d'encourager la production de soie grège qu'ils voudraient échanger avec les pays d'Europe de l'Est (Union soviétique) contre des

filés de coton et des fibres synthétiques. Selon leurs calculs, 750 tonnes de soie grège pourraient être échangées contre 6 000 tonnes de filés de coton ou bien contre 8 500 tonnes de viscose (l'équivalent de 76 millions de mètres de tissus)[9].

Le Gouvernement prend donc la décision de développer cette filière de deux façons : « concentrée » et « dispersée ».

La production dite dispersée est assurée par des coopératives agricoles, des collectifs de production (au Sud) et des fermes d'État qui pratiquent une activité complémentaire à celle qui leur a été assignée comme activité principale. Les mûriers sont plantés le long des canaux et des diguettes de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur les cultures vivrières auxquelles le Gouvernement accorde la priorité, son objectif premier étant d'assurer l'autonomie alimentaire du pays.

Ce système ne nécessite pas de travaux importants pour la préparation des sols et n'exige pas d'investissement lourd. La transformation est prévue dans le cadre de filatures manuelles ou mécanisées, avec du matériel de récupération ou de fabrication artisanale. Il s'agit donc d'une production qui vient s'ajouter au système technique existant, le perfectionner sans en modifier l'équilibre [10].

La forme « concentrée » correspond à la culture intensive du mûrier. Il s'agit d'un développement planifié sur de vastes superficies et soutenu par des investissements importants destinés à la mise en culture des terres, à l'acquisition et la mise en fonctionnement de filatures mécaniques (provinces de Thaï Binh, Ha Nam Ninh, Ha Son Binh, Hanoï, Quang Nam-Da Nang), à la formation de techniciens qualifiés et à la recherche agro-biologique afin d'obtenir des races de vers à soie et des variétés de mûriers performantes et adaptées aux conditions climatiques locales. Ce programme de « régionalisation des cultures » (*Courrier du Vietnam*, 1976) s'inscrit dans le cadre du

---

9 L'intérêt alimentaire de cette production n'est pas à négliger : avec une tonne de cocons on obtient 600 kilos de chrysalides, un aliment particulièrement apprécié dans les pays asiatiques en raison de sa richesse protidique ; les déchets de litière peuvent servir à nourrir les cochons et la volaille, voire comme engrais.

10 Les dirigeants vietnamiens ont conçu un programme de développement séricicole tout à fait semblable à celui qui avait été adopté par les paysans français au XVIIIe siècle, les mûriers s'ajoutant sur les marges des parcelles cultivées sans jamais se substituer aux cultures établies.

passage à la « grande production socialiste » : il prévoit notamment l'établissement de régions de cultures spécialisées pour onze espèces « vivrières secondaires », légumineuses et industrielles (tabac, jute, thé, manioc, canne à sucre et mûrier...).

Trois zones de culture du mûrier ont été retenues : au Nord, les environs de Hanoï et la province de Thaï Binh ; au Sud, celle de Lam Dong. Hanoï et Thaï Binh sont d'anciennes régions séricicoles alors que cette activité ne s'est développée à Lam Dong qu'après 1954, à l'initiative des réfugiés catholiques que le Gouvernement de Ngo Dinh Diem avait installés dans ce secteur des hauts-plateaux, entre B'lao (aujourd'hui Bao Loc) et Dalat. Les huit centres d'accueil de B'lao avaient à l'époque accueilli environ 15 000 personnes (17 200 selon Mgr J. Harnett (1959), le représentant de la Commission des migrations catholiques internationales, 12 903 selon le commandant Nguyen Tuyen (Nguyen Tuyen, 1962 : 24-30), ceux de Di Linh (D'jiring) et de Dalat respectivement 6 545 et 4 468 personnes. Cette population de réfugiés, comptant de nombreux éleveurs de vers à soie et des filateurs originaires des provinces séricicoles du delta du Fleuve Rouge, a repris son ancienne activité aussitôt installée dans cette région[11] dont le climat est particulièrement propice à l'élevage du ver à soie et à la culture du mûrier (Teulières, 1962 : 2)[12].

Deux ans après la réunification, les dirigeants choisissent le district de Lam Ha pour y établir une « nouvelle zone économique » (KTM) orientée vers la sériciculture. D'importants travaux de défrichage, qualifiés d'« offensive stratégique » par les cadres du département général des fermes d'État, sont effectués dans des districts proches de Dalat. Ces pionniers sont tous des militaires : l'armée est en effet une force destinée à jouer « un rôle important dans l'extension des cultures nouvelles et la redistribution de la force de travail » ainsi que

[11] La province de Lam Dong est située à environ 180 km de Ho Chi Minh Ville. C'est une zone de hauts-plateaux et de collines (800 à 1500 m d'altitude) dont les sols basaltiques sont considérés comme particulièrement fertiles. Ces sols que J. Dournes (1980) tenait pour les plus riches de toute la planète à cette latitude conviendraient à toutes les cultures. Avant 1954, les planteurs occidentaux y ont développé les cultures industrielles comme l'hévéa, le thé et le café.

[12] R. Teulières indique en 1962 que la sériciculture est en train de gagner les exploitations situées autour de Bao Loc où une magnanerie modèle est en cours d'installation.

dans la consolidation de la défense (*Nhan Dan*, 1978). Politique de défense, politique sociale et politique économique sont inextricablement mêlées.

Les cadres militaires forment donc l'ossature du mouvement de conquête des nouvelles terres : reconvertis après la réunification comme tractoristes, ils abattent la forêt, défrichent les futures plantations et ouvrent les voies d'accès. Les infrastructures d'accueil pour les migrants sont ensuite créées par une main-d'œuvre convoyée depuis les provinces du Nord : à Duc Trong, à Gia Lam, ils construisent les habitations et creusent des puits. La presse se fait l'écho de la présence de ces « Hanoïens » sur les hauts-plateaux : « devant nous s'étale ce véritable Hanoï de la haute région... Les divers quartiers portent des noms de la capitale et de sa banlieue : Dong Da, Ba Dinh, Gia Lam, Hoan Kiêm, Hai Ba, Dong Anh... » rapporte un observateur. La nouvelle zone économique (*Kinh Te Moi*) de Lam Ha a pris en effet le nom de KTM Hanoï, en référence à la capitale d'où sa population est originaire (Koninck *et al.*, 1996 : 408)[13] (figure 3).

Vu l'état des voies de communication, notamment pendant les pluies, qui ne permet pas le transport des cocons et compte tenu du bref délai entre la récolte et la naissance des papillons[14], la récolte doit nécessairement être filée sur place. Or, après la réunification, les propriétaires des filatures ont été concernés par l'étatisation de l'industrie et par les mesures de rétorsion prises à l'encontre des petits patrons considérés comme réactionnaires. Proches de l'ancien régime de Saïgon, parfois anciens militaires dans l'armée française, les filateurs ont été soit intégrés dans des coopératives, soit dépossédés de leur atelier en raison de la suppression de toute propriété privée dans le secteur industriel et artisanal. Ils ne recommenceront leur activité qu'à partir de 1978.

Pendant cette première période, les fermes d'État constituent le fer de lance de la colonisation agricole et de l'introduction de nouvelles

[13] Le géographe R. de Koninck présente une carte de la province de Lam Dong qui met en évidence l'origine exogène des noms de communes. On y voit que le district de Lam Ha emprunte essentiellement aux provinces de Vinh Phu, Haï Hung, Ha Tay et à Hanoï.

[14] Si les cocons ne sont pas dévidés ou étouffés dans un délai de 10 à 15 jours après la récolte, les papillons naissent et la soie ne peut plus être dévidée car le fil continu qui forme le cocon a été rompu.

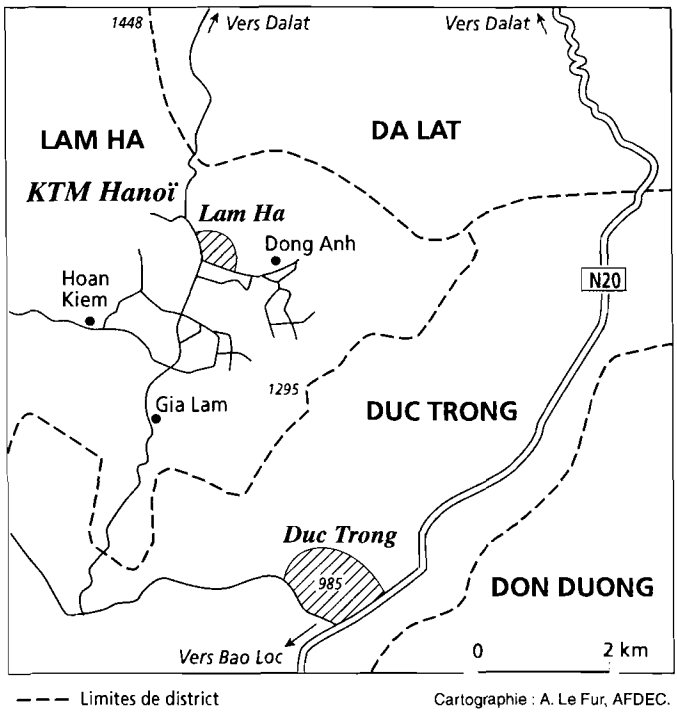

Figure 3
KTM Hanoï, « une nouvelle zone économique » du district Lam Ha.

cultures industrielles. La mise en culture proprement dite s'effectue ensuite dans le cadre de coopératives. Parmi ceux qui ont participé au défrichage, certains décident de se fixer sur place et sont rejoints par leur famille tandis que d'autres préfèrent continuer cette tâche dans les « nouvelles zones économiques » planifiées par les autorités.

En 1979, la Compagnie de sériciculture de Lam Dong est créée pour encadrer l'activité des sériciculteurs des districts de Duc Trong, Lam Ha, Di Linh, Don Duong et piloter plus efficacement la création des KTM, car il est clair que les objectifs du plan seront difficilement atteints.

Malheureusement, aucun système d'irrigation des plantations de mûriers n'a été prévu alors qu'il serait nécessaire pendant la saison sèche qui va de décembre à mai. En conséquence, la productivité des

mûriers est faible pendant les cinq mois de l'année où les sériciculteurs utilisent des races de vers à soie performantes [15] et elle est en revanche élevée lorsque le rendement en soie est le plus faible. Le choix de la localisation de cette KTM vouée à la sériciculture n'a donc pas été judicieux. L'échec de cette KTM orientée vers la sériciculture tient également, comme on l'a vu précédemment, aux difficultés d'adaptation des paysans, elles-mêmes liées à une mauvaise préparation des déplacements et des installations, les autorités n'ayant pas accordé les fonds nécessaires pour créer les équipements de base, ni assuré, comme elles s'y étaient engagées, la subsistance des sériciculteurs pendant la période où ils ne pouvaient s'autosuffire.

Le nombre de personnes déplacées du Nord vers le Sud au cours du second plan est, on l'a vu, nettement inférieur aux objectifs initialement fixés. La réalité n'est donc pas à la mesure du volontarisme des dirigeants : contrairement à ce qu'affirme la presse, il n'y a pas eu « affluence des jeunes au Tay Nguyen » (*Vietnam*, 1978) pour l'édification des « nouvelles zones économiques ». Tirant la leçon de cet échec relatif du second plan mais ne renonçant pas pour autant au projet de redistribution de la population, le gouvernement décide au début des années 1980 de faire porter l'effort de colonisation agricole sur les zones proches des axes routiers et des agglomérations importantes, donc plus faciles à aménager.

De part et d'autre de l'axe constitué par la nationale 20 qui relie Ho Chi Minh Ville à Da Lat, sont donc ouvertes des KTM : entre Di Linh et Da Lat est établie la KTM T. P. [16] ; Ho Chi Minh Nille au Nord de Di Linh, la KTM Da Lat destinée à soulager la ville voisine de son excédent de population et, entre Bao Loc et Di Linh, la KTM Ha Son Binh, du nom d'une ancienne province du Nord partagée depuis 1992. Une « nouvelle zone économique » édifiée entre Di Linh et Bao Loc prend le nom de Ha Nam Ninh, les migrants qui s'y sont installés (Koninck *et al.*, 1996) étant originaires de la province du même nom [17].

[15] En saison sèche, la longueur du fil est de 900 à 1000 m tandis qu'en saison des pluies elle est de 600 à 900 m.

[16] TP pour Thanh Pho = ville.

[17] Ha Nam Ninh a été divisée en 1992 en deux provinces : Nam Ha et Ninh Binh. Le 6 novembre 1996, Nam Ha a été à nouveau partagée en deux nouvelles provinces, Ha Nam et Nam Dinh.

Si on compare deux cartes, celle de la régionalisation des cultures établie immédiatement après la réunification et celle des provinces d'origine des migrants installés à Lam Dong, on constate que les migrants sont généralement issus des provinces spécialisées dans la culture du mûrier : Ha Tay, Ha Nam Ninh, Thaï Binh et Thanh Hoa (*Courrier du Vietnam*, 1976).

1985-1990 : La restructuration de la filière séricicole et la stabilisation de la population

À la fin du troisième plan quinquennal (1981-85), le gouvernement est forcé de constater qu'en dépit des fonds investis dans la colonisation agricole et la redistribution de la population, les projets réalisés sont loin de répondre aux objectifs. Parmi les causes incriminées, il y a les dysfonctionnements au niveau de l'organisation même des déplacements : les autorités de la province d'origine qui s'engageaient à fournir aux paysans une provision de céréales pour une période de trois mois ne tenaient pas leur promesse et le gouvernement ne versait pas aux provinces d'accueil les sommes destinées à couvrir les dépenses d'installation. En une décennie (1976-1985), la proportion de « re-migrants » s'élève à 18 % (Tran Thi Lan Huong, 1989). Si quelques-uns retournent à leur point de départ, la plupart poursuivent leur descente vers le sud, en direction d'HCMV et des agglomérations du delta du Mékong (Grant, 1992 : 283).

La poursuite des objectifs exige donc une refonte du système. Elle va consister à renforcer les compétences des organismes qui développent des cultures spécialisées dont l'expansion est liée aux déplacements de population. Ce sera notamment le cas pour la sériciculture.

Le gouvernement décide la création d'un organisme fédérant l'ensemble des programmes de développement séricicoles à l'échelon national. L'Union des entreprises séricicoles du Vietnam (Viseri) est créée en août 1985 pour prendre le relais du département central de sériciculture. Cet organisme dépend du ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire et il est placé directement sous la tutelle du Premier ministre. Sa direction est assurée par un scientifique formé en Chine et spécialiste du ver à soie. En raison de ses liens person-

nels (familiaux et collégiaux) avec les plus hauts dignitaires du régime, il bénéficie de leur part d'un soutien sans faille.

Le directeur général de l'Union des entreprises sériciles décide d'établir son siège à Bao Loc. La province de Lam Dong et tout particulièrement Bao Loc offrent en effet des conditions climatiques extrêmement favorables à la sériciculture ainsi que de vastes espaces[18] qui peuvent être mis en culture. Le directeur de Viseri sait également qu'il va disposer à Bao Loc d'un pouvoir à la fois politique et économique sans partage, ce qui n'aurait pas été le cas dans d'autres régions où des responsables de la sériciculture étaient déjà en place : à Ha Nam Ninh, il aurait dû collaborer avec le directeur provincial de l'agriculture et le maire d'une des plus importantes villes, Nam Dinh, formés comme lui à l'Université de Pékin.

Bien que son siège soit éloigné des centres de décision, l'Union n'en est pas moins officiellement l'organisme chargé d'encadrer l'activité sériciole sur l'ensemble du territoire vietnamien. Centralisation et concentration se conjuguent donc, de sorte que Viseri, sous couvert d'œuvrer pour un développement sériciole à l'échelon national, est en réalité en position de décider de manière autocratique de l'affectation des aides publiques à cette production. Dans ces conditions, ses responsables n'hésitent pas à monopoliser la quasi totalité des fonds publics pour réaliser d'importants investissements dans le secteur géographique qu'ils contrôlent directement, à savoir Bao Loc.

Dans les environs de Bao Loc, plusieurs fermes d'État ont été créées.

Parmi elles, Kohinda et Loc Chau couvrent chacune environ 700 hectares (figure 4). Elles ont pour fonction de défricher et répartir la terre entre les familles de migrants, de leur fournir des fertilisants, des plants de mûriers, des outils pour la culture et l'élevage, de leur procurer des matériaux de construction et de les former et/ou perfectionner à la sériciculture.

Durant la première année d'installation, les familles reçoivent une aide matérielle de manière à pouvoir subsister tout en construisant leur habitation et en plantant les mûriers. En contrepartie, elles s'engagent à livrer leur récolte de cocons à la ferme d'État et à

[18] Il s'agit en réalité de territoires exploités par des cultivateurs itinérants sur brûlis.

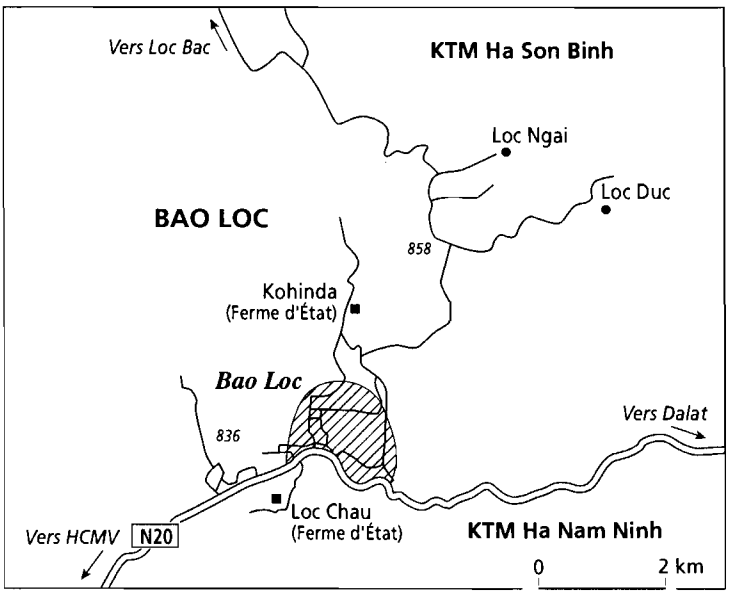

Figure 4
Région de Bao Loc.

Cartographie : A. Le Fur, AFDEC.

rembourser l'investissement initial que Viseri estime à 1 500 USD par famille, majorés d'un intérêt de 1 % par mois. Le contrat, d'une durée de dix ans, précise également les conditions d'achat des cocons pour cette période : il prévoit donc une garantie de rémunération, exigée par les fonctionnaires du pouvoir central comme mesure incitative à la migration.

Parallèlement à leur activité principale, les paysans sont autorisés à effectuer une culture spéculative complémentaire (café ou thé), à posséder une basse-cour, un cochon et à cultiver le lopin familial dont l'importance économique (*Le courrier du Vietnam*, 1982) est reconnue depuis le début des années 1980.

Le dévidage des cocons est effectué soit par les entreprises mixtes et d'État préexistantes à la création de l'Union, soit par la Bao Loc silk processing enterprise, fondée en décembre 1985 par cette dernière. La soie grège est exportée vers l'Inde, le Japon, le Cambodge et surtout l'Union soviétique pour le remboursement de la dette.

1991-1996 : modernisation de l'industrie, poursuite de la colonisation agricole et intensification des déplacements

Le début des années 1990 est marqué par la dissolution de l'Europe de l'Est et l'effondrement du Comecom (1991) qui contraignent le gouvernement vietnamien à accélérer son programme de rénovation économique avec la mise en place d'une économie multisectorielle régie par les mécanismes du marché.

La disparition de ses principaux marchés contraint Viseri à envisager une rapide réorientation de ses échanges, or celle-ci n'est possible qu'au prix d'une modernisation de l'outil industriel, car il y a lieu de produire une soie dont la qualité corresponde à la demande des clients potentiels et en particulier européens – que ce soit directement ou indirectement, via les usines de confection de Hong-Kong ou de Corée du Sud – dont la consommation de soie est en constante progression depuis une décennie.
Cette modernisation aura lieu à partir de 1991, grâce à des investissements étrangers, dans le cadre de *joint-ventures* (Corée, Singapour...) et à des prêts remboursables en nature (Italie).

Sous le pression des événements, le gouvernement accélère sa politique de « marchandisation » de l'économie. Ainsi Viseri est-elle de plus en plus confrontée à la concurrence du secteur privé, autorisé depuis novembre 1986, et contrainte à la rentabilité, sans que pour autant ses obligations liées au plan aient été supprimées. Elle doit en effet poursuivre la colonisation agricole et satisfaire les objectifs de production qui ont été fixés : pour 1996, les plantations de mûriers doivent atteindre 100 000 hectares et la production totale de soie grège 5 000 tonnes. La logique du marché s'ajoute donc à celle du plan : s'il y a transformation, c'est davantage par addition que par substitution.

En dépit des difficultés rencontrées, le directeur de l'entreprise tente de faire tenir ensemble tous ces objectifs, s'essayant à répondre aux problèmes au coup par coup, porté par un seul objectif : la survie de l'entreprise, dans un contexte marqué par une démonopolisation de ce secteur de production qui entraîne la multiplication des filatures privées. Dans son esprit, le sort de Viseri est étroitement lié au dimensionnement de l'outil de production. Il s'agit d'atteindre une taille

critique rendant impossible son démantèlement sous peine de déclencher une crise sociale dans cette localité des hauts-plateaux dont l'essor est indissociable du développement de cette filière agro-industrielle. Ainsi, en 1993, Viseri contrôle 32 établissements, à savoir un centre de formation aux techniques agricoles et séricicoles, une compagnie pour les transferts de technologie, des fermes d'État, des filatures, des égreneuses, un centre de contrôle de la soie, des entreprises chargées de l'achat des cocons et de la vente de la soie, une unité de production de fertilisants, une usine de fabrication d'équipements industriels, une usine de tissage, une entreprise de construction, une entreprise de transport, un hôtel, une usine d'embouteillage sans compter des participations à plusieurs *joint-ventures*. Viseri est liée à Bao Loc comme l'a été, en France, l'entreprise Schneider à la ville du Creusot.

Jouer un rôle dans l'effort de « colonisation séricicole » est pour cette entreprise un moyen de renforcer son emprise territoriale et assurer sa pérennisation. Les terres proches de la N 20 (route d'intérêt national et régional) et celles qui entourent Bao Loc, le chef-lieu du district où se trouvent les services éducatifs, sociaux et administratifs étant déjà conquises, Viseri ouvre donc de nouveaux fronts pionniers dans des zones éloignées, d'un accès extrêmement difficile, présentant une insuffisance d'infrastructures... Si les instances administratives locales et centrales ont pour vocation de financer ces infrastructures – ce qu'elles ne font pas vraiment faute de moyens et probablement de volonté politique –, il est du ressort de Viseri d'effectuer le défrichement des terres, de fournir les intrants, de prendre en charge le transport des cocons jusqu'aux usines et d'apporter une assistance technique, ceci grâce à des financements publics mais aussi, et en principe de plus en plus, sur ses ressources propres, provenant de la progression de son activité commerciale.

Or, contrairement à ce qui était prévu, la modernisation de l'outil industriel ne s'est pas accompagnée automatiquement d'un développement des échanges. Viseri ne parvient pas à écouler la soie grège qui sort de ses filatures automatiques car elle ne possède pas la maîtrise de la qualité recherchée par les clients européens. Le stock augmente et l'entreprise accuse un déficit commercial croissant. Profitant de leur autonomie gestionnaire, ses dirigeants prennent le risque d'investir une partie des aides publiques destinées à la poursuite de la

colonisation agricole et à la rétribution des sériciculteurs dans des opérations censées dégager une forte rentabilité à court terme comme par exemple l'hôtellerie de luxe, mais qui s'avéreront être des échecs, ne faisant que creuser davantage le déficit de l'entreprise.

Parallèlement, le secteur privé ne cesse de se développer. Les filateurs privés modernisent leurs installations, d'anciens cadres de Viseri créent leur propre entreprise et d'anciens directeurs de filature d'État rachètent même l'établissement qu'ils dirigeaient auparavant. Des professions nouvelles voient le jour : graineurs et courtiers en graine et en cocons. La croissance de ce secteur parallèle bénéficie des difficultés de Viseri qui a encouragé l'installation d'un trop grand nombre de sériciculteurs par rapport à ses besoins en matière première, mais aussi du vide législatif qui leur permet d'exercer leur activité en subissant un minimum de contrôle et sans être astreints à payer la moindre taxe.

Dynamique du peuplement, ouverture au marché et différenciation socio-économique

Les difficultés rencontrées par Viseri dans un contexte de développement du secteur privé vont affecter différemment les sériciculteurs.

Les acteurs impliqués dans cette filière composent un espace social fortement différencié. Pour la seule catégorie des sériciculteurs, certains peuvent être considérés comme des paysans aisés, d'autres, en revanche, se trouvent dans une situation matérielle extrêmement fragile. Dans tous les cas observés, le parcours migratoire est un facteur décisif.

C'est ce que je voudrais montrer maintenant, en m'appuyant sur les récits de vie que j'ai pu recueillir.

Pour y parvenir, j'adopterai une approche spatiale, partant de la constatation que le mouvement de colonisation des terres, de création de nouvelles zones économiques, est de type centrifuge : on commence par défricher et occuper les terres proches de l'axe routier principal

et de Bao Loc parce qu'elles sont les plus faciles à mettre en culture et que le coût des infrastructures est moins lourd, puis on dessine des figures concentriques en s'éloignant au fur et à mesure du centre.

Les cadres, des sériciculteurs aisés

Parmi les sériciculteurs qu'on peut ranger dans la catégorie des paysans « aisés », on retiendra en premier lieu les anciens cadres (souvent aussi anciens militaires) des fermes d'État. Ils sont nombreux à cultiver les terres des fermes d'État de Bao Loc et à avoir profité de la distribution des parcelles qui est intervenue après 1988. Le cas de Mr N., un sériciculteur installé sur les terres de la ferme d'État Kohinda, est à cet égard particulièrement édifiant. Originaire du Nord, cet ancien militaire a participé au défrichement du district de Lam Ha en 1977, puis a été membre d'une coopérative séricicole qui s'est rapidement effondrée. Au début des années 1980, il est sur le secteur de Bao Loc où il encadre le défrichement des futures plantations de mûriers pour la ferme d'État Kohinda. Après avoir construit une habitation rudimentaire, il peut enfin faire venir sa famille restée au Nord. Son statut de cadre et ses bonnes relations avec les responsables de Viseri lui permettent d'obtenir un prêt pour commencer son activité – de manière générale, les paysans, faute de répondants, n'ont pas accès aux prêts[19]. Lors de l'adjudication des terres de Kohinda[20], une vaste parcelle de sept hectares sur laquelle se trouve déjà sa maison lui est attribuée. Officiellement, la répartition des terres tient compte de la taille de la famille et de ses capacités de production, mais il est évident que d'autres facteurs entrent en jeu et que l'attribution de parcelles à fort potentiel agronomique est souvent arbitraire. Celle qui échoue à Mr N. est extrêmement bien située, à trois kilomètres seulement de Bao Loc, irrigable et pourvue de deux petits étangs. Il remplace d'abord sa maison en planche par une maison « en dur »,

[19] La Banque d'État vietnamienne a récemment créé une *Caisse des prêts aux taux d'intérêt préférentiel* destinée aux paysans les plus pauvres.

[20] Comme d'autres fermes d'État, Kohinda a désormais comme fonction de fournir des services techniques aux sériciculteurs. Elle se charge en l'occurrence de l'examen microscopique des chenilles afin de s'assurer que l'élevage n'est pas touché par une maladie, de la fourniture des plants de mûriers et graines et de la collecte des cocons pour Viseri.

puis construit un bâtiment indépendant pour l'élevage des vers à soie. En 1995, sa maisonnée compte sept personnes actives (enfants et conjoints adultes) qui travaillent tous sur l'exploitation. Avec près de deux hectares de mûriers qui lui permettent de produire environ une tonne de cocons par an dont le rapport, selon le cours, va de 1500 à 2 500 USD (16 500 000 dôngs à 27 500 000 dôngs), un élevage de poissons qui fait entrer environ 500 USD supplémentaires (5 500 000 dôngs), un jardin, une basse-cour, deux cochons... ses revenus bruts se situent entre 2 000 et 3 000 USD par an, sans compter la part importante d'autoconsommation. Le nombre de pièces, le confort et l'équipement de la maison sont des indices de la « réussite » qu'affiche volontiers Mr N.

D'autres anciens cadres passés au secteur privé connaissent des conditions de vie semblables : disposant d'un droit d'usage de longue durée sur la terre et dégagés de tout contrat de production avec Viseri, ils habitent également une maison « en dur » avec cour cimentée et toit de tôle, possèdent une mobylette, un poste de télévision... Tous font jouer à plein la concurrence entre le secteur d'État représenté par Viseri et le secteur privé, aussi bien en ce qui concerne l'approvisionnement en œufs de vers à soie que la vente des cocons. Ils constituent d'ailleurs la vitrine de Viseri ; l'entreprise les met en avant dans des reportages auto-promotionnels diffusés à la télévision vietnamienne et c'est vers eux qu'elle dirige les investisseurs étrangers qu'elle veut séduire.

S'il est évident que les disparités entre les budgets des familles trouvent une explication dans le dynamisme de leurs membres, il faut également prendre en considération certains privilèges qui sont attachés aux personnes appartenant à l'encadrement de Viseri, notamment en ce qui concerne les attributions foncières.

Tous les sériciculteurs du secteur ne connaissent donc pas le même sort, leur capacité de production et par conséquent leur niveau de revenus étant fonction de la qualité et de l'étendue de leurs terres. Dans ces conditions, il existe un seuil au dessous duquel une famille peut seulement assurer sa reproduction sans pouvoir envisager d'accroître ses ressources. En revanche, au dessus de ce seuil, grâce à ses possibilités d'épargne, elle va acheter un droit d'usage sur des parcelles de façon à agrandir son exploitation. Il existe en effet depuis le début de la décennie un marché de la terre (Tria Kerkvliet, Porter, 1995 :

168)[21], entériné par la loi foncière de 1993. Les ventes qui m'ont été signalées portent toutes sur des biens de petites dimensions, de 3 ou 4 000 m². Les familles qui les exploitent, ne pouvant accéder au crédit par manque de solvabilité et parce qu'elles n'ont pas de répondants, ne parviennent pas à assurer leur subsistance. Elles sont alors contraintes à céder ces terres dont la valeur spéculative progresse rapidement en raison de la proximité avec Bao Loc. Les parcelles ainsi libérées sont achetées par de proches voisins plus aisés ou, plus rarement, par des migrants spontanés qui disposent d'un capital. Ces derniers sont généralement d'anciens cadres ayant cumulé précédemment les revenus d'une activité professionnelle et une retraite. Quant aux vendeurs, ils ont le choix entre plusieurs destinations : Ho Chi Minh Ville et sa zone d'influence (Diep *et al.*, 1996)[22] pour y tenter leur chance en intégrant le circuit de l'économie parallèle, une nouvelle zone économique où les conditions d'accès à la terre sont peu exigeantes en raison d'un manque d'infrastructures, ou bien, pour une infime portion d'entre eux, leur village d'origine.

La seconde vague de peuplement : installation d'une paysannerie

Lorsqu'on s'éloigne de Bao Loc tout en restant toujours dans sa zone d'influence, on pénètre dans des nouvelles zones économiques conquises depuis la fin des années 1980. La situation matérielle de ces paysans immigrés depuis moins de dix ans est précaire. Les parcelles attribuées aux familles couvrent en moyenne 1,5 ha (Xuan Nguyen, 1993 : 56)[23] planté principalement en mûriers, conformément aux accords conclus avec Viseri. Si l'on se réfère aux indicateurs de niveau de vie précédemment cités, on constate que les maisons sont presque toujours en bois avec un toit de tôle, mais qu'elles comptent néanmoins plusieurs pièces dont une est utilisée pour l'élevage.

[21] Dans les « nouvelles zones économiques », l'hectare se serait vendu en 1993 environ 1100 USD.

[22] Selon l'étude mentionnée, Vung Tau attire de nombreux migrants spontanés, déçus par les difficultés rencontrées dans les nouvelles zones économiques où ils ont effectué une première migration.

[23] Sur les hauts-plateaux, la dimension moyenne des exploitations familiales était en 1990 de 1,23 ha, contre 0,32 dans le delta du Fleuve Rouge.

Le nombre de foyers possédant une moto et des équipements domestiques est faible.

Lorsque ces familles se sont installées, Viseri, qui administrait ces terres, a attribué à chacune une parcelle défrichée ainsi qu'une somme forfaitaire lui permettant de vivre pendant les six premiers mois. En contrepartie, le sériciculteur « public » doit livrer à Viseri une quantité de cocons calculée sur la base du rendement moyen de la « boîte » ou du « carton » de graines (variant entre 10 et 20 g) dont cette dernière lui a fait l'avance. Il peut cependant écouler librement la part de production qui excède la livraison obligatoire, que ce soit auprès de Viseri ou de tout autre filateur privé. De son côté, Viseri s'est engagée à lui payer les cocons à un prix « garanti » (26 000 dôngs soit un peu plus de deux dollars). La raison officiellement avancée par les responsables est qu'il s'agit d'une mesure destinée à inciter les paysans à venir à Bao Loc, mais les filateurs privés proposent une autre interprétation qui au demeurant n'est pas exclusive de la précédente : Viseri chercherait à les éliminer en les contraignant à s'aligner sur un prix d'achat qu'en tant qu'entreprise d'État, soutenue par des subventions compensatrices, elle peut se permettre de pratiquer, ce qui n'est évidemment pas le cas des filateurs privés dont l'activité est régulée par le marché.

Ces contrats ont néanmoins mis Viseri en difficulté, le gouvernement étant de plus en plus exigeant quant à la rentabilité du secteur public, alors que l'entreprise s'est trouvée confrontée d'abord à la perte de son marché d'Europe de l'Est, puis à la mévente de sa production pour des raisons de qualité et, enfin, à une baisse du cours international de la soie[24]. Elle cesse alors de payer comptant les sériciculteurs, les retards de paiement allant de un à six mois. La suppression des prix garantis décidée par le gouvernement dans le cadre du passage au marché sert les intérêts de l'entreprise qui fait jouer cette disposition pour se délier du contrat. Elle porte en revanche préjudice aux sériciculteurs « publics », tenus par des livraisons obligatoires alors que Viseri achète désormais les cocons à un prix de plus en plus bas et ne paie plus ses achats à la livraison. Motivés pour participer à un

[24] La Chine, détentrice d'un quasi monopole d'exportation, pratique en effet une politique de *dumping* visant à contrecarrer les projets de développement sériciole dans des pays susceptibles de devenir des concurrents.

programme de développement séricicole en raison du prix garanti et du paiement comptant après chaque récolte – à la différence du café –, ces sériciculteurs ont été progressivement fragilisés par l'incertitude liée aux fluctuations des prix et à l'irrégularité des paiements.

Précarité des sériciculteurs dans les zones enclavées

Les « nouvelles zones économiques » les plus récentes sont éloignées de Bao Loc. Elles se situent dans des zones extrêmement vallonnées et difficiles d'accès car les chemins ne sont pas entretenus (figure 4, village Loc Ngai) ; on n'y trouve aucun aménagement préalable ni bâtiment d'intérêt public et les problèmes d'approvisionnement sont ici cruciaux, compte tenu de la distance qui les sépare des marchés alors que le système de production spécialisé laisse peu de place aux cultures vivrières. Les maisons en bois, au toit couvert d'herbe à paillote, et composées d'une pièce unique où s'entassent hommes et vers à soie, témoignent de leur extrême précarité matérielle. Dans ces secteurs au relief accidenté, la terre est morcelée pour que les parcelles distribuées à chaque famille soient complémentaires : versant, bas-fond éventuellement irrigable... Mais la dispersion des parcelles et leur éloignement de l'habitation sont des facteurs qui allongent la durée des tâches quotidiennes et ont une incidence directe sur la productivité. Ces familles majoritairement jeunes, nucléaires, sont d'autre part limitées par la main-d'œuvre familiale, d'où une faible scolarisation des enfants, souvent employés à la cueillette de la feuille de mûrier.

À cela s'ajoute le fait qu'en raison de leur récente installation et d'un brassage des origines[25] le lien social est distendu. En effet, les paysans se refusent à toute forme d'organisation collective susceptible de leur rappeler les coopératives honnies, alors qu'il serait nécessaire qu'ils se regroupent pour mieux gérer l'usage de la force de travail et se défendre contre les courtiers. Là, le retrait de Viseri est encore plus flagrant. L'entreprise a laissé à ces derniers le soin d'assurer l'approvisionnement des paysans en œufs de vers à soie et de contrôler

[25] Au cours de la période 76-86, les migrants dirigés vers une nouvelle zone économique étaient généralement issus d'un même village, ce qui n'est plus le cas depuis la fin des années 80.

le commerce des cocons. Déconcertés par le jeu de la négociation, ignorant la réalité des prix et les raisons de leurs fluctuations, les sériciculteurs s'en remettent donc au courtier qui s'impose comme unique interlocuteur avec le marché. On peut ainsi compter jusqu'à quatre courtiers qui prélèvent chacun leur commission sur le prix payé au paysan.

Aussi précaire que soit l'existence des sériciculteurs installés sur les fronts pionniers, elle n'est toutefois pas comparable à celle de la grande majorité des migrants spontanés. À l'exception d'une poignée de familles dont on a vu plus haut qu'elles étaient généralement composées d'anciens cadres qui disposaient d'un capital leur permettant d'« acquérir » un droit d'usage de parcelles libérées par le départ d'une famille en difficulté, la plupart d'entre eux survit aux limites des nouvelles zones économiques, dans des secteurs dépourvus de tout aménagement susceptible d'en favoriser l'intégration. Ces migrants, par définition, ne relèvent pas de programmes d'installation et de développement de cultures industrielles. Ayant centré l'étude sur les migrations accomplies dans le cadre des programmes successifs de développement de la sériciculture, je n'ai pas eu l'opportunité d'approcher la réalité de leurs conditions d'existence lors de l'enquête de terrain.

✳

Le développement de la sériciculture dont on vient de voir qu'il était étroitement lié à la redistribution dirigée et spontanée de la population soulève une série d'interrogations que je rappellerai rapidement.

La première porte sur l'impact social, à brève échéance, de la colonisation intensive et de plus en plus sauvage et notamment sur les conflits émergents entre populations d'origine, migrants dirigés et migrants spontanés.

Au vu des difficultés de Viseri qui, faute de débouchés suffisants, met ses usines en chômage technique, ce sont des milliers de familles dont les ressources sont dépendantes de cette entreprise qui, aujourd'hui, sont menacées dans leur avenir. Souvent endettées auprès de cet organisme auquel elles doivent rembourser les dépenses liées à leur installation et notamment aux plantations de mûriers, ne vont-elles pas devoir contracter une dette supplémentaire pour remplacer les mûriers

par d'autres cultures industrielles comme le café ou le thé ? Il semble que ce soit le cas dans certains districts où j'ai enquêté en 1995. Selon leur statut et leur parcours migratoire, les familles de sériciculteurs sont différemment armées pour faire face à ces difficultés. On peut imaginer que les cadres et, de manière générale, tous ceux qui appartiennent à des secteurs de décision au niveau des instances administratives ou économiques, sont mieux à même de s'adapter aux circonstances que les migrants de fraîche date, implantés dans des nouvelles zones économiques éloignées, tenus dans l'ignorance du marché des cocons et de la soie et disposant d'une faible marge d'action.

Quel va être le devenir de ces populations transplantées dans un cadre économique qui s'avère fragile en raison du rôle ambivalent de l'État, lequel persiste à soutenir financièrement Viseri afin qu'elle soit le relais sur le terrain de la politique d'aménagement du territoire et de redistribution de la population, tout en accordant à ses responsables une capacité de gestion et d'action dont l'autonomie peut sembler excessive ? En réduisant le poids des contrôles étatiques, le gouvernement joue avec le feu : c'est en effet la porte ouverte, pour ces responsables inexpérimentés, à la tentation d'une gestion aventureuse dont témoignent les déboires actuels de l'entreprise.

On a vu également que l'intensification de la colonisation des terres avait comme corollaire l'accélération de la déforestation. À cet égard, la position du gouvernement vietnamien est tout aussi ambivalente : tout en condamnant les défrichements sauvages et en promulguant des lois destinées à enrayer l'exploitation de la forêt, il ne renonce pas à poursuivre l'ouverture de fronts pionniers dont l'impact sur l'environnement est tout aussi désastreux.

Face aux incertitudes qui pèsent actuellement sur le devenir de la filière soie et sur l'avenir des migrants installés depuis la fin des années 80, les dirigeants ne semblent cependant pas vouloir modifier leurs objectifs. En août 1996, le premier ministre Vo Van Kiet annonçait à l'occasion d'un entretien avec *Saïgon Eco* qu'un nouveau programme de répartition de la population et de déplacement vers les provinces du Tay Nguyen était à l'étude et serait mis en route dans les années à venir. Il s'inscrit dans les objectifs du plan quinquennal 1996-2000 qui donne la priorité aux infrastructures et aux régions rurales montagneuses et prévoit, au terme des deux prochains plans quinquennaux

courant jusqu'en 2005, d'étendre la surface de mûriers à 100 000 hectares et la production à 7 000 t.

Quels seront les moyens financiers mis à contribution, c'est toute la question posée. Au cours de récents entretiens avec des investisseurs étrangers, les pouvoirs publics les ont clairement invités à investir dans la colonisation agricole en contribuant financièrement à la mise en culture de 5 000 hectares supplémentaires de mûriers. En d'autres termes, il s'agit, pour le gouvernement, de faire supporter indirectement son nouveau programme de redistribution de la population par des partenaires économiques étrangers.

Bibliographie

Atlas Vietnam population, Population census (1989).

Courrier du Vietnam, 1976 — « Agriculture du Nord-Vietnam en cours de réorganisation », 5.

Courrier du Vietnam, 1976, 1977, 1982.

Courrier du Vietnam (1977), 3.

Desbarats (J.), 1987 — Population Redistribution in the Socialist Républic of Vietnam, *Population and Development Review*, 13 (1) : 43-76.

Diep (D. M.), Gubry (P.), Huguet (J. W.) et Trinh Khac Tham, 1996 — « L'émergence des migrations spontanées au Viet-Nam, le cas de Vung Tau et de Dong Nai », *Dossiers du CEPED*, 45.

Dournes (J.), 1980 — *Les autochtones du Vietnam central*, Groupement pour les droits des minorités, Paris, 27 p.

Gendreau (F.), 1993 — « Population et développement au Vietnam », in *Intégrer population et développement*, Louvain la Neuve/Paris, Académia / L'Harmattan : 759-788.

Grant (E.), 1992 — Internal colonialism in the Central Highlands of Vietnam, *Sojourn*, (7) 2.

Le Ha Nam Ninh essaime sa population dans les NEZ, *Courrier du Vietnam* (1982), 4.

Harnett (J.), 1959 — The vietnamese refugees five years later, *Migrations News*, 5 : 39-43.

Jones (G. W.), 1982 — Population trends and policies in Vietnam, *Population and Development Review*, 4 : 783-812.

Koninck (R. de), 1993 — La paysannerie et l'État en Asie du Sud-Est : une affaire de compromis... à suivre, *Espaces Temps*, 53-54 : 130-144.

Koninck (R. de), Tran Dac Dan, Roche (Y.) et Lundqvist (O.), 1996 — Les fronts pionniers du Centre du Vietnam : évolution démographique et empreinte toponymique, *Annales de géographie*, 590 : 395-412.

Montagu (D.), 1995 — « Immigration and Health care in the Vietnamese Highlands ; a view from Lam Dong Province » in Rambo (A. T.), Reed (R. R.), Le Trong Cuc, Di Grégorio (M. R.) (eds), *The Challenge of Highland Development in Vietnam*, East West Center : 205-207.

Nguyen Duc Nhuan, 1984 — Contraintes démographiques et politiques de développement au Vietnam, *Population*, 2 : 313-337.

Nguyen Duc Nhuan, 1987 — « Pressions démographiques et mutations sociales au Viet Nam (1975-1985) » in Nguyen Duc Nhuan, Vo Nhan Tri, Marcel Autret, Le Thanh Khoi *et al.*, *Le Viet Nam Post-révolutionnaire. Population, économie, société 1975-1985.* Paris, L'Harmattan : 7-42.

Nguyen Khac Vien, 1978 — *Les catholiques et le mouvement national.* Hanoï, Ed. en langues étrangères, 250 p.

Nguyen Tuyen, 1962 — « Le Sud-Vietnam et ses réfugiés », in *Le problème des réfugiés en Asie* (colloque du 31 janvier au 1er février 1962). Paris, Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie moderne : 24-30.

Nguyen Xuan Nguyen, 1993 — « Entrepreneurship development promotion under the impact of agricultural policy reform in Vietnam », in *Enterpreneurship and socio-economic transformation in Thaïland and Southeast Asia*, Bangkok, Chulalongkorn University.

Nhan Dan, 1978, 2.

Pham Do Nhat Tan, 1993 — Migration for NEZ building : achievements, problems and solutions, *Scientific bulletin on labour and social affairs*, 2 : 4-10.

Pottier (R.), 1982 — « Les motivations des réfugiés indochinois » in Condominas G. et Pottier R., *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est* (rapport au président de la République). Paris, la Documentation française.

Le Courrier du Vietnam, 1982, 11, « Quelques observations ethnologiques sur les populations autochtones du Tay Nguyen ».

Rambo (A. T.), 1995 — « Defining highland development challenges in Vietnam ; some theme and issues emerging from the conference » in *The Challenge of Highland Development in Vietnam*, USA, East-West Center : XI-XXVII.

Statistical year book of labour-invalids and social affairs, 1993.

Teulières (R.), 1962 — La sériciculture au Sud-Vietnam, *Bulletin de la Société des études indochinoises*, 1 : 7-36.

Tran Thi Lan Huong, 1989 — « Population redistribution program in Socialist Republic of Vietnam : 1976-1985 (The case of Central Highlands region) », *Studies in African and Asian Demography*, Cairo, Cairo Démographic Center : 643-679.

Tria Kerkvliet (B. J.) et Porter (D. J.), 1995 — *Vietnam's rural transformation*, Westview Press inc.

Vietnam, 1978 — 237.

Vu Tu Lap et Taillard (C.), 1994 — *Atlas du Vietnam.* Paris, Reclus / La Documentation française, 421 p.

Les réfugiés « négro-mauritaniens » de la vallée du Sénégal

Olivier Leservoisier
Anthropologue

Le 9 avril 1989, un incident classique, entre éleveurs peuls mauritaniens et agriculteurs soninké sénégalais, se produisit à propos de la divagation de troupeaux sur des terrains de culture, en amont du fleuve Sénégal sur l'île de Dunde Khore (près de Bakel). L'intervention de la garde nationale mauritanienne dans ce litige causa la mort de Sénégalais qui entraîna, tour à tour, des actes de violence au Sénégal et en Mauritanie, respectivement contre les boutiquiers maures et les ressortissants sénégalais (mais aussi négro-mauritaniens). Ces événements firent plusieurs centaines de morts dans les deux pays et se soldèrent par l'exode de plusieurs milliers de personnes de part et d'autre du fleuve. Ainsi, environ 160 000 Mauritaniens ont été rapatriés du Sénégal contre 70 000 Sénégalais rapatriés de Mauritanie[1], auxquels il faut ajouter plus de 60 000 Négro-mauritaniens réfugiés ou expulsés au Sénégal[2].

Pendant environ trois ans, la frontière entre les deux États a été fermée. Il faudra attendre le 23 avril 1992, pour que soient rétablies les relations diplomatiques entre les deux États, bien que les dossiers les plus

[1] Source : ministère du plan (république de Mauritanie).

[2] Chiffre donné par Amnesty international. Simultanément à ces expulsions sur la rive sénégalaise, environ 20 000 Négro-mauritaniens (pour la plupart résidant en amont du fleuve) se sont réfugiés au Mali. Précisons que les appellations « Négro-mauritaniens » et « Négro-africains », présentes dans le texte, sont celles utilisées par les intéressés. Le terme « Négro-mauritanien » sert ici à désigner les réfugiés mauritaniens du Sénégal d'origine négro-africaine.

épineux (indemnisation, retour des réfugiés, tracé frontalier) soient toujours loin d'être réglés. Comment en est-on arrivé à ce degré de confrontation ?

Au vu des conséquences des événements de 1989, il apparaît clairement que l'incident de Dunde Kore n'a été que le prétexte à l'explosion de crises plus profondes, communes ou propres à chacun des États. Parmi ces crises figurent au premier plan les tensions nées de l'aménagement des terres de la vallée du fleuve Sénégal qui n'ont fait qu'aggraver le problème de nationalités entre les deux grandes composantes de la population mauritanienne : les Maures arabo-berbères, de tradition pasteurs nomades et les Négro-africains qui regroupent par ordre d'importance, les Haalpulaar'en (comprenant les Peuls et ceux que la littérature coloniale a appelé Toucouleurs), les Soninké et les Wolofs[3]. Il s'agit de populations d'agriculteurs (mais aussi de pasteurs chez les Peuls), répartis le long du fleuve Sénégal.

L'examen de quelques-uns des principaux enjeux fonciers, expliquant la présence, jusqu'à aujourd'hui, de camps de réfugiés négro-mauritaniens au Sénégal, conduira à nous intéresser à un certain nombre de problèmes comme celui de la frontière ou des conflits interethniques, problèmes au regard desquels seront appréciées les situations et les perspectives de ces réfugiés.

Le contexte de l'aménagement de la vallée

L'un des faits marquants de ces trente dernières années a été la multiplication et la diversification des conflits fonciers dans la vallée du fleuve Sénégal, liées en grande partie à l'aggravation de la séche-

[3] Pour des raisons politiques, les résultats de la répartition ethnique n'ont pas été publiés à la suite du recensement démographique de 1988. Cependant, les responsables politiques, essentiellement recrutés parmi les Maures, reprennent à leur compte les estimations disponibles au moment de l'Indépendance en 1960, donnant les pourcentages de 80 % de Maures contre 20 % de Négro-africains. Ces pourcentages sont contestés par ces derniers.

resse, au développement de l'irrigation et à l'application de nouvelles lois foncières. On a, en outre, assisté à un élargissement des enjeux fonciers dans la mesure où les raisons locales des litiges sont de plus en plus déterminées par l'extérieur (intervention de l'État, arrivée de nouveaux propriétaires non résidants en milieu rural, politisation de la question foncière...). Ces changements ont eu une lourde responsabilité dans l'affaiblissement des relations de complémentarité en milieu rural, à la veille des événements de 1989.

L'aggravation de la sécheresse

Les crises climatiques, depuis les années 1970, ont attisé les tensions dans la vallée en accentuant la pression sur les terres. Elles ont notamment modifié les transhumances des éleveurs, qui ont été contraints de se rapprocher de plus en plus tôt de la zone inondable de la vallée, où se concentrent l'essentiel des potentialités agricoles et pastorales du pays. Cette arrivée massive et précoce de troupeaux, dans le sud du pays, a créé des heurts avec les agriculteurs, dont les terrains n'étaient pas encore récoltés[4]. Mais, outre les modifications dans les rythmes de transhumance, la sécheresse a contribué au large mouvement de sédentarisation des nomades qui sont passés de 75 % de la population mauritanienne, en 1965, à seulement 12 % en 1988. Cette sédentarisation massive, qui s'est souvent traduite par une reconversion à l'agriculture, a été loin de résoudre les conflits car, contrairement à ce que certains auraient pu penser, le rapprochement des modes de vie n'a fait qu'affaiblir les solidarités qui pouvaient exister auparavant entre ces différents acteurs. L'exemple de certains groupes peuls de la région de Mbout qui échangeaient leurs produits de l'élevage contre les produits des agriculteurs *ḥarāṭīn*[5] (lait, beurre contre mil) est significatif. Ayant perdu leur cheptel, ils se sont tournés vers l'agriculture, mettant fin à certains de leurs échanges et occasionnant des conflits pour l'exploitation des terres.

[4] Deux cultures annuelles sont pratiquées dans la vallée du fleuve Sénégal : les cultures sous pluies (*jeeri*) – de juillet à septembre (petit mil) – et les cultures de décrue (*waalo*) de mi-octobre à avril (sorgho).

[5] Population d'origine servile de la société maure.

Le développement de l'irrigation

C'est dans ce contexte de crise climatique que le développement de l'irrigation s'est amorcé, au milieu des années 1970, dans le cadre de l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur de la vallée du Sénégal)[6]. Le programme de l'OMVS a ainsi permis la réalisation sur le Sénégal des deux grands barrages hydro-agricoles de Diama, près de l'embouchure du fleuve, et de Manantali, au Mali, achevés respectivement en 1986 et 1988. Ce programme, dont l'un des objectifs principaux était d'étendre les superficies irrigables dans la vallée, a soulevé de vives polémiques au sein des populations riveraines, en raison du projet de régularisation du débit du fleuve (aujourd'hui effective), qui menaçait les cultures de décrue[7] et des nouvelles règles de gestion introduites dans les périmètres irrigués (Leservoisier, 1994). Les aménagements hydro-agricoles dans la vallée ont ainsi provoqué des changements politiques et socio-économiques importants, mais aussi des transformations écologiques comme celle de la modification du débit du fleuve ou du paysage. Sur ce dernier point, P. Bonte (1994) parle, à juste titre, de paysage en damier pour illustrer les effets des périmètres irrigués dans la région du Trarza, en aval du fleuve Sénégal. Or, il ne faut pas perdre de vue que les sociétés rurales mauritaniennes sont inscrites dans la longue durée, c'est-à-dire qu'elles se sont constituées progressivement et lentement dans le temps, notamment selon des contraintes environnementales. Ces transformations brutales et volontaires de l'environnement créent donc des bouleversements dans l'organisation de ces sociétés (remise en cause de certaines pratiques culturales) et dans l'évolution de leurs rapports. Elles ont notamment rendu plus difficiles les relations entre éleveurs et agriculteurs, ces derniers leur interdisant l'accès à leur périmètre en raison des dépré-

[6] L'OMVS, créée en 1972, regroupe la Mauritanie, le Sénégal et le Mali.

[7] Depuis la régularisation du débit du fleuve, intervenue en 1992, certains terrains de *waalo* (dans la moyenne vallée) qui pouvaient autrefois être inondés par de fortes crues (dépassant la cote actuelle) ne peuvent plus l'être. Le préjudice est donc important pour les populations riveraines d'autant que les crues artificielles prévues par l'OMVS, en attendant la généralisation de la culture irriguée dans la vallée, n'ont pu être correctement effectuées pour des raisons techniques. Dans certains cas, ces crues artificielles sont trop faibles et dans d'autres, elles interviennent trop tard par rapport au cycle de culture de décrue, comme ce fut le cas en 1994.

dations que risquerait de causer leur bétail sur les infrastructures (canaux, diguettes...)[8].

C'est dans ce contexte des conflits liés à l'irrigation – qui ne se réduisent pas à cette simple opposition entre éleveurs et agriculteurs (Leservoisier : 1995) – que les autorités politiques ont décidé de créer de nouvelles lois foncières, dont certaines ont eu une incidence sur la détérioration des relations inter-ethniques.

L'arrivée de nouveaux propriétaires non résidants en zone rurale

Conformément aux plans d'ajustement structurel préconisés par les organismes internationaux (Banque mondiale, Fonds monétaire international), la politique foncière de la Mauritanie vise depuis le début des années 1980 à l'incitation à l'investissement privé. L'État s'est appuyé sur le principe de mise en valeur et sur l'article 9 sur les terres mortes, de l'ordonnance foncière de 1983, pour mener à bien cette politique. Selon cet article : « Sont réputées mortes, les terres qui n'ont jamais été mises en valeur ou dont la mise en valeur n'a plus laissé de traces évidentes. » L'application de cet article a permis aux autorités politiques – non sans susciter de violents conflits – d'intervenir dans le secteur rural afin de récupérer les terres et de les redistribuer à de nouveaux propriétaires, le plus souvent non résidants en zone rurale (fonctionnaires, commerçants, hommes d'affaires...). Cette politique s'est traduite par une progression spectaculaire des superficies des périmètres privés qui représentaient, en 1980, 500 ha, pour atteindre en 1994 plus de 25 000 ha, pour un total de surfaces irriguées de près de 39 000 ha[9].

L'arrivée de promoteurs privés dans la vallée (principalement en aval du fleuve) a suscité des polémiques d'autant plus vives, de la part des

[8] L'implantation des périmètres irrigués peut barrer l'accès des éleveurs au point d'eau, comme dans le cas, bien connu au Sénégal, du lac de Guiers où des éleveurs peuls se sont opposés à des exploitants wolofs.

[9] La progression du secteur privé a été surtout sensible au lendemain de l'application de la circulaire 020 de 1985 qui visait à accorder des autorisations d'exploitation à titre précaire sur les terres non cultivées, afin de réduire le déficit céréalier.

populations riveraines, qu'elle a été précédée de nombreux abus de l'administration [10]. Ces promoteurs se recrutant essentiellement parmi les Maures, la réforme foncière est devenue le centre du problème des nationalités en Mauritanie [11]. Elle a également fini par soulever le problème de la frontière.

La question frontalière

L'orientation politique des gouvernements mauritaniens et sénégalais de faire exploiter les terres dans un cadre national est une des causes importantes des tensions dans la vallée, à la fin des années 1980. Cette situation explique le mécontentement croissant des transfrontaliers [12], en particulier des agriculteurs sénégalais qui rencontraient de plus en plus de difficultés à cultiver leurs terrains situés sur la rive mauritanienne.

La présence importante de ces transfrontaliers dans la vallée du fleuve Sénégal est le résultat du flux et reflux des populations négro-africaines d'une rive à l'autre au cours de leur histoire, mouvements qui sont à l'origine de la disposition des territoires (*leydi*) transversalement au fleuve. Trois phases peuvent être retenues. La première concerne la dynastie des Satigi deenyankooße ayant régné au Fuuta Tooro (entité politique haalpulaar'en de la Moyenne vallée), du début du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle, et au cours de laquelle les populations haalpulaar'en étaient réparties sur les deux rives. La

10 Une enquête de 1990 sur le schéma d'aménagement du Trarza-est de Rosso à Lexeiba, portant sur 390 exploitations d'une superficie totale de 13 352 ha montre que 55 % de cette superficie totale ont été aménagés sans aucun titre ni aucune autorisation d'exploitation !

11 Parmi les raisons du différend inter-ethnique, il faut retenir : la politique d'arabisation et la composition de la couche dirigeante, contrôlée à 80 % par les Maures depuis l'Indépendance.

12 Faute de données plus récentes, les résultats des enquêtes de A. Lericollais (1980), du milieu des années 1970, permettent néanmoins de se faire une idée de la répartition de ces transfrontaliers. Ainsi, selon les calculs effectués par S. M. Seck (1991), 21 % de Sénégalais ont une exploitation en Mauritanie contre 4 % des exploitants sur la rive gauche qui vivent en Mauritanie.

seconde intervient à la fin du XVIIIe siècle, à la suite de la révolution maraboutique des Almaami, qui mirent fin au règne des Satigi et organisèrent un vaste repli des populations négro-africaines de la rive droite à la rive gauche, afin de se protéger des razzias des émirats maures qui venaient de se constituer dans le sud de la Mauritanie (Trarza et Brakna). Enfin, la dernière phase a lieu au début du XXe siècle lors de la colonisation française qui favorisa la réoccupation (ou l'occupation) de la rive droite par les habitants de la rive gauche (figure 1).

Le problème posé par l'aménagement de la vallée est précisément de ne pas prendre en compte ces réalités historiques et en particulier la disposition des territoires transversalement au fleuve. Les transfrontaliers sont donc dans une situation précaire car ils se trouvent dans des pays où les législations foncières privilégient le cadre national. Il est ainsi significatif de constater qu'aucune référence n'est faite à leur situation, ni dans la réforme foncière mauritanienne, ni dans la loi domaniale du Sénégal.

Mais le dossier frontalier ne se limite pas au problème des exploitants habitant sur une rive et cultivant sur une autre. Il pose également un problème juridique, qui n'est toujours pas réglé aujourd'hui. Deux positions s'affrontent. Pour les autorités mauritaniennes, la frontière se situe au milieu du cours du fleuve conformément au décret du 25 février 1905, délimitant les territoires civils de la Mauritanie et du Sénégal. Les Sénégalais, quant à eux, se réfèrent au décret de 1933 selon lequel la frontière est située sur la limite du lit majeur, soit sur la rive droite, impliquant que le fleuve revienne au Sénégal. Sans entrer dans l'analyse juridique, retenons simplement qu'il s'agit de textes prêtant à confusion d'autant que le décret de 1933 ne stipule à aucun moment l'abrogation du décret de 1905, alors que leur contenu est différent. On peut, par ailleurs, s'interroger sur les difficultés d'application du décret de 1933 car comment assurer un tracé linéaire de la frontière sur la rive droite du bras principal d'un fleuve dont le cours est soumis aux fluctuations saisonnières de la crue ? En outre, ce décret entre en contradiction avec le droit international qui, dans ce type de litige frontalier, donne des droits aux ressources du fleuve pour les populations de chaque rive.

L'enjeu des politiques foncières est donc considérable car les autorités cherchent à créer deux espaces alors que le fleuve Sénégal et ses

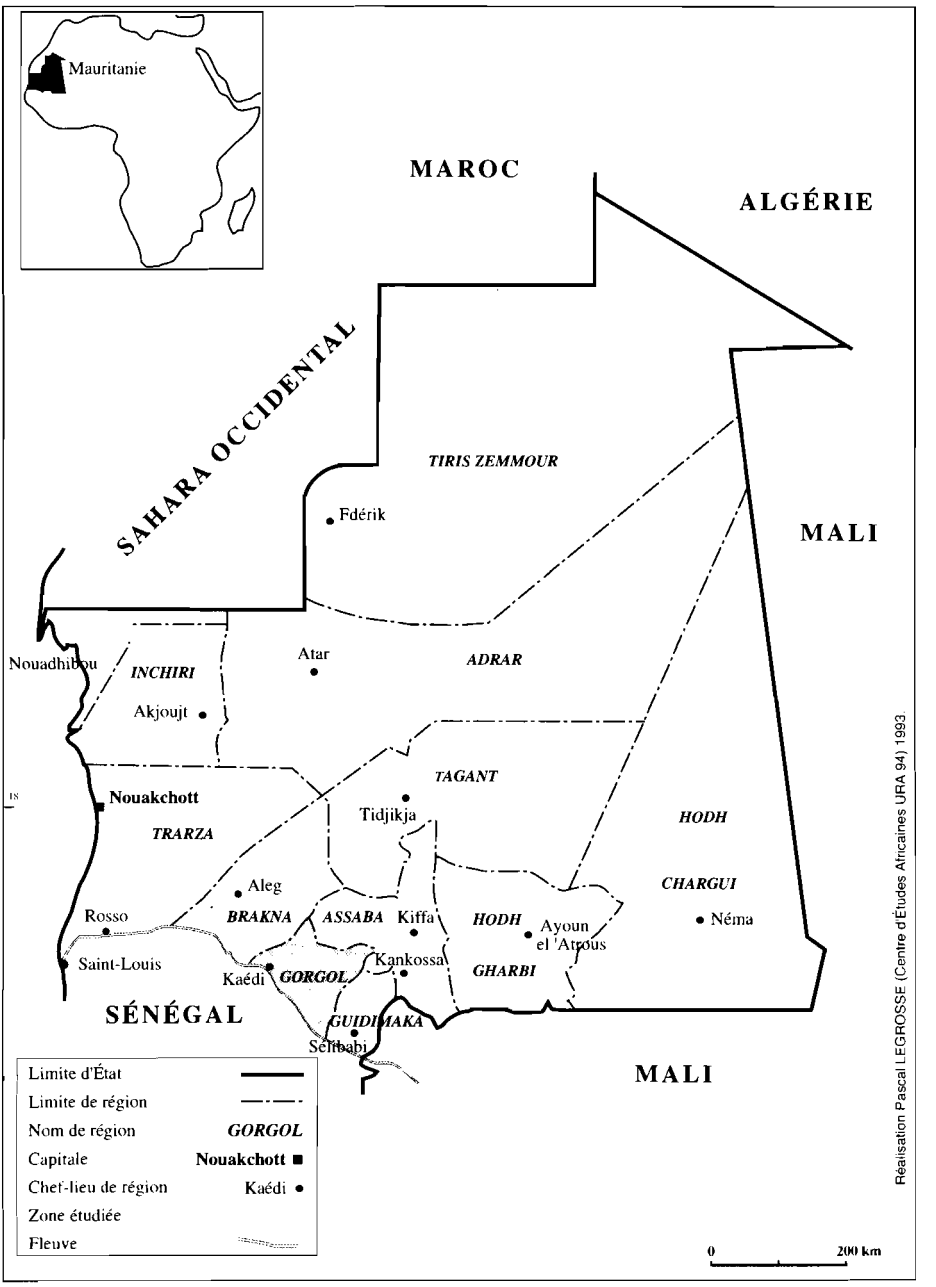

Figure 1
Carte administrative de la Mauritanie.

rives constituent un espace unique, comme en témoigne la répartition des mêmes familles sur les deux rives ou la disposition transversale des territoires. L'erreur des Politiques, au cours des années 1980, est de ne pas avoir voulu comprendre que la frontière africaine ne s'est jamais caractérisée comme une frontière linéaire mais consistait en des espaces ouverts entre des sociétés organisées (Kopytoff, 1987). Même lorsque l'almaami Abdul Kaader a organisé le repli sur la rive gauche, à la fin du XVIIIe siècle, le fleuve Sénégal n'a jamais réellement joué le rôle d'une frontière fermée. Il se présentait plutôt, à certains endroits, comme une zone interstitielle entre les émirats maures et les provinces du Fuuta Tooro, laissant ainsi la possibilité à certain groupes d'occuper les espaces libres situés à la périphérie des pôles politiques dominants [13].

On peut donc conclure avec G. Sautter (1982) que le problème de tracé frontalier, rencontré dans de nombreux pays en Afrique, renvoie avant tout à celui de l'État et à son mode de fonctionnement.

Si le tracé linéaire de la frontière apparaît comme un non sens au regard des réalités socio-historiques, il ne faut pas pour autant penser que les litiges inter-rives survenus à la veille des événements sont uniquement le fait que les populations ignorent les frontières héritées de la colonisation. Les choses sont bien plus complexes. Les populations savent pertinemment qu'il existe une frontière et le démontrent en jouant sur le cadre national pour revendiquer des droits fonciers. Tel a été le cas des habitants du village mauritanien de Dolol qui, au début des années 1980, ont fait appel à l'administration pour récupérer un terrain que cultivaient sur la rive droite des agriculteurs du village sénégalais d'Odobere. On est là en face d'un exemple typique de réappropriation de la frontière en vue d'acquérir des droits fonciers.

Tous ces bouleversements ont conduit à une rupture des relations inter-ethniques qui s'est traduite par un repli sur soi et le développe-

[13] C'est le cas notamment des Moodi Nallaŋkoobe de Dolol et Dao et des Šurvā de Mbout, qui se sont implantés à la périphérie du pouvoir de l'émirat des Idaw'iš et de la province du Booseya.

ment des discours d'ethnicité. Ces discours ont porté principalement sur la défense des droits fonciers.

Le débat qui s'est ouvert sur la frontière, entre les Maures et les Négro-africains, durant les événements de 1989, résume bien les surenchères historiques sur l'antériorité de l'occupation du sol, qui ont eu lieu au cours des années 1980. Plusieurs personnalités maures (notamment les représentants de la famille émirale du Trarza) ont ainsi revendiqué des droits sur le nord du Sénégal en faisant référence à l'époque des émirats maures, lorsque ceux-ci exerçaient un pouvoir sur la rive gauche. Des propos ont été également tenus pour affirmer que les Négro-africains ne s'étaient installés dans la vallée que durant la colonisation, omettant ainsi la situation qui préexistait à la constitution des émirats (fin XVIIe-début XVIIIe siècle), lorsque les populations haalpulaar'en, sous la dynastie des Satigi, occupaient les deux rives.

Les discours des Haalpulaar'en ont présenté une toute autre version du passé en affirmant qu'ils avaient été les premiers à défricher les terres de la vallée et que les Maures ne connaissaient que l'élevage et le commerce [14]. Dans le même esprit, certains nationalistes négro-mauritaniens, dans leur *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé* (1986), associent l'histoire de la vallée aux trois nationalités wolof, haalpulaar et soninké, mais ne parlent pas des Maures qui sont pourtant indissociables de l'histoire des terres de cette vallée, en particulier depuis l'époque des émirats.

On retrouve ici la même situation évoquée à propos de la frontière, au sens où il semble que l'affirmation d'une frontière linéaire dans l'aménagement de la vallée se répercute sur les discours d'ethnicité qui, selon une conception dualiste, cherchent à affirmer une frontière ethnique rigide, en dépit des réalités historiques. Mais en même temps, ces discours portant sur l'ethnicité et sur l'antériorité de l'occupation de la vallée trahissent une unité des rives du fleuve en tant qu'espace, puisque chaque groupe revendique des droits de part et d'autre du fleuve.

Le problème majeur est que ces sociétés ont tendance à ne retenir, dans des situations de crise comme celle d'aujourd'hui, que les

[14] Tels sont les arguments présents dans la lettre des Khalifes Tidjanes, adressée au président sénégalais Abdou Diouf, au moment de la crise.

rapports d'opposition qu'elles ont entretenus par le passé, en dépit des complémentarités qui ont existé. Or, l'histoire de la vallée montre qu'à côté des oppositions pour le contrôle des ressources, il pouvait exister des alliances transversales le long du fleuve entre certaines provinces du Fuuta Tooro et certains émirats maures. Des coalitions politico-militaires se formaient entre Maures et Négro-africains pour lutter contre des alliances de même composition. Hormis les liens politiques, ces sociétés nouaient des alliances commerciales, religieuses et matrimoniales.

L'occultation, voire la négation de ces alliances, montre que l'oubli est essentiel pour fonder le sentiment de l'appartenance commune ou, plus exactement, que les processus d'identification renvoient à une dialectique de la mémoire et de l'oubli (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995). Cette sélection de la mémoire permet de comprendre comment à la crise mauritano-sénégalaise de 1989 s'est juxtaposée la crise mauritano-mauritanienne.

Les réfugiés négro-mauritaniens : situation et perspectives

Parmi les populations négro-mauritaniennes déportées, les Haalpulaar'en et plus précisément les *fulße* (éleveurs peuls) ont été les plus sévèrement touchés. Ces déportations à grande échelle, qui ont rappelé le mouvement pendulaire des populations négro-africaines d'une rive à l'autre au cours de leur histoire, ont été orchestrées par les autorités mauritaniennes, comme l'ont condamné de nombreux rapports d'Amnesty International. Il s'agissait pour ces autorités de porter un coup fatal à la contestation des Haalpulaar'en, dont l'activisme politique de plus en plus ressenti, remettait en cause le régime en place.

Les Peuls, principales victimes

Les Peuls de la région du Gorgol ont été particulièrement victimes des expulsions (figure 2), notamment dans la zone de l'oued Garfa

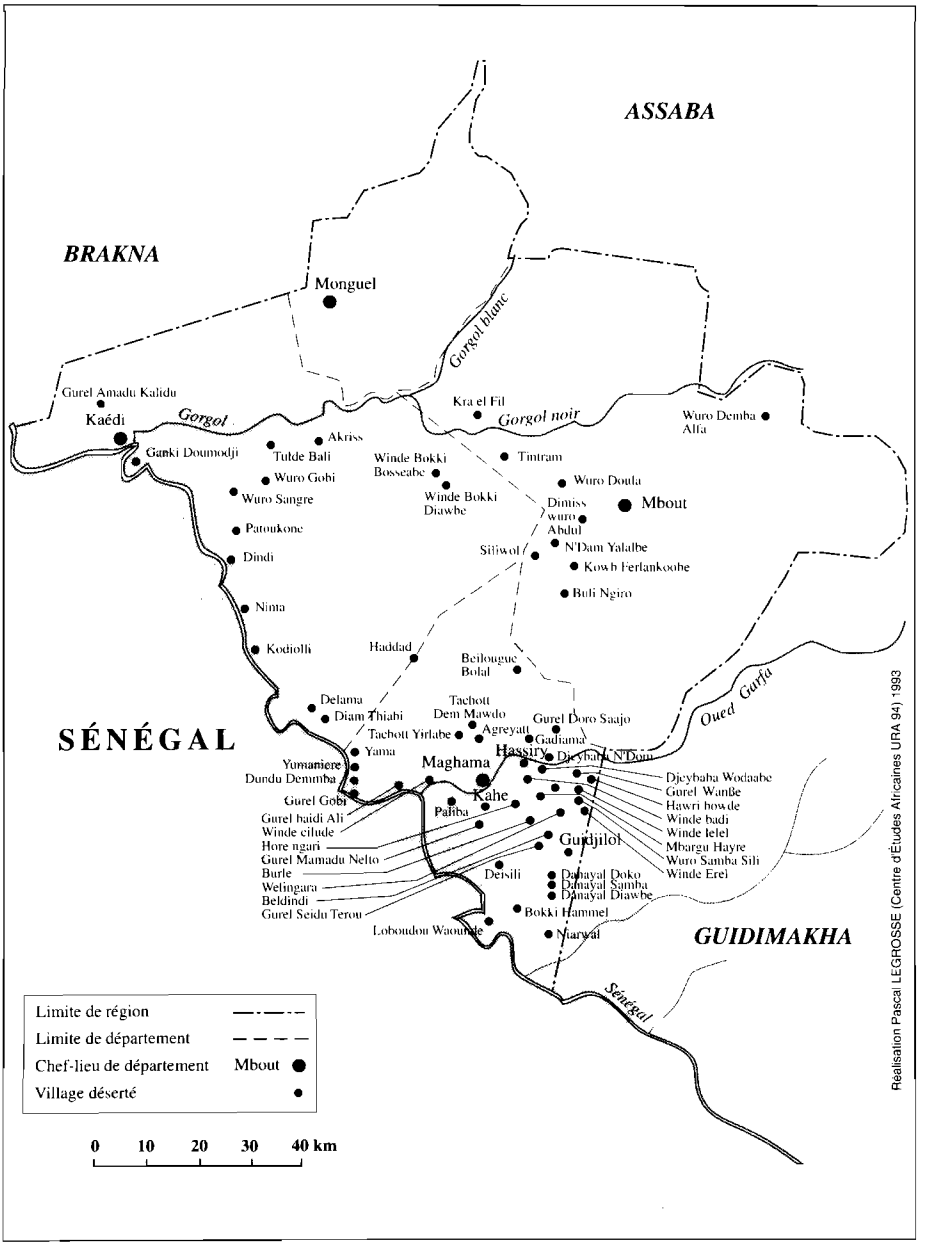

Figure 2
Villages désertés dans la région du Gorgol suite aux événements d'avril 1989.

(département de Maghama), où la richesse des pâturages était d'autant plus convoitée que la fermeture de la frontière empêchait les éleveurs maures de transhumer au Sénégal. Une enquête de Christian Santoir (1990) sur les camps de réfugiés mauritaniens dans le département de Matam, au Sénégal, montre que 80 % de ces réfugiés (soit 21 400 personnes), sont des *fulße*, qui pour 57% viennent de la région du Gorgol. Il s'agit principalement de *fulße waalo* (Cutinkooße, Kavelnaaße, Jawße, Yirlaaße), les *fulße jeeri* (Sanaraaße) ayant été, selon les constatations de Christian Santoir, moins sévèrement touchés [15].

Les Peuls de la région du Gorgol ont pénétré progressivement en territoire mauritanien, au début du XXe siècle, à la suite de la conquête militaire de la rive droite par les Français. En 1908, l'administrateur Coup recensait 6 000 « Toucouleurs » et 2 300 Peuls dans le cercle du Gorgol. Au début des années 1950, l'administrateur Cabrol (1954) estimait le nombre des Peuls à 8 000 dans la subdivision de Mbout. Ils représentaient, en 1968, selon les cahiers des recensements administratifs, près de 23 000 personnes, soit environ 25 % de la population du Gorgol (Santoir : 1990).

Les Peuls se distinguent en trois grandes catégories. Les *fulße jeeri*, originaires du Ferlo et du Jolof (au Sénégal) se composent de quatre groupes principaux : les Sannaraaße, les Pambinaaße, les Hontorße et les Yaalalße [16]. Les *fulße waalo* sont représentés principalement par les Fresße, les Cutinkooße et les Bokki Sabunaaße. Ils ont eu, le plus souvent, tendance à suivre la progression au nord des *fulße jeeri*, en s'installant aux endroits que ces derniers avaient abandonnés (Dubois, 1962). Enfin, les Fulaße, grands éleveurs originaires du Bundu, qui dans la première moitié du XXe siècle ont fréquenté le sud de l'Aftout de Mbout, avant de se diriger, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'est vers le Karakoro pacifié.

---

15 Les *fulße* (sing. *pullo*), éleveurs. On les distingue habituellement, selon leur mode de vie, en *fulße waalo* et en *fulße jeeri*. Les premiers sont « semi-sédentaires ». Ils s'adonnent aux cultures de décrue et ne pratiquent qu'un élevage de petite transhumance. Les seconds vivent davantage au rythme de leurs troupeaux. Leur activité pastorale est complétée par la culture sous pluies.

16 Ces groupes sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-groupes. Ainsi les Sannaraaße comprennent les Sedonaaße, les Galoyaaße, les Dikanaaße et les Hayrankooße.

Deux raisons principales, déjà évoquées par F. Bonnet-Dupeyron (1947), expliquent cette remontée progressive des Peuls. La première est la richesse des pâturages sur la rive droite qui contrastait avec ceux du Sénégal, arrivés à saturation, du fait de l'accroissement de population. La seconde renvoie au moins bon encadrement administratif en Mauritanie, qui incita les Peuls à migrer à l'intérieur du pays avec l'espoir d'échapper aux réquisitions de bétail et aux impôts, particulièrement recherchés durant les deux conflits mondiaux. À ces causes, il faut ajouter la conquête de l'Adrar par le colonel Gouraud, qui eut très probablement une incidence sur la progression au nord des Peuls. Auparavant, jusqu'en 1910, les nombreuses razzias lancées par l'émirat de l'Adrar sur le Tagant et sur le Gorgol (région de Mbout), devaient contraindre les Peuls à se cantonner près du fleuve.

Au début des années 1960, certains *fulße jeeri* avaient franchi le massif de l'Assaba. Leur pénétration sera de courte durée en raison de la crise climatique des années 1970 qui les contraint à se replier à l'ouest (Santoir, 1991). Ce repli s'est accéléré brutalement lors des événements de 1989.

Les conditions d'installation des réfugiés au Sénégal

En règle générale, les réfugiés négro-mauritaniens ont été bien accueillis sur la rive gauche où ils pouvaient compter sur l'aide de parents ou de connaissances. Les liens historiques entre les deux rives, que l'on a évoqués plus haut, expliquent cet accueil favorable et les solidarités qui se sont manifestées à leur égard. Ils ont également favorisé une répartition de ces réfugiés dans plus de 250 sites ou villages le long du fleuve (Black et Sessay, 1995), évitant ainsi d'avoir affaire à des camps pléthoriques. Cependant, l'arrivée de ces réfugiés a eu, à certains endroits, des répercussions importantes sur le peuplement. Le département de Matam a ainsi vu sa population augmenter d'environ 50 % (Santoir, 1990). À Dodel, dans le département de Podor, les réfugiés représentaient près de 63 % des habitants (Black et Sessay, *ibid.*). Cette concentration a pu créer des tensions liées aux problèmes de surpâturage ou de concurrence pour l'utilisation des points d'eau. Mais, dans l'ensemble, ces conflits n'ont jamais pris une grande ampleur.

L'installation des réfugiés s'est réalisée avec l'aide des chefs de villages ou des communautés rurales qui ont attribué les sites, en bordure du fleuve où à la limite du *waalo*. Elle s'est parfois effectuée sans autorisation, lorsque les populations disposaient de terres sur la rive gauche, comme dans le cas des habitants des villages mauritaniens de Kundel-Reo et Nima qui se sont installés sur leurs terrains près de Kundel au Sénégal (*ibid.*).

La survie des réfugiés dans ces différents sites a été assurée par l'assistance du HCR (Haut Commissariat aux réfugiés) et de nombreuses ONG, mais surtout par les contrats qui ont été passés avec les villages sénégalais Les réfugiés qui avaient sauvé une partie ou la totalité de leur bétail ont ainsi reçu des autorisations, pour creuser des puits afin d'abreuver leurs troupeaux ou pour conduire leurs bêtes sur les champs récoltés, en vaine pâture. Des accords ont été également passés dans le domaine de l'agriculture. Pour la très grande majorité de ceux qui ne possédaient pas de champs au Sénégal, ils ont pu cultiver sur le *jeeri* et plus rarement sur le *waalo*, en échange de redevances. Certains ont résisté à la perte de leurs terres consécutive à la fermeture de la frontière, en concluant des arrangements avec ceux qui étaient restés au pays et qui disposaient de droits fonciers au Sénégal. Ces derniers cultivaient les terres des expulsés (lorsque celles-ci n'étaient pas reprises par l'administration mauritanienne) et réciproquement [17]. Mais les résistances les plus spectaculaires se sont manifestées par les razzias que certains réfugiés peuls ont lancé en territoire mauritanien pour récupérer leur bétail ou en voler [18].

On le voit, l'adaptation des réfugiés à leur nouvelle condition de vie est très variable selon les cas. Il est donc difficile de généraliser leurs conditions d'installation car elles dépendent de facteurs aussi divers que la localisation des sites, l'existence ou non de relations antérieures avec les villages sénégalais, la détention de terres sur la rive gauche avant le repli, ou les moyens dont ils disposent. Luc Cambrézy

17 C'est ainsi que les habitants de Kaédi ont cultivé, quelques mois après les événements de 1989, les quelques parcelles que détenaient les habitants des villages sénégalais de Dial et de Sinthiou sur le PPG. Des accords de même nature ont été passés à Jowol.

18 Les réfugiés se sont également organisés au sein de l'AMRS (Association des Réfugiés Mauritaniens du Sénégal) afin de faire entendre leurs droits.

(1994 : 161) remarque à ce sujet que « la notion de réfugié ou de déplacé prend un sens tout à fait différent selon la catégorie sociale concernée »[19]. Il est ainsi évident que les réfugiés qui ont pu s'installer sur leurs terres au Sénégal connaissent des conditions de vie moins difficiles que ceux qui n'ont aucun droit foncier. De même, ceux qui peuvent compter sur un cheptel important, conservent la possibilité d'en vendre une partie à tout moment afin de subvenir aux besoins quotidiens. Telle n'est pas la situation des ménages les plus appauvris au sein desquels les femmes se sont mises à effectuer les tâches (ménage, puiser l'eau, piler le mil) que les *ḥarāṭīn* assuraient sur la rive gauche avant leur rapatriement en Mauritanie.

La situation depuis la réouverture de la frontière

Depuis la réouverture officielle de la frontière mauritano-sénégalaise, le 2 mai 1992, on assiste au retour au compte-gouttes des réfugiés en Mauritanie. La plupart de ceux qui reviennent s'installer sur la rive droite expliquent leur décision par la volonté de revenir dans leurs pays. Les réfugiés ont, en effet, toujours revendiqué leur nationalité mauritanienne en faisant référence à l'argument foncier selon lequel si leurs terres se trouvent en Mauritanie, alors ils sont Mauritaniens. L'autre facteur important qui joue dans la décision de retourner sur la rive droite est la détérioration des conditions de vie dans les camps et la dégradation des relations avec les villages de la rive gauche. Huit ans après les événements, le maintien de camps de réfugiés au Sénégal finit, en effet, par poser des problèmes de coexistence comme l'ont vécu les ressortissants du village de Dar El Salam, au nord-ouest de Boghé, en Mauritanie qui, à leur retour des camps de N'Dioum et de Ndodel, ont déclaré que les aides étaient détournées et que les populations autochtones devenaient de plus en plus hostiles[20].

[19] Le même constat s'applique pour les rapatriés mauritaniens du Sénégal. Si la très grande majorité des 160 000 rapatriés ont pu réintégrer leur milieu d'origine, 22 000 d'entre eux étaient regroupés dans des sites d'accueil, soit parce que vivant au Sénégal depuis plusieurs années (certains ayant même la nationalité sénégalaise), ils avaient rompu les liens avec leur milieu d'origine, soit qu'ils n'avaient pu réintégrer leur cellule familiale trop pauvre.

Cependant, le retour des réfugiés en Mauritanie est loin de résoudre les problèmes et de mettre fin aux tensions. Ils se heurtent à plusieurs difficultés qui expliquent que la grande majorité d'entre eux demeurent toujours au Sénégal. Le premier obstacle est d'ordre administratif. Les réfugiés tardent à obtenir des pièces d'État civil, condition préliminaire à leur réintégration[21]. De même, se pose le problème de la réintégration des fonctionnaires anciennement déportés, qui ne retrouvent pas de travail et dont les dossiers sont bloqués[22]. L'autre désillusion est d'ordre matériel. Les anciens villages des réfugiés sont devenus vétustes ; les équipements sont délabrés et les maisons souvent détruites. C'est le triste constat qu'ont dû faire les habitants des villages de Tekane et de Gourel Bocar Sy (département de Rkiz) revenus en février 1997, en Mauritanie. Les conditions de vie au retour peuvent donc s'avérer pires que celles que l'on a laissées dans les camps au Sénégal.

✶

Mais, le dossier le plus délicat reste celui de la récupération de leurs terres qui ont été redistribuées, durant leur exil, par les autorités mauritaniennes aux rapatriés mauritaniens du Sénégal, essentiellement des *ḥarāṭīn*. La région du Gorgol, dont on a vu à quel point elle avait été le lieu des expulsions, a été particulièrement concernée par l'arrivée massive de familles *ḥarāṭīn*[23], qui ont été installées dans des villages vidés (exemple de Yumane Yire, Nima, Dindi, Gurel Gobi, Bowel...). Jusqu'à présent, les autorités politiques n'ont pas fait de gestes significatifs en faveur de la reconnaissance des droits fonciers des réfugiés. Cette situation n'est pas sans créer des risques de nouveaux conflits importants dans la vallée.

Il est donc urgent que les autorités mauritaniennes apportent des réponses aux attentes des réfugiés négro-mauritaniens. Vont-elles

20 *Mauritanie Nouvelles*, n° 214, 1996.

21 Précisons que cette lenteur administrative n'est pas uniquement due à un dysfonctionnement de l'administration mais répond à une stratégie politique de ne pas modifier sensiblement les listes électorales.

22 *Mauritanie Nouvelles*, n° 239, 1997.

23 Sur les 22 000 rapatriés mauritaniens du Sénégal regroupés dans des sites d'accueil, 11 270 étaient répartis dans le Gorgol.

déplacer les familles *ḥarāṭīn* afin de leur rendre leurs terres ? Quelles que soient les solutions choisies, des décisions s'imposent d'autant que le gouvernement mauritanien, sous la pression de la Banque mondiale, s'est engagé dans une procédure de régularisation foncière qui a pour finalité la réalisation d'un cadastre. On imagine la gravité de la situation si rien n'est entrepris pour régler les litiges fonciers, légués par les événements de 1989. Le gouvernement mauritanien prendra-t-il le risque de transformer une situation de fait en situation de droit, c'est-à-dire d'enregistrer les terres des réfugiés au nom des *ḥarāṭīn* ?

Bibliographie

Black (R.) et Sessay (M.), 1995 — *Les Réfugiés et les changements de l'environnement. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal*, King's College London, rapport projet CFCE, 39 p.

Bonnet-Dupeyron (F.), 1947 — *Note sur l'infiltration peule en Mauritanie à l'ouest de l'Assaba*, compte-rendu conférence internationale Afrique occidentale, vol. V, Bissau.

Bonte (P.), 1994 — L'évolution de la société rurale mauritanienne – Le pari de la sécurité alimentaire, *Politique africaine*, 55 : 78-88.

Cabrol (C.), 1954 — Populations Peules et Sarakholé de la subdivision de Mbout (Mauritanie), *Notes Africaines*, 81 : 2-4.

Cambrézy (L.), 1994 — Les chemins de l'exode. Représentations spatiales, pratiques territoriales et foncières des populations réfugiées ou déplacées. Des recherches à entreprendre, *Chroniques du Sud*, Orstom, 13 : 158-166.

Devisse (J.), Ba (A.), *et al.*, 1990 — Fleuve Sénégal : la question frontalière, *Afrique contemporaine*, Paris, 154 : 65-69.

Dubois (J.P.), 1962 — *La basse vallée du Gorgol, Mauritanie*, étude de géographie régionale, Saint-Louis, Mission d'aménagement du Sénégal (bulletin n° 133), 148 p.

Hervouët (J.P.), 1975 — *Type d'adaptations saheliennes – L'exemple des éleveurs de la Mauritanie centrale méridionale*, Université de Rouen, Thèse de 3e cycle géographie, 174 p.

Kopytoff (Y.), 1987 — *The african frontier, the reproduction of traditional african societies*, Indiana University press, 284 p.

Lericollais (A.) et Diallo (Y.), 1980 — *Peuplement et cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, Paris, Orstom, 8 notices et 7 cartes couleurs hors texte.

Leservoisier (O.), 1994 — *La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, L'Harmattan, 351 p.

Leservoisier (O.), 1995 — « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », in Blanc-Pamard, Ch. et Cambrézy, L. (dir.), *Terre, terroir, territoire*, série Dynamique des systèmes agraires, Orstom : 341-359.

Poutignat (Ph.) et Streiff-Fenart (J.), 1995 — *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.

Santoir (Ch.), 1990 — Les Peul « refusés » – Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (Département de Matam), *Cahiers de l'Orstom*, série sciences humaines, XXVI, 4 : 577-604.

Santoir (Ch.), 1993 — Le repli peul en Mauritanie à l'ouest de l'Assaba. L'évolution du peuplement peul sur la rive droite du fleuve Sénégal (départements de Kaédi, Maghama, Monguel et Mbout), *Cahiers d'Outremer*, 182.

Sautter (G.), 1982 — Quelques réflexions sur les frontières africaines, *Pluriel*, 30 : 41-50.

Schmitz (J.), 1986 — L'État géomètre : les leydi des Peuls du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali), *Cahiers d'études africaines*, 103, XXVI – 3 : 349-394.

Seck (S.M.), 1991 — « Les cultivateurs "transfrontaliers" de décrue face à la question foncière », in Crousse B., Mathieu, P., *et al.*, *La vallée du fleuve Sénégal – Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 297-316.

Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs

André Guichaoua
Sociologue

La question de la mobilité forcée dans la région des Grands Lacs africans n'est pas inédite, elle se pose de manière forte depuis les débuts de la mise en valeur coloniale. Il existait bien entendu des flux majeurs de population bien avant l'arrivée du colonisateur (Botte, 1985) qui relevaient des formes d'organisation et de mise en valeur propres aux sociétés pré-coloniales où la mobilité spatiale jouait un rôle déterminant. D'autres flux, bien plus importants par les effectifs de population concernés, réorientés et soumis aux contraintes de l'ordre colonial, seront ensuite induits sous l'appellation de migrations économiques organisées et planifiées. Cette dimension historique mérite d'être retracée dans la mesure où elle définit des espaces de peuplement imbriqués, des filières migratoires qui pèsent toujours sur les mémoires et les événements. Certes, il importe de dissocier les différents types de migrants et les périodes, mais les voies et destinations privilégiées alors serviront ultérieurement à d'autres flux, de réfugiés en particulier chassés par les luttes politiques pour le contrôle du pouvoir lors des Indépendances. La cause de la migration pouvait alors être spécifique, mais les conditions d'insertion, la perception par les populations autochtones (en particulier pour les paysans, artisans et commerçants), étaient similaires. Ensuite, au fil des décennies et selon les conditions d'accueil et d'intégration propres à chaque pays, il deviendra souvent difficile de dissocier les flux et les populations, la part de contrainte effective et la part de contrainte intériorisée, l'autochtone et l'allochtone.

Une première mise en perspective historique de la mobilité forcée est donc nécessaire à la compréhension des situations immédiatement contemporaines. Depuis le début des années 1990 en effet, de graves crises politiques nationales donnent lieu à d'actives mobilisations des ressortissants expatriés qui ont débouché sur la production massive de nouveaux réfugiés : les années 1994-96 transformeront la région en un des pôles majeurs de l'intervention humanitaire internationale pour diverses catégories de populations déplacées et réfugiées, du fait de la concomitance des conflits. Pourtant, malgré leur ampleur et leurs conséquences (bien plus d'un million de morts et des régions entières durablement dévastées), les crises politiques récentes n'apportent pas de solution durable à une des contraintes majeures auxquelles la région des Grands Lacs est confrontée : celle de la nécessaire fluidité des populations rurales au sein de cet ensemble régional. Fluidité qui conditionne leur reproduction et les dynamiques d'échanges économiques, mais qui se heurte depuis les Indépendances au blocage imposé par les frontières et divisions étatiques. Bien que solidaires pour assurer leur mise en place ou consolidation réciproques, les nouveaux gouvernements des pays de la région des Grands Lacs connaissent leurs premières tensions autour des mêmes thèmes : lieux de réinstallation définitive de populations au statut controversé et déplacées au cours des guerres, rapports avec les populations « autochtones », sort des « binationaux », déplacements des ressortissants frontaliers, avenir des anciens et nouveaux réfugiés, mise en valeur économique conjointe des régions frontalières, type et niveau d'intégration régionale.

Ainsi apparaît avec force la seconde dimension spatiale de la mobilité forcée dans la région des Grands Lacs. Sans qu'il soit possible de définir précisément à partir de cette appellation un espace pertinent ou reconnu par les divers régimes politiques, il existe bien une problématique commune, voire une étroite imbrication des situations nationales, qui concerne, au minimum, les deux États centraux, le Burundi et le Rwanda, et les provinces périphériques des grands pays voisins : Sud et Nord-Kivu pour le Congo-Kinshasa, Buganda pour l'Ouganda, West Lake et Kigoma pour la Tanzanie.

La lecture des événements contemporains, qui suscitent parmi les acteurs directs comme parmi les observateurs extérieurs bien des divergences et des inquiétudes, repose donc sur des thèmes récur-

rents dont on retrouve les prolongements à chaque période de rupture majeure de l'ordre politique régional. En conséquence, les explications relèvent toujours d'un faisceau de déterminations intégrant des éléments démographiques structurels, des caractéristiques sociales multiples et évolutives et, bien entendu, des facteurs politiques fortement ancrés dans l'histoire de la région.

La problématique de la mobilité forcée des populations sous les différentes formes qu'elle a pu prendre selon les périodes (expansion démographique transfrontalière, installation ou salariat plus ou moins durable de migrants économiques, expatriation volontaire comme forme de protestation politique contre les autorités en place, vrais réfugiés, déplacés humanitaires) est donc au cœur des enjeux sociopolitiques de la région des Grands Lacs, depuis les débuts de la colonisation. La mobilité forcée apparaît alors comme une réponse constante à l'impossibilité de construire, à partir de ces économies exclusivement agricoles, des sociétés où prévaudraient des formes de mobilité spatiale et sociale ouvertes et acceptables par les divers acteurs et pays impliqués. En outre, depuis les Indépendances, l'apport de dizaines ou centaines de milliers, voire de millions de réfugiés, opposants déclarés ou simples citoyens en fuite, s'est surajouté épisodiquement aux flux anciens à cause de l'incapacité des divers régimes d'ouvrir des brèches dans des ordres sociaux figés et de renoncer au monopole du pouvoir et des richesses exercé par des groupes restreints constitués sur des bases claniques, ethniques ou régionales.

La problématique d'un « monde plein » au cœur de l'Afrique

Au Burundi et au Rwanda, l'abondance de la main-d'œuvre potentiellement mobilisable a aiguisé les imaginations dès la fin du XIXe siècle (la population des hautes terres centrales était évaluée entre un et 2,5 millions d'habitants au début du siècle). Que ce soit pour le portage, les grands travaux d'aménagement ou l'exportation de main-d'œuvre, les réserves humaines apparaissaient illimitées. De la même façon que les Allemands avaient revendiqué ces territoires

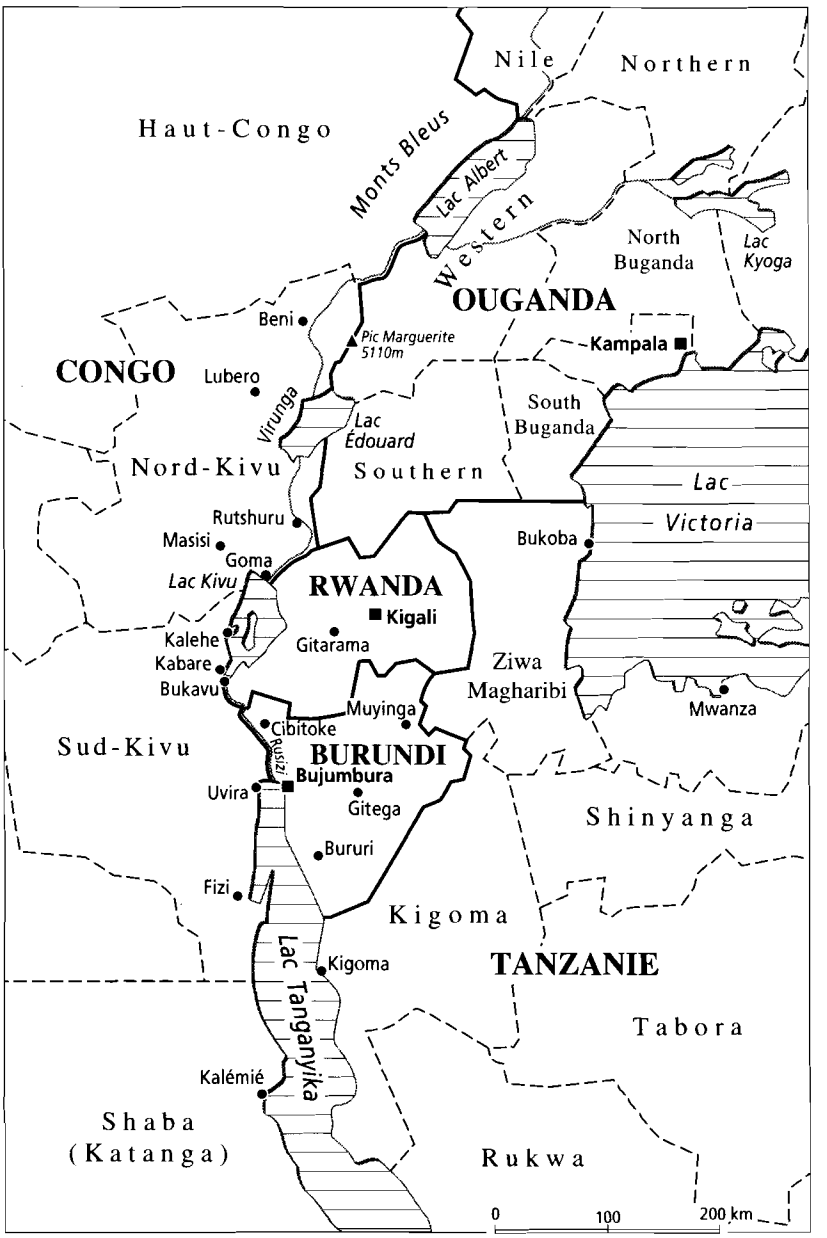

Cartographie: A. Le Fur, AFDEC.

Figure 1
La région des Grands Lacs.

très peuplés pour mettre en valeur les immenses superficies disponibles du Kilimandjaro à l'océan Indien, le rattachement au Congo belge répondait aux besoins de la mise en valeur et de l'approvisionnement des régions voisines du Kivu au Shaba (figure 1).

En fait, aussi bien sur le plan humain que sur celui des disponibilités vivrières, les premières années devaient sanctionner brutalement les illusions initiales. De 1923 à 1925, puis à nouveau en 1927-1928, les famines se succèdent et démontrent l'extrême fragilité des équilibres alimentaires et des formes de mise en valeur (Cornet, 1996). Préoccupée prioritairement par la rentabilisation de son nouvel empire, l'administration belge prend difficilement la mesure du paradoxe de ces agricultures complexes, soumises à la fois à une forte pression foncière et un blocage de l'intensification, du fait des pointes de travail du calendrier agricole. Obligés de rendre des comptes à la SDN (Société des Nations), les Belges engagèrent une action en profondeur pour y faire face et permettre à terme de dégager des surplus agricoles exportables et des excédents de main-d'œuvre exploitables sur d'autres sites.

La stratégie de mise en valeur : ordre agronomique et transferts de population

Plusieurs dispositions législatives vont, à partir de 1924, modifier progressivement le panorama agricole par l'intermédiaire des « travaux imposés dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes ». Dans l'ensemble, l'action des vulgarisateurs et auxiliaires agricoles fut relativement efficace. Dès 1930, la « dernière » disette passée, la situation alimentaire était globalement jugée satisfaisante et l'essentiel du nouveau système de production, diffusé au prix d'une augmentation notable des temps de travaux et des réquisitions de main-d'œuvre pour les aménagements divers.

Cette première étape de consolidation et d'investissement-travail franchie, la phase de rentabilisation proprement dite des territoires pouvait commencer, en particulier avec la diffusion « villageoise » des cultures commerciales industrielles. Cette démarche originale s'imposait dans ces contextes montagneux où l'occupation du sol était déjà très dense et interdisait la modernisation brutale des modes de tenure et de faire-valoir de la terre liée à l'introduction des cultures d'exportation, qui

prévalait dans les colonies voisines. Avec la généralisation de la culture du café, dès 1927, la paysannerie du Ruanda-Urundi entre définitivement sous la tutelle de l'économie monétaire.

Les deux alternatives qui s'offrent pour échapper à ce système consolidé de soumission et d'exploitation des paysans consiste en l'insertion dans les nouveaux flux migratoires promus par les autorités belges ou dans la fuite vers les colonies anglaises.

Les transferts de population à l'intérieur de l'espace colonial belge

Dans la première perspective, deux voies sont prévues et organisées. La première est l'installation dans les paysannats agricoles des régions peu peuplées du Burundi et du Rwanda. Il s'agissait d'installer une paysannerie moderne qui se consacrerait aux cultures exportables (coton, café) dans les régions sous-peuplées des plaines et plateaux périphériques du Burundi (Imbo, Moso, Bweru), des contreforts de la « Crête », et des hautes terres de Byumba, du Mayaga et du Bugesera, au Rwanda. Ainsi, paradoxalement, dans une colonie où l'activité agricole « traditionnelle » est presqu'exclusive, la quasi totalité des investissements agricoles publics est consacrée en priorité à la mise en place d'une autre paysannerie transplantée hors du milieu coutumier et lotie dans des paysannats surencadrés vers lesquels toute la recherche agronomique et la diffusion d'innovations sont orientées.

Les paysannats furent des échecs économiques et sociaux jusqu'à l'Indépendance (abandon des allocataires des parcelles ou non-respect des protocoles agronomiques). Ce nouveau type de paysannerie était alors encore embryonnaire et faillit être emporté dans le mouvement de remise en cause des contraintes coloniales. Au-delà, dans la seconde moitié des années 1960, ils devinrent progressivement des pôles d'installation spontanés de jeunes paysans en quête de terres et servirent souvent à compléter la production des parcelles conservées dans les communes d'origine.

La seconde perspective consiste dans le salariat intermittent ou durable dans les mines et plantations européennes du Congo voisin ou la transplantation dans les régions de colonisation du Kivu car, dans les territoires riverains de la colonie belge, où les implantations européennes sont déjà importantes (grandes plantations à l'est et au nord, mines

du Katanga au sud-ouest), la faiblesse des disponibilités locales de main-d'œuvre retarde la mise en valeur.

Ces prélèvements autoritaires de main-d'œuvre ont fortement marqué les mémoires dans toute la zone des Grands Lacs, mais ils ne sont pas les plus importants sur le plan quantitatif. Au Rwanda principalement, les autorités se sont attachées à promouvoir de véritables transferts de populations vers les zones du Congo où l'expansion rwandaise se faisait sentir à la fin du XIXe siècle et surtout en 1925, lors des migrations imposées par la création du Parc national des Virunga, vers Rutshuru et Masisi. De vastes opérations de lotissements sont lancées dans plusieurs territoires du Kivu, en 1937 puis en 1949. Les transferts de population, d'abord peu prisés, ont connu au cours des années de guerre, un succès considérable : en 1949, plus de 25 000 personnes sont installées. Globalement, ce sont plus de 150 000 hectares que les Banyarwanda se verront accordés au Kivu dans le cadre de la Mission d'Immigration des Banyarwanda, chargée de gérer les problèmes techniques et politiques (vis-à-vis des chefs coutumiers locaux) découlant de cette transplantation. Lors de l'Indépendance, entre les installations officielles, les grignotages périphériques des migrants clandestins et l'accroissement naturel, les 28 000 familles loties initialement atteignaient le chiffre de 40 000 environ, soit quelque 200 000 habitants transplantés ou natifs. Avec une dizaine d'années de retard, les perspectives envisagées par les autorités en 1949 étaient donc atteintes pour 70 %, dans le cadre du programme officiel, et pour 30 %, du fait des mouvements spontanés et de l'accroissement naturel.

L'émigration vers les colonies anglaises

En dehors de cette émigration vers l'ouest, d'autres mouvements de population bien plus prononcés encore se développaient vers l'est. Très vite en effet, après l'annexion belge, les flux vers les colonies et protectorats britanniques vont prendre une ampleur supérieure à *l'axe d'émigration forcée* vers le Congo. Les causes de ces départs sont multiples mais convergent pour faire du Ruanda-Urundi un pôle répulsif et, à l'inverse, des anciens royaumes de l'Est et du Nord, des pôles attractifs. Par contraste, et sans négliger la part de calcul intéressé qu'elle recouvrait, la réputation de plus grande justice vis-à-vis des indigènes, de la part des autorités anglaises et des employeurs

locaux, s'est durablement ancrée. Mais, dans ce climat général, on partait aussi et surtout à cause de l'extrême misère « pour acheter de l'argent ». La monétarisation accentuée de l'économie, la richesse des plantations, la pratique du rachat des corvées et les besoins en main-d'œuvre des territoires anglais créèrent un véritable appel vers les plantations européennes de l'Est, au Tanganyika, au Kenya et vers l'Uganda, où les cultures de coton, café et bananes sont en pleine expansion. Ces flux migratoires, amorcés au cours des années 1920-1930 puis rythmés par les conjonctures économiques plus ou moins fastes, ne commencent à décliner qu'à la fin des années 1940. C'est à cette époque que l'administration belge se décide enfin à investir et à relayer l'investissement-travail forcé des populations indigènes.

Les effectifs concernés sont considérables : « le nombre de Banyarwanda et de Barundi installés au Buganda en 1931 était d'environ 30 000, il était de plus de 200 000 en 1948. Dans l'ensemble du protectorat de l'Uganda, ils étaient plus de 500 000 en 1959 (dont 350 000 Rwandais). À la même époque, plus de 120 000 Barundi et quelque 35 000 Banyarwanda étaient au Tanganyika » (Chrétien et Mworoha, 1980). Mais il est très difficile de distinguer avec précision les flux d'étrangers installés durablement des mouvements saisonniers fluctuants et rapidement amplifiés par des éléments conjoncturels. On assiste, en effet, dans l'ensemble de la région à de vastes mouvements concentriques du Ruanda-Urundi vers les pays voisins, mais aussi entre les pays voisins, avec des glissements successifs de migrants. En 1959, le Ruanda-Urundi lui-même accueillait quelque 30 000 Africains immigrés, presque tous installés dans les centres urbains, dont 80 % de Congolais (armée et police, domesticité, etc.). Ces quelques chiffres témoignent, malgré la fiabilité toute relative des recensements et enregistrements des flux frontaliers, de l'intensité des flux internationaux dans l'ensemble de l'Afrique centrale et orientale.

Rapportées à un effectif de la population totale du Ruanda-Urundi évalué à trois et cinq millions d'habitants, respectivement en 1930 et 1959, ces quelques indications suffisent à traduire la force des courants migratoires. Entre 12 et 14 % de la population seraient installés à la fin de la Tutelle dans les régions limitrophes de l'Uganda, du Tanganyika et du Congo.

Au terme de la période coloniale : mobilité forcée, immobilisme rural et apartheid urbain

En contrepoint de cette mobilité forcée vers les fronts pionniers, les plantations et les mines congolaises, ou la fuite vers les territoires britanniques, le modèle achevé du nouvel immobilisme spatial et social imposé au peuple des collines et aux populations sélectionnées des centres extra-coutumiers est désormais profondément ancré et survivra à ses promoteurs. La différenciation émergente repose sur l'accès aux rares filières de mobilité sociale mises en place par les Européens. À la veille de l'Indépendance, l'administration territoriale dénombre 106 000 salariés sur l'ensemble du Ruanda-Urundi et parmi eux, seuls 48 500 ont un emploi stable (soit 6 % seulement de la population active masculine). Rigoureusement contrôlé, l'accès aux centres extra-coutumiers de la périphérie des villes européennes est strictement réservé aux « évolués » et aux divers salariés nécessaires aux activités urbaines.

Toutefois, ces réseaux déterminés hors de la sphère agricole n'affectent pas vraiment le mode de vie sur les collines pas plus que la nature des relations maintenues avec la famille. Dans les villes où ils sont installés, ils offrent désormais un débouché, une issue en cas de difficulté majeure. D'un côté, la croissance des centres urbains nationaux (Bujumbura, Nyanza, Gitega, Kigali) amplifie les incitations à quitter, temporairement au moins, les collines d'origine mais, de l'autre, l'augmentation du volume et des opportunités de gains monétaires à l'intérieur du pays, dans les régions agricoles et par le biais des membres émigrés ou expatriés, réduit notablement la nécessité collective de partir pour se procurer les liquidités indispensables.

C'est dans ce contexte qu'adviennent les Indépendances où la conquête des postes administratifs et urbains réservés jusque là aux Européens constitue un enjeu décisif. La lutte est particulièrement âpre au Rwanda, où les effectifs concernés sont peu nombreux. Dans les deux pays viennent en outre se réinstaller de nombreux émigrés, essentiellement hutu, qui avaient fui la colonisation belge vers l'Uganda et le Tanganyika, ainsi que de nombreux résidents salariés au Zaïre chassés par l'instabilité politique et les troubles régionaux (Katanga, Kivu).

Le blocage de la mobilité régionale et la production massive de réfugiés lors des Indépendances

La « nationalisation » du clivage ethnique

Malgré l'accès au pouvoir de nouvelles élites, on assiste à un blocage maintenu et renforcé de l'ordre social et économique auquel se surajoute désormais une « nationalisation » du clivage ethnique. Les clivages trouvent un terrain extrêmement favorable à leur polarisation lors des luttes pour l'accès à l'Indépendance. Au Rwanda, tout d'abord, mais aussi au Burundi par contrecoup après l'Indépendance, les regroupements à base ethnique dans les partis politiques naissants et sur les collines introduisent autour de la détention et du contrôle des différents pouvoirs une cristallisation ethnique des solidarités et des alliances qui, lorsqu'elle est habilement sollicitée, occulte les autres formes de divisions et hiérarchies sociales. Au travers de réseaux actifs et vigilants d'« ultras », l'idéologie raciale devient une composante essentielle de l'héritage politique et social de la colonisation. La double détermination ethnique et régionale, manipulée et exacerbée, imprime donc sa marque aux mécanismes de mobilité analysés jusqu'ici, mobilité sociale bien entendu avec la récupération des postes cédés par les Européens mais surtout spatiale avec la conquête des capitales.

Le développement « frontière fermée »

Au temps de la colonisation, les déterminants de la politique de mise en valeur sont presqu'exclusivement économiques et techniques. Ce sont les produits à cultiver ou à extraire susceptibles d'être exportés qui commandent les implantations humaines, le remodelage des hiérarchies et de l'organisation sociale, la place et le rôle des individus. Les préoccupations politiques relèvent elles-mêmes de considérations avant tout « techniques », ou dites structurelles, sur les voies et moyens d'obtenir des populations le maximum de travail.

Avec l'Indépendance, le Burundi et le Rwanda, désormais séparés, affrontent à l'intérieur de leurs frontières réaffirmées la probléma-

tique du développement « national ». Ce changement radical de perspective est formalisé au Rwanda dans le bilan prospectif établi à la demande des autorités belges en 1960-1961, connu sous le nom de « Plan d'urgence décennal », qui inverse les priorités et les recentre sur les contraintes et exigences d'un développement endogène. Mais en fait, ce qui est présenté comme une alternative présente bien des analogies avec la problématique passée. En effet, les priorités essentielles ne sont pas fondamentalement modifiées : augmentation forcée des recettes d'exportation dégagées par le café et le thé et toutes autres productions compétitives à l'exportation, intensification vivrière et investissement-travail. D'un côté, il s'agit de dégager, grâce au labeur de la paysannerie, un surplus mobilisé dans la capitale au profit des couches urbaines expatriées et nationales vivant de l'extraversion et dont le niveau de vie est fonction de leur capacité à maintenir une logique de ségrégation sociale et spatiale ; de l'autre, il est impossible de s'affranchir de l'orientation ruraliste nationale puisqu'il n'existe pas, du fait de l'enclavement, de possibilité de faire vivre des villes ou des industries sans ressource et sans marché (absence d'activités de production, de transit, de commerce et de service qui bénéficieraient d'avantages relatifs justifiant leur essor local).

Depuis l'Indépendance, ce cadre demeure pour l'essentiel inchangé et l'exceptionnelle similitude des politiques nationales continue à prévaloir. Quelles que soient la légitimité présumée des classes dirigeantes et l'intensité des luttes internes pour la détention du pouvoir, les cadres nationaux sont confrontés à des problématiques voisines et s'engagent dans des démarches analogues.

Les nouvelles problématiques nationales de la « surpopulation »

Des politiques antiurbaines

Au Rwanda, lors de l'Indépendance marquée par la « Révolution sociale » et l'éviction des anciennes élites monarchiques, une ou deux années de décantation vont prévaloir avant que ne se fige la nouvelle distribution des pouvoirs dans la capitale, Kigali. Toutefois, hormis l'inversion de la base ethnique du pouvoir, dans un contexte de durcissement des affrontements politiques et de moindre circulation moné-

taire du fait de la baisse des investissements étrangers, les centres urbains vont rester de simples bourgades se vidant partiellement les week-ends des fonctionnaires regagnant leur pied-à-terre rural selon l'exemple donné par le président de la République, Grégoire Kayibanda. Celui-ci, se défiant des élites et jeux politiques urbains, de la course à l'enrichissement des nouveaux promus, est bien conscient que le contrôle du pouvoir se joue sur le terrain, dans les communes et les préfectures. L'idéologie ruraliste et l'intégrisme moral hérités de la colonisation devinrent encore plus prégnants.

À Bujumbura, véritable cœur économique et politique de la région où étaient localisées les administrations, les infrastructures sociales, les quelques activités industrielles, on assista là aussi à « la descente en ville » des moniteurs agricoles, ainsi qu'à l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés tutsi rwandais qui pesèrent sur une vie politique déjà passablement complexe. Bujumbura demeura donc majoritairement une ville d'étrangers et d'« évolués » où l'apport des néo-citadins reste modeste et fortement connoté ethniquement. Après le coup d'État militaire de 1966, qui marque la mainmise sur le pouvoir des élites tutsi de Bururi, prévalut une glaciation progressive. Elle culmina avec le génocide « sélectif » des Hutu, de 1972, débouchant sur l'installation de centaines de milliers de réfugiés au Kivu, en Tanzanie et au Rwanda. Capitale et villes tutsi, peuple hutu sur les collines, il fallut ensuite une génération pour échapper à la ségrégation et voir réémerger des élites hutu qui continuèrent à se défier de la capitale.

La poursuite de la colonisation interne

Sans débouchés urbains et dans une situation de raréfaction des gains monétaires sur ou à l'extérieur de l'exploitation, la nécessité des phénomènes d'expansion démographique des populations d'altitude reprend de l'importance. Deux périodes peuvent toutefois être dégagées. La première couvre les premières Républiques où l'instabilité politique et l'insécurité rendent l'installation sur les fronts pionniers aléatoire ou explicitement contrainte. On y installa en priorité différentes catégories de déplacés internes (populations tutsi regroupées dans des camps dans le Bugesera rwandais, opposants exilés dans le Moso burundais) ou des réfugiés (camps de réfugiés tutsi rwandais dans le nord-est du Burundi, lotissement des paysannats de l'Imbo

avec des réfugiés zaïrois). La seconde s'amorce avec les secondes Républiques au Rwanda et au Burundi (1973 et 1976) et la promotion des politiques de développement, il s'agira alors explicitement de fournir un exutoire aux jeunes ruraux des terroirs centraux dits surpeuplés. Si dans un premier temps, la réputation défavorable de ces régions y poussèrent plutôt des éléments rejetés ou défavorisés au sein des lignages des communes d'origine de la crête Zaïre-Nil, l'amélioration des infrastructures sociales, le désenclavement et l'appui des projets renforcèrent l'attrait de ces régions neuves qui, à la fin des années 1980, connaîtront elles-mêmes des situations de pression foncière.

Une fluidité contrariée

Le quasi-gel des frontières qui accompagne les Indépendances, du fait des situations de forte instabilité politique au Rwanda, au Zaïre, au Burundi et en Ouganda, rend délicate la poursuite des installations de résidents à l'étranger et très fréquemment les frontières sont fermées.

Entre le Burundi et le Zaïre tout d'abord, les difficultés sont nombreuses après l'Indépendance au rythme des épisodes conflictuels du Kivu et du Shaba, alors que des milliers de Zaïrois se replient sur l'Imbo et entretiennent sur la côte du lac Tanganyika et dans la vallée de la Rusizi des mouvements d'aller-retour peu contrôlables (« bataille de Bukavu » de 1967, amnistie générale de 1971, guerre civile burundaise de 1972, expulsion par les autorités burundaises en 1979 d'environ 20 000 Zaïrois, revenus entre temps avec les révoltes du Shaba de 1977 et 1978, suivies de la « pacification » des Forces armées zaïroises, etc.).

Entre le Burundi et la Tanzanie par ailleurs, les relations sont aussi quelquefois tendues aux postes-frontières. La principale cause réside dans la présence de nombreux réfugiés hutu qui, depuis 1972-1973 et malgré d'importants flux de retours (en 1974 et surtout après 1976), entretiennent sur les marges frontalières une activité politique oppositionnelle dynamique mais étroitement contrôlée par les autorités tanzaniennes.

Avant l'avènement de la seconde République, on estimait à plus de 300 000 le nombre de Hutu burundais exilés à l'étranger (mais dont

seule une partie relève du statut officiel de « réfugié »). En 1981, les Nations unies en dénombraient toujours 200 000, soit 5 % environ de la population totale du pays. Sans danger réel pour le régime burundais, ces populations maintenaient cependant un foyer régional potentiel de tension. En avril 1987, les autorités tanzaniennes « excédées par les afflux réguliers de clandestins » opérèrent de vastes rafles et rapatriements vers le Burundi (plus de 25 000 personnes).

Le Zaïre, de son côté, estimait que la région de Kigoma en Tanzanie hébergeait des groupes organisés d'opposants et déplorait de ne pas bénéficier de la même compréhension que le gouvernement burundais dont les opposants étaient éloignés du lac Tanganyika. D'après des sources officielles du début des années 1980, les combattants du Parti révolutionnaire populaire et du Mouvement de libération du Congo dépassaient les 3 000 et auraient été responsables d'attaques sur le territoire zaïrois, telles celles de Kalemié (ex-Albertville) et Moba en 1985. En fait, c'est toute la zone montagneuse de Fizi-Kabambare-Kalemié que les autorités zaïroises n'arrivaient pas à contrôler.

Mais beaucoup plus largement et en s'appuyant sur ces populations aux nationalités controversées, toute la zone frontière sert de point de passage pour divers trafics d'objets courants ou de valeur en provenance de Tanzanie ou du Zaïre. Enfin, particulièrement dans le Moso et les zones est du pays jusqu'au Bugesera, se maintiennent d'importants mouvements frontaliers de population entre Burundais de « l'intérieur » et de « l'extérieur ».

Au nord, la situation avec le Rwanda n'est pas moins complexe, puisque ce pays a été (si l'on exclut l'Algérie pendant la guerre d'Indépendance) le premier pays africain à produire des réfugiés (environ 150 à 200 000 départs vers l'Ouganda, le Burundi et le Zaïre entre 1959 et 1966). Le Burundi a accueilli d'importants contingents de Tutsi rwandais (30 000 à 50 000 selon les sources, en 1959, 1962, 1966) et, à l'inverse, le Sud du Rwanda héberge de nombreux réfugiés barundi hutu. Hormis les capitales, ces diverses installations dans l'Imbo, les provinces de Kayanza, Ngozi, Kirundo et Cankuzo, pour le Burundi et, pour le Rwanda, la région de l'Akanyaru et le Bugesera étaient considérées jusqu'à la fin des années 1980 comme consolidées. Lors des affrontements ethniques d'août 1988 dans le Nord-Est du Burundi, le Rwanda tout comme le Burundi ont déployé une éner-

gie particulière pour résorber au plus vite les camps où quelque 60 000 réfugiés barundi avaient trouvé refuge dans le Sud du Rwanda et les autorités prirent grand soin de les isoler par rapport aux réfugiés anciens.

Les problèmes de réfugiés ont été cependant plus vifs et, à certaines périodes, dramatiques entre le Rwanda et l'Ouganda. Sans qu'il soit possible d'être très précis, les « Rwandais » installés en Ouganda sont couramment estimés au début des années 1980 à quelque 500 000 (Guichaoua, 1992). Il ne s'agit pas, pour la grande majorité d'entre eux, de réfugiés puisque bien avant la Révolution de 1959 plusieurs centaines de milliers de Rwandais étaient déjà installés (dans le cadre des mouvements d'expansion « naturels » d'avant la colonisation ou ensuite comme « réfugiés économiques ») dans les provinces du sud de l'Uganda britannique, mais inévitablement tous les flux frontaliers sont depuis lors aussi marqués par cette nouvelle dimension politico-ethnique.

En octobre 1982, 40 000 d'entre eux furent chassés d'Ouganda. Pendant plusieurs années, le Rwanda a exigé le retour de ces « Ougandais d'expression rwandaise ». Finalement, une grande majorité d'entre eux ont pu regagner l'Ouganda en novembre 1985, après l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni. Pour les responsables rwandais, l'enjeu était lourd de conséquences. Il était bien entendu possible, malgré la « saturation démographique » du pays, d'absorber quarante mille personnes mais le risque à terme était de se voir éventuellement renvoyer l'ensemble du contingent « rwandais » installé en Ouganda. En effet, alors que 350 000 Rwandais, migrants économiques ou politiques de la période coloniale, étaient dénombrés à la veille de l'Indépendance (Chrétien, 1980), C. Watson (1991) évaluait ce groupe à 650 000 au début des années 1990, soit avec les Ougandais d'expression rwandaise *plus d'un million de Banyarwanda anciens et récents*. La plupart (hutu d'origine), étaient installés dans le Bufumbira, même si la pression foncière avait incité plusieurs milliers d'entre eux à émigrer vers la capitale. Total auquel il faut ajouter les effectifs de réfugiés décomptés par le HCR.

De plus, des risques sérieux de tension étaient toujours à craindre avec le Zaïre où étaient installés dans les provinces limitrophes, depuis plusieurs générations, des centaines de milliers d'ex-Rwandais. Les chiffres dans ce domaine varient énormément en fonction de la manière

dont on apprécie l'intégration des intéressés. Selon les sources, la fourchette fluctuait au cours des années 1980, de 800 000 à 1,4 million [1]. Au début des années 90, les diverses catégories de population rwandophone établies de manière plus ou moins stables et définitives au Zaïre (migrations officielles belges, main-d'œuvre rwandaise importée par les autorités coloniales, réfugiés rwandais « intégrés », résidents rwandais reconnus ou « infiltrés ») pouvaient être estimées à deux millions de personnes [2].

Au nord du lac Kivu, dans les zones de Masisi, Rutshuru et Kalehe, la proportion de Zaïrois d'origine rwandaise parmi la population totale était en 1987, d'après les recensements administratifs, respectivement de l'ordre de 70 %, 25 % et 12 %. Mais à côté de ces apports largement stabilisés se développaient des mouvements frontaliers intenses en particulier dans les régions du nord où de nombreux Rwandais aisés achetaient des terres au Zaïre tout en restant installés au Rwanda. Pour autant, le problème des fortes densités se posait aussi dans certaines zones du Kivu : ainsi la région du Kivu montagneux (Bukavu, Kalehe, Kabare, Goma, Beni, Labero et Masisi) regroupait en 1985 plus de trois millions d'habitants avec une densité de l'ordre de 85 habitants/km^2 et des pointes de 160 et 100 pour les sous-régions de Kabare et Masisi.

Les menaces envers les non-natifs dont était porteuse la loi zaïroise sur la nationalité du 29 juin 1981 (qui déniait les dispositions établies par l'ordonnance-loi du 26 mars 1971 accordant la nationalité zaïroise aux populations originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo au 30 juin 1960) se prolongèrent dans les divers projets de nouvelle Constitution en 1983, mais restaient lettre morte jusqu'au début de l'année 1987, du fait de l'embellie passagère dans les rapports entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre liée à la mise au point de l'accord sur la libre circulation des biens et des personnes au sein de la CEPGL

[1] Ces décomptes incluaient sans les distinguer la totalité des réfugiés puisque la fermeture des camps du HCR en 1967 aboutissait à l'intégration *de facto* des réfugiés tutsi (presque tous détenteurs par ailleurs de cartes d'identité zaïroises).

[2] Ainsi, les populations banyamulenge d'Uvira furent évaluées en 1991, selon les protagonistes, entre 400 000 et « 60 familles recensées à l'Indépendance », pour un effectif vraisemblable de 35 à 40 000 (Kabamba, 1997 : 11).

(Communauté économique des pays des Grands Lacs) signé en décembre 1985. Toutefois, au 1er mars 1987, entrait en vigueur une nouvelle législation régissant l'accès aux emplois du secteur structuré. Similaire aux procédures dites « de priorité nationale » mises en place à la même époque par le Burundi et le Rwanda, elle prévoyait en particulier que les entreprises devaient transmettre au département du Travail les coordonnées de tous leurs postes à pourvoir, afin qu'ils le soient à partir d'un « Fichier national des demandeurs d'emplois » zaïrois. De leur côté, les autorités provinciales du Kivu créaient des difficultés administratives aux ressortissants rwandais « zaïrianisés » et formulaient le projet de vérifier les durées de résidence de tous les ressortissants de la province, afin d'expulser les «expatriés clandestins» les plus récents. C'est dans ce contexte que le gouvernement zaïrois décidait d'entreprendre une «opération d'identification nationale» afin de déterminer l'origine des ascendants et donc l'ancienneté et les conditions de l'acquisition de la nationalité zaïroise. Cette opération d'« identification nationale », qui connaissait des velléités d'application à Kinshasa à la mi-1987, devait débuter dès la fin 1987 dans la province du Kivu. Finalement reportée *sine die* [3], elle marquait un durcissement durable des autorités zaïroises. Parallèlement, les autorités rwandaises s'étaient engagées dans des mesures d'assainissement du secteur « non structuré » à Kigali qui visaient essentiellement les quelques milliers d'éléments zaïrois reconduits à la frontière.

Ainsi, à la fin des années 1980, les possibilités d'expansion naturelle des Burundais et des Rwandais apparaissaient extrêmement limitées, y compris vers la Tanzanie. Des négociations officielles avaient eu lieu, par exemple en 1978, entre les gouvernements rwandais et tanzanien, dans le cadre d'une vaste politique de dynamisation de toute la région du West Lake, que les Tanzaniens voulaient voir sortir de sa léthargie économique. Il avait été envisagé alors de soulager, pour de longues années, la pression démographique au Rwanda en exportant 100 000 personnes par an, pendant 10 ans, en échange d'une mise en valeur conjointe de la région. Le projet avait finalement avorté, le

[3] Elle a cependant connu divers prolongements en 1991 pour empêcher la participation de non-nationaux à la « Conférence nationale » chargée de statuer sur l'avenir politique du Zaïre.

Rwanda jugeant les coûts et dédommagements divers exigés, excessifs. Les flux « naturels » d'expansion se poursuivaient cependant avec une certaine bonne volonté de la part de la Tanzanie qui, en 1981, avait naturalisé 25 000 Rwandais d'origine.

En fait, à cette époque, l'expansionnisme démographique rwandais, explicite ou par grignotage, était devenu l'élément dynamique central de la mobilité démographique régionale. Le Rwanda était d'ailleurs le seul pays dont le Parlement ait ratifié la convention de la CEPGL de 1985. Mais il suscitait aussi des tensions et réserves croissantes :

– au Kivu, tout d'abord, avec l'émergence proclamée d'un « sentiment national » parmi les élites affairistes urbaines et, dans les campagnes, une compétition foncière exacerbée ;

– en Ouganda ensuite, avec des pressions xénophobes envers la communauté rwandophone dans le Buganda, conjuguées à une volonté affirmée de « dérwandiser » l'appareil d'État et en particulier la NRA (National Resistance Army) ;

– dans les régions excentrées et sous-administrées des marges tanzaniennes, du fait de la volonté des autorités de Dar-es-Salaam.

La question des réfugiés au début des années 1990

Le rétablissement d'un pouvoir stable en Ouganda, le relâchement de la tutelle étatique centrale au Zaïre, la chute de J.-B. Bagaza et le processus d'ouverture démocratique accélérée après la rupture politique de la fin 1988 au Burundi et l'affirmation de mouvements revendicatifs d'importance au Rwanda, à la même époque, modifièrent radicalement le climat politique régional. Entre 1986 et 1990, quelque 600 000 réfugiés ougandais réintègrent leur pays. Pratiquement tous les Zaïrois réfugiés dans les pays limitrophes peuvent rentrer dans leurs provinces d'origine. Les 60 000 nouveaux réfugiés burundais de 1988 sont rapatriés un an après. En fait, seul le problème des réfugiés burundais et rwandais *anciens* restait encore en débat. Et paradoxalement, ce furent les réfugiés rwandais en Ouganda qui s'imposèrent brutalement sur le devant de la scène, alors que des négociations

s'achevaient en août 1990 sous l'égide des organisations internationales. Elles devaient déboucher, à partir de septembre 1990, sur le retour de *tous* les réfugiés rwandais volontaires résidant en Ouganda et ayant été officiellement recensés comme ayants droit par le HCR.

Le retour des réfugiés rwandais

L'attaque du Rwanda le 1er octobre 1990 par les unités de l'APR (Armée patriotique rwandaise) s'émancipant de la NRA marque vraisemblablement un tournant majeur de l'histoire de l'ensemble de la région et de nombreux analystes n'hésitent pas à y voir la première étape d'un plan concerté entre les ambassades anglo-saxonnes et leurs alliés visant à modifier de proche en proche les équilibres politiques de toute l'Afrique des Grands Lacs.

Toutefois, si des enchaînements sont indéniables et si la vision d'une sous-région profondément redessinée animait différents leaders ou mouvements politiques d'opposition dans chacun des pays, il serait anachronique de prendre appui *a posteriori* sur des reconstructions dont les traits essentiels n'étaient même pas intégrés(ables) à l'époque dans les stratégies des acteurs. Ainsi, une fois la surprise (réelle) de l'attaque de Kagitumba passée et ses aléas décantés, le positionnement des forces militaires, politiques et idéologiques en présence s'est effectué avec une rapidité et une efficacité remarquables. En quelques jours, les chances de vaincre des promoteurs de cette action militaire ne sont plus au centre du débat, qui se polarise sur l'impact politique *interne* et la dimension régionale de l'événement.

Les conjurés tutsi de la NRA avaient certes bénéficié de ralliements récents et spectaculaires de personnalités hutu (comme Pasteur Bizimungu) qui élargissaient la base sociale du Front patriotique au-delà des noyaux réfugiés et rendaient crédible un projet politique national. Mais la dimension militaire qui impliquait, pour le moins, des appuis et complicités ougandaises au plus haut niveau autorisait le régime de Kigali à mobiliser la « nation rwandaise » contre une agression « étrangère » caractérisée, à solliciter ses propres appuis militaires extérieurs (belges, zaïrois puis français) et lui permettait de bénéficier du soutien automatique des instances internationales (OUA en premier lieu).

Plus fondamentalement, aussi bien dans les milieux politiques rwandais qu'à l'échelon régional, la question du droit au retour des réfugiés politiques était considérée comme un des aspects relativement mineur de l'enjeu global des populations banyarwanda installées à l'extérieur du territoire. En Ouganda en particulier, un grand nombre de réfugiés s'était intégré dans la communauté banyarwanda de souche et avaient pris la nationalité ougandaise, souvent en modifiant leur nom. Relativement stable depuis les années 1960 (aux environs de 70 000), l'effectif des réfugiés recensés avait été revu à la hausse après l'arrivée au pouvoir de Y. Museveni, avec le retour des « réfugiés refoulés » de 1982-83, pour atteindre un maximum en 1990 : les données du HCR recueillies sur place à l'époque citent le chiffre de 90 000 en 1986, de 118 000 en 1989 (World Refugees Survey) puis 150 000 courant 1990, alors que des opportunités de retour liées à des allocations de terres se précisent. À la fin 1990, les derniers dénombrements effectués par le HCR redescendaient à *82 200 réfugiés ayants droit.*

Par ailleurs, si les événements de 1982 avaient pris de court le gouvernement rwandais lors de la fermeture des frontières à ses propres ressortissants brutalement chassés d'Ouganda, un cadre politique avait progressivement été mis en place pour traiter cette question. En février 1988, le discours du président Habyarimana à Semuto, en Ouganda, était suivi de la création d'un Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais, qui débouchait le 9 février 1989 sur la création de la « Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais » (on notera le maintien du terme d'émigrés que les réfugiés récusent).

Après le dépôt de son premier rapport en mai 1990, la Commission spéciale propose la mise en œuvre de diverses dispositions pratiques, lors de sa troisième réunion tenue en juillet (République rwandaise/République d'Uganda, 1989-90)[4]. Organisé à partir de consultations du HCR, un recensement relativement précis des « ayants droit au statut de réfugié » est achevé en septembre et un Comité d'experts devait déterminer, après l'achèvement de la consultation de l'en-

[4] La dernière réunion s'est tenue les 27-30 juillet 1990 à Kigali avec les représentants du HCR et de l'OUA. Un calendrier d'activité et un programme de travail furent alors établis et mis en œuvre dès cette date.

semble des intéressés en novembre, ceux désirant bénéficier au plus tôt du droit au retour (un peu plus de 40 000 étaient concernés). De même, une délégation de candidats s'apprêtait à venir s'enquérir sur place des conditions d'accueil et de sécurité prévalant au Rwanda...

Si on ajoute à cela le fait que le gouvernement rwandais est alors soumis à des tensions sociales et économiques extrêmement fortes (imposition d'un programme d'ajustement structurel draconien) et que se structure à l'intérieur une opposition politique transcendant les clivages ethniques et traduisant l'aspiration au changement d'une large partie de la population urbaine comme rurale, on peut souligner le caractère opportuniste du choix de la date de cette équipée militaire aux objectifs politiques confus.

Préambules d'une guerre civile

Déconnectés des mouvements sociaux qui renouvelaient la scène politique rwandaise intérieure, craignant de voir leur échapper une large part de leur base naturelle de recrutement prise en charge par les programmes de réinsertion du HCR, inquiets des arrangements en cours de négociation entre les deux présidents ougandais et rwandais, les activistes rwandais issus de l'armée ougandaise jouèrent leur va-tout.

En fait, le choix des dirigeants tutsi du FPR installés en Ouganda en faveur de l'issue militaire et leur volonté de bloquer les processus d'ouvertures politiques internes et externes alors en cours tiennent bien entendu à leur filiation avec la NRA et au leadership *de facto* qu'ils exercent sur le mouvement des réfugiés tutsi grâce au monopole de la maîtrise des armes. Mais ce choix se comprend surtout par l'insatisfaction engendrée par les perspectives de réinsertion aléatoires qui s'offrent à cette même composante militaire. Les principaux leaders du mouvement rebelle semblent avoir été assurés d'accéder à divers postes politiques d'importance. Mais tout laissait penser que les administrations nationales rwandaises dont les recrutements étaient bloqués par le PAS fraîchement signé seraient peu réceptives aux exigences de groupes de réfugiés diplômés bénéficiant souvent de positions enviables au sein de l'administration ougandaise ou encore des représentations locales d'organismes internationaux. De même, il apparaissait certain que les personnels en place à Kigali s'opposeraient à une mainmise clientéliste sur les ministères ou établis-

sements publics concédés à des personnalités du FPR. Le problème se présentait de manière encore plus délicate pour les nombreux militaires de l'APR, alors même que les Forces armées rwandaises se voyaient elles aussi menacées d'ajustement.

A contrario, on comprend mieux pourquoi les éléments les plus favorables à une réintégration pacifique des réfugiés se retrouvaient parmi les élites commerçantes tutsi de l'intérieur et de l'extérieur (vis-à-vis desquelles le président Habyarimana semble s'être fortement engagé au risque de mécontenter sa propre base politique). On rappellera, par exemple, que lors des négociations sur l'application des accords CEPGL de 1985, la question du retour des réfugiés « économiquement indépendants », c'est-à-dire fortunés, avait toujours été considérée comme ne posant aucun problème. Dans cette optique, une symbiose entre la bourgeoisie d'affaire hutu et tutsi de Kigali et les filières du grand commerce transfrontalier, largement contrôlées par la diaspora tutsi, ouvraient des opportunités particulièrement prometteuses pour l'ensemble de la région. Comparée à leur propre perspective, cette position privilégiée pouvait apparaître comme insupportable aux membres de la composante militaire du FPR. Déjà en 1986, du fait de leur origine étrangère au sein de la NRA, ils n'avaient pu, aux lendemains de la victoire de Museveni, monnayer leurs faits d'armes dans la sphère économique comme leurs camarades ougandais, Baganda et Banyankole, et continuaient par nécessité à incarner l'image de révolutionnaires austères et intègres dans un pays où l'enrichissement parallèle dans le secteur privé était banalisé.

L'attitude de la diaspora des réfugiés tutsi vis-à-vis de l'action du FPR « ougandais » est, à cette époque aussi, fort ambiguë. Étroitement déterminée par les enjeux ougando-rwandais, la solution armée du FPR a été comprise comme une manifestation légitime d'exaspération sans pour autant déclencher d'adhésion massive, comme en témoigne la diversité des propos et écrits de ses porte-parole à l'époque[5].

[5] L'existence à cette époque d'une solidarité *stratégique* des diverses communautés expatriées tutsi reste à démontrer (Karabayinga, Kagabo, 1995 : 90). Ce n'est qu'au cours de l'année 1993 que les leaders de la communauté burundaise commenceront à admettre le caractère incontournable du leadership des « Ougandais » et lieront vraiment leur destin à celui du FPR. Les divisions entre « Ougandais » et « Burundais » se manifesteront ensuite dès la prise du pouvoir en juillet 1994 et se traduisirent par une large marginalisation des seconds.

Le programme en huit points diffusé en octobre 1990 ne pouvait susciter d'oppositions ou de démarcations :

– consolidation de l'unité nationale ;

– instauration de procédures et d'institutions démocratiques ;

– édification d'une économie nationale dynamique ;

– lutte contre la corruption, la mauvaise gestion des biens publics et les abus de pouvoir ;

– droit inconditionnel des réfugiés à rentrer dans leur pays ;

– politique sociale renforcée dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des transports, etc.

– droit à la sécurité et organisation du peuple pour y participer ;

– coopération économique régionale accrue.

Ces thèmes, déjà largement débattus à l'intérieur du Rwanda, ne faisaient guère preuve d'originalité et ne permettaient pas de situer clairement le FPR dans les enjeux politiques rwandais (sauf le point relatif au rééquilibrage ethnique de l'armée). C'est donc essentiellement sur la base de la composition sociale des troupes du FPR et la stratégie de lutte armée préconisée, que ses positions pouvaient être appréciées (Guichaoua, 1992). Pour autant, bien que très isolé après son offensive infructueuse et coûteuse en vies, le FPR peut compter sur un encadrement aguerri dans la guérilla et familier des choses militaires ; il bénéficie en Ouganda d'une base arrière sûre et d'approvisionnements adéquats. Inscrivant par nécessité ses objectifs dans le moyen ou le long terme, la possibilité dont il dispose de peser sur les enjeux nationaux (rwandais et ougandais) et régionaux lui laisse une marge de manœuvre suffisante lui permettant de jouer alternativement du politique et du militaire en fonction de l'évolution du rapport de force au sein du camp adverse.

Toutefois, la nécessité d'un renforcement s'impose à lui. Le jeu rwandais lui étant partiellement fermé, le FPR va engager un important travail de mobilisation politique dans les communautés rwandaises expatriées de l'ensemble de la région. En Tanzanie et au Zaïre, les thèses du FPR ne semblent guère avoir mobilisé les réfugiés dans un premier temps (le souhait de ne pas compromettre les cohabitations locales déjà délicates a joué un grand rôle). Ce relatif désengagement évoluera cependant assez vite avec l'avènement au Zaïre du multipartisme et les pressions des nouveaux partis pour exclure les ressor-

tissants rwandophones du débat politique national. Le clivage hutu-tutsi, jusque là sans portée politique, sera lui-même instrumentalisé dans les jeux d'alliance extrêmement complexes que connaîtra l'ensemble du Kivu. La situation est sensiblement différente au Burundi où, dans la capitale, les résidents d'origine rwandaise, estimant pour la plupart avoir tout à craindre de la politique d'ouverture démocratique des gouvernements d'Adrien Sibomana, s'impliquent fortement dans les débats politiques internes et cherchent ouvertement des appuis au sein de l'armée. Mais ce n'est qu'à partir de 1993 que l'enrôlement des jeunes réfugiés tutsi dans le FPR prendra vraiment de l'importance.

Le bilan de cette stratégie militaire des réfugiés tutsi rwandais, pour imposer le droit au retour, peut donc être résumé ainsi :

1) Après une phase de raidissement du régime Habyarimana (arbitraire politique vis-à-vis de tous les opposants présumés, exactions et massacres anti-tutsi), le Rwanda amorce au cours de l'année 1991 diverses ouvertures : banalisation de la délivrance des passeports, abolition du système des quotas ethniques scolaires et professionnels en novembre 1990, appel à la concertation de tous les partis sur les revendications politiques du FPR, mise en place progressive d'un nouveau contexte juridique avec la loi d'amnistie de décembre 1991 et libérations massives de février 1992, relance de la politique de réinstallation de réfugiés (identification de sites et annonce de la mise sur pied d'un organisme officiel chargé du retour des réfugiés).

Sur la base de ces divers engagements, le président Habyarimana estime avoir fait tout ce qui est de son ressort ; il considère l'« ennemi défait », la question ethnique dépassée et celle des « vrais réfugiés » réglée, puisque chacun d'entre eux pourra bénéficier à l'avenir d'une des trois solutions envisagées par la déclaration de Dar-es-Salaam sur les « solutions durables au problème des réfugiés rwandais ». Celle-ci, adoptée à la suite du sommet du 19 février 1991, réunissant les chefs d'État du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie, le Premier ministre zaïrois, le secrétaire général de l'OUA et le directeur des Relations extérieures du HCR, portait sur les points suivants :

– la « solution idéale », c'est-à-dire le droit au retour, qui s'appliquera désormais à tous les réfugiés recensés qui le souhaiteront en fonction de la capacité d'accueil et des moyens qui pourront être dégagés grâce

à la « communauté internationale » (c'est-à-dire concrètement au rythme des financements extérieurs) ;

– l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil ou

– l'établissement dans les pays d'accueil qui voudront l'accepter avec maintien des liens avec « le pays d'origine ». Dans le cas contraire, l'installation dans un pays tiers s'imposerait.

La limite de ce retour à la paix négocié par les pays de la région est que le climat politique intérieur dégradé ne permet guère aux autorités en place, disqualifiées par leur partialité ou leurs exactions, une mise en œuvre dans un climat de confiance de ces dispositions et que le FPR se situe désormais dans une attitude d'opposition radicale au régime Habyarimana.

2) La crise rwandaise pèse désormais sur l'ensemble des relations entre les pays riverains des Grands Lacs et le dossier des réfugiés, soumis en permanence aux manœuvres des éléments les plus extrémistes de chaque équipe au pouvoir, influence tous les autres. Des solidarités étroites ont été réactivées entre les composantes ethniques au Burundi et au Rwanda. Chacune disposant d'éléments intéressés à une déstabilisation politique du pays voisin.

En 1991, des citoyens rwandais seront impliqués dans les troubles larvés que connaissent les provinces du nord du Burundi (Muyinga, Cibitoke) et les responsables du Palipehutu (Parti de la libération du peuple hutu) bénéficient de soutiens ouverts à Kigali « pour reprendre le pays que les Tutsi ont arraché [aux Hutu] depuis plus de 400 ans » (*Kangura*, n° 30, janvier 1992, p. 9). À l'opposé, à Bujumbura, on assiste à une recrudescence de l'activisme politique parmi les réfugiés rwandais qui soutiennent les éléments tutsi les plus radicaux de l'armée et de la Fonction publique.

L'intervention politique des réfugiés est alors explosive des deux côtés de la Kanyaru car il ne s'agit plus, dans les deux cas, d'assurer le droit au retour des réfugiés mais de renverser parallèlement par des voies militaires les pouvoirs en place. Plus grave encore, la situation de l'ensemble des populations migrantes de la région est désormais délibérément mise en jeu – impôts, enrôlements, chantages, provocations – par des minorités d'activistes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, dans un climat régional où les questions d'identité et

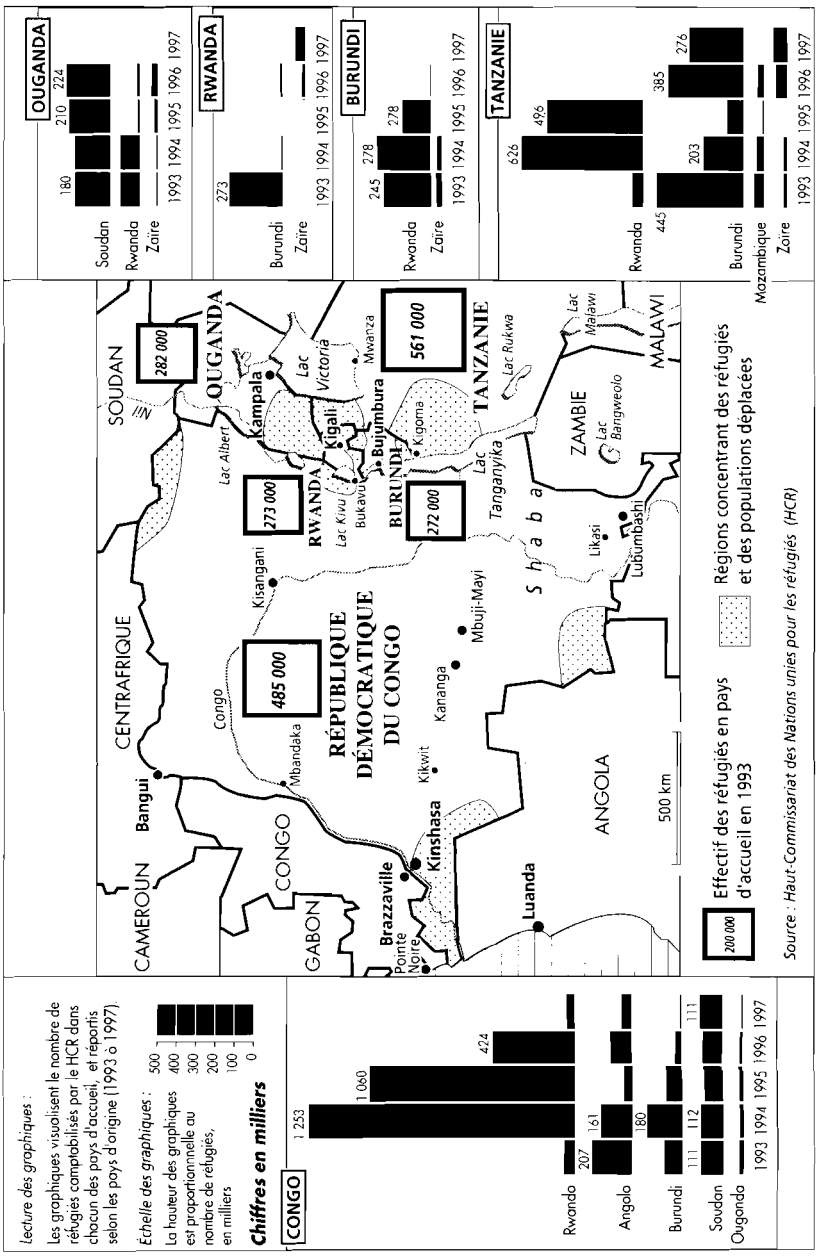

Cartographie: A. Le Fur, AFDEC.

Figure 2
Les réfugiés d'Afrique centrale

d'appartenance nationales sont traditionnellement propices aux exploitations partisanes.

Les motivations et objectifs des uns et des autres ne peuvent, bien entendu, être amalgamés, mais aucun acteur politique ne peut ignorer dans ce contexte régional les incidences potentielles du recours à ces formes de mobilisation politiques à hauts risques auxquelles les gouvernements ou certaines composantes politiques recourent pour leur propre compte lorsque des problèmes internes insolubles poussent à la globalisation ou à la fuite en avant.

Chaque fois, on peut identifier de manière certaine deux types de « perdants ». Les premiers sont les populations banyarwanda expatriées dont la légitimité de l'installation est, depuis les Indépendances, épisodiquement contestée au Zaïre, en Ouganda, voire en Tanzanie. De ce point de vue, de manière structurelle, la position du gouvernement rwandais (quel qu'il soit) est délicate car il ne peut être en mauvais termes, en même temps, avec ses trois grands voisins, ni mécontenter durablement l'un ou l'autre, ceux-ci disposant avec les populations banyarwanda qu'ils hébergent d'un moyen de pression redoutable : « mais au-delà de ce problème [des réfugiés], force est de constater que la menace qui pèse sur les Rwandophones en général dans les pays voisins fait craindre dans l'avenir des expulsions massives susceptibles de compromettre dangereusement l'avenir du pays » (Commission spéciale, note du 10 sept. 1991). Les seconds sont les militants des divers mouvements démocratiques exposés systématiquement et préventivement à la panoplie habituelle des mesures répressives de la part d'appareils militaires peu regardants sur les moyens, lorsqu'il s'agit de défendre des positions de pouvoir monopolisées par quelques groupes.

1993-1997 : « The Scramble »

À partir de 1993, l'exacerbation des tensions nationales et leur articulation régionale entraînent toute l'Afrique des Grands Lacs dans un véritable tourbillon de violence (figure 2). Le coût humain se chiffre en millions de victimes qu'il serait d'ailleurs vain de vouloir dénombrer, sans oublier les traumatismes des rescapés et les séquelles

durables dans les comportements collectifs et individuels. On assiste dans le même mouvement à une restructuration de la carte politique de cette partie de l'Afrique sans pour autant que soit réglée d'une manière satisfaisante ou durable la question des populations dont l'appartenance nationale ou la légitimité de l'implantation étaient contestées. Quatre crises d'inégale importance peuvent être retenues.

La première se déclenche au Nord-Kivu où, après le 20 mars 1993, selon les rapports d'ONG comme Oxfam et Caritas Belgique, environ 7 000 personnes sont tuées dans les zones de Walikale, Masisi et Rutshuru. Ces mêmes rapports évaluent à 250 000 le nombre de déplacés éparpillés dans les montagnes et villages abandonnés. Les massacres sont perpétrés par des groupes extrémistes hunde et nyanga bénéficiant souvent de l'appui des gendarmes et visant les populations rwandophones, Hutu et Tutsi confondus, dont l'appartenance nationale avait été âprement débattue lors de la préparation de la Conférence nationale souveraine de la fin 1991, avant que d'être tranchée négativement par la Commission de vérification des pouvoirs à Kinshasa. Vers la mi-juin et au début juillet 1993, surtout dans la zone de Rutshuru, les Banyarwanda organisent des milices d'autodéfense et ripostent en brûlant les maisons et tuant des paysans hunde[6]. Les massacres au Nord-Kivu relèvent explicitement d'un plan minutieusement exécuté. Ils s'inscrivent dans une stratégie des formations politiques liées à la Présidence, visant à attiser les tensions afin de justifier l'intervention de l'armée dans une région irrédentiste et de reprendre l'initiative en période de campagne présidentielle. Pour les autorités régionales de Goma, il importe de renforcer leur assise et de souder la coalition nande, hunde et nyanga dont le poids démographique n'est pas supérieur à celui des populations rwandophones. Enfin à l'échelon local, le maintien en fonction des chefs coutumiers et de leurs prérogatives est l'enjeu central. Au cours des mois suivants, les acteurs de la société civile se consacrèrent au rétablissement de la paix et réussirent à convaincre la plupart des déplacés de se réinstaller. Le climat

[6] Schématiquement, selon un rapport de l'Église catholique, la région du Nord-Kivu compterait alors plus de trois millions d'habitants divisés en 40 % de Nande, 40 % de Hutu, 10 % de Tutsi, 4 % de Nyanga, 3 % de Hunde, 3 % d'autres. Cf. Rapport de Monseigneur Ngabu, « Situation qui prévaut dans le diocèse autour des massacres dans les zones de Walikale et Masisi », 11 mai 1993.

n'en reste pas moins extrêmement tendu et les logiques d'autodéfense au sein des diverses communautés se confortent (Tegera, 1995).

La seconde crise survient au Burundi qui connaît en juin 1993 un changement politique majeur, suite à l'organisation des premières élections démocratiques. On assista dès la victoire du président Melchior Ndadaye au retour progressif des réfugiés de 1972, qui attendaient des nouvelles autorités un règlement durable de leur situation. L'assassinat du nouveau Président le 21 octobre de la même année et ses diverses suites jusqu'à la fin du « putsch rampant », le 25 juillet 1996, qui voit la réinstallation au pouvoir de son prédécesseur, le major Pierre Buyoya, allaient conduire à de nombreux massacres et, en diverses vagues, plus de 600 000 Burundais vont trouver refuge à l'étranger. Dans un premier temps, selon les régions et les initiateurs des massacres, les réfugiés pouvaient être hutu ou tutsi. Depuis l'épuration ethnique de la capitale en mars-juin 1995, puis le retour au pouvoir effectif de l'armée, la quasi totalité d'entre eux est hutu. Ceux installés au Rwanda devront ensuite trouver une nouvelle terre d'asile en Tanzanie ou au Zaïre lors de la prise du pouvoir par le FPR en 1994. Parallèlement, on dénombre des centaines de milliers de déplacés et dispersés à l'intérieur du pays. Dans une première période, il s'agit de paysans tutsi se réfugiant dans les centres urbains sous la protection de l'armée, puis, à partir de 1996, l'armée mettra en œuvre une stratégie radicale de regroupement des paysans hutu dans des camps contrôlés par l'armée, afin d'isoler la guérilla. Malgré la censure sur les effectifs et les conditions de vie imposées à ces populations, divers décomptes étrangers avancent des effectifs compris entre 500 et 800 000 personnes. Depuis 1993, les victimes de la guerre civile et de la « pacification » se comptent par dizaines de milliers.

La troisième crise, de loin la plus grave, est l'aboutissement de la guerre civile rwandaise. Après avoir généré près d'un million de déplacés du fait des attaques répétées du FPR dans les préfectures du Nord, qui furent rassemblés dans des camps autour de Kigali et connu d'importants massacres antitutsi organisés par les autorités dans plusieurs régions du pays, la guerre civile déboucha en avril 1994 sur le génocide des populations tutsi de l'intérieur, la victoire militaire du FPR et l'installation de plus de deux millions de réfugiés hutu dans les pays riverains, principalement au Kivu et en Tanzanie.

Le dénouement du conflit rwandais va ensuite enclencher des flux de populations intenses et complexes de deux types. Les plus importants concernent les réfugiés hutu : quelque 500 000 à 600 000, en Tanzanie, sont regroupés en camps, étroitement encadrés par les autorités de leurs communes d'origine et par celles du pays d'accueil ; entre 1,6 et deux millions s'installent au Kivu, la plupart hébergés dans d'immenses camps ; aussi bien en milieu rural qu'urbain, les populations locales sont submergées ; enfin, au Burundi, les camps en accueillent en 1994 jusqu'à 200 000 ; les autres vivent en symbiose avec les populations des communes « monoethniques » du nord. Une grande mobilité prévaut ensuite de pays à pays, en fonction de l'évolution des contextes politiques burundais et zaïrois.

Les autres flux, plus diffus et étalés dans le temps, concernent les mouvements de populations rwandophones, essentiellement tutsi, vers le Rwanda, provenant des divers pays de la région ainsi que l'installation d'Ougandais. Entamé dès juin 1994, au fur et à mesure de la conquête par le FPR, ce mouvement d'occupation des biens vacants connaîtra son apogée en juillet et août, lorsqu'il s'agira de loger les nouvelles élites militaires et administratives dans les centres urbains. Le FPR incitera ensuite toutes les populations rwandophones sympathisantes à venir s'installer dans le pays. Des chiffres variant de 600 000 à un million de *returnees* ont été avancés selon les ministères en 1995[7]. Les préfectures de l'est ont ainsi été proprement colonisées par de nouveaux arrivants et les autorités se sont attachées à renforcer sur l'ensemble du territoire et, en particulier dans les provinces quasi monoethniques du Nord-Ouest, des implantations de *returnees* tutsi pouvant servir de relais à l'administration dans des communes ouvertement hostiles.

La quatrième crise se noue dans un premier temps autour de la question des Banyamulenge, Tutsi rwandophones zaïrois, de la région d'Uvira au Sud-Kivu, installés pour certains depuis la fin du XVIIIe siècle. Dès 1995, l'ensemble du Kivu voit se reconstituer, à partir des camps de réfugiés et quasiment sous financement inter-

[7] Le major Wilson Rutayisire, directeur de l'ORINFOR, avance quant à lui, dans une note interne en date du 23 octobre 1997, le chiffre de « one million and more 1959's Rwandese returnees » !

national (indirectement *via* l'aide humanitaire, mais aussi grâce aux trafics d'armes), l'appareil de guerre de l'ancien régime rwandais. Au milieu de l'année, les populations rwandophones tutsi du Sud-Kivu puis, au début 1996, celle du Nord-Kivu (Masisi) furent victimes d'attaques s'intégrant dans une stratégie de consolidation d'un « Hutuland » servant de base arrière à des opérations militaires en territoire rwandais. Las des tergiversations des organisations internationales incapables d'imposer un contrôle des camps et du double jeu des autorités zaïroises, faisant alterner les menaces d'expulsion des réfugiés et le soutien explicite aux militaires et miliciens hutu, les recrues banyamulenge du FPR, puis des unités de l'armée rwandaise, attaquèrent les camps de réfugiés du Sud-Kivu, en octobre 1996. Après avoir installé à la tête du mouvement d'anciens rebelles antimobutistes, ces forces, rejointes par des troupes burundaises et ougandaises, nettoyèrent en quelques semaines leurs frontières respectives, de Kalémié à Beni, des opposants et réfugiés hutu. L'offensive gagna ensuite l'ensemble du Zaïre jusqu'à la prise de Kinshasa par l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila, le 17 mai 1997. Elle s'accompagna de l'anéantissement progressif de la plupart des rescapés rwandais qui n'avaient pas fait le choix du retour : combattants aux côtés des FAZ en déroute accompagnés de dizaines de milliers de civils (entre 220 et 240 000 sont « portés manquants » dans les décomptes du HCR).

Parallèlement, la Tanzanie estima ne pas devoir être en reste et vida brutalement, à la fin 1996, la totalité des camps de réfugiés rwandais hutu ; elle expulsa dans le même temps de nombreux réfugiés tutsi anciens, jugés eux aussi indésirables. De même, le nouveau pouvoir burundais en profita pour éliminer les bases de la guérilla installées le long de la frontière zaïroise et expulsa sans ménagement vers le Rwanda plus de 100 000 réfugiés installés dans le nord du pays. Après avoir amorcé un processus similaire de renvoi des réfugiés burundais et constatant les nombreux massacres dont ils étaient victimes une fois livrés aux militaires burundais aux frontières zaïroises ou tanzaniennes, la Tanzanie conserva cependant l'essentiel des réfugiés burundais installés chez elle et récupéra dans la province de Kigoma ceux qui échappèrent au ratissage de l'armée burundaise mené en territoire zaïrois (depuis août 1997, elle héberge quelque 230 000 réfugiés burundais).

Les enjeux actuels [8]

La normalisation politique profonde et dramatique pour des millions d'individus, qui s'est établie depuis la mi-1997, met un terme à une demi-douzaine d'années de troubles et voit l'instauration de régimes militaires qui s'installent dans la longue durée, même si chacun apparaît confronté à des risques et contradictions majeurs.

La solidité apparente des actuels pouvoirs au Rwanda et au Burundi et la fragilité évidente du régime congolais font de la région des Grands Lacs une zone d'instabilité durable. En effet, au-delà des incertitudes qui pèsent sur la capacité des nouveaux pouvoirs à reconstruire des économies viables, à faire reconnaître leur légitimité à l'ensemble de leurs ressortissants et à établir des relations pacifiques entre les différents États de la région, la plupart des questions à l'origine des conflits récents ne connaissent pas d'issues satisfaisantes ou faisant l'accord des parties concernées. Les ordres sécuritaires en place réduisent la manifestation des tensions à un niveau supportable pour les observateurs extérieurs, sans que des solutions durables ou des visions du futur clairement énoncées n'apparaissent. Cette conclusion ne retiendra donc que quelques points forts mis en exergue par les événements récents et qui correspondent à des enjeux qu'il faudra bien à un moment ou un autre surmonter.

La question des réfugiés

Les différents drames consommés ont crûment démontré les faibles performances de l'intervention humanitaire internationale au regard, par exemple, des résolutions de la Conférence de Bujumbura de février 1995, organisée sous les auspices de l'OUA et du HCR, qui avait réaffirmé avec force le principe du droit au rapatriement volontaire et l'exigence pour les États d'organiser l'accueil des réfugiés de retour dans la dignité et la sécurité. Si les structures ont leur part de responsabilité (en particulier le HCR lors de la gestion de la crise zaïroise au regard des engagements ci-dessus), nous retiendrons surtout qu'elles

[8] Précisons que ce texte a été rédigé au printemps 1998.

ont été soumises à des calculs politiques d'un cynisme rare. Les millions de réfugiés, déplacés, regroupés, dispersés de la région ont inauguré de nouvelles règles du jeu international et régional, qui les privent de tout droit à protection, aussi bien du simple point de vue de la survie que de la sécurité. L'impuissance passée ou présente des instances compétentes de la communauté internationale à faire la lumière, à qualifier et à juger de manière appropriée l'ensemble des crimes commis au cours de la décennie, laisse penser que le cycle de l'impunité qui nourrit les violences depuis les Indépendances ne sera pas brisé. De même, l'attitude complaisante des appareils judiciaires nationaux, à l'égard des crimes imputables aux nouvelles forces au pouvoir, conforte ces doutes.

À bien des égards, les renoncements majeurs dans le domaine du droit et de la pratique humanitaires peuvent être considérés désormais comme faisant jurisprudence et rendent quelque peu dérisoires les nécessaires évolutions des conventions internationales sur le statut des réfugiés, sans parler des débats sur le respect des multiples accords signés par les divers États et forces politiques de la région, censés définir des « solutions durables à la question des réfugiés ». À l'intérieur des pays (conditions de réinstallation, récupération des biens) comme à l'extérieur (délivrance de documents d'identité par les ambassades, par exemple), un arbitraire total prévaut. Il laisse se multiplier les cas de contentieux majeurs qui deviendront insolubles.

La reconstitution de foyers de guérilla dans les semaines qui suivirent l'installation du nouveau régime congolais (dans le Kivu montagneux face au Rwanda ou dans la région de Kigoma face au Burundi et au Congo-Kinshasa), tout comme l'opposition armée au Burundi, ne mettent certes pas en danger les pouvoirs en place, mais elles entretiennent des climats de tensions internes et externes. L'insécurité dans les préfectures de Gisenyi, de Ruhengeri, de Kibuye et de Gitarama, au Rwanda, s'en nourrit, alors que la répression brutale de l'APR envers les populations civiles suscite des vocations nombreuses de nouveaux « résistants » à l'intérieur.

Les politiques de reconstruction nationale

Nous nous limiterons ici, pour le Burundi et le Rwanda, à quelques remarques relatives à l'avenir d'agricultures désormais totalement désarticulées et qui devront nécessairement être restructurées. La

première tient au fait que l'outil agricole, qui faisait de cette région une exception africaine et autorisait ces densités asiatiques, est partiellement brisé. Il est brisé au niveau des producteurs – tués, déplacés, sinistrés par millions –, à celui de la connaissance intime des terroirs et de la maîtrise des savoir-faire et des variétés locales qui permettaient les rendements élevés.

Au Burundi, la stratégie qui a été retenue par les autorités putschistes de juillet 1996 pour éradiquer la rébellion est celle de la terre brûlée, assez similaire à la « pacification » de l' Algérie en 1958, avec les camps de regroupement pour affronter l'insurrection du FLN. Elle produit des effets militaires assurés à un prix extrêmement élevé et compromet durablement la volonté même de reprendre le travail agricole. Le paradoxe de l'actuel gouvernement est que son installation durable suppose que soit compromise la fameuse *résilience* de l'agriculture paysanne qui impressionnait tant les économistes des agences de coopération au cours des années de forte déstabilisation politique de 1993-96 !

Au Rwanda, les retours massifs de novembre 1996 ont fortement perturbé la relance agricole qui s'ébauchait ; les problèmes de réinstallation, les litiges fonciers pendants, l'insuffisance ou la non-disponibilité de la main-d'œuvre masculine (mortalité, absence, emprisonnement) et le nombre de bouches à nourrir créent des situations alimentaires extrêmement critiques dans plusieurs préfectures.

Plus fondamentalement, dans les deux pays, les fantasmes technocratiques développés par le parti unique UPRONA (Unité, progrès, nation), à la fin des années 1970, et par quelques ministres rwandais au milieu des années 1980 (dans le droit fil des approches de l'ex-administration coloniale) refleurissent au travers d'un discours fortement marqué de préoccupations sécuritaires : intrants modernes, nouvelles techniques culturales, mécanisation et, pièce maîtresse du dispositif pour les élites urbaines, réforme foncière et villagisation. Outre le fait que jamais les exploitations dites modernes, mises en place par les multiples projets de coopération, n'ont été capables d'atteindre des niveaux d'intensification similaires à ceux de l'agriculture paysanne, il est impensable aujourd'hui de créer *ex nihilo* une agriculture rentable sur la base d'intrants modernes importés. Il est inimaginable, de même, de créer dans l'industrie et les services un nombre significatif d'emplois alternatifs qui occuperaient des paysans massivement exclus de l'accès à la terre et du travail agricole, du fait

de l'introduction de technologies « modernes ». On ne voit pas non plus d'où viendraient les capitaux qui conforteraient enfin une agriculture vivrière prospère, alors même que cela n'a jamais pu être mis en pratique par les régimes ruralistes précédents au cours des périodes économiques fastes des années 1976-85, et ceci dans un contexte politique où les élites urbaines manifestent une distance sociale et un désintérêt vis-à-vis des producteurs de la terre, comme cela ne s'est jamais vu dans l'histoire des deux pays.

Au Congo-Zaïre, la reconstruction se joue en premier lieu sur la confiance des investisseurs internationaux qui accepteront ou non de réhabiliter l'appareil productif minier et les infrastructures économiques et sociales de base. Le retour de la confiance dépend lui-même de la capacité du pouvoir central à établir des règles du jeu économique et politique, qui garantiraient à la fois que les ressources dégagées par ces investissements profitent aux ressortissants des régions concernées et financent parallèlement un appareil d'État central assaini, représentatif et fonctionnel.

Les recompositions régionales

La région des Grands Lacs a vécu. Les deux pays qui la soutenaient ne disposent plus des moyens justifiant une polarisation économique régionale volontariste. Le Rwanda est devenu, en 1996, le pays le plus pauvre du monde en terme de PNB par habitant (80 $) et sera vraisemblablement rejoint par le Burundi. Il a, dans un premier temps et par nécessité, accepté un parrainage qui l'a fait basculer dans l'orbite de la communauté économique de l'Afrique de l'est. Ce choix n'est pertinent et profitable, pour lui-même comme pour l'Ouganda, que s'il peut servir de base de transit, de prestations de services pour la mise en valeur d'autres richesses, que sa seule main-d'œuvre agricole, à l'étroit dans un espace surpeuplé, ne peut garantir. Il est difficile aujourd'hui d'envisager que le Rwanda bénéficiera de la part du Congo-Zaïre, au titre de remerciement pour sa solidarité combattante, de contreparties bien supérieures à celles qu'il maintient en Ouganda (présence forte au sein de l'appareil militaire, installation de ressortissants dans le grand commerce). En particulier, l'obligation de rapatrier du Kivu la plupart des milliers de militaires et cadres rwandais venus conforter la victoire des forces de l'AFDL confrontés à une hostilité marquée des populations et la résurgence d'une guérilla anti-

tutsi multiforme au Nord-Kivu, débouche sur de nouvelles interventions militaires.

Le Burundi est actuellement dans une position en retrait du fait de l'embargo (allégé) et des incertitudes de sa stabilisation politique, mais ne peut échapper aux implications de la nouvelle donne régionale. Il essaie donc de peser au mieux de ses intérêts sur les solidarités nécessaires de ses voisins rwandais et congolais, mais aussi sur leurs divisions. Toutefois en misant presqu'exclusivement sur une issue politique interne, il conserve paradoxalement des marges de manœuvre plus grandes.

D'une manière générale, le jeu diplomatique régional demeure très ouvert, chaque pays étant avant tout préoccupé par ses propres contraintes immédiates. Bien des événements fortuits, comme il s'en est produit en grand nombre au cours des années passées, peuvent faire basculer des équilibres internes aléatoires, reposant plus sur quelques individus ou des cercles restreints au sein d'appareils militaires, que sur des forces sociales organisées et représentatives. Des relances économiques durables et d'ampleur significative supposent des garanties politiques et sociales que seuls des États de droit peuvent offrir. Les économies de guerre actuelles confortent des groupes au pouvoir, mais ne sont pas reproductibles sur le long terme dans des pays aussi fortement dépendants en termes d'endettement, ainsi que pour leurs approvisionnements vitaux.

Les questions de coopération régionale demeurées sans solutions viables depuis la période coloniale et qui touchent aux flux de population, des capitaux et des productions, imposent des relations étroites entre tous les grands pays riverains des Grands Lacs. Assurément, le débat sur le tropisme à l'est ou le tropisme à l'ouest est désormais dépassé ; l'Afrique centrale ne peut laisser perdurer un ventre mou porteur de déstabilisation. Seul un recentrage concerté est envisageable et l'Ouganda en sera nécessairement l'élément moteur à condition que le « nouveau » Congo et la Tanzanie acceptent de voir se consolider un pôle de développement qui dynamiserait (et émanciperait) aussi leurs provinces excentrées. Sans un tel saut qualitatif qui consiste à reconnaître enfin l'équilibre des dépendances, on verra resurgir inévitablement des menaces aussi graves pour la paix régionale que celles du président Bizimungu qui n'avait pas hésité en septembre 1996 à ressortir des cartes sur les frontières dites du Rwanda ancien.

Bibliographie

Bacamurwanko (L.), 1981 — *Les migrations inter-régionales, leur ampleur et leurs incidences au Burundi*, Université du Burundi, Bujumbura, 103 p.

Belshaw (D.G.R.), 1963 — Resettlement Schemes for Rwanda Refugees in Uganda, *East African Geographical Review*, 1 : 46-48.

Betts (T.F.), 1981 — « Case study n° 4 : Rwandese (Tutsi) Refugees in Tanzania 1959-1980 » in *Spontaneous Settlement of Rural Refugees in Africa : Research Project, Part II : Tanzania*, Londres.

BIT, 1959 — Les migrations internationales 1945-1957, *Études et documents*, 54, Genève, 462 p.

Böhning (W.R.), 1984 — *Séminaire conjoint CEPGL/BIT relatif à la libre circulation des personnes*, Gisenyi, Rwanda, 5-7 septembre 1984, BIT, Genève, 28 p. et 20 p.

Botte (R.), 1985 — Rwanda and Burundi (1889-1930) : Chronology of a slow Assassination, *International Journal of African Historical Studies*, 18-1 ; 18-2.

Chrétien (J.-P.), Mworoha (E.), 1980 — « Les migrations du XXe siècle en Afrique Orientale. Le cas de l'émigration des Banyarwanda et des Barundi vers l'Uganda », in *Les migrations internationales de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, CNRS : 643-680.

Collectif, 1974 — Le problème de la domination étatique au Rwanda. Histoire et économie, *Cahiers d'études africaines*, numéro spécial, 53, XIV, 1, 191 p.

Cornet (A.), 1996 — Histoire d'une famine : Rwanda 1927=1930. Crise alimentaire entre tradition et modernité, *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, 13, Centre d'Histoire de l'Afrique, Louvain-la-Neuve, 156 p.

Gatanazi (A.), 1973 — L'émigration et sa place dans l'évolution de l'équilibre démo-économique et social au Rwanda, *Carrefour d'Afrique*, 12.

Guichaoua (A.), 1982 — « La mobilité rurale en Afrique des Hautes Terres centrales surpeuplées : le cas du Burundi », in Gaude J., (éd.), *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, BIT, Genève : 103-164.

Guichaoua (A.), 1987 — *Les flux migratoires dans les pays limitrophes de la CEPGL dans l'optique de l'application de la Convention sur la libre circulation des personnes*, BIT/CEPGL, Addis-Abeba.

Guichaoua (A.), 1989 — *Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale*, tome 1 : « *L'ordre paysan des Hautes terres centrales* », BIT, Genève/L'Harmattan, Paris, 246 p.

Guichaoua (A.), 1992 — *Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des Grands Lacs*, Genève, HCR, 56 p.

Guichaoua (A.), Kabamba (B.), 1995 — « Vers deux générations de réfugiés rwandais ? », in Guichaoua A., (ed.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Karthala, 2e éd. : 338-357.

Kabamba (B.), 1997 —
Les Banyarwanda du Sud-Kivu : les Banyamulenge, *Revue Nouvelle*, Bruxelles, janvier : 7-15.

Kajiga (G.), 1956 —
Cette immigration séculaire des Ruandais au Congo, *Bulletin trimestriel*, Centre d'études des problèmes sociaux indigènes, 32 : 5-64.

Karabayinga (T.), Kagabo (J.), 1995 —
Les réfugiés, de l'exil au retour armé, *Les Temps Modernes*, Gallimard, 480, janvier-février : 63-90.

Kayiramirwa (F.), 1976 —
L'émigration du Ruanda-Urundi pendant les dix premières années de l'administration belge 1923-1933, mémoire UCL, Louvain, 120 p.

Mathias (M.L.A.), 1952 —
L'émigration du Ruanda-Urundi vers l'Uganda, *Bulletin des Séances de l'IRCB*, Bruxelles, 22, 4 : 1015-1022.

Médecins sans frontières, 1995 —
Populations en danger 1995, Paris, La Découverte.

Murara (J.), 1982 —
La population étrangère au Burundi, Université du Burundi, Bujumbura, 171 p.

Ndagijimana (F.), 1990 —
L'Afrique face à ses défis : le problème des réfugiés rwandais. Contribution à la recherche d'une solution définitive, Genève, Ed. Arunga.

République rwandaise, Présidence de la République, Commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais, 1990 —
Le Rwanda et le problème de ses réfugiés. Contexte historique, analyse et voies de solution, Kigali, 157 p.

Revue *Dialogue* —
« Les réfugiés rwandais en Afrique centrale », 191, juin-juillet 1996 ; « La "guerre" de Masisi », 192, août-septembre 1996 ; « Les oubliés de l'Afrique des Grands Lacs », 196, février 1997 ; « Les réfugiés rwandais : le drame persiste », 198, mai-juin 1997.

Tegera (A.), 1995 —
« La réconciliation communautaire, le cas des massacres au Nord-Kivu », in Guichaoua A., (ed.), *Les crises politiques..., op. cit.* : 395-402.

UNRISD, 1985 —
Refugees and Pioneers, History and Field Study of a Burundian Settlement in Tanzania, Geneva, 144 p.

US Committee for Refugees, 1983 —
Refugees in Uganda and Rwanda : The Banyarwandan Tragedy, Washington DC.

Watson (C.), 1991 —
« Exile from Rwanda : Background to an Invasion », *Issue Paper*, The US Committee for Refugees, 20 p.

Quelle recherche pour l'urgence ?

Les réfugiés du Liberia et de Sierra Leone en Guinée forestière (1990-1996)*

Wim Van Damme
Médecin

Entre 1990 et 1995, quelque 500 000 réfugiés du Liberia et de Sierra Leone arrivèrent en Guinée. Venus par vagues successives, ils s'installèrent principalement dans les zones où vivaient des populations de même ethnie (figure 1). Dans cet article, nous décrivons ces différentes vagues de réfugiés, comment s'est faite leur installation et l'assistance médicale dont ils ont bénéficié. Tout d'abord, entre janvier 1990 et avril 1991, il y eut quatre importantes vagues de réfugiés, soit environ 350 000 personnes qui représentaient les « premiers arrivants ». Par la suite et jusqu'à la fin de 1992, ce fut une période de relative accalmie. Puis, jusqu'en 1995, plusieurs petites vagues de réfugiés continuèrent à arriver en Guinée, soit environ 150 000 « derniers arrivants ».

Ce résumé des événements est trop succinct pour être vraiment précis. Tout d'abord, les vagues se sont échelonnées et chevauchées dans le temps. Chaque grande vague se traduisait par une venue soudaine de groupes importants pendant quelques semaines, suivie d'arrivées plus faibles qui s'étalaient sur plusieurs mois jusqu'à l'afflux suivant. Ensuite, ceux qui formaient ces flux ne provenaient pas d'un même lieu ; leurs origines géographiques pouvaient être multiples. Par exemple, la plupart des réfugiés de la troisième vague provenaient du comté de Loffa au Liberia et s'installèrent en grand nombre sur

* Cet article a été traduit de l'anglais par Paulette Géraud.

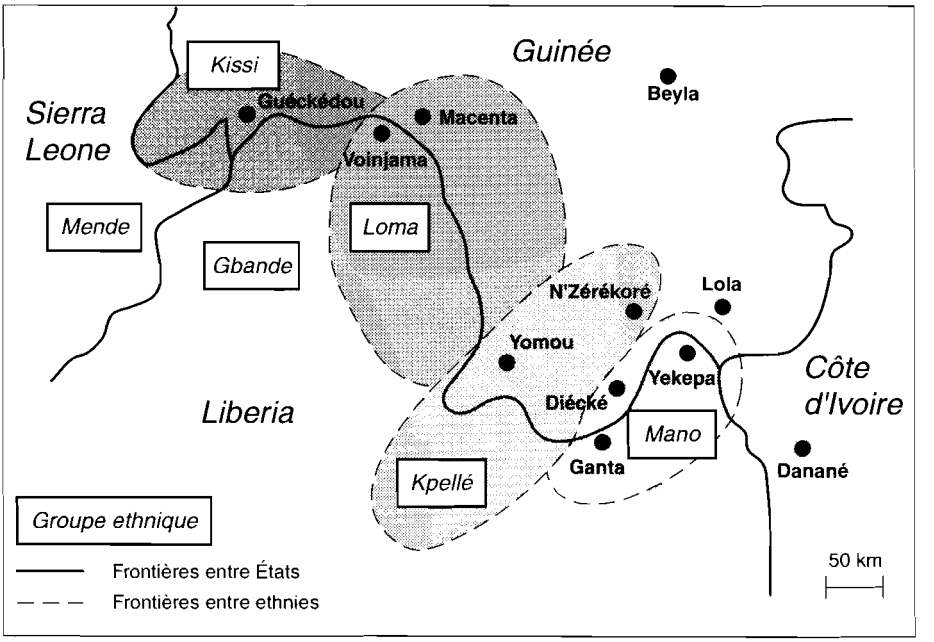

Figure 1
Carte ethnique de la région frontalière.

les territoires des préfectures de Yomou, Macenta ou Guéckédou en Guinée ; toutefois, certains de ces réfugiés venaient de régions beaucoup plus éloignées et s'installèrent ailleurs.

Les quatre importantes vagues (1990-1991) étaient assez homogènes, dans le sens où la plupart des réfugiés présentaient des caractéristiques communes, telles que origine ethnique, origine géographique et degré de dénuement. Néanmoins, il existait aussi des différences. Par exemple, les réfugiés ruraux de la première vague amenèrent très peu de biens personnels, mais établirent rapidement des liens étroits avec la population rurale et s'intégrèrent économiquement par la pratique de l'agriculture de subsistance locale. Quant aux réfugiés urbains de la deuxième vague, ils apportèrent davantage de biens personnels et participèrent à l'économie monétaire urbaine. Les petites vagues suivantes (1992-1995) furent plus hétérogènes. Les différences entre ces diverses vagues de réfugiés eurent d'importantes conséquences en termes de besoins, de processus d'auto-prise en charge et d'assistance.

Premiers arrivants (1990-1991)

Le 12 décembre 1989, le Front patriotique national du Liberia (NPFL) dirigé par Charles Taylor attaqua Butuo situé dans le comté de Nimba au Liberia, à partir de la Côte-d'Ivoire. Le président du Liberia, Samuel Doe, déclara « qu'il allait transformer le comté de Nimba en une zone déserte où même les fourmis ne pourraient survivre ». Cette menace et les persécutions qui s'ensuivirent de la part des Forces Armées du Liberia forcèrent de nombreux habitants du comté de Nimba à fuir vers la frontière la plus proche. Au début du mois de janvier 1990, environ 10 000 réfugiés de la tribu Mano arrivèrent à Yomou, dans la région de Diecké, en Guinée (vague 1, figure 2). Ils s'installèrent en bordure de la frontière, dans les villages Mano de Guinée, parmi les membres de leur ethnie. Les réfugiés étaient sans ressources mais en bonne santé, car ils n'avaient pas eu à subir de privations.

Première vague : réfugiés ruraux du comté de Nimba (janvier-mars 1990)

Dans un premier temps, les réfugiés partagèrent les cases des Guinéens ou bien occupèrent des bâtiments publics comme les écoles. Rapidement, ils entreprirent de construire leurs propres cases dans les endroits indiqués par la communauté d'accueil. Cela entraîna l'agrandissement des villages existants ou la création de villages jumelés n'ayant qu'un seul nom. La taille des groupements de réfugiés était souvent égale ou même supérieure à celle des villages locaux. Chaque communauté gardait son identité. Les Guinéens étaient les « citoyens » et les Libériens les « réfugiés », chaque groupe ayant ses propres chefs traditionnels.

Ces villages jumelés étaient le résultat des seules interactions entre réfugiés et communautés locales. Aucun acteur extérieur, pas plus le gouvernement guinéen que les agences étrangères, n'était intervenu dans ce processus. Tout montrait que les mécanismes d'auto-prise en charge, qui s'étaient spontanément mis en place, étaient effectifs. Cette solution fut possible car il n'y avait pas de véritable urgence, l'afflux des réfugiés ayant eu lieu progressivement et sans un trop grand nombre à la fois. Aucune région ne fut submergée et aucune épidémie grave ne se produisit.

Les mesures d'assistance

L'inspecteur régional du ministère de la Santé publique (MSP) et son homologue de Médecins sans frontières (MSF) travaillaient déjà ensemble dans le cadre du programme des soins de santé primaires. Ils firent une première évaluation des besoins, quasiment dès l'arrivée des réfugiés. Il s'agissait de visites sur le terrain visant à évaluer les conditions de vie des nouveaux arrivés et de discuter avec les chefs des communautés. Ils en conclurent que les réfugiés disposaient effectivement de nourriture et de logement mais qu'il fallait d'urgence assurer les soins curatifs de base, les vaccinations contre la rougeole et s'occuper de l'hygiène locale. Jugeant que les réfugiés n'étaient pas en mesure d'assumer les frais médicaux, le MSP et MSF décidèrent de les accueillir gratuitement au dispensaire de Diecké. Ils décidèrent également d'ouvrir d'autres structures sanitaires provisoires, plus petites, dans les zones d'implantation de réfugiés qui se trouvaient à plus de dix kilomètres de distance des dispensaires existants (Touré et Van Damme, 1990). Ces nouveaux postes de santé offraient des services gratuits tant aux réfugiés qu'aux Guinéens et pouvaient référer les patients au dispensaire qui, à son tour, pouvait les envoyer en cas de besoin à l'hôpital de N'Zérékoré, situé à environ 80 kilomètres.

Des équipes mobiles de vaccination motorisées furent immédiatement mises en place. Deux équipes de deux infirmières disposant de mobylettes entreprirent de vacciner les enfants de six mois à cinq ans résidant dans les zones d'accueil, indépendamment de leur situation vaccinale antérieure et de leur nationalité. La majorité des réfugiés et des gens du pays utilisaient directement l'eau des marigots et l'usage des latrines était quasiment inexistant. On estima que l'accroissement rapide de la population risquait de contaminer dangereusement les sources d'eau potable et MSF engagea des spécialistes afin de protéger les sources et creuser des latrines.

Dès le début, un système de surveillance nutritionnel et épidémiologique fut mis en place dans les postes de santé. Chaque semaine, l'infirmière de chaque poste remplissait un rapport visant à détecter, dès leur apparition, les épidémies de maladies transmissibles et connaître les plus importantes causes de morbidité et de mortalité. Les infirmières mesuraient aussi le poids-taille de tous les jeunes enfants qui venaient en consultation dans les postes de santé. La proportion d'en-

fants souffrant de malnutrition servait d'indicateur pour évaluer la situation nutritionnelle de l'ensemble de la population (Van Damme, 1993).

Supervision et coordination

Les médecins du MSP et de MSF équipèrent les postes de santé, assurant chaque semaine approvisionnement et supervision. Le gouverneur de la zone forestière mit sur pied un groupe de travail *ad hoc* chargé de la coordination du programme d'assistance aux réfugiés, baptisé PARL (Programme d'assistance aux réfugiés libériens). MSF accepta de travailler en étroite collaboration avec le MSP et sous son autorité, comme il l'avait fait précédemment dans le cadre du programme de soins de santé primaire.

MSP et MSF étaient convaincus qu'il était préférable, plutôt que d'adopter des mesures directives, de laisser le plus de liberté possible aux réfugiés et de soutenir l'hospitalité offerte par la population d'accueil. Ils estimaient que permettre aux réfugiés de s'installer librement au milieu des membres de leur ethnie était la meilleure solution ; l'assistance apportée visait à soutenir ce processus. Les responsables du MSP et de MSF pensaient que tout était en ordre du point de vue médical mais que la pénurie alimentaire allait rapidement devenir un problème majeur. Pour prévenir toute catastrophe, ils insistèrent pour qu'une aide alimentaire soit rapidement fournie.

Les missions d'évaluation des agences des Nations unies (notamment l'Unicef et le HCR) et du gouvernement central qui visitaient régulièrement la région ne mirent jamais réellement en cause cette analyse, pas plus que les décisions des acteurs locaux auxquels elles faisaient, semble-t-il, confiance. La réputation de MSF, en tant qu'organisme d'assistance médicale reconnu, semble avoir joué un rôle important dans cette attitude. La zone forestière était en outre très loin de Conakry. Les médias accordaient fort peu d'attention à cet afflux de réfugiés et le gouvernement n'y voyait pas une menace.

Augmentation du nombre de réfugiés

En février et mars 1990, les combats dans le comté de Nimba entre le Front patriotique national du Liberia (NPLF) et les Forces armées du Liberia s'intensifièrent. Dans des circonstances similaires aux précé-

dentes, les réfugiés ruraux Mano affluèrent en grand nombre dans les zones frontalières des préfectures de N'Zérékoré et de Lola. Ils s'installèrent de la même manière que précédemment décrit, au sein des membres de leur ethnie. À la fin du mois de mars 1990, les Nations unies estimaient leur nombre à 97 000. Durant la même période, un nombre égal de réfugiés, la plupart Gio et Mano, fuirent vers la Côte-d'Ivoire où ils furent également autorisés à s'installer librement parmi les membres de leur ethnie, de l'autre côté de la frontière.

Dans les préfectures de N'Zérékoré et de Lola, le MSP et MSF appliquèrent le même programme d'assistance qu'à Yomou. À Lola, MSF n'était pas encore actif, mais envisageait d'intervenir l'année suivante. Les préparatifs faits, MSF lança le programme de soins de santé primaire avec le PARL.

Fin mars 1990, ces 97 000 réfugiés purent bénéficier de soins médicaux gratuits dans 18 postes de santé nouvellement créés, quatre dispensaires et trois hôpitaux. Le MSP avait recruté d'autres aides-soignants autochtones ainsi que des infirmières diplômées et des médecins de Conakry. Ce recrutement fut facile, car en Guinée un grand nombre de personnel médical récemment diplômé était au chômage.

Si la plupart des réfugiés étaient des agriculteurs qui avaient trouvé refuge dans les zones rurales, il existait néanmoins une exception importante. Thuo accueillit environ 10 000 réfugiés de Yekepa, ville minière située à trois kilomètres de la frontière du Liberia, siège de la société minière libérienne (LIMCO) qui exploitait le minerai de fer du mont Nimba. LIMCO employait des ouvriers de l'industrie venus de tout le Liberia. Nombre d'entre eux se réfugièrent à Thuo et s'installèrent de l'autre côté de la frontière près du poste de douane où, *de facto,* un camp de réfugiés surgit quasiment du jour au lendemain. Les réfugiés de Thuo étaient ethniquement et socialement très différents des autres réfugiés et de la population d'accueil. Beaucoup apportèrent des voitures, des biens personnels et même de lourdes machines servant au travail de la mine. Ils faisaient des aller-retour entre Yekepa et Thuo pour amener leurs biens personnels, mais la plupart passaient la nuit à Thuo. D'autres continuèrent vers la Côte-d'Ivoire ou la ville de N'Zérékoré. LIMCO continua à payer leurs salaires pendant encore quelque temps afin d'assurer la sécurité des machines et des équipements.

Au cours des quatre à cinq premiers mois, les réfugiés reçurent uniquement des soins curatifs de base et furent vaccinés contre la rougeole. Il y eut quelques distributions de rations alimentaires mais en quantités purement symboliques. Cependant, il ne fut observé aucun signe de pénurie alimentaire. Les prix des denrées sur les marchés locaux restèrent stables et la malnutrition n'augmenta pas. Les efforts d'investissement pour améliorer l'alimentation en eau et creuser des latrines furent toutefois infructueux. Il n'y eut pas d'enregistrement des réfugiés, les autorités locales se contentant de faire une simple estimation de leur nombre. Durant les premiers mois, toutes les parties impliquées : réfugiés, population locale, gouvernement d'accueil, MSP, MSF, HCR et donateurs, furent persuadées que ce problème était temporaire et que les réfugiés retourneraient bientôt chez eux. Il était clair qu'il s'agissait ici d'un cas où « tous prenaient collectivement leurs désirs pour la réalité ».

Deuxième vague : réfugiés urbains ou rapatriés ? (mai-juin 1990)

Entre mai et juin 1990, quand le NPFL progressa au Liberia et s'empara successivement des villes, un grand nombre de Mandingues s'enfuirent vers la Guinée où on les appelait « Conianke » ou « Malenke ». Les Mandingues avaient des racines guinéennes. Beaucoup étaient allés au Liberia dans les années 1960 et 1970 pour faire du commerce. Ils revinrent en Guinée par route, apportant avec eux des biens personnels importants. Durant la même période, nombre de Mandingues et de Krahn trouvèrent asile en Sierra Leone (Leach, 1992).

Contrairement aux réfugiés ruraux, ils ne fuyaient pas l'armée libérienne, mais le NPLF qui voyait en eux des ennemis, car ils avaient soutenu l'ancien président Samuel Doe[1]. Les Mandingues se réfugièrent dans les villes, essentiellement N'Zérékoré et Macenta où vivaient déjà de grandes communautés Conianke, qui travaillaient principalement dans le commerce. D'autres continuèrent leur route vers Beyla et la Haute-Guinée, leur région d'origine (vague 2, figure 3).

[1] Le 5 janvier 1990, au tout début de la guerre, Samuel Doe, qui cherchait à élargir sa base populaire, avait déclaré que « tous les Mandingues résidant au Liberia devaient être considérés comme des citoyens libériens ».

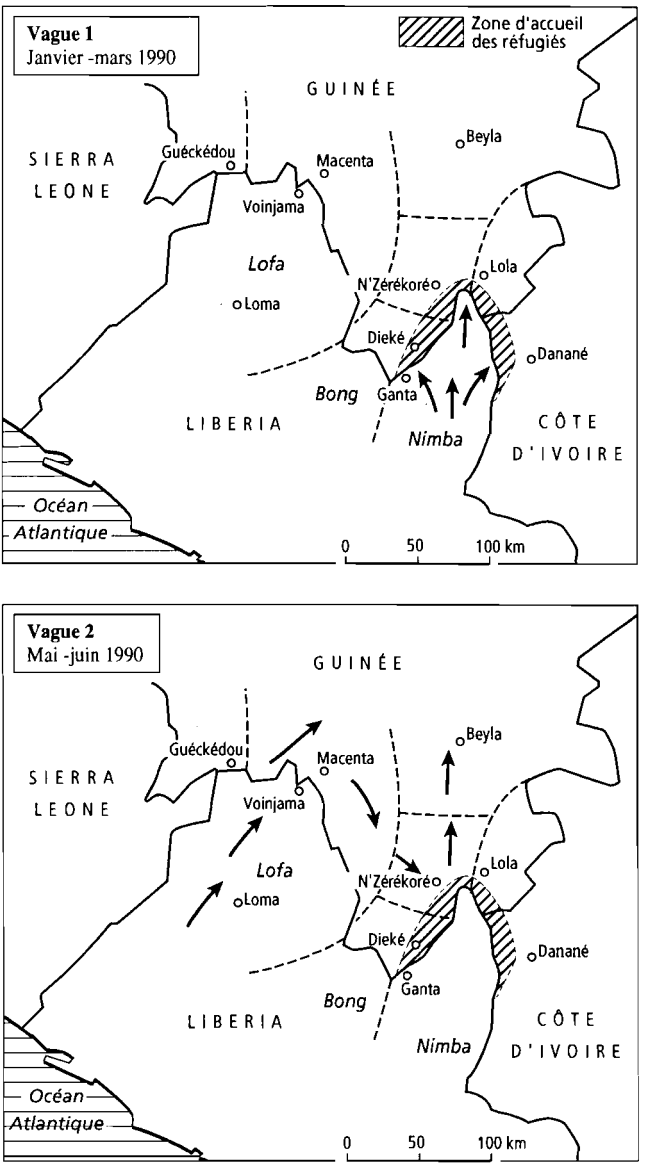

Cartographie : A. Le Fur-AFDEC.

Figure 2
Arrivées des réfugiés en Guinée.

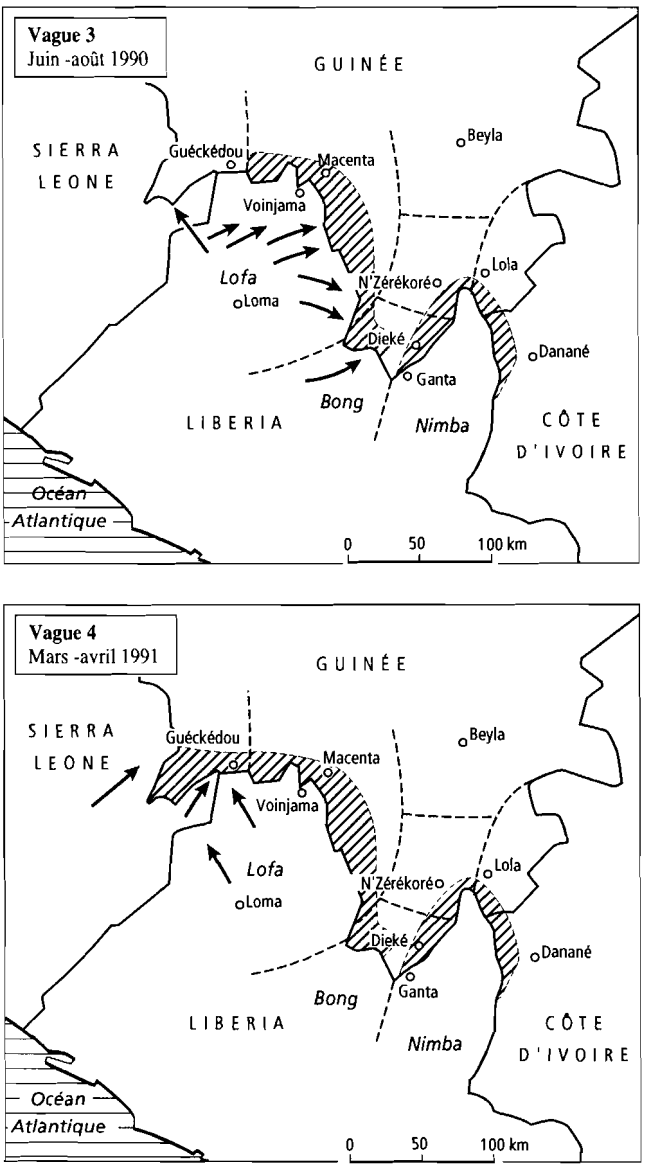

Cartographie : A. Le Fur-AFDEC.

Figure 2 (suite)
Arrivées des réfugiés en Guinée.

Dès le début, des doutes apparurent quant à la légitimité de leur statut de réfugiés et à leurs besoins d'assistance par rapport à la première vague ou à la population d'accueil. Le HCR proposa de les considérer comme rapatriés plutôt que comme réfugiés[2]. MSF proposa de traiter de la même manière réfugiés urbains et population locale et de ne pas offrir la gratuité des soins de santé. Le gouvernement guinéen jugea, cependant, inacceptable d'établir une distinction entre réfugiés ruraux et urbains. Pour lui, cela revenait à opérer un choix fondé sur des critères ethniques plutôt que sur les besoins. Il est probable que ce jugement fut influencé par le fait que les Mandingues urbains étaient influents et se faisaient entendre, car ils avaient de nombreux parents dans l'administration guinéenne. Les expatriés de MSF et du HCR qui avaient proposé ces distinctions fondées sur « l'ethnicité » furent même menacés d'expulsion s'ils maintenaient leurs propositions.

La même assistance...

En avril 1990, la Croix-Rouge guinéenne commença à enregistrer les réfugiés et à distribuer des vivres (CDC, 1991). C'était le bon moment car la période annuelle de disette s'étendait de juin à août. Il fut donc décidé que tous les réfugiés, tant ruraux qu' urbains, bénéficieraient de la même assistance, c'est-à-dire gratuité des soins médicaux et distribution de rations alimentaires. Les réfugiés durent s'organiser en groupes de 50 personnes, furent enregistrés à ce titre et reçurent des cartes d'alimentation. Dans les zones urbaines, les services publics de santé où travaillait souvent une pléthore d'employés, purent facilement faire face à ce surcroît de soins aux réfugiés. Ils reçurent des quantités supplémentaires de médicaments et de nouveaux équipements médicaux. À plusieurs reprises, les réfugiés demandèrent que d'autres dispensaires soient créés à leur intention. Mais le MSP et MSF, qui ne voulaient pas créer un système de soins parallèle pour les

[2] Selon la convention de 1951 (HCR, 1992) relative au statut des réfugiés : un réfugié est une personne « qui ... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... ». Une personne rapatriée est une personne qui revient dans son pays d'origine après avoir été réfugiée dans un autre pays.

réfugiés, rejetèrent leurs demandes. Les réfugiés bénéficiaient de soins gratuits dans le cadre des services de santé existants qui recevaient en contrepartie de leur surcroît de travail des subsides supplémentaires.

... mais pas pour tout le monde

Le gouvernement de Guinée et le HCR décidèrent que l'assistance aux réfugiés serait limitée à la région forestière. Ils estimaient que si les « réfugiés » allaient s'installer loin des frontières, c'était la preuve qu'ils ne cherchaient pas refuge mais qu'ils « rentraient » au pays. Les réfugiés qui iraient s'installer en dehors de la zone forestière ne recevraient aucune aide, sauf pour le transport. En conséquence, la plupart des réfugiés restèrent dans cette zone ou bien allèrent s'y établir. Il était difficile d'évaluer le nombre exact de réfugiés hors de cette région, car ils ne furent jamais enregistrés autrepart. Limiter l'assistance aux réfugiés installés dans la région forestière fut l'une des rares décisions du gouvernement central à l'égard des réfugiés. La raison officielle invoquée était que le « système d'assistance aux réfugiés » dans la région forestière permettait d'enregistrer et d'aider les réfugiés ; il n'était donc pas nécessaire de l'étendre à d'autres régions. Ainsi, tous les réfugiés arrivant par bateau à Conakry, la capitale, furent transférés dans la région forestière. Le fait que les réfugiés soient confinés dans une des zones reculées du pays était considéré comme une heureuse conséquence d'une véritable décision politique.

La préfecture de Beyla, où s'étaient installés quelque 30 000 réfugiés mandingues, était un cas limite. Beyla n'avait pas de frontière avec le Liberia, mais faisait administrativement partie de la région forestière. Bien que, de fait, la plupart de ces « réfugiés » revenaient d'un séjour plus ou moins long au Liberia, ils furent enregistrés comme réfugiés à Beyla et reçurent une aide alimentaire. Néanmoins, MSF estima qu'un programme d'assistance médicale aux réfugiés à Beyla n'était pas une priorité et était difficile à organiser car cette préfecture disposait de rares services de santé[3]. Par contre, un projet

[3] En 1990, le système de santé de la préfecture de Beyla était encore fort peu développé. Pour une population de 160 000 personnes, dispersées dans une vaste zone de savane, il n'y avait que 30 lits d'hôpital et cinq dispensaires.

visant à étendre les services de santé à l'ensemble de la préfecture de Beyla fut adopté.

Troisième vague : réfugiés ruraux du comté de Loffa (juin-août 1990)

En juin 1990, les combats s'étendirent à l'ensemble du Liberia, touchant notamment les comtés de Bong et de Loffa. Environ 20 000 réfugiés s'enfuirent vers l'Ouest à Yomou, 13 000 à Macenta et 16 000 vers l'Est à Guéckédou (vague 3, figure 2). La majorité était d'origine ethnique guerzé, toma et kissi. La plupart des Gbande du comté de Loffa s'enfuirent vers les zones mende en Sierra Leone. Les liens ethniques avec la population d'accueil continuèrent à déterminer le lieu d'implantation des réfugiés. Le PARL fut élargi afin de couvrir ces nouvelles zones. À Macenta, le MSP, MSF et la Mission philafricaine organisèrent l'assistance médicale, alors qu'à Guéckédou, le MSP s'en chargea seul avec un financement du HCR.

En juillet 1990, la prise de Monrovia par le NPFL paraissait imminente et cette perspective préoccupait beaucoup les gouvernements de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Les États-Unis et les Nations unies étaient peu disposés à intervenir. En août 1990, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) décidèrent de déployer une force multinationale de maintien de la paix sous contrôle nigérien, l'Ecomog. La CEDEAO mit également en place au Liberia un gouvernement intérimaire d'unité nationale dirigé par Amos Sawyer. L'Ecomog parvint à empêcher la prise de pouvoir de Monrovia par le NPFL, mais eut peu d'impact sur la guerre qui sévissait en dehors de la capitale. La victoire totale du NPFL fut donc évitée. Il contrôlait néanmoins plus de 95 % du Liberia. Le contrôle de l'Ecomog se limitait à Monrovia et à un corridor le long de la côte, entre Monrovia et la Sierra Leone, ouvrant ainsi un passage aux réfugiés de Monrovia. L'insécurité augmentant cependant à l'intérieur du Liberia, de nombreux réfugiés, ruraux et urbains, continuèrent à affluer en Guinée. Ils rejoignirent les rangs des réfugiés et les zones d'implantations des précédentes vagues. Entre-temps, une scission s'était produite au sein du NPFL, entre le courant majoritaire dirigé par Charles Taylor et une faction dirigée par Prince Johnson, le Front patriotique national indépendant du

Liberia (FPNIL). En septembre 1990, Prince Johnson kidnappa dans l'enceinte de l'Ecomog le président Samuel Doe qui, par la suite, fut tué (Schuster, 1994).

Durant cette période, plusieurs organisations humanitaires fournirent une aide aux territoires contrôlés par le NPFL ainsi qu'à Monrovia. Ces efforts contribuèrent à maintenir une grande partie de la population au Liberia, soit dans leur région, soit en tant que personnes déplacées à l'intérieur du pays. Sans l'assistance apportée au Liberia, il est probable que le nombre de réfugiés en Guinée aurait été beaucoup plus élevé.

Quatrième vague : les réfugiés de Sierra Leone (mars-avril 1991)

Début 1991, la guerre qui sévissait au Liberia gagna la Sierra Leone. El Hadj Kouroumah, un Mandingue libérien opposé au NPFL, prit le contrôle des réfugiés libériens en Sierra Leone, ainsi que des anciens membres des Forces armées du Liberia, et mit sur pied une nouvelle guérilla, le Mouvement de libération unie (Ulimo). Thomas Sankoh, un chef d'opposition sierra-léonien, allié du NPFL, avait de son côté créé le Front révolutionnaire uni (RUF). En mars 1991, le NPFL et le RUF lancèrent une offensive contre Ulimo et pénétrèrent en Sierra Leone. L'ensemble de la zone frontalière entre le Liberia et la Sierra Leone devint un champ de bataille où s'affrontaient factions libériennes (Ulimo et NPFL) et sierra-léoniennes (RUF et Armée de Sierra Leone) qui forgeaient de fragiles alliances (Richards, 1996 ; Leach, 1992).

Afflux de réfugiés à Guéckédou

La conséquence fut un afflux massif de nouveaux réfugiés en Guinée, environ 100 000 (vague 4, figure 2), essentiellement issus des ethnies kissi et mende de Sierra Leone. La majorité arriva dans la préfecture de Guéckédou en mars et avril 1991. Se trouvaient également parmi eux des Libériens gbande qui avaient précédemment trouvé asile en Sierra Leone. Quand leurs hôtes furent obligés de s'enfuir, ils partirent avec eux en Guinée. Les Mende et les Gbande n'avaient pas de membres de leur ethnie en Guinée. Ils s'installèrent dans la préfec-

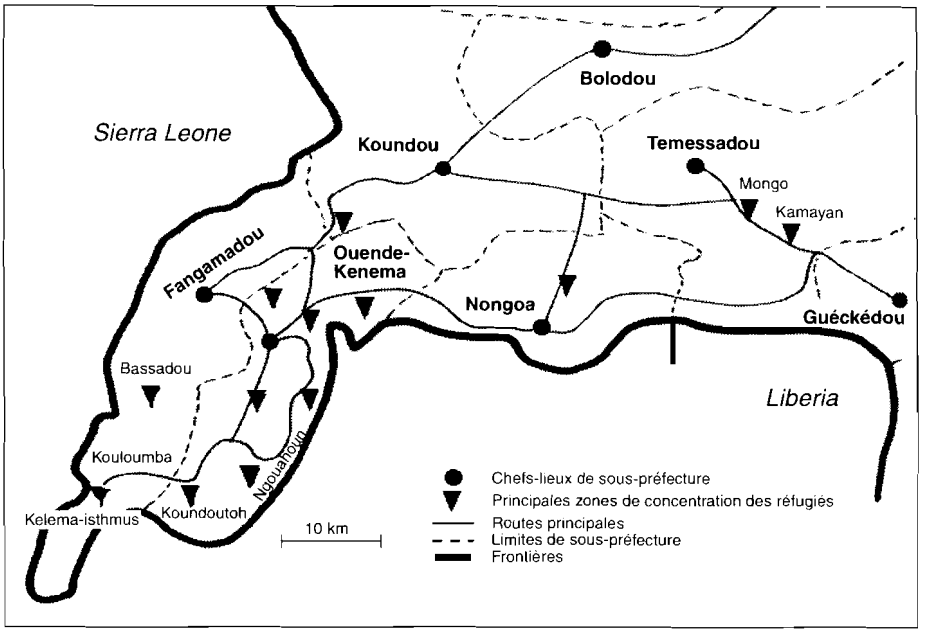

Figure 3
Zones d'installation des réfugiés dans la zone de Guéckédou.

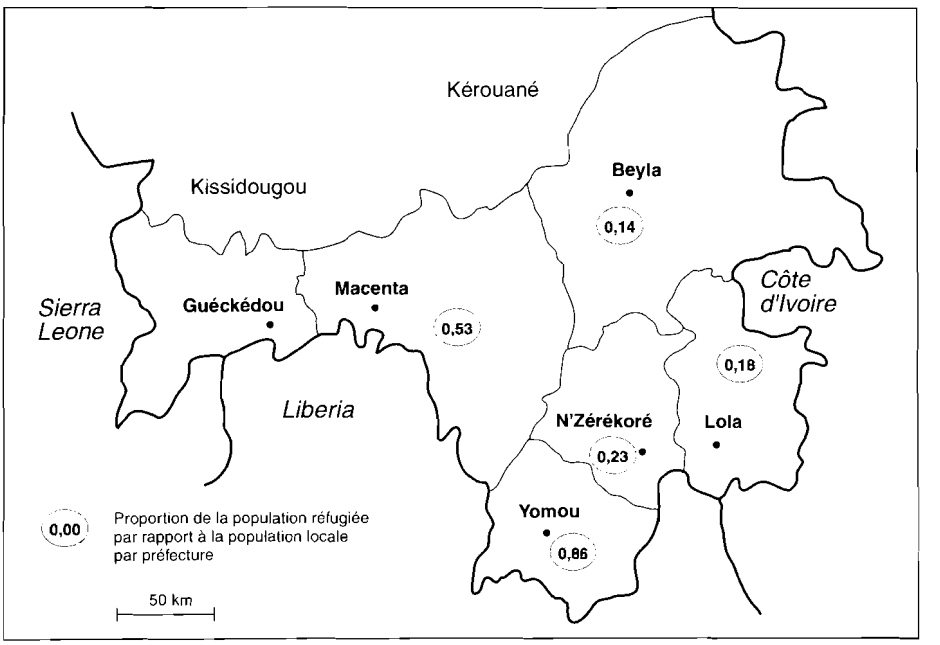

Figure 4
Taux de concentration des réfugiés dans la région forestière guinéenne (juin 1995).

ture de Guéckédou, où leur nombre surpassa largement celui de leurs hôtes (Fangamadou et Ouende-Kenema, figures 3 et 4). Les Kissi, quant à eux, se fixèrent essentiellement avec les membres de leur ethnie à Guéckédou.

Rôle plus actif du gouvernement guinéen et du HCR

Environ 20 000 réfugiés mende se fixèrent d'abord en Guinée dans l'isthme de Kelema qui pénètre en Sierra Leone (figure 3), où ils furent la cible des raids de la guérilla. Les autorités guinéennes décidèrent alors que ces réfugiés devaient quitter l'isthme. C'est ainsi que quelque 26 000 réfugiés se trouvèrent rassemblés à Kouloumba, un endroit qui comptait moins de 1 000 habitants, créant *de facto* un camp de réfugiés alors que les autres zones d'accueil de la préfecture de Guéckédou étaient dispersées et difficiles d'accès.

Ce fut, en un très court laps de temps, un afflux massif. Le gouvernement guinéen et le HCR jouèrent à ce moment-là un rôle plus actif dans le cadre du PARL et participèrent aux décisions concernant cette fois l'implantation des réfugiés. Ceux-ci défrichèrent la brousse, le HCR délimita les contours du camp et procura des bâches en plastique pour couvrir les cases. À cette époque, d'autres organismes intervinrent également. L'Unicef s'occupa avec efficacité de l'alimentation en eau et des latrines. Dès les premières semaines, le Programme alimentaire mondial (PAM), la Croix-Rouge et l'Agence adventiste d'aide et de développement (Adra) prirent en charge l'enregistrement des réfugiés et l'aide alimentaire. Bien que ne revêtant pas un caractère dramatique, l'état de santé et nutritionnel des nouveaux réfugiés était plus mauvais que celui des précédentes vagues de réfugiés. Les processus spontanés d'auto-prise en charge étaient moins efficaces qu'auparavant. Ce nouveau mode d'installation des réfugiés put être qualifié « d'auto-installation guidée ».

Assistance médicale

La Direction préfectorale de la santé (DPS) de Guéckédou avait pu gérer avec efficacité le PARL destiné aux 16 000 réfugiés arrivés en 1990. Cependant, l'énormité des besoins des 100 000 nouveaux réfugiés était telle que le HCR et le MSP demandèrent à MSF d'intervenir également à Guéckédou, où le *Deutsche Gesellschaft für Technische*

Zusammenarbeit (GTZ) assistait déjà le MSP dans le cadre du programme de soins de santé primaire. MSF accepta sans enthousiasme, insistant pour que GTZ s'engage davantage. Mais GTZ répondit qu'il fallait clairement distinguer l'aide au développement de l'aide humanitaire et qu'il était préférable que ces deux types d'intervention soient assumées par des agences différentes, à savoir, respectivement, GTZ et MSF. Le SMD continua à gérer le PARL, MSF apportant une assistance technique et logistique au MSP. Entre-temps, le nom du programme d'assistance aux réfugiés avait été modifié pour devenir PARLS : Programme d'assistance aux réfugiés libériens et sierra-léoniens.

Le mauvais état des pistes permettant difficilement de transférer à l'hôpital les enfants souffrant de malnutrition, des centres nutritionnels furent créés dans la périphérie de la préfecture de Guéckédou. Pour la même raison, le MSP décida en janvier 1992 de construire un hôpital rural à Koundoutoh (figure 3), au centre de la zone où se trouvaient les réfugiés, et d'y affecter un médecin guinéen à plein temps. Pour les opérations chirurgicales, il fallait cependant envoyer les malades à Guéckédou. Ce problème de transport des malades fut un cauchemar jusqu'au moment où, vers juin 1992, Koundoutoh put disposer à demeure d'une ambulance.

Aperçu général des quatre vagues de réfugiés (1990-1991)

Chacune des quatre vagues de réfugiés était assez homogène en soi, mais il y avait entre elles de grandes différences. La plupart des réfugiés s'étaient installés au milieu de la population locale. Cependant, à Thuo et à Kouloumba, des camps comprenant respectivement 10 000 et 26 000 réfugiés avaient été *de facto* créés. Aucune instance gouvernementale ou organisation humanitaire ne l'avait décidé ou organisé. Cette situation était due aux conditions locales, notamment à l'absence de relations ethniques étroites entre réfugiés et population d'accueil, et à la forte concentration de réfugiés dans ces deux zones (tableau 1).

Vague (Date d'arrivée)	Origine	Estimation du nombre et état à l'arrivée	Zone d'installation en Guinée (Figure 2)	Mode d'installation
Première vague ou vague Nimba (janvier-mars 90)	Ruraux Mano du comté de Nimba.	Environ 100 000, pauvres et démunis, en bonne santé.	Zones frontalières rurales de Yomou, N'Zérékoré et Lola.	Installation autonome au sein des membres de leur ethnie ; camp *de facto* à Thuo (10 000).
Deuxième vague ou vague urbaine (mai-août 90)	Mandingues urbains de différentes villes du Liberia.	Environ 100 000. Biens personnels importants ; en bonne santé.	Villes de Macenta et N'Zérékoré. Plus déplacements vers Beyla et la Haute-Guinée.	Installation autonome au sein des membres de leur ethnie.
Troisième vague ou vague Loffa (juin-août 90)	Ruraux Guerzé, Toma et Kissi des comtés de Loffa et Bong.	Environ 50 000, pauvres et démunis, en bonne santé.	Zones rurales de Yomou (Guerzé), Macenta (Toma), et Guéckédou (Kissi).	Installation autonome au sein des membres de leur ethnie.
Quatrième vague ou vague de Sierra Leone (mars-avril 91)	Ruraux Kissi et Mende de Sierra Leone et ruraux Gbande du Liberia.	Environ 100 000, pauvres et démunis, sous-alimentés mais encore en assez bonne santé.	Régions rurales de Guéckédou.	Kissi : installation autonome au sein des membres de leur ethnie Mende et Gbande : « auto-installation guidée » en zones rurales (mais pas de liens ethniques ; camp *de facto* à Kouloumba) (26 000).

Tableau 1
Aperçu général des vagues de réfugiés arrivant en Guinée en 1990-1991.

Une période de calme relatif (juin 1991-juin 1992)

Mouvements de population

De juin 1991 à juin 1992, un statu quo relatif régna au Liberia et en Sierra Leone. Il n'y eut pas d'importants mouvements militaires et les tensions diminuèrent dans de nombreuses régions. Des négociations de paix se déroulaient dans les deux pays, sans pour autant aboutir à une solution. L'aide humanitaire couvrait de vastes régions et il n'y eut pas d'afflux massifs de nouveaux réfugiés en Guinée. Cela n'empêcha cependant pas des mouvements de population de se produire au sein des pays et entre les États. Ces mouvements étaient essentiellement liés aux conditions de sécurité et au calendrier agricole. Lorsque les conditions de sécurité le permettaient, les réfugiés retournaient dans leur région d'origine craignant qu'une trop longue absence menace leurs droits fonciers et autres possessions. Les hommes partaient souvent les premiers, laissant femmes et enfants en Guinée où ils étaient en sécurité et bénéficiaient d'une aide. Ils partaient au début de la période culturale pour mettre en valeur leurs terres. Parallèlement, nombre de ceux qui étaient restés dans leur pays d'origine trouvaient que la situation y devenait trop difficile et s'exilaient en Guinée. Dans l'ensemble cependant, le nombre de réfugiés en Guinée n'augmenta pas ; au contraire, il commença à diminuer.

Le recensement des réfugiés enregistrés ne reflète pas la réalité en raison de ces déplacements incessants et du mode d'installation dispersé. En l'absence d'un programme de rapatriement officiel, les réfugiés qui rentraient dans leur pays d'origine ne signalaient pas leur départ au HCR. Et de nouveaux réfugiés ne parvenaient pas à se faire enregistrer, car ils étaient souvent soupçonnés – parfois à juste titre – de vouloir se faire inscrire une deuxième fois. Durant cette période de relative stabilité, on espérait parvenir à des accords de paix définitifs au Liberia et en Sierra Leone et au rapatriement des réfugiés (UNHCR, 1991). Néanmoins, tout le monde commençait à se rendre compte que des mesures d'aide à plus long terme s'imposaient et qu'il était nécessaire de soutenir davantage la recherche d'autonomie alimentaire des réfugiés (Diallo, 1991).

Renforcement du programme d'assistance aux réfugiés libériens et sierra-leoniens (PARLS)

Durant cette période, l'assistance médicale fut renforcée et développée (Ministère de la Santé et MSF, 1992). Une plus grande attention fut apportée aux activités qui, au début, avaient été jugées moins prioritaires, telles que la surveillance prénatale et le planning familial. Les effets négatifs des PARLS sur le système de santé guinéen devinrent plus évidents. Dans certaines régions, les Guinéens préféraient faire cinq ou six kilomètres à pied pour bénéficier de la gratuité des soins dans les postes de santé récemment créés plutôt que d'aller en consultation dans leurs propres dispensaires où ils devaient payer. Dans les régions à forte concentration de réfugiés, les dispensaires accueillaient souvent trois ou quatre fois plus de réfugiés que de Guinéens, ces derniers ayant l'impression de ne plus disposer de leurs propres dispensaires. Le personnel de santé guinéen estimait que les réfugiés leur donnaient un surcroît de travail qui leur était mal rémunéré. Les réfugiés étaient mécontents du système de santé guinéen. D'après eux, non seulement les soins étaient différents de ceux dont ils bénéficiaient au Liberia mais ils étaient également de moindre qualité. Souvent, ils estimaient également que le personnel de santé guinéen était moins compétent que nombre d'agents de santé réfugiés qui vivaient parmi eux et dont beaucoup ne trouvaient pas d'emploi dans les services de santé officiels. Si ces derniers étaient employés, c'était uniquement en qualité d'interprètes. Des projets visant à améliorer les relations entre les réfugiés et les services de santé guinéens, par la création d'un réseau de visiteurs à domicile, furent mis en place (Van Hauwaert, 1992). D'interminables négociations eurent lieu, MSF et la Mission Philafricaine insistant pour que les réfugiés contribuent progressivement au paiement des soins afin de mettre un terme au sentiment d'injustice qui régnait du fait de soins gratuits pour les réfugiés et payants pour les Guinéens. Mais le HCR et le MSP craignaient les conséquences néfastes d'une telle décision et la repoussaient sans cesse.

L'aide alimentaire arriva comme prévu. Elle se limitait cependant à de l'huile et du riz. Il était rare qu'il y ait une distribution de rations alimentaires équilibrées comportant des haricots ou des lentilles. D'importantes fraudes existaient néanmoins dans l'enregistrement des réfugiés et les autorités locales, ainsi que les commerçants détour-

naient une part importante de l'aide alimentaire. Les vivres arrivaient souvent sur le marché local où le prix du riz atteignit son niveau le plus bas, bien inférieur au prix pratiqué avant l'arrivée des réfugiés.

L'éducation des enfants de réfugiés fut assurée grâce au doublement des classes dans les écoles alors existantes et à la construction de plusieurs nouvelles écoles. L'enseignement des réfugiés se faisait en anglais, en dehors du système d'enseignement guinéen basé sur le français. Les enseignants et les directeurs étaient des réfugiés, la coordination et la supervision étant assurées par le International Rescue Committee (IRC).

Si la plupart des réfugiés s'en sortaient relativement bien avec une aide limitée, par contre les femmes chefs de famille, les mineurs et les personnes âgées non accompagnées avaient besoin d'une assistance supplémentaire. Pour ces personnes « vulnérables », le HCR entreprit d'organiser un service social et fit appel à l'Église catholique et aux comités de réfugiés, mais sans jamais réussir à mettre en place des programmes consistants. Il fallut plusieurs années pour qu'enfin l'Église protestante évangélique (EPE) et le Service jésuite aux réfugiés (JRS) parviennent à organiser des services d'orientation et d'assistance pour les personnes vulnérables. « Favoriser l'autonomie économique » était devenue une expression à la mode, mais hors quelques enquêtes visant à étudier les ressources dont disposaient les réfugiés, peu de choses furent faites (Oulare et Keita, 1992).

Derniers arrivants (1992-1995)

Vers la fin de 1992, le processus de paix n'avait toujours pas progressé au Liberia. Les conflits internes au sein du NPFL et de l'Ulimo aboutirent à de nouvelles scissions, à la création de factions et à une recrudescence des combats. En septembre 1994, l'Ulimo finit par attaquer le quartier général du NPFL à Gbarnga, ensuite repris par le NPFL qui lança une importante offensive contre le territoire sous contrôle de l'Ulimo. En Sierra Leone, la situation n'était guère meilleure. Le conflit avait gagné de vastes zones, forçant un grand nombre de personnes à quitter leurs foyers et, soit à se concentrer autour des villes, soit à s'enfuir en Guinée.

Durant cette période, le degré de violence devint tel que l'on assista aux plus atroces violations des droits de l'homme jamais enregistrées dans l'histoire récente (Omaar, 1990 ; Schuster, 1994), notamment l'amputation des deux mains de nombreuses paysannes (Amnesty International, 1996 ; Richards, 1996). Toutes les factions pratiquaient largement la stratégie de la terre brûlée qui perturbait fortement la situation de sécurité alimentaire au Liberia et en Sierra Leone. En même temps, les organisations humanitaires rencontraient beaucoup de difficultés pour apporter une aide alors que dans certaines régions régnait une véritable famine.

Les réfugiés installés en Guinée en 1990-1991 s'en sortaient relativement bien. Il n'y avait pas de situations désespérées de dénuement extrême ou de famine. On avait le sentiment que « les réfugiés étaient intégrés ». La couverture médiatique était donc faible et les donateurs leur prêtaient peu d'attention. Les principaux problèmes semblaient être l'absence d'enregistrement fiable des réfugiés et le détournement de l'aide alimentaire. Les donateurs encourageaient donc le HCR et le PAM à améliorer les mécanismes de contrôle et à réduire l'aide alimentaire.

Les mouvements de part et d'autre des frontières

Étant donné la détérioration de la situation au Liberia et en Sierra Leone, de nouveaux réfugiés commencèrent à affluer en Guinée. Ils ne formaient plus d'importantes vagues, mais une succession de petites vagues. Les réfugiés qui arrivèrent pendant cette période n'avaient pas choisi immédiatement de passer en Guinée. Ils avaient d'abord essayé de rester chez eux aussi longtemps que possible. Lorsqu'on leur demandait pourquoi ils n'avaient pas quitté leur pays plus tôt, ils répondaient souvent qu'ils habitaient loin des régions frontalières et avaient d'abord essayé de se débrouiller plus près de chez eux ; ils disaient aussi qu'ils n'avaient jamais été en Guinée et n'y connaissaient personne, ou bien qu'ils ne savaient pas où aller lorsqu'ils seraient en Guinée. D'autres soulignaient que le fait de quitter leur pays mettrait en péril leur avenir à leur retour, une fois les problèmes résolus. C'est pourquoi, au début du conflit, ils avaient essayé de rester dans leur village en affrontant les épreuves, ou bien s'étaient

déplacés à l'intérieur de leur pays, le Liberia ou la Sierra Leone. C'est seulement, une fois ces options devenues réellement impossibles, qu'ils avaient décidé de fuir en Guinée.

La plupart des réfugiés arrivés entre 1992 et 1995 avaient donc été auparavant des « déplacés ». Quelques-uns avaient changé de lieux plusieurs fois. Certains avaient connu pendant plusieurs années de terribles épreuves, proches du travail forcé ou de l'esclavage, dans leur propre pays. C'est pourquoi la plupart d'entre eux souffrait de malnutrition ou bien était malade à leur arrivée et ne possédait rien, pas même de vêtements. Les familles avaient souvent éclaté et de nombreuses femmes étaient devenues chefs de famille. Nombre de réfugiés ne savaient où aller, étaient épuisés à leur arrivée et n'avaient pas la force de se prendre en charge. Cette différence fondamentale entre les premiers et les derniers arrivants montre clairement la diversité des vagues de réfugiés analysée par Kunz (1973 ; 1981), qui a également été relevée au Sud-Soudan (Harrell-Bond, 1986) et dans l'Est-Soudan (Mulholland, 1985 ; Kuhlman, 1990).

Lorsque la situation le permit, les réfugiés retournèrent dans leur pays d'origine – provisoirement ou définitivement. Quand les conditions de sécurité s'améliorèrent, le mouvement se fit principalement en direction du pays d'origine. Quand l'insécurité augmenta, il se fit en sens contraire.

Trois exemples de petites vagues de réfugiés et « nouvelles approches d'assistance »

Entre 1992 et 1995, on a pu observer plus de dix vagues de réfugiés, soit quelque 150 000 personnes. La plupart arrivèrent dans les préfectures de Yomou, Macenta et Guéckédou qui accueillaient déjà la majorité des réfugiés (figure 2). Lorsque le conflit s'étendit en 1995 à des zones de plus en plus vastes en Sierra Leone, les réfugiés se dirigèrent vers de nouvelles zones en Guinée : environ 9 000 s'installèrent à Kissidougou et 24 000 à Forécariah, le long de la côte.

Nous étudions ci-dessous l'afflux de réfugiés à Guéckédou (juin 1993), à Yomou (septembre 1994) et à Forécariah (janvier 1995). Il montre clairement le changement de nature à la fois de la population réfugiée et des modes d'assistance (tableau 2).

Date d'arrivée	Événement déclencheur	Évaluation du nombre et/ou état sanitaire à l'arrivée	Zone d'accueil en Guinée et mode d'installation
Juin 1993	Conflits dans la zone de Kailahun (Sierra Leone) et du comté de Lofa (Liberia).	En mauvaise santé. Taux de malnutrition élevé.	Arrivés dans la zone frontière de Guéckédou puis transférés par le HCR dans de petits camps (Nyaedou et Fandouyema), bon accès à la terre.
Sept.1994	Attaque de l'ULIMO contre le quartier général du NPFL à Gbarnga.	27 000 réfugiés généralement en mauvaise santé.	D'abord dans des camps de transit : Diecké, Bignamou et Betha (Yomou). En janvier 1995, transfert par le HCR à Noonah ; peu d'accès à la terre (8 000 seulement sont acceptés, les autres s'installent seuls, sans assistance).
Janvier 1995	Attaque de Kambia par le RUF.	24 000 réfugiés, en bonne santé.	Forécariah, s'installent eux-mêmes au milieu des membres de leur ethnie, puis sont incités par le HCR à aller dans des camps.

Tableau 2
Aperçu général de trois des dernières petites vagues de réfugiés en Guinée, 1992-1995.

Nouveaux réfugiés à Guéckédou (juin 1993)

En juin 1993, plusieurs groupes de réfugiés arrivèrent sur le territoire de la préfecture de Guéckédou et s'installèrent près de la frontière. Ils étaient en mauvaise santé et dépourvus de tout. Peu de temps après leur arrivée, ils reçurent une aide alimentaire et des soins médicaux. Le HCR mit en place plusieurs petits camps de 1 000 à 3 000 personnes, loin de la frontière (par exemple à Nyaedou, Fandouyema et Boodou[4]). Le HCR négocia pour que les réfugiés puissent disposer

[4] Le camp de Boodou fut créé à l'intention des anciens guérilleros devenus des réfugiés, loin de la frontière et à l'écart des autres réfugiés qui souvent leur étaient hostiles. Plus tard, des réfugiés « civils » furent aussi installés à Boodou.

de terres à Nyaedou et à Boodou et leur apporta une aide pour qu'ils puissent les cultiver. Néanmoins, nombre de réfugiés préférèrent se débrouiller seuls, sans aide, et rejoignirent la masse des précédents réfugiés, estimant que parmi eux ils pourraient mieux s'en sortir. De plus, beaucoup de réfugiés enregistrés dans les camps n'y séjournaient pas en permanence (« camps fantômes »).

De Gbarnga à Noonah, sous-préfecture de Yomou (septembre-décembre 1994)

Suite à l'attaque lancée par l'Ulimo contre le quartier général du NPLF à Gbarnga, environ 27 000 nouveaux réfugiés arrivèrent dans la préfecture de Yomou en septembre 1994. Beaucoup, y compris les adultes, souffraient de malnutrition. Ils formaient un groupe très disparate. Nombre d'entre eux étaient d'anciens citadins appartenant à différentes ethnies. Très rapidement, le HCR et le PAM fournirent une aide alimentaire d'urgence et construisirent des camps de transit à Diecké, Bignamou et Betha. Ces camps de transit, considérés comme provisoires, comprenaient des abris collectifs de 15 mètres de long sur sept mètres de large pouvant héberger jusqu'à 200 personnes chacun. Dans un tel environnement, il était difficile de maintenir des conditions d'hygiène suffisantes et une épidémie de choléra se déclara bientôt dans le camp de transit de Diecké.

En novembre 1994, à la recherche d'une solution plus appropriée, le HCR décida de construire un nouveau camp à Noonah. Un camp typique fut édifié et les hommes du camp de transit furent transportés en camion à Noonah pour défricher la brousse et construire des cases avec des matériaux locaux et des bâches en plastique. Le nouveau camp resta toutefois quasiment vide jusqu'à ce que le HCR exige que les réfugiés y habitent pour les enregistrer. De nombreux réfugiés refusèrent cependant d'y vivre (voir encadré). Ce refus de dépendre des organismes humanitaires a également été observé dans d'autres situations de réfugiés (Harrell-Bond, 1986 ; Bascom, 1995 ; Van Damme, 1995).

De Kambia à Forécariah (janvier 1995)

En janvier 1995, le Front révolutionnaire uni (RUF) attaqua Kambia et força environ 24 000 Sierra-léoniens à fuir vers Forécariah, près

Camp de réfugiés de Noonah et « accord de non-assistance »

Noonah est un petit village guinéen. La majorité de la forêt qui l'entoure fait partie de la Forêt Sacrée, où seuls peuvent pénétrer ceux qui ont été initiés selon les rites locaux. Le HCR créa le camp de Noonah pour réinstaller les nouveaux réfugiés. Mais 8 000 seulement acceptèrent d'y aller, car ils savaient qu'il leur serait difficile d'y obtenir des terres ou d'y trouver un emploi. Les autres, environ 19 000, refusèrent de se rendre à Noonah, en sachant que ce refus entraînerait l'absence de gratuité de l'aide alimentaire ou des soins médicaux. Officiellement, ils devinrent des réfugiés non enregistrés.

C'est là un cas d'« accord de non-assistance », les conditions unilatéralement imposées par le HCR n'étant pas acceptables pour les réfugiés. Ce refus était dû en partie aux mauvais souvenirs laissés par les organisations humanitaires chez les réfugiés. Ceux-ci ne faisaient plus confiance au HCR et aux organisations chargées de mettre en œuvre ses décisions lorsqu'elles promettaient que les réfugiés recevraient des rations complètes dans le camp de Noonah. Au début, ces organisations n'avaient pas été capables, en effet, de distribuer l'aide alimentaire prévue. De nombreux réfugiés estimèrent à juste titre qu'ils avaient peu de chances de parvenir à l'autonomie économique dans le camp de Noonah. Ils préférèrent compter sur eux-mêmes plutôt que sur le système d'aide.

La sévérité du HCR fut due au fait qu'il ne parvenait pas à distinguer les « véritables nouveaux réfugiés » des « faux nouveaux réfugiés » (soit que les réfugiés tentent de se faire enregistrer deux fois, soit que des Guinéens essayent de se faire enregistrer comme réfugiés). Séparer les nouveaux réfugiés des anciens était bien sûr une solution à ce problème, car très peu de « faux nouveaux réfugiés » accepteraient d'aller au camp de Noonah. Mais, en même temps, cela empêchait de reconnaître un grand nombre des « véritables nouveaux réfugiés ».

Les réfugiés qui refusèrent étaient probablement ceux qui avaient le plus de chances de s'en sortir seuls et de devenir autosuffisants. Toutefois, nombre de ceux qui avaient accepté de vivre au camp de Noonah retournaient périodiquement sur leurs premiers lieux d'installation ou bien allaient vivre dans les villages guinéens aux alentours de Noonah, ne revenant au camp que les jours de distribution de l'aide alimentaire.

En 1995, les faits montrèrent que ceux qui avaient refusé d'aller vivre dans le camp de Noonah avaient eu raison. Bien qu'en matière de distribution de vivres, le camp ait été prioritaire, cette aide était insuffisante et le taux de malnutrition augmenta fortement. En 1995, la situation s'était détériorée dans de nombreuses zones, mais elle était encore pire dans le camp de Noonah.

de Conakry. Si la plupart des réfugiés étaient en bonne santé, ils n'emmenèrent néanmoins aucune provision. Ils s'installèrent dans des zones où vivaient des membres de leur ethnie avec lesquels ils avaient conservé d'étroites relations. Cet afflux de réfugiés ressemblait beaucoup aux première et troisième vagues de 1990 : des réfugiés ruraux, en bonne santé et s'en sortant relativement bien.

En juin 1995, le HCR encouragea les réfugiés installés à Forécariah à aller dans des camps. Ils furent informés que c'était uniquement là que nourriture et assistance médicale leur seraient fournies. En novembre 1995, la plupart des réfugiés s'y étaient installés bien qu'ayant précédemment vécu au milieu des Guinéens sans problèmes majeurs. Cette politique correspondait donc à la nouvelle approche, plus interventionniste, adoptée par les organisations humanitaires dans la région forestière, même si elle ne s'imposait pas pour répondre aux besoins des réfugiés.

Ces trois exemples montrent que les résultats de la « nouvelle approche humanitaire » étaient très différents d'un endroit à l'autre. À Guéckédou, elle fut assez efficace mais sans aucun doute plus onéreuse que la précédente. À Noonah, dans la région de Yomou, ce fut un échec complet (voir encadré). À Forécariah, la réinstallation des réfugiés dans des camps fut inutile et chère.

Nouveaux organismes d'aide et nouveaux aspects du PARLS

Les nouveaux réfugiés avaient besoin d'une plus grande assistance et le système d'aide humanitaire était prêt à la leur fournir. Tous les enfants furent vaccinés contre la rougeole, des enquêtes nutritionnelles furent réalisées et, là où c'était nécessaire, des centres de nutrition furent créés. L'alimentation en eau fut également assurée dans tous les nouveaux lieux d'installation. Cependant, pendant l'année 1995, le système d'aide humanitaire ne réussit généralement pas à fournir une quantité suffisante de nourriture (Davis, 1996), d'où une forte augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les réfugiés. Pour faire face à cette situation, le HCR renforça les programmes destinés aux personnes vulnérables. Cependant, si les enfants mal nourris sont relativement faciles à détecter, identifier

les femmes chefs de famille et les personnes âgées isolées au milieu d'une population extrêmement mobile est bien plus difficile. Pour essayer de réduire les irrégularités durant la distribution de l'aide alimentaire, un contrôle des rations fut institué. À chaque distribution, un contrôle eut lieu pour déterminer la quantité réelle de denrées reçues par les réfugiés. Il devint rapidement clair que, même à la fin de la chaîne de distribution, il y avait des problèmes. Le HCR et le PAM décidèrent alors de modifier le système de cartes d'alimentation : la distribution n'aurait plus lieu par groupes de 50 bénéficiaires mais au niveau familial. Pour les réfugiés, ce système de distribution était beaucoup plus juste.

Un plus grand soutien fut apporté aux activités génératrices de revenus, essentiellement la production de riz. Les années précédentes, cette aide consistait en la distribution d'outils agricoles et de semences. Par la suite, la priorité donnée à l'amélioration de l'accès à la terre, principalement grâce à l'exploitation de nouveaux marigots, eut de meilleurs résultats.

Cette approche de l'aide, plus interventionniste, entraîna la participation de nouveaux acteurs. Jusqu'en 1993, le PARLS était essentiellement pris en charge par le HCR, le PAM et les ONG qui opéraient déjà dans la région forestière. Les seules nouvelles ONG à s'y associer furent l'ADRA (Agence adventiste d'aide et de développement) et l'IRC (International Rescue Committee). Cependant, entre 1993 et 1995, d'autres ONG commencèrent à intervenir telles que l'Action contre la faim, le Service jésuite pour les réfugiés (JRS) et l'Église protestante évangélique. Début 1996, GTZ prit le relais de MSF à Guéckédou et de Oxfam à Forécariah. Par la suite, GTZ remplaça aussi l'ADRA pour le transport de l'aide alimentaire. En moins de deux ans, GTZ devint l'un des principaux acteurs du PARLS.

Les réfugiés des années 1990-1991 étaient très différents de ceux arrivés entre 1992 et 1995. Les besoins des derniers arrivants étaient plus grands et leurs moyens de s'en sortir seuls, moins efficaces. Le tableau 3 présente les principales caractéristiques des premiers et des derniers arrivants.

De même qu'au fil du temps, la nature des réfugiés et l'attitude de la population d'accueil ont évolué, de même l'attitude générale et l'approche du système d'aide se sont modifiées. Les réfugiés qui, au début, parvenaient à survivre par leurs propres moyens devinrent dépen-

Premiers arrivants Quatre importantes vagues (1990-1991)	Derniers arrivants Succession de petites vagues (1992-1995)
Nature des réfugiés	
Quand les conflits affectent la zone où ils vivent, ils choisissent d'abord de fuir en Guinée. Ils s'installent près de la frontière et ont des liens ethniques, souvent de la famille, en Guinée.	Quand les conflits affectent la zone où ils vivent, les gens luttent d'abord pour rester dans leur pays. Mais quand la situation devient trop difficile, ils fuient en Guinée (déplacés à l'intérieur de leur pays, puis réfugiés). Il y a parfois des réfugiés qui étaient retournés dans leur pays et qui doivent fuir à nouveau (réfugiés, rapatriés, puis à nouveau réfugiés).
Situation générale des réfugiés	
Les réfugiés n'ont ni trop souffert, ni trop longtemps, avant de fuir en Guinée et sont généralement en bonne santé.	De nombreux réfugiés souffrent de malnutrition et sont en mauvaise santé à leur arrivée. Beaucoup de familles avaient éclaté avant leur arrivée en Guinée.
À leur arrivée, les groupes de réfugiés sont relativement homogènes car de la même ethnie ; ils étaient en relation avant le conflit.	Les groupes de réfugiés sont hétérogènes, les ethnies sont mélangées ; ils ne vivaient pas ensemble auparavant.
Caractéristiques de l'installation dans la zone d'accueil	
Les réfugiés arrivent dans des zones où vivent des membres de leur ethnie et où il n'y a pas encore de réfugiés. La population qui les accueille est en général très hospitalière.	La population d'accueil soutient déjà un grand nombre de réfugiés. Les nouveaux réfugiés et leurs hôtes ont peu ou pas de liens ethniques. Les zones d'arrivée sont souvent considérées par la population d'accueil comme «saturées» par les réfugiés.
Le système d'aide n'est pas encore en place dans la zone d'arrivée et aucun enregistrement des réfugiés n'a eu lieu jusqu'alors.	Le système d'aide est déjà en place et les premiers réfugiés ont été enregistrés. La logique « enregistrement = aide alimentaire » est déjà en vigueur.
La plupart des réfugiés n'attendent pas d'aide, pas plus que leurs hôtes.	En tant que déplacés dans leur propre pays, certains ont reçu une aide alimentaire. À leur arrivée en Guinée, ils s'attendent à ce que la « communauté internationale » les soutienne. La population locale et les réfugiés déjà présents comptent sur l'aide des organisations humanitaires pour les nouveaux réfugiés.
Mode d'installation dans la zone d'accueil	
Installation autonome au sein de la population d'accueil : les réfugiés se mêlent à la population des zones frontières. Au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ils construisent leurs propres cases ; ils sont souvent intégrés du point de vue spatial dans les villages existants ou dans des villages jumelés.	Le HCR essaye de séparer les anciens et les nouveaux réfugiés. Il prépare des camps loin de la frontière (par exemple, à Kamayan, Nyaedou, Boodou et Noonah). Pour être enregistrés, les nouveaux réfugiés doivent s'y installer. La population de ces camps est mélangée et reçoit une aide des organisations humanitaires. Après quelque temps, ces camps deviennent des « camps fantômes » : les réfugiés sont souvent absents, cherchent des possibilités de travail ailleurs. Les réfugiés vulnérables et dépendants restent souvent seuls dans les camps. Au moment de la distribution de l'aide alimentaire, les réfugiés retournent dans les camps.

Tableau 3
Caractéristiques des réfugiés et de leur accueil en Guinée, 1990-1995.

dants de l'aide extérieure. Dans une certaine mesure, ce changement d'approche est compréhensible, compte tenu du changement des conditions de vie des réfugiés. Mais du point de vue de l'approche générale, ce changement n'a pas été très opportun, comme signalé plus haut. Les tableaux 4 et 5 comparent les réponses de la population d'accueil et du système d'aide apportées aux premiers et aux derniers arrivants.

Modes d'installation des réfugiés

Nombre et répartition

En juin 1995, le HCR avait officiellement enregistré en Guinée 603 750 réfugiés, dont 578 846 dans la seule zone forestière [5]. À la fin de 1995, le recensement des réfugiés dans le monde (World Refugee Survey) estimait le nombre de réfugiés en Guinée à 640 000 (Immigration and Refugee Services of America, 1996). Ces chiffres représentaient en gros 10 % de la population de Guinée. À l'échelle mondiale, c'était le pays où existait l'une des plus fortes concentrations de réfugiés. À la fin de 1995, dans la région forestière, un habitant sur trois était un réfugié.

Le HCR distinguait les réfugiés enregistrés en 1990-1993 de ceux enregistrés en 1994-1995, les premiers étant appelés les « anciens » et les derniers les « nouveaux » réfugiés. Cette distinction ne correspond pas exactement à celle établie entre premiers (1990-1991) et derniers arrivants (1992-1995). Les anciens et les nouveaux réfugiés avaient droit à des quantités de nourriture différentes, les anciens réfugiés étant censés être autosuffisants depuis 1996 contrairement aux nouveaux. Cette distinction fut maintenue malgré les études qui montraient que l'insécurité alimentaire n'était pas liée à la date d'arrivée mais à la zone d'installation (Davis, 1996).

La concentration des réfugiés était différente d'une préfecture à l'autre. À Guéckédou, en juin 1995, il y avait davantage de réfugiés que de

[5] Toutes les statistiques démographiques doivent être traitées avec précaution car elles ne sont pas très fiables.

Premiers arrivants Quatre importantes vagues (1990-1991)	Derniers arrivants Succession de petites vagues (1992-1995)
Attitude générale de la population d'accueil et du système d'aide à l'égard des réfugiés	
Accueil collectif cordial et générosité. La plupart des gens pensent « C'est un problème temporaire, nous devons aider ces réfugiés pendant ces quelques mois difficiles, après ils retourneront chez eux ». L'aide des donateurs afflue.	Approche directive. Beaucoup de gens pensent « Ce problème dure plus longtemps qu'on ne le pensait » et « Beaucoup de réfugiés abusent de l'aide ». Les donateurs commencent à imposer des conditions pour que l'aide alimentaire soit mieux utilisée. Les « anciens » réfugiés arrivés en 1990-1993 sont censés être intégrés et autosuffisants.
Approche générale du système d'aide	
Profil bas : un système d'aide limité qui est mis en place bien après l'arrivée des réfugiés. Durant la première vague, le HCR n'était pas présent en Guinée. Le MSP et MSF adoptent un profil bas. Le HCR ne devient réellement opérationnel qu'au bout de quatre à cinq mois.	Le système d'aide conduit par le HCR, principal acteur, prévaut. Il est pleinement opérationnel à l'arrivée des réfugiés.
Le système d'enregistrement est laxiste durant les première et deuxième vagues, et assez libéral durant les troisième et quatrième vagues. Au début, les distributions sont mal ciblées. De grandes quantités de vivres sont détournées. Le prix des denrées alimentaires sur le marché local chute et atteint son plus bas niveau.	Différents acteurs ont montré les effets pervers de l'aide alimentaire. Le HCR commence donc à contrôler les enregistrements et les fraudes. L'aide alimentaire diminue pour les anciens réfugiés. Quand les nouveaux réfugiés arrivent dans les mêmes zones, des contrôles et vérifications stricts ont lieu.

I Tableau 4
Réponses apportées aux différentes vagues de réfugiés en Guinée, 1990-1995.

Guinéens. Le taux de concentration était également très élevé à Yomou et Macenta. À l'intérieur des préfectures, ce taux variait aussi (figures 4 et 5).

Les réfugiés mano, guerzé, toma et kissi vivaient essentiellement dans les zones rurales parmi les membres de leur ethnie. Les réfugiés mandingues vivaient principalement dans les villes. Les réfugiés mende et gbande qui n'avaient pas de membres de leur ethnie en Guinée s'étaient installés au sud-ouest de Guéckédou où le taux de concentration des réfugiés était le plus élevé (figure 5). Le lieu d'installation des réfugiés était principalement déterminé par l'origine ethnique et les contacts trans-frontaliers ainsi que par l'origine rurale ou urbaine.

	Premières arrivants Quatre importantes vagues (1990-1991)	Derniers arrivants Succession de petites vagues (1992-1995)
Assistance médicale	Ensemble de mesures minimales. Au début, soins curatifs de base, vaccinations contre la rougeole, surveillance épidémiologique et contrôle nutritionnelle sont considérés être des activités suffisantes.	Ensemble de mesures plus complètes. Centres nutritionnels, programme d'alimentation supplémentaire et animateurs de santé s'ajoutent aux activités précédentes.
Aide Alimentaire	Les réfugiés vivent plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans aide alimentaire, sans conséquences graves pour leur santé.	Les réfugiés reçoivent des rations d'aide alimentaire dès les premiers jours ou les premières semaines.
Alimentation en eau	L'amélioration des installations sanitaires villageoises (par exemple protection des puits peu profonds existants) est d'abord tentée. De nouveaux puits et des forages avec des pompes à main sont installés quelques mois plus tard.	Dans les camps, de nouveaux puits et des forages sont très tôt creusés.
Habitat	Au départ, aucune aide n'est donnée pour la construction des cases. Après plusieurs mois, quelques bâches en plastique sont distribuées.	Une aide pour la mise en place des camps et la construction d'abris est donnée dès le début.

Tableau 5
Contenu du PARLS (Programme d'assistance aux réfugiés libériens et sierra léoniens) en Guinée, 1990-1995.

« Intégration » des réfugiés d'origine urbaine ?

Environ 30 % des réfugiés, en majorité mandingues, s'installèrent dans les principaux centres urbains : N'Zérékoré, Guéckédou et Macenta. Ayant leurs racines en Guinée, leur statut, réfugiés ou rapatriés, restait objet de débat. La plupart, enregistrés comme réfugiés, bénéficiaient d'une aide alimentaire et de soins médicaux. Qu'ils soient considérés comme « réfugiés », « rapatriés » ou « citoyens », les Mandingues avaient le monopole du commerce dans les villes.

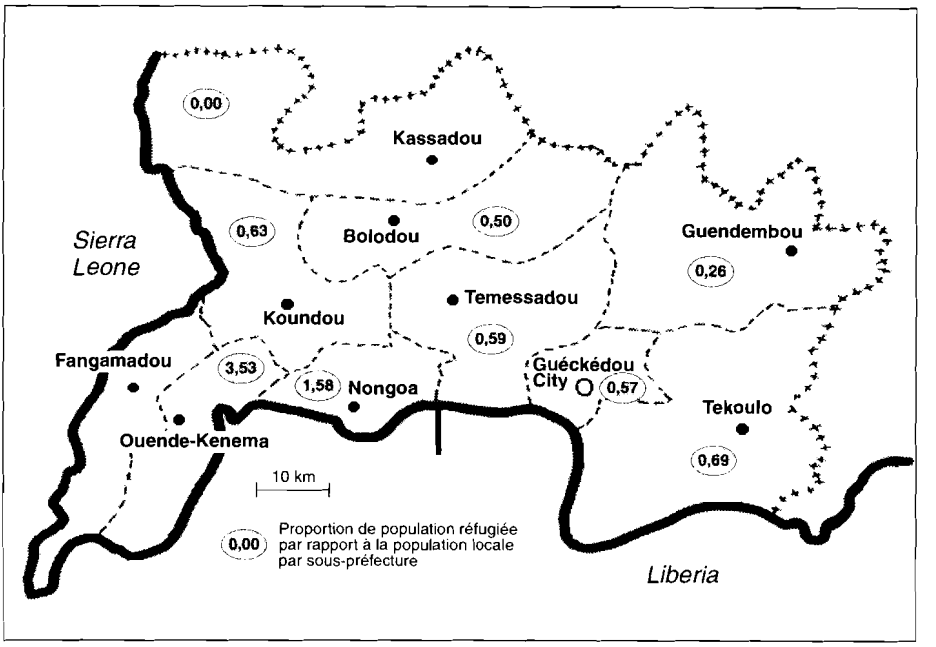

Figure 5
Taux de concentration des réfugiés dans la préfecture de Guéckédou (fin 1995).

À l'arrivée des réfugiés du Liberia, les villes de la région forestière furent transformées. En 1990, le nombre de voitures y tripla ou même quadrupla. Les Mandingues qui avaient emmené la plupart de ces voitures furent souvent obligés de les vendre lorsque leurs ressources diminuèrent.

Ces réfugiés s'intégrèrent dans la vie économique citadine, mais leur brusque augmentation marginalisa davantage les groupes ethniques de forêt (Mano, Guerzé, Toma et Kissi), ce qui exacerba les tensions qui existaient déjà. Les tribus de forêt étaient loyales à l'égard du NPFL qui avait persécuté les Mandingues au Liberia. En juin 1991, les tensions entre Guerzé et Mandingues s'accrurent fortement à N'Zérékoré, aboutissant à des conflits qui firent plus de deux cents morts. À Macenta aussi, les tensions entre les Mandingues, connus dans la région sous le nom de Tomamania, et les Toma augmentè-

rent. Plusieurs centaines de personnes furent tuées. En même temps, la libéralisation politique en Guinée permit aux tribus de forêt de s'exprimer plus ouvertement et le fait qu'ils soient majoritaires au sein de certains conseils municipaux, notamment à N'Zérékoré, leur permit de renforcer leur pouvoir.

Le sur-enregistrement des réfugiés suscitait de graves problèmes dans les villes. De nombreux marchands et autorités locales obtenaient des cartes d'alimentation, dans certains cas pour plusieurs groupes de 50 bénéficiaires. Parmi la population réfugiée, les Mandingues des villes étaient ceux qui se faisaient le plus entendre et avaient davantage de conscience politique. Lorsque la distribution de l'aide alimentaire devint irrégulière, les réfugiés des villes protestèrent auprès des services du HCR. Quand l'aide alimentaire vint à diminuer, comme en 1995, des pressions politiques furent exercées en faveur des réfugiés des ville afin d'éviter les tensions.

La plupart des réfugiés des villes s'en sortaient relativement bien, du moins économiquement. Ils avaient néanmoins beaucoup perdu dans leur migration forcée en Guinée. De nombreux Mandingues avaient été tués au Liberia et une partie de leurs biens avait été pillée ou détruite. Certains se retrouvaient sans ressources, avaient perdu leur réseau de relations sociales et étaient venus grossir les rangs des pauvres des bidonvilles.

Réfugiés ruraux : entre « intégration » et « ségrégation »

De nombreux réfugiés vivaient dans les villages guinéens. Pour une personne de l'extérieur, il était très difficile de les distinguer des autochtones. Ce mode d'installation peut être qualifié d'*intégration spatiale*. D'autres réfugiés vivaient dans des « villages jumelés » : les réfugiés s'installaient aux abords d'un village avec lequel ils entretenaient de bonnes relations. Ce mode d'installation peut être qualifié de *cohabitation pacifique*. D'autres vivaient dans de « nouveaux villages » à l'écart, assez proches d'une agglomération pour entretenir avec elle des relations sociales et économiques, mais assez éloignés pour conserver leur propre identité (*séparation spatiale*). À l'autre extrémité de cet éventail, se trouvaient les réfugiés qui vivaient dans

de « véritables camps ». Bien que non voulue, cette situation peut être qualifiée de *ségrégation spatiale*[6].

Importance des différents modes d'installation

Guéckédou était la préfecture où la densité de réfugiés était la plus forte et qui comptait le plus grand nombre de camps. Une étude détaillée de la situation à Guéckédou à la fin de 1995 donne une idée de l'importance quantitative des différents modes d'installation.

Selon les estimations des agents de santé, sur 273 388 réfugiés officiellement enregistrés, 90 790 (33 %) vivaient fin 1995 dans 45 « camps » ; 60 647 réfugiés dans les neuf plus grands camps, dont 24 434 dans le camp de Kouloumba [7]. Les 30 143 restants étaient enregistrés dans 36 camps dont la population variait de 2 788 à 273. Néanmoins, nombre de ces « camps » étaient en fait, soit des nouveaux villages, soit des village jumelés. Cela veut dire que dans la préfecture de Guéckédou, deux tiers des réfugiés ne vivaient pas dans les camps mais étaient intégrés à la population locale, ou vivaient dans des regroupements de moins de 300 personnes. Dans les autres préfectures, la proportion de réfugiés vivant dans des camps était encore plus faible.

Bien souvent, les réfugiés officiellement enregistrés dans les camps n'y résidaient pas mais vivaient parmi les Guinéens. Ils retournaient au camp lors de la distribution de vivres. Ce phénomène était particulièrement important à la saison des pluies, quand l'agriculture nécessitait beaucoup de main-d'œuvre. Les camps étaient alors désertés ; quelques personnes seulement y restaient, les autres s'étant installées de manière semi-permanente dans les villages à l'extérieur des camps. Beaucoup de cases étant fermées ou s'effondrant et la végé-

[6] Dans le cas notamment de Kouloumba, le camp naquit d'une « *prise de pouvoir* » : le taux de concentration des réfugiés était si élevé (26 000 réfugiés pour quelque 1 000 Guinéens) que le village se fondit dans le camp.

[7] Un des rôles des agents de santé était d'évaluer le nombre de personnes vivant réellement dans le camp de réfugiés où ils travaillaient (qui était souvent très différent du nombre de réfugiés enregistrés). Il s'agissait d'inspecter les maisons. Si une maison était habitée et normalement entretenue, on estimait que tous les membres de la famille enregistrés y résidaient effectivement. C'était probablement un critère très large (« sensible »).

tation revenant à l'état sauvage, on appelait ces camps « camps fantômes ».

On estimait qu'environ moins de 20 % des réfugiés de la région forestière vivaient dans de vrais camps, 25 % dans de nouveaux villages ou des villages jumelés et que plus de la moitié était intégrée dans les villages et villes. Le degré d'homogénéité des réfugiés variait fortement selon les situations. Les situations dites « d'intégration spatiale » et de « cohabitation pacifique » étaient généralement assez homogènes ; les réfugiés qui avaient d'étroits liens de parenté avec les Guinéens s'installaient librement parmi les leurs. Les situations de « séparation spatiale » et de « ségrégation spatiale » étaient souvent plus hétérogènes : plusieurs groupes ethniques, différents de la population d'accueil, étant mélangés.

Mode d'installation et degré d'autonomie

Ces modes d'installation sont le résultat des facteurs suivants :

1) l'ethnie et les relations de parenté entre réfugiés et population d'accueil, elle-même ethniquement différente ;
2) la date d'arrivée et la durée du séjour des réfugiés en Guinée ;
3) le degré de laisser-faire ou de directivité du HCR et donc le degré de liberté des réfugiés pour s'installer ;
4) le degré de concentration des réfugiés et leur rythme d'arrivée ;
5) le type d'utilisation des terres et les possibilités foncières offertes aux réfugiés ;
6) le degré d'intensité des relations sociales entre réfugiés et population d'accueil.

La plupart des réfugiés étaient des agriculteurs. En Guinée, la plupart devinrent des paysans sans terres. Les communautés autochtones possédaient la terre, même si elles ne l'exploitaient pas. Les réfugiés devaient avoir l'autorisation des Guinéens pour exploiter la terre ou pour avoir accès aux ressources communautaires, telles que le bois ou le chaume pour le toit des cases. Les Guinéens les employaient souvent comme journaliers agricoles. Certains réfugiés avaient accès à des terres qui auraient normalement été laissées en jachère. Au départ, mesure exceptionnelle, ils pouvaient l'exploiter pendant un an. Les Guinéens pensaient que leur présence était un phénomène

provisoire. Un petit nombre seulement de réfugiés obtinrent l'autorisation de défricher la forêt et d'exploiter de nouvelles parcelles.

Dans la région forestière, la principale ressource économique inexploitée était les bas-fonds. Ils étaient fertiles et bien adaptés à la culture du riz. Peu de Guinéens, à part les Kissi, les avaient jusque-là utilisés. Mais de nombreux réfugiés avaient pratiqué la culture du riz de bas-fonds au Liberia et en Sierra Leone et quelques-uns purent y avoir accès en Guinée. Mettre en culture des bas-fonds qui n'avaient jamais été cultivés était cependant une tâche difficile. Enlever les arbres, creuser des canaux et construire des digues demandaient de gros investissements qui n'étaient pas rentables pour une seule récolte. À partir de 1995, le HCR négocia avec les communautés autochtones pour que les réfugiés puissent avoir accès aux bas-fonds. Le HCR rémunéra le travail des réfugiés et apporta une assistance technique pour les premiers travaux ; les communautés autochtones autorisèrent l'exploitation pour cinq ans.

Le degré d'autonomie des réfugiés dépendait donc, non seulement des ressources agricoles disponibles, mais aussi de l'autorisation des Guinéens pour y avoir accès. Cela dépendait fortement de leur mode d'installation. Les réfugiés qui pouvaient s'intégrer au milieu des communautés autochtones jouissaient d'un degré plus élevé d'autonomie, leurs moyens d'existence et ceux de la communauté d'accueil étant étroitement liés. Ils partageaient la vie des Guinéens, travaillaient dans leurs exploitations et participaient pleinement à l'économie agricole de subsistance. La cohabitation pacifique des réfugiés qui vivaient dans des villages jumelés ou dans les nouveaux villages leur permettait également, avec le temps, d'atteindre un niveau satisfaisant d'autonomie. Comme ces réfugiés pouvaient s'installer librement, ils se répartissaient au mieux pour tirer parti de toutes les opportunités économiques. La situation de ceux qui vivaient à l'écart dans des camps était beaucoup plus difficile[8]. C'est pourquoi ils quittaient les camps pour chercher à mieux s'intégrer.

[8] Il semble qu'il n'y avait pas de grandes différences entre les camps créés par le HCR qui poussait les réfugiés à s'y installer (comme à Noonah) et les camps créés *de facto* par les réfugiés (comme à Thuo et à Kouloumba).

Ignorant la diversité des situations ci-dessus décrites, le personnel des organismes humanitaires et des instances gouvernementales avaient tendance à parler « des réfugiés », sans distinction. Le nom donné au lieu d'installation était, invariablement, le nom d'un village guinéen suivi du mot « camp ». Noonah est, par exemple, un petit village guinéen et le camp des réfugiés fut appelé Noonah camp. Mais aussi à Badou, où une centaine de réfugiés vivaient dans des cases dans une partie du village, le quartier des réfugiés fut appelé Badou camp. Toutes les installations de réfugiés, villages jumelés, nouveaux villages ou véritables camps étaient toujours qualifiées de « camps ». C'était, dans une certaine mesure, une manière de distinguer la population d'accueil des réfugiés, mais la proportion relativement faible de réfugiés vivant dans les camps, très visible pour les personnes de l'extérieur, façonnait à elle seule l'image que les organismes humanitaires et les autorités locales avaient des réfugiés. « Mettre tous les réfugiés dans le même sac », ne permettait pas de se rendre compte que les mécanismes de prise en charge des réfugiés et leur degré d'autonomie pouvaient être très différents d'une communauté à l'autre.

✶

Les réfugiés arrivèrent en Guinée par vagues successives entre 1990 et 1995 et la plupart s'installèrent librement au milieu de la population d'accueil. Leurs modes d'installation furent très divers, allant de l'intégration spatiale à la ségrégation spatiale. Les éléments les plus importants qui déterminèrent leur mode d'installation furent : l'origine, urbaine ou rurale ; les liens ethniques ; l'accès aux ressources agricoles disponibles. Les modes d'installation déterminèrent dans une grande mesure le degré d'autonomie auquel les réfugiés pouvaient parvenir. L'assistance se transforma au fil du temps, en partie en raison des changements des besoins des réfugiés, mais aussi en raison d'une politique plus interventionniste. L'efficacité des techniques d'autoprise en charge des réfugiés et du soutien de la population d'accueil diminua au cours des années. Par contre, l'aide humanitaire extérieure augmenta.

Bibliographie

Amnesty International, 1996 — *Sierra Leone : towards a future founded on human rights*, London.

Bascom (J.), 1995 — « The new nomads. An overview of involuntary migration in Africa », *The Migration Experience in Africa.* (eds J Baker & TA Aina), Nordiska Afrikainstitutet, Sweden : 197-219.

CDC, 1991 — Health and nutritional status of Liberian refugee children, 1990. *Weekly Epidemiological Record* 66 : 112-115.

Davis (A.), 1996 — « Review of the programme of food assistance to Liberian and Sierra Leonean refugees in Guinea ». *Report of a consultancy mission conducted by MSF* (December 1995), Brussels, MSF : 1-46.

Diallo (M. A.), 1991 — *Réflexion et suggestion sur la stratégie de la transistion de « l'assistance d'urgence » aux « programmes de développement » au profit des réfugiés libériens et sierra léonais*, N'Zérékoré.

Harrell-Bond (B. E.), 1986 — *Imposing Aid ; Emergency Assistance to Refugees.* Oxford University Press, Oxford.

Immigration and Refugee Services of America, 1996 — *World Refugee Survey : an annual assessment of conditions affecting refugees, asylum seekers, and internally displaced people*, Washington, USCR.

Kuhlman (T.), 1990 — *Burden or Boon ? A Study of Eritrean Refugees in the Sudan.* Free University Press, Amsterdam.

Kunz (E. F.), 1973 — The refugee in flight : kinetic models and forms of displacement. *International Migration Review* 7 : 125-146.

Kunz (E. F.), 1981 — Exile and resettlement : refugee theory. *International Migration Review* 15 : 42-51.

Leach (M.), 1992 — *Dealing with displacement : refugee-host relations, food and forest resources in Sierra Leonean Mende communities during the Liberian influx*, Sussex : Institute of Development Studies.

Ministère de la Santé & MSF, 1992 — *Manuel poste de santé. Programme d'assistance aux réfugiés en Guinée forestière.* N'Zérékoré.

Mulholland (K.), 1985 — Cholera in Sudan : an account of an epidemic in a refugee camp in eastern Sudan. *Disasters* 9, May-June 1985 : 247-258.

Omaar (R.), 1990 — *Liberia : flight from terror. Testimony of abuses in Nimba county*, Human Rights Watch, New York, Washington, London.

Oulare (A.), Keita (F.), 1992 — *Enquête socio-économique sur la situation des réfugiés libériens et sierra-léonais en Guinée forestière*, Conakry, UNHCR.

Richards (P.), 1996 — *Fighting for the Rain Forest. War, Youth & Resources in Sierra Leone.* The International African Institute, Oxford.

Schuster (L.), 1994 —
« The final days of Dr Doe ». In *Africa*. (ed. B. Buford), Granta, London : 39-95.

Touré (M.L.), Van Damme (W.), 1990 —
Plan d'assistance médico-sanitaire aux réfugiés libériens en Guinée forestière et interférences avec le système de santé, ministère de la Santé, N'Zérékoré.

UNHCR, 1991 —
Draft contingency plan for the repatriation operation to Liberia, UNHCR, Conakry.

UNHCR, 1992 —
Handbook on Procedures and Criteria for Determining Refugee Status Under the 1951 Convention and the 1967 Protocol Relating to the Status of Refugees. UNHCR, Geneva.

Van Damme (W.), 1993 —
Nutritional surveillance at the curative consultation in Guinea. *Medical News - Médecins Sans Frontières* 2 : 13-17.

Van Damme (W.), 1995 —
Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea. *Lancet* 346 : 360-362.

Van Hauwaert (W.), 1992 —
Argumentation pour la création d'un réseau d'animateurs de santé auprès de la population réfugiée de la préfecture de Guéckédou, MSF, N'Zérékoré.

Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ?

Exemples au Sénégal et en Guinée*

Richard Black
Géographe

Alors que la crise récente des réfugiés rwandais a beaucoup attiré – et continue d'attirer – l'attention des médias, les régions qui accueillent des réfugiés de longue date sont souvent oubliées. C'est le cas, notamment, de la République de Guinée. Ce pays accueille, depuis 1990, plus de 600 000 réfugiés, les uns, victimes de la guerre au Liberia, les autres, chassés par le long conflit de la Sierra Leone. En Afrique et même à l'échelle mondiale, l'exode des réfugiés vers la région forestière guinéenne représente depuis 1990 le mouvement de population le plus important (hormis le cas du retour des Rwandais fin 1996) qui se soit produit vers un seul pays. Et cet exode massif risque de durer car, si l'élection présidentielle libérienne en juin 1997 a ouvert des possibilités de retour proche pour certains Libériens, les perspectives de rapatriement sont plus sombres pour les réfugiés de Sierra Leone ; en effet, au moment de la rédaction de cet article (fin 1997), la Sierra Leone continue de générer de nouveaux mouvements de réfugiés.

Pendant la crise rwandaise, le risque environnemental représenté par l'arrivée soudaine de ces milliers de réfugiés dans les pays d'accueil fut l'une des préoccupations de la communauté internationale. De nombreuses études furent menées pour évaluer les conséquences sur l'environnement de l'implantation des réfugiés (CARE/ODA, 1994 ; Ketel, 1994a, 1994b ; Biswas *et al.*, 1994) et un certain nombre de projets furent mis en place pour protéger les ressources naturelles et

* La traduction française de cet article a fait l'objet d'une réécriture partielle de la part de Véronique Lassailly-Jacob.

réhabiliter les éventuels dommages. D'autres études plus générales ont également été menées sur l'impact environnemental des réfugiés (Black, 1994 ; Jacobson, 1997). Toutefois, très peu de recherches, hormis celles concernant le Rwanda, procèdent à une analyse fine du processus de changement de l'environnement dans les zones concernées par l'arrivée de réfugiés. De plus, lorsque de telles études sont entreprises, elles ont toujours tendance à mettre en avant de façon arbitraire les conséquences négatives de la migration forcée sur l'environnement afin qu'une action internationale soit mise en place.

Cet article a pour but d'examiner et de comparer les conséquences sur l'environnement de deux mouvements de réfugiés, celui des Libériens et Sierra Léoniens vers la région forestière guinéenne, et celui des Mauritaniens vers un pays voisin de la Guinée, le Sénégal. L'examen de ces deux situations est riche d'enseignement pour les raisons suivantes : tout d'abord, les deux mouvements ont eu lieu au même moment, à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cela signifie que la période d'exil de ces réfugiés est suffisante pour que divers impacts sur l'environnement puissent être observés, même si ce temps court ne leur a pas permis de s'intégrer profondément dans les communautés d'accueil. Ensuite, malgré leur histoire divergente depuis l'Indépendance, les deux pays ont partagé un héritage colonial similaire en termes de développement institutionnel, de politique foncière et de politique environnementale dont les conséquences sont encore visibles de nos jours. Cet héritage est d'une importance considérable pour l'évolution d'une politique de protection de la nature et de développement durable dans toute l'Afrique.

En outre, ces deux études de cas fournissent un contraste intéressant quant à « l'environnement » dans lequel les réfugiés se sont installés : en Guinée, ils occupent une zone considérée comme un des derniers vestiges de la forêt dense tropicale humide de l'Afrique de l'Ouest alors qu'au Sénégal, ils sont installés au cœur du Sahel, dans une zone toujours affectée par les conséquences de la sécheresse du milieu des années 1980, un milieu écologique vulnérable. Malgré des environnements divers, nous verrons que ces deux études de cas mettent en lumière des préoccupations d'ordre général qui ont été prises en compte à l'issue de la Conférence de Rio, lors des divers travaux menés sur la biodiversité et la désertification.

Cet article est basé sur un travail effectué sur le terrain en 1995. L'étude a été menée dans la préfecture de Yomou en Guinée, région d'accueil

d'environ 81 000 réfugiés (pour la plupart libériens) qui arrivèrent cette même année 1995 (Black et Sessay, 1995) ; elle a été menée également dans les départements de Podor et de Matam au Sénégal qui ont accueilli plus de 47 000 réfugiés mauritaniens en 1989, ainsi qu'un nombre important de sénégalais rapatriés (Black *et al.*, 1996). Dans ces deux pays, des entretiens ont été conduits auprès d'un échantillon composé à la fois de populations réfugiée et autochtone, de chefs de villages, de représentants d'ONG et de responsables gouvernementaux au niveau local, régional et national. Des enquêtes par sondages ont été effectuées principalement dans trois villages et dans les « camps » ou « sites » de réfugiés avoisinants. Dans les deux pays, le mode d'implantation des réfugiés fut de type « dispersé » : cela signifie qu'au fur et à mesure de leur arrivée, les représentants des réfugiés négociaient avec les chefs des villages locaux le droit de s'installer à leurs côtés.

Réfugiés de la vallée du fleuve Sénégal

En 1997, le Sénégal est toujours le pays d'accueil d'environ 64 000 réfugiés mauritaniens arrivés en 1989 et installés sur quelques 250 « sites » le long de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (HCR, 1997) (figure 1). Cet exode, aujourd'hui oublié des médias, déclencha à l'époque une assistance de grande ampleur tant de la part d'organisations internationales que nationales. L'essentiel de cet effort fourni par des agences gouvernementales et des ONG se concrétisa par des rations alimentaires incluant des céréales (majoritairement du sorgho et du millet), des haricots, du sucre, du sel, de l'huile de cuisine et du lait en poudre. À partir de 1992, les quantités furent progressivement réduites : entre 1991 et 1993, la ration par personne et par jour de céréales fut diminuée de moitié, passant de 500 g à 250 g. Cette réduction fut effectuée pour trois raisons : tout d'abord, on pensait que les réfugiés allaient bientôt rentrer en Mauritanie ; ensuite, les pays donateurs faisaient pression pour que l'assistance internationale soit réduite et, enfin, on supposait surtout que les réfugiés avaient trouvé des terres à cultiver ainsi que des activités rému-

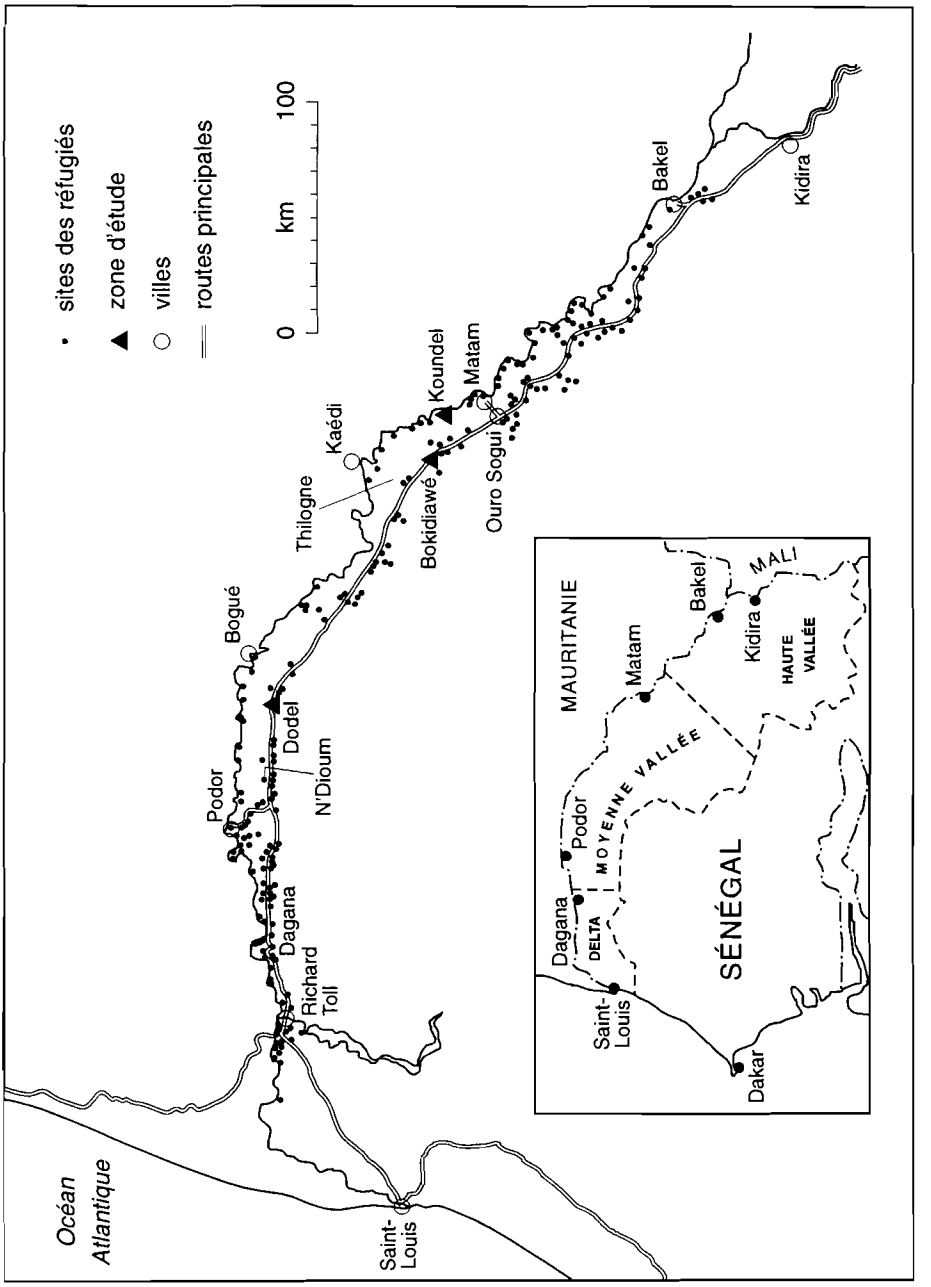

Figure 1
Les réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal.

nératrices, ce qui leur permettait au moins une autosuffisance partielle (Thiadens, 1992). Cela laissait donc présager, sans pour autant anticiper sur la discussion qui suivra, que « l'impact environnemental » des réfugiés était suffisamment maîtrisé dès 1992. Le HCR était convaincu que les réfugiés avaient réussi à produire suffisamment pour leur subsistance, ce qui justifiait le retrait de l'assistance.

Avant de discuter des questions relatives à l'impact écologique, il est important de replacer l'afflux des réfugiés au Sénégal en 1989 dans un contexte à la fois historique et environnemental. Premièrement, cet afflux s'est produit au moment même où les relations entre les deux pays étaient en voie de détérioration, ce qui provoqua l'expulsion non seulement de négro-mauritaniens vivant dans la vallée du Fleuve et de ressortissants sénégalais hors de Mauritanie, mais aussi le refoulement de ressortissants mauritaniens de plusieurs villes du Sénégal. Considéré par certains comme un exemple classique d'antagonisme dû à une compétition pour des ressources en déclin (Kharoufi, 1994), le conflit dans la vallée du fleuve (qui sépare les deux pays) avait des racines historiques complexes. Ainsi, les premiers affrontements eurent pour origine des tensions et antagonismes qui dataient de plusieurs décennies et ce, notamment, entre éleveurs et agriculteurs. En effet, ce fut un heurt de ce type qui déclencha les événements de 1989, menant à une migration forcée. Cependant, Kharoufi lui-même remarque que la discrimination envers la population noire de Mauritanie est ancienne ; elle s'est accentuée en 1984, année où une loi foncière fut établie, abolissant les droits coutumiers dans la région de la vallée.

Notre analyse doit également prendre en compte l'historique des migrations dans cette région. Les déplacements de 1989 ne furent pas exceptionnels et se situent même dans le prolongement de nombreux déplacements antérieurs (Sane, 1993). En effet, des migrations à grande échelle se sont produites dès les années 40, d'abord vers Dakar et la péninsule du Cap-Vert, puis vers l'étranger, c'est-à-dire vers certains pays d'Afrique et d'Europe. Depuis les années 40, des taux toujours élevés de migration ont été observés dans la région. Pendant son étude effectuée en 1959 et 1960, Diop (1965) observa que 70 000 Haalpulaar avaient migré de la vallée moyenne et supérieure. D'autres recherches démographiques ont indiqué qu'au moins 20 % des populations de la vallée (sans compter ceux qui migrent saisonnièrement) étaient « absentes en permanence » (INSEE-Coopération,

1962 ; Dbaké, 1980) comme en témoigne aussi cette étude détaillée d'un village près de Podor (Lericollais et Vernière, 1975) qui révèle que 344 émigrés étaient absents sur une population totale de 1 282 villageois (soit 27 %).

Une émigration élevée peut soit signifier un manque de terres cultivables, soit être considérée, surtout depuis le milieu des années 1970, comme une réponse à la perte de production des années de sécheresse. Cependant, elle peut aussi être perçue comme le résultat d'une décision délibérée, basée sur une stratégie familiale visant à faire face à des risques environnementaux considérés comme indéniables et immuables (Lericollais, 1989). L'émigration peut également jouer un rôle culturel dans la transition vers l'âge adulte ou bien être liée économiquement à l'obtention de revenus permettant l'achat de bétail (USAID, 1990). Le déclin des marchés pour les cultures traditionnelles de rente (par exemple, la gomme arabique et le coton), le développement de la région arachidière et par la suite celle de l'agriculture mécanisée dans le delta, ne furent que des raisons de plus pour migrer (Adams, 1977).

L'état de l'environnement « naturel » de la vallée du fleuve Sénégal est également complexe car il est influencé, depuis ces dernières années, par des changements climatiques et végétaux et par un impact humain qui n'est pas lié à la présence des réfugiés. Les périodes de sécheresse successives qui touchèrent, surtout dans les années 70 et au début des années 80, la zone sahélienne, n'épargnèrent pas la Moyenne Vallée et sont considérées aujourd'hui comme faisant partie d'un processus de « désertification » dans une zone écologique déjà fragilisée. La déforestation surtout, exacerbée par l'impact de la régulation du cours du fleuve Sénégal, provoque une vive inquiétude. En effet, la zone de réserves forestières dans le département de Podor, qui possède la plus grande superficie de ce type de réserves dans tout le pays, a vraisemblablement diminué de 70 %, entre 1954 et 1986. Cette dégradation est aussi visible à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves (Betlem, 1988). Un exemple : l'espèce *Acacia Nilotica* se développait dans les zones de bas-fonds connues sous le nom de *walo* qui étaient autrefois inondées saisonnièrement ; cette espèce est en déclin depuis que le contrôle des inondations saisonnières a fait disparaître les conditions nécessaires à sa survie (Toussaint *et al.*, 1994). De plus, une augmentation de la demande pour le bois et le charbon de bois dans les villes, surtout à Saint-Louis, Thiès et Dakar a conduit

à une exploitation forestière excessive. En 1980, le département de Podor a fourni, à lui seul, 20 % de la production nationale contrôlée de bois de chauffage ainsi que plus de 25 % du charbon de bois (Daffe *et al.*, 1991). De plus, le surpâturage et le manque de pâturage provoqué par la sécheresse, ont, au cours des dernières années, encouragé les gens à investir la plaine inondable elle-même où ils trouvent plus facilement pâturage et fourrage, surtout pendant la saison sèche (Van Lavieren et Van Wetten, 1990).

Dans un tel contexte de modifications environnementales sur le long terme et de mouvements de populations incessants – sans prendre en considération les conditions politiques et économiques qui touchent à la gestion des ressources naturelles – il est bien sûr difficile d'identifier l'impact spécifique des réfugiés sur l'environnement de leur région d'accueil. Une analyse des changements dans la couverture végétale basée sur l'étude de photographies aériennes et d'images satellites confirme cette difficulté. Cette analyse [1], fondée sur la comparaison de deux situations, avant et après l'arrivée des réfugiés, révèle des tendances contradictoires d'évolution d'espèces végétales différentes et ne confirme pas la réduction de la biomasse totale (Black et Sessay, 1997a). Une étude comparée dans le temps de la couverture végétale entre 1980 et 1991 a permis de saisir les évolutions dans un rayon de 10 km autour des trois villages étudiés, Koundel, Bokidiawé et Dodel (figure 1).

Autour du village de Koundel, situé sur la rive du fleuve et proche de la réserve forestière de Diamel, le changement observé dans la couverture végétale est particulièrement intéressant : la zone boisée a régressé de 28 % à 9 % sur 11 années – ce qui pourrait s'expliquer par des conditions climatiques particulièrement sèches en 1991, au moment où l'image satellite a été obtenue – et la zone définie comme « forêt » a presque disparu. On constate aussi qu'il y a eu une augmentation importante des secteurs en culture irriguée et des espaces dénudés. La diminution des terrains boisés semble se prolonger jusqu'en 1995. Pourtant, certaines zones irriguées au bord du *walo*, zone inondable, ont été désertées lorsque l'inadéquation des subventions relatives aux engrais et les pannes de pompes hydrauliques découragèrent les agriculteurs de la culture irriguée.

[1] Pour une connaissance approfondie des méthodes utilisées, voir Black et Sessay (1997a).

Autour du village de Bokidiawé, on observe une diminution de la petite superficie forestière restante ainsi que de la zone arbustive. Il y a eu là encore une augmentation sensible du secteur cultivé (surtout en cultures irriguées), ainsi que de l'espace dénudé. Un examen plus approfondi des résultats révèle que l'augmentation de terre dénudée concerne presque exclusivement le *walo*, ce qui surprend, étant donné le potentiel agronomique plus élevé de ces terres. Sur le *diéri*, zone légèrement plus élevée, en revanche, la superficie couverte de bois, d'arbustes et d'arbres a légèrement augmenté. Tout comme à Koundel, la culture irriguée dans le *walo* a diminué durant les années 1980.

Les changements observés dans les environs du village de Dodel sont du même type : régression de la petite zone de forêt et de savane arbustive, et là encore, augmentation de la superficie cultivée. Dans ce cas, malgré l'augmentation importante de terres dénudées dans le *diéri*, on a pu constater, dans le *walo*, un recul de plus de 50 % de ces dernières et observer une augmentation d'arbustes et d'arbres. En 1995, il restait relativement peu de terres dénudées dans les environs de Dodel et du site voisin des réfugiés où il y eut une culture relativement intensive, et ce particulièrement dans le *walo*. Une partie de la terre dénudée observée dans le *diéri* en 1991 a certainement été occupée par le site des réfugiés lui-même, un site classé parmi les plus importants de la Moyenne Vallée[2].

Une telle analyse possède ses limites, y compris la difficulté d'obtenir des images satellites suffisamment précises pour révéler l'utilisation de la terre avant et après l'arrivée des réfugiés. Cependant elle démontre, qu'en aucun cas, il n'existe un processus de déforestation et de désertification, une information corroborée par les villageois et les réfugiés interrogés. Les personnes enquêtées ont confirmé que depuis l'arrivée des réfugiés, elles n'avaient observé aucune diminution durable de la végétation. Toutefois, les pertes de cultures et de bétail liées à la sécheresse précédente sont, elles, apparues comme une grave préoccupation. L'étude ne prouve pas que les réfugiés utilisaient de façon abusive les ressources naturelles – qu'il s'agisse de bois de chauffe ou de terres agricoles – ; hormis le fait qu'ils avaient un accès plus réduit aux terres irriguées, leur pratique agricole était similaire à celle des locaux. Il n'existait donc aucune différence signi-

[2] Le site d'installation des réfugiés à Dodel accueillait une population d'environ 2 000 habitants, un chiffre pourtant très modeste.

ficative entre les réfugiés et les locaux, ni dans la consommation d'énergie, ni dans l'utilisation de différentes espèces de bois de feu et de chauffe (Black et Sessay, 1997).

Les réfugiés en région forestière de Guinée

L'afflux de réfugiés dans la région forestière guinéenne, à partir de 1989, fut à la fois plus important et dura plus longtemps que dans le cas sénégalais cité ci-dessus. Après l'afflux initial venant du Liberia, de nombreux réfugiés arrivèrent en 1990, 1993 et 1995, poussés par l'intensification de la guerre au Liberia et dans le pays voisin, la Sierra Leone. À la différence de la vallée du fleuve Sénégal lors du premier exode de réfugiés, peu d'agences internationales furent actives dans la région forestière guinéenne. Faute d'un programme international d'assistance, les réfugiés s'installèrent dans les villages grâce à une entente préalable avec les communautés locales. Avant 1995, le HCR estimait qu'environ 81 000 réfugiés de la préfecture de Yomou s'étaient installés dans 87 villages dont 27 avaient reçu plus de 1 000 réfugiés. Tous les sites avoisinaient des villages existants, à l'exception de Nonah, un camp établi en 1994, dans une zone relativement peu peuplée, à la lisière de la réserve forestière de Diécké (figure 2).

La communauté internationale fournit finalement une assistance alimentaire puis, comme au Sénégal, le HCR procéda, avant 1995, à une politique de réduction progressive des rations alimentaires – au moins pour certains réfugiés[3]. Outre l'aspect dispersé de l'installation, la deuxième caractéristique importante de la présence de ces réfugiés en Guinée fut la manière dont l'assistance internationale était dispensée, une autre similitude avec la situation sénégalaise. Contraire-

[3] Ce processus était compliqué, car d'un côté, l'aide alimentaire avait connu de sérieuses interruptions pour l'ensemble des réfugiés pendant la saison des pluies en 1995, alors qu'un programme d'aide alimentaire « ciblé », mis en place par le Programme alimentaire mondial en 1996, avait eu comme conséquence une augmentation de la quantité totale de nourriture distribuée.

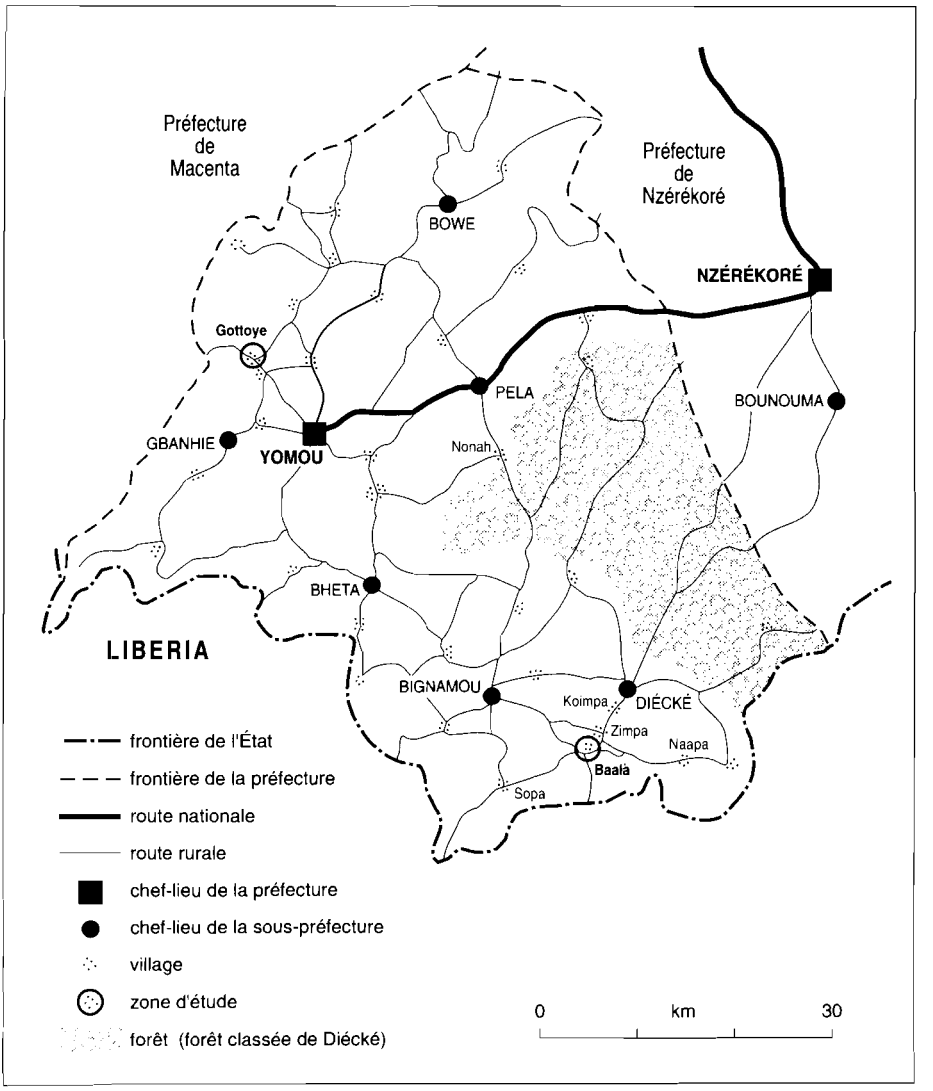

Figure 2
Préfecture de Yomou en Guinée forestière, zone d'accueil des réfugiés libériens.

ment à l'assistance habituellement fournie exclusivement aux réfugiés, de nombreux éléments de l'aide d'urgence – notamment les services médicaux et l'approvisionnement en eau – visèrent à la fois les communautés réfugiées et locales. Ainsi, en fournissant de l'aide médicale plutôt que de construire des cliniques et hôpitaux uniquement pour les réfugiés, le HCR et d'autres agences internationales – notamment MSF-Belgique – cherchèrent à soutenir les services de santé existants afin qu'ils puissent faire face à une clientèle élargie (Van Damme, 1995). De la même façon, l'éducation fut assurée en augmentant l'effectif des classes dans les bâtiments scolaires existants (à noter cependant que des cours d'anglais furent dispensés séparément pour les réfugiés), et des puits d'eau potable furent creusés, à la fois, dans les sites de réfugiés et dans les villages[4].

La région forestière guinéenne, bien que moins « ouverte » au monde extérieur que la Vallée du Sénégal (surtout depuis l'Indépendance de la Guinée en 1958), mérite une analyse de son histoire récente. On y trouve un contexte particulier de changements environnemental, démographique et surtout socio-politique qui est essentiel à la compréhension des différents impacts « provoqués » par la présence de réfugiés. Le passé de cette région est marqué par d'importants mouvements de populations. Ce processus commença (selon nos propres connaissances) par une migration des peuples Mandé de la savane de l'Afrique de l'Ouest vers la forêt, entre 1350 et 1500. Un nombre important de Kpellé arrivèrent par le nord dans la région, probablement à partir du XVIe siècle (Germain, 1984), ce groupe cherchant à éviter des conflits avec les Mandinka (Nelson *et al.*, 1975). Les Konianké – surtout des commerçants – vinrent plus récemment, constituant des mouvements assez conséquents, même pendant la période de l'après-Indépendance. Vers 1905-1907, durant la colonisation française, la frontière entre les régions Kpellé et Mano fut sans doute dans un état de perpétuel changement, alors que les deux groupes s'étaient engagés dans une lutte pour la suprématie. De tels conflits furent probablement exacerbés par la présence de pouvoirs coloniaux rivaux en Guinée et au Liberia (Germain, 1984).

[4] Au Sénégal, malgré un effort de mise en place d'un programme intégré d'assistance dans les zones d'accueil des réfugiés, ces derniers furent souvent seuls pris en compte.

La région forestière fut colonisée tardivement et brièvement par les Français, cette période se terminant abruptement en 1958 avec l'arrivée au pouvoir du président Ahmed Sékou Touré. Durant la période coloniale, la population de la région forestière semble être restée relativement stable, bien qu'il y ait eu probablement quelques mouvements de migration vers les villes principales. C'est après l'Indépendance que des déplacements significatifs de population de la région forestière se produisirent vers Conakry, mais aussi et surtout vers le Liberia et la Côte-d'Ivoire. Ces mouvements eurent lieu en réaction à des conditions économiques qui se dégradaient et une situation politique de contrôle strict, la Guinée devenant un État socialiste isolé du reste de l'Afrique occidentale francophone. Ces mouvements furent aussi stimulés par le développement économique rapide des pays voisins de la Guinée.

Actuellement, même si des changements environnementaux ne semblent pas s'être produits récemment dans la préfecture de Yomou, les nouvelles recherches de Fairhead et Leach (1996) fournissent quelques preuves de changements dans la préfecture de Kissidougou située dans la zone de transition forêt-savane, au nord. C'est pourquoi le « récit » habituel de changement environnemental – et l'inquiétude principale dans la préfecture de Yomou – concerne les problèmes de déforestation. Même si les chiffres concernant les taux de déforestation guinéenne sont difficiles à prouver, on estime que l'Afrique occidentale a déjà perdu 70 % de sa forêt originelle (Grainger, 1993), ce qui représente plus de la moitié de la déforestation globale africaine. Bourque et Wilson (1990 : 121) font remarquer que « la Guinée forestière fut à l'origine, comme son nom l'indique, entièrement boisée », ajoutant à cela que « la déforestation est extensive et progresse à une allure soutenue ». Le consensus général est que « toute forêt naturelle en dehors des réserves forestières et des îlots protégés par leur inaccessibilité ou par la tradition, risque de disparaître dans un avenir proche ».

Toutefois, s'appuyant sur les informations recueillies à Kissigoudou, Fairhead et Leach (1994 : 483) contestent cette hypothèse en ces termes : « Bien que la responsabilité de la savanisation de la forêt ait souvent été attribuée à une utilisation humaine intensive, cette dernière peut avoir aussi un effet opposé : les pratiques anciennes ou modernes d'utilisation des sols peuvent permettre à la forêt de se développer aux dépens de la savane où normalement ce processus ne pourrait

avoir lieu faute d'une conjonction propice entre les conditions d'humidité du sol, de limitation des feux et d'ensemencement. »

En citant non seulement l'exemple particulier de la préfecture de Kissidougou, mais aussi celui de la réserve forestière de Ziama, autour de laquelle s'installèrent un certain nombre de réfugiés, Fairhead et Leach (1995) contestent à la fois le « fait » de la déforestation en Guinée mais aussi l'hypothèse d'un environnement immuable, sauf dans le cas où l'homme y exerce son influence (négative). De toute évidence, leur thèse est soutenue par la présomption que la superficie de la forêt aurait augmenté plutôt que diminué au cours de l'histoire. Cette supposition est étayée par des récits et des images satellites, mais ces résultats n'incluent pas la préfecture de Yomou elle-même.

En Guinée comme au Sénégal, il s'est avéré difficile de déterminer dans les zones concernées par l'arrivée des réfugiés si les changements environnementaux étaient dus à la présence de ces derniers. L'absence de photographiques aériennes et d'images satellites couvrant la région forestière a représenté une difficulté supplémentaire. Certes, il y a eu parfois des impacts environnementaux dus à la présence des réfugiés : les Libériens, par exemple, ont empiété sur une partie de la réserve des monts Nimba dans l'Est de la région forestière (Sawyer, 1990), zone désignée comme site du patrimoine mondial et réserve de la biosphère (UICN, 1991). On s'inquiète aussi pour la réserve de Ziama – elle-même une réserve de la biosphère – dans la préfecture de Macenta à l'ouest (Bourque et Wilson, 1990). Cependant, l'étendue réelle de la pression exercée par les réfugiés reste à préciser ; les monts Nimba souffrent actuellement d'un manque de protection contre les dégradations des populations locales elles-mêmes, alors que le projet gouvernemental d'ouvrir, après la guerre libérienne, la zone à l'exploitation du minerai de fer mettra fin à toute initiative de conservation[5].

5 Il est intéressant de souligner que la guerre au Liberia a arrêté, pendant sept ans, l'extraction du minerai de fer des monts Nimba du côté guinéen, à cause du coût élevé du transport maritime jusqu'à Conakry, distant de 1 000 kilomètres. Pourtant, avec la paix au Liberia, il est probable que cette ressource soit de nouveau extraite par l'exploitation minière à ciel ouvert, avec transport jusqu'à la côte. Ceci s'est déjà produit par le passé, avec des conséquences environnementales dramatiques du côté libérien du massif.

Dans la préfecture de Yomou, l'analyse révèle trois types d'impacts sur l'environnement : la suppression totale des arbres fait apparaître des terres dénudées ; des zones forestières sont transformées en champs cultivés ; certaines ressources et espèces forestières subissent un prélèvement excessif. En ce qui concerne les impacts du premier type, il semble que la région forestière ait peu souffert d'un abattage massif d'arbres même si les coupes aux alentours de certains sites de réfugiés ont entraîné localement ruissellement et érosion. Par contre, la pression exercée sur certaines espèces de la flore et de la faune forestières provoque une inquiétude. En effet, les réfugiés prélèvent certaines ressources nécessaires à leur subsistance telles que bois de chauffage et de construction, raphia et branches de palmier, noix de palme et ignames sauvages.

Mais lorsque les ressources devinrent insuffisantes, les réfugiés furent obligés soit d'utiliser des produits alternatifs « de qualité inférieure » – par exemple, des branches de palme à la place du raphia pour la toiture – soit d'acheter chez les villageois locaux des produits comme le bois de construction qu'ils ne pouvaient se procurer d'une autre manière. Les activités rémunératrices des réfugiés dépendaient beaucoup moins de l'exploitation des ressources naturelles que celles des villageois locaux. Mis à part l'agriculture, l'activité principale des réfugiés consistait à s'employer comme journaliers chez les autochtones ou dans les plantations d'hévéas nouvellement établies (exemple d'un des villages étudiés). Un nombre important de réfugiés se livraient au commerce et aux activités « professionnelles » (enseignants, responsables de camps, etc.), bien que la rémunération en fût souvent minimale. En revanche, parmi les activités principales des villageois, on trouvait la pêche, la récolte des noix de palme, la fabrication d'huile de palme, la production de vin de raphia et d'autres formes de travail artisanal. La production d'huile de palme par les femmes réfugiées est une exception puisque ce produit n'est exploité qu'en période de pénurie financière (Falconer, 1990).

Il est probable que le principal impact de la présence des réfugiés dans la région forestière guinéenne concerne l'extension de terres cultivées aux dépens de la végétation forestière. Il semblerait pourtant qu'il s'agisse plutôt d'une remise en culture de terres récemment cultivées que du défrichement de nouvelles terres. Les réfugiés pratiquent sur les terres de plateaux un système de culture sur brûlis en mettant en valeur des parcelles qui ont été cultivées[6]. Souvent, les

réfugiés cultivent des terres mises en jachère seulement depuis trois ans, au lieu des sept années habituelles qui est le temps de jachère pratiqué dans de nombreuses zones avant leur arrivée. Les terres ainsi cultivées sont moins fertiles et rapidement enherbées et les récoltes s'en ressentent.

Néanmoins, il semblerait que les réfugiés aient été peu disposés à défricher des espaces très embroussaillés, ceux dont le temps de jachère était de longue durée ; de plus, les villageois refusèrent fréquemment de céder de telles terres aux réfugiés. Souvent, les parcelles ne furent affectées aux réfugiés que pour une seule saison[7], le « propriétaire » bénéficiant ainsi du nettoyage de la parcelle pour y planter ensuite du café ou du cacao. Pour les propriétaires terriens, c'était une méthode bon marché pour établir de nouvelles plantations. Après l'augmentation du cours du café, en 1995, ce fut même une pratique courante de la part d'un grand nombre de villageois, encouragés par l'allégement du contrôle des prix instauré du temps de Sekou Touré. À cette époque, de nombreux paysans à Yomou avaient même arraché leurs plants.

Les organismes d'intervention : à la recherche d'un « système » durable

La vue d'ensemble présentée ci-dessus offre une image de la dynamique du changement de la couverture végétale, représentée en particulier par l'extension des cultures ; dans quelle mesure ce processus peut-il être qualifié de « dégradation environnementale » ou même de changement permanent ? Pourquoi de tels afflux de réfugiés dans ces

[6] Cette région de la Guinée est composée de terres de plateaux et de bas-fonds inondés selon la saison. Les deux types de terrain se prêtent à la culture du riz, mais avec des variétés et des systèmes de production différents. La culture sur les terres de plateaux est plus généralisée et joue un rôle plus important dans le système agricole traditionnel.

[7] Dans certains cas, une deuxième culture de manioc fut autorisée bien qu'elle soit considérée comme une culture de soudure ne fournissant qu'un aliment d'appoint.

deux situations écologiques n'ont-ils pas eu comme effet une forte dégradation des ressources ? Certains des changements observés ne pourraient-ils pas être qualifiés de bénéfiques en termes d'augmentation de la production agricole puisqu'ils ont généré une situation permettant aux bailleurs de fonds de réduire progressivement les rations alimentaires et de promouvoir ainsi l'autosuffisance des réfugiés ?

À ces questions, il existe plusieurs réponses possibles qui ont un rapport à la fois avec les actions des agences d'assistance – que ce soit des organisations internationales ou le gouvernement de chacun des pays – et avec les activités des réfugiés et des populations locales. Il faut tout d'abord rappeler que dans les deux situations, l'implantation des réfugiés s'est faite de façon très dispersée (en Guinée, ce fut plutôt le résultat d'une absence d'intervention que d'une décision politique), ce qui laisse supposer que les prélèvements sur les ressources naturelles ont eu lieu de façon diffuse. Rappelons que la situation rwandaise fut totalement inverse cinq ans plus tard. Ensuite, la politique d'aide, qui prenait en compte toute la région touchée par l'arrivée des réfugiés et non pas les seuls réfugiés, a sans doute créé des conditions favorables : réfugiés et populations locales ont eu intérêt à travailler ensemble et à cogérer les ressources naturelles pour profiter conjointement de l'aide extérieure.

Au-delà de cette politique générale, chaque pays avait son propre programme de gestion des ressources foncières ; seule la Guinée possédait des projets ouvertement « environnementaux » d'assistance aux réfugiés gérés par des agences internationales. Au Sénégal, l'une des grandes interventions du HCR fut de soutenir l'agriculture des réfugiés dans les terres de bas-fonds irrigables à travers une aide à la création de « périmètres irrigués villageois » (PIV). L'État avait commencé à développer de tels projets vers la fin des années 1970 et au début des années 1980 à travers la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta et du fleuve Sénégal (la SAED). Le but était de jeter les bases du développement et de la gestion des terres irriguées par des groupes de 30 à 50 agriculteurs. Chaque agriculteur du groupe cultivait un lopin de terre et partageait les services d'une petite motopompe, sur un périmètre préparé par la SAED[8].

[8] La préparation des terres consistait à niveler des parcelles, creuser des canaux et introduire un système de gestion de l'eau.

L'équipement nécessaire (pompes et accessoires), et les intrants comme les semences, les engrais et les pesticides étaient fournis par la SAED à des prix fortement subventionnés, afin que 50 à 70 % des coûts de production soient couverts. Les agriculteurs trouvaient facilement des crédits avec conditions de remboursement sur deux ou trois saisons, souvent remboursables en nature.

Avant l'arrivée des réfugiés, les subventions pour de tels projets avaient été peu à peu supprimées dans le cadre de la mise en place de la politique d'ajustement structurel caractérisée par le désengagement de l'État à l'égard du secteur agricole (Woodhouse et Ndiaye, 1990). Cependant, beaucoup de terres irrigables de la vallée étaient encore vacantes tandis que certains périmètres irrigués villageois avaient été laissés à l'abandon. Le projet d'intervention du HCR était de développer à nouveau une agriculture irriguée par des subventions accordées à des groupes mixtes de réfugiés et de villageois (Mbodj *et al.*, 1995). Dans le même temps, un autre projet des services gouvernementaux sénégalais mettait en place des Comités de gestion des forêts et des Comités de gestion des ressources naturelles au niveau villageois. Le rôle de ces comités était de gérer certaines terres des réserves forestières. Si ces comités furent créés pour les populations locales, on observait en 1995 que de nombreux réfugiés y étaient représentés. Bien qu'ils semblent avoir été perçus par les réfugiés et les villageois comme étant pour la plupart toujours sous le contrôle du Service forestier de l'État, ces comités ont pu malgré tout faire appliquer les règlements sur l'abattage des arbres et l'exploitation du bois.

En Guinée, des projets agricoles de mise en valeur des bas-fonds furent initiés par le HCR dans un but plus ouvertement « environnemental », ce qui peut surprendre étant donné la plus grande capacité de régénération de la végétation dans la région forestière ; le HCR finança également des projets de reforestation. Ainsi, le soutien du HCR visait non seulement à promouvoir l'autosuffisance par des projets agricoles mais aussi à protéger la zone de la déforestation en se concentrant sur la mise en culture des bas-fonds. Il était dit qu'avec une bonne gestion, une utilisation de semences améliorées et d'engrais chimiques, ces bas-fonds qui n'étaient traditionnellement pas cultivés pourraient avoir une production trois à quatre fois supérieure à celle des terres de plateaux environnantes. Le HCR et le gouvernement étaient d'avis que si une aide était apportée aux réfugiés et aux

populations locales pour exploiter les bas-fonds plutôt que les terres de plateaux, la production et la productivité agricole augmenteraient et cela contribuerait à réduire la pression sur les forêts de plateaux.

Après des débuts modestes en 1991, plusieurs projets de drainage et de mise en valeur des bas-fonds furent financés par le HCR. En 1996, 507 hectares de bas-fonds avaient été aménagés. Cet aménagement prit deux formes : la première comprenait le drainage, le nivellement et la division des bas-fonds en petites parcelles (en général 0,5 ha par famille) ; la deuxième ajoutait aux éléments cités ci-dessus la construction de vannes dans le marigot pour contrôler le niveau de l'eau dans les parcelles. Tout comme au Sénégal, ces projets furent inspirés par des initiatives gouvernementales visant au développement des bas-fonds. De plus, ils furent gérés par des groupes mixtes de réfugiés et de villageois ; si les réfugiés bénéficiaient d'une garantie d'utilisation à court terme de ces terres, les populations locales quant à elles (les familles ou communautés locales propriétaires de ces bas-fonds) profitaient de l'investissement à long terme que représentait la mise en valeur de ces espaces.

Dans les deux pays, ces micro-projets de mise en valeur de terres de bas-fonds promus par le HCR, ont accru la production agricole et démontré que réfugiés et villageois pouvaient travailler ensemble sur la base d'un intérêt commun. En Guinée en particulier, le HCR put intégrer ses interventions dans la politique agricole générale du gouvernement, utilisant les mêmes partenaires opérationnels, principalement les ministères du gouvernement guinéen.

Toutefois, ces projets ne peuvent pas pour autant être considérés comme purement « bénéfiques » d'un point de vue environnemental. Tout d'abord, certains des autochtones étaient réticents au développement des rizières dans les bas-fonds qui entraînait la disparition d'arbres à forte valeur traditionnelle – notamment le palmier raphia. C'est pourquoi, non seulement la mise en culture des bas-fonds entraîna une transformation de la production locale, mais encore le nivellement de ces bas-fonds s'est traduit, dans certains cas, par une destruction de la biodiversité de ces terres marécageuses importantes et variées. De plus, l'utilisation d'engrais chimiques posait évidemment un problème d'ordre écologique alors qu'une ONG (libérienne) était en train d'expérimenter une méthode de culture intensive de bas-fonds à l'aide de techniques « biologiques » et d'engrais vert.

En outre, les bas-fonds aménagés par les subsides du HCR ou par d'autres organisations n'ont produit ni les rendements attendus ni plus d'une récolte par an. Une étude du Service national de statistiques agricoles guinéen a révélé que les bas-fonds aménagés par le HCR produisaient 1,6 tonne de riz par ha (SNSA, 1996) ; ce résultat était le plus bas parmi les sept projets examinés à travers le pays, un chiffre bien en deçà du niveau de 3,5 tonnes prévu initialement. Les raisons étaient les suivantes : de nombreux réfugiés et villageois qui exploitaient ces bas-fonds nouvellement aménagés continuaient à cultiver des terres de plateaux pour diversifier leurs cultures (manioc, haricots, maïs, etc.) et récolter un riz plus précoce que celui des rizières de bas-fonds. Ils n'accordaient donc pas une attention suffisante aux travaux culturaux des bas-fonds. Enfin, on nota une baisse de la productivité des bas-fonds de tous types après deux ou trois ans d'exploitation, qui semblait liée à diverses raisons : mauvais conseils en termes de gestion et de développement, ensablement, toxicité ferreuse et fuite d'éléments nutritifs par les canaux d'irrigation. Il faut noter que de tels problèmes avaient déjà été observés dans les pays voisins du Liberia et de la Sierra Leone dès les années 1950 (Binns, 1982).

Les stratégies et initiatives locales

Les interventions du HCR et d'autres agences internationales au Sénégal comme en Guinée expliquent en partie les bonnes relations qui se sont développées entre les réfugiés et leurs hôtes. Pourtant, ces interventions n'ont, peut-être, joué qu'un rôle mineur dans la gestion des ressources naturelles et dans les activités quotidiennes des réfugiés et des responsables coutumiers de la terre. D'ailleurs, en Guinée surtout, on constate que les réfugiés ont accédé aux terres agricoles et ont pu utiliser des ressources naturelles par négociation directe avec les locaux sans intervention des agences extérieures. Par conséquent, les statuts des chefs coutumiers et de nombreuses institutions informelles s'occupant de la gestion des ressources naturelles ont été renforcés plutôt qu'affaiblis par la présence des réfugiés.

La protection de la forêt, soutenue officiellement par l'État, et dans le cas de la Guinée, par des institutions locales, fournit un bon exemple.

Un projet financé par le HCR et mis en œuvre en collaboration avec les services forestiers, visait à la reforestation entre 1992 et 1995 de 240 ha répartis sur plus de 20 sites de la région forestière. Ce projet ne connut qu'un succès limité : non seulement la superficie plantée fut bien inférieure à celle prévue, mais encore réfugiés et populations locales n'accordèrent aucun intérêt et aucun respect à ces plantations. En effet, la plupart des sites furent plantés d'une seule espèce comme l'*Acacia Mangium* ou *Terminalia Superba* (essences commerciales), ce qui ne répondait guère aux soucis liées à la biodiversité de la région. Pire, certains de ces sites étaient auparavant d'anciennes plantations contrôlées par le ministère des Forêts qui avaient été abandonnées à cause de l'hostilité des villageois locaux qui les considéraient comme des usurpations de leurs droits fonciers. Durant la campagne de 1995, certaines communautés rurales furent obligées de céder des terres pour de nouvelles plantations où une gamme plus importante d'arbres fut implantée. Néanmoins, les arbres plantés ne remplacèrent pas la forêt naturelle *stricto sensu* ; ils ne fournirent pas non plus du bois de chauffe et de construction pour les besoins locaux. Ces arbres étaient considérés par les populations locales comme une culture de rente appartenant à l'État et vendue au profit de l'État.

Par contre, de nombreuses « forêts sacrées » villageoises semblent avoir été bien protégées par les institutions locales qui ont maintenu leur autorité par un mélange de pression sociale et d'amendes pour infractions aux règles. Les réfugiés ont largement respecté la propriété communale de ressources forestières spécifiques comme les grands arbres qui fournissent du bois de construction, les palmiers raphia et les palmiers à huile. Certes, les vols existaient et les responsables locaux s'en plaignaient énergiquement. Mais en 1995 il semble qu'un consensus ait été établi : un certain niveau de larcin était accepté par les responsables locaux. Dans un sens, l'existence d'une « menace » extérieure potentielle sur les forêts sacrées (de nombreux réfugiés libériens appartenaient à des sectes chrétiennes évangéliques qui rejetaient la croyance animiste) a fourni à ceux qui protègent ces sites un prétexte pour mobiliser les populations locales en faveur de ces lieux[9].

9 Au cours des dernières années, les pratiques de la religion animiste se sont généralement renforcées dans la Région Forestière, en partie en réaction violente à la répression sévère du gouvernement de Sekou Touré.

Plus généralement, les réfugiés ont pu avoir accès aux ressources naturelles essentielles à leur survie ; cet accès libre fut un élément fondamental du respect des règles. Les enquêtes effectuées indiquent que les réfugiés ont pu cultiver des terres en y accédant de différentes façons : au Sénégal, ce fut surtout grâce à des liens familiaux ou lignagers et dans une moindre mesure par location ; en Guinée, ils travaillèrent pour des villageois ou bien trouvèrent un « père étranger » ou encore offrirent des dons symboliques – une poule, des noix de cola et souvent une petite quantité de la récolte de riz. De tous ces moyens d'accès à la terre, le premier, celui qui s'appuie sur les liens familiaux est le plus durable ; il a été surtout utilisé au Sénégal car des liens étroits de parenté existaient entre les deux populations déployées de chaque côté de la frontière internationale Sénégal – Mauritanie. L'autre moyen utilisé principalement en Guinée s'avère plus précaire, mais représente une pratique institutionnelle locale qui permet aux immigrants de pouvoir « posséder » des terres, ce qui fut le cas auparavant pour le groupe des Malinké venus du Nord. Ce sont ces négociations foncières qui ont permis aux réfugiés d'accéder non seulement à la terre mais aussi à d'autres ressources essentielles telles que le bois de chauffe et de construction ainsi que l'eau.

Cela ne veut pas dire que les réfugiés ont toujours participé aux prises de décision des institutions locales informelles de gestion de ressources naturelles. En fait, dans bien des cas, non seulement ils n'ont pas eu leur mot à dire, mais encore ils ont été contrôlés par ces institutions. Si les comités de gestion des forêts et des ressources naturelles créées par l'État sénégalais ont accepté une représentation des réfugiés mauritaniens, de nombreux comités locaux n'ont pas ouvert leurs portes aux réfugiés. En Guinée par exemple, l'« association des sages » est un comité qui rassemble les hommes les plus âgés de tous les lignages fondateurs du village et sa mission est d'arbitrer les disputes à propos de la terre et du partage des ressources. Cette institution dont les membres font aussi partie de sociétés secrètes responsables des forêts sacrées, n'a pas autorisé les réfugiés à siéger dans ses délibérations. De la même façon, au Sénégal, le rôle de *jom leydi* ou « gardien de la terre », qui en principe gère les conflits entre des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs rivaux, a toujours été attribué à un autochtone (Salem-Murdock *et al.*, 1989).

De plus, de telles institutions ne se sont pas toujours montrées équitables. Elles peuvent être « noyautées » par des groupes de pression

qui imposent leurs intérêts économiques et politiques. De toute évidence, au Sénégal comme en Guinée, les terres accordées aux réfugiés ont souvent été d'une qualité médiocre. Au Sénégal, par exemple, les réfugiés se sont vus octroyer des parcelles se trouvant en dehors de la plaine inondable, et en Guinée, les champs attribués étaient ceux qui n'avaient bénéficié que d'une période de jachère réduite. De plus, les chefs de terre n'ont donné des droits de culture que sur de courtes périodes. Ces faits ne surprennent pas quand on sait que de telles institutions n'agissent pas toujours au nom de tous les membres de leurs propres communautés, remettant ainsi en question l'égalité des sexes ou l'égalité sociale quant au contrôle et à l'accès aux ressources.

Finalement, il faut noter qu'au Sénégal, le marché – surtout du bois de chauffe – a joué un rôle efficace dans la régulation de l'utilisation des ressources. Le très faible taux de prélèvement de bois parmi les populations locales et les réfugiés (moins d'un kilo par personne et par jour) peut s'expliquer par le fait qu'entre le tiers et la moitié des femmes, réfugiées et locales, achètent leur bois (Black et Sessay, 1997). Étant donné la pénurie de bois de chauffe, les deux communautés ont décidé d'économiser la ressource. Toutefois persiste le problème d'équité entre les ménages qui ont les moyens d'acheter du bois dont le prix est élevé et ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour cet achat vital.

✶

Notre étude fournit deux exemples du rôle que peuvent jouer les institutions « informelles » locales dans la gestion des ressources naturelles, même dans le cas d'arrivées massives d'étrangers, car l'établissement de ces derniers peut stimuler ces institutions par le biais du clientélisme en vertu du droit d'installation accordé. Du moins cette éventualité a-t-elle plus de chance de se réaliser lorsque la population d'accueil n'est pas submergée et, encore davantage, lorsque des filiations existent entre les deux groupes en présence.

Malgré un certain nombre d'éléments qui leur sont propres et que nous venons d'évoquer, les cas du Sénégal et de la Guinée ne sont pas exceptionnels quant au rôle que peuvent jouer ces institutions locales dans la gestion d'une crise. Nous pouvons citer l'exemple de l'évaluation du projet « IGPRA » [10] réalisé par la Banque mondiale (1996) au Pakistan ; cette évaluation souligne qu'une institution locale

– le *jirga* – qui aurait pu assurer une bonne gestion des projets de reforestation durable dans leur région, fut ignorée des intervenants extérieurs ; ces derniers préférèrent créer un comité moderne de développement villageois (Village Development Committee – VDC). Or, le *jirga* représentait les intérêts locaux et ses décisions prises sur une base consensuelle étaient largement respectées sans recours à la contrainte. Le *jirga* fut reconnu beaucoup trop tard comme étant l'institution la plus représentative des intérêts de la population, en particulier des plus pauvres. Dans son rapport d'évaluation, la Banque mondiale conclut que la création des VDC fut non seulement inutile mais encore nuisible à la viabilité des projets forestiers par la création d'une plus grande dépendance vis-à-vis du ministère des Forêts.

Il ne faut pas pour autant idéaliser le rôle que peuvent jouer les gestionnaires locaux, que ce soit dans les zones d'accueil de réfugiés ou dans tout autre partie du monde rural des pays du Sud. Ces institutions ne sont pas toujours représentatives de l'ensemble de la population vivant sur leur territoire, les réfugiés en étant souvent exclus, ce qui ne doit pas surprendre, étant donné leur statut d'étrangers. Mais certaines institutions locales montrent leur capacité à s'adapter à une croissance soudaine de leur population en attribuant aux nouveaux venus le droit d'accéder aux ressources naturelles et c'est ce qu'il faut souligner. Les exemples étudiés en Guinée et au Sénégal démontrent que de telles institutions sont loin d'avoir disparu et peuvent même jouer un rôle déterminant pour que la présence de nombreux réfugiés ne devienne pas un « désastre » pour l'environnement local. Il est essentiel que les organismes externes d'aide aux réfugiés collaborent étroitement avec ces structures.

[10] IGPRA : Income-Generating Project for Refugee-Affected Areas, Projets de développement d'activités rémunératrices dans les zones d'accueil de réfugiés.

Bibliographie

Adams (A), 1977 —
Le long voyage des gens du fleuve, L'Harmattan, Paris.

Banque mondiale, 1996 —
« Pakistan Impact Evaluation Report », June 28, 1996. Report No. 15862-PAK, Operations Evaluation Department, World Bank, Washington DC.

Betlem (J.), 1988 —
Le changement de la couverture arborée des forêts de Gonakier sur l'Ile de Morphil entre 1954 and 1986, *Notes Techniques* n° 7, république du Sénégal, MPN, DCSR, Pays-Bas, DGCI.

Binns (J.A.), 1982 —
Agricultural change in Sierra Leone, *Geography*, 67(2) : 113-25.

Biswas (A.K.), Tortajada-Quiroz (H.C.), Lutete (V.), Lemba (G.), 1994 —
Environmental impacts of the Rwandan refugee presence in North and South Kivu (Zaire). Rapport PNUD (Office for Project Services), Regional Bureau for Africa, Zaire Country Office.

Black (R.), 1994 —
Forced migration and environmental change : the impact of refugees on host environments, *Journal of Environmental Management*, 42(4) : 261-77.

Black (R.), Sessay (M.), 1995 —
« Les réfugiés et les changements écologiques : le cas de la vallée du fleuve Sénégal ». Rapport pour l'Université de Bradford et ODA.

Black (R.), Sessay (M.), Milimouno (F.J.), 1996 —
Les réfugiés et les changements écologiques : le cas de la région forestière de Guinée. Rapport pour l'Université de Bradford et ODA.

Black (R.), Sessay (M.), 1997a —
Refugees, land use, and environmental change in the Senegal River Valley, *GeoJournal*, 41(1) : 55-67.

Black (R.), Sessay (M.), 1997b —
Forced migration, environmental change and woodfuel issues in the Senegal River Valley, *Environmental Conservation*, 24(3) : 251-60.

Black (R.), Sessay (M.), 1997c —
Refugees and environmental change in West Africa : the role of institutions, *African Affairs*, 96 : 587-605.

Bourque (J.D.), Wilson (R.), 1990 —
Guinea forestry biodiversity study : Ziama and Diécké reserves. Conakry : ministère de l'Agriculture, république de Guinée.

CARE/ODA, 1994 —
Refugee inflow into Ngara and Karagwe Districts, Kagera Region, Tanzania. Environmental Impact Assessment. Rapport de « Environmental Resources Management » pour CARE International et « Overseas Development Administration », Londres.

Daffe, M., Laura, P., Cisse (S.), 1991 —
Étude de la problématique du bois combustible dans le département de Podor. SIC/SAS/ABF.MDRH, DEFCCS and DCCE. Dakar Rapport final, 78 p.

Dbaké (C.), 1980 —
Introduction à l'utilisation des données d'enquêtes et de recensement dans l'analyse des migrations, Direction de la Statistique du Sénégal, Dakar.

Diop (A.B.), 1965 —
Société toucouleur et migration, *Initiations et études*, 18, IFAN, Dakar.

Fairhead (J.), Leach (M.), 1994 —
Contested forests : modern conservation and historical land use in Guinea's Ziama reserve, *African Affairs*, 93(373), 481-512.

Fairhead (J.), Leach (M.), 1995 —
False forest history, complicit social analysis : rethinking some West African environmental narratives, *World Development*, 23(6), 1023-1035.

Fairhead (J.), Leach (M.),1996 —
Misreading the African landscape : society and ecology in a forest-savanna mosaic, Cambridge University Press, Cambridge.

Falconer (J.), 1990 —
The major significance of « minor » forest products : the local use and value of forests in the West African humid forest zone, *FAO Community Forestry Note* no.6, FAO, Rome.

Germain (J.), 1984 —
Guinée : peuples de la forêt, Académie des sciences d'outre-mer, Paris.

Grainger (A.), 1993 —
Controlling tropical deforestation, Earthscan, Londres.

INSEE-Coopération, 1962 —
Enquête démographique au Sénégal, 1961-62, INSEE, Paris.

Jacobson (K.), 1997 —
Refugees' environmental impact : the effect of patterns of settlement, *Journal of Refugee Studies*, 10(1) : 19-36.

Ketel (H.), 1994a —
Tanzania : Environmental assessment report of the Rwandese refugee camps and the affected local communities in Kagera region, 2-30 June 1994, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Genève, PTSS Mission Report 94/29N.

Ketel, 1994b —
Zaire : Environmental assessment report of the Rwandese refugee camps and immediate surroundings in north and south Kivu, 21 November – 16 December 1994, H.C.R., Genève, PTSS Mission Report 94/62/N.

Kharoufi (M.), 1994 —
« Forced migration in the Senegalese-Mauritanian conflict : consequences for the Senegal River valley », in Shami, S., ed., *Population displacement and resettlement : development and conflict in the Middle East*, Center for Migration Studies, New York : 140-55.

Lericollais (A.), 1989 —
« Risques anciens, risques nouveaux en agriculture paysanne dans la vallée du Sénégal », in Eldin, M., Milleville, P., eds., *Le risque en agriculture*, Orstom, Paris.

Lericollais (A.), Vernière (M.), 1975,
L'émigration toucouleur : du fleuve Sénégal à Dakar, *Cahiers Orstom série Sciences Humaines*, 12(2) : 161-75.

Mbodj (M.), Sarr (M.) and Fall (S.), 1995 —
Mission FAO d'évaluation à mi-parcours du projet H.C.R. OFADEC de développement de périmetres irrigués pour l'insertion économique des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal (du 16 au 30 janvier 1995), HCR, FAO, Genève et Rome.

Nelson (H.D.), Dobert (M.), McLaughlin (J.), Marvin (B.), Whitaker (D.P.), 1975 —
Area handbook for Guinea, 2nd ed., Foreign Area Studies Division, American University, Washington, DC.

Salem-Murdock (M.), Horowitz (M.), Scudder (T.), 1989 — Le suivi des activités agricoles dans la moyenne vallée du Sénégal : progrès des recherches, Institute for Development Anthropology, Binghampton, NY.

Sane (A.), 1993 — La population réfugiée au Sénégal, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

Sawyer (J.), 1990 — Tropical forests : multiple use, not multiple abuse, *Earthwatch*, 39 : 4-6.

SNSA, 1996 — Étude d'impact des aménagements de bas-fonds PNIR et programmes associés, 2 vols, Service national des statistiques agricoles, ministère de l'Agriculture, Eaux et Forêts, république de Guinée, Conakry.

Thiadens (R.), 1992 — Senegal : self-sufficiency programme for Mauritanian refugees. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Genève, PTSS Mission Report 92/54.

Toussaint (A.), Ducenne (Q.), Roulette (G.), 1994 — Projet de restauration du milieu naturel dans le département de Podor, république du Sénégal. Rapport de la première phase, Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen, Germany, pour la direction des Eaux, Forêts et de la Conservation des Sols, république du Sénégal, Dakar.

UICN, 1991 — *Protected areas of the world : a review of national systems.* Volume 3 : Afrotropical, Union internationale pour la conservation de la nature, Venezuela.

USAID, 1990 — Senegal agricultural sector analysis, USAID, Dakar.

Van Damme (W.), 1995 — Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea, *The Lancet*, 346 : 360-62.

Van Lavieren (B.) and Van Wetten (J.), 1990 — Profil de l'environnement de la vallée du fleuve Sénégal. Euroconsult/Institut national de recherche pour la conservation de la nature, Dakar.

Woodhouse (P.), Ndiaye (I.), 1990 — Structural adjustment and irrigated food farming in Africa : the « disengagement » of the state in the Senegal River Valley, *DPP Working Paper no 20*, The Open University, Milton Keynes, UK.

Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction

Les quatre « R »

François Grunewald
Agronome*

Les phénomènes de déplacements de population ont fortement évolué, tant en nature qu'en amplitude, au cours des vingt dernières années (Jacques, 1985, Hocke, 1986). Ayant longtemp pris la forme de migrations irréversibles liées à la dégradation des conditions de vie dans certaines régions (migration des Irlandais vers le Nouveau Monde au siècle dernier, etc.), les mouvements de population ont régulièrement été, au cours de l'histoire, le résultat de conflits : foules fuyant les combats, déplacements forcés sous la menace, mise en esclavage. L'évolution des conflits liés à la guerre froide, puis de ceux qui firent suite à la chute du Mur, a accéléré les mouvements, tandis que les pratiques de « relocalisation » de villages entiers à l'extérieur de zones sensibles (vulnérabilité tectonique, dégradation de l'environnement, lutte contre la défriche-brûlis, bassin à inonder dans le cadre de la construction d'un barrage, etc.) se sont multipliées.

Les analyses présentées ci-dessous proviennent de situations de terrain auxquelles a été confronté l'auteur ; nous pouvons signaler : la problématique « migrants économiques – retour dans la zone d'origine ». Au sein du Groupe de recherche pour le développement rural (GRDR), à la fois en France, dans les foyers et sur le centre de formation du GRDR, sur les bords du Fleuve Sénégal et dans l'arrière-pays sahélien (Grunewald, 1981), ont été développées une réflexion et une stra-

* L'auteur est ancien responsable de l'Unité de réhabilitation agricole du CICR et actuellement président du Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement. Ce texte n'implique que son auteur et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions nommées.

tégie sur ces dynamiques migrations-retours au pays. Autre approche possible, celle liée à la dialectique « réfugiés – retour au pays à la fin de la crise ». La crise des réfugiés khmers et lao en Thaïlande, ainsi que les opérations de retour de ces derniers dans leurs pays d'origine, restent encore partiellement à évaluer, notamment en ce qui concerne la phase de préparation au retour (Grunewald, 1983). Le Droit international sur les réfugiés, qui prend ses sources dans le Statut du HCR de 1950 et la Convention de Genève sur les Réfugiés de 1951, est en pleine évolution, afin notamment de faire face aux défis des rapatriements des réfugiés dans leur pays (Krill, 1988, Muntarbhorn, 1988, HCR, 1990). Enfin la question des « déplacés internes : protection et assistance » (CICR 1990,1993), notamment lors du « retour au village », reste encore un champ méthodologique en travail permanent, notamment pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR, 1993).

À travers la planète de toutes les crises : Somalie, Soudan, Mozambique, Rwanda, Burundi, Liberia, Angola, ex-Yougoslavie, Afghanistan, Sierrra Leone, Sri Lanka, ruines de l'Union soviétique, etc., le CICR essaye de jouer son rôle d'assistance et de protection des victimes de guerres, au nombre desquelles comptent bien sûr les populations déplacées. Les guerres internationales ou les conflits internes contraignent d'importantes populations à se déplacer tout en restant à l'intérieur des frontières du pays. De par le mandat que lui a donné la communauté internationale à travers les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels de 1977, le CICR essaye d'être à côté de ces civils. Il s'agit d'aider et de protéger à la fois les déplacés, autant lors de leurs fuites que lors de leurs retours, et ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu fuir.

Ces expériences sur des terrains divers nous ont amené à une première conclusion : si les départs, les déplacements, les déracinements sont des phénomènes douloureux, les retours « ratés » et les échecs de dynamiques de réinsertion entraînent des blessures terribles au sein des groupes concernés. Ces blessures seront alors longues à cicatriser dans les esprits et au sein des sociétés. Ce risque nous rappelle notre responsabilité d'acteur. D'où l'importance de la problématique des 4 R : retour, réhabilitation, réconciliation, reconstruction. Tous ces points seront abordés non pas sous l'angle du « chercheur » mais comme « acteur de terrain », ce dernier devant mettre en place des programmes, faire des choix techniques, confronté quotidiennement (et parfois douloureusement) à des priorités opérationnelles.

La compréhension des causes de départ, clé d'une stratégie de retour

Il peut sembler évident de poser comme principe : « la réussite du retour est fortement conditionnée par la résolution des problèmes et crises qui ont entraîné les départs ». Ce paradigme est hélas rarement mis en application. Les tentatives faites pour accélérer le retour des migrants du bassin du fleuve Sénégal dans leur pays à la fin des années 70 et au début des années 80, avec notamment le fameux « million pour le retour », les rapatriements forcés de réfugiés cambodgiens à partir de la Thaïlande entre 1975 et 1988 (Grunewald, 1990), les échecs de la Minuar au Rwanda pour faire rentrer dans leurs villages les déplacés de l'ex-zone Turquoise au début de l'automne 1994, les problèmes de sécurité que rencontre le HCR depuis qu'il tenta de promouvoir un rapatriement rapide des Rwandais à partir du Zaïre et du Burundi, ou l'état nutritionnel tragique des Somaliens rapatriés à partir des camps du Kenya sont là pour le prouver. La Convention Internationale des Réfugiés de 1951 qui fonde le HCR, prône que les retours des réfugiés dans leurs pays d'origine (réfugié : personne ayant traversé une frontière internationale par peur d'une répression pour des raisons raciales, politiques, etc.) doivent être « volontaires ». Ceci implique évidemment que la cause du départ ait disparu. Mais cette « volontarité » ne devrait-elle pas l'être aussi pour les autres catégories de « déracinés » ?

Pour simplifier, on rappelera qu'on trouve, à l'origine des grands déplacements de populations, trois grands types de déterminants : pauvreté et crise économique ; guerre, peur et insécurité ; et enfin impossibilité de se nourrir que ce soit du fait d'un conflit ou comme conséquence d'une catastrophe naturelle. Les cas les plus fréquents et les plus importants en termes de magnitude des phénomènes sont bien entendu la combinaison de deux ou plus de ces facteurs (ICIHI, 1985).

Facteurs économiques

L'histoire de l'Humanité est celle de mouvements de population à la recherche de leur alimentation. D'abord fuyant les glaciations vers de

verts pâturages pour trouver plus de mammouths et de gazelles, puis vers des espaces forestiers dans lesquels les premiers agriculteurs purent pratiquer et étendre l'agriculture par défriche-brûlis. L' agriculture a évolué, s'est diversifiée, sophistiquée tandis que bougeaient les hommes. À part les mouvements forcés de main-d'œuvre liés à l'esclavagisme, les femmes et les hommes ont continué de marcher vers les lieux où il était plus facile ou plus attrayant de vivre (Gado, 1993). Ou parce que rester signifiait la mort : les centaines de milliers de migrants irlandais, qui prirent le bateau vers l'Amérique après la Grande Famine du siècle dernier, entrent en résonnance avec les mouvements des Sahéliens. La survie de nombreux villages de Diéma à Saint-Louis en passant par Nioro du Sahel, Bakel, et Selibabi répond aux mêmes impératifs. La rente migratoire nourrissant les villages impliquait une noria de migrants. Ceux-là qui, après le navétanat vers le bassin arachidier du Sénégal et le commerce vers le sud (Bamako, etc.), sont devenus des navigateurs au long cours et les premiers migrants à aller « faire la France » dans ce « long voyage des gens du Fleuve » si bien décrit par Adrian Adams (1978). Dans cette période bénie de croissance, où la France construisait son économie, il était facile pour chaque famille de la vallée du fleuve Sénégal d'avoir toujours un homme dans les foyers de Belleville, du Havre ou de Marseille. Il travaillait dur et envoyait tout son argent vers le village.

Vinrent les jours difficiles durant lesquels, comme chante François Béranger dans sa chanson sur la vie des migrants « Mamadou m'a dit : quand t'as pressé le citron ; il faut jeter la peau ». Avec la crise économique et le développement du chômage, les migrants devinrent de trop. Il fallait les faire rentrer dans leurs pays, quelles que soient les conditions prévalantes dans ces derniers. Mais pouvait-on croire que l'on pourrait réellement contenir, par quelques interdictions et opérations de police dans les foyers un flux migratoire qui faisait écho à la dureté de vie dans les villages du Sahel ? Les migrants ont tout simplement adapté leurs stratégies... Ils sont restés en France et ont fait venir leurs familles. Sans vouloir entrer dans la problématique des Nouveaux Barbares de Jean Christophe Ruffin (1991), on peut bien poser la question : combien de Sahels potentiels en Afrique, en Europe de l'Est ? La compétition pour les ressources naturelles devient de plus en plus âpre. Le règne sans garde-fou de l'argent-roi et des *lois du marché* conjugué aux effets des politiques d'ajustement structurel amène des populations de plus en plus importantes en

dessous des seuils de pauvreté (Barraclough, 1991). Combien de crises du développement mettront encore sur les routes des femmes et des hommes à la recherche d'un monde meilleur ? Et combien de retours difficiles après la douleur de déracinements ratés ?

Facteurs liés à la guerre et à la peur

Depuis l'apparition de la philosophie des Lumières, on avait vu émerger le phénomène des fuites pour cause d'oppression. Longtemps demeurée une dynamique individuelle ou de petite confrérie, cette fuite vers la liberté a changé d'amplitude. C'est devenu, conséquence des affrontements Est-Ouest, un phénomène de masse (Ruffin, 1985). Depuis la fin de la Guerre froide, un pas a encore été franchi (Ruffin, 1991). Les crises de la Corne de l'Afrique ou de la zone des Grands Lacs ont mis en mouvement des millions d'hommes et de femmes fuyant répression ethnique ou religieuse. De par la folie des hommes, un matin, tout peut basculer : maisons détruites, familles massacrées, greniers brûlés, l'appareil de production en pièces... Pour ceux qui, hébétés, se relèvent, il n'y aura pas beaucoup de choix ...Parfois même, la baïonnette sera là, menaçante, pour indiquer la direction du départ. Alors, sur les pistes de la Somalie bordées d'épineux, sur le Planalto angolais, dans les marais du delta intérieur du Sud-Soudan, entre Nil blanc et rivière Sombat, dans les forêts de Nampula et de Zambésie au Mozambique, dans les karst de Krajina et de Dalmatie, les montagnes de la Bosnie centrale ou du Nagorni Karabach, ou les plaines de Slavonie, de Migrelie, d'Abkhazie, commencera le douloureux voyage. De là un premier élément crucial : il n'y aura pas de phénomène de retour viable si la guerre et l'insécurité perdurent. Et comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement après tout ce que ces femmes, hommes et enfants ont souffert, malgré la protection qu'aurait dû leur apporter le Droit international humanitaire (Harrof-Tavel, 1993, CICR, 1993) ?

Facteurs de famine

Conjoncturellement ou structurellement lié aux deux précédents, on n'oubliera pas le facteur « famine ». La survie même de la communauté peut être en jeu, du fait d'un conflit, de l'effondrement d'un

État et de ses services, d'une série de mauvaises années climatiques, de politiques agricoles absurdes ou, souvent, de par la combinaison de deux ou plus de ces facteurs (FICR, 1995, 1996). Parce que la guerre a pu empêcher que l'on emblave les champs, que l'on puisse soigner son bétail (désagrégation des services vétérinaires) ou que l'on a pas pu se procurer de semences à cause des lignes de front, on se réveille un jour avec les greniers vides, le dernier chameau abattu et les derniers biens vendus dans un processus de décapitalisation presque complètement achevé. Il ne restera alors souvent que la longue marche vers les sites de distribution de l'aide alimentaire et l'installation dans ces précaires cités de toile et de bidons que sont les camps de personnes déplacées. Car qui pourrait rester au village s'il n'y a plus ni réserves alimentaires jusqu'à la prochaine récolte, ni houes, ni semences, ni bétail ? Il est important de remarquer que cette fuite devant la faim peut avoir été un effet recherché. Les diverses formes de la politique de la terre brûlée, que l'on voit accompagner de nombreux phénomènes conflictuels, tendent à vider les régions de leurs habitants, à empêcher la survie des populations qui pourraient soutenir l'adversaire.

Les quatre R : retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction

Le grand rapatriement du Cambodge, dans le cadre du règlement général du conflit et de l'opération Nations unies, a été fort médiatisé. Ceux de l'Afghanistan et du Mozambique, moins. Les difficultés rencontrées dans les programmes de retour des réfugiés somaliens sont plus rarement mentionnées. Les immenses difficultés rencontrées lors des retours des réfugiés et déplacés rwandais et yougoslaves restent encore à évaluer. À côté de la rhétorique des grandes agences internationales, que se passera-t-il vraiment ? *Quid* des échecs et réussites ? *Quid* des joies et des pleurs ? L'analyse croisée de ces différentes expériences montre qu'il existe quatre « phénomènes » cruciaux, qui s'entremêlent et interagissent : la dynamique de Retour, le difficile processus de Réconciliation, l'indispensable Réhabilitation, et enfin la tellement nécessaire Reconstruction. Mais qu'en est-il donc de ces 4 R ?

Retour

Une première série de questions vient avec la phase des retours. Entre les retours « charterisés », les rapatriements forcés, les rapatriements « volontaires et organisés » et les mouvements spontanés de retour vers les villages, il existe une grande gamme de situations (Allen, 1994). Dans certains cas, ces retours organisés se mettent en place grâce à d'importantes logistiques internationales : ce fut le cas du Cambodge. Lors des premières enquêtes préparatrices au rapatriement des réfugiés de la frontière khméro-thaï, les considérations sécuritaires étaient prioritaires, juste devant les questions économiques et foncières. Si les Accords de paix de Paris pour le Cambodge ont finalement permis la réalisation du programme de rapatriement organisé par le HCR puis de procéder aux élections, on notera que ces préoccupations de sécurité – mandat de protection du HCR (Patrnogic, 1988) – et de réussite socio-économique de la réinsertion (United Nations, 1990) ont progressivement perdu de leur importance (Jennar, 1995). Seul a compté le calendrier politique. Les réfugiés ont tout simplement été transférés du point A au point B, où on leur a remis quelques dizaines de dollars... pour une nouvelle vie ! Dans d'autres situations, les réfugiés sont encouragés à rentrer puisqu'un accord international a résolu le conflit international qui les avait fait fuir (United Nations, 1988). Que diable si la situation interne reste explosive ! Les mouvements de déplacés en Afghanistan, entre Jalalhabad et les vallées du Nord Ouest de la province de Nyangharar, les aller-retour entre l'intérieur et Peshawar et les mouvements entre les quartiers de Kaboul au fil des bombardements depuis 1993 sont là pour nous le rappeler.

Dans d'autres cas, sous la pression du pays de premier accueil, on raccompagne les réfugiés devenus « rapatriables » à la frontière, munis de quelques kilos de nourriture, d'un peu d'argent, et d'un « bonne chance ». Ils en auront bien besoin. D'autres « returnees », dans certains cas la majorité, prennent les voies sinueuses de la brousse et des retours par étape. Car revenir, c'est d'abord s'assurer qu'on est bienvenu, que l'on pourra s'installer quelque part, et qu'il sera possible d'y vivre. On envoie d'abord une femme avec enfant, un adolescent, ou un vieux, qui tâteront le terrain. Puis une partie de la famille reviendra pour s'installer discrètement, en laissant quelques « antennes » dans les camps. Y seront ainsi conservées cartes de distribution et

base arrière si le retour s'avérait trop difficile ou trop risqué. Autre contexte, autre problématique : au Rwanda, la crainte d'arrestation et de représailles, même si on n'avait rien à se reprocher des événements d'Avril 1994, fut un facteur de frein au retour très efficace. Il est d'ailleurs largement utilisé par les vrais acteurs du génocide, qui se créent ainsi une population otage (Jeear, 1996)[1].

Les retours sont aussi des retrouvailles avec une réalité qui a été souvent idéalisée lors de l'exil (Grunewald, 1983). Rentrer, c'est revoir des paysages qu'on avait oublié, se resocialiser avec une population qui a évolué lentement sur la base de son vécu traditionnel, tandis que les déplacés eux-mêmes ont été amenés à modifier rapidement leur vision du monde sous l'influence de leurs nouvelles expériences. De là ont résulté de nombreux décalages et incompréhensions. Les Maliens, après s'être frottés plusieurs années durant aux contextes syndicaux des usines françaises et à la rudesse de la vie en foyers, y avaient puisé une nouvelle vision du monde. Lorsqu'ils sont rentrés au pays, ils ont réappris dans la douleur l'autorité des chefs, la préséance des anciens, les règles de la vie au village, les contraintes foncières (Grunewald, 1981).

Réconciliation

Le retour peut être « joie ». C'est souvent une douleur profonde : que peut-il se passer dans l'esprit de déplacés qui reviennent dans des terres marquées de tant de mauvais souvenirs ? Qui osera revenir à Srebrenica ? Qui croire quand on retrouve son quartier dévasté dans un Kaboul en ruine ? À qui pardonner, lorsque l'on pleure devant la fosse commune où, dix ans auparavant, on a vu les corps des êtres chers ? Que dire à son fils que l'on n'a pas vu depuis tant d'années ? Cette douloureuse mais nécessaire réconciliation reste une des étapes les plus difficiles des périodes post-conflit.

Le retour, cela veut aussi dire « rencontrer l'autre », celui qui a pu être, qui a été l'ennemi. S'il est facile de faire monter la haine et de jeter des foules les unes contre les autres, l'expérience montre combien

[1] Cet article a été écrit avant les événement de la fin 1996 au Zaïre. Ces événements n'ont hélas fait que confirmer les analyses faites.

est longue la route qui permettra de pouvoir revivre ensemble. Ces phénomènes de cicatrisation demandent du temps. Ils demandent aussi qu'on en parle. Longtemps, dans les collines du Rwanda et du Burundi, on a totalement occulté les massacres des années 1970. Tout simplement on n'en parlait pas. Ainsi se développent suspicion, crainte, paranoïa. Et il suffit qu'un jour, quelques tribuns enflammés conjurent de « *s'en prendre au voisin qui peut-être veut vous voler votre terre ou votre vache* ». Alors, sortent les machettes. C'est bien de psychanalyse d'une société tout entière dont il s'agit (FPH, 1994). On entend partout maintenant parler du « syndrome d'impunité ». En effet, la complicité avec les assassins que représente leur non-condamnation (si ce n'est leur protection) ne peut être vue que comme un encouragement au meurtre. Mais si la justice et donc la condamnation est une condition nécessaire à l'instauration du climat qui permettra paix et retour, ce n'est pas une condition suffisante. Les vieux dans les collines le savent bien : à justice et condamnation doivent nécessairement faire écho pardon et réconciliation. Une fois le prix payé, il faudra réapprendre à vivre ensemble dans les collines, ou préparer les machettes pour la prochaine guerre. Dans l'Asie du sud-est bouddhique, c'est beaucoup plus simple, car chacun ne fait que suivre sa destinée, son karma. Les épreuves de cette vie sont le résultat des mérites ou mauvaises actions de la vie précédente et ainsi de suite. Il est plus facile de pardonner car l'on sait que, de toute façon, les coupables seront punis au cours de la prochaine réincarnation. Ce qui ne veut pas dire pour cela que les opérations de retour se déroulent simplement et qu'un gros travail ne doive être entrepris (Gallabar, 1985).

L'existence de certains espaces d'humanité au sein des crises demeure un des points d'ancrage principaux des chances de réconciliation : par exemple, des responsables militaires qui se parlent lors d'échanges de prisonniers, des prisonniers qui voient leurs geôliers accepter les règles humanitaires de base que le CICR tente de leur faire respecter, des anciens prisonniers qui laisseront le CICR faire son travail des deux côtés de la ligne de confrontation parce qu'un jour, l'autre camp aura permis qu'eux aussi soient visités au fond de leur trou, blessés non achevés, mais au contraire soignés par « l'autre camp », ambulances et convois d'aide qui, au cœur du conflit, traverseront néanmoins les lignes de front (CICR,1990 ; Plattner, 1992 ; CICR/FICR, 1993). Pour le CICR, tout ce qui peut favoriser ces gestes, ces « lights

in the darkness », fait partie des petits riens qui permettront peut-être un jour aux ennemis d'hier de se rencontrer. Et de là, surgira une chance de réconciliation et de « vie après la crise ». La clé des retours réussis tient souvent à cela.

Pour le CICR comme pour les « candidats au retour » (annoncés ou non), il faut préparer cette tentative de « ré-enracinement » : c'est là qu'une des activités les moins connues de l'Institution genevoise au cours des conflits prend toute son importance : le travail de l'Agence centrale de recherche (ARC). Pendant les années ou les mois de guerre, l'ARC a permis le maintien et souvent même le rétablissement de liens familiaux au travers des lignes de front grâce à de petits formulaires : les Messages Croix-Rouge (De Courten et Maurice, 1991). Dans des pays dans lesquels la poste ne fonctionne plus, ces MRC ont souvent été les seuls moyens pour les familles éclatées de garder un lien ténu entre leurs membres, aux prisonniers d'écrire à leur femme et à celle-ci de leur répondre. Parfois même, des regroupements familiaux ont pu être organisés. Enfin, c'est souvent grâce au travail de l'agence que des familles ont finalement pu assumer leur deuil, en ayant la confirmation de la mort d'un proche. Parfois, il faut mieux savoir que de rester dans le doute (Djurovic, 1987). Lorsque les uns et les autres commencent à penser « retours », l'information devient cruciale. D'un seul coup, c'est le « boum » des messages. Quelle est la situation alimentaire ? Comment vont les survivants de la famille ?

Réhabilitation

Mais rentrer et se réinstaller dans des zones où tout a été détruit, dans des villages sans eau, sans école, sans dispensaire n'est pas très attractif, surtout lorsque l'on a passé quelques années dans des camps de réfugiés ou de déplacés. En effet, si les conditions psychologiques dans ces camps sont souvent désastreuses, nourriture et services y sont en général abondants et gratuits (Oxfam, 1983 ; Unbro, 1985 ; Who, 1986 ; MSF, 1994). L'action la plus simple, donc la plus fréquemment mise en place lors de ces phases de retour consiste en une aide alimentaire pour faciliter les premiers temps de la réinstallation : de quelques semaines à quelques mois. Nécessaire mais pas suffisant ! Ces programmes alimentaires n'ont en fait d'intérêt qu'en appui à des actions de relance des activités agricoles et économiques locales

(Grunewald 1993, 1996). Il faut changer d'approche. La réalité des jeux de pouvoir (ceux qui sont restés contre ceux qui sont partis et qui reviennent) et des enjeux (questions foncières) sont bien différents de ce qu'ils étaient dans les camps. Dans ces contextes, on voit souvent les institutions qui ont aidé les « déracinés » dans les camps tenter de les accompagner lors de leur retour. Le passage de stratégies d'assistance à des réfugiés ou à des déplacés à des actions de réhabilitation et de développement à plus long terme, activités qui doivent nécessairement accompagner les retours, demande des changements d'approche. Les savoir-faire nécessaires, la capacité d'analyse dans les domaines socio-économiques, le mode de dialogue avec les populations, tout est à revoir.

Avec le départ du camp vient la capacité des populations de dire « oui » ou « non ». Les exemples de catastrophes liées à ces retours peu ou mal préparés dans des zones dévastées n'ayant pas la capacité d'absorption de ces populations abondent. La situation nutritionnelle désastreuse qui prévalait à l'automne 1995 dans le Sud de la Somalie, dans les provinces de Gedo, de la Moyenne et de la Basse Juba est directement imputable à des retours sans appui dans des zones ne pouvant pas les accueillir. Si la situation est meilleure actuellement, c'est en grande partie grâce aux programmes d'aide alimentaire et de réhabilitation agricole que le CICR a mis en place dès que les signaux d'une crise imminente sont arrivés. L'apparition et le développement des bidonvilles de Phnom Penh et de Battambang dans l'année qui a suivi le rapatriement des réfugiés de Thaïlande est en grande partie imputable (mais pas uniquement) à une approche du retour qui faisait fi du facteur « réintégration socio-économique ».

Pour avoir l'impact à moyen terme voulu, l'assistance au retour devra comprendre à la fois de quoi faire face aux besoins immédiats (aide alimentaire, abris, accès à l'eau), et de quoi redémarrer les processus économiques. Mais plus importantes encore seront les actions de réhabilitation. Là, l'approche doit nécessairement être « systémique ». Car il s'agit de faciliter la mise en place de dynamiques de développement dans les zones de retour dans la période post-conflit.

La fin du conflit sonne en général le signal du retrait progressif des « urgenciers ». Pourtant, s'il faut par exemple aider les premiers groupes de déplacés internes ou de réfugiés qui reviennent alors que les ONG ou le HCR n'ont pas encore accès à telle ou telle zone, les

programmes de réhabilitation du CICR resteront actifs, afin de raccourcir au maximum les périodes durant lesquelles l'aide alimentaire est nécessaire (Grunewald, 1996). De 1990 à 1995, de grands programmes agricoles ont été mis en place de la Corne de l'Afrique à l'Angola et de la Sierra Leone à l'Afghanistan, *via* l'ex-Yougoslavie et le Caucase, lorsque des préoccupations « retours » étaient très présentes. Il n'y a plus une seule équipe d'évaluation d'une grande crise qui ne comprenne un agronome. Au cours de ces expériences de stimulation des mécanismes de sécurité alimentaire, tout un savoir-faire a été développé, toute une panoplie de méthodologies a été élaborée, testée sur le terrain et mise en œuvre. Les approches des agronomes, des nutritionnistes, des vétérinaires, des spécialistes de la pêche et des ingénieurs sanitaires, ont permis la mise en place de programmes intégrés facilitant le retour des populations à un certain degré d'autosuffisance alimentaire (CICR, 1994).

Reconstruction

Un pays qui sort d'un conflit, c'est souvent un pays aux infrastructures détruites. Dans ces contextes où il faut à la fois nourrir des rapatriés et recréer des infrastructures économiques et sociales, des programmes dits de « Food For Work », FFW, ont parfois été instaurés. Au lieu d'être distribuée gratuitement, l'aide alimentaire est utilisée comme payement pour des travaux d'intérêt public. Les échecs de tels programmes sont nombreux. Si la nourriture est rare, donc chère, et s'il y a peu d'opportunités d'emploi, le FFW peut être attractif. Dès que le nombre d'options augmente ou que la rémunération de la journée de travail dans d'autres secteurs devient supérieure à celle pratiquée au sein du projet FFW (portefaix urbains payés en argent contre terrassiers ruraux payés en farine), le désintérêt devient manifeste. Lors des retours, de nombreuses tâches entrent en compétition directe avec le FFW : construction de la maison, creusement d'un point d'eau, travaux agricoles (défrichages des nouvelles parcelles, labours, semis, etc.). Un cas un peu particulier est celui de structures communautaires traditionnelles comme les karèzes (systèmes d'irrigation souterrains) d'Afghanistan. Les émirs de l'eau (maîtres des réseaux d'irrigation) redistribuaient régulièrement aux paysans pauvres, lors de ces corvées d'entretien au cours desquelles

les travailleurs étaient nourris, une partie des impôts collectés. Lorsque la société a été déplacée et que ces classes riches ont fortement décapitalisé du fait d'un conflit, ce mode traditionnel de FFW ne peut plus fonctionner. Des programmes d'assistance extérieure en FFW possèdent alors un certain intérêt. Ceci dit, les paysans voient bien « à qui profitent de tels efforts ». Dans le cas afghan, les chefs traditionnels et grands propriétaires terriens avaient été les premiers à fuir en 1978-79, tandis que les paysans pauvres avaient formé, au cours du Jihad, la force des « Commandants de l'intérieur ». Le programme FFW profitera-t-il plutôt aux anciennes élites, lors de leur retour ou aux pauvres qui, faute de moyens, n'avaient pu fuir (Grunewald, 1996) ?

Le secteur informel urbain d'où proviennent et où reviendront de nombreux réfugiés et déplacés reste un champ méthodologique à peine effleuré. Les premières expériences menées par le CICR, notamment dans le domaine artisanal et de l'agriculture urbaine et périurbaine sur les villes d'ex-Yougoslavie, en 1995 sur Kaboul encerclée et en 1996 dans Mogadiscio dévasté apparaissent prometteuses. Mais la Recherche/action doit encore continuer. Les questions d'environnement et de biodiversité au sein des conflits commencent à prendre une certaine importance dans les préoccupations des acteurs de l'aide. En effet, dans la plupart des pays concernés, dans lesquels le secteur rural reste prépondérant, l'état des ressources naturelles conditionne souvent beaucoup les chances qu'un retour puisse enclencher des processus de « développement durable ».

Les dégâts de la guerre ont fait l'objet de multiples descriptions. Nous avons tous en mémoire Vukovar, Grozny, Sarajevo, Kaboul, en surimpression sur Dresde et Hiroshima. On montre plus rarement les images de la guerre dans la brousse : champs brûlés, bétail abattu, greniers pillés. Moins visibles, car en une seule saison des pluies, la puissante brousse tropicale peut reprendre ses droits sur les ruines d'adobe. Les infrastructures de base : routes, ponts, et les ressources humaines sont souvent dans un état terrible à la fin des conflits. À cela, il faut ajouter la présence des mines, anti-véhicules ou antipersonnel, qui ont parfois été installées par milliers dans le simple but d'empêcher la réinstallation et la survie des populations (Cauderay, 1993). Au fil des années, et souvent bien après que les canons se soient tus, les saisons des pluies, les glissements de terrain ou le simple tassement feront ressortir ces machines aveugles à blesser et à tuer. Les efforts

de reconstruction peuvent très vite buter sur des obstacles de cette nature, pour lesquels les coûts et les risques peuvent atteindre des proportions effrayantes.

Pourtant, un pays en immédiat après-guerre, c'est souvent un phénomène incroyable à voir. L'énergie et l'imagination opèrent des miracles. Mais ils ne peuvent pas tout faire : il faut de l'argent pour reconstruire les routes, les villes, les ponts, les systèmes de formation et de recherche et leur permettre d'accueillir les déplacés, les réfugiés et les rapatriés de la guerre. Il faut des investissements pour redynamiser des tissus économiques souvent en lambeaux. L'Europe, comme le Japon, se sont sortis des ruines de la Deuxième Guerre mondiale grâce à des plans Marshall divers. Là, pèchent les grands programmes internationaux... Là, trop souvent, s'achève la solidarité des États et s'assèche la solidarité des hommes. Pourtant, comment les retours peuvent-ils être viables à Darventa privée d'eau, à Tuzla sans un redéveloppement du tissu industriel ? Comment les retours à Sako Whuene, dans la vallée de la Juba en Somalie pourraient-ils être durables lorsque guerres et inondations ont détruit les rares infrastructures d'endiguement du cours d'eau ?

Stratégie de prévention et de limitation des déplacements

Il est nécessaire de parler de « prévention », non pas parce que c'est un thème à la mode, mais parce que d'un seul coup, cela permet de faire la synthèse entre tout ce qui précède, et notamment l'analyse des « causes » comme l'une des clés de la réussite d'un retour. Car on ne le dira jamais assez : il est plus facile de commencer la guerre que de la terminer et de gagner une bataille que de réussir la paix (Grunewald, 1994). Les actions diplomatiques classiques pour régler ces crises s'arrêtent en général au moment où commencent une nouvelle série de problèmes, dont le non-règlement ramène de façon quasi mathématique à des situations potentiellement explosives.

La communauté internationale se satisfait souvent d'un rituel : un accord de cessez-le-feu, un plan de paix, un programme de désar-

mement des forces armées, un retour des réfugiés et des élections sous contrôle international et enfin une table ronde des donateurs pour la reconstruction. Tout cela est très beau dans des salons d'ambassade. Mais là encore, la réalité des problèmes est souvent occultée. Car la Paix n'est pas la non-guerre (FPH/CCFD, 1994). L'arrêt des hostilités ne conduit pas automatiquement à la fin d'un conflit. Pas plus qu'un « retour organisé sous contrôle international » n'est assuré d'aboutir à un processus viable de réintégration et de développement. Dans ces périodes entre chien et loup, tout peut arriver. La redistribution des cartes sociales et politiques peut être importante. Parfois, elle est totalement inexistante et les anciennes élites gardent le pouvoir. Les mouvements de population qui accompagnent ces moments sont en eux-mêmes des enjeux des géopolitiques locales. Ainsi l'a-t-on bien vu lors des manipulations sur les chiffres dans le cadre de la préparation des élections en Bosnie-Herzégovine. L'évolution au Rwanda montre que la fin de la guerre n'a pas amené les bienfaits que l'on en attendait, au contraire.

Puisque la plupart des grands mouvements actuels sont la conséquence de guerres et de graves troubles internes, la communauté internationale a mis en chantier plusieurs axes de réflexion autour des thèmes de la diplomatie préventive et de l'alerte précoce. Clés de l'Agenda pour la paix du secrétaire général des Nations unies (Boutros Boutros Ghali, 1992), ces thèmes comptent aussi parmi les nouveaux credos du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies et de l'Union européenne. Dans les conflits actuels, tant en Afrique qu'en Europe, l'une des directions possibles des actions de prévention tourne autour de l'instauration de la démocratie et du respect des Droits de l'homme. Mais à quel modèle doit-on faire référence ? Au modèle de l'Europe de l'Ouest ou à celui de la démocratie pastorale de J. Lewis ? À la démocratie vivante par le dialogue et la négociation entre acteurs ou au dictat du « majoritaire » à la sortie du rituel électoral ? Le débat « démocratique » occidental est-il à sa bonne place au sein des conflits identitaires qui génèrent les immenses exodes des dernières années ? Sans oublier le Droit international humanitaire : combien de millions de réfugiés et de déplacés ne se seraient pas retrouvés sur les pistes si les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels avaient été respectés (CICR, 1990) ?

Pour qu'une politique de prévention ait un sens, il est impératif d'être attentif aux crises du sous-développement (Curtis, 1988). Si les grandes

migrations politiques ont, plus que les déplacements économiques, marqué les dynamiques démographiques de ce siècle, la fin de celui-ci s'ouvre sur trois perspectives nouvelles : la croissance grandissante des déséquilibres Nord-Sud dans un système d'échange plus que jamais inégal ; la dégradation des conditions de vie et d'emploi à l'Est et la dégradation des conditions de l'environnement au Sud, laquelle accentuée par la croissance démographique, entraîne une raréfaction des ressources par habitant. Les solutions « préventives » devant ces dynamiques ne sont pas d'ordre douanières ou policières. Elles sont de l'ordre de la solidarité et de la coopération (De Courten, 1993). Ce n'est plus « la Corrèze, pas le Zambèze », mais « que vive le Zambèze pour que survive aussi la Corrèze ! ». Bref, la prévention des grands mouvements de populations passe aussi par la réduction de la pauvreté. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut, de par son réseau étonnant de sociétés nationales et ses dizaines de milliers de volontaires à travers le monde, jouer un rôle considérable dans cette nécessaire inversion de la pente de la détresse.

Des approches à plus court terme sont aussi nécessaires. Comment faire pour limiter l'ampleur des crises en gestation et limiter l'amplitude des déplacements ? Un système d'alerte précoce réellement efficace n'a pas besoin d'être nécessairement sophistiqué. Il suffit en effet de savoir quoi regarder, comment suivre les facteurs réellement pertinents (Grunewald, 1987). Plus important, il s'agit d'avoir une stratégie d'intervention claire. À « alerte précoce » doit répondre « action rapide ». Dès qu'elles ont été repérées, les dynamiques de destitution doivent être enrayées. Il faut pouvoir aider les populations « à risque » à s'abriter contre les pluies, se protéger contre le froid, puiser de l'eau. Il faut aussi permettre un redémarrage de la production agricole et aider à tenir jusqu'à la première récolte. Il faudra inverser des dynamiques, assurer une certaine sécurité alimentaire à une population en voie de destitution économique et nutritionnelle, faire redémarrer un tissu agricole, pastoral, périurbain, informel urbain, alors que la crise militaro-politique qui a entraîné la dynamique de perte de l'accès à l'alimentation n'est pas encore réglée.

De plus, à côté des aspects techniques, vient la nécessité toujours plus grande d'inverser les méthodes de travail : plus de « partenaires » et moins de « bénéficiaires » devrait alors être le slogan. Les réfugiés et

les déplacés ont souvent vu une partie de leur humanité fondre sous le soleil ou geler dans le froid des files d'attente dans les lieux de distribution de l'aide. Si la participation des populations est depuis longtemps un préalable aux actions de développement, ce n'est que récemment qu'elle a été découverte par les intervenants de l'urgence. Dans ces périodes de retour, plus que jamais, il s'agit d'inverser les pratiques de l'aide humanitaire. Le CICR infléchit progressivement ses modes d'actions, en responsabilisant populations, autorités traditionnelles, administratives et politiques.

L'une des clés de la prévention demeure le respect du Droit international humanitaire (Bugnion, 1994). Henry Dunant disait, à la fin du siècle dernier : « *nous ne pourrons pas prévenir les guerres. Autant qu'elles se déroulent avec le moins de souffrances inutiles possibles* ». La IVe Convention de Genève de 1949 et les deux protocoles additionnels de 1977 auraient permis d'éviter nombre de crises et de déplacements, s'ils avaient été appliqués. La famine est une arme souvent destinée à affaiblir l'ennemi. Il s'agit de l'affamer, troupes et civils confondus, et de le déstabiliser par l'induction des grands mouvements de la faim.

Tout ceci est maintenant interdit par le Droit international humanitaire qui stipule que :

« Il est interdit d'utiliser la famine contre les civils comme méthode de guerre. »

« Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les denrées alimentaires et zones agricoles qui les produisent, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver la population civile ou la Partie adverse... pour affamer les personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour tout autre raison. » (Article 54 du IIe Protocole de 1977.)

Enfin, dans le cadre de la IVe Convention de Genève de 1949, tout un appareil d'articles fixent les droits et devoirs des puissances d'occupation vis-à-vis des population civiles. On ne sait que trop que ces situations d'occupation et le non respect du DIH et des Droits de l'homme qui les accompagne souvent ont été et sont encore une des causes majeures de déplacements. Mais le DIH n'a de chance d'être appliqué que s'il est connu, accepté, et donc respecté par les prota-

gonistes d'un conflit. L'un des enjeux pour le CICR dans son action pour les victimes de guerre que sont trop souvent les déplacés ou déplacés potentiels réside en un travail de promotion du DIH et des principes humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

✶

L'une des difficultés est que, dans les conflits actuels, les civils qui s'entretuent au nom d'un Dieu, d'une ethnie ou de la peur du voisin, sont à la fois victimes et acteurs de la crise. Les mouvements de population qui en résultent sont alors d'ampleurs inégalées (Jeear, 1996). Dans ces contextes, le DIH classique n'a qu'un domaine de validité limité. C'est toute une nouvelle stratégie de promotion d'une culture de paix et de valeurs de tolérance et d'humanité qu'il va falloir créer (Grunewald, 1994).

Dans tout ce qui précède, il est évident qu'aucun retour ne sera ni désiré, ni sans doute désirable, en tout cas sûrement pas viable et encore moins à encourager si les causes qui ont conduit aux départs n'ont pas trouvé remèdes. Il s'agit donc de bien les identifier et, si possible, de s'attacher à la recherche de solutions. Ce qui n'est ni facile à réaliser, ni nécessairement bon marché...

Bibliographie

Adams (A.), 1978 —
Le long voyage des gens du fleuve, Maspero, La Découverte, Paris.

Allen (T.), 1994 —
Les Nations unies et le retour au pays des personnes déplacées, *Revue Internationale de la Croix-Rouge,* juillet-août 1994 : 374-390.

Barraclough (L. S.), 1991 —
An end to Hunger ? The social origins of food strategies, London.

Blondel (J.-L.), 1987 —
L'assistance aux personnes protégées, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 767, sept.-oct. 1987 : 471-489.

Boutros-Ghali (B.) 1992 —
Un *agenda pour la paix, Nations unies : Diplomatie préventive, rétablissement et maintien de la paix*, New York, Nations unies.

Bugnion (F.), 1994 —
Le CICR et la protection des victimes de la guerre, CICR, Genève, 1438 p.

Cauderay. (G.C.), 1993 —
Mines anti personnel, *Revue internationale de la Croix-Rouge,* juillet-août 1993.

CICR, Conventions I, II, III et IV de Genève (1949).

CICR, Protocole I et II de 1977, additionnels aux Conventions de 1949.

CICR, 1988 —
Lignes directrices pour l'engagement de secours par le CICR, Document interne, Genève.

CICR, 1990 —
Déclaration sur les règles du Droit international humanitaire relative à la conduite des hostilités dans les conflits armés non internationaux, *Revue Internationale de la Croix-Rouge,* sept.-oct. 1990 : 438-442.

CICR, 1993 —
Rapport sur la protection des victimes de la guerre, Conférence Internationale pour la protection des victimes de la guerre, Genève.

CICR, 1994 —
Beyond Survival : Agricultural and Veterinary Emergency Rehabilitation Programmes, Geneva, 12 p.

CICR, FIRC, 1993 —
Le Mouvement, les réfugiés et les personnes déplacées, document établi pour le Conseil des délégués, Birmingham, octobre 1993.

Cochet (H.), 1996 —
Burundi : la paysannerie dans la tourmente, essai d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, collection APM, FPH, Paris, 83 p.

Curtis *et al.*, 1988 —
Preventing Famine : Policies and prospects for Africa, Routledge ed., London.

De Courten (J.) et Maurice (F.), 1991 —
L'action du CICR en faveur des réfugiés et des populations civiles déplacées, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 787, janvier-février 1991 : 9-22.

De Courten (J.), 1993 —
Refugees, a challenge to solidarity, Intervention faite à la table ronde internationale sur les réfugiés, Genève, 1993.

Djurovic (G.), 1987 —
L'agence centrale de recherches du CICR, Éd. Institut Henry Dunant, Genève, 295 p.

FICR, 1995, 1996 —
World Disaster Report, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève.

FPH, 1994 —
Rwanda : Reconstruire, Séminaire International, Kigali, 63, 66 p.

FPH/CCFD, 1994 —
Construire la Paix : éléments de réflexion à partir des pratiques des ONGs et de quelques Instances internationales, Collection DPH, Paris, 151 p.

Gado (B. A.), 1993 —
Une histoire des famines au Sahel : étude des grandes crises alimentaires, XIXe-XXe siècles, L'Harmattan, Paris.

Gallabar *et al.*, 1985 —
Refugees in Southeast Asia : Toward a More Comprehensive Strategy, Washington, Refugees Council, 24 p.

Grunewald (F.), 1981 —
Rapport d'activités dans la zone d'origine des migrants de la vallée du Sénégal, juillet 1979-mars 1981, Miméo GRDR, Paris.

Grunewald (F.), 1983 —
Hmong, Montagnards de nulle part, Colloque « Droit des minorités ethniques en Asie du Sud-Est », Changmai, ENDA publication, 15 p.

Grunewald (F.), 1987 —
Alarme précoce, aide d'urgence et développement : quelques idées pour une stratégie, Asian Disaster Preparedness Center, Bangkok.

Grunewald (F.), 1990 —
« OK bye-bye ! Populations cambodgiennes dans les camps de réfugiés », in *Asie-Débat 5, Affaires Cambodgiennes, 1979-1989*, L'Harmattan : 52-73.

Grunewald (F.), 1993 —
Lorsque les pluies reviendront : urgence, aide alimentaire, réhabilitation agricole et développement, Colloque « Développement, il y a urgence », VSF, novembre 1993, Lyon.

Grunewald (F.), 1994 —
« Les sociétés malades de la guerre », in *Culture de guerre, culture de paix*, numéro spécial de *Histoire de Développement*, CIEDEL.

Grunewald (F.), 1995 —
Avant, pendant et après l'urgence : le CICR en perspective, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mai-juin 1995 : 291-311, Genève.

Grunewald (F.), 1996 —
Pour ou contre l'aide alimentaire, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, octobre-décembre 1996 : 633-654, Genève.

Harrof-Tavel (M.), 1993 —
L'action du CICR face aux situations de violence interne, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mai-juin 1993 : 221-237, Genève.

HCR, 1997 —
Rapports du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, New York/Genève.

HCR, 1982 —
Handbook for emergency, Genève.

HCR, 1990 —
Rapatriement : politique et principes, *Réfugiés*, 72 : 10-11.

Hocke (J.P.), 1986 —
Beyond humanitarianism : the need for political will to solve today's refugee problems, Oxford,

ICIHI, 1985 —
« Refugees : the dynamics of displacements », *Rapport de la Commission indépendante pour les questions humanitaires internationales*, Genève.

Jacques (A.), 1985 —
Réfugiés et migrants dans le monde, éd. Maspero/La Découverte, Paris, 210 p.

Jeear, 1996 —
The International Response to Conflict and Genocide : Lessons from Rwanda Experience, 5 volumes, Copenhagen.

Jennar (R.), 1995 —
Chroniques Cambodgiennes : 1990-1994, L'Harmattan, Paris.

Krill (F.), 1988 —
L'action du CICR en faveur des réfugiés, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 772, juillet-août 1988 : 341-363, Genève.

Lavoyer (J.P.), 1995 –
Réfugiés et personnes déplacés, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 812, mars-avril 1995 : 183-202, Genève.

Legum C. *et al.*, 1986 —
La Corne de l'Afrique : questions nationales et politiques, L'Harmattan, Paris.

MSF, 1994 —
Guide of Emergency Items : Decision Maker Guide, MSF publication, Merignac, 505 p.

Muntarbhorn (V.), 1988 —
Protection et assistance aux réfugiés en cas de conflits armés et de troubles intérieurs : réflexions sur le mandat du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du UNHCR, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 772, juillet-août 1988 : 364-380, Genève.

Oxfam, 1983 —
Practical guide to refugee health care, Oxfam ed., Oxford, 44 p.

Patrnogic (J.) 1988 —
Réflexions sur la relation entre le Droit international humanitaire et le Droit international des réfugiés, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 772, juillet-août 1988 : 381-393, Genève.

Plattner (D.), 1992 —
La protection des personnes déplacées lors d'un conflit armé non international, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 798 : 592-606.

Ruffin (J.-C.), 1986 —
Le piège Humanitaire, éd. JC Lattès, Paris, 340 p.

Ruffin (J.-C.), 1991 —
L'Empire et les nouveaux barbares, éd. J.C. Lattès, Paris, 247 p.

SCFA, 1988 —
The agricultural survey of Afghanistan, 60 p.

Shawcross (W.), 1984 —
The Quality of Mercy, A. Deutch ltd, London, 464 p.

Unbro, 1985 —
Unbro medical guidelines, 96 p.

United Nations, 1988 —
Appeal of the Secretary General for Assistance Programme Relating to Afghanistan, New York, 14 June 1988, 27 p.

United Nations, 1990 –
Recommandations of the Inter-agency workshop for Cambodian repatriation planning, Bangkok, 60 p.

Who, 1986 —
Health conditions in the Thai-Kapuchea border encampments, 162 p.

Pour une géographie des populations réfugiées

L'exemple du Kenya

Luc Cambrézy
Géographe

Dans le cadre de sa collaboration avec le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) au Kenya, l'Orstom a mis en œuvre un programme de cartographie des camps de réfugiés et de leur environnement immédiat[1]. Cette cartographie – largement expérimentale par les moyens employés – est censée répondre à deux principaux types de préoccupation. Au niveau du camp de réfugiés lui-même, l'objectif de cette cartographie renvoie aux questions de planification et de logistique, à la localisation des réfugiés et à leurs principales caractéristiques socio-démographiques. À l'extérieur, c'est-à-dire à une échelle micro-régionale, la question posée est celle de l'impact sur l'environnement de ces concentrations brutales de plusieurs dizaines de milliers d'habitants soudainement concentrés dans des camps.

À travers l'examen des conditions de réalisation de cette cartographie, de ses objectifs et des problèmes de traitement de l'information, se dévoilent des pans entiers de la vie quotidienne des populations réfugiées dans les camps. À l'amont de l'intervention humanitaire il existe un réel besoin de connaissance objective des processus à l'œuvre depuis l'installation des réfugiés dans les camps jusqu'au retour dans leur pays une ou plusieurs années plus tard. En France, comme

---

1 Cet accord a lui-même été rendu possible grâce à une convention de collaboration scientifique avec le Center for Refugee Studies de la Moi University qui encadre le programme de recherche sur les populations réfugiées. Dans ce contexte, l'équipe de chercheurs de l'Orstom conduit également des études sur d'autres aspects que ceux évoqués ici tels que l'économie de l'humanitaire ou les réfugiés urbains.

d'ailleurs dans les pays anglo-saxons où la question des réfugiés est depuis longtemps un objet de recherche, très peu d'études sont conduites sur la dimension spatiale des phénomènes associés à la problématique des réfugiés. L'objectif de cet article est, d'une part, d'en démontrer l'intérêt pour une meilleure connaissance des dynamiques sociales dans le contexte des populations réfugiées et, d'autre part, d'apporter la preuve de son intérêt pour les organisations humanitaires chargées de les assister.

Cartographier les populations réfugiées

Pendant la première moitié des années 1990, le Kenya a connu un afflux sans précédent de réfugiés provenant principalement de Somalie, d'Éthiopie et du Sud-Soudan. Pour ce pays, qui a longtemps fait figure de havre de paix et de stabilité, cet afflux brutal de réfugiés a été le motif d'une intervention humanitaire massive justifiée autant par l'incapacité du Kenya à assumer seul la charge de les assister que par le fait que Nairobi réunissait toutes les conditions requises pour devenir une plaque tournante pour l'aide humanitaire dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs.

En 1991, le Kenya accueillait 120 000 réfugiés, plus de 400 000 en 1992, pour redescendre à 250 000 en 1995. Depuis 1996, ce chiffre s'est stabilisé autour de 170 000 réfugiés encore présents sur le territoire. De 1991 à 1995, les marges frontalières du Nord et de l'Est du Kenya étaient parsemées d'un grand nombre de camps de réfugiés Somaliens, Éthiopiens ou Soudanais. Afin d'éviter une installation spontanée des réfugiés dans les villes, et notamment à Nairobi, les autorités ont imposé au HCR une politique très stricte de rassemblements des exilés dans les camps et de préférence à proximité immédiate des frontières des pays concernés (Somalie, Éthiopie, Soudan), soit, du fait du caractère très aride de ces régions, dans les zones les plus inhospitalières du pays.

Le retour de la paix en Éthiopie et une relative stabilisation des différentes rivalités entre factions somaliennes ont permis le rapatriement volontaire ou organisé de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés.

Ces départs ont été mis à profit par le gouvernement kenyan pour inviter le HCR à accélérer la fermeture des camps dans les zones jugées les plus sensibles pour la stabilité des frontières ou pour l'activité touristique. C'est ainsi que tous les camps de la frontière avec l'Éthiopie de même que les nombreux camps de réfugiés Somaliens de la côte Swahili au nord et au sud du port de Mombasa ont été progressivement démantelés entre 1995 et 1997 (figure 1).

Depuis 1997, seuls quatre grands camps de réfugiés subsistent encore. Il s'agit du camp de Kakuma (48 000 réfugiés en 1997), ouvert en 1991 au Nord-Ouest du Kenya à l'intention des réfugiés Soudaniens, et des trois camps de réfugiés Somaliens dans la région de Dadaab ouverts entre 1991 et 1992 (Ifo, Dagahaley et Hagadera). C'est sur ces quatre camps (qui abritaient une population totale d'environ 175 000 réfugiés) que sont testées les diverses méthodes de cartographie exposées ci-dessous, notamment Kakuma et Hagadera.

L'usage de la cartographie est encore très rare dans le milieu des organisations humanitaires chargées de l'assistance aux populations réfugiées. Il faut dire que la nature très précise voire routinière de leurs missions ne pousse guère à s'aventurer en dehors du cadre étroit de leurs responsabilités où, d'ailleurs, leur savoir-faire est en général très éprouvé. Pour organiser les distributions alimentaires, approvisionner les réfugiés en eau ou assurer la protection médicale, il est vrai que l'emploi de la cartographie peut s'avérer sans objet. Dans leur pratique quotidienne, les organisations humanitaires ont acquis une réelle expérience et s'acquittent de leur mission avec un certain succès sans passer par l'outil cartographique.

Dans une perspective de recherche et de production de connaissances nouvelles, il en va bien sûr tout autrement. Depuis le choix du site retenu pour l'installation des réfugiés, jusqu'à l'organisation interne d'un camp, en passant par l'origine géographique des réfugiés, il n'est pas un sujet qui ne mérite d'être étudié sur une carte ou représenté par une carte. Et cela, autant pour mettre à plat et rendre intelligibles les données existantes[2] que pour dégager les relations et les dyna-

[2] Chacun des domaines de l'assistance humanitaire (logistique, alimentation, santé...) fait l'objet de nombreux rapports mensuels, trimestriels ou annuels. Par ailleurs, de nombreux rapports d'expertise sur des sujets variés ajoutent à la masse d'information « grise » peu ou mal mise en valeur.

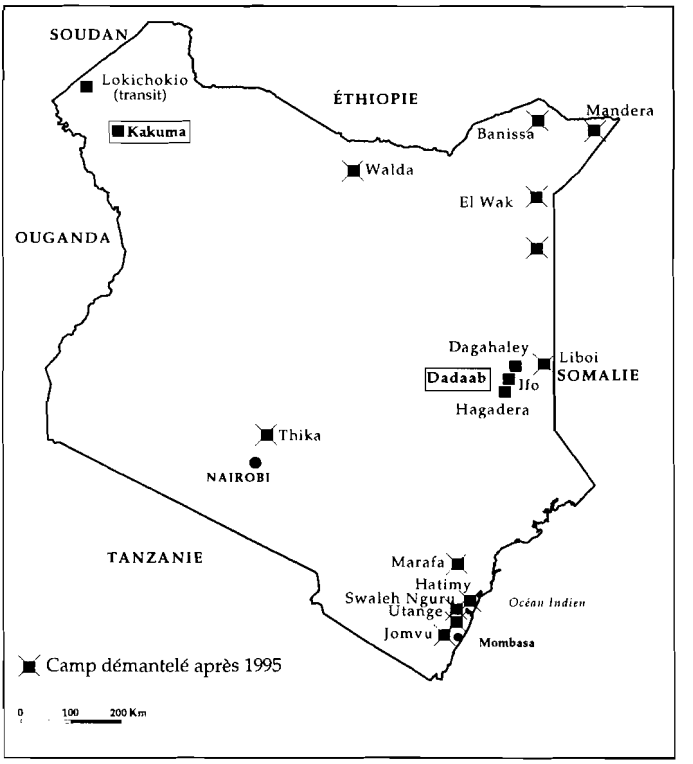

Figure 1
Localisation des camps au Kenya en 1995.

miques sociales qui ne manquent pas de s'exprimer à travers la carte. Dès lors, le problème est d'apporter la preuve que les cartes – ou tout au moins certaines d'entre elles – présentent une utilité suffisamment évidente pour que puissent être réunies les conditions minimales de réalisation de cette cartographie. Ces conditions sont : l'accord et la participation du HCR pour s'impliquer dans l'exploration de nouvelles méthodes de traitement et de représentation des données ; l'accès aux camps de réfugiés et l'accès à l'information, deux exigences soumises à l'approbation du HCR.

Jusqu'à présent, la pratique de la cartographie au HCR s'est surtout limitée à l'élaboration de plans détaillés des camps de réfugiés. La principale, sinon la seule utilisation de ces cartes répond aux besoins des services logistiques en matière d'aménagement (accès, points d'eau, latrines, etc.) et, éventuellement, de planification (ouverture de nouveaux espaces d'accueil). Il est à noter que ces fonds de carte n'avaient jamais été employés à des fins de cartographie thématique.

Cette cartographie de base est cependant loin d'être systématique et reste le plus souvent réservée aux camps qui se sont maintenus au-delà de la phase d'urgence et qui, de ce fait, sont promis à une certaine pérennité. La réalisation de ces cartes dépend dans tous les cas de la volonté et de la capacité des responsables chargés de la gestion des camps (*planning officers*).

Il arrive également que des cartes des camps soient établies en vue d'estimer les chiffres de population. La méthode la plus courante consiste à délimiter le périmètre du camp et à définir les différentes zones de densité de population. Des carrés de sondage sont ensuite tirés au sort ; un dénombrement exhaustif de la population est effectué dans ces carrés de sondage et les résultats sont alors extrapolés à l'ensemble du camp. Cette méthode n'est guère employée que par les ONG, généralement très méfiantes à l'égard des recensements de population réalisés par le HCR. Mais la technique reste grossière du fait du caractère très approximatif de la « carte » et des difficultés qu'il y a sur le terrain à identifier (puis à cartographier) des zones de densités de population homogènes. Enfin, cette méthode ne répond jamais qu'à une seule question : combien y-a-t-il de réfugiés ? Elle ne peut donc pas se substituer aux recensements de population que le HCR met régulièrement en œuvre pour actualiser ses chiffres.

Les estimations de population par ces méthodes de sondage visent le plus souvent à répondre à une question précise en vue d'une opération spécifique (enquête nutritionnelle, campagne vaccinale, etc.) et le plus souvent, dans le contexte de l'urgence correspondant aux premiers mois d'existence du camp. Mais, les techniques requises pour la réalisation d'un levé cartographique précis exigent de faire appel à des compétences qu'on rencontre rarement parmi le personnel des ONG présentes sur le terrain. Si on ajoute à cela les diverses organisations humanitaires – qui procèdent chacune à leur propre dénombrement selon des critères d'identification des réfugiés différents et des méthodes également différentes – on comprend que la bataille de chiffres et la controverse puissent s'installer rapidement. On devine donc l'importance cruciale de la mise en œuvre de méthodes plus fiables d'estimation de la population qui permettraient au HCR de suivre la dynamique des camps entre deux recensements.

Le dernier usage de la cartographie vise à répondre aux vastes questions posées par les problèmes environnementaux. On change alors

d'échelle puisque c'est autant le camp lui-même que les environs du camp qu'il faut prendre en compte dans la mesure de la dégradation de l'environnement. Il reste que là encore, le HCR comme les ONG n'ont pas encore acquis ce que nous pourrions appeler la « culture de la carte ». Pour illustrer ce propos, il n'est pas rare d'entendre des personnels de l'assistance humanitaire déclarer que la cartographie des surfaces déboisées par les réfugiés était sans intérêt « puisque le déboisement est inévitable et durera tant que durera le camp de réfugiés »... Dans ce contexte de fatalisme, lorsque la situation est jugée *a priori* connue avant même que l'inventaire de cette déforestation ait été réalisé, cette cartographie est bien entendu jugée sans objet. Dans le cas plus encourageant où il est manifesté une certaine curiosité pour ce que pourrait apporter l'outil cartographique, la carte reste cependant perçue comme une simple mise à plat des observations. Jamais, semble-t-il, la carte thématique n'est envisagée dans une de ses fonctions essentielles, en tant qu'instrument de compréhension des dynamiques observées. Les choses sont-elles appelées à évoluer ? C'est l'enjeu le plus stimulant de ce programme.

Depuis 1995, une petite unité de cartographie a pourtant été mise en place au siège du HCR à Genève. Fait significatif, cette structure se trouve placée sous la tutelle d'un département également nouveau, celui de l'environnement. Ce progrès reste cependant très relatif dans la mesure où cette unité demeure soumise aux sources de financement externes (le gouvernement japonais) et, de ce fait, ne fonctionne pas sur les fonds propres exclusivement dédiés aux opérations qui sont au cœur du mandat du HCR. Que cessent ces financements ponctuels et c'est toute la question environnementale qui risquerait de disparaître du champ d'activité du HCR.

Quoi qu'il en soit, la cartographie thématique a donc fait son entrée dans l'agence des Nations unies par le biais assez surprenant des cartes de végétation ou des états de surface du sol, avec, le plus souvent, l'image satellite comme source principale d'information. De ce fait, ces activités relativement nouvelles pour le HCR demeurent encore largement dissociées des missions habituelles des autres services qui, pourtant, pourraient tirer avantage de l'outil cartographique. C'est ainsi que ni le département de la statistique qui supervise les recensements ni celui chargé du rapatriement des réfugiés dans leurs pays d'origine n'ont intégré la cartographie dans leurs activités quotidiennes.

Ainsi existe-t-il de nombreux champs d'investigation où les méthodes de traitement et de représentation cartographiques méritent d'être testées. Dans l'immédiat, les expériences sont encore rares et les personnels de l'humanitaire doivent apprendre à maîtriser cette technique ; ou, tout au moins, à comprendre que la carte est appelée à devenir l'indispensable complément d'une assistance humanitaire adaptée et soucieuse d'efficacité.

La cartographie des camps

En 1997, le HCR disposait d'un plan précis des quatre camps de réfugiés. Il s'agit de plans au 1/2 500 ou 1/5 000 réalisés selon les méthodes classiques (théodolite, mire, etc.) par des géomètres du ministère des Travaux publics. Cependant, l'absence de projection et de coordonnées géographiques fait de ce type de produit un document proche du plan cadastral qui ne peut être intégré directement dans un système d'information géographique (SIG).

La comparaison entre les plans des camps de Dadaab, notamment Hagadera, et celui du camp de Kakuma traduit bien la différence entre les camps planifiés et dessinés *avant* l'arrivée des réfugiés (Hagadera) et le camp qui s'est organisé au coup par coup sans véritable anticipation (Kakuma). Dans le premier cas, l'organisation géométrique en *blocs* de 2,8 ha parfaitement identiques et délimités par des pistes d'accès et des haies d'épineux simplifie à l'extrême le levé cartographique. Le dessin du camp est défini une fois pour toutes et cette stabilité évite (en théorie) des opérations coûteuses de mise à jour du fond de carte. Dans le cas de Kakuma, le découpage initial du camp a été modifié à l'initiative des réfugiés au gré des déplacements, des arrivées et des départs de certaines communautés. De ce fait, on ne parle pas à Kakuma de « blocs » mais de « groupes », en entendant par là que ce sont des communautés d'origine et de taille très variables qui se sont installées au gré de l'espace disponible et en fonction des affinités (ou des inimitiés) familiales ou ethniques avec les autres communautés déjà en place (figures 2 et 3).

Du fait de la dynamique très rapide des camps de réfugiés, l'exigence d'une actualisation rapide de la carte d'un camp conduisait à recher-

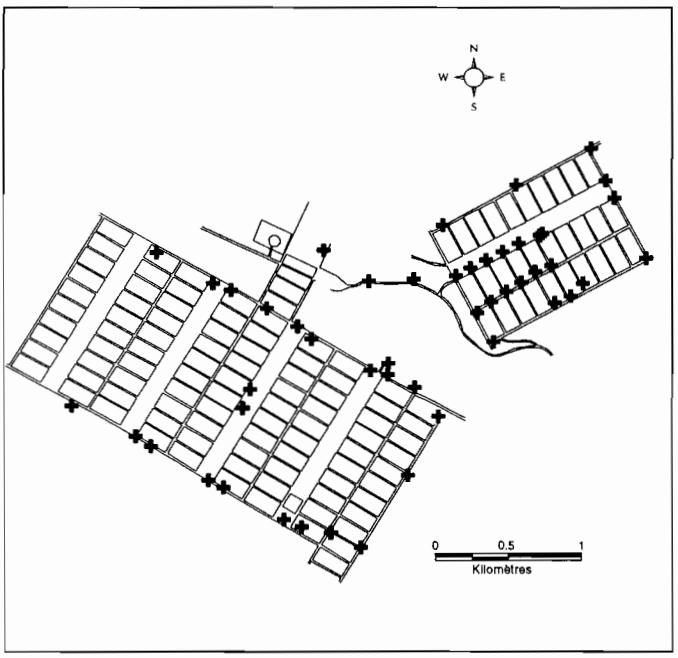

Figure 2
Camp de Hagadera.
Division par blocs
et levés GPS.

cher la mise en œuvre de techniques moins lourdes et moins coûteuses que celles jusqu'alors employées. L'utilisation de GPS (Global Positionning System) de différents niveaux de précision[3] et la mise en œuvre de nouvelles techniques de prise de vue aériennes devaient notamment nous dire si on pouvait espérer pouvoir vulgariser ces méthodes en vue d'un suivi en routine de la dynamique des camps de réfugiés.

[3] En fonction de leurs coûts, la gamme de performances et de précision des GPS est extrêmement large. La précision de localisation absolue est volontairement dégradée par les services techniques américains qui gèrent leur réseau de satellites. La qualité du signal reçu (et donc la précision de localisation) dépend en outre des conditions de terrain (arbres, obstacles) et des conditions atmosphériques. Les GPS ont une précision de localisation moyenne d'une cinquantaine de mètres ; la précision des GPS différentiels (DGPS) est de l'ordre du mètre. Ces deux outils ont été testés dans le cadre d'une mission de M. Souris (chercheur et informaticien à l'Orstom). On ne mentionnera ici que les résultats obtenus avec un GPS Silva.

Figure 3
Camp de Kakuma.

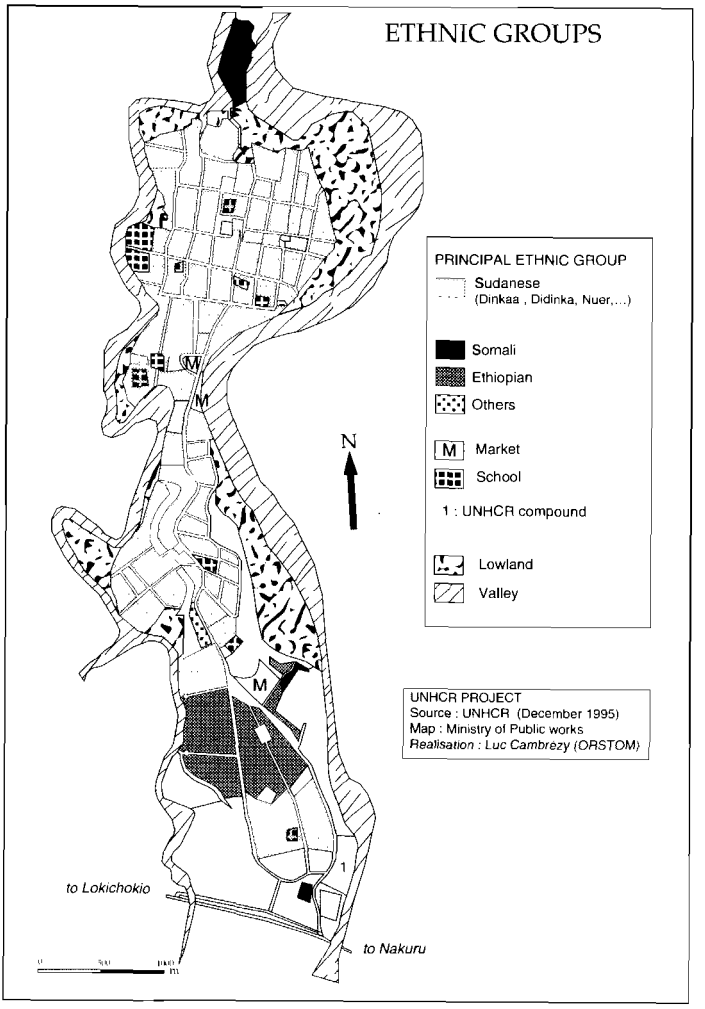

Le levé par GPS

Comme on le sait, toute représentation cartographique se base sur l'emploi de trois figures géométriques : le point, la ligne et la zone (polygone). Le premier est le plus simple à relever puisqu'il suffit d'un couple de valeurs, la latitude et la longitude, pour localiser ce point sur une carte. En revanche, dans le cas des réseaux (lignes) et des polygones, il faut relever les coordonnées d'un nombre d'autant plus élevé de points que le tracé est complexe.

Dans le cas des polygones, le levé cartographique par GPS consiste à relever les coordonnées géographiques de chacun des sommets de la parcelle que l'on souhaite cartographier. Il suffit ensuite de reporter ces points sur une carte (ou dans tout système de gestion informatique de l'information localisée) puis de lier ces points entre eux de façon à reconstituer le polygone. Dans le cas de Hagadera, la forme rectangulaire des blocs implique qu'il suffit de relever quatre points.

La qualité du levé cartographique dépend de deux facteurs. Il faut d'abord avoir une idée précise des objets que l'on souhaite cartographier et s'assurer que ces objets correspondent à une réalité sociale et/ou spatiale qui a sa pertinence. Il faut être en mesure de suivre les frontières de l'objet du levé tout en tenant compte du niveau de précision de l'instrument employé.

Bien qu'elle semble évidente, la première condition est plus complexe qu'il n'y paraît. Le problème est en effet de cartographier une surface dont on n'a aucune idée *a priori* quant à sa pertinence, sa forme et ses dimensions, qui dans le dédale des huttes s'avère particulièrement difficile à identifier. Ainsi, de la même façon que l'on demande à un agriculteur de nous montrer les contours de son exploitation – une catégorie construite par excellence – afin d'en dresser la carte, il faut, dans le cas des camps de réfugiés, s'assurer que les objets spatiaux qui sont levés ont bien la pertinence qu'on leur prête. Cartographier les blocs des camps de Dadaab (dont celui de Hagadera) a un sens parce que ces objets sont visibles sur le terrain, et parce que ces blocs sont identifiés par des numéros qui constituent « l'adresse » des réfugiés ; lever les hypothétiques limites des « groupes » à Kakuma n'en a pas, dans la mesure où la réalité sociologique ne correspond pas à une concentration de ces groupes dans une unité spatiale aisément identifiable (figure 3).

La précision de localisation des GPS impose une autre contrainte. Avec une précision moyenne (mais extrêmement variable dans le temps) de 50 mètres, on peut aboutir à une cartographie tout à fait satisfaisante de l'enveloppe d'un camp couvrant plusieurs centaines d'hectares. Sauf circonstances exceptionnelles, il est en revanche beaucoup plus risqué de lever des parcelles de deux hectares. Il faut donc considérer les excellents résultats obtenus dans le camp de Hagadera comme une exception (figure 2).

Une méthode d'utilisation des photographies aériennes

Lorsque les moyens financiers le permettent, l'image aérienne reste cependant le support privilégié de toute entreprise de cartographie. En ce qui concerne les images satellitaires, les niveaux actuels de résolution du pixel (2 à 10 mètres selon les satellites) ne répondent encore que très partiellement à ce que l'on peut espérer pouvoir extraire d'une image aérienne dans le contexte des camps de réfugiés. On peut certes identifier les limites du camp, parfois même celles des blocs. On peut également aboutir à une bonne estimation de la déforestation autour d'un camp. On sera en revanche incapable de compter le nombre d'abris – comptage qui permet d'estimer la population totale d'un camp de réfugiés.

Cette limitation nous a conduit à privilégier l'usage des photographies aériennes classiques (lorsqu'elles existent) et à développer de nouvelles techniques de photographies aériennes. Dans les deux cas, ces développements sont associés aux progrès informatiques.

Dans le cas des photographies aériennes existantes, on doit à Marc Souris d'avoir développé un logiciel qui permet de réaliser une mosaïque des photos préalablement scannées. Deux obstacles majeurs sont de ce fait levés : 1) on s'évite la manipulation délicate et fastidieuse d'un grand nombre de photographies ; 2) les problèmes manuellement insolubles de jonction des photos (déformation de la photo sur les marges, sphéricité de la Terre) appartiennent au passé[4].

Une précision toutefois, les exigences de la cartographie impliquent que la mosaïque ainsi réalisée soit recalée dans un repère géographique et dans une projection donnée. Il faut donc pouvoir disposer d'un certain nombre de points au sol (et visibles sur la mosaïque) dont les coordonnées géographiques sont parfaitement connues. En l'absence de cartes détaillées (ce qui est le cas le plus fréquent), il faut alors recourir à un levé des coordonnées de ces points au moyen d'un GPS.

[4] Une photographie aérienne scannée devient un fichier raster. Il devient donc possible de modifier localement la taille du pixel de telle sorte qu'un objet repérable sur les parties communes de deux photographies aériennes (arbre, sentier, etc.) se superpose parfaitement.

Pour tous les utilisateurs potentiels (chercheurs ou autres), le coût du financement d'une campagne de photographie aérienne constitue le plus souvent un obstacle insurmontable. Il faut, en effet, mobiliser des compétences et des moyens matériels (caméras, avion, traitements, etc.) d'une telle technicité (et d'un tel prix) que l'éventualité de pouvoir commander une campagne spécifique de photographie aérienne sur la zone de son choix et à la date la plus appropriée en fonction des objectifs recherchés est en général très vite écartée. C'est d'ailleurs sans doute une des raisons du succès de l'image satellite bien que la résolution, les techniques d'interprétation et, donc, les résultats qu'on peut en attendre, ne soient en rien comparables.

Mais c'est aussi la raison pour laquelle on assiste depuis une bonne dizaine d'années à une inflation de tentatives plus ou moins réussies visant à s'affranchir des entreprises spécialisées dans la prise de vue aérienne classique (type IGN). Le spectre de ces expériences est très large puisqu'il va de l'appareil photo fixé à des ballons sondes, une montgolfière, un cerf-volant ou une maquette d'avion jusqu'à l'emploi de l'ULM. Ces expériences ont parfois répondu à l'attente de leurs initiateurs sans toutefois convaincre totalement sur les possibilités *réelles* de répétitivité. Par ailleurs, la faible surface au sol couverte (vols à très basse altitude) et les nombreux problèmes de contrôle de l'engin et de commande de la caméra limitent sensiblement le champ d'application de ces expériences. Dans le cas des camps de réfugiés d'une vingtaine de kilomètres carrés (que l'on souhaitait couvrir avec une définition de l'ordre du mètre) aucune de ces solutions ne pouvait être retenue.

Dans cet esprit, l'expérience tentée sur les camps de réfugiés du Kenya constitue un compromis tout à fait encourageant en attendant l'arrivée sur le marché d'images satellite de meilleure résolution et disponibles au moment choisi. La principale innovation tient à l'utilisation des caméras vidéo numériques récemment apparues sur le marché. La caméra est fixée sur un avion classique de telle manière que les images saisies soient le plus proche possible de la verticale. Par rapport à l'appareil photographique traditionnel, l'avantage du « film » réside dans la prise de vues en continu. Cela simplifie considérablement les choses puisqu'on est ainsi assuré qu'aucune parcelle de terrain n'échappera à l'objectif sur toute la longueur de la trace de l'avion[5]. L'autre avantage essentiel tient au signal numérique. Un logiciel approprié couplé à une carte d'acquisition vidéo installée dans l'or-

dinateur permet en effet de décharger directement les scènes sélectionnées dans un format graphique qui permet ensuite de travailler ces images de la même façon que des photographies aériennes scannées (images pixel). La construction de la mosaïque à partir des différentes images sélectionnées peut ensuite commencer.

Cette méthode offre donc un moyen incomparable de réaliser des mosaïques aériennes en couleur à un coût modéré et avec une répétitivité théorique élevée si deux conditions sont réunies, le financement de ces vols et une météorologie clémente. L'exploitation de cette mosaïque à des fins de cartographie est ensuite immédiate. Dans l'exemple présenté en figure 4, la mosaïque a été intégrée dans un système d'information géographique. La numérisation des contours des blocs réalisée directement sur écran montre son utilité pour une actualisation de la carte d'un camp de réfugiés. De la même façon, grâce aux possibilités de gestion des différents objets géographiques, on a pu créer une couche d'information ponctuelle correspondant au dénombrement des huttes de réfugiés. Pour la première fois, le HCR a donc pu disposer de l'image complète d'un camp avec une définition (un mètre) qui permet d'envisager de nouveaux développements en matière d'estimation de population (comptage des huttes par exemple).

La cartographie de la dégradation environnementale

À la suite de l'arrivée de quelque 150 000 réfugiés Somaliens dans la région de Dadaab – une région semi-aride comptant moins de cinq habitants/km^2 – on pouvait s'attendre à ce que les besoins en bois de chauffe conduisent à une dégradation rapide de la végétation à proximité des camps. Après six à sept ans d'existence de ces camps, la surface totalement défrichée autour de chaque camp couvre une

5 Le problème du recouvrement reste cependant posé dans le cas où il faut effectuer plusieurs traces pour couvrir la zone souhaitée.

Figure 4
Camp de Hagadera.
De l'ensemble à la parcelle, puis à la hutte.

distance de trois à cinq kilomètres de rayon. Les surfaces correspondant aux camps eux-mêmes ont également subi un déboisement plus ou moins systématique (parfois même sous l'action des bulldozers mobilisés pour « aménager » le camp) aux dépens des réfugiés qui auraient sans doute préféré conserver un minimum d'ombrage dans ces terres torrides de l'Est du Kenya.

L'observation de cette déforestation et sa représentation cartographique ont montré que le système de collecte du bois est en pleine évolution. Les rivalités claniques, les frustrations des populations locales (également d'origine Somalie) et les incessantes attaques des bandits armés font régner dans la région un climat d'insécurité permanent dont les réfugiés sont les premières victimes. Les femmes et les filles, étant traditionnellement chargées de la collecte du bois, sont les premières à en souffrir, d'où une occurrence inquiétante du nombre de viols commis chaque mois dans le bush.

C'est pourquoi, si les femmes restent toujours les principales pourvoyeuses de bois de chauffe, on constate que les autres charges domestiques qu'elles ont à accomplir, le danger et les interdits sociaux qui les dispensent de passer plus d'une journée dans le bush conduisent ces dernières à ne pas s'éloigner exagérément du périmètre encore accessible du camp. Mais, s'agissant des zones les plus fréquentées, ce sont aussi les espaces où les meilleures espèces ligneuses se font les plus rares. La quantité de bois portée sur le dos en sera peut-être plus légère mais elle partira aussi beaucoup plus vite en fumée...

Cette dynamique de déforestation en auréole présente donc des limites que les réfugiés ont bien comprises. C'est la raison des rapides évolutions du système de collecte. Celles-ci se traduisent par l'apparition de deux nouveaux modes de transport, la brouette en bois (utilisée aussi bien par les hommes que par les femmes) et la charrette tirée par un âne (capacité de charge de l'ordre de 150 kg) exclusivement guidée par les hommes. Ces derniers se lancent dans le bush pour une durée de deux à trois jours mais en reviennent avec un bois de chauffe d'une bien meilleure qualité de combustion. On passe alors d'un déboisement systématique « en nappe » à une déforestation beaucoup plus sélective.

En phase avec cette évolution des pratiques (essentiellement due à la distance croissante qu'il faut parcourir) sont apparus dans les trois camps de Dadaab des marchés de bois particulièrement actifs. Seul

facteur apparemment stable, les bandits sont toujours aussi présents ; le « droit de passage » pour les propriétaires de charrette à âne se mesure en espèces sonores et trébuchantes...

Par cette rapide évocation du problème de la dégradation de la végétation, on mesure mieux la fécondité de l'analyse géographique. Elle contredit largement l'opinion résignée selon laquelle l'étude de cette déforestation serait sans intérêt sous le prétexte qu'elle durera tant que les réfugiés seront présents ou ne seront pas directement approvisionnés en combustible. À défaut d'une prise en charge par le HCR du problème de l'approvisionnement en bois, l'augmentation des distances à parcourir et le danger croissant ont conduit les réfugiés à inventer de nouvelles formes de collecte. Aussi bien la division sexuelle du travail que l'économie des camps de réfugiés s'en trouvent-elles modifiées.

On ne peut pas plus ignorer la dimension environnementale dans les difficiles négociations qui sont menées entre le HCR et les pays d'accueil. La Tanzanie, qui depuis toujours avait fait de l'accueil de ses « frères africains » un mobile légitime de fierté, a envoyé la troupe en 1996 pour refouler violemment les centaines de milliers de Rwandais qui s'étaient installés sur son territoire depuis la guerre de 1994. La pression sur le sol était devenue trop forte, les tensions avec les populations locales trop pressantes pour que le pouvoir politique ne soit pas conduit à infléchir brutalement sa stratégie. Dans ces conditions, on conçoit que la question de l'environnement naturel et humain à proximité des camps devienne un motif à toutes sortes de tractations ; les plus légitimes, comme celles consistant à vouloir protéger la population locale, mais aussi les plus difficiles à évaluer comme celles visant à réclamer une indemnisation pour les dégradations environnementales. Dans ce cas, l'inventaire réel des dégradations n'est-il pas un point de passage obligé ? Et, lorsque la question est posée dès l'arrivée des réfugiés, n'est-il pas plus urgent encore d'adapter la politique d'accueil, les moyens et les modalités de l'assistance à cette priorité ?

L'exploitation des recensements de population

La carte des camps de réfugiés peut trouver d'autres usages que ceux qui lui sont habituellement assignés (aménagement, estimation de la population). Dans les lignes qui suivent nous abordons un autre développement de la cartographie appliquée aux camps de réfugiés, l'exploitation des recensements de population.

À Kakuma comme dans les camps de Dadaab, des recensements de population sont périodiquement réalisés avec une fréquence de l'ordre de deux ans. Ces recensements sont essentiels puisqu'ils conditionnent le montant des aides que les donneurs seront appelés à financer. Après analyse de l'information recueillie, il est vite apparu que le HCR n'exploitait en fait que les données relatives au nombre de familles et au nombre d'individus par famille. Ce chiffre est en effet déterminant puisqu'il conditionne, après chaque nouveau recensement, l'établissement de nouvelles cartes de distribution alimentaire. Dans le meilleur des cas, les autres informations contenues dans les questionnaires du recensement ne sont utilisées qu'au niveau très agrégé du camp de réfugiés dans son ensemble. C'est par ce type d'opérations simples que le HCR fournit, pour chaque pays d'accueil où il intervient, les chiffres suivants : le nombre d'hommes et de femmes, la répartition par grandes classes d'âge et par nationalité et parfois, le nombre de personnes vulnérables.

Aucune recherche de relations *a priori* intéressantes n'est conduite sur le sexe du chef de famille (surtout lorsqu'il est seul), sur le rapport entre groupe ethnique et sex-ratio, sur les classes d'âge creuses (et les sexes) à la date d'arrivée dans le camp, ou encore sur l'évolution de la natalité depuis la création du camp. Enfin, dans cette logique implicite qui conduit à considérer que la description d'un camp de réfugiés peut se réduire à l'énoncé de quelques chiffres globaux de population, aucune réflexion n'est menée sur la diversité interne d'un camp de réfugiés et ses caractéristiques en matière de géographie de la population.

C'est pour mieux tirer parti des recensements qu'ont été testées les possibilités d'une représentation cartographique des différentes

données du recensement comme de celles qu'il est possible de calculer (sex-ratio, densité de population, etc.). Pour atteindre cet objectif, il fallait donc travailler sur la localisation des réfugiés (leur adresse) en rapportant celle-ci à une division spatiale suffisamment fine du camp. Pour les raisons évoquées plus haut, ce travail présentait de hauts risques dans le cas du camp de Kakuma, puisque les réfugiés s'identifient moins par rapport à une « adresse » que par rapport à l'appartenance à un groupe de réfugiés répartis dans plusieurs îlots et, de ce fait, à la localisation très incertaine. À l'inverse, la localisation des réfugiés des camps de Dadaab est parfaitement connue puisque le numéro de bloc de chaque famille est enregistré au moment du recensement. Ces blocs (ou îlots) sont aisément localisables sur le terrain. À raison de 60 à 80 blocs par camp d'une surface de près de trois hectares, on est donc en mesure de réaliser une cartographie suffisamment détaillée pour que le caractère organisé et artificiel de cette organisation de l'espace ne soit pas un obstacle à la mise en évidence de phénomènes sociaux, démographiques ou culturels qui montrent la diversité des populations à l'intérieur d'un même camp.

✳

Appliquer les techniques de représentation cartographiques à des objets aussi mouvants voire aussi éphémères que les camps de réfugiés peut, bien entendu, susciter une certaine perplexité. Ce serait pourtant oublier que la carte n'est pas seulement faite pour *montrer*. Elle sert également à *comprendre*. Dès lors, le problème n'est pas dans la très faible durée de vie des cartes que nous pouvons produire. Après tout – mais avec certes des degrés divers – c'est l'avenir habituellement réservé à toute représentation cartographique (les atlas en apportent la preuve) comme d'ailleurs de toute représentation du réel. Il faut donc envisager l'analyse géographique des populations réfugiées comme une démarche aux fonctions multiples. Avec la carte pour langage, l'analyse géographique doit devenir l'indispensable complément d'une assistance humanitaire adaptée et soucieuse d'efficacité. Réciproquement, la problématique des populations réfugiées peut être perçue comme un terrain d'observation particulièrement propice pour l'analyse et la compréhension des problèmes de territorialité et des comportements sociaux qu'ils sous-tendent.

Face à des populations en réelle détresse – même si les images transmises par les médias ne sont pas celles – heureusement moins dramatiques – de la vie quotidienne des réfugiés –, on peut certes dénoncer l'académisme, voire le caractère voyeuriste et déplacé de telles préoccupations. Ce serait pourtant oublier qu'une assistance qui se dit humanitaire se doit d'afficher une parfaite connaissance des besoins des réfugiés, de leurs conditions de vie, de leur histoire, des aspirations déçues et des ressentiments exacerbés par la guerre. La carte ne peut répondre seule à cette ambition mais elle peut y contribuer par une modification des pratiques et des habitudes des personnels chargés d'assister les réfugiés sur la base d'une connaissance accrue des problèmes qu'ils sont censés gérer.

Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère

Roland Pourtier
Géographe

La question des réfugiés hutu du Rwanda a défrayé l'effrayante chronique de l'histoire de la région des Grands Lacs. Une première fois, en juillet-août 1994, lorsque des centaines de milliers de Hutu fuyant l'avance des troupes du FPR (Front patriotique rwandais) franchirent les frontières du Zaïre, de la Tanzanie et du Burundi. Le raz de marée humain qui déferla sur le Kivu fut alors estimé à 1,3 million d'hommes, de femmes, d'enfants. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux (entre 80 000 et 100 000) moururent d'épuisement, de faim, du choléra, avant que l'intervention humanitaire d'urgence parvienne à stabiliser la situation.

Une deuxième fois, à partir d'octobre 1996, lorsque les combattants Banyamulenge épaulés par des Tutsi du Rwanda attaquèrent les camps de réfugiés du Kivu, déclenchant la guerre du Zaïre. Les uns comme les autres avaient de bonnes raisons de le faire. Les Banyamulenge, pasteurs tutsi installés depuis des générations dans le massif de l'Itombwé, au sud-ouest d'Uvira, vivaient depuis quelques temps sous la menace des forces armées et de l'administration zaïroises : exactions en tous genres, menaces de spoliation de leurs biens ou d'expulsion, remise en cause de leur nationalité. Les provocations s'étaient multipliées durant l'été. Le pouvoir de Kigali, quant à lui, était inquiet devant la réorganisation d'une force militaire hutu et le nombre croissant d'incursions meurtrières au Rwanda. Les camps hébergeaient en effet, depuis plus de deux ans, non seulement la population civile, mais aussi les ex-FAR (Forces armées rwandaises) qui s'étaient repliées en bon ordre devant l'avance du FPR – en partie grâce à la protection de la « zone de sécurité » de l'opération Turquoise – et les miliciens

interahamwé, principaux acteurs du génocide de 1994. Ces « génocideurs » exerçaient un contrôle sur la population des camps qu'ils avaient dissuadée de retourner au Rwanda.

L'attaque de ces derniers, partie de la région d'Uvira, gagna rapidement les zones de Bukavu et de Goma ; les deux capitales régionales, abandonnées par les FAZ (Forces armées zaïroises) tombaient aux mains des « rebelles » le 30 octobre 1996. Pris de panique, les réfugiés tentèrent de fuir les combats, abandonnant les camps soumis aux bombardements : Kibumba notamment, à une encablure de la frontière, était situé sous le feu de l'artillerie rwandaise. Un demi-million d'entre eux se regroupèrent à Mugunga-Lac Vert, là où se trouvait l'État-major des ex-FAR. Mais les combattants hutu ne purent résister à l'avancée des Tutsi. La prise de Mugunga fut décisive : le 15 novembre, des colonnes compactes de réfugiés se mettaient en marche en direction du Rwanda. Ces retours, mi-volontaires, mi-contraints, auraient concerné entre 600 000 et 800 000 personnes. Pendant ce temps, les réfugiés qui ne voulaient pas rentrer au Rwanda, militaires, miliciens et autres génocideurs, sans compter la masse de ceux qui se trouvèrent plus ou moins pris en «otage», s'enfonçaient vers l'ouest, dans la forêt de la cuvette congolaise.

Commença alors une fuite jalonnée par des camps provisoires, dont les noms sont déjà retombés dans l'oubli : Shabunda, Tingi Tingi, Amisi, Kasese, Biaro, autant d'étapes sur le chemin de la mort où l'humanitaire ne put éviter de s'empêtrer dans le militaire. La marche victorieuse de Kabila à la tête de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre), constituée le 18 octobre 1996, semble avoir fait le vide sur son passage. Les témoignages sur les charniers et les obstacles mis par le nouveau pouvoir pour empêcher les investigations d'une commission d'enquête ne laissent guère de doute quant à la réalité des massacres délibérés de Hutu. Le décompte n'en sera jamais fait. Quelques milliers d'entre eux ont réussi à gagner le Congo, la RCA, la Zambie ou l'Angola. Mais les autres ? Si l'on admet que les statistiques du HCR étaient relativement fiables, ce sont entre 300 000 à 500 000 personnes qui pourraient peut-être manquer à l'appel. Dans son dernier rapport annuel, le HCR estimait à plus de 400 000 le nombre de réfugiés qui avaient fui à l'intérieur du Zaïre, et se disait sans nouvelle de 215 000 d'entre eux à la date du 1er juillet 1997 (HCR 1997).

Une chose est sûre : il n'y a plus de camps de réfugiés hutu dans la République démocratique du Congo, née le 17 mai 1997, sur les cendres du Zaïre. La disparition des camps n'exclut pourtant pas la présence de petits groupes hutu dispersés dans des lieux difficiles d'accès, ou de bandes armées, notamment dans l'est du pays. À défaut d'un règlement politique global, l'insécurité et la violence ne sont pas prêtes de disparaître de la crête Congo-Nil. La guerre du Zaïre (Hérodote, 1997) a toutefois permis à Paul Kagame, l'homme fort de Kigali, d'éliminer la menace que faisait peser la présence des camps de réfugiés et de leur potentiel de réorganisation militaire aux frontières du Rwanda.

La brutale disparition des camps et la dispersion des 1 200 000 Hutu qui y séjournèrent pendant plus de deux ans ne sauraient justifier le silence. Les laves noires sur lesquelles avaient été implantés les camps du Nord-Kivu, au pied des volcans du parc des Virunga, redeviennent maîtresses des lieux. La forêt, détruite sur plusieurs centaines d'hectares, portera pendant quelques dizaines d'années les cicatrices des défrichements. Ne restera bientôt plus que la petite flamme vacillante de la mémoire. Parler de camps qui ne sont plus – espaces révolus d'une géographie de l'éphémère – alimente cette flamme et, surtout, la réflexion sur le phénomène des réfugiés.

Ma contribution à cette réflexion remonte à une mission au Kivu en février-mars 1996. Depuis lors, la serpillière de l'Histoire est passée. Depuis lors aussi, quelques livres-témoignages sont parus, montrant toute la complexité de problèmes trop souvent abordés sur un mode manichéen (Dorlodot 1996, Godding, 1997). Les dates de l'exposition des faits et de leur analyse sont naturellement essentielles : les camps avaient, en quelque sorte, atteint leur vitesse de croisière, leur administration bien rodée fonctionnait sans heurt majeur. Il était clair cependant que les tensions s'accumulaient dans ce mouchoir de poche des Hautes Terres du Kivu que l'environnement géopolitique avait transformé en baril de poudre. Pas uniquement, d'ailleurs, du fait des camps de réfugiés, mais par suite des déchirements internes d'une région qui se remettait à peine d'un cycle de violences politico-ethniques, lorsqu'elle fut prise dans le cataclysme rwandais (Pourtier, 1996). Plus d'un observateur, notamment au HCR, redoutait l'étincelle, sachant que les ONG resteraient impuissantes en cas de déflagration, ce que le déroulement de la guerre devait bientôt confirmer.

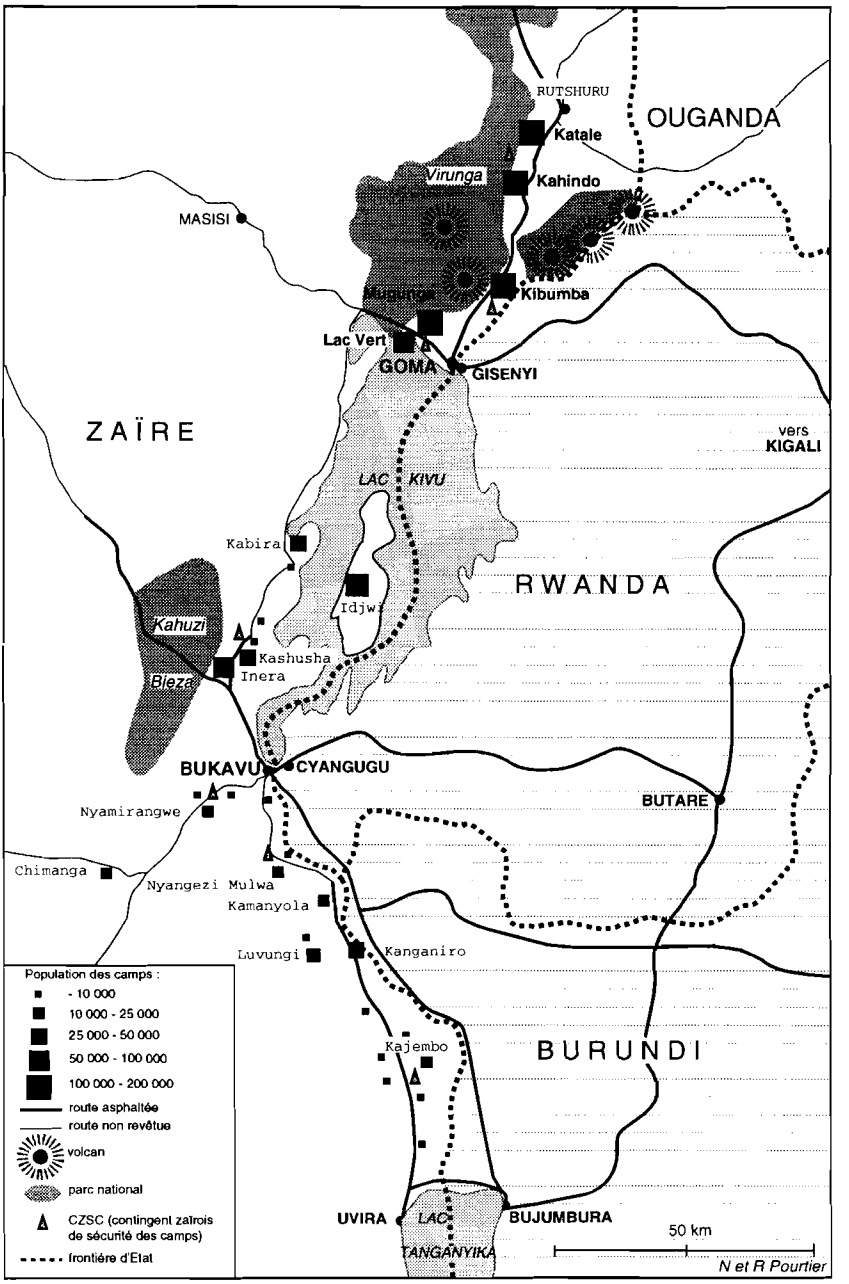

Figure 1
Camps de réfugiés au Kivu (janvier 1996).

S'il m'a paru nécessaire de remettre brièvement la question des réfugiés hutu du Zaïre dans sa perspective historique, j'ai jugé préférable de réorienter mon propos sur l'organisation des camps. Ce point de vue pose, de toute façon, des questions où l'on retrouve la dimension cachée de l'entreprise humanitaire et de la dimension politique.

Lieux éphémères de la survie

La répartition spatiale des camps de réfugiés présentait un saisissant contraste entre le Nord-Kivu, et ses énormes concentrations humaines, et le Sud-Kivu, aux camps nombreux mais beaucoup moins peuplés (figure 1). Cette différence tient d'abord aux conditions de l'arrivée des réfugiés : le 14 juillet 1994, le flot des Hutu commence à déferler sur Goma au rythme de 10 000 par heure ; en quelques jours 700 000 à 800 000 personnes submergent la ville. Au Sud-Kivu, les entrées seront moins massives (autour de 400 000 personnes) et plus étalées dans le temps, à la faveur notamment de l'opération Turquoise, achevée le 21 août 1994, qui régula les entrées par Bukavu. Mais les conditions géographiques ont aussi joué. Au nord de Goma, les espaces sont très disputés : entre le Parc des Virunga et des territoires agricoles aux fortes densités, il ne restait pour installer les réfugiés que quelques champs de laves stériles au pied du Nyiragongo, du Nyamuragira ou du Karisimbi. Étant donné l'urgence qu'il y avait à évacuer les réfugiés de Goma, ravagé par l'épidémie de choléra, quatre sites de coulées volcaniques furent retenus dans la précipitation. Une partie des réfugiés s'étaient dispersés dans les villages de la région où ils trouvèrent une aide spontanée auprès des communautés Banyarwanda d'origine hutu (Banyarwanda désignant les originaires du Rwanda, toutes ethnies confondues). Mais, en novembre 1994, les autorités zaïroises, désireuses de renforcer leur contrôle, décidèrent de regrouper tous les réfugiés dans les camps, provoquant un fort accroissement de leurs effectifs (tableaux 1 et 2).

Les camps de la zone de Bukavu (300 000 réfugiés) hébergèrent les réfugiés arrivés via Cyangugu et Bukavu. À Kashusha étaient regroupés des originaires de Kigali, des fonctionnaires, des militaires, des

Bukavu			
Kabira	26 400	Nyatende	9 000
Kalehe	6 600	Cidaho	300
Murhala	6 600	Nyamirangwe	18 900
Katana	3 200	Bideka	1 000
Adi Kivu	8 000	Izirangabo	1 000
Inera	52 300	Nyangezi	8 500
Kashusha	38 500	Nyangezi Mulwa	19 300
Hongo*	19 400	Chimanga	12 400
Nyakavogo	5 600	Birava	9 300
Mushweshwe	1 200	Idjwi	41 000
Muku	2 300		
* camp détruit courant 1995			
Uvira			
Kamanyola	14 800	Kibogoye	3 700
Lubarika	7 400	Kajembo	16 600
Kanganiro	29 000	Biriba	2 000
Luvungi	13 600	Runingo	3 500
Luberizi	6 200	Kagunga	3 600
Rwenena	7 000		

I Tableau 1
Population des camps du Sud-Kivu, mars 1995.

Katale	200 000
Kahindo	110 000
Kibumba	200 000
Mugunga-Lac Vert	200 000

I Tableau 2
Population des camps du Nord-Kivu, janvier 1996 (chiffres arrondis).

Source : HCR, Kinshasa, 1996.

intellectuels ; ce camp, par suite de la composition de sa population, avait la réputation d'être sensible et d'abriter de nombreux génocidaires. Il bénéficiait de bonnes structures d'encadrement animées par les Rwandais eux-mêmes et attirait des réfugiés qui se sentaient isolés et menacés dans des camps de petite taille : il en était résulté un entassement de la population, 47 000 personnes en février 1996, alors que les infrastructures avaient été prévues pour 25 000. L'extension du camp se heurtait au manque d'espace disponible et au refus des propriétaires coutumiers de céder de nouveaux terrains.

La composition des camps de la zone d'Uvira (110 000 réfugiés) était très différente, 4/5e des réfugiés étant originaires du Burundi. La proximité de Bujumbura alimentait les échanges transfrontaliers dont la nature et l'importance fluctuaient en fonction de la situation politique dans la capitale burundaise. Un certain nombre de fonctionnaires ou de commerçants hutu de Bujumbara résidaient à Uvira, pour des raisons de sécurité. La zone d'Uvira servait aussi de base arrière pour la rébellion armée contre le pouvoir tutsi du Burundi.

La construction des abris précaires, dénommés par dérision « blindés », fut rapidement conduite, avec l'apport matériel de l'USAID, notamment, et l'aide d'ONG britanniques (Action/Aid/Assist/UK). Chaque famille recevait une toile plastique (sheeting) de 6 x 4 m à fixer sur des piquets de bois : une multitude de taches bleues, vertes ou blanches, tranchant sur le noir des laves, signalait de loin la présence d'un camp. Des tentes de plus grande dimension abritaient les différents services : administration, santé, centres de distribution des vivres, Pas de constructions en dur, car les camps n'étaient pas destinés à s'installer dans la durée.

Durant leurs deux années de vie, des dynamiques de différenciation de l'espace ébauchèrent une transformation du paysage des camps. Bien qu'il se fût agi d'espaces d'attente, suspendus à l'aide internationale, et ne pouvant générer que du provisoire, la vie commençait à y déployer sa diversité. Des processus urbanisants s'y dessinèrent. Certaines familles entreprirent d'améliorer leur habitat : bricolage pour agrandir l'abri familial, construction de murs de pierre ou de cloisons végétales. D'autres avaient aménagé un « jardin de case » par un patient travail d'épierrement et l'apport de terre végétale : des parcelles de choux, de maïs ou de manioc prirent place entre lave et sheeting. Les grands axes de circulation tracés au bulldozer, lors de

l'implantation des principaux camps, devinrent des rues de commerce et d'artisanat. Il y eut même des restaurants et quelques hôtels faits de toile et de broc, des débits de boisson plus ou moins clandestins, substituts des « cabarets » du Rwanda, et des cinémas pour projections vidéo.

Le Zaïre étant propice à toutes sortes de trafics, les camps devinrent une pièce non négligeable dans le jeu informel de l'économie régionale : par temps de crise, l'injection quotidiennne de l'équivalent d' un dollar par réfugié n'était pas négligeable. Une partie des rations alimentaires du PAM (Programme alimentaire mondial) se retrouvait sur les marchés. Le braconnage, au détriment de la faune protégée du parc des Virunga, contribua à alimenter les camps en viande. Les militaires prélevèrent, bien sûr, souvent, plus que leur part, au point que les excès de leurs pillages au quotidien conduisirent le HCR à financer, à partir de février 1995, une force spéciale, le Contingent zaïrois de sécurité des camps (CZSC) : 1 500 militaires issus des corps d'élite de la Division spéciale présidentielle (DSP). Les « moutarde », de la couleur de leur uniforme, firent désormais partie de la vie des camps.

Les camps constituèrent aussi une ressource en main-d'œuvre considérable, compétente et peu onéreuse. Les citadins furent les premiers à l'utiliser pour faire face au boom de l'immobilier, qui s'empara en particulier de Goma. La demande du personnel expatrié de la cinquantaine d'ONG établie dans la capitale du Nord-Kivu fit flamber les loyers, les locations des belles villas de bord du lac pouvant atteindre 5 000 $ par mois. La construction ne s'était jamais si bien portée. L'entreprise humanitaire a ainsi contribué à renforcer les positions économiques de la bourgeoisie urbaine, laquelle n'avait certes pas intérêt à voir fondre le pactole avec la fermeture des camps.

D'autres réfugiés trouvèrent à s'employer dans les exploitations agricoles, notamment les plantations de café, nombreuses dans la région. Chaque matin, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants se mettaient en mouvement, cheminant en rangs serrés, silencieux, au bord des routes conduisant à Goma ou Rutshuru, pour quelques heures de travail, ou une visite au marché. Leurs longues théories regagnaient les camps avant la nuit, qui chargé d'un bout de bois récupéré en cours de route, qui d'emplettes, la plupart comme ils étaient partis le matin : les heures de marche avaient tué l'ennui et contribué au main-

tien de la forme physique, si importante pour résister à la désespérance. De nombreux jeunes hommes s'adonnaient quant à eux au jogging : on y vit un entraînement militaire.

Lors du passage de la frontière, les réfugiés s'étaient vu confisquer une partie de leurs biens par les forces armées zaïroises, en particulier ce qui a toujours été très convoité, les véhicules. Dès la fin août 1994, les Forces Vives du Sud-Kivu avaient dénoncé « *le pillage systématique des biens meubles notamment du charroi automobile saisi en provenance du Rwanda et qui a fait l'objet d'un marchandage et d'un partage éhontés* » (Dorlodot, 1996, p. 124). L'importance du préjudice dépendait des capacités de négociation : Zaïrois et Rwandais ont pu s'entendre pour une exploitation commerciale commune, comme ce fut le cas des autocars encore marqués du sceau de la coopération entre le Japon et le Rwanda qui sillonnaient les routes du Sud-Kivu.

On comprend que les autorités zaïroises n'aient jamais eu une position claire vis-à-vis des camps. Les intérêts personnels locaux ne correspondaient pas forcément aux objectifs fixés par Kinshasa. La politique officielle du Zaïre manqua d'ailleurs de cohérence, le président Mobutu et son Premier ministre ne parlant pas toujours d'une même voix. En août 1995, Kengo Wa Dondo avait eu recours à la force pour contraindre les réfugiés au retour : 15 000 d'entre eux, surtout des femmes et des enfants, furent reconduits à la frontière, mais la brutalité des militaires souleva des protestations, notamment de la part du HCR, et Mobutu se présenta bientôt comme le protecteur des réfugiés. Des préoccupations électoralistes n'étaient pas étrangères aux prises de position des uns et des autres. Par la suite, des ultimatum (« les réfugiés doivent avoir quitté le Zaïre au 31 décembre 1995 ») restèrent lettre morte. En février 1996, une opération « retour volontaire » organisée sous le regard de la presse internationale au terme de l'accord tripartite signé à Genève le 20 décembre 1995 par le Rwanda, le Zaïre et le HCR, fut un fiasco : il y eut davantage de journalistes que de volontaires. La situation paraissait donc bloquée tandis que le climat s'alourdissait, avec une série de mesures prises courant 1996, pour dissuader les réfugiés de rester au Zaïre, telles que la « fermeture administrative » de certains camps destinée à restreindre la liberté de déplacement, ou l'interdiction de faire du commerce et d'enseigner. En réalité, aucune perspective ne s'offrait

aux réfugiés, contraints de gérer un présent sans autre lendemain qu'une reconquête militaire du pouvoir perdu par les extrémistes hutu en 1994.

La gestion du provisoire

Après la période dramatique et très médiatisée du déferlement des réfugiés au Kivu et de l'intervention de l'aide d'urgence, l'installation des camps conduisit à une rapide normalisation. L'encadrement rigide de la société rwandaise (aux antipodes de la fluidité zaïroise) se reconstitua dans les camps. Les structures politico-administratives autour des bourgmestres, des enseignants et des personnels de santé, sans oublier les Églises, principalement l'église catholique, reproduisirent dans les camps le tissu serré du contrôle social. Cela devait faciliter, au plan technique, la gestion des camps : le HCR et d'une manière générale toutes les ONG trouvèrent sans peine les relais nécessaires à leur bon fonctionnement. En revanche, la cohésion sociale a rendu complexe la question toujours non résolue des responsabilités du génocide de 1994. Kigali n'avait que trop tendance à considérer que tous les réfugiés étaient des génocideurs : leur fuite ne les désignait-elle pas comme coupables ou complices ? L'échec des retours volontaires était mis sur le compte des « intimidateurs », ce qui aurait pourtant dû disculper ceux qu'ils intimidaient...

La gestion des camps a été empoisonnée par cette confusion entre innocents et coupables, par la pression que les militaires, les *interahamwé* et les cadres politiques exerçaient sur le reste de la population. Dès la fin de l'année 1994, le temps de l'urgence étant passé, Médecins sans frontières avait décidé de cesser son aide pour ne pas cautionner la reconstitution, à l'abri des camps, de la force militaire du pouvoir extrémiste hutu. Seule ONG à avoir pris cette position – considérée comme une désertion par les autres ONG qui restaient sur le terrain – MSF avait considéré que l'engagement humanitaire ne pouvait occulter le politique. Or, c'est bien cette dimension politique qui est la moins bien partagée par l'humanitaire. Les millions de dollars dépensés au Kivu ont offert un sursis de deux ans à ces dizaines de milliers de réfugiés promis à la mort dès l'instant où le

personnel des ONG pliait bagage. Le HCR rend aujourd'hui la nébuleuse « communauté internationale » responsable de n'avoir pas voulu prendre les décisions politiques qui auraient permis de séparer le bon grain de l'ivraie : « Le HCR a très vite mesuré la gravité du problème et a demandé à maintes reprises à la communauté internationale de séparer les éléments armés et les intimidateurs de la population réfugiée civile. Mais la volonté politique de procéder à une telle action ne s'est tout simplement pas manifestée » (HCR, 1997, p. 20). Bonne conscience, mauvaise conscience, irritante aporie.

Surveiller la santé

À défaut d'un horizon politique éclairci, les camps s'organisaient pour la vie, d'autant qu'ils étaient composés d'une population jeune.

0-2	2-5	6-15	16-49	50 et plus	total
9 950	13 103	43 099	81 586	6 749	154 487

Source : HCR Goma.

Tableau 3
Répartition par groupes d'âge
au camp de Mugunga, décembre 1995.

Après les premiers mois d'effondrement démographique vint l'ère du baby boom. Pour l'ensemble des camps du Nord-Kivu, le taux de natalité explosa au cours de l'année 1995 : 15 pour 1 000 entre janvier et mai, 38 en juillet, 45 en décembre. Les taux variaient selon les camps, en relation avec leur composition sociologique : la moyenne pour l'année 1995 s'établissant à 40 à Kibumba, camp constitué majoritairement de ruraux, contre 31 à Kahindo où étaient regroupés des originaires de Kigali et 29 à Mugunga, camp à forte concentration d'intellectuels et de militaires. Les avortements suivirent une courbe inverse, traduisant la stabilisation après la période d'effondrement physique et psychologique : 190 pour 1 000 en avril 1995, 80 en juin, 30 en décembre. L'évolution se confirmait en 1996. Durant la septième semaine (12 au 18 février), les camps du Nord-Kivu avaient enregistré 508 naissances pour 29 décès.

En 1996, la population réfugiée était donc installée dans la croissance, une croissance dépassant de loin tous les taux régionaux : cela

aurait fortement pesé sur le fonctionnement et la dynamique des camps, notamment en ce qui concerne la santé, la nutrition, l'éducation et, à plus long terme, la gestion politique d'une masse croissante de jeunes. L'histoire n'a pas permis à la question d'être posée, les réfugiés rwandais au Zaïre ne sont pas devenus de « nouveaux Palestiniens » (Dorlodot, 1996) comme le redoutait l'archevêque de Bukavu, Mgr Munzihirwa, assassiné lors de la prise de Bukavu.

Dans le domaine de la santé, les ressources humaines des camps avaient été progressivement mobilisées, après le temps de l'urgence, comme en témoigne l'évolution du personnel médical et para-médical.

Médecins			Infirmiers			Auxiliaires assistance sociale	
Expatriés	Zaïrois	Rwandais	Expatriés	Zaïrois	Rwandais	Zaïrois	Rwandais
novembre 1994 (population totale 433 000)							
58	2	50	122	196	796	34	1 437
novembre 1995 (population totale 743 000)							
7	10	40	22	159	553	25	1 321

Source HCR Goma.

Tableau 4
Personnels de santé dans les camps du Nord-Kivu : comparaison nov. 1994-nov. 1995.

La normalisation de la situation sanitaire s'est traduite par une forte baisse du taux d'encadrement médical, particulièrement en ce qui concerne les expatriés dont la présence était moins nécessaire une fois l'urgence passée. L'encadrement médical, l'organisation des hôpitaux et dispensaires étaient dans l'ensemble satisfaisants, et les réfugiés mieux soignés que les Zaïrois contraints de payer soins et médicaments. Grâce à des rations appropriées et des aliments enrichis, les cas de malnutrition, notamment enfantine, étaient devenus rares. La présence permanente dans les camps des services médicaux et la disponibilité de médicaments permettaient des interventions immédiates, ce qui plaçait les réfugiés dans une situation bien meilleure que celle des villageois éloignés des lieux de soin, et qui ne compre-

naient pas que l'accès aux soins prodigués dans les camps leur fût interdit. Cela constitua une des causes de tension entre autochtones et étrangers, mais il y en eut bien d'autres, la question de l'eau en particulier.

Approvisionner en eau

La fourniture d'eau potable a été une priorité de l'intervention humanitaire. Lac Kivu chargé de cadavres, ravages du choléra : il fallait le plus rapidement possible éloigner les réfugiés de Goma. Mais l'eau n'a cessé d'être un problème pour les camps posés sur des champs de lave sans autre ressource que les flaques de pluie. À Katale et Kahido, des sources captées à proximité des camps pouvaient suffire à couvrir les besoins élémentaires. Mugunga et Lac Vert furent approvisionnés à partir d'une station de pompage des eaux du lac Kivu assez proche pour que la pose de canalisations n'ait pas été trop onéreuse. En revanche, le problème resta entier à Kibumba qui ne disposait pas de points de captage d'eau à proximité.

L'installation d'un camp à Kibumba, coincé entre la frontière du Rwanda et le parc des Virunga, devait être provisoire (figure 2). Les mois passèrent, le camp resta. L'approvisionnement en eau de ses 200 000 habitants dépendit pendant plus de deux ans de la noria ininterrompue de camions entre une usine de traitement des eaux du lac Kivu installée par la coopération allemande (GTZ) à Goma et les équipements mis en place par l'OXFAM : réservoirs sur les points hauts du camp, réseau de distribution par gravité vers des plateformes comprenant une batterie de robinets, le tout prévu pour fournir huit litres par personne et par jour. ODA était chargé du transport de l'eau à l'aide d'un charroi de camions citernes qui effectuaient six rotations par jour sur la trentaine de kilomètres séparant Kibumba du lac Kivu. La pose de canalisation aurait été largement amortie... mais c'est le « provisoire » qui guidait la stratégie du HCR.

Cette question a irrité les Zaïrois qui reprochaient, non sans raison, au HCR de ne rien vouloir faire pour eux, alors qu'ils supportaient les nuisances et dégradations entraînées par la présence des camps.

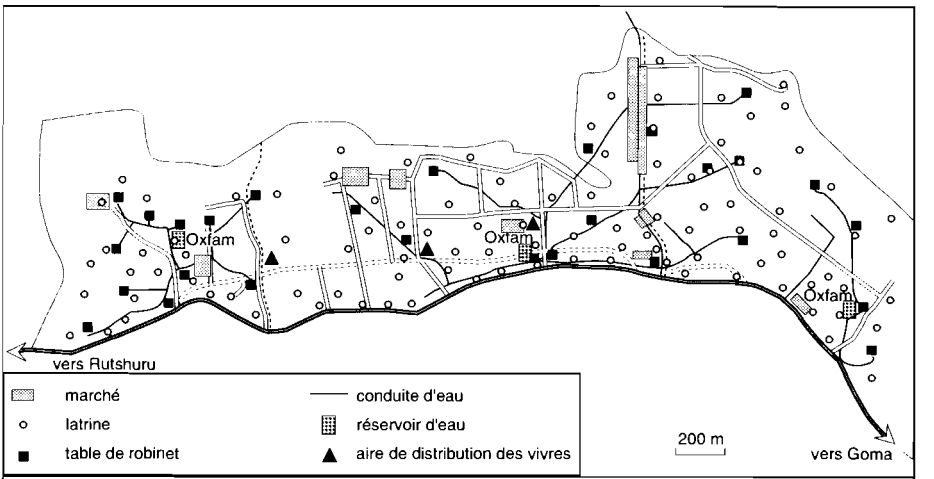

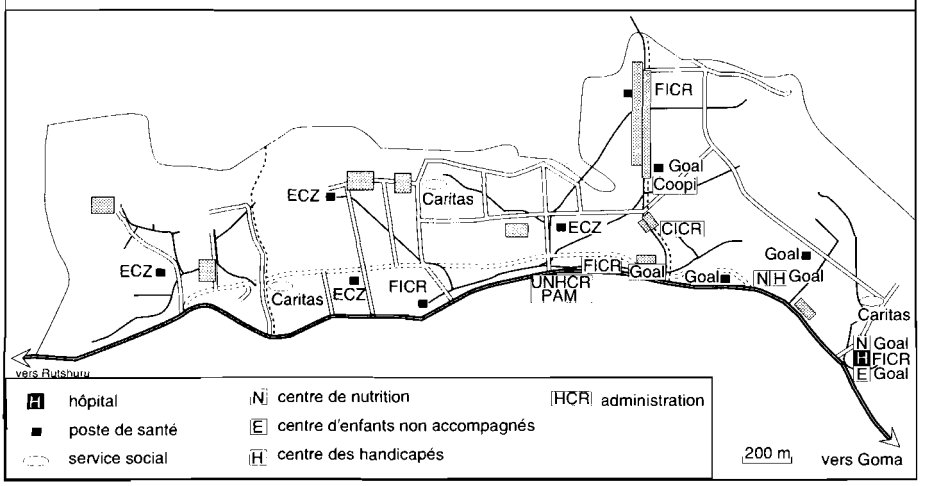

Figure 2
Camp de Kibumba.

L'adduction d'eau aurait pu desservir les villages qui auraient bénéficié des installations après le départ des réfugiés. Au lieu de cela, la ronde des camions creusait le budget du HCR et défonçait les routes de Goma. Par ailleurs, les Zaïrois observaient avec aigreur qu'ODA employait des chauffeurs étrangers, y compris « des blancs qui gagnent 2 000 dollars par mois » alors que le chômage sévit au Kivu et que le pays ne manque pas de chauffeurs compétents. Les camps du Kivu n'échappaient pas aux lois qui régissent le business humanitaire.

Le « food pipeline »

Le Programme alimentaire mondial (PAM), mieux connu dans la région sous sa version anglaise World Food Programme (WFP) dont les initiales peintes en grandes lettres permettaient de repérer les hangars de stockage de nourriture, avait la responsabilité de l'approvisionnement des camps en vivres et secondairement en « non food ». Son action dans la région des Grands Lacs était considérable puisqu'en 1995 il a eu à nourrir environ trois millions de réfugiés et déplacés rwandais et burundais, pour un coût arrondi de un million de dollars par jour.

Dans ses prévisions régionales pour 1996, le PAM chiffrait ses besoins alimentaires à 500 000 tonnes pour une valeur de 314 millions de dollars.

Céréales	Légumineuses	Huile	Sel	CSB*	Sucre	DSM	Total
345 000	111 900	18 250	3 680	21 000	467	326	500 623
Valeur en milliers de US dollars							
179 191	96 402	22 624	1 641	13 379	322	622	314 181

* Corn Soja Blend

Source : World Food Program. Rwanda/Burundi Regional Emergency, 1996. Food and Cash Resource Requirements, déc. 1995.

Tableau 5
Besoins alimentaires en tonnes pour les camps de la région des Grands Lacs.

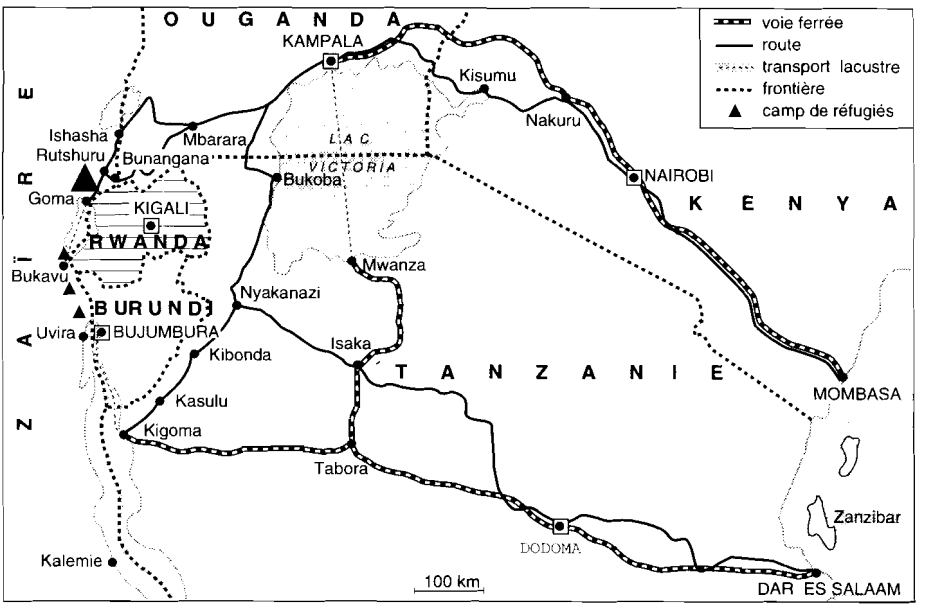

N. et R. Pourtier

Figure 3
Corridors d'accès aux camps de réfugiés du Zaïre (après la fermeture du Rwanda, en avril 1995).

La machine du PAM a dû surmonter quelques sérieux obstacles pour mettre en place sa logistique : insuffisance des moyens de transport depuis les ports de Mombasa et Dar-es-Salaam, fermeture du Rwanda au trafic en direction du Zaïre depuis avril 1995 (figure 3). Le « food pipeline » avait fini cependant par être bien huilé ; la distribution de la nourriture, précisément codifiée, était faite directement par le PAM ou par des ONG telles que CARE, Fédération Internationale de la Croix-Rouge (FICR), Caritas, GOAL, COOPI, etc. Des entrepôts permettaient d'éviter d'éventuelles ruptures : il existait ainsi quatre Extended Delivery Points (EDP) pour les camps de Goma. Les besoins théoriques par personne étaient fixés à 1 950 kilocalories par jour, mais le PAM n'en apportait que 80 %, les réfugiés étant censés se procurer le complément, en particulier les aliments frais, fruits et légumes. Les fraudes, importantes au début, avaient cessé d'être un problème majeur avec la mise en place progressive de systèmes de contrôle. En revanche, une « dîme » prélevée par l'encadrement politique des camps a certainement servi à l'achat d'armes.

La mise en place du food pipeline posa des problèmes considérables. Le Kivu, en effet, plus encore que le Rwanda et le Burundi est pénalisé par un fort enclavement. Aucune liaison routière praticable dans des conditions normales ne le relie à l'ouest du Zaïre. Le grand projet d'une liaison routière asphaltée entre Bukavu et Kisangani est resté inachevé : il manque encore le tronçon Hombo-Walikale. Le bitumage de l'axe nord-sud Goma-Lubero-Béni n'est pas allé jusqu'à son terme, une partie des crédits s'étant évaporée avant que l'entreprise brésilienne attributaire du chantier n'ait pu le terminer en 1992. En direction du sud, les liaisons sont pratiquement inexistantes au-delà d'Uvira. L'hypothèse d'un approvisionnement des camps à partir de l'Afrique du Sud, via le Shaba, n'a été envisagée que comme un ultime recours au cas où les voies ougandaises et tanzaniennes seraient fermées. Les seuls véritables axes de desserte continentale, routière et ferroviaire, sont donc en réalité les routes de l'est, celles qui, par l'Ouganda et le Kenya au nord, la Tanzanie au sud, débouchent sur l'océan Indien.

L'organisation des corridors d'accès aux camps de réfugiés de Tanzanie, du Zaïre, du Burundi, a été au cœur de toutes les politiques régionales de transport mises en œuvre par le PAM en concertation avec le HCR. Celles-ci revêtaient un aspect technique et financier : le calcul des coûts synthétisé par le LTSH (Loading, Transport, Storage, Handling) indiquait que le corridor tanzanien, via Dar-es-Salaam, était plus économique que le corridor Kenya-Ouganda, du fait, entre autre, du surcoût du shilling kenyan par rapport au shilling tanzanien. Mais l'aspect politique avait aussi son importance : quitte à aménager des axes de transport pour desservir les camps de réfugiés du Kivu, autant le faire par la Tanzanie puisque c'est le pays qui, après le Zaïre, hébergeait le plus de réfugiés rwandais. C'est pourtant à Kampala qu'était basée l'unité de coordination des transports du PAM pour toutes les opérations concernant les réfugiés rwandais : la Transport Coordination Unit (TCU) constituait le centre nerveux de l'ensemble du « pipeline management system », et c'est à une entreprise de la capitale ougandaise qu'avait été dévolu le principal marché de transport vers Goma.

L'acheminement de 500 000 tonnes de vivres a, non seulement saturé les capacités de transport régional, mais rendu indispensable une remise en état d'infrastructures vétustes, incapables de faire face à

ces besoins nouveaux. Pour 1996 le budget prévisionnel des opérations spéciales destinées au transport se décomposait comme suit (en dollars US) :

– aménagements portuaires	1 884 888 $
– infrastructures ferroviaires	3 257 379 $
– réhabilitation routière	1 768 384 $
– base logistique	1 003 542 $
Total	7 914 193 $

Source : PAM, déc. 1995.

Les investissements ont profité principalement à la Tanzanie, notamment à la réhabilitation du maillon faible de la chaîne de transport, le chemin de fer TRC (Tanzania Railway Coorporation) qui, comme beaucoup de chemins de fer africains, souffrait d'absence d'entretien de la voie et des matériels roulants. La réhabilitation de plusieurs axes routiers a été, par ailleurs, entreprise. En Tanzanie, la liaison Nyakananzi-Kibondo-Kasulu-Kigoma permit de contourner le blocus du Rwanda. Au sud-Kivu, la « route des escarpements » entre Bukavu et Kamanyola a été remise en état en 1995. Pour desservir Goma à partir de Kampala, la route de Bunangana a été réaménagée. La « Bunangana Road » est restée cependant difficile pour les gros camions dans le passage des escarpements. C'est pourquoi la réhabilitation d'une route de plaine, entre Rutshuru et Ishasha, était en cours en 1996, avec l'entreprise italienne Gastaldi. La remise en état de la liaison routière Goma-Bukavu était elle aussi prévue, sur financement allemand. La desserte des camps avait par conséquent contribué à l'amélioration des infrastructures de transport régionaux, en renforçant l'ancrage du Kivu à l'Afrique orientale.

Les limites de l'« humanitaire »

En novembre 1995, une lettre d'information de Caritas, de l'archidiocèse de Bukavu, témoignait de l'inquiétude et de l'amertume que faisait naître la situation au Kivu : « La victime dans tout cela c'est non seulement le réfugié, mais aussi le petit zaïrois (...). Le réfugié imagine plusieurs scénarios : faudra-t-il monter sur le camion du HCR

A&A Aide et Action

ACTION A.I.D / ASSIST (GB)

ADRA Adventist Development and Relief Agency

AEDES PATOS (Espagne)

AEF African Education Fund International

AFSEA Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

AHA African Humanitarian Action

AMI KIVU

AMDA Association of Medical Doctors for Asia

AMREF African Medical and Research Foundation

ARC American Refugee Commitee

ARP Australian Relief Program

ASF Aviation sans frontière

ASROMES

BDA British Direct Aid

CARE International (Australie, Canada)

CARITAS International

CCT Christian Council of Tanzania

CEMUBAC Centre scientifique et médical de l'université libre de Bruxelles, pour ses activités de coopération

CWA Church World Action (GB)

CEPZA/CELZA Communauté des églises pentecôtistes du Zaïre

CENARDI Centre d'études et de recherches scientifiques en nutrition appliquée pour le développement intégré au Kivu

Christoffel Blind Mission Interna (adventistes, USA)

CICR Comité international de la Croix-Rouge

CO/TF Christian Outreach/ Tear Fund

CONCERN (GB)

COOPI Cooperazione Internazionale (Italie)

DRA Disaster Relief Agency

ECHO (GB)

ECZ Église du Christ au Zaïre

EUB Équipe d'urgence de la biodiversité

FICR (IFRC) Fédération internationale de la Croix-Rouge

FHI Food for the Hungry International

FPD Fondation du père Damien

GOAL (Irlande)

GTZ Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

JRS Jesus Refugee Services

HI Handicap International

IHA Initiative humanitaire africaine

IHR International Islamic Relief Organisation

IOM International Organisation for Migration

IRC International Rescue Commitee

LWF Luterian World Federation

MDM Médecins du monde

MEDICOS Médicos en Catástrofe

MEMISA Memisa Medicus Mundi (Hollande)

MMI Medicos Mundi Italy

MPDL Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad

MSF Médecins sans frontières

NPA Norvegian People's Aid

ODA (GB)

OMNIS

OXFAM

PAM (WFP) Programme alimentaire mondial. World Food Programme

PNUD Programme des Nations unies pour le développement

SCF-UK Save the Children Fund

SEIPI Santé et éducation pour l'intégration des populations inaccessibles

SAEU Southern Africa Extension unit

Terre sans frontière (Belgique)

Tableau 6
ONG en activité dans les camps de réfugiés rwandais.

à destination du Rwanda, ou fuir vers les montagnes du Kivu ? Décision difficile à prendre parce que, dans les deux cas, il sait ce qui l'attend : une terrible souffrance et peut-être la mort.

Et le petit zaïrois s'inquiète. Son sort n'est pas plus enviable que celui du réfugié, car cette affaire ne se terminera pas sans provoquer d'énormes « casses » chez les Zaïrois.

Le fonctionnaire humanitaire, lui, est calme et paisible. On a déjà monté pour lui des plans d'évacuation rapide (...) en cas de débordement ou d'embrasement » (Dorlodot, 1996, p. 236-37).

L'action humanitaire soulève, ici comme ailleurs, un certain nombre de questions complexes auxquelles on ne peut apporter de réponse simple. J'en évoquerai seulement quelques facettes en rapport avec la situation qui prévalait au Kivu en 1996-97.

La perception de l'humanitaire et des « humanoïdes », comme disaient les Zaïrois, est faite d'ambiguïtés et de contradictions. Comment ne pas souscrire à l'action d'urgence, à l'intervention internationale qui a épargné une mort rapide à des centaines de milliers de personnes ? Mais comment ne pas s'interroger sur les conséquences locales de la présence, sur un temps assez long, de la lourde machine humanitaire ?

Dès la période d'urgence, déjà, des tensions ou des incompréhensions apparurent entre le HCR et les ONG étrangères, d'une part, la société civile locale, d'autre part, cette dernière se sentant exclue d'une action dont elle se rendit vite compte qu'elle était entièrement sous le contrôle du « business » humanitaire et manifestait à l'occasion l'arrogance des riches. Le ressentiment vis-à-vis des ONG est assez répandu : trop d'argent fait envie dans un pays où l'argent est si rare et si mal partagé. Comment ne pas chercher à profiter de la manne, surtout quand on a des capacités d'action que certaines ONG venues « en touriste » n'avaient certes pas ?

Les ONG présentent une extrême diversité. À côté des grandes organisations, telles que la Croix-Rouge agissant sous son double label, CICR, Comité International de la Croix-Rouge (suisse) et FICR, Fédération Internationale de la Croix-Rouge-Croissant-Rouge, ou encore Caritas, CARE ou OXFAM, interviennent de nombreuses petites ONG, le plus souvent confessionnelles, quelques-unes d'origine locale. Le HCR contracte avec les plus performantes d'entres elles, pour la

gestion des camps, ou l'accomplissement de tâches spécifiques (santé, éducation, distribution d'eau ou de bois, etc.). Les ONG semblent assez jalouses de leurs prérogatives ; elles revendiquent leur territoire d'action, font prévaloir leurs compétences, au détriment parfois d'associations locales qui ont du mal à se placer sur un marché encombré. Elles n'échappent pas à la lourdeur bureaucratique ; la pratique gestionnaire tend à faire oublier le sens d'un engagement fondé sur une certaine éthique, d'autant plus qu'une partie du personnel se compose de professionnels de l'humanitaire. Ils ont « fait » le Kivu après la Somalie et l'Éthiopie, le Cambodge ou la Bosnie, parcourant de chantier en chantier la planète des réfugiés.

La plupart des ONG présentes dans les camps du Kivu étaient anglo-saxonnes, souvent d'obédience protestante. En comparaison, la présence française était des plus discrètes : l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (AFSEA) accomplissait son œuvre loin de toute médiatisation. D'une manière plus générale, les francophones ont cédé le terrain aux anglophones : il est significatif que les premiers mots d'accueil des enfants lors d'une visite de camp aient été « good morning » plutôt que « bonjour ». Tout se passait comme si l'effacement de la présence française devait faire oublier le tintamarre de l'« Opération turquoise ».

L'entreprise ONG était, bien sûr, très sollicitée localement : c'était une véritable aubaine pour ceux qui, par compétence, habileté ou hasard y trouvaient une place, accédant ainsi à un salaire confortable pour le standard zaïrois. Ceux-là étaient les premiers à souhaiter le maintien des camps. Mais pour quelques bénéficaires de l'afflux des réfugiés, la grande majorité des Zaïrois n'en a subi que les conséquence négatives. Le coût de la vie a considérablement augmenté. Le petit peuple démuni se plaignait d'être exclu de l'économie humanitaire où le dollar est roi, tout comme il se plaignait de ne pouvoir bénéficier, à l'instar des réfugiés, de la santé gratuite, ou de distribution de nourriture. Sans compter l'insécurité qui n'a cessé de former la toile de fond de la vie quotidienne. Jamais avant l'arrivée des ONG il n'y avait eu tant de « riches » à Goma, si ce n'est les touristes – espèce quasiment disparue avec l'installation des camps aux portes des Virunga – mais ceux-ci ne faisaient que transiter et contribuaient par des voies jugées normales à l'économie urbaine, à la différence de l'humanitaire perçu comme un corps étranger, roulant carrosse en

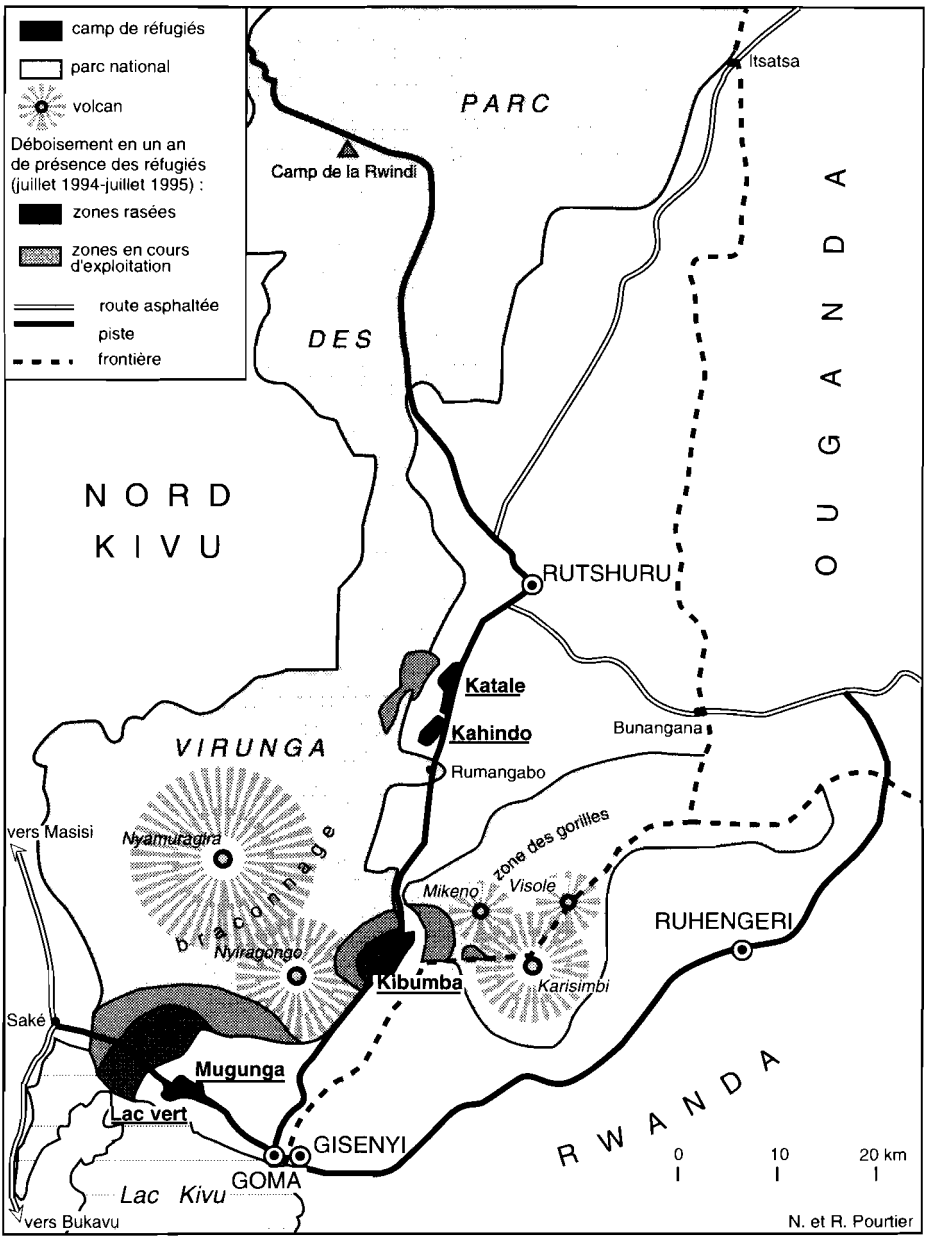

Source : Nicolas Blondel, un an de présence des camps de réfugiés, PSRR

Figure 4
Camps de réfugiés du Nord-Kivu : un environnement menacé.

land cruiser, superbement protégé et échappant presque totalement à l'emprise du milieu local.

La société civile zaïroise dans son ensemble se sentait rejetée, mais aussi des entreprises qui auraient pu contribuer à l'activité générée par les camps et qui n'ont pas été sollicitées ou se sont vu décliner leur offre. Tel est le cas de la première entreprise de transport de la région, TMK (Transport et manutention du Kivu), implantée de longue date à Goma. Associée à Interfreight (aujourd'hui racheté par Transalpina) TMK approvisionne l'est du Zaïre depuis Nairobi ou Mombasa, avec sa flotte de plus de cent camions. Mais le but de l'humanitaire n'était pas de donner du travail à des entreprises implantées au Zaïre : le PAM agissait en fonction de stratégies globales. Il lui fallait tenir compte des camions et des chauffeurs disponibles depuis que la Somalie ne se trouvait plus sur la liste de l'aide. TMK n'attendait certes pas le marché humanitaire pour survivre. Mais le fait que cette entreprise « phare » du Kivu – qui est aussi le principal transporteur aérien de l'est du Zaïre – en soit exclue agaçait ses dirigeants et, au-delà, les Zaïrois conscients que leur pays supportait les désagréments de la présence des réfugiés, sans contrepartie suffisante. Le Zaïre s'est retrouvé marginalisé, au triple point de vue géographique, politique, économique, dans la gestion des camps de réfugiés implantés sur sa névralgique frontière de l'Est. Ce retrait préfigurait le basculement vers l'est du centre de gravité géopolitique de l'Afrique médiane, basculement accompli par la guerre du Zaïre sur les décombres des camps et l'impuissance de l'humanitaire.

Des réfugiés dans les « parcs »

La concentration de 700 000 réfugiés au Nord-Kivu et l'anarchie qui régna au cours des premiers mois de leur arrivée menacèrent le parc des Virunga d'un désastre écologique. Il est vrai qu'on ne pouvait pas rêver de sites à si haut risque que ceux qui furent choisis pour les camps (figure 4). L'Institut zaïrois de conservation de la nature (IZCN) tira aussitôt le signal d'alarme, mais il y avait d'autres priorités que la protection de ce parc que l'Unesco avait classé « site du patrimoine

mondial » en 1979. D'une superficie de 800 000 hectares, le parc des Virunga, ancien parc Albert créé en 1935, s'allonge sur 300 km du nord au sud. Sa diversité écologique, la richesse de sa faune, en font un des parcs les plus importants du continent et le support d'une activité touristique qui fut la première ressource du Nord-Kivu, avant que celui-ci bascule dans le cycle des violences.

L'arrivée des réfugiés a provoqué une série de prédations. Le secteur centre fut le domaine de prédilection du braconnage, notamment des hippopotames. Selon l'IZCN, le troupeau aurait chuté de 40 000 à peut-être 10 000 têtes entre 1994 et 1996. Les gardes-parcs étaient impuissants face aux bandes organisées, constituées principalement de militaires (Zaïrois et ex-FAR) qui entretenaient un climat d'insécurité. Le secteur sud fut le plus menacé, comme étant le plus proche des camps. Or, c'est sans doute le plus riche par la variété de ses biotopes, et la présence des fameux gorilles de montagne, environ 600, répartis entre Zaïre, Ouganda et Rwanda ; 300 étaient recensés dans le secteur du volcan Mikeno, proche du camp de Kibumba. Ces gorilles furent doublement menacés. Par l'insécurité croissante, mais surtout par la destruction de l'« étage des bambous » qui leur sert d'habitat et fournit une partie de leur nourriture. Cette destruction résulta des coupes pratiquées par les réfugiés pour leurs besoins en bois d'œuvre : les bambous étant utilisés pour la construction des « blindés ». Sans doute, cela peut-il paraître dérisoire, sinon indécent, d'évoquer le sort de quelques gorilles vivant dans les brumes des hautes terres interlacustres alors que des centaines de milliers d'humains issus de la région des Grands Lacs sont morts de mort violente.

Mais l'atteinte la plus spectaculaire au milieu a été provoquée par les déboisements dans le parc des Virunga pour l'approvisionnement des camps en bois de feu. Prises au dépourvu, et au demeurant sans moyen de contrôle ni d'action, les autorités zaïroises ne purent que laisser faire. Elles tolérèrent l'entrée dans le parc deux fois par semaine, pour ramasser du bois mort, mais en réalité, les gardes de l'IZCN ne pouvaient qu'observer l'inexorable progression du front de déboisement. Seule la fourniture de bois par le HCR, lorsqu'elle s'organisa, put limiter les dégâts, sinon les stopper totalement : des charbonniers armés s'étaient installés dans le parc pour y produire le charbon de bois destiné au marché de Goma, avec la complicité de militaires qui participaient à cette activité lucrative.

L'ampleur des destructions occasionnées par les réfugiés avait suscité la création du Programme spécial de réhabilitation des pays voisins du Rwanda (PSRR), financé par l'Union européenne. À Goma, des chercheurs affectés à ce projet ont pu cartographier l'extension des déboisements, par interprétation d'images Landsat complétée par des observations de terrain et des comptages. Un bilan a pu ainsi être dressé, après un an de présence des réfugiés (août 1994-août 1995) : 7 820 ha de forêt étaient touchés. Cela correspondait à la destruction annuelle de 3,8 ha pour 1 000 réfugiés (PSRR, 1995). Ces quelques chiffres soulignent les conséquences environnementales de la concentration de 700 000 personnes pour lesquelles la fourniture de bois n'avait pas été initialement prévue. Mais il faut bien faire la cuisine, et, quelquefois, un peu de feu pour se chauffer ou se sécher : les nuits sont fraîches entre 1 500 et 1 800 m d'altitude, les brouillards et les pluies fréquents.

Le problème avait été progressivement résolu par la fourniture de bois par le HCR, à raison de un kg par personne et par jour. Le bois était acheté auprès de propriétaires de plantations d'eucalyptus – héritage de la politique forestière coloniale – assez nombreuses au Kivu mais éloignées des camps et souvent difficiles d'accès. En complément de l'apport de bois, pour lequel quelques ONG s'étaient spécialisées, par exemple GTZ, des campagnes en faveur de l'utilisation de fourneaux améliorés avaient été menées dans quelques camps, non sans succès. La population disponible et captive des camps peut être rapidement réceptive aux améliorations techniques de son quotidien.

La guerre malgré tout

Balayant deux années d'engagement ambigu de l'humanitaire au Kivu, la guerre a finalement tranché et redistribué les cartes. Le problème des réfugiés a connu un dénouement tragique. On n'ose pas parler de génocide, non pas parce que les preuves manquent, mais parce que les victimes étaient marquées, innocentes comme coupables, des stigmates collectifs de l'infamie du génocide de 1994. Mais alors, comment qualifier ces morts seulement coupables, pour une partie d'entre eux, d'avoir été des réfugiés hutu, pris en otage après avoir servi de bouclier dans les camps du Kivu ?

Cet aboutissement ne peut que susciter une question lancinante : à quoi a servi la machine humanitaire ? Pouvait-on faire autrement ? La «communauté internationale», en clair les grandes puissances du «nord», venue au chevet d'une humanité souffrante, pouvait-elle faire plus que d'aider, financièrement, à son sauvetage ? Sous l'égide du HCR, elle a nourri et soigné les réfugiés pendant deux années. Elle s'est donné bonne conscience mais a refusé d'agir. Arrivés dans l'urgence pour sauver des vies, les humanitaires sont repartis dans l'urgence pour protéger la leur. Amer constat d'impuissance.

Pendant ce temps, l'Histoire a tracé son chemin, une Histoire dont les acteurs sont de plus en plus exclusivement africains. Pour diverses raisons, les puissances occidentales, à l'exception de la France, ont freiné des quatre fers pour éviter d'intervenir. La force multinationale que le Conseil de sécurité de l'ONU finit par mettre sur pied le 15 novembre 1996 ne fut qu'un simulacre ; elle replia bagage avant même de s'être déployée, à la nouvelle du retour au Rwanda de plus d'un demi-million de réfugiés. Beaucoup d'autres furent sacrifiés sur l'autel de la réalpolitik qui, on le sait, ne fait pas bon ménage avec les sentiments.

Le sort des armes a tourné en faveur de la coalition constituée autour du pouvoir tutsi du Rwanda, soutenu par l'Ouganda et relayé au Zaïre par l'AFDL, avec l'aide discrète mais efficace des États-Unis et l'appui militaire décisif de l'Angola. La liquidation des réfugiés hutu restés au Zaïre et de la menace qu'ils faisaient peser à terme sur le pouvoir de Kigali fut un des objectifs de la guerre, un gage que Kabila devait donner à ses alliés. L'humanitaire ne fait pas partie du vocabulaire du nouveau maître du nouveau Congo.

En quelques années, le paysage politique de l'Afrique centrale a profondément changé. Les Belges en retrait, les Français, limités dans leur action pour n'avoir pas vu à temps les mouvements de fond du continent, ont laissé la porte grande ouverte aux États-Unis, et renforcé l'arrimage de la crête Congo-Nil à l'Afrique orientale, swahili et anglophone. Il y a dans cette évolution une logique spatiale : l'excroissance francophone du Rwanda et de son faux jumeau le Burundi tourne le dos au Zaïre. La guerre du Rwanda prolongée par celle du Zaïre s'est conclue par la défaite du pouvoir hutu, mais elle scelle aussi la fin d'une illusion territoriale. Si Mobutu avait encore pu prétendre exercer un magister sur la CEPGL, Communauté écono-

mique des pays des Grands Lacs, Kabila ne saurait oublier qu'il est redevable aux maîtres tutsi du Rwanda de sa conquête du pouvoir. À la fin 1998, cet arrière-plan politique donne sa pleine signification au tragique destin des réfugiés, sacrifiés sur l'autel de l'histoire africaine.

Bibliographie

Bradol (J.H.), Guibert (A.), 1997 — Le temps des assassins, Rwanda, Kivu, 1994-1997, *Géopolitique d'une Afrique médiane, Hérodote*, 86-87 : 116-149.

Dorlodot (P. de), 1996 — *Les réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre. De nouveaux Palestiniens ?*, Paris, L'Harmattan, 253 p.

Godding (J.P.), 1997 — *Réfugiés rwandais au Zaïre. Sommes-nous encore des hommes ?*, Paris, L'Harmattan, 226 p.

HCR, 1997 — *Les réfugiés dans le monde 1997-1998. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, Paris, La Découverte, 296 p.

Le Pape (M.), 1997 — La presse et les réfugiés rwandais au Congo-Zaïre, *Afrique contemporaine*, 183, juil-sept. : 57-66.

Pourtier (R.), 1996 — La guerre au Kivu : un conflit multidimensionnel, *Afrique contemporaine*, 180, oct.-déc. : 15-38.

Pourtier (R.), 1997 — Congo-Zaïre-Congo : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique, *Géopolitique d'une Afrique médiane, Hérodote*, 86-87 : 6-41.

Pourtier (R.), 1997 — Du Zaïre au Congo : un territoire en quête d'État, *Afrique contemporaine*, 183, juil.-sept. : *7-30*.

Reyntjens (F.), 1997 — La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire de voisins, *Géopolitique d'une Afrique médiane, Hérodote*, 86-87 : 57-77.

Willame (J.C.), 1997 — *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Bruxelles, Institut africain-CEDAF, Paris, l'Harmattan.

Résumés & Abstracts

Résumés

Sophie Albert : « "Réfugiés de l'intérieur". Droits, protection et assistance aux personnes déplacées »

Les « déplacés » sont des personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers dans l'urgence et en grand nombre et qui se sont déplacées à l'intérieur du territoire de leur pays. On les appelle aussi « réfugiés de l'intérieur ». Les causes de déplacement sont, dans la plupart des cas, liées à une situation de conflits ou de troubles ou parfois à des catastrophes naturelles. Leur protection est du ressort de l'État sur le territoire duquel elles se trouvent. Il n'existe pas, en droit international, de règles de droit relatives à la protection des personnes déplacées en particulier. Cependant, les droits de l'homme et le droit humanitaire contiennent des droits utiles aux déplacés. Il s'agit principalement du droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale et à la liberté, le principe de non-discrimination, le droit à des conditions de vie décentes et la protection contre les déplacements injustifiés au regard du droit humanitaire. En cas de défaillance de l'État à appliquer ces droits, les personnes déplacées peuvent donc avoir recours aux institutions internationales chargées des droits de l'homme, et compter sur l'action des organisations et associations impliquées dans l'humanitaire.

Mots clés : Déplacement — Personnes déplacées — Droit humanitaire — Droits de l'homme — Aide humanitaire.

Edmond Bernus : « Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne »

Durant la période coloniale, on a pu observer des migrations pastorales forcées de plus ou moins forte ampleur, provoquées autant par les calamités naturelles que par les contraintes administratives, sous couvert des besoins de développement économique. Puis, avec les Indépendances, la migration des hommes se développa en direction des gisements miniers et pétroliers du nord. Enfin, les sécheresses de 1968-73 et 1983-85 provoquèrent une migration pastorale contrainte vers les pays méri-

dionaux mieux arrosés. À compter de 1990, avec les révoltes Touaregs du Mali et du Niger et la répression qui s'en suit, il ne s'agit plus de migrations mais d'exodes, au sens de fuites, des familles et des troupeaux en direction du Burkina-Faso, de l'Algérie et de la Mauritanie.

Mots clés : Sécheresses — Nomades — Révoltes — Exodes — Touaregs — Peuls — Niger — Mali — Algérie.

Richard Black : « Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ? Exemples au Sénégal et en Guinée »

L'impact environnemental des afflux de réfugiés préoccupe de plus en plus les autorités comme le montrent les résultats de recherches récentes menées dans deux régions particulièrement concernées par l'arrivée de réfugiés en Afrique de l'Ouest : la vallée du fleuve Sénégal et la région forestière de Guinée. Dans les deux cas, de multiples organisations extérieures à la région sont intervenues pour pallier les dommages créés par les réfugiés sur l'environnement. Les institutions locales de gestion des ressources ont également su désamorcer les conflits potentiels liés à l'utilisation des ressources entre réfugiés et autochtones.

Mots clés : Réfugiés — Impact environnemental — ONG — Institutions locales — Gestion des ressources — Vallée du fleuve Sénégal — Guinée forestière.

Jean Boutrais : « Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés »

Si la notion de réfugiés n'est pas d'un usage habituel dans la langue peule, celle de migration forcée est modulée en plusieurs variantes. Trois locutions servent à présenter les situations de migration forcée vécues par les éleveurs. Pour tous les Peuls, *dogga* exprime une fuite face à une menace, une crise, une catastrophe. Récemment, les sécheresses sahéliennes ont déclenché des migrations forcées de ce genre, avec une grande ampleur. Dans les rapports difficiles entre les éleveurs et les administrations, *meeda* (expulser, chasser) désigne une décision anti-pastorale, prise sous le couvert de l'intérêt public, souvent pour le développement. Les éleveurs

doivent partir, sans réel dédommagement ni perspective de reconstitution d'un système pastoral performant. Dans le registre des fuites pastorales, *fera* transcrit le caractère éperdu du sauve-qui-peut lorsqu'une guerre éclate. Autrefois, les éleveurs prévenaient les pillages de bétail par une véritable gestion de l'insécurité. Aujourd'hui, la violence des conflits et la puissance des moyens de destruction les contraignent souvent à l'exil. Tant qu'ils réussissent à préserver un peu de bétail, les éleveurs émigrés de force ne se comportent pas en réfugiés comme les autres : ils gardent une certaine autonomie et restent attachés à leur activité.

Mots clés : Migrations de la sécheresse — Éleveurs — Pauvreté pastorale — Expulsions — Grands barrages — Ranchs — Guerre — Afrique au sud du Sahara.

Luc Cambrézy : « Pour une géographie des populations réfugiées. L'exemple du Kenya »

Dans le cadre du mandat du HCR, l'assistance humanitaire accordée aux réfugiés demeure centrée sur des activités très pragmatiques visant à satisfaire les besoins essentiels des intéressés. Elle a encore très peu intégré l'intérêt de la dimension spatiale des problèmes auxquels elle se trouve pourtant quotidiennement confrontée. De leur côté, les équipes de recherche n'ont pas, non plus, intégré l'importance de l'analyse géographique dans leurs démarches, même lorsqu'elles abordent des sujets d'ampleur croissante tels que celui des réfugiés et de l'environnement. La cartographie et ses développements récents apportent des éléments d'information et d'analyse qu'on ne devrait plus négliger.

Mots clés : Réfugiés — Camps — Cartographie — Impact environnemental — Aide humanitaire — Dimension spatiale — Kenya.

Françoise Clavairolle : « Migration dirigée et développement sériciole au Vietnam »

Au Vietnam, le développement de la production de la soie sur les hauts plateaux centraux est indissociable de la politique de création des nouvelles zones économiques, elle-même fondée sur un programme de redistribution de la population.

Après une présentation chronologique des migrations dirigées depuis les accords de Genève (1954) jusqu'aux années 1990, le texte décrit et analyse les modalités de conquête d'un espace agricole voué à la sériciculture et retrace l'évolution des structures d'encadrement de cette activité agro-industrielle. Il met particulièrement en évidence le rapport entre migrations dirigées et développement de la filière séricicole dans le cadre du passage au « socialisme de marché » qui concilie dirigisme étatique et privatisation. L'approche ethno-historique de ces migrations permet d'appréhender la manière dont les changements économiques et politiques affectent l'existence des acteurs et éclaire ainsi la dynamique de la différenciation sociale.

Mots clés : Migrations dirigées — Nouvelles zones économiques — Sériciculture — Socialisme de marché — Différenciation sociale — Vietnam.

Frédérique Fogel : « Transfert contre migration ? Une analyse des pratiques migratoires en Nubie égyptienne »

Considérant d'une part, que l'étude sur le terrain des transferts de population en cours de réalisation est rarement possible et, d'autre part, que les catégories usuelles d'analyse fondées sur la distinction entre « mouvement forcé » et « mouvement volontaire » masquent une réalité bien plus complexe, l'auteur suggère de centrer l'analyse sur les pratiques et les symboliques instituées par les populations concernées pour « faire face » aux déplacements. À partir de l'ethnographie d'un groupe nubien d'Égypte, migrant depuis l'Antiquité et transféré en Nouvelle Nubie en 1963 lors de la construction du barrage d'Assouan, l'auteur interroge les relations d'une population migrante à son territoire réel et mythique, montre comment un groupe peut transformer la contrainte migratoire en un élément identitaire valorisé et rend compte du rôle fondamental des interrelations entre migrants et sédentaires.

Mots clés : Transfert — Migration — Ethnologie — Territoire — Barrage — Identité — Nubie — Égypte.

Anne-Marie Gaillard : « La dimension idéologique dans le retour d'exil. Les Chiliens réfugiés en France »

Dans le cas de l'exil, le retour s'impose comme étant la récupération d'un droit dont l'individu a été bafoué : celui de vivre dans son pays. Toutefois, plus le temps de l'exil s'allonge, plus l'exilé s'adapte, s'intègre et trouve sa place dans la société d'accueil. En conséquence, lorsque le retour devient possible, cet exilé se trouve pris en tenailles entre la mise en œuvre de ce droit et une réalité qui, en raison d'implications familiales, sociales, économiques et professionnelles impose soit un report soit un abandon du projet de retour. La migration d'exil chilien montre que la dimension idéologique est restée au cœur de certains retours et même si ces derniers sont minoritaires, ils méritent qu'on leur reconnaisse une spécificité.

Mots clés : Retour — Migration — Exil — Militantisme — Acculturation — Identité — Chiliens.

François Grunewald : « Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction. Les quatre "R" »

Les déplacements de population ont évolué au cours des dernières décennies. Aux migrations économiques sont venus s'ajouter les déplacements liés aux conflits armés. Dans un cas comme dans l'autre, il est souvent question de retours. Examiner ces derniers comme indissociables du complexe formé par la réconciliation, la réhabilitation et la reconstruction, apparaît indispensable pour qui souhaite agir dans l'« espace-temps » de la réinstallation des réfugiés de la guerre. Parce que les populations restent traumatisées par les événements ayant suscité leur départ, le retour est un moment crucial que les institutions humanitaires devraient accompagner jusqu'à la réinstallation. Autrement dit, défendre les droits de ceux qui rentrent et agir en tenant compte des causes de départ est nécessaire à la réintégration.

Mots clés : Déplacés — Réfugiés — Rapatriement — Réconciliation — Reconstruction — Conflits — Réhabilitation — Réintégration.

André Guichaoua : « Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs »

Depuis les débuts de la colonisation dans la région des Grands Lacs, la problématique de la mobilité forcée des populations, sous les différentes formes qu'elle a pu prendre selon les périodes, est au cœur des enjeux sociopolitiques : expansion démographique transfrontalière, installation ou salariat de migrants économiques, expatriation volontaire individuelle ou collective comme forme de protestation politique contre les autorités en place, vrais réfugiés et déplacés humanitaires. La mobilité forcée apparaît comme une réponse constante à l'impossibilité de construire, à partir de ces économies exclusivement agricoles, des sociétés où prévaudraient des formes de mobilité spatiale et sociale ouvertes et acceptables par les divers acteurs et pays impliqués. En outre, depuis les Indépendances, l'apport de centaines de milliers, voire de millions de réfugiés, opposants déclarés ou simples citoyens en fuite, s'est surajouté épisodiquement aux flux anciens.

Mots clés : Mobilité forcée — Réfugiés — Histoire des migrations — Enjeux sociopolitiques — Afrique centrale — Région des Grands Lacs.

Véronique Lassailly-Jacob : « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie »

Cet article évoque les multiples facettes d'un sujet d'actualité encore trop peu exploré, celui de la mobilité forcée. Cette question est abordée à travers les formes de mouvement et déplacement de population qui marquent l'histoire récente des migrations Sud-Sud. L'auteur souligne tout d'abord certains des critères qui confèrent à la mobilité forcée une place à part dans le phénomène migratoire. Les catégories de migrants forcés, leur signification et leur reconnaissance au regard du droit international et des politiques migratoires sont ensuite remises en question. La construction d'une typologie des mobilités forcées en fonction des motifs de départ témoigne de l'ampleur du champ d'étude.

Mots clés : Mobilité forcée — Déplacés — Réfugiés — Sinistrés — Populations transférées — Populations expulsées — Communautés déracinées.

Marc Lavergne : « De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum. Les déplacés du Sud-Soudan »

Les déplacements forcés de population entraînent des changements identitaires profonds et durables ; ceux-ci se traduisent par une transformation du rapport au territoire et relèvent donc de ce fait de l'approche géographique même si le déplacement « spatial » n'est pas le facteur principal de bouleversement. Le Sud-Soudan est un cas d'autant plus intéressant que les migrations forcées dues à l'esclavage, puis aux guerres civiles successives, y sont anciennes et massives. Elles ont entraîné, dans leur diversité, des bouleversements socioculturels considérables, parfois paradoxaux, qui tendent à brasser les peuples de l'ensemble de ce vaste pays. Elles se conjuguent avec une urbanisation rapide dans le Nord, en particulier dans les périphéries de Khartoum, la capitale.

Mots clés : Migrations forcées — Changement identitaire — Guerre civile — Sud-Soudan — Khartoum.

Luc Legoux : « La remise en cause du droit d'asile en France »

Obsédé par le contrôle des flux migratoires, l'État français n'a voulu voir dans le triplement du nombre des demandeurs d'asile de la fin des années 1980 que des détournements de la procédure d'asile par des immigrants économiques. Il a réagi par une politique de dissuasion des demandes infondées et de restriction de l'accès au territoire. Si cette politique a réduit le nombre des demandes d'asile, elle a aussi restreint dans les mêmes proportions les possibilités effectives d'asile en France et le nombre de personnes reconnues comme réfugiées. Le développement des filières d'immigration clandestine est également à mettre au passif de cette politique qui empêche de fait les arrivées régulières de demandeurs d'asile. De plus, lorsque les déboutés inexpugnables n'obtiennent pas un droit au séjour discrétionnaire du Ministère de l'Intérieur, ils sont laissés en situation de non-droit et deviennent des « clandestins officiels ».

Mots clés : Réfugié — Demandeur d'asile — Clandestin — Visa — Débouté — Pays tiers — Immigration.

Olivier Leservoisier : « Les réfugiés "négro-mauritaniens" de la vallée du Sénégal »

L'article porte sur l'analyse des causes du déplacement forcé des populations « négro-mauritaniennes » expulsées ou réfugiées au Sénégal, à la suite de ce que l'on a appelé « les événements de 1989 ». L'accent est mis sur le contexte de l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal et notamment sur les transformations engendrées par la sécheresse, l'introduction de l'irrigation et l'application de nouvelles lois foncières. Ces bouleversements en cours conduisent à s'interroger, à partir d'une approche historique, sur le problème de la frontière comme ligne de démarcation telle qu'elle est conçue par les États riverains, ainsi que sur l'aggravation des conflits interethniques qui ont tendance à occulter les relations de complémentarité existant entre groupes théoriquement opposés à l'échelle nationale.

Mots clés : Foncier — Ethnicité — Maures — Peuls — Frontière — Aménagements — Fleuve Sénégal — Mauritanie — Sénégal.

Patrice Levang : « Des migrants forcés dans le cadre de la Transmigration en Indonésie »

Initiée par le colonisateur néerlandais à partir de 1905, la Transmigration était encore, en 1997, le plus important programme de migration organisée jamais entrepris par un État. Bien que pratiquée sur une base essentiellement volontariste, la Transmigration intègre parfois des programmes de nature plus coercitive. Contrairement à toute attente, il semblerait que les migrants forcés réussissent mieux que les migrants volontaires dans leur nouvel environnement, dès lors qu'ils peuvent mettre en œuvre une activité qu'ils maîtrisent. En comparant deux villages de migrants, l'un de migrants forcés, l'autre de migrants spontanés dans le nord de la province de Lampung (Sumatra), l'auteur tente d'expliquer ce constat.

Mots clés : Transmigration — Colonisation agricole — Migrants forcés — Migrants spontanés — Sumatra — Indonésie.

Jean-Yves Marchal : « Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950) »

Quoique histoire oubliée, le sujet peut être considéré comme d'actualité. Entre 1900 et 1950, il n'y a pas si longtemps, des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées de la colonie de Haute Volta vers les colonies voisines, tandis que d'autres milliers, pour échapper aux réquisitions, ont fui se réfugier hors de portée des administrations locales dont les exigences variaient d'une circonscription à l'autre. Toutefois, à cette époque, on ne parlait ni de migrations forcées, ni de déplacés, ni de réfugiés.

Mots clés : Réquisition — Désertion — Refuge — Afrique occidentale française — Haute Volta — Mossi.

Roland Pourtier : « Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère »

Pendant plus de deux ans, de juillet-août 1994 à octobre 1996, environ 1 300 000 réfugiés hutu vécurent dans des camps installés en catastrophe au Kivu, à proximité de la frontière du Rwanda. L'offensive des « Banyamulenge » relayés par l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) de Kabila a fait disparaître ces camps. Ce texte a donc valeur de témoignage historique. Il décrit ce que furent les camps du Kivu, l'organisation physique et la gestion interne, l'encadrement par une multitude d'ONG, les problèmes d'approvisionnement par le « food pipeline » Est-africain et la vie au quotidien. Il montre aussi l'impact de la concentration des réfugiés sur l'environnement humain et physique de l'est du Zaïre. Il pose enfin la question du sens de l'humanitaire dans un contexte géopolitique régional extrêmement tendu, sur lequel ne cessa de peser la mémoire du génocide de 1994.

Mots clés : Camps de réfugiés — Aide humanitaire — ONG — Hutu — Tutsi — Impact environnemental — Guerre du Zaïre — Kivu — Goma — Virunga.

Wim Van Damme : Les réfugiés du Liberia et de Sierra Leone en Guinée forestière (1990-1996)

Plus de 500 000 réfugiés se sont installés entre 1990 et 1995 en Guinée forestière, fuyant la guerre civile qui commença fin 1989 au Liberia et s'étendit par la suite à la Sierra Leone. En 1990 et 1991, quatre importantes vagues amenèrent quelque 350 000 réfugiés en Guinée. Leur état de santé général était bon car ils n'avaient pas souffert trop longtemps dans leur pays d'origine. La plupart s'installèrent dans des zones où vivaient des membres de leur ethnie et beaucoup s'intégrèrent spatialement et économiquement au sein des communautés d'accueil. La majorité de ces réfugiés put devenir partiellement autonome du point de vue économique. Entre 1992 et 1995, plusieurs petites vagues successives amenèrent 150 000 réfugiés supplémentaires. L'état de santé de ces derniers était par contre déficient car ils avaient souffert de privations pendant plusieurs années et souvent vécu en « déplacés » à l'intérieur de leur propre pays. À cette époque, les réfugiés furent incités à s'installer dans des camps, mais la plupart d'entre eux préférèrent continuer à se débrouiller seuls, si bien qu'en 1996 moins de 20 % y étaient regroupés. Toutefois, en raison de leur plus grande visibilité, c'est à leur situation que les médias firent référence pour offrir une image de tous les réfugiés.

Mots clés : Réfugiés — Installation — Camps — Intégration — Autosuffisance — Guinée.

Abstracts

Sophie Albert : "'Internal Refugees'. Rights, Protection and Assistance to the Displaced"

Displaced persons are persons who have been forced to leave their homes, in an urgent manner and in great number, and who have been displaced within the territory of their own State. They are also called "internal refugees". Displacements are mainly due to conflicts or civil disturbances. Natural disasters can also lead to the internal migration of populations. Their protection lays in the competence of the State within whose territory they still remain. There are no specific rules in international law for the protection of displaced persons. Nonetheless, human rights and humanitarian law provide useful rights for these persons. These are mostly the right to life, to physical and mental integrity, to basic freedoms, the principle of non discrimination, the right to a decent means of living, and the protection against displacements contrary to humanitarian law. If the State fails to implement these rights, the displaced persons have a few remedies and can submit a claim to international institutions dealing with human rights, and can rely on many organisations and associations working in the field of humanitarian affairs.

Keywords : Displacement — Displaced Persons — Humanitarian Law — Human Rights — Humanitarian Relief.

Edmond Bernus : "Exodus all over the Place in the Sahel and Saharan Region"

During the colonial period, natural disasters or administrative constraints under cover of economic development caused different kinds of forced migrations. Then, during the Independences, movements included labour migrations towards mines and oil fields up North. In addition, the 1968-73 and 1983-85 droughts brought about a forced pastoral migration towards Southern countries. Then, beginning in 1990, the revolt of the Tuareg in Mali and Niger followed by repression transformed migrations into an exodus of families

and herds all over the place, to Burkina-Faso, Algeria and Mauritania.

Keywords : Droughts — Nomads — Revolts — Exodus — Tuareg — Peul — Niger — Mali — Algeria.

Richard Black : "Do Refugees Contribute towards Environmental Degradation? Examples in Senegal and Guinea"

The effect of large-scale refugee movements on natural resources is an issue of growing concern to policy-makers. This article presents the findings of recent research in two refugee situations in West Africa: the Senegal River Valley, and the Forest Region of Guinea. In both cases, a range of external agencies has addressed the potential negative impact of refugees on the environment. In addition, local-level natural resource management institutions have also been found to be capable of minimising potential conflicts between refugees and locals over natural resources utilisation.

Keywords : Refugees — Environmental Impacts — NGO — Local Institutions — Resource Management — Senegal River Valley — Guinea Forest Region.

Jean Boutrais : "Pastoralists, a Forgotten Category of Forced Migrants"

If the notion of refugees is not common in the language of the Fulani, they have many words to express the idea of a forced migration. Three verbs are used in their language to give a general picture of the forced migrations suffered by the African pastoralists. For all the Fulani, *dogga* means to run away because of a threat, a crisis or a disaster. Recently, there have been many forced migrations because of the drought in the Sahelian areas. As the relations between pastoralists and the State agencies are usually difficult, *meeda* (to expulse, to chase) is used for an anti-pastoral decision, which has been taken under cover of the general interest, often a development scheme. It means that pastoralists must leave, without compensation and without prospect to rebuild elsewhere an effective pastoral system. In the register of pastoralists flights, *fera* means the desperate feature of the helter-skelter flight when

a war breaks out. Formerly, pastoralists succeeded in preventing the looting of cattle by a real management of the insecurity. Nowadays, the clashes are so violent and the means of destruction are so powerful that pastoralists have to flee. In case of forced migration, those who have succeeded in keeping some cattle are therefore not refugees like the others; they can go on with their traditional activity, keeping some degree of autonomy.

Keywords : Drought Migrations — Pastoralists — Pastoral Poverty — Evictions — Large Dams — Ranches — War — Sub-Saharan Africa.

Luc Cambrézy : "For a Geographical Analysis of Refugee Populations. The example of Kenya"

In keeping with the UNHCR mandate, the humanitarian aid given to the refugees still concentrates on pragmatic activities aimed at meeting the basic needs of the refugee population. However, humanitarian organisations have not yet paid attention to the spatial dimension of the problems they are confronted with on a daily basis. In addition, research teams working on refugee issues, are not yet aware of the importance of geographical analysis in their research, even when they have to deal with themes of growing concern such as "refugees and environment". Cartography and its recent developments do indeed provide crucial elements of information and methods of analysis that can no longer be overlooked.

Keywords : Refugees — Camps — Cartography — Environmental Impact — Humanitarian Aid — Spatial dimension — Kenya.

Françoise Clavairolle : "Sponsored Migrations and Sericulture Development in Vietnam"

Silk production development in the southern part of the Vietnamese highlands is indissoluble from the policy of "new economic zones" creation, itself based on a population redistribution program. After presenting a chronology of sponsored migrations undertaken from the Geneva treaty (1954) up to the ninety's, the paper describes and analyses the terms of the conquest of cultivation areas dedicated to sericulture, and traces the evolution of the framing structures of this activity.

It particularly underlines the relationship between the sponsored migrations and the development of the agro-industrial sector in the process of transition to a "state capitalism", which combines the planned economic development strategy and privatisation. The ethno-historical approach helps us to understand in which way the economical and political changes have affected the existence of the sponsored migrants; it also clarifies the dynamics of social differentiation.

Keywords : Sponsored Migrations — New Economic Zones — Sericulture — State Capitalism — Social Differentiation — Vietnam.

Frédérique Fogel : "Resettlement Versus Migration? Analysis of Migratory Practices in Egyptian Nubia"

The author considers that field studies about resettlement in action are very difficult to implement and social sciences set up only two categories of movements, "voluntary" and "forced" movements when the situation is far more intricate. The author suggests that we focus on analysing practices and symbolic acts undertaken by populations in order to cope with displacement. Ethnographical data were collected in an Egyptian Nubian group migrating since Antiquity and being resettled in 1963 because of the construction of the Aswan High Dam. Throughout these data, relations of a migratory population towards its real and mythic territory are examined. The study demonstrates also that a group may turn the migratory pressure into an identity value; finally, it highlights the essential role of interrelations between the migrants and the settled population when studying migration matters.

Keywords : Resettlement — Migration — Ethnology — Territory — Dam — Identity — Egypt — Nubia.

Anne-Marie Gaillard : "Ideological Dimension in the Return from Exile. The Case of Chilean Refugees in France"

People in exile consider their return as the vital step in recovering a right of which they were unjustly deprived: the right to live in their home country. But, as the time of exile draws on, the exiled person adapts to the host society; he becomes integrated and finds a place for himself in that society. When

he is given the opportunity to return home, he feels caught between his right and his situation, i.e., family, social, economic and/or professional reasons that require him to postpone or to abandon his plans to return. The analysis of exiled Chilean's motives indicates that ideology is still at the heart of certain returns; and that, albeit they are small in number, the specific character of their return from exile is worth recognition.

Keywords : Return — Migration — Exile — Militancy — Acculturation — Identity — Chilean Refugees.

François Grunewald : "Return, Reconciliation, Rehabilitation, Reconstruction. The Four 'R's"

Problems of population displacement have significantly changed in the course of the last decades. To the large scale economic migrations have been added displacements related to conflicts. Some of these movements have nevertheless been followed by return phenomena: if one wants to intervene within post crisis contexts and reintegration, it is essential to understand the dynamics of return and their links with reconciliation, rehabilitation and reconstruction issues. Because populations are traumatised for a long time by the events that chased them, their return and reintegration are very important phases that should be supported by humanitarian organisations. Securing the returnees' reintegration means protecting their rights and acting according to the roots of displacement.

Keywords : Displaced — Refugees — Repatriation — Reconciliation — Reconstruction — Conflict — Rehabilitation — Reintegration.

André Guichaoua : "Forced Displacements in the Great Lakes Region"

The issue of forced displacement of populations, taking on various forms during different periods of history, has been at the core of the social and political dynamics in the Great Lakes Region since the early days of colonisation. The different faces of displacement have included transborder demographic expansion, settlement of economic migrants, individual or collective expatriation as a form of political protest against those in

power, people fleeing political conflict or being displaced on humanitarian grounds. Forced population movement has been a continuing response to the apparent impossibility of developing, from once exclusively agricultural economies, societies where open spatial and social forms of mobility, acceptable to the various actors and countries involved, would prevail. Moreover, since the days of Independence, the flow of hundreds of thousands, and indeed millions, of refugees, who are either declared opponents or simply fleeing citizens, has periodically compounded the previous displacements.

Keywords : Forced Displacement — Refugees — History of Migrations — Socio-political Issues — Central Africa — Great Lakes Region.

Véronique Lassailly-Jacob : "Involuntary Migrants. An Attempt of Classification"

We discuss here the various facets of a current subject, which has still not received due attention : forced mobility. This question is approached through the movements and displacements of population, which mark the recent history of migrations within the South. The author underlines first of all some of the criteria which give forced mobility a unique place in migratory phenomena; then, the categories of migrants, their significance and their recognition in the eyes of international law and migratory politics are examined. The construction of a typology of forced displacements according to the motives for leaving reveals the scope of this field of study.

Keywords : Forced Mobility — Displaced — Refugees — Disaster Victims — Resettled — Deported — Uprooted Communities.

Marc Lavergne : "From the Upper Nile Basin to the Suburbs of Khartoum. The Displaced from South Sudan"

Forced migrations lead to deep and lasting identity changes : they make themselves felt through a change in the relationship with the "territory", thus giving way to a geographical approach, although the "spatial" move is not the prominent factor of disruption. Southern Sudan is an interesting case, the more so because forced migrations caused by slave-hunting, and later by successive civil wars, are ancient and massive in

this area. They have brought about, in their diversity, intense, sometimes paradoxical, socio-cultural disruptions, that tend to mix together the peoples from all parts of this vast country. Forced migrations are linked with rapid urban growth in the North, mainly in the surroundings of Khartoum, the capital city.

Keywords : Forced Migrations — Identity Change — Civil War — South Sudan — Khartoum.

Luc Legoux : "The Right of Asylum Challenged in France"

The number of asylum seekers tripled in the late nineteen-eighties. In its concern to control migration flow, the French government saw there only the misappropriation of asylum procedures by economic immigrants. In reaction, the government tried to dissuade people from filling unjustified applications, and limited people's access to the territory. If this policy has indeed decreased the number of asylum applications, it has also cut down the actual asylum opportunities in France, and the number of people officially acknowledged as refugees — in the same proportion. This policy, which *de facto* prevents the legal arrival of asylum seekers, is also to be blamed for the development of illegal immigration channels. Furthermore, when asylum seekers whose applications have been rejected, are refused a discretionary right of sanctuary by the French Department of Interior, they are left in a stand-by situation and become "official illegal aliens".

Keywords : Refugee — Asylum Seeker — Illegal Alien — Visa — Nonsuit Status — Third Country of Asylum — Immigration.

Olivier Leservoisier : "The Black Mauritanian Refugees in the Senegal River Valley"

The purpose of this article is to analyse the causes of forced displacements among black Mauritanian populations ; because of the so-called "1989 events", they were expelled from Mauritania, and took refuge in Senegal. The context of the Senegal River Valley development is emphasised with particular attention to the transformations created by the drought, the introduction of irrigation and the application of new land

laws. These current disruptions lead us to wonder, from a historical approach, about the problem of the frontier as a line of demarcation, such as it is considered by the State riverside residents, as well as to wonder about the worsening of inter-ethnic conflicts which have a tendency to overshadow the complementary nature of the relations existing between groups which are theoretically opposed on a national scale.

Keywords : Land laws — Ethnicity — Moor — Peul — Border — Irrigation — Senegal River — Mauritania — Senegal.

Patrice Levang : "Forced Migrants in the Transmigration Programme in Indonesia"

Launched by the Dutch colonial government in 1905, Transmigration became the biggest migration program ever organised by a State. Though essentially a voluntary approach, it happens that more coercive programs are sometimes integrated into Transmigration. Quite unexpectedly, forced migrants seem to succeed even better in their new environment than voluntary migrants as far as they can practice their previous activity. Comparing two villages of forced and voluntary migrants in the north of Lampung Province (Sumatra), the author tries to find out the reasons behind this result.

Keywords : Transmigration — Agricultural Colonisation — Forced Migrants — Spontaneous Migrants — Sumatra — Indonesia.

Jean-Yves Marchal : "Borders and Refugees in French Western Africa (1900-1950)"

Although this article tells an old and forgotten story, its subject can be considered as a topical question. Between 1900 and 1950, not so long ago, tens of thousands people were displaced from the Upper Volta colony to neighbouring colonies, while other thousands fled in order to escape requisition. The latter took refuge in other districts where local administrations requirements were less demanding. However, at this time, the terms "forced migrants", "displaced persons", or "refugees" were never mentioned.

Keywords : Requisition — Desertion — Refuge — French Western Africa — Upper Volta — Mossi.

Roland Pourtier : "The Kivu Camps or the Management of Transience"

For more than two years, from July-August 1994 to October 1996, about 1,300,000 Hutu refugees lived in hastily set-up camps close to the Rwandan border. The offensive of the "Banyamulenge", followed by the AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) led by Kabila, resulted in the disappearance of these camps. The following text is valuable as a historical testimony. This paper concentrates on the Kivu camps : it describes the way in which they were laid out, managed internally and supervised by so many NGOs; it raises the issue of routing supplies through the East African "food pipeline" ; and it describes daily life in these camps. This paper also emphasises the impact of this huge refugee concentration on the human and physical environment of Eastern Zaïre. Finally, this paper puts into question the significance of humanitarian aid in an area where the geopolitical context is so tense and the 1994 genocide memory is so deeply present.

Keywords : Refugee Camps — Humanitarian Aid — NGO — Hutu — Tutsi — Environmental Impact — Zaïrian War — Kivu — Goma — Virunga.

Wim Van Damme : "Liberian and Sierra Leonean Refugees Settled in the Forest Region of Guinea (1990-1996)"

Over 500,000 refugees settled in the Forest Region of Guinea between 1990 and 1995. They were fleeing the civil strife that started in late 1989 in Liberia, and later spread to Sierra Leone. During 1990-91, four major waves of early arrivals brought some 350,000 refugees to Guinea. They were in good general condition, as they had not suffered prolonged hardship in their home country. Most of them settled in areas inhabited by their kinsmen, and many integrated spatially and economically in the host societies. Most refugees could develop partial self-sufficiency. Between 1992 and 1995, an additional 150,000 refugees arrived in a series of smaller waves.

These late arrivals had lived through several years of serious hardship, had often been internally displaced before, and were in poor health. By that time, refugees were encouraged to settle in camps. The majority, however, continued to self-settle. Less than 20% were living in refugee camps in 1996; but due to their visibility, this small proportion strongly shaped the image outsiders had of all the refugees.

Keywords : Refugees — Settlement — Camps — Integration — Self-sufficiency — Guinea.

Intervenants au séminaire (1995-1997)

Sophie Albert, juriste, université de Paris I — « Réfugiés de l'intérieur ». Droits, protection et assistance aux personnes déplacées.

Edmond Bernus, géographe, Orstom — Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne.

Richard Black, géographe, université du Sussex — Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ? Exemples au Sénégal et en Guinée.

Jean Boutrais, géographe, Orstom — Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés.

Jean-Hervé Bradol, médecin, MSF/France, Claudine Vidal, sociologue, CNRS, Marc Le Pape, sociologue, CNRS — Pratiques et politiques de l'information sur les réfugiés : la région des Grands Lacs africains.

Luc Cambrézy, géographe, Orstom — Pour une géographie des populations réfugiées. L'exemple du Kenya.

Françoise Clavairolle, ethnologue, université de Tours — Migration dirigée et développement sériciole au Vietnam.

Jacqueline Costa-Lascoux, juriste, CNRS — Logiques des politiques migratoires et réponses des migrants : le droit comme contrainte et la mobilité comme stratégie.

Frédérique Fogel, ethnologue, CNRS — Transfert contre migration ? Une analyse des pratiques migratoires en Nubie égyptienne.

Anne-Marie Gaillard, anthropologue, CREDA-EHESS — La dimension idéologique dans le retour d'exil. Les Chiliens réfugiés en France.

François Grunewald, agronome, CICR — Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction. Les quatre « R ».

André Guichaoua, sociologue, université de Lille 1 — Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs.

Jean-Pierre Hassoun, sociologue, CNRS — Mouvements des réfugiés d'Asie du Sud-Est. La migration des Hmong du Laos en Occident : pratiques alimentaires et changement culturel.

José Kagabo, sociologue, EHESS — Violence et mémoire en milieux réfugiés : exemple de deux camps de réfugiés Burundais en Tanzanie.

Véronique Lassailly-Jacob, géographe, CNRS — Migrants malgré eux. Une proposition de typologie.

Marc Lavergne, géographe, CNRS — De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum. Les déplacés du Sud-Soudan.

Yvon Le Bot, sociologue, CNRS — Décomposition et recomposition des communautés dans la migration forcée. L'exemple du Guatémala et du Chiapas (Mexique).

Luc Legoux, démographe, IDUP, université de Paris I — La remise en cause du droit d'asile en France.

Olivier Leservoisier, anthropologue, université de Lille 1 — Les réfugiés « négro-mauritaniens » de la vallée du Sénégal.

Patrice Levang, agronome, Orstom — Des migrants forcés dans le cadre de la Transmigration en Indonésie.

Jean-Yves Marchal, géographe, Orstom — Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950).

Larbi Mebtouche, HCR, Genève — Les nouvelles approches de l'aide aux réfugiés : exemples africains.

Roland Pourtier, géographe, université de Paris I — Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère.

Wim Van Damme, médecin, Institut de médecine tropicale, Anvers — Les réfugiés du Liberia et de Sierra Leone en Guinée forestière (1990-1996).

Auteurs

Sophie **Albert**, Centre de Droit international, CEDIN, université Paris I, 12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05.

Edmond **Bernus**, Orstom, 71-73 rue de la Colonie, 75013 Paris.

Richard **Black**, School of African and Asian Studies, University of Sussex, Falmer, Brighton BN1 9QN, England.

Jean **Boutrais**, Orstom, Centre d'études africaines, EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Luc **Cambrézy**, Orstom, Centre Ile-de-France, Laboratoire L.C.A., 32, avenue Henri-Varagnat, 93143 Bondy Cedex.

Françoise **Clavairolle**, Département de Sociologie, université de Tours, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours Cedex.

Frédérique **Fogel**, CNRS, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative, université Paris X-Nanterre, 200, av. de la République, 92001 Nanterre Cedex.

Anne-Marie **Gaillard**, 17 allée des Coteaux Briards, 91800 Brunoy.

François **Grunewald**, La Fontaine des Marins, 26170 Plaisians.

André **Guichaoua**, Faculté des Sciences économiques et sociales, université de Lille 1, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex.

Véronique **Lassailly-Jacob**, CNRS, Centre d'études africaines, EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Marc **Lavergne**, CNRS, Laboratoire URBAMA, université de Tours, 23, rue de la Loire, BP 7521, 37075 Tours Cedex 2.

Luc **Legoux**, Institut de démographie de l'université Paris 1, Centre Pierre Mendès France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris.

Olivier **Leservoisier,** Faculté des Sciences économiques et sociales, université de Lille 1, 59655 –Villeneuve d'Ascq Cedex.

Patrice **Levang**, Orstom, Représentation Orstom en Indonésie, Wisma Anugraha, Jalan Taman Kemang 32 B, Jakarta 12730, Indonésie.

Jean-Yves **Marchal**, Orstom, Centre d'études africaines, EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Roland **Pourtier**, université de Paris 1, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

André **Quesnel**, Orstom, 25, avenue de la République, 75011 Paris.

Wim **Van Damme**, Département de Santé publique, Institut de Médecine tropicale, Nationalestraat 155, B-2000, Anvers, Belgique.

LAVAUZELLE graphic

F-87350 PANAZOL
N° Imprimeur : 9026017-99
Dépôt légal : Février 1999

La mobilité sous contrainte s'inscrit chaque jour davantage dans l'actualité. A côté des médias qui se font l'écho des tragédies engendrées par les migrations forcées de déplacés à l'intérieur de leur pays et de réfugiés qui franchissent une frontière, les sciences sociales ont aussi leur place dans l'observation de cette forme de mobilité. Mais, dès lors que le déplacement de population est fortuit, voire clandestin, et que le statut de réfugié ou de déplacé est considéré comme temporaire, comment les sciences sociales, habituées à l'analyse des faits sur la longue durée, peuvent-elles s'engager dans l'étude de l'urgence et de l'éphémère ? Telle est la question centrale posée dans cet ouvrage à partir d'exemples de communautés déracinées en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Amérique latine et aussi en France. L'environnement, l'identité, la protection juridique font partie des thèmes traités ainsi que les relations avec les populations d'accueil et le rôle prépondérant des institutions humanitaires.

Déplacés — Réfugiés — Environnement — Aide Humanitaire — Droit international — Identité.

Forced mobility comes up ever more frequently as a topic in current events. The media report on tragic forced migrations as persons are forced to move inside their homeland or as refugees flee across borders. The social sciences too should have a part in observing this kind of mobility. However, since much population displacements are sudden, or even illegal, and since the status as a refugee or displaced person is temporary, how can social scientists, who are used to analyzing long-term trends, become involved in studying such emergencies and topical subjects ? This question is approached through examples of uprooted communities in Africa, Latin America, southeast Asia and France. Aspects of this question having to do with the environment, the lead role played by humanitarian organizations and the legal framework of displaced persons as well as the latter's sense of identity and relations with local populations come under consideration.

Displaced Persons — Refugees — Environment —Humanitarian Aid — International Law — Sense of Identity.

IRD éditions
213, rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Diffusion
32, avenue Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex
fax : 01 48 02 79 09
e-mail : diffusion@bondy.ird.fr

150 FF t.t.c.
22,87 €

ISSN : 0767-2896
ISBN : 2-70-99-1428-X